

Rapports de l'homme
avec le
Démon

Joseph Bizouard

Tome Troisième

1863

DES RAPPORTS ^{A498497}

DE

L'HOMME

AVEC

LE DÉMON

ESSAI HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

PAR

JOSEPH BIZOUARD

AVOCAT

TOME TROISIÈME



PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4

1863

DES
RAPPORTS DE L'HOMME
AVEC
LE DÉMON

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE I

Hérésies du seizième et du dix-septième siècle. — La Réforme, sa source, ses tendances, ses résultats. — Prodiges des réformateurs, leurs extases, leurs convulsions.

Hérésies du seizième et du dix-septième siècle.

Selon les Pères, les hérésies sont l'œuvre du démon. — Ce qu'on avait pensé de toutes les hérésies précédentes, on le pensa surtout de la Réforme considérée comme étant la grande hérésie qui, d'après l'Apôtre, précédera la fin des temps.

La Réforme, sa source, ses tendances, ses résultats.

On ne dira rien ici des abus produits par le relâchement de la discipline ecclésiastique, ils sont connus ;

sans doute, ils appelaient une réforme, mais non celle des prétendus réformés, laquelle n'eut d'autre mobile que leurs passions.

Luther déferé au Pape pour avoir émis des propositions hétérodoxes, persista dans son obstination; excommunié, condamné par les universités, son orgueil ne lui permit plus de garder de mesure. En révolte déclarée, il marcha d'erreur en erreur, accumula fautes sur fautes. Le Pape fit brûler ses écrits. Il fit brûler la bulle du Pape; exemple de rébellion qui apprit aux nations et aux individus à mépriser à l'avenir les foudres de l'Église. Le Pape veut faire arrêter Luther; les princes allemands le protègent. — Luther, réformateur, change dans la religion tout ce qui lui déplaît; Zwingle en fait autant dans la Suisse; Storch, Munzer, adoptent la réforme luthérienne qu'ils ne trouvent pas cependant encore assez complète. Luther déclame contre la messe, l'intercession des saints, le célibat des prêtres, l'abstinence des viandes, contre les lois ecclésiastiques, etc. Il ne change rien d'abord au culte; mais Zwingle attaque les images, déclare que l'Eucharistie n'est que la figure du corps et du sang de Jésus-Christ. — Storch et Munzer condamnent le baptême des enfants, n'admettent comme révélé que ce qui est nécessaire au salut, et se prétendent dirigés par des manifestations divines: Storch condamne comme source empoisonnée les Pères, les conciles, les théologiens et les lettrés: « Tout cela ne sert, disait-il, qu'à exciter l'orgueil. » — La populace applaudit et le suit. — Tous les réformateurs enseignaient que l'Écriture sainte est l'unique règle de la foi, et que chaque fidèle est le juge et l'interprète du sens des textes sacrés, parce que l'Esprit-Saint l'inspire.

Munzer, disciple de Luther, l'un des plus fameux

apôtres de la Réforme, déclame non-seulement contre le Pape, mais contre Luther lui-même : — « Le Pape accable les consciences de pratiques inutiles ; mais Luther a favorisé le relâchement, établi la licence et la dissolution, il a laissé subsister les restes du culte catholique qu'il devait renverser. »

L'hérésie se propage en divers endroits. Grand nombre de sectateurs ont saisi avidement les principes de Munzer et de Storch, qui aspirent à fonder en Allemagne un nouveau gouvernement, et pour y parvenir excitent les passions, aiguissent la haine. — Le Dieu des réformés opère des prodiges. — Dieu a promis qu'il accorderait ce qu'on lui demanderait, et, en effet, disait Munzer, il se manifeste au milieu de nous par les inspirations, par les songes divins et les apparitions. — « Nous sommes tous frères, » disait le voyant à la populace ; « pourquoi donc cette différence de rangs et de biens ? pourquoi les uns gémissent-ils dans la pauvreté, tandis que d'autres nagent dans les délices ? N'avons-nous pas droit à l'égalité des biens, ne sont-ils pas faits pour être partagés entre tous sans distinction ?..... — Rendez-nous, riches du siècle, usurpateurs avarés, rendez-nous ces biens que vous retenez dans l'injustice !... Les apôtres répartissaient, selon les besoins de chacun, l'argent qu'on apportait à leurs pieds : Dieu attend de tous les peuples qu'ils détruisent la tyrannie des magistrats, qu'ils redemandent leur liberté les armes à la main, qu'ils refusent les tributs, qu'ils mettent les biens en commun ; car n'avoir rien en propre, tel est l'esprit du christianisme. »

Munzer et Storch, prêchant de la sorte l'égalité et la réforme religieuse, furent bientôt à la tête d'une foule de séditeux, hordes féroces qui ravageaient tout au

nom de Dieu : « En son nom tout doit céder, disait « Munzer ; en vain l'artillerie tonnera, je recevrai les « boulets dans la manche de ma robe ; seule, elle sera « un rempart impénétrable à l'ennemi. » — Mais on leva des troupes contre le prétendu inspiré ; l'esprit qui lui faisait des révélations n'était sans doute pas l'Esprit-Saint ; car il se trompa et ne lui fit pas connaître que, loin d'être un rempart pour les siens, il serait lui-même pris et mis à mort.

La Réforme recruta ses partisans parmi ces hommes aux passions ardentes qui dans tous les temps subjuguent et entraînent une populace aveuglée. — On leur disait : « Non, vous n'êtes pas les disciples du Christ, il n'a jamais prêché la révolte, il n'a même jamais imposé l'obligation de donner tout ce qu'on possède aux pauvres. Nous reconnaissons que vos chefs sont des hérésiarques, à la cause qui vous fait agir, aux résultats de vos œuvres, et même aux prodiges qui les accompagnent : votre premier mobile, c'est l'orgueil, l'ambition et d'autres motifs cachés ; les fautes du clergé n'ont été pour vous qu'un prétexte : vous entendez ressusciter les anciennes hérésies que le christianisme foudroyait à leur naissance ; comme les anciens hérétiques, vous ne voulez ni chef ni supérieurs ; plus de prélats, plus de hiérarchie sacerdotale, et surtout point de célibat ; un laïque peut exercer le saint ministère comme le prêtre ; plus de culte des saints, plus de confession, plus de messes, car c'est une invention du diable ; plus de présence réelle, etc. » — Les réformateurs se déclaraient en effet hérétiques, puisqu'en établissant eux-mêmes leur généalogie, ils se donnaient pour prédécesseurs de ces sectaires des douzième et treizième siècles dont on a parlé, qui la plupart étaient manichéens, les albigeois, les vaudois, etc., en méprisant

enfin tout ce que l'Église avait constamment respecté et en admettant ce qu'elle avait toujours rejeté : — « Les erreurs des papistes, disaient les réformés, remontent au troisième siècle; nous en avons la preuve par les manichéens et les gnostiques, avec eux nous remontons ainsi jusqu'aux apôtres. » — « Les manichéens, — leur disait-on, — les gnostiques suivaient-ils la doctrine des apôtres? — Non, — puisque saint Paul recommande d'éviter les nouveautés profanes d'une doctrine faussement appelé *gnose*; les Pères suivirent son conseil; mais aujourd'hui les réformateurs accordent toute leur sympathie aux premiers hérétiques et ridiculisent et calomnient les Pères. » — On leur montrait ainsi que ni l'œuvre des réformateurs ni leur conduite privée n'annonçaient la sainteté, la pureté du christianisme, mais l'esprit de sédition et les passions les plus condamnables. — « Où trouve-t-on ces vertus dont le Christ a donné les préceptes et l'exemple? disait-on encore aux réformés; est-ce chez le vrai papiste qui suit la tradition, ou chez vous, qui ne voulez d'autre interprète de l'Écriture que la raison si divergente de l'homme? — Vous blâmez justement la corruption de quelques ministres de l'Église romaine; mais si c'est réellement l'amour des divins préceptes qui enflamme votre zèle, que n'imitiez-vous tant de saints personnages restés si purs au milieu de la contagion! Tout en déplorant les fautes de leurs frères, ils ont conservé intacts les dogmes, les pratiques et les traditions du culte chrétien; tandis qu'on voit Luther déclarer que ce qui lui plaît infiniment chez les hussites, c'est qu'ils ont tout abandonné pour interpréter eux-mêmes la sainte Écriture. Vous déclamez, disait-on encore, contre le despotisme et l'intolérance de l'Église papiste; qu'y a-t-il pourtant de plus despote et de plus intolérant que vous?

Calvin fait bannir ceux qui lui prouvent les erreurs de sa doctrine ; il fait brûler vif Servet parce qu'il diffère avec lui d'opinion sur quelques points. On les voit enfin, ces réformateurs, se traiter entre eux de secte exécrationnable et damnée. » — Celui qui voudrait compulsier leurs écrits trouverait d'étranges révélations. Luther dit « que le diable habite dans le corps des zwingliens : Les blasphèmes, dit-il, s'exhalent de leur sein *ensatanisé, sursatanisé et persatanisé*... Leur langue mensongère est remuée au gré de Satan, *infusée, perfusée et transfusée* dans son venin infernal. » — Un des premiers sacramentaires, à son tour, le traite ainsi : « Dieu, pour châtier l'orgueil de Luther, a retiré de lui son esprit, l'abandonnant à l'esprit d'erreur et de mensonge qui possédera toujours ceux qui suivront ses opinions. » — « Que son langage est sale, disent les réformés de Zurich, que ses paroles sont pleines des diables d'enfer ! Il a écrit tous ses livres sous l'impulsion et la dictée des démons. » — Zwingle, parlant de Luther, disait : « Voyez-vous comme Satan s'efforce d'entrer en possession de cet homme... » Il dit ailleurs : « A le voir au milieu des siens, vous le croiriez obsédé d'une phalange de démons. » — Veut-on le portrait du réformé Carlstadt par le réformé Mélanchthon : « C'était, dit Mélanchthon, un homme brutal, sans esprit, sans science, sans aucune lumière du sens commun. » — Luther étant allé gourmander, pour ses mauvaises opinions, Carlstadt qui s'était retiré avec sa femme à Orlamunde, le peuple se montra si mécontent de la réprimande, que Luther y fut reçu à coups de pierres ; et les luthériens racontaient gravement qu'on ne pouvait nier que Carlstadt « n'eût été étranglé par le diable, vu tant de témoins qui l'ont attesté. »

Ce petit échantillon suffit : un mot de Calvin, cependant; voyons son style, c'est l'homme, dit-on. En s'adressant au luthérien Westphal, Calvin s'exprime ainsi : « Ton école n'est qu'une puante étable à pourceaux; m'entends-tu, chien? m'entens-tu, grosse bête? » — Que pensaient de Calvin les réformés? — Qu'il avait poussé plus loin que les autres réformateurs l'opiniâtreté, la sévérité et la turbulence d'esprit..., etc.¹.

Voilà le langage des saints de la Réforme, de ceux qui se prétendaient tous inspirés par l'Esprit-Saint. — « Peut-on le demander encore? Est-ce la doctrine des saints Pères, toujours invariable jusqu'à saint Bernard, jusqu'à Bossuet... qu'il faut suivre, ou les sentiments variables de ces fougueux et orgueilleux novateurs? » Telle était la question qu'on adressait au sens commun, qui répondait : « La vérité n'est qu'une, l'Esprit-Saint n'enseigne pas des doctrines contraires. »

L'esprit qui inspira la Réforme était mauvais; les résultats devaient être funestes aux réformateurs, à leurs disciples, à la société contemporaine et aux générations futures par les maux qu'elle leur préparait : car l'humilité du vrai chrétien fut remplacée par l'orgueil, la soumission par l'esprit de révolte, la vie angélique des premiers chrétiens par les passions haineuses; la chasteté enfin, si recommandée par Jésus-Christ, fut remplacée par l'incontinence. Luther l'avoue, lorsqu'il était prêtre, il vivait dans les austérités, dans l'oraison, l'obéissance, la chasteté. Mais

1. On omet une foule de ces belles choses et des meilleures. — (Voir *Discussion amicale sur l'église anglicane, et en général sur la réformation*, par Mgr de Trevern, t. I^{er}.) — On verra dans cet ouvrage les jugements que les premiers réformateurs portaient les uns sur les autres. — Le tout est extrait de leurs livres et de leurs lettres.

depuis la Réforme, il est l'esclave des passions; il dit « qu'il ne dépend point de lui de n'être pas homme, ni de vivre sans femme : » c'était dire que depuis que le Saint-Esprit lui avait inspiré la réforme, il ne dépendait plus de lui de se soustraire à ses penchants vicieux; c'était faire l'aveu que font chaque jour ceux qui s'abandonnent aux plus vils penchants de l'homme déchu. — Il abuse de la nonne qu'il a séduite, il provoque à l'imiter les religieux les plus débauchés, et se livre à toute la fougue de son caractère violent... « Ah! si l'Esprit-Saint, disait-on, produit de tels effets chez les réformateurs, ce fut l'esprit de Satan, sans doute, qui s'empara des successeurs des apôtres et transforma en anges ces hommes charnels! »

Quels furent les résultats de la Réforme sur la moralité des nouveaux réformés? — Luther avoue que « la vertu fut ébranlée, la justice opprimée, la tempérance garrottée, la vérité déchirée par les chiens, la foi chancelante et la dévotion perdue... Nobles et paysans disent qu'ils n'ont que faire de prêches... »

Luther devait-il en être étonné, puisque chacun peut à son gré interpréter l'Écriture et se faire une doctrine? — « Ils ne tiennent nul compte de la vie future, — disait Luther, — ils vivent et meurent en pourceaux. » — Pouvait-il en être autrement, puisqu'il avait prêché par l'exemple. Quand les bons Allemands voulaient passer joyeusement leur journée, ils disaient : « Nous vivrons aujourd'hui à la *luthérienne*, *hodie lutheranice vivemus*. »

L'esprit qui soufflait la Réforme voulait détruire les monarchies dans toute l'Europe et leur substituer la république universelle, parce qu'il aime à fomenter les séditions et les troubles; il inspirait la haine contre l'autorité et les puissants, car il est orgueilleux et

envieux ; ses desseins cachés, et son but, c'est l'irréligion, l'impiété. — Quoi de plus propre pour l'établir que de laisser le premier venu interpréter à son gré les livres saints ! Le Sauveur et ses apôtres avaient, au contraire, recommandé l'obéissance à l'autorité, l'humilité, la concorde, la résignation, le mépris des biens de ce monde, l'unité de doctrine, sa perpétuité : un ange descendrait-il du ciel pour la modifier, on ne devrait pas l'écouter. Ici chaque réformateur se fait une doctrine opposée à celle des autres sur les points les plus capitaux. Puis tous prêchent la révolte et amentent la populace ; ils ne rassemblent pas autour d'eux, comme les apôtres, des hommes au cœur droit, prêts à tout abandonner pour le royaume de Dieu, mais des gens cupides, mus par des passions farouches, qui veulent se constituer un gouvernement au milieu du sang et des ruines. — Si l'on considère enfin les effets de la Réforme sur l'avenir de ses sectateurs, avenir que le temps a déjà réalisé, on voit ces sectes, multipliées par centaines, se diviser en deux camps. 1° Celui des mystiques : ce sont les illuminés, les fanatiques, les faux inspirés, les trembleurs, les sauteurs, les tourneurs, les convulsionnaires dans toutes les sectes qui, dans leur prétendu rapport avec la Divinité, font mille prodiges effrayants ou grotesques et sont démonolâtres sans s'en douter.

2° Celui des libres penseurs, des esprits forts, des sceptiques, des matérialistes et des épicuriens. Pour ces réformés, Jésus-Christ n'est qu'un homme ; ils ne voient dans le christianisme que sa morale, mais privée de sa base, les dogmes, qu'ils méprisent ; car ils nient les miracles qui en deviennent la sanction. En approuvant la morale, ils trouvent très-bon que les autres la pratiquent ; pour eux, ils s'en dispensent.

Leur unique doctrine, c'est le culte de la chair, la recherche du bien-être matériel. Tels sont les réformés du second camp ; il faut reconnaître qu'ils ont fait de nombreux prosélytes parmi les catholiques.

La réforme déclame contre la superstition, et pourtant les réformés du premier camp vont ressusciter le paganisme, tombé entièrement au sixième siècle sous Justinien. Bientôt on rira de la magie, dont les pratiques pourtant revivront chez les réformés mystiques : son auteur va triompher et de nouveau dominer le monde. Le camp des matérialistes et des esprits forts ne sera pas moins superstitieux sans s'en douter ; il niera les miracles du christianisme, il attribuera les prodiges de Satan à des lois inconnues, et se livrera aux pratiques les plus superstitieuses sans crainte et sans remords : c'est le matérialisme de Pline ; il conduit à l'athéisme, au panthéisme. La Réforme n'exercera pas uniquement son influence sur les réformés, elle atteindra même les catholiques ; le libre examen produira le rationalisme, qui, tel qu'un vent brûlant, dessèche partout où il souffle..... Des catholiques, même assez fervents, auront une secrète aversion pour le surnaturel ; quoique soumis aux dogmes, il ne faudra plus leur parler ni de prophéties ni de miracles, on les rendrait incrédules ; ils ne sont ni luthériens, ni calvinistes, etc. ; mais ils leur ressemblent parfois à tant d'égards, que ce n'est pas la peine de le devenir. — L'esprit révolutionnaire, les aspirations républicaines, trop souvent unies à l'impiété, seront inoculées un jour aux masses dans tous les cultes par le souffle du protestantisme.

Telles sont les raisons qui ont fait considérer la Réforme du seizième siècle comme le déchaînement de Satan, qui devait avoir lieu au bout de mille ans ;

comme la pire des hérésies enfin, et comme l'intervention manifeste de l'esprit de ténèbres. Tout ce qu'on a déjà dit et tout ce qui reste à dire permettra de juger si les prévisions des hommes d'une autre époque étaient folles ou sensées.

Simple abrégiateur des opinions précitées, on va continuer par l'exposé des faits. On s'abstiendra de parler longuement des prodiges des hérétiques du seizième siècle; on fera observer que les révélations, les apparitions, les extases qu'on remarque dans quelques sectes n'étaient pas des impostures : des recherches historiques fort curieuses sur ce sujet le prouveraient¹. Ce qu'on a vu dans les siècles antérieurs, et l'exposé

1. « Celui qui étudie dans un esprit philosophique, dit le docteur Brownson, cet épouvantable mouvement du protestantisme, doit y reconnaître une puissance surhumaine; dire que le doigt de Dieu ou du diable est là..., que les chefs ont dû être inspirés par l'Esprit-Saint, ou poussés en avant par de furieux démons. »

Il ajoute que l'on doit raisonner de même par rapport à Cromwell et aux anciens puritains.... « Il y eut quelque chose de surhumain dans la rébellion des Anglais et la révolution du dix-septième siècle. Si Cromwell et ses partisans n'étaient pas, comme ils le croyaient, conduits par l'Esprit-Saint, ils ont dû être animés et emportés par l'ancien démon des Normands. Ainsi en fut-il de la Révolution française et de toutes ces terribles convulsions qui ont ébranlé le monde. Les hommes s'y trouvent avec leur sagesse, leurs folies, leurs doutes, etc.; mais il y a autre chose : on y découvre le conflit violent des puissances invisibles, renouvelant sans cesse cette terrible guerre que Lucifer osa entreprendre contre le Très-Haut, et qui se perpétuera jusqu'à la fin des temps. »

« Cromwell et les puritains, dit Brownson, n'étaient point des hypocrites. C'était pour obéir à la voix de Dieu qu'ils prêchaient, jeûnaient et chantaient des psaumes; une troupe d'esprits se joignait à leurs chants; des puissances invisibles précipitaient leurs balles vers le cœur de leurs ennemis. Mais Dieu n'intervient qu'en lâchant les démons, qui exécutent leur volonté en même temps qu'ils sont les exécuteurs de la vengeance divine. » (V. Brownson, *l'Esprit frappeur*, p. 216-218.)

qui va être fait au dix-septième siècle, dispensent d'aborder ici de plus amples détails.

Prodiges des réformateurs, leurs extases, leurs convulsions.

Nicolas Storch, Thomas Munzer, inspirés de Dieu pour purger l'Église, étaient ravis en extase ; ils racontaient leurs visions, et soufflaient l'Esprit-Saint. Les anabaptistes montaient sur les toits, criant à tue-tête : *Amendez-vous !* L'un d'entre eux, Hunter, ne sortait presque jamais de l'inspiration ; en extase, il s'entretenait avec la Divinité ; rugissant comme un lion, il disait que c'était l'esprit de Dieu qui l'agitait. Un nommé George tombait subitement à terre comme anéanti, revenait à lui en faisant d'épouvantables contorsions et des gestes si horribles, que plusieurs le croyaient possédé. Cette pénitence lui avait, disait-il, été imposée pour avoir été papiste ; alors il se relevait et prophétisait. Tous prêchaient sur la pénitence ; une foule les suivait, les uns se dépouillant de leurs habits, d'autres se couvrant de cendre. Tous ces prophètes tordaient la bouche, tournaient les yeux et se roulaient à terre comme des épileptiques. C'était constamment le signal de l'arrivée de l'esprit prophétique. — A Münster, le nombre des prophètes en convulsions fut si grand, que le sénat presque entier était composé d'inspirés criant sans cesse : « *Malheur à toi ! Münster... Dépouillez-vous de vos parures, couvrez-vous de cendre, etc.* » — Ils parlaient avec Dieu, ils voyaient les anges. — Ces inspirations étaient-elles simulées ? — On doit soutenir hautement la négative... Ils se laissaient mutiler, égorger par centaines plutôt que de renier les ordres divins ; ils prophétisaient sur le lieu même du supplice... — Une femme se laissa mourir de faim, étant

persuadée que Dieu lui enverrait des aliments. — Un prophète veut marcher sur les eaux à la vue de tout le peuple en portant un petit enfant, et la mère le lui confie : tant était grande la conviction que le prodige s'opérerait ; mais l'un et l'autre furent engloutis dans les flots. — Étaient-ce des fous ? Cette folie présente des caractères si étranges, qu'il n'est pas surprenant qu'on y ait vu un agent surnaturel. — Nous montrons en quoi elle diffère des folies ordinaires.

CHAPITRE II

Les illuminés au seizième et au dix-septième siècle.

Les illuminés forment une secte connue en 1575, en Espagne, sous le nom d'*Alumbrados*. Ils eurent pour chefs Jean de Villalpando, et une carmélite, Catherine de Jésus. Ils croyaient entrer, par le moyen de l'oraison, dans un état si parfait, que les sacrements, les bonnes œuvres leur devenaient inutiles; ils pouvaient même alors se livrer aux actions les plus infâmes. — Plus tard, Molinos et ses disciples professèrent les mêmes erreurs.

En 1634, la secte des illuminés s'établit en France; les disciples de Pierre Guérin se joignirent à eux, mais Louis XIII les anéantit en peu de temps. Ils prétendaient que Dieu avait révélé à l'un d'eux, — le frère Bocquet, — une pratique de foi suréminente inconnue jusque-là, avec laquelle on pouvait en peu de temps devenir aussi parfait que la sainte Vierge. — Par cette voie, on était tellement uni à Dieu, que les actes humains étaient déifiés; — les apôtres eux-mêmes n'avaient pas connu cette spiritualité. Dieu agissant ainsi dans l'homme, celui-ci peut faire tout ce que sa conscience lui dicte. — Ils pensaient que leur doctrine une fois reçue dans le monde, on n'aurait plus besoin ni

de curés, ni d'évêques, ni de supérieurs ecclésiastiques. (V. Bergier, *Dict. théol.*, v^o *Illuminés*.)

La secte des illuminés était connue avant 1575, puisqu'une ordonnance de l'Inquisition, du 28 janvier 1558, enjoignait déjà « à tout chrétien de déclarer s'il savait ou avait entendu que quelque personne eût dit ou affirmé que la secte des illuminés était bonne... »

Il se manifestait chez les illuminés divers signes qu'on a pu remarquer assez constamment chez les personnes inspirées du démon, c'est-à-dire les convulsions. — Dans l'ordonnance précitée, on lit que les maîtres de cette doctrine enseignent au contraire « que l'agitation, les tremblements et les défaillances qu'on observe chez eux et dans leurs disciples sont des marques de l'amour divin, et annoncent qu'ils sont en faveur auprès de Dieu, qu'ils possèdent le Saint-Esprit, que dès lors ces parfaits n'ont nul besoin de faire des œuvres méritoires... — Ils voyaient l'essence de la très-sainte Trinité dans ce monde, étaient gouvernés par l'Esprit-Saint immédiatement, et, pour pratiquer ou omettre une chose, ils n'avaient pas d'autre règle que ses inspirations. »

Il se manifestait cependant un *sur naturel* qu'on ne pouvait guère attribuer à Dieu... Parvenu à certain degré de perfection, l'illuminé ne pouvait plus voir les images des saints, ni entendre de sermons ou autres entretiens sur la Divinité. » (V. Llorente, *Hist. critique de l'Inquisition*, t. II, p. 3-4.)

CHAPITRE III

Dix-septième siècle. Hérétiques du Dauphiné, des Cévennes, du Vivarais ; leurs desseins. — Exposé de quelques faits. — Assemblées des Cévennes. — Exposé des prodiges d'après les dépositions. — L'esprit descendait sur les simples et les idiots. — Prodiges dans le ciel, météores lumineux, voix entendues dans les airs, prédictions. — Invulnérabilité des Cévenols. — Ils lisaient les pensées, voyaient les choses cachées, etc. — Diverses opinions sur ces phénomènes.

Dix-septième siècle. Hérétiques du Dauphiné, des Cévennes, du Vivarais, leurs desseins.

Le but des réformés était d'établir la réforme partout ; mais l'Europe, protestante et démocratique au Nord, resta catholique et monarchique au Midi. — En France, le catholicisme demeura la religion de l'État. L'édit de Nantes proclama la liberté de conscience, mais sa révocation, après la mort de Henri IV, donna lieu à des combats acharnés. Les réformés obtinrent d'abord quelques succès, qui leur donnèrent l'espoir de réaliser leur plan favori d'établir une république fédérative. Soumis par Richelieu, il fallut ajourner leurs projets. Cet homme d'État, satisfait d'avoir garrotté le calvinisme, semble avoir dédaigné de s'opposer à ses progrès dans l'ombre. Mais l'esprit qui souffle l'hérésie ne dort pas, bientôt le nombre des libres penseurs s'accroît... Les uns sciemment, les autres à

leur insu, marcheront vers le même but : la destruction du trône et de l'autel, le triomphe de la révolte et de l'impiété.

La monarchie française est enfin arrivée, avec Louis XIV, à son brillant apogée : tous les partis courbent la tête, et le calvinisme semble expirant. Les protestants émigrent, leurs ministres sont exilés ; des missionnaires instruisent ceux qu'on a convertis ; mais le Languedoc, le Vivarais, le Dauphiné résistent et veulent sauver leur église. Un comité de résistance, qui décide qu'on rétablira les exercices religieux dans les temples, est nommé ; on reconstruira ceux qui ont été renversés, on se préparera au rétablissement du culte réformé par *une repentance générale*. — Alors adresse au roi, insurrection du Vivarais qui est terrassée ; mais les insurgés ne sont point domptés. Le fanatisme, qui se nourrit dans les persécutions, fut porté jusqu'au délire par la manifestation des prodiges. — Ce serait ici le lieu de parler des Jurieu, des Du Serre, des Brousson ; on rappellerait que le premier adressa à l'étranger son écrit intitulé : *Soupirs de la France esclave*, dans lequel il dit « que les États sont supérieurs aux rois, dont le pouvoir est usurpé, etc. » Il explique l'Apocalypse, découvre que le papisme finira en 1689, etc. — Mais nous avons hâte d'arriver à la partie historique concernant le merveilleux.

Les ministres avaient dit avant de quitter leurs troupeaux : « L'orage nous arrache de votre sein pour nous disperser dans l'exil, mais l'Esprit du Seigneur sera au milieu de vous, il vous parlera par la bouche des femmes et des enfants plutôt que de vous laisser sans consolation. » (Peyrat, *Hist. des past. du désert*, t. I, p. 158.) — En effet, bientôt, au milieu d'assemblées

nocturnes devenues de plus en plus nombreuses, réunies dans des lieux solitaires, qui reçurent le nom biblique de *désert*, des gens grossiers sortis de la foule, des enfants, des idiots, deviennent des prédicateurs éloquents. — En janvier 1686, simultanément à l'insu les unes des autres, comme si elles eussent été appelées le même jour par une voix céleste, ces assemblées qui comptent leurs membres, les unes par centaines, d'autres par milliers, se réunissent : tous sont inspirés et dans une sorte d'extase, tous s'exposent à la mort avec l'enthousiasme des martyrs. Tandis qu'on frappe des médailles à Jurieu, devenu thaumaturge et prophète, les ministres écrivent à leurs troupes : Les espérances s'enflamment, car l'étranger promet du secours, et les prédicateurs s'empressent de rentrer pour préparer les voies au nouveau messie : c'était, comme on sait, le prince d'Orange. — Dans le Dauphiné, Du Serre, après avoir médité le livre de Jurieu, devient le fondateur des petits prophètes ; là, comme dans le Languedoc, les extases surviennent et se propagent, l'esprit prophétique se manifeste. — L'Esprit-Saint se transmettait aussi par *insufflation* ; tous ceux qui le recevaient s'agitaient convulsivement et étaient inspirés. Parmi les prodiges, plusieurs rappellent ce qu'on lit dans l'histoire de l'enfance des nations (récits qu'on est trop disposé, de nos jours, à croire entièrement fabuleux), et tout ce que rapportent les livres bibliques, tels que visions, apparitions, inspirations, prophéties, prodiges divers, symboles, etc. — L'inspiration arrivant spontanément au milieu des convulsions, la poitrine se gonfle, les cheveux se hérissent, et le regard est surnaturellement flamboyant ; l'inspiré quelquefois semble assoupi, puis une parole vive et saccadée s'échappe de sa poitrine. — Le nombre

de ces prophètes vieux ou adolescents, ou même enfants à la mamelle, était innombrable ; mille prodiges éclataient, des étoiles miraculeuses indiquaient à ceux qui l'ignoraient le lieu où était l'assemblée, et ils entendaient dans les airs de célestes symphonies. « Oh ! voilà bien, disait Jurieu, l'annonce infailible de la chute irrévocable du papisme... » Le prédicant Brousson s'écriait : « C'est en vain qu'on veut ensevelir dans l'oubli des merveilles qui frappent toute la terre... Dieu saura bien les faire connaître... Les enfants à la mamelle rendent des oracles ; on voit des étoiles miraculeuses, on entend des concerts aériens... Ah ! ce sont bien les signes célestes de la prochaine délivrance d'Israël !... »

Jurieu, Du Serre, Brousson, comme tous ces milliers de prophètes, parlaient avec conviction. Aussi tous se croyaient-ils invulnérables. Pourtant si les prédictions se réalisèrent assez pour les séduire, l'avenir dut ensuite leur prouver qu'elles n'étaient point dictées par l'Esprit-Saint, puisque souvent aussi elles les trompaient.

Dans une seule nuit, surgissaient parfois cinquante nouveaux prophètes qui, sentant venir l'inspiration, auraient pu dire comme Cassandre, comme tous les inspirés chez les Gentils : « *Voici le Dieu qui s'empare de moi !* » Ils tombaient à la renverse, écumaient, puis se levaient pour prophétiser. Les uns tombaient comme morts, d'autres restaient debout, mais haletants... — Les uns étaient à peine agités, d'autres très-violemment. Les signes de repentance se manifestaient par des transports, des soupirs, des gémissements, quelquefois par des larmes de sang. Le prophète se débattait sous l'étreinte de l'esprit qui le subjuguait, le forçait à prononcer l'oracle phrase par phrase, syllabe

par syllabe, continuant ainsi sans la participation du prophète, qui articulait sans comprendre.

Tous ces phénomènes se sont présentés chez les inspirés du Dauphiné, du Languedoc, des Cévennes et du Vivarais, et présentent entre eux, malgré la distance des lieux, une parfaite similitude. Le nombre des prophètes était supérieur à celui des prophétesses. On attribuait aussi à l'insufflation, qui rendait prophète, la puissance de terrasser l'ennemi. Ainsi, tandis que les uns faisaient pleuvoir les pierres, que d'autres tiraient des coups de fusil sur les troupes royales, des inspirés s'avançaient en criant : *Tartara, tartara!* et en soufflant avec force. C'était le moyen révélé de se rendre invulnérable et de renverser l'ennemi. — Barbeyrac un jour poursuivait Corbière; celui-ci se retourne, décrit un cercle avec son bâton, et s'écrie d'une voix terrible : « *Arrière, Satan!* » Les chevaux des cavaliers se cabrent, saisis d'un effroi subit, et les dragons, frappés sans doute eux-mêmes des prodiges qui parfois s'opéraient devant eux, s'étonnent et tournent bride; mais leur chef les ramène, les excite, et le prophète est mis à mort.

Exposé de quelques faits.

C'est en 1688, assure-t-on, qu'eut lieu la première apparition céleste. Une bergère des environs de Castres vit un ange qui lui défendait d'aller à la messe... On l'interroge, et chacun est convaincu de la réalité de l'apparition; bientôt les apparitions deviennent fréquentes, et le peuple déserte les églises. — Six cents personnes étaient un jour réunies dans une métairie, sous la présidence de Corbière, lorsque des anges apparurent pour réprimander ceux des assistants qui

étaient accusés d'aller à la messe ; vingt des plus coupables furent chassés, et ordre fut intimé aux *fidèles* de ne plus recevoir ces renégats.

Parmi les disciples de Du Serre, on distinguait trois enfants qui étaient les *pères* de cette assemblée et la dirigeaient ; ils prêchaient, baptisaient, mariaient. — Isabeau Vincent, Gabriel Astier figurent parmi ces inspirés, que les châtiments multipliaient ; la première, surnommée *la belle Isabeau*, gardait les bestiaux chez un laboureur, lorsqu'un inconnu, venu à la bergerie pour prêcher, lui laissa en partant l'esprit prophétique ; à son tour elle prêcha si bien que son nom fut célèbre à Genève, en Hollande, comme dans le Dauphiné. — En 1689, un avocat de Grenoble voulut l'entendre prêcher : « Incapable, dit-elle, de s'exprimer, elle demanda à Dieu de lui délier la langue ; aussitôt l'esprit la saisit, et, quoiqu'elle ne sût point lire, elle fit un discours si excellent, si pathétique, qu'on était forcé de croire qu'il y avait en elle quelque chose de surhumain. »

Tous les discours avaient lieu sur un texte de l'Écriture ; on prêchait le repentir et la pénitence pour être allé à la messe ; on annonçait la délivrance prochaine, etc., etc. — Ce qui nous étonne, c'est que l'esprit prophétique s'emparait quelquefois inopinément de ceux même qui condamnaient ces réunions. — Fléchier parle d'un laboureur âgé de soixante ans, robuste, homme de sens rassis, qui réprimandait ses enfants d'aller aux assemblées, et témoignait son regret de tout le mal que cela faisait, qui devint tout à coup inspiré comme eux. — Il voit des anges descendre par la cheminée, se lève en sursaut, enlève le ciel de son lit quoique fort pesant, puis se livre aux mêmes étrangetés que tous ces inspirés.

Madame de Bays, dit Brueys (*Hist. du fanatisme*, p. 403), veuve d'un conseiller au parlement de Grenoble, après avoir entendu Isabeau, se trouva inspirée, et près de trois cents personnes qui l'entendirent le furent comme elle.

Assemblées des Cévennes.

Ce fut surtout après 1700, quand tout semblait fini, que l'esprit prophétique passa chez les Cévenols : ici les femmes et les enfants, inspirés aussi par milliers, chantaient des psaumes et prophétisaient. Le maréchal de Villars dit : « J'ai vu dans ce genre des choses que je n'aurais jamais crues si elles ne s'étaient passées sous mes yeux. Dans une ville entière, toutes les femmes et les filles, sans exception, paraissaient possédées du diable ; elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues. »

Les enfants des réformés, chose surprenante, devenaient autant de prophètes qui réveillaient la foi de leurs pères. On leur fit subir divers tourments ; rien ne put en triompher. Leurs pères, après les avoir châtiés, les chassaient, les remettaient entre les mains des administrateurs, etc. Les Cévennes en comptaient ainsi près de huit mille, dont la plupart n'avaient que sept à huit ans.

Exposé des prodiges d'après les dépositions. — L'esprit descendait sur les enfants.

L'esprit descendait sur les enfants. « Le plus jeune des enfants que j'aie vu parler en extase, dépose Durand Fage, d'Aubais, était une petite fille de cinq ans, du village de Saint-Maurice ; mais il est connu dans le

pays que l'esprit s'est répandu sur quantité de petits enfants dont quelques-uns étaient à la mamelle. »

Jacques Dubois, de Montpellier, dépose qu'il a vu, entre autres, un enfant de quinze mois, à Quissac, qui parlait en bon français et fort distinctement, quoiqu'il fallût prêter l'oreille pour certains mots; il parlait comme si Dieu eût parlé par sa bouche... « *Je te dis, mon enfant ; je t'assure, mon enfant.* » C'était la formule de l'esprit, etc....

Pierre Vernet étant allé avec Antoine Coste et Louis Taton visiter Pierre Jonquet au moulin de l'Ève, une fille vint appeler sa mère pour voir « l'enfant qui parlait; elle ajouta qu'il ne fallait pas nous effrayer, que ce n'était pas la première fois. — Nous y courûmes tous. L'enfant, dit le témoin, était âgé de treize à quatorze mois et emmaillotté; il n'avait jamais parlé naturellement, et il parla cependant distinctement d'une voix assez haute, vu son âge, de sorte qu'on pouvait aisément l'entendre dans toute la chambre. Comme les autres, il exhortait à la repentance... La chambre se remplit de monde; il y avait pour le moins vingt personnes, toutes priant et pleurant. »

Pierre Mazel, âgé de neuf ans, étant en extase, parlait avec autorité, et ordonna à son père de se réconcilier avec Jean Crosse, ce qui eut lieu.

Jacques Bresson déclare avoir vu quatre à cinq fois un enfant de trois ans parler distinctement en bon français et dire des choses fort touchantes.

David Flottard alla voir avec un prêtre catholique une fille de six à sept ans qui était inspirée. Le prêtre lui demanda qui lui avait appris tant de choses étranges. L'enfant affirma que l'esprit les dictait, que c'était indépendant de sa volonté. (V. *le Mystère d'innocence*, p. 303 et 304)

L'esprit descendait sur les simples et les idiots.

L'esprit descendait plus rarement sur les vieillards, jamais sur les savants ; il choisissait la jeunesse, l'indigence, les cœurs simples.

M. de Caladon dit : « Je connaissais une paysanne idiote âgée de quarante ans, la plus ignorante créature que nos montagnes aient produite. » On lui apprit qu'elle prêchait à merveille ; il n'en crut rien, car elle ne pouvait joindre quatre mots français. Cependant il fut témoin, dit-il, « que cette ânesse de Balaam avait une bouche d'or : c'était un torrent d'éloquence. » Avant de parler ainsi, elle en demandait la grâce.

Claude Arnassan dit que son père avait pour berger un pauvre imbécile nommé Pierre Bernard ; il le mena à l'assemblée, où il resta deux heures à genoux. L'esprit s'étant emparé de ce berger, il s'exprimait en français ; citait à propos des passages des Écritures, lui qui ne savait pas lire, et n'aurait su, même avec un long travail, acquérir la connaissance des choses qu'il prononçait.

Lucrèce Claire faisait des discours admirables. A l'inspiration se joignait le don des prodiges : elle reçut ce don à seize ans ; l'esprit lui avait ordonné de rester neuf jours sans boire ni manger. Étant rigoureusement observée, on vit ce singulier jeûne s'accomplir. — D'autres, en dormant, faisaient des discours très-suivis. Le but de ces prêches était toujours la pénitence, l'amendement recommandé aux réformés qui étaient retournés à l'Église romaine. Quand l'inspiration descendait chez ceux qui avaient perdu leur innocence, elle les purifiait par les larmes amères du repentir.

Prodiges dans le ciel, météores lumineux, voix entendues dans les airs, prédictions.

Claude Arnassan déclare (*Ibid.*, p. 304) qu'ils étaient environ quarante qui cherchaient le lieu de l'assemblée... Une étoile brillante parut et les guida jusqu'à cette assemblée, qui était à une demi-lieue d'eux (ce qui est arrivé bien des fois); bientôt ils entendirent le chant des psaumes et purent joindre leurs frères.

Isabeau Charras dit qu'on a entendu plusieurs fois ce chant comme venant des airs. — « Une mélodie divine s'est fait entendre plusieurs fois en plein jour à lui et à différentes personnes dans des lieux éloignés de toute habitation, où il n'y avait ni bois, ni creux de rochers... Les voix d'ailleurs étaient si belles, dit-il, que nos paysans n'auraient su former un si mélodieux concert... Tous s'entredisaient (*Ibid.*, p. 314) que Dieu conduisait ces merveilles à de grandes fins... — En attendant, les fruits en étaient visibles : c'étaient des hommes nouveaux qui éprouvaient un grand mépris pour le monde, et surtout une grande horreur pour l'idolâtrie romaine, etc... »

Marguerite Bolle tombe en extase devant douze personnes, parmi lesquelles j'étais, dit Durand Fage. — Nous ignorions le lieu de l'assemblée, quand l'esprit dit à cette fille : « *Je te dis, mon enfant, que je ferai tomber une lumière qui l'indiquera.* » (Ce qui eut lieu.) Nous vîmes tous une lumière tombant du ciel, qui nous fit trouver l'endroit où nos frères étaient réunis à un quart de lieue de là. — Les prédictions se réalisaient souvent de manière à détruire tous les doutes.

Au commencement de mars 1703, l'esprit descend

sur un frère qui était de Calvisson, qui assure qu'on n'aura rien à craindre, quoique entouré d'ennemis, d'un grand combat qui se donnera dans la plaine de Calvisson; que les femmes y combattront..., que Dieu donnera la victoire aux frères, etc. — Deux mois après, en effet, l'ennemi vint fondre sur une assemblée près de Calvisson : « J'y étais, dit Durand Fage; les femmes se défendirent à coups de pierre en chantant des psaumes et remportèrent la victoire : ce qu'il faut observer, dit-il, c'est qu'aucune femme ne suivait nos troupes. Elles furent donc inspirées de s'y rendre. »

Plusieurs fois on a prédit qu'il tomberait du ciel du feu ou des lumières : ce qui se vérifiait... L'esprit dit un jour au frère d'Élie Marion : « *Je te prédis, mon enfant*, que si vous partez, vous tomberez entre les mains des ennemis; mais je permettrai qu'ils vous conduisent en toute sûreté, etc., ce qui s'accomplit. »

Le père d'Élie Marion était sur le point d'être pris par les ennemis; on l'engage à fuir... « *Je te dis, mon enfant*, que tu n'as rien à craindre, dit l'esprit. L'ennemi lui-même demandera et obtiendra ta grâce. » Ce qui arriva.

Frère Abraham prédit à son frère qu'il sera tué par les ennemis. Celui-ci reçoit l'avertissement avec résignation : quelques jours après, la prédiction s'était accomplie.

Le maréchal de Montrevel, au commencement d'octobre, monte dans les hautes Cévennes pour tout saccager. Le frère Laveille prédit « que dans trois jours il sera forcé d'en descendre plus vite qu'il n'y était monté. » Ce qui eut lieu. — On pourrait multiplier ces prédictions. Avant le départ, le chef de famille consultait Dieu; l'esprit parlait par l'un d'eux, et l'oracle

était *certain*... (assez souvent du moins, car plusieurs fois on l'a vu aussi se tromper ou mentir).

Invulnérabilité.

Clariss de Quissac, autre inspiré âgé de 30 ans, avait reçu de grandes grâces. L'esprit le saisit un jour au milieu de l'assemblée. Ses agitations étaient si fortes, que tout le monde en fut extraordinairement troublé... Il parle, ses agitations augmentent, et l'esprit lui fait prononcer ces mots : « *Je t'assure, mon enfant, qu'il y a ici deux hommes venus pour vous trahir.* » — Aussitôt des gens armés cernent l'assemblée... Tout le monde est attentif, nul ne peut s'échapper. — Clariss, en extase, se lève, marche en sanglotant, les yeux fermés, avec de grandes agitations de tête, les mains jointes et élevées. Il va droit à l'un des traîtres; l'autre fend la presse et vient demander pardon... Quelques personnes soupçonnent qu'il peut y avoir eu connivence entre les traîtres et le prophète. — Un murmure s'élève; mais l'esprit, par la voix de Clariss, s'écrie : « Gens de peu de foi, vous doutez... » — « *Je te dis, mon enfant, de te mettre au milieu des flammes; ne crains point, obéis à mes ordres.* » Ceux qui avaient douté demandent grâce avec larmes, mais les convulsions de Clariss redoublent, on est forcé de préparer un grand feu de bois sec. « J'étais un de ceux qui ramassèrent du bois, dit Fage; on en trouva aisément, car un fourneau à tuiles était tout près. On fit un bûcher de pins secs et d'ajoncs, mêlés de grosses branches... L'assemblée le dominait, le feu y fut mis. Je ne sais si ce ne fut point Clariss lui-même qui l'alluma... Il avait une camisole blanche que sa femme lui avait apportée le matin. Il se mit au milieu du tas de bois, parlant en extase, les mains jointes

et élevées. Toute l'assemblée, le genou à terre, fondait en larmes, chantait des psaumes et criait : « *Grâce ! miséricorde !* » Surtout sa pauvre femme qui pleurait, criait et invoquait Dieu... — « Je la rassurai autant que possible, dit Fage, elle était près de moi, avec ses deux sœurs, son père, un frère et d'autres parents... Les flammes enveloppèrent Claris de tous côtés, et s'élevèrent fort au-dessus de sa tête... Il en sortit quand tout le bois fut si consumé, qu'il ne jetait plus de flammes... Pendant tout ce temps, qui dura un quart d'heure, l'esprit ne le quitta point. Quand il sortit, il continuait de parler avec des mouvements de poitrine et des sanglots. » On l'enlève, on remercie Dieu... — Ni ses cheveux, ni ses habits, ni sa camisole n'avaient été endommagés. (Peyrat, *Hist. des pasteurs du Désert*, t. I, p. 502 et suiv.)

L'esprit menaçait les incrédules des jugements de Dieu. Pour donner plus de poids aux paroles, il disait par la bouche d'Élie Marion : « *Je t'assure, mon enfant, que pour persuader à ceux qui sont ici présents, que c'est moi qui te parle, je veux que tu te frappes la poitrine à grands coups de couteau, ne crains rien...* » L'extatique prit un couteau long et pointu, et s'en frappa plusieurs grands coups dans le ventre et la poitrine, mais son corps résistait comme s'il eût été de fer, et son habit n'en fut pas même percé. Tous les assistants effrayés versèrent abondamment des larmes.

D'où leur venait cet enthousiasme ardent qui pouvait ressembler d'autant mieux à la folie, que l'esprit souvent manquait à ses promesses ? C'est que l'invulnérabilité avait été aussi très-fréquemment constatée. « Dieu, disaient-ils, a souvent réprimé l'ardeur du feu et arrêté les balles. » Ici, un soldat avait eu son justaucorps percé de trois balles, à deux pouces l'une

de l'autre, qui s'étaient arrêtées entre sa chemise et la chair, sans l'endommager. Là, un autre avait reçu une balle entre ses cheveux et son chapeau...; d'autres avaient fait des chutes effroyables, sans se blesser. Le frère de Bruquier tomba de douze pieds de haut, sans éprouver de mal. — Lorsque dans les occasions importantes, ayant consulté Dieu, il leur avait été dit de ne rien craindre, la grêle des mousquetades ne faisait plus peur; elle perçait leurs manches, elle trouait leurs chapeaux, mais ils n'étaient point blessés.

Ils lisaient les pensées dans les cœurs, voyaient les choses cachées.

Élie Marion dit qu'un frère qui avait reçu l'inspiration le 1^{er} janvier 1703, lui fit une longue énumération de ses péchés devant tout le monde. — Il raconte ce que sa vive douleur d'avoir péché lui fit faire, et sa complète conversion. Marion lui-même, au temps de Pâques, devint inspiré, et répandit en abondance des larmes d'un sang vermeil qui tomba sur son habit, sur son fusil, jusqu'à terre. Ceci eut lieu en plein midi, dans un lieu appelé *les Vernèdes*, devant beaucoup de monde. (V. *Myst. d'iniquité*, p. 309.)

Ils avaient aussi le don de seconde vue : frère Cavalier annonça dans une vision à l'instant même où le maréchal de Montrevel donnait des lettres pour porter à Nîmes, que le courrier était vêtu de telle manière, monté sur tel cheval... Hâtez-vous, dit l'esprit, vous le trouverez sur le bord du Gardon. Le tout fut reconnu vrai. Plusieurs inspirations révélèrent qu'un traître avait formé le projet de tuer Cavalier. — Ce traître, nommé Lasalle, était un de ses gardes. — Celui-ci avoue son mauvais dessein... on décide son supplice, on l'exhorte. Cavalier, pensif et triste, ne voudrait pas être témoin

de la mort d'un homme qu'il avait aimé. Sa troupe prie pour le criminel ; mais Cavalier, tombé en extase, est extraordinairement agité ; dans la violence de ses convulsions, l'esprit lui dit : « *Je t'assure, mon enfant, que si tu murmures contre mon commandement, je t'abandonnerai..... Je t'ai fait connaître qu'il fallait que le traître fût mis à mort, et tu m'as résisté... Je donnerai mon troupeau à conduire à d'autres... etc.* »

Les discours des inspirés étaient suivis des plus surprenantes conversions. — Jean Cavalier déclare qu'étant âgé de seize ans, alors très-léger de caractère, peu disposé à la piété, il entra par curiosité dans une grange où se réunissaient les inspirés ; il y vit un petit garçon qui, étant tombé dans de vives agitations, lui fit l'exposé de son intérieur. La peur saisit ce jeune homme qui, cherchant à sortir, trouva sur son passage un autre inspiré tombé dans des agitations plus violentes encore, qui s'écria qu'un malintentionné cherchait à sortir, et dit plusieurs paroles propres à obliger Cavalier à s'humilier devant Dieu. Sa peur redoubla, quand il se dit : « Mais si ces gens étaient des sorciers, ils ne parleraient pas autant de Dieu, et ne feraient pas d'aussi belles prières. » — Il resta. — Un troisième inspiré se leva, et fit durant deux heures un si beau discours sur les paroles d'Isaïe : *Venez aux eaux vous qui êtes altérés*, etc., que ces deux heures passèrent comme deux minutes : (« On était sûr, dit-il, que le jeune orateur ne savait pas lire... ») Cavalier devient soudain un homme nouveau : des fontaines de larmes coulent de ses yeux, et il se sent une véritable aversion pour le culte des papistes. L'un des inspirés avait annoncé que l'esprit descendrait sur Cavalier : en effet, quand celui-ci eut passé neuf mois dans les agitations et les sanglots, sans paroles..., il tomba en

extase un dimanche matin, resta trois fois vingt-quatre heures sans boire, ni manger, ni dormir, sous l'opération de l'esprit. Dieu ensuite lui délia la langue, et les paroles qu'il prononçait se formaient sans dessein dans sa bouche. Ce don n'était ainsi accordé aux grands pécheurs, et surtout à ceux qui avaient été papistes, qu'après une expiation plus ou moins longue. (*Ibid.*, p. 301.)

Au mois de juillet 1702, proche Saint-Laurent de Gouse, une fille de onze ans, très-timide, et qui ne savait pas lire, fut saisie de l'esprit dans une assemblée, et tout à coup, d'un ton libre et hardi, elle s'écria : « *Abattez-vous, peuple de Dieu, prosternez-vous..., etc.* » Son exhortation dura trois quarts d'heure, en bon français. « Je voyais tout cela, dit Fage, et ne savais qu'en croire d'abord... Mais je fus saisi moi-même, et commençai par verser un torrent de larmes pour mes péchés... » Alors les divertissements lui devinrent insupportables, l'idée de ses fautes ne le quitta plus, et sans cesse il prononçait : « *Grâce, grâce ! miséricorde....., etc.* »

Dieu, disaient-ils, donne cette inspiration comme il l'entend, l'envoyant à ceux qui la craignent, la refusant à ceux qui la désirent... « Notre règle, dit Fage, est de ne demander à Dieu que ce qui est pour sa gloire, et de ne rien spécifier... Il y a des choses incompréhensibles dans cette dispensation de grâces, qui ne sont peut-être que pour nous humilier... etc. »

Un homme de Vézenobre, près d'Alais, craignant que sa maison ne fût rasée, à cause de son petit garçon qui prophétisait, courut chez le curé dès qu'il s'en aperçut. Ce dernier arrive; l'extase de l'enfant cesse, mais, en présence même du curé, elle s'empara du père...

Un bon paysan de Saint-Paul-la-Coste, nommé Hal-mède, va lui-même trouver le curé du lieu, car son fils, âgé de douze à treize ans, était inspiré : — « Mon enfant prophétise, monsieur le curé, je vous en avertis ; n'allez pas me ruiner pour cela. » — Le curé lui dit de le faire jeûner, mais l'enfant continuait. — « Quand il aura ses agitations, lui dit le curé, administrez-lui quelques bons coups de bâton... vous verrez bien... » — Le père suivit cet avis, mais l'enfant n'en fut visité que plus souvent encore par l'esprit... — « C'est peut-être un charme, » dit le curé déconcerté, qui place sur la tête de l'enfant une peau de serpent ¹. Mais plus agité que jamais, l'inspiré révèle tout ce qui a été dit et fait par le curé et par son père... Il éclate en menaces terribles contre les pécheurs endurcis, et peu de jours après, son père reçoit lui-même le don de révélation et de prédiction.

On n'a pas d'exemples, disent les camisards, que l'esprit ait jamais saisi aucun prêtre, mais il s'emparait quelquefois des enfants des catholiques.

Il y avait quatre degrés dans l'extase : *l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don*. — Un inspiré voyait quelquefois l'esprit descendre sur un réformé... « Je le vois descendre sous la forme d'une colombe blanche sur Cabrit, » disait un prophète. Aussitôt, en effet, Cabrit fut saisi de l'esprit prophétique. — Un des dons qui les frappait davantage, c'était celui qui, d'un homme ignorant, grossier et presque idiot, faisait non-seulement sortir des torrents d'éloquence, mais lui transmettait à son insu les passages des saintes Écritures. Alors l'inspiré exhortait l'assemblée au

1. Ce bon curé pratiquait ici la magie, vraisemblablement sans s'en douter.

repentir et à la pratique des vertus, puis déclamaient avec véhémence contre l'Église romaine et contre la messe. — « Cet esprit (disent les déposants) qui nous inspirait le mépris du monde et la charité, qui nous donnait la joie intérieure, etc., nous inspirait aussi de l'horreur pour l'idolâtrie catholique, nous invitait à ne plus y participer... » Il reprochait enfin aux personnes qui avaient reçu la communion d'avoir avalé le basilic. (Peyrat, *Hist. des past. du dés.*, p. 62-266.)

Il est constant que toutes ces merveilles, qu'on n'a pu qu'effleurer ici, ressemblent presque en tous points à celles de l'antiquité. — Que dire de leurs visions symboliques, qui rappellent celles des prophètes dans les livres saints? — Que dire surtout du nombre énorme des prophètes de la réforme? — Les prêches, renouvelés deux ou trois fois le jour, étaient faits par les inspirés de plus de huit mille assemblées, grandes ou petites, depuis la Lozère jusqu'à la mer. (Peyrat, *Ibid.*, p. 270.)

Diverses opinions sur ces phénomènes.

Le dix-huitième siècle vient de commencer; que décidera-t-il sur les causes de ces étranges phénomènes? — Il ne les niait point; il ne le pouvait. La Faculté de médecine de Montpellier décida gravement, non que ces inspirés fussent des fourbes, l'imposture était impossible; ni des fous, ils avaient toute leur raison; mais, retenons-le bien, *c'étaient des fanatiques*¹.

1. Le lecteur qui voudrait connaître mieux la prodigieuse histoire des Camisards aurait plus de cinquante ouvrages à consulter. — Dans les ouvrages du temps : 1° *Le théâtre sacré des Cévennes*, 1707; *Hist. du*

Que décidèrent les théologiens? Ils se divisaient en deux camps. Ceux du premier y virent, en suivant franchement la vieille doctrine, l'intervention de Satan. Ils le prouvaient aux réformés, non en montrant simplement que la réforme était hostile à l'Église romaine remontant aux apôtres, mais par l'esprit d'orgueil, par les contradictions des chefs de la réforme, par l'esprit de révolte qui les anime et qui aspire à tout détruire, par les prodiges, semblables à ceux des démons, par l'effet de l'inspiration qui assimile ces prophètes aux possédés. — En vain, pour mieux tromper, disaient-ils, le vieux serpent se transforme en ange de lumière, car la contrefaçon évidente de ses miracles fait rejeter la vraie doctrine, ou bien celle-ci fait rejeter ses faux miracles. Ceux de l'autre camp, par circonspection ou autre motif, satisfaits de ce qu'on n'accordait pas généralement le titre de vrais miracles aux faits qu'on vient d'exposer, se bornèrent à dire que les prétendus inspirés de la réforme étaient, ou des imposteurs, ou des insensés, ou des fanatiques, quoique cette dernière expression n'expliquât rien. — Il y eut donc là des faits constants qui attendent encore une explication naturelle ¹.

fanatisme de notre temps, par Brueys; *Mém. de la guerre des Cévennes*, par J. Cavalier, 1726; *Le Mystère d'iniquité*, 1789, etc. — 2° Dans ceux de nos jours : *Du magnétisme*, par Bertrand; *Hist. des pasteurs du désert*, par Peyrat, etc., et une foule d'autres.

1. L'Église a toujours considéré les sauts, les culbutes, les chutes, les convulsions comme des signes d'interventions diaboliques; l'Esprit-Saint laisse l'inspiré tranquille, mais le démon met les siens hors d'eux-mêmes. On a pu constamment remarquer chez les hérétiques, comme dans toutes les religions fausses, les sauts, les convulsions, les tournoisements; ce fut le signe qu'Amolon, archevêque de Lyon, rappelait au neuvième siècle à Teutbaud, qui le consultait sur des miracles opérés par des ossements déposés dans l'église de Saint-Bénigne à Dijon. — Les convulsions s'emparaient des fidèles par centaines. —

L'archevêque répondit : « Il y a lieu de croire que le démon en est l'auteur ; défendez ces assemblées, etc., proscrivez ces fictions infernales, ces hideuses merveilles, etc. » — Deux moines prétendus avaient apporté de Rome ces reliques en disant qu'elles étaient d'un saint dont on avait oublié le nom. — L'évêque Teutbaud avait d'abord refusé de les recevoir, mais comme elles faisaient des prodiges et que des femmes les mettaient en vogue, il en référa, comme on vient de le dire, à l'archevêque dont il était suffragant.

CHAPITRE IV

Des thaumaturges, prophètes, visionnaires, quiétistes, etc., inspirés par le démon. — Visions et révélations de Christine Poniatowa. — Miracles de Nicole Chevalier. — La mère Madeleine. — Madame Guyon.

Des thaumaturges, prophètes, visionnaires, quiétistes, etc., inspirés par le démon.

Le sujet de ce chapitre remplirait de gros volumes, lors même que l'on se bornerait à ne citer que des fragments très-abrégés des visions, révélations, prodiges divers des personnes qui furent illudées par Satan.

Les noms de Kotter, d'Hacket, de Drabicius, de Morin, de Kuhlmann, de Christine Poniatowa, de Nicole Chevalier, de la mère Madeleine, de madame Guyon, et de tant d'autres, rappellent des faits qui ont mis en émoi leurs contemporains, occupé sérieusement les théologiens, et qui sont très-propres à exercer aujourd'hui l'esprit des physiologistes et des psychologues. — Quand chez le prétendu thaumaturge il ne se manifeste pas les signes surhumains consignés dans les rituels, les plus savants théologiens peuvent s'y tromper ; tant il est difficile parfois de dévoiler le diable quand il s'est transformé en bon ange. Mais quand l'Église a fait ce discernement, celui qui semblait être

un thaumaturge, un saint, apparaît alors ce qu'il est, et quelquefois, sans que lui-même s'en doute, c'est un suppôt de Satan.

Christine Poniatowa.

Les visions et les révélations de Christine Poniatowa avaient pour objet l'état où se trouvaient les réformés au dix-septième siècle.—Ses extases, prédications, révélations, apparitions d'anges furent examinées par les médecins, qui les jugèrent surnaturelles.

Le 12 novembre 1627, Christine voit dans le ciel un faisceau de verges et en est très-effrayée. Une autre fois, étant en extase, elle fait des gestes si extraordinaires, que son médecin déclare que « son art est à bout. » Revenue à la vie normale, elle raconte qu'elle a eu trois visions. Dans la première, un bel enfant vêtu de blanc lui a dit en lui montrant une couronne d'or : « *Elle sera pour vous si vous persistez dans la foi que vous avez promise.* » Dans la seconde, elle voit dans un palais un homme très-beau ; il était assis, et de son visage sortaient des rayons de lumière si éclatants, qu'elle n'en pouvait soutenir l'éclat.—C'était le Fils de Dieu.—On omet beaucoup d'autres apparitions, et des révélations et des prédictions qui se sont réalisées. Le 1^{er} janvier 1628, entre autres apparitions, elle vit un petit serpent qui grossissait à vue d'œil et la mordit... Rendue à elle-même, on vit à son doigt la morsure. Le 2 janvier 1629, une femme voilée et en deuil lui apparaît en cachant son visage. Un ange lui prédit une attaque d'apoplexie, qui survint au terme fixé. Le 14 janvier, elle entend frapper des coups sous son lit ; ils continuent jusqu'au 27, en diminuant d'un coup chaque jour. Ledit jour 27, elle attend l'heure de cinq,

c'était l'instant fatal. A trois heures, Jean Cyrille et Wincelas Cornu, chefs de l'Église de Bohême, se rendent auprès de Catherine avec quelques pasteurs. A quatre heures, ses douleurs redoublent. On prie, puis elle expire. On allait procéder à l'inhumation, quand la défunte se lève et demande ses vêtements. — Longue discussion sur cette résurrection. On tient un synode composé de cinquante pasteurs. Les uns veulent qu'il y ait illusion, d'autres qu'il y ait prestiges diaboliques ; d'autres enfin attribuent ce prodige à Dieu. Ce fut le 16 mars que l'on s'assembla pour la première fois ; le 20, on décida que le cas était difficile. Comme les avis étaient très-différents, il fut décidé que l'on garderait le silence, pour conserver la paix. — Christine rentra ensuite dans la vie commune et se maria.

Nicole Chevalier.

L'histoire si authentique de Nicole Chevalier, dont saint François de Sales a parlé dans ses Lettres, mentionne des prodiges non moins propres à induire en erreur les plus expérimentés. Celle-ci révélait l'avenir, connaissait les péchés secrets ; ses conversations étaient sublimes, sa vie miraculeusement austère ; elle était toujours en oraison. Le pain qu'elle distribuait aux pauvres se multipliait dans ses mains ; quand le prêtre la communiait, une main invisible portait la sainte hostie à Nicole, qui était aussi quelquefois elle-même transportée au loin. En présence de la mère de l'Incarnation, elle fut un jour emportée jusqu'à Tours, et fut de retour une heure après. On sut que le but de ce voyage était d'anéantir l'ordre des Jésuites. — Un jour, en présence d'un grand nombre de docteurs qui entouraient son lit, une vive lumière parut et une voix

salua l'assemblée, etc., etc. Il fut reconnu pourtant plus tard que Nicole était possédée du démon; on la surprit à mentir, et la bienheureuse mère de l'Incarnation obtint sa délivrance par ses prières. Nicole, dont les paroles étaient si sublimes que tous ceux qui l'entendaient se livraient avec larmes à la pénitence, dès qu'elle fut délivrée, se retrouva ignorante et grossière.

La mère Madeleine.

Une religieuse de Montdidier, la mère Madeleine, parlait si admirablement de Dieu, de son essence, de ses perfections, qu'elle étonnait les théologiens. M. de La Charmoye, qui voulait la connaître avant de l'envoyer à Maubuisson, la vit un jour pendant l'oraison élevée de terre de quatre pieds sans que rien la soutînt. Cependant on l'observe, et on examine sa doctrine, qui inspire de la défiance. — « Tout consiste, disait-elle, à ne point réfléchir; on est chaste alors en se livrant aux plus horribles impuretés, et sobre dans les plus grands excès de la bouche. » — Telle était sa morale, qu'une de ses disciples suivit d'une autre façon. — Celle-ci passa vingt jours sans prendre aucune nourriture solide, trouvant indigne d'elle de manger. — On ne pouvait suivre les voies de cette illuminée sans être attaqué par l'orgueil ou par l'impureté.

Quiétisme; madame Guyon.

Le quiétisme faisait consister la perfection de la contemplation dans l'abstinence des actes de foi, d'adoration, de reconnaissance, dans la *passivité* de l'âme. — D'après cette doctrine, les impressions les plus cri-

minelles ne sont point des péchés. — Le *molinosisme* conduisit les uns à un quiétisme grossier et au libertinage, d'autres au faux mysticisme de madame Guyon. — Parmi les phénomènes extraordinaires que l'on remarque chez cette dernière, on la voit guérir miraculeusement des maladies crues incurables, lire les pensées, etc., etc. On la voit dirigée par une force occulte et intelligente, qui constituait en elle un état que nous aurons occasion d'étudier plus loin, car il se représentera de nos jours. — Une impulsion irrésistible la poussait si violemment à écrire, que sa résistance à cette force la rendait malade. Ce n'étaient point ses pensées, elle était tout à fait passive, c'étaient celles de cette force inconnue. Le père Lacombe lui ayant dit d'obéir à cette impulsion, elle écrivit, sans se douter de ce que sa main écrivait et avec une vitesse étonnante, le *Traité complet de la vie intérieure*; et à mesure qu'elle avançait, sa santé se fortifiait : c'est de la même manière qu'elle écrivit ses *Commentaires sur l'Écriture sainte*, qui lui furent dictés mot par mot. Les passages lui étaient donnés avec leur explication sans rien chercher. Il fallait de sa part un entier abandon; si elle eût voulu substituer un seul mot à celui qu'on lui dictait, l'esprit se fût retiré. Cette dictée se faisait si rapidement et sa main était agitée si vivement, « qu'elle n'aurait pu copier, dit-elle, en cinq jours ce qu'elle écrivit en une seule nuit. »

L'esprit de Dieu, — c'était lui, selon elle, qui conduisait sa main, — aimait à la contrarier. Ainsi, quand elle avait le temps d'écrire, il la faisait cesser; et quand elle avait besoin de repos et de sommeil, il la contraignait d'écrire. « Je m'accoutumais, continue madame Guyon, peu à peu à suivre Dieu à sa mode et non à la mienne. » Le *Cantique des cantiques* fut rédigé en

un jour et demi, encore reçut-elle des visites... La vitesse fut si prodigieuse, que son bras enfla et devint si roide, qu'elle crut ne pouvoir écrire de longtemps. Mais une âme du purgatoire, qui la pressait de prier pour sa délivrance, la guérit instantanément, en signe et pour récompense de cette délivrance. — Ayant égaré une partie considérable du *Livre des Juges*, qui lui avait été ainsi dictée, quand elle la retrouva, elle reconnut que l'ancienne et la nouvelle dictée étaient en tout parfaitement conformes entre elles, etc. »

La main de madame Guyon écrivait donc comme les Camisards parlaient, c'est-à-dire mot après mot, syllabe par syllabe, ce qu'elle ignorait. Ici c'est la main qui est possédée par une puissance; chez les Camisards, c'était la langue.

Un jour le démon lui apparut : « Ses sens en ressentirent un peu d'effroi, mais son âme, dit-elle, resta ferme ; » ce qui causa tant de dépit à Satan, que toutes les nuits, à minuit (heure à laquelle madame Guyon se levait), il fit dans sa chambre un tintamarre effroyable : quand elle était au lit, c'était pis encore ; il le lui secouait pendant des quarts d'heure, crevait les châssis de papier, etc., etc., mais elle n'avait point peur. Un jour il lui apparut dans la ruelle de son lit, et lui donna un si furieux coup de pied, qu'elle fut aux portes du tombeau.

Madame Guyon dit « qu'elle exerçait un pouvoir sur l'âme comme sur le corps de quelques personnes ; quand elle leur disait : *Soyez guéries*, elles l'étaient... ; *soyez en paix*, elles recouvraient tout leur calme. Les personnes qui l'entouraient s'étonnaient des changements qui s'opéraient en elles. »

Elle lisait si bien dans la conscience des religieux, des prêtres, des femmes, des hommes du monde,

qu'on en était ému jusqu'aux larmes. — Elle fit ainsi de grandes conversions.

Il nous est impossible d'exposer ici les prodiges, les prédictions accomplies, les visions, les extases, l'*état d'enfance*, etc., etc., de madame Guyon. (V. sa *Vie*, en trois volumes fort curieux.) — Fénelon crut que cette fausse mystique était une sainte, et ne fut pas seul à le penser. Bossuet lui-même ne niait pas toutes ces merveilles; mais, d'après la doctrine de l'Église, ayant mûrement examiné ses écrits, et ne pouvant les attribuer à Dieu, il lui fut facile alors de savoir d'où venaient tous ces prodiges. — La folie ni l'imposture n'étaient point acceptables comme cause; elle était donc surhumaine.

Madame Guyon, à la suite des orages qu'avait soulevés sa doctrine, mourut à Blois, dans les sentiments d'une dévotion tendre et éclairée. Sa charité ardente, sa patience, sa piété profonde avaient servi de passeport à une doctrine aussi dangereuse qu'absurde qu'elle abandonna, — le *quiétisme*, — doctrine qu'on voit dès le quatrième siècle dans l'*origénisme* spirituel; qu'on retrouve au onzième et au quatorzième siècle chez les Beggards; et qui fut enfin renouvelée au dix-septième par Molinos. — On en accusa le démon; pour tromper, il ne pouvait certes employer plus de finesse et d'astuce. — La science prouvera-t-elle un jour qu'on a calomnié le diable!

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE I

Esprit et physionomie des seizième et dix-septième siècles. — Philosophes réformateurs de cette époque, péripatéticiens, matérialistes, cabalistes, théurgistes, etc., etc. — Paracelse. — Pomponace. — Corneille Agrippa. — Van Helmont. — Goclenius. — Robert Fludd. — J.-B. Porta. — Sébastien Wirdig. — Maxwel. — Marsile Ficin. — Suite des philosophes qui ont plus ou moins contribué à renverser la doctrine démonologique. — Résumé.

Esprit et physionomie des seizième et dix-septième siècles.

Après ces tableaux fantasmagoriques qui éblouissent et font subir une sorte de cauchemar, on éprouve le besoin de reposer ses yeux et de respirer : mais y a-t-il un repos bien paisible pour ceux que des impressions trop vives ont surexcités ? C'est en vain qu'on détourne les regards d'un foyer ardent et qu'un profond silence succède à des bruits éclatants, l'œil croit voir encore, l'oreille croit encore entendre, car le spectacle frappant de tant de merveilles horribles s'est profondément gravé dans notre esprit. Nous sommes à côté des juges dans le prétoire, nous croyons voir encore les postures étranges et les épouvantables tortures des possédés,

nous assistons aux exorcismes, et la fracture des verrières comme signe d'expulsion retentit encore à notre oreille. L'impression subsiste ; et, s'il en était autrement, je ne sais si l'on devrait blâmer ou plaindre celui qui pourrait demeurer indifférent, après avoir entendu le récit de ces terribles phénomènes, et surtout celui qui ferait un sourire d'incrédulité ou de dédain. Des philosophes, des théologiens, des magistrats, des médecins ont vu et cru ; rirons-nous de leur prétendue crédulité parce que nous n'avons pas vu ? Cela ne m'a point semblé possible, et cette pensée, après avoir esquissé ces tableaux effrayants, m'encourage à poursuivre et m'invite à essayer d'analyser les causes qui ont détruit l'antique croyance à l'intervention des esprits, et les diverses opinions émises sur ce sujet. Ces causes sont nombreuses ; j'espère n'en omettre aucune, de quelque importance du moins : quoique je sois forcé d'être bref et de me circonscrire, plus peut-être que le sujet ne le comporte, dans une matière qui exigerait de nombreux volumes.

On peut distinguer, presque à toutes les époques, les contemporains en trois catégories : les esprits qui, moins dominés par la matière, s'élèvent à la contemplation de l'infini ; ceux qui, étant asservis à la matière, tiennent leurs regards fixés vers la terre et s'occupent exclusivement des choses bornées et matérielles ; d'autres enfin, indifférents ou sceptiques, qui ne voulant pas ou ne sachant pas à quoi se déterminer, dédaignent de s'occuper des choses spirituelles.

Quand des causes diverses ont fait prévaloir une doctrine, la foule, qui se dispense de réfléchir, accepte sans examen celle qui est en faveur ; aussi, dans telle période, le surnaturel se trouve presque généralement admis, tandis que, dans une autre, il est presque généralement

rejeté. On en verra la preuve dans ce qui nous reste à dire. — Aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, le peuple, qui partageait la croyance aux esprits, l'exagérait jusqu'à la plus naïve crédulité; à la fin du dix-huitième siècle arrivera, avec les libres penseurs, la négation la plus complète.

Philosophes réformateurs au seizième et au dix-septième siècle, péripatéticiens, matérialistes, cabalistes, théurgistes, etc., etc.

Le seizième siècle se présente avec une double réforme, la réforme religieuse qu'on vient d'exposer, et la réforme philosophique qui va bientôt être examinée. — On a déjà vu reparaitre, dès le treizième siècle, les doctrines philosophiques de l'antiquité, surtout celles de l'école matérialiste, et on a trouvé quelques membres du clergé disposés à les accepter; l'Église fit tous ses efforts pour repousser l'ennemi. La tâche était encore facile, parce que la théologie guidait encore la philosophie¹; mais après la réforme religieuse celle-ci va peu à peu s'affranchir. — Ce principe, que chacun peut consulter son sens privé et son jugement individuel, devait même favoriser le retour des opinions philosophiques qui furent le plus ridiculisées par Cicéron et les Pères. La philosophie ne craindra plus désormais d'avoir des sentiments opposés à la théologie, et de les manifester.

La théologie avait reconnu l'existence des faits mer-

1. L'autorité civile soutenait l'autorité ecclésiastique; l'esprit de réforme ne pouvant alors complètement s'émanciper, il n'aurait pu, lors même qu'il l'aurait voulu, rompre avec les croyances religieuses. Il n'agissait qu'avec certaines précautions devenues depuis longtemps inutiles, depuis qu'il est permis à chacun de rendre publics les pensées et les systèmes les plus condamnables.

veilleux et des prodiges qu'on a signalés dans les temples de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, comme dans la hutte du sauvage, et ses docteurs avaient fourni des explications que la raison peut avouer ; les philosophes réformateurs ne nieront point, mais ils préféreront, chacun selon la nature de leur esprit, les uns Aristote et Démocrite, d'autres Porphyre et Jamblique. Le dogme décidant trop souverainement, leur raison, diront-ils, est aussi une puissance qui prétend user de la liberté de disserter sans frein sur tous les sujets. — La philosophie antique étant mieux connue, la mine sera riche à exploiter, et l'esprit étant émancipé aura un vaste domaine à parcourir. Chacun donc s'emparera de ce qui lui agréait davantage. Nous verrons surgir des péripatéticiens, des cabalistes, des néoplatoniciens et des éclectiques ; ces restaurateurs de la philosophie païenne feront subir à la doctrine théologique toutes les modifications qui leur seront possibles sans se mettre cependant en opposition trop flagrante avec les principaux dogmes. D'autres s'émanciperont encore davantage, et nous aurons déjà des incrédules et des athées. — La doctrine de l'Église sur le merveilleux restera invariable.

Depuis plusieurs siècles, quelques philosophes admettaient l'influence des astres, les vertus chimériques des minéraux, des animaux et des plantes. Ces vieilles extravagances prirent de plus en plus faveur : on voit l'éther, l'âme du monde, système qui appartient, comme on le sait, à une haute antiquité, ressusciter sous le nom d'esprit, de fluide universel ; des réflexions sur l'aimant (*magnes*) firent penser qu'il existait une substance analogue répandue partout, qui reliait la terre avec les cieux, transmettait les influences sidérales, animait la nature, la soutenait, en était, en un mot, la

vie; il ne s'agit plus que de s'emparer de cet agent, de le diriger, et d'agir sur les parties qui animent les différents êtres, qu'on modifiera ensuite à son gré. C'était une sorte de panthéisme; or on se crut possesseur de ce secret; la libre disposition de ce fluide produisait des résultats merveilleux; on peut guérir les maladies et on peut les causer; on possède donc le secret naturel des maléfices et des guérisons magiques attribués autrefois aux êtres invisibles.

On se livrait aussi avec toute l'ardeur qu'inspire la nouveauté aux rêveries de la cabale et aux erreurs de la théurgie, qu'on essayait d'adapter au christianisme; on croyait pourtant toujours à l'existence des démons, mais plusieurs rapportèrent à Dieu, par la médiation des bons anges, grand nombre de faits prodigieux que l'Église avait constamment attribués aux opérations diaboliques: ce sont, disaient-ils, des grâces gratuites conférées à certaines paroles; des dons comme celui de guérir, de parler diverses langues, que Dieu accorde même parfois aux méchants, comme il donna à Balaam le don de prophétie. L'homme enfin, disait-on, est un *microcosme*, qui contient à lui seul toutes les vertus répandues dans les trois règnes, ainsi que celles des astres. Une foule de noms célèbres alors, mais dont la plupart sont aujourd'hui assez ignorés, vont surgir; il est impossible de secouer la poudre qui couvre depuis deux ou trois siècles, leurs nombreux in-folio; cette lourde tâche serait au-dessus des forces d'un seul homme, et ce plan même ne l'impose pas; il est cependant nécessaire de faire connaître en substance quelques passages des systèmes qui eurent une si grande influence sur les opinions et les événements du passé et de l'avenir: on ne saurait analyser que très-imparfaitement les œuvres de Porta, de Paracelse, de Van Hel-

mont, de Corneille Agrippa, de Pomponace, de Robert Fludd, Goclenius, Wirdig, Mohy, Libavius, Kircher, Digby, Gaffarel, Cardan, Reuchlin, Maxwel, etc., et d'une foule d'autres célébrités de ce temps. Il suffira de donner une idée de la doctrine de plusieurs d'entre eux sur notre sujet.

Paracelse.

Théophraste Paracelse croit voir dans les êtres animés une vertu secrète et attractive semblable à celle de l'aimant. C'est l'ancien fluide universel retrouvé; l'homme possède un double aimant (magnétisme), l'un attire à soi les astres et s'en nourrit, de là la sagesse, etc.; — l'autre attire les éléments et s'en répare, de là le sang et la chair, etc. Tout émane d'un même principe; il y a rapport évident entre le *macrocosme* et le *microcosme* (le grand monde et le petit monde), c'est-à-dire entre les principales parties du corps humain et les planètes, entre celles-ci et les maladies.

A dater de Paracelse, on ne parla que de sympathie et d'antipathie; ce fut un moyen d'expliquer beaucoup de prodiges. — Paracelse traite des onguents magiques, de la cabale, du pouvoir de deviner ce qui se passe au loin, de lire les pensées et de faire converser ensemble les absents, fussent-ils éloignés de deux cents lieues. — Dans l'*Archidoxis magica*, il apprend la manière de faire des talismans et des onguents sympathiques qui guérissent les plaies, les malades fussent-ils fort éloignés... — On a déjà parlé de la mumie, ou poudre de momie, et de l'usnée, ou mousse de crâne humain. (V. t. II de cet ouvrage, p. 63.)

Paracelse établit que rien n'est impossible à la foi

jointe à l'imagination : la foi est le premier fondement des sciences occultes ; si l'imagination s'enflamme, avec elle on peut tout... — Ce qu'il entend par la foi, c'est la confiance au pouvoir de la nature, qui obtient en proportion de son intensité : *Fides etiam est in naturam...* — *In hanc qui credit... impetrat quantum credit.* (Paracelsi *Oper.*, Genev., 1658, t. II, p. 670.)

La force de l'imagination peut guérir et causer des maladies, et ce pouvoir s'étend au loin... ; elle peut même faire mouvoir les objets de leur place..., faire briller l'éclair, tomber la pluie ou la grêle..., et tout cela est naturel... — Loin de nous, dit-il, les consécra-tions, les conjurations et autres vanités pareilles. (Ibid., *Philos. occulta*, p. 483.) — Que l'objet de la foi soit faux ou réel, on obtiendra les mêmes effets... En croyant à la vertu d'une statue de saint Pierre, on obtiendra les mêmes effets qu'on eût obtenus de saint Pierre lui-même, c'est là une superstition, et cependant c'est la foi qui produit ces miracles. *Fides enim talia præstat.....* (Ibid., *De superstitionibus*, p. 450.) Veut-on se préserver des sorciers ? on le peut par la foi, qui conserve tout, fortifie tout... *Si autem sagis resistere velis, ne tibi damnum dare possint : per fidem utique id præstandum est.* (Ibid., *Philos. occulta*, p. 495.)

Quoique Paracelse attende de la nature seule tant de prodiges, il croit cependant à l'existence des démons, à la magie comme à la cabale ; il avait même un démon caché dans le pommeau de son épée... — Il dit que le médecin ne doit pas baser son œuvre sur des vtilles, mais sur les plus secrètes études de la magie et de la cabale. Depuis l'origine, le démon est l'ennemi et le corrupteur des œuvres divines ; c'est pourquoi il s'est efforcé de souiller de toutes manières la dignité du médecin... — Il ne nie pas qu'on

ne puisse donner des maladies par incantation et malédiction..... Les sorciers, par des charmes, peuvent causer des ulcères malins, rendre les plaies plus mauvaises, quoiqu'en général on regarde cela comme fabuleux.

Paracelse parle longuement des sylphes, des salamandres, des nymphes et des gnomes. Ils apparaissent, dit-il, pour montrer aux hommes combien Dieu est admirable en ses œuvres... Il en décrit les espèces. Leurs apparitions sont aussi fréquentes que cela est nécessaire pour prouver leur existence... Dieu a permis, par la même raison, que le diable se montrât aussi quelquefois.

Non-seulement on a vu les nymphes, dit-il, on leur a parlé, mais quelques-uns en ont reçu de l'argent et ont copulé même avec elles... Les nymphes se sont montrées tant de fois qu'on en peut discourir : *philosophari*. (Ibid., *De Nymph., sylphis, etc.*, t. II, p. 393.) N'ayant pas d'âme, elles meurent comme les brutes, à moins qu'elles ne contractent alliance avec l'homme..., etc.

Suivent de longs détails sur leurs différentes espèces... Elles font des choses admirables... Il est dangereux, cependant, d'avoir des rapports avec les gnomes, etc. — Les enfants qui naissent des sylphes retiennent la nature d'esprit, quant à la faculté d'apparaître...; que celui qui a une nymphe pour femme prenne garde qu'elle ne disparaisse quand elle sera près de son élément¹... Il ne faut pas qu'il se fâche; et s'ils se séparent mutuellement, ils ne doivent pas s'unir de nouveau, ni le mari ne devra prendre une autre femme, car alors la nymphe revient et tue l'époux, comme cela s'est vu plusieurs fois..., etc.

1. On sait qu'elles président aux éléments.

Paracelse distingue plusieurs sortes de divinations : l'une appartient à la nature de l'homme qui, par sa propre lumière, voit l'avenir... — Il énumère ensuite les divinations que les esprits enseignent : l'augurie, l'hydromancie, la pyromancie, la chiromancie, etc., celles par les songes ; puis les apparitions, les visions... Tout cela n'appartient pas à la nature humaine. — Les premiers inventeurs, dit-il, étaient possédés du démon... — Plusieurs prétendent que ces divinations viennent de Dieu et des anges, mais ils se trompent : Dieu n'est pas l'auteur des divinations par ces arts ; il est vrai que les esprits les tiennent de Dieu et non du diable, mais nous les tenons d'eux et non de Dieu, etc.

On ne suivra pas l'auteur dans ce qu'il dit de la géomancie et autres divinations ; il y voit la malice des démons ; elles cachent des œuvres mauvaises et sont incertaines. Ces esprits agissent de manière à n'être pas trouvés en défaut, à tromper les hommes, à leur faire oublier Dieu.

Ceci suffira, je crois, pour juger un des premiers auteurs du progrès.

Pomponace.

Pomponace pense aussi que la force de l'imagination peut envoyer des maladies et les guérir ; que son pouvoir s'étend fort loin, qu'elle peut même changer les objets de place... — Il n'est pas incroyable, dit-il, que la santé puisse être produite extérieurement par l'âme qui l'imagine ainsi : *Incredibile non est etiam sanitatem posse produci ad extra ab anima taliter imaginante...* etc. (*De incantatione*, c. iv.) Mais il ne pense pas comme Avicenne, qui a dit : Que l'âme ne produit d'effet que

par sa connaissance et son empire ; car Pomponace croit qu'elle n'agit qu'au moyen des vapeurs qu'elle envoie pour altérer et changer, maléficier ou guérir : *Nisi alterando et per vapores transmissos ab ea qui sunt affecti tali virtute vel malitia. (Ibid.)* L'homme possède donc des propriétés salutaires que la force de l'imagination exalte, et qui produisent sur les corps les effets les plus merveilleux. Ceux, dit-il, qu'on attribue aux reliques ne sont que l'effet de l'imagination... Si l'imagination avait autant de confiance dans les os d'un chien, il s'ensuivrait les mêmes effets. — *Unde si essent ossa canis... etc., non minùs subsequeretur effectus... etc. (Ibid., c. xii.)* — Il explique de même comment s'opèrent naturellement certains prestiges étonnants..., tels que la vision dans les miroirs magiques : la cristallomancie, le moyen de découvrir les larrons et tant d'autres choses... Il faut l'intervention d'un enfant, d'une âme vierge, parce que, comme le dit Apulée, ceci appartient à la nature de l'âme, et vient de la nature de cet enfant, dans l'âme duquel passe la puissance de l'enchanteur, laquelle s'y attache comme l'aimant s'attache au fer. Cette âme, qui est pure, s'émeut comme dans les songes, et ses esprits perçoivent ce que les adultes ne perçoivent point... La pureté, la force, la subtilité de ses esprits lui font voir naturellement le larron ; rien là de plus miraculeux que l'expérience du fer avec l'aimant. Tous les hommes, au reste, n'ont pas cette puissance. — L'enchanteur doit avoir une grande foi, un vif désir, une imagination forte. Tous ne sont pas également disposés : *Modo patet non omnes homines esse æqualiter dispositos. (Ibid., c. vi.)* — L'influence des astres, dit-il, n'y est pour rien ; il faudrait supposer que nous attirons leur influence et que nous en disposons par

des paroles et des signes, ce qui n'est pas vraisemblable. — *Hoc autem non videtur veritati consonare.* (Ibid., *Epist. ad med. Mantuan.*) — Il veut que ces moyens soient tenus secrets. Si on peut s'en servir pour faire le bien, ils peuvent aussi causer le mal. — Pomponace, cependant, attribue aux astres tout ce qu'il ne peut expliquer naturellement : ainsi les apparitions, les présages, certains songes, tout cela vient de l'influence des astres, qui envoient dans l'âme certaines impressions et lui révèlent des choses extraordinaires. La vue et l'ouïe nous font voir des fantômes et des spectres, mais la première cause, ce sont les astres ; c'est pourquoi les magiciens qui évoquent les âmes observent les constellations. Pomponace prétend qu'on peut guérir les possédés avec l'élébore. — Mélampus employa ce moyen, dit-il, pour guérir les filles de Prætus.

Corneille Agrippa.

Comme plusieurs autres personnages qui ont illustré le seizième siècle, Agrippa se jeta dans le néoplatonisme, le mysticisme, l'astrologie et la cabale. Il puisa, dit-on, ses idées dans les manuscrits de Picatrix, qui vivait en Espagne au treizième siècle. Il adopta les principes de la théurgie, l'influence des astres, l'efficacité des évocations par des mots barbares, des parfums, par des figures mystérieuses. — Théologien, médecin, jurisconsulte, littérateur, orateur, historien, astrologue, polyglotte, guerrier, Agrippa se distingua dans tous les genres. Il pensait que la foi, jointe à l'imagination, peut attirer la vertu des astres et l'appliquer aux pierres et aux métaux, qui deviennent des talismans. L'âme peut donner la

santé ou la maladie, non-seulement à son propre corps, mais à celui des autres, *immittit sanitatem vel ægritudinem, non solum in corpore proprio, sed etiam in corporibus alienis*... Par l'imagination seule, on peut terrasser un chameau, dit Avicenne, et Agrippa paraît adopter ce sentiment.

Que l'on ne s'étonne point que le corps et l'âme puissent être affectés par l'esprit d'un autre, car l'esprit est plus puissant que les vapeurs qui s'exhalent des corps, et le corps est non moins soumis à un esprit étranger qu'à un corps étranger. L'homme agit sur l'homme *solo affectu atque habitu*. Il recommande de fuir les méchants et les gens malheureux : leur âme, pleine de rayons nuisibles, communique à ceux qui les approchent la contagion du malheur. (*De occult. philos.*, l. 1^{er}, c. LXV.) — L'esprit opérant beaucoup de choses par la foi, il recommande, quand on veut agir, d'espérer et de croire fortement, *firmissime*. (*Ibid.* c. LXVI.)

L'esprit humain a le pouvoir de changer et de lier les hommes comme il veut, mais il faut qu'il surpasse celui qu'il entend lier... — Si l'esprit de celui-ci est plus puissant, il rompt les liens... *Solvit et impedit*. (*Ibid.*, c. LXVIII.)

Dans les chapitres précédents, Agrippa, parlant de la fascination, expose une doctrine dont on regrette de ne pouvoir donner une idée plus étendue. — « La fascination, dit-il, est un lien qui sort de celui qui fascine, entre par les yeux du fasciné et arrive à son cœur. » (*Ibid.*, c. L.)

L'instrument de la fascination est un esprit, une vapeur pure, lumineuse, subtile, *vapor quidam purus, lucidus*, etc., engendrée par la chaleur du cœur...; des rayons pareils s'échappent des yeux; ces rayons emportent la vapeur spirituelle, et celle-ci emporte le

sang..... — Agrippa dit que ceux qui ont les yeux rouges envoient à ceux qui les regardent la vapeur du sang corrompu de leurs yeux malades. La fascination se fait d'autant plus facilement que les regards sont plus souvent répétés..., etc. — Ce qui s'applique à l'amour comme aux autres fascinations..., etc.

Il dit enfin que le pouvoir de fasciner peut être augmenté par des onctions, des collyres... — Pour inspirer l'amour, on prendra l'hippomane, le sang de passereau ou de colombe, par exemple; — pour inspirer la crainte, la terreur, on se servira d'yeux de loup, d'hyène, etc.

Agrippa ressuscite ainsi les recettes absurdes de Pline. — « L'expérience prouve, dit-il, qu'on peut donner des maladies ou les guérir par certaines substances naturelles. » (Personne ne le nie.) Mais citons un exemple pris dans Agrippa pour voir comme il l'entend : — « La fièvre est guérie en attachant, dit-il, les rognures d'ongles du malade au cou d'une anguille vivante qu'on remet dans l'eau..., etc.; » puis il donne d'autres recettes semblables que le lecteur n'eût jamais devinées.

Il est non moins curieux de voir dans Agrippa les conjurations, les imprécations, les divinations, etc. mélange surprenant et monstrueux de l'Écriture sainte et de la théurgie; David est placé à côté d'Amphiaräus, le nom de Jésus est accolé à ceux de Jupiter, d'Apollon, de Vénus, etc.; — mais ce sujet ne peut être abordé ici.

Le fiel d'un chien noir détruit les maléfices. — Par les vœux, *per vota*, on fait parfois des miracles; on guérit des maladies, on détourne les tempêtes; toute l'antiquité l'atteste; mais, « pour faire des vœux, dit-il, il faut savoir quand et comment on doit les adresser

à Dieu, car il y a plusieurs coopérateurs de Dieu, de l'*Archétype*; ce sont les cieux, les astres, les esprits, les âmes célestes et les héros qu'il faut implorer. — Quand Zoroastre et Orphée s'adressaient aux dieux inférieurs, ils se servaient de caractères et de parfums, mais quand ils s'adressaient à Jupiter, c'eût été un sacrilège, selon Porphyre, d'user de ces moyens. » Agrippa, d'après les anciens, expose ce qui concerne les *sacrifices*, et la manière de faire des imprécations, selon qu'on les adresse à Dieu, aux anges, aux astres, ou aux héros... — Il nous apprend ce qu'on entend par *consécration*, et quels en sont les effets; comment elle devient efficace par l'initiation, par la vertu de celui qui consacre, par l'oraison, le rit prescrit... Il faut une foi vive dans celui qui fait les consécérations..., etc. (*Ibid.*, l. III, c. LXII.)

On croit que les enchanteurs ont un si grand pouvoir qu'ils peuvent bouleverser presque la nature entière, en marmottant des paroles, *magico susurramine*. Après avoir détaillé ce pouvoir, Agrippa ajoute : « Ce que les poètes chantent, les philosophes ne le nient pas. » (*Ibid.*, l. I^{er}, c. LXXII.)

Il parle de la manière de conjurer les démons... Il croit que plusieurs personnages autrefois naquirent du commerce des demi-dieux avec les hommes; encore aujourd'hui il en est, selon lui, qui ont un commerce pareil avec les démons.

Il fait une longue et méthodique dissertation sur les différentes divinations. — « La fureur ou l'enthousiasme est une illumination qui vient des dieux ou des démons... Un dieu est dans l'homme, il l'enlève à ses sens dont il n'est plus maître, il l'inspire; alors il connaît tout, voit tout, même l'avenir. » — Il distingue quatre espèces d'enthousiasme : la première vient des

Muses, la deuxième de Bacchus, la troisième d'Apollon, la quatrième de Vénus... — Les Muses sont les âmes des sphères. — On voit dans les divisions et subdivisions de ce traité, que la plus inférieure des sphères, la lune, étend son empire sur les plantes, les fruits, et même sur les matières dures, telles que pierres et métaux; ce qui explique la vertu divinatrice de certaines substances, de la sélénite, par exemple, qui fait deviner, de la verveine et de cent autres... Mercure, dans la seconde sphère, étend ses influences sur les animaux : ainsi le cœur d'une taupe mangé palpitant fait deviner. Les vapeurs, les fumigations, les odeurs, etc., ne sont pas omises; puis enfin la vertu des paroles, des chants, des sons harmonieux, etc., tout cela énuméré selon l'ordre des sphères. — Il passe ainsi en revue la fureur divine qui vient de Bacchus, celle qui procède d'Apollon, de l'âme du monde, etc. — Au moyen de certains mystères, dit-il, de vœux, de sacrifices et de compositions secrètes, les dieux s'emparent de l'esprit de l'homme et lui donnent une intelligence surnaturelle... Agrippa cite même l'*éphod* du grand prêtre qui faisait prophétiser. — « La fureur divine arrive parfois, dit-il, avec tant d'abondance qu'elle s'empare même des assistants... » (*Ibid.*, l. III, c. xlv et suiv.)

Ces quelques mots sur l'enthousiasme cités ici, sans ordre et au hasard, sont très-méthodiquement exposés dans Agrippa, mais ils échappent à cette trop courte analyse; que serait-ce si l'on voulait après lui parler de l'extase, des songes, des prédictions des mourants, et de tant d'autres sujets des plus curieux. — Il y a dans notre âme, dit Agrippa, une certaine vertu capable de toutes choses, *capax omnium rerum*. Le corps s'oppose à ce qu'elle brille de tout son éclat... Les

mourants, les vieillards en offrent déjà une lueur, l'âme étant presque dégagée. (*Ibid.*, c. L.) — Au chapitre des songes prophétiques, il expose comment cela arrive. Une des causes qui s'y opposent c'est une intelligence noyée dans la chair; — celui dont l'imagination est si faible qu'elle ne peut recevoir les influences de l'intelligence divine, ni les images, ni retenir celles qui ont été reçues en dormant, est complètement impropre à deviner par les songes... Il faut rendre notre âme divine; il en indique les moyens : ce sont ceux que les théurgistes recommandaient pour obtenir l'*illumination* : ainsi la sobriété, la continence, la solitude, etc. — Il faut être comme Minos, qui avait tout appris dans ses entretiens avec Jupiter...; mais on n'y parvient que graduellement; ceux qui sont initiés aux mystères ne comprennent pas tout de suite ces choses; mais bientôt l'âme ressemble aux anges. — Les ablutions, les vêtements blancs, etc., sont aussi des conditions exigées : les pythagoriciens, les gymnosophistes, les brachmanes, les remplissaient toutes. La chasteté, l'abstinence protègent l'homme contre les démons; l'âme ensevelie dans la luxure ne peut communiquer avec les dieux; aussi les hiérophantes portaient la chasteté jusqu'à se rendre eunuques. (*Ibid.*, c. LV.)

Agrippa dit ailleurs que c'est par les *sacrifices* qu'on obtient la présence des esprits; que rien n'est plus admirable que leur gouvernement... Les bons démons ne sont pas forcés d'agir, ou le sont, du moins, difficilement; ils arrivent librement; quand la divinité vient en nous, lorsqu'elle nous communique sa puissance, nous faisons des prodiges comme les dieux. Les mauvais démons accourent quand on invoque les bons; mais en les conjurant par la puissance de ceux-ci, ils obéissent, etc...

Ces lignes donnent une idée sans doute bien incomplète d'Agrippa ; mais elles suffisent pour nous donner le spectacle surprenant d'un philosophe chrétien acceptant la doctrine théurgique et toutes les erreurs païennes. — Par sa grande érudition Agrippa connut les croyances de l'antiquité, si altérées depuis par les esprits forts, qui n'y veulent voir que des impostures ; il dut penser autrement qu'eux ; mais il eut le tort de s'infatuer de ces doctrines. Plus tard, il se convertit et se rétracta, avouant « que l'astrologie était indigne d'un chrétien... ; qu'il était encore jeune quand il composa sa *Philosophie occulte* ; et qu'il a vécu pendant longtemps dans ces vanités, etc.... » — « Tous ceux qui pensent, dit-il, devoir se livrer aux vanités magiques, incantations et autres opérations diaboliques, prestiges, apparitions, prodiges, etc..., tous ceux-là ne sont pas dans la vérité, ni dans la vertu de Dieu, mais avec les démons, et ils sont destinés à brûler éternellement avec Jannès, Mambres et Simon. » Agrippa, que Naudé a voulu justifier de l'accusation de magie, a confessé et rétracté ses erreurs ; c'était encore l'homme de progrès, voulant non-seulement restaurer les idées païennes, mais se montrant un philosophe réformateur, et déclamant déjà contre les ténèbres de l'Église et de son siècle, blâmant le célibat des prêtres, la messe, etc., etc.

Van Helmont.

Ce gentilhomme bruxellois fut un des plus célèbres philosophes réformateurs de son siècle ; quoiqu'il se montre disciple de Paracelse, il est loin d'admettre complètement sa doctrine : d'abord il nie les influences des astres. — « L'opinion des astrologues,

dit-il, n'a que l'apparence ; les écoles ont été séduites par le démon et ramenées à l'idolâtrie. » — Il emploie cinquante paragraphes pour prouver que les astres n'ont aucune influence sur la destinée du nouveau-né. « *Non inclinans, nec significans, de vita, corpore, vel fortunis nati.* »

Il a composé des traités fort curieux : la longue étude qu'ils exigent aurait d'autant plus d'attrait pour certaines personnes, qu'il s'agit de questions physiologiques et psychologiques qui occupent aujourd'hui plusieurs savants. Ses traités sur l'âme, l'archée, les milieux sympathiques, etc., méritent d'être lus : « L'âme est l'image de Dieu, dit-il, et, comme telle, douée d'une force plastique (génératrice) qui produit des substances, leur imprime une force et les envoie où bon lui semble. Cette force infinie en Dieu est bornée dans les créatures, et divers obstacles peuvent gêner son action... Les idées (formes) séminales, revêtues d'une substance, agissent sur les êtres vivants, au moyen du principe vital ; leur action peut être plus ou moins paralysée par la résistance de celui qui les reçoit et plus ou moins active, selon que la volonté de celui qui les envoie est plus ou moins énergique... »

« Le *magnétisme* est une influence occulte que les corps exercent à distance les uns sur les autres ; le milieu par lequel elle s'exerce est un esprit éthéré, pur, vital..., *magnale magnum*, qui pénètre tous les corps ; il est le modérateur du monde, car il établit une correspondance entre toutes ses parties. (C'est encore le fluide universel.) — L'archée, *Archeus faber*, existe dans les végétaux sous la forme de sève, et s'épaissit pour former les minéraux... Tout ce qui est solide fut à l'état de vapeur... L'archée renferme le germe des générations et des semences, et contient

déjà tout l'être futur... Il est composé de la connexion du souffle vital (matière), avec l'idée séminale (forme), qui en est le noyau spirituel le plus interne et renferme ainsi la fécondité de la semence : c'est la semence visible, ou mieux l'enveloppe qui la contient... *Semen visibile, hujus tantum siliqua*, etc... (J.-B. Van Helmont, *Opera*, Lugd., 1667: *Archeus faber*, p. 25). En sortant de son auteur elle n'est pas un simulacre sans vie; elle possède toutes les puissances nécessaires pour remplir sa future destination. C'est le premier organe de la vie et des sensations... » Van Helmont explique ainsi comment une femme enceinte fait passer sur le fœtus le fruit qu'elle a convoité; c'est l'effet de son imagination sur l'esprit de la semence. « Comme tout acte corporel aboutit au corps, l'archée, fabricant de la génération, revêt ainsi un vêtement corporel, parcourt toutes les parties de la semence, transforme la matière, plaçant ici le cœur, là le cerveau, organisant tout comme maître architecte, et demeure le directeur intérieur de tout ce qu'il faut faire jusqu'à la mort sans jamais prendre de repos... »

L'archée est le siège de l'âme et des maladies (Ibid., *Morborum phalanx*, p. 347); il y a autant de maladies que d'idées malades, et autant de celles-ci qu'il y a en nous d'impuretés diverses, soit qu'elles viennent du dedans ou du dehors... Il distingue les maladies en héréditaires, inhérentes à l'archée, ou esprit recteur intérieur; en *recepta* et *retenta*, et subdivise les premières en *injecta*, *concepta* et *inspirata*. — Toutes altèrent l'archée...

Le très-curieux chapitre des *injecta* comprend les maladies contre l'ordre naturel et perpétrées par la coopération de Satan, selon Van Helmont, qui se plaint

à ce sujet de l'incrédulité de son siècle. « Le démon est le prince de ce monde, dit-il ; il est dans la chaire du professeur comme dans le prétoire des juges. Ceux qui penchent vers l'athéisme le nient ainsi que ses opérations. Tout cela, disent-ils, est inventé par la politique... D'autres y croient d'après l'autorité de l'Écriture, mais nient les sortilèges, qu'ils traitent de fables ; d'autres les admettent, mais ne blâment les sorcières que parce qu'elles sont endoctrinées par Satan. Dès le temps de Platon, les sorcières avaient déjà trois sortes d'avocats, qu'on trouve constamment, dit-il, parmi les athées, etc... »

Van Helmont examine comment le diable intervient dans les sortilèges : c'est le sujet de huit longues propositions. — Par sa nature, il ne peut prendre de forme... ; sa seule puissance depuis sa chute, c'est de mouvoir les corps. Mais il ne saurait ouvrir même une fenêtre à notre détriment sans l'aide de ses *clients*, qui jouissent de ce libre arbitre qu'il a perdu. Sans permission divine et sans la libre coopération des sorciers, il ne peut rien, mais il séduit ceux-ci, les trompe, pactise avec eux, leur apprend des secrets, leur fait faire des choses incroyables et toutes mauvaises : « Toutes ces choses sont prestigieuses, c'est par Satan qu'ils les opèrent. — Quoique les figures, les caractères, les paroles, etc., soient sans vertu, elles sont unies à d'autres moyens qui n'appartiennent pas à Satan... ; car ce dernier ne possède pas la force idéale séminale, qui appartient à l'homme comme image de Dieu. L'office du diable est de changer ces idées séminales des sorciers en poison, voilà tout. Satan, dépourvu de la vertu formative de l'idée opérative, du toucher immédiat, de l'accès, etc., etc., use d'un autre moyen : lorsqu'il veut nuire à l'homme, étant

trop orgueilleux pour demander ce pouvoir à Dieu, qui ne l'accorde qu'autant qu'il y aurait ordre antérieur donné à l'exécuteur de ses œuvres (comme dans Job), le démon ne peut en venir à bout qu'en en suggérant la pensée aux sorciers, ceux-ci étant libres; il lie alors leurs idées séminales à un milieu sympathique, et elles sont envoyées pour maléficier... Il ment donc quand il prétend leur donner un pouvoir, qui est celui de l'homme... » — Qu'arrive-t-il ensuite? Toutes les idées désordonnées du sorcier tombent séminalement sur la matière et y impriment les idées constantes de leur désordre : ainsi la femme enceinte ayant pensé à un rat, après avoir porté la main sur son corps, un rat tout velu se trouve imprimé sur le fœtus dans l'endroit correspondant à celui qu'elle a touché. Si les idées désordonnées d'une femme enceinte peuvent même transformer en monstre son enfant, il n'est pas douteux que les sorcières, quand le démon les provoque, ne puissent faire de même..... — On les nomme empoisonneuses, non parce qu'elles donnent toujours des poisons, mais parce que avec des substances non vénéneuses elles en forment qu'elles envoient par leur seul désir moteur et directeur... Bientôt ces idées séminales vénéneuses, engendrées par la haine et qui appartiennent à l'*archée*, sont introduites dans le corps du charmé, qu'elles altèrent et corrompent. C'est ainsi que les ordures cachées sous les seuils s'unissent aux idées séminales de la sorcière, dont le désir les fait parvenir au lieu et à la personne qu'elles ont choisis, de la même manière que le font le basilic et la torpille.

Le vin transporté dans des pays lointains, qui fermente quand la vigne fleurit, démontre à Van Helmont une cause agissant au loin : *c'est la force magnétique :*

de sorte qu'il repousse l'influence des astres, et croit à l'existence d'une force occulte agissant à distance. — Le magnétisme n'est pas nouveau, dit-il ailleurs : *Præter nomen, nil novi continet, nec paradoxus, nisi iis qui cuncta derident, et in Satanæ dominium ablegant quæcumque non intelligunt*. Ce n'est un paradoxe que pour ceux qui rient de tout et attribuent à Satan tout ce qu'ils ne comprennent pas. (*De magnet. vulner. curatione*, Ibid., p. 457, § 11.)

Mohy, dit Van Helmont, a publié, en 1639, un traité sur la poudre de sympathie pour prouver sa vertu curative... et il n'a pas connu sa vertu directrice. Mohy pensait que sa vertu balsamique agit par l'influence des astres.....; mais cette influence est plus près de nous, puisque les idées directrices sont produites par la bienveillance et la charité. — Van Helmont a vu un plein succès toutes les fois que le remède était employé avec un désir affectueux et charitable, mais peu de succès quand celui qui s'en servait était inattentif, insouciant, ou dans l'ivresse : *Si operans incurius aut ebrius sit...* — Il est, dit-il, porté au loin comme les idées séminales des sorciers. (*De sympathicis mediis*, Ibid., p. 375.)

Le traité *De magnetica vulnerum curatione* est devenu si intéressant de nos jours, qu'il ne peut être omis, quoiqu'il nous conduise à quelques répétitions et à des longueurs.

Goclenius avait fait sur l'onguent sympathique un ouvrage où il a confondu, selon Van Helmont, le magnétisme et la sympathie, et où il a fait intervenir des pratiques superstitieuses. — Van Helmont gémit de voir que ce sujet ait eu un si pauvre défenseur : *Tam debilem patronum obtigisse*. — Après avoir montré qu'il se trompe en plusieurs points, il ajoute que le

jésuite Roberti, qui attribue au diable les cures de cet onguent, est un ignorant '... — Est-ce donc parce qu'il y entre l'usnée, la mumie et du sang humain? Mais la manière de s'en servir n'a rien de mauvais, l'intention est excellente, et il n'y a ni paroles ni caractères..., etc. On reconnaît dans l'aimant une vertu occulte; le magnétisme offre des phénomènes analogues. Il faut donc dire que ceux de l'aimant sont diaboliques ou que le magnétisme a des propriétés occultes (*Ibid.*, § 17). Entre mille faits curieux tirés de *La lampe de vie* (1611), Van Helmont cite, d'après Paracelse, le transport de la maladie d'un homme à un chien. Il cite ensuite l'exemple de la nourrice dont le lait se tarit quand il en tombe sur la braise..., etc. — « Si quelqu'un fait des ordures à votre porte... *Si quis ad ostium cacaverit*, dit-il, jetez-y du feu, et le mauvais plaisant se tordra dans les coliques..... » — Un habitant de Bruxelles perd son nez dans un combat; le chirurgien Tagliacozzi, de Bologne, lui en taille un autre dans le bras d'un portefaix. Treize mois après, ce nez devient froid et se putrifie. — Qu'est-il arrivé? — Le portefaix venait de mourir en Italie, et à l'instant même ce nez est devenu froid... — Le diable est-il cause de tout cela? Le magnétisme de la mumie ressemble à celui de ce nez qui a subsisté tant qu'a vécu celui qui avait fourni la substance.

Van Helmont cite cent autres faits, et entre dans de longs développements. L'homme, d'après la mys-

1. Van Helmont dit avec tout l'orgueil de nos savants: *Theologus, quo judicet præstigium a naturali, a nobis prius definitionem hauriat necessum est: ne sutor, nempe, ultra crepidam labatur turpiter. De Deo theologus, naturalis vero de natura inquiret.* (*Ibid.*, p. 457.) — N'en tendons-nous pas répéter partout aujourd'hui que, lorsque la science parle, il n'y a pas à s'occuper de ce que peut penser la théologie!

tique (*Ibid.*, § 74), est intérieur et extérieur. Les extases miraculeuses viennent du premier, et les extases naturelles du second, et n'appartiennent qu'à l'homme animal. Le sang possède une puissance extatique, laquelle, si on le désire, transporte au loin les esprits de l'homme extérieur; mais elle n'existe qu'à l'état de puissance, et ne devient active qu'autant qu'un vif désir excite l'imagination... — La vertu séminale du grain se manifeste quand il est pourri, de même quand le sang se corrompt, ses puissances sont mises en mouvement et deviennent actives..... Ainsi quand une plaie suppure, qu'on mette un peu d'onguent sympathique sur le linge ensanglanté par la blessure; la puissance extatique latente du sang se met en mouvement et revient au corps d'où elle est sortie en lui rapportant la vertu mumiale et balsamique de l'onguent... — Ce n'est pas l'odeur de cadavres souvent fort éloignés qui attire l'aigle, mais l'esprit de la mumie qu'il veut s'assimiler... — Les somnambules sont conduits par l'esprit du sang, et agissent par la puissance naturelle de l'homme extérieur... — Il explique encore ici ce qui a lieu quand une sorcière maléficie : Satan ne pouvant le faire, emploie la vertu naturelle de celle-ci, laquelle réside dans cette partie par laquelle nous sommes l'image de Dieu. Si Dieu agit par sa volonté, l'homme fait à son image peut opérer aussi beaucoup de choses par sa volonté seule, tandis que Satan ne peut rien. Il ne faut donc pas s'effrayer de cette force magique qui réside dans l'homme intérieur, qu'on l'appelle âme ou esprit vital; répandue partout, noble et élevée dans l'âme, faible et basse dans la chair, c'est elle qui fait vivre l'homme extérieur..., et quoiqu'elle quitte le cadavre, cependant elle reste un peu de temps dans

ceux qui sont morts d'une mort violente, comme un ferment dans le sang.—Contre ce moteur magique, on objecte que c'est superstition, parce que l'âme ne peut rien opérer hors du corps. Van Helmont soutient le contraire, par le motif précité, que l'âme faite à l'image de Dieu peut agir extérieurement sans organes, comme Dieu lui-même. Depuis la chute d'Adam, la vertu de la chair et du sang dort durant la veille; mais dans le sommeil, quand Dieu envoie des songes prophétiques, elle s'éveille. Alors l'âme, agissant dans les puissances inférieures, fait, par exemple, agir et marcher les somnambules, et plus sûrement que s'ils étaient éveillés. C'est dans le sommeil qu'on obtient la science de la cabale, etc., etc. C'est alors aussi que Satan excite chez ceux qu'il s'est assujettis la puissance magique et leur suggère de s'en servir; avant ceci, il a obtenu leur consentement, le servage perpétuel, les adorations, etc... — Si cette puissance magique qui va causer le mal est naturelle, il en est autrement des apparitions de spectres et autres prestiges, ils viennent de Satan; mais Dieu, qui le tient enchaîné, ne lui en permet pas davantage.

Van Helmont insiste beaucoup sur ces dons naturels dont le péché nous a privés, et qui ne sont qu'engourdis, qu'on récupère par la contemplation, par les veilles, les oraisons, les jeûnes... — On détruit la somnolence et on retrouve la puissance céleste de l'homme intérieur... La cabale enfin nous la restitue.

La sorcière qui fait périr un cheval dans l'étable use de son libre arbitre; sa puissance vient donc de son principe vital et non de Satan, qui n'a fait que l'exciter. Ce n'est pas le corps de cette sorcière qui a fait le mal..., c'est le rayon spirituel qu'elle envoie dans le sujet qu'elle veut faire mourir. *Raaius itaque*

aliquis spiritualis a saga abit in hominem aut brutum quod interimendum statuit. (Ibid., § 109.)

Van Helmont démontre qu'il n'est pas nécessaire qu'elle s'en approche. « Quand un cheval, dit-il, vient d'être tué par une sorcière, on fait griller le cœur de cet animal, ou bien on le perce avec des clous; ce cœur étant le siège de l'esprit vital du cheval, au moyen du magnétisme, celui de la sorcière ressentira bientôt la douleur du feu ou de la piqure, attendu qu'il y avait jonction des deux esprits, et que celui de la sorcière est revenu à sa source. » — Tout cela lui prouve qu'il reste dans le cœur d'un animal mort de mort violente une certaine vertu mumiale... Il croit devoir avertir enfin que tout l'esprit vital de la sorcière ne va point dans le sujet maléficié; car cet esprit ressemble à celui de la semence qui suffit pour donner la vie à plusieurs fœtus; c'est comme le flambeau qui en allume un autre.

Le cadavre qui saigne à l'aspect du meurtrier s'explique aussi par le magnétisme. Dans la mort violente les vertus mumiales ont gardé l'empreinte du désir de la vengeance, et, en présence du meurtrier, le sang comme irrité, bouillonne et coule. — *In sanguine nimium, etiam post mortem inest suus presentis homicidæ sensus, sua vindicta, quia sua quoque phantasia.* (Ibid., § 114.)

Il y a donc crasse ignorance à attribuer au diable des effets appartenant à notre âme, laquelle peut agir spirituellement et à distance plus puissamment qu'avec tous autres auxiliaires corporels : *agere... spiritualiter in distans, idque multo potentius, quam corporeis ullis adminiculis.* (Ibid., § 122.)

Il ne s'agit donc que d'éveiller en l'homme une puissance anéantie par le péché. Alors la volonté se trans-

porte par les milieux sympathiques pour agir... — Donc les vaines observations dont parle Goclenius sont inutiles et des inventions de Satan. N'ayons donc point peur de la magie... Une saine interprétation de l'Écriture nous apprend qu'avec elle, on peut faire le bien ou le mal, selon qu'on use ou abuse de cette faculté naturelle. — Satan ne peut exciter que la puissance magique de l'homme extérieur, celle de l'homme intérieur (de l'âme) étant du domaine de Dieu seul.

L'homme est un microcosme qui possède tout en lui; l'âme, en concevant, peut engendrer *certaine forme* de la chose conçue, latente comme le feu dans le caillou, et l'imagination peut lui donner une forme réelle..... L'esprit vital, plus pur que l'éther, plus subtil que la lumière, milieu entre le corps et ce qui n'est pas corps, va où la volonté le dirige, ou du moins au but que veut atteindre la science innée et infaillible des esprits... *Mittitur autem eo quo voluntas ipsum dirigit, vel saltem quo innata spirituum scientia infallibilis, juxta scopos rerum agendarum, eundem mittit...* etc. (*Ibid.*, § 140). — Cette entité idéale, dit Van Helmont, voyage comme la lumière; ni le temps ni l'espace ne l'arrêtent. Ce n'est pas le démon, c'est un acte spirituel tout à fait naturel : *actio quædam spiritalis, nobis plane naturalis.* »

Dans les paragraphes 141 et suivants, il traite longuement du magnétisme, de l'aimant et de ses pôles, et montre des phénomènes magnétiques partout. « Si tout est magique, dit-il (*Ibid.*, § 152), si la puissance vient de nous, si tout cela est naturel, pourquoi donc avoir en horreur la magie? » — Depuis les vertus magiques du soufre, du sel, du mercure, et depuis celles du basilic et de certains poissons, jusqu'à celles de

l'homme extérieur..., partout magie, mais qui a besoin d'être excitée; dans l'homme intérieur, par l'Esprit-Saint et la cabale, dans l'homme extérieur par l'imagination, et dans les sorciers par Satan.

« Nous avons dit, continue Van Helmont, que la vertu magique a besoin d'être excitée; c'est vrai, surtout quand le sujet sur lequel on veut agir n'est pas bien disposé, si son imagination ne consent pas, et si celui qui subit est égal ou supérieur en force à l'agent. Mais si ce sujet est bien disposé, s'il est faible, préoccupé, s'il craint : une vive excitation est inutile, avec la seule imagination de l'homme extérieur, le magnétisme en triomphera.... etc.

« Le magicien a toujours besoin d'un *milieu* (intermédiaire), *medio utitur*. Si la femme enceinte ne portait pas la main sur sa personne, son fruit ne serait point marqué... — Les sacrements opèrent ainsi par des signes et des paroles, *ex opere operato*; si les exorcismes n'ont pas de succès, cela vient de l'esprit inattentif de l'exorciste qui rend ses paroles inutiles; nul ne réussira s'il ne sait exciter la vertu magique de son esprit. Cependant il faut se garder de croire, dit Van Helmont, que ce soit l'imagination qui donne à l'onguent des armes sa vertu curative; car les ingrédients dont on se sert deviendraient inutiles. » (*Ibid.*, § 172.)

Voilà des explications bien différentes de celles des théologiens et des démonologues; quoique Satan intervienne encore dans la magie, Van Helmont lui donne un rôle fort inférieur à celui qui a été exposé précédemment. — Ce n'est pas ici lieu de faire des commentaires : on demandera seulement si Van Helmont, avec des systèmes si païens au fond, était bon chrétien? « Je suis catholique romain, répond Van Helmont (*Ibid.*, § 174), et ne veux croire que ce que ma religion

enseigne... Celui qui attribue au démon des effets produits par les lois divines, lui accorde un honneur qui n'est dû qu'à Dieu, c'est de l'idolâtrie ; que Dieu veuille le lui pardonner¹ ! »

Goclenius.

Ce professeur de médecine à Marbourg composa en 1608 le traité sur les plaies, dont Van Helmont vient de parler ; comme ce dernier, Goclenius regardait la cure par l'onguent sympathique comme très-naturelle, mais il y ajoutait des pratiques superstitieuses. Dans ce traité, qui fit grand bruit, l'auteur fait mention des doctrines des anciens sages, de Salomon, d'Hermès, etc. Sa fameuse dispute avec Roberti donna lieu à plusieurs répliques où le jésuite et le médecin ne s'épargnèrent pas les sarcasmes.

Robert Fludd.

Tandis que les Allemands et les Flamands se disputaient entre eux, un Anglais, Robert Fludd, fit un traité ayant pour titre : *Philosophia mosaica*. Il n'admet qu'un élément primitif, d'où dérivent tous les autres qui n'en sont que des modifications : l'âme est une portion de ce principe qu'il regarde comme universel ; les vertus sympathiques et antipathiques des corps viennent de la manière dont les rayons de cet esprit sont dirigés... La vertu de l'aimant vient de l'émission de rayons qui partent de l'étoile polaire... Chaque corps

1. Que le lecteur veuille bien nous pardonner aussi d'avoir donné un extrait aussi long. Le magnétisme, dont il sera parlé plus loin, est notre excuse.

sublunaire a son astre; l'homme a le sien; lui-même est un *microcosme* des vertus magnétiques; comme la terre, il a ses pôles...—Fludd invoque comme autorité Empédocle, Aristote et Platon. — Quelle est l'action de ces pôles? — Le pôle nord cause la mélancolie et même la mort. Le pôle austral inspire le gaieté et donne la vie..., etc. — Fludd constate la vertu de l'onguent des armes; il parle des moyens de faire passer la maladie d'un homme dans un arbre, par exemple. — Fludd eut aussi lui-même, à propos de ce qu'il avait dit de l'onguent des armes, une dispute avec un ecclésiastique anglais nommé Forster, tant les vrais théologiens étaient peu disposés à admettre ces défroques plus ou moins païennes ou panthéistes. Pourtant Fludd, dans un chapitre particulier, examine comment le diable agit sur les corps.

J.-B. Porta.

J.-B. Porta publia en 1558, à Naples, sa *Magie naturelle* en quatre livres, qu'il ne craignit pas de dédier à Philippe II : — « C'était dans l'antiquité, dit-il, la science des rois, surpassant toutes les autres; elle fut toujours l'étude des sages. » Il admet cependant une magie infâme qui appartient aux esprits immondes. Mais celle qu'il présente dans son traité est naturelle et non moins agréable que respectable; « elle abonde, dit-il, en mystères cachés que le vulgaire appelle *miracles*; car la nature a des secrets dont il n'est pas toujours possible à l'homme de trouver les causes. » Porta ne s'est point borné à rapporter des recettes dignes de figurer dans Mathieu Laensberg et des tours de physique amusante; une grande partie de son livre est pleine d'observations et de faits qu'on voudrait

taire pour l'honneur de nos philosophes réformateurs. Cependant on doit faire connaître ces illustrations d'une autre époque, puisqu'ils sont les précurseurs de certains philosophes de nos jours. — Parmi ces observations, il y a de vieilles erreurs devenues, pour la plupart, des proverbes populaires, et puisées dans les écrits des anciens philosophes matérialistes.

Grand nombre d'entre elles, chez les anciens, n'avaient pas la signification que la renaissance leur a donnée; l'expression énigmatique fut incomprise, ce qui était peut-être vrai au figuré devint, pris à la lettre, une absurdité. Avec ces bévues, en adopta toutes les folies astrologiques, toutes les explications matérialistes des anciens péripatéticiens. — Porta ne s'arrête point encore là; il tombe quelquefois dans les superstitions les plus dégoûtantes sans s'en douter. Il veut cependant que le professeur de magie naturelle soit un philosophe consommé; « il faut même, dit-il, qu'il soit riche, patient dans ses recherches. » — Tout cela serait fort bon si la science des philosophes n'eût été mêlée à tant de vieilles absurdités, auxquelles ils joignirent celles de leur cru.

Porta établit qu'il existe des sympathies et des antipathies qui régissent même les astres; il cite les opinions des anciens sur certaines opérations merveilleuses, il examine les vertus « des choses *manifestes* ou *cachées*. » — Dieu a donné les formes (les principes des choses); elles sont célestes; la cause en est très-noble; Platon l'appelle *âme du monde*; Aristote la nomme *nature universelle*. Tout ce qui existe dans l'univers forme une chaîne : « C'est la chaîne d'or d'Homère, dit Porta, l'homme occupe le milieu; l'intelligence va s'élargissant par degré, depuis les êtres inférieurs jusqu'aux astres, jusqu'à Dieu... — Il y a des choses occultes

qu'on doit plutôt admirer que rechercher... » Il expose alors une longue série de faits appartenant à des causes occultes : — C'est le taureau furieux, par exemple, qui devient fort doux quand on l'attache au figuier ; c'est le troupeau de chèvres tout entier qui cesse de paître et s'arrête étonné, quand on tire la barbe à l'une d'elles... C'est un petit poisson (la rémora) qui arrête un navire ; c'est la torpille qui engourdit ; le laurier qui préserve de la foudre, etc. — Sympathie et antipathie partout ; l'homme hait le serpent ; le regard du loup enroue l'homme, et le lion craint le chant du coq... etc. Même antipathie parmi les végétaux : la vigne dépérit à côté du chou, etc. — Les sympathies ne sont pas moins nombreuses. Le renard aime le serpent, et la corneille aime le héron, etc. — Il faut qu'un philosophe sache tout cela et qu'il n'ignore pas que certains individus ont des dons surprenants, celui, par exemple, de guérir les écrouelles... Si la mort ôte leur vertu naturelle à certains animaux, il leur en reste pourtant quelque chose : un tambour fait de peau de loup fait taire celui de peau de brebis, etc.

Il y a aussi de certains rapports dans les choses naturelles. Tout ce qui a été touché par la femme impudique donne de l'audace, son miroir, ses vêtements, etc..., comme le fer qui a touché l'aimant aimante lui-même d'autres fers. — Parlerons-nous des effets opérés par similitude ? — L'œil droit d'une brette, enchâssé dans un anneau, délivre des charmes lancés par les yeux ; à celui qui porte sur soi une langue de loup, la langue des envieux ne saurait nuire ; le ventre d'un lièvre rend fécond ; la peau du talon droit d'un vautour, appliquée sur le pied droit d'un goutteux, calme ses douleurs ; l'œil d'un coq rend courageux, etc.

Gardons-nous de parler de la vertu des astres, de leur influence sur les végétaux et sur les animaux ; il faudrait copier Porta. Il ne doute pas qu'il ne découle des astres une vertu efficace ; Platon nommait le soleil l'*animal* éternel, astre animé, feu céleste... La lune n'a pas moins de vertu. — N'abordons point le livre des recettes évidemment superstitieuses. — « On n'en peut savoir la cause, dit Porta : elles ne répondent pas toujours à l'expérience. » (*Ibid.*, l. II, c. XXI.)

On s'étonne qu'il ait pu regarder comme naturelles les prétendues expériences qu'on va citer ; puisqu'il ne les niait point, lui qui reconnaissait une magie diabolique, en homme sensé, il devait les y placer. — Peut-on admettre comme réel et naturel qu'une aiguille qui a servi à ensevelir un mort, placée de telle manière et cachée, empêche les convives de manger ? Peut-on croire que la corde d'un pendu attachée quelque part empêche un boulanger de mettre son pain au four ? et tant d'autres belles choses ! Il ne pouvait, ce semble, hésiter : ou bien ces secrets étaient diaboliques, ou des contes de commères. Porta indique même des secrets propres à faire naître des animaux qui tueront avec le regard. Parmi ces recettes, se trouve celle de faire éclore d'un œuf de poule un animal moitié homme, moitié poussin ¹.

1. Au chapitre xxiv du même livre, Porta expose que le sang des menstrues putréfié peut engendrer des crapauds. « Souvent, dit-il, les femmes engendrent avec portée humaine des crapauds, lézards et autres bêtes semblables. Quelquefois une femme, contre espérance, paraissant être enceinte, enfante des bêtes semblables à des grenouilles... Le poil de la queue des chevaux jeté dans l'eau reprend vie et se vivifie. Le basilic broyé entre les pierres en un lieu humide, puis exposé au soleil, engendre des scorpions. La poudre d'un canard brûlé, mise entre deux plats, engendrera un crapaud merveilleuse-

Le chapitre xxviii (l. II) traite des ensorcellements. Porta dit que les événements des temps modernes sur ce sujet concordent avec les écrits des anciens. En Afrique, certaines familles ensorcelaient par la voix; les Esclavons charmaient par le regard... Plutarque dit de même de ceux du Pont, qui tuent par le regard et le toucher. Le charme va des yeux du charmeur droit au cœur de l'ensorcelé; il en est de même par l'haleine; une vertu ignée rayonne au dehors et donne la mort. Ainsi le basilic par son regard darde son venin; mais si on lui présente un miroir, ces rayons retournent à leur auteur et le tuent. Si quelqu'un, comme les vieilles sorcières, est infecté du venin de vengeance et d'envie, c'est fort dangereux, car on ne peut nier que, l'esprit étant mal disposé, le corps lui-même n'en soit modifié, comme chez la femme enceinte qui imprime sur son fruit la marque de la chose désirée. Ainsi des yeux envieux brûleront les parties précordiales, et feront maigrir. Le venin lui-même, comme dit Avicenne, peut se trouver dans le corps. Aristote raconte qu'une reine des Indes envoya à Alexandre une jeune fille d'une rare beauté, qui, ayant été nourrie de venin de serpent, était farcie de poisons... Les poules engraisées de chair de serpent, mangées par un épervier, lui font tomber ses plumes, et les femmes qui ont leurs menstrues font mourir les concombres. Les passions haineuses, le corps mal disposé, peuvent, selon Porta, nuire naturellement par l'émission de rayons vénéneux qui pénétreront dans l'organisme, et les femmes, par leur complexion et

ment grand et gros.» — Il faut savoir s'arrêter, mais en avertissant le lecteur qu'on omet, avec de bien légitimes motifs, des recettes beaucoup plus intéressantes encore.

par les substances dont elles se nourrissent, sont plus propres que l'homme à les darder pour maléficier.

Le chapitre xx du IV^e livre traite des ligatures. — Les bijoux suspendus au cou communiquent leurs vertus naturelles, émanées de celle que Zénon appelait *vertu universelle*. Leurs avantages sont en raison de la foi qu'on y attache; Platon pensait lui-même qu'ils tiennent toutes leurs vertus de l'intention. Les uns servent à la santé, d'autres rendent joyeux, d'autres causent la tristesse... Une chaîne de jaspe vert fortifie l'estomac; les dents d'un chien qui a mordu un homme, étant broyées et portées à l'épaule, garantissent de la morsure des chiens enragés. — Le doigt auriculaire d'un avorton attaché au cou d'une femme empêche la conception. Le pied droit d'une tortue guérit la goutte. L'améthyste délivre de l'ivrognerie. Les pierres qui ont le plus d'efficacité sont les pierres solaires et lunaires. Les premières, liées avec un fil d'or; les secondes, avec un fil d'argent, reçoivent une grande vertu du soleil et de la lune.

Le chapitre xxi traite des vertus des pierres précieuses et de leurs images; leur vertu naturelle est augmentée par les configurations célestes faites à telle heure, dans tel temps.... on les enchâsse dans des anneaux, de manière à toucher la chair. — « Ce serait, dit Porta, un travail excessif de raconter toutes leurs vertus. » (*Ibid.*, c. xxii.) L'agate, qui est excellente contre la piqûre des scorpions, concilie l'amitié des grands. Certaines pierres précieuses chassent les tempêtes, arrêtent les débordements... La pierre *alec-torius* extraite du ventre d'un coq, qui aura été chapon pendant quatre ans, fait obtenir des honneurs, ôte la soif, etc. Celle qui se nomme *borax*, extraite du crapaud, est un antidote contre les poisons; et la chéli-

doine tirée du ventre des hirondelles, étant une pierre joviale, chasse la mélancolie; le corail délivre des sortilèges, c'est pourquoi on le suspend au cou des enfants; la calcédoine fait gagner les procès, le jaspé rend chaste..., etc., etc.

Le chapitre xxiii traite des images du ciel et des planètes; le xxiv^e, de celles qu'on doit graver sur les pierres; le xxv^e, des conditions requises pour les tailler. — Si on veut, par exemple, exciter l'amour, il faut choisir une saison où tous les aspects soient bienveillants; si c'est pour exciter la haine, il faut choisir des aspects sinistres, etc.

Certes, il serait difficile d'entasser plus d'extravagances; cependant la maison de ce philosophe fut le rendez-vous des savants et des étrangers, grands admirateurs de son mérite et de sa haute science.

Sébastien Wirdig.

Wirdig, professeur de médecine à Rostock, écrit, dans son traité *Nova medicina spirituum*¹, que toute la nature est magnétique. Il y a partout sympathie et antipathie; tous les changements qui se succèdent dans notre monde sublunaire ont lieu par le magnétisme...; il conserve la vie comme il donne la mort à tout. L'âme n'est pas immédiatement unie au corps, mais par le moyen de corpuscules très-déliés que Wirdig appelle *esprits*, — esprits matériels, il est vrai. — Il y a des esprits immatériels : Dieu, les génies,

1. Totus mundus constat et positus est in magnetismo. Omnes sublunarium vicissitudines fiunt per magnetismum. Vita conservatur magnetismo. Interitus omnium rerum fiunt per magnetismum. (L. I, c. xxvii, *De magnetismo et sympathismo*.)

l'âme humaine. Le feu, la lumière, les astres sont des esprits matériels... Le froid lui-même est un esprit de nature froide. De la sympathie et de l'antipathie dans le monde résulte un mouvement continu d'esprits et une communication incessante entre le ciel et la terre, ce qui constitue l'harmonie universelle ; c'est la chaîne d'or des anciens (le fluide universel). Pour la figurer, Wirdig représente dans des tableaux allégoriques les principales divinités : Vénus, Bacchus, Pan, etc., etc.

Le magnétisme sympathique, qui existe entre les corps terrestres, se retrouve dans les hommes. Il y a sympathie d'âge, de sexe, de constitution... ; sympathie entre le nez qu'on a greffé et celui qui en a fourni la substance... ; sympathie entre le sang d'un homme et les esprits de ce sang : quand on le conserve dans un vase, on y voit la santé ou la maladie du sujet ; sympathie entre l'esprit de l'urine et celui qui l'a fournie ; car, tandis qu'on la distille, celui-ci souffre. — Que l'on enlève une partie du cuir chevelu de quelqu'un et qu'on le conserve, à mesure que l'homme vieillit, on verra ce cuir chevelu blanchir ou devenir chauve... — Wirdig trouve de la sympathie entre les baguettes de différents bois et divers métaux... Le coudrier est sympathique avec l'argent, le frêne avec le fer, etc.

Maxwel.

Adoptant ces idées, Maxwel en fit un corps de doctrine ; il attribua aussi un pouvoir immense à l'imagination, à l'influence des astres et au magnétisme. « Il est évident que l'imagination peut opérer hors du corps ; et qu'est-ce que l'imagination, si ce n'est en quelque sorte la main de l'âme, avec laquelle elle agit sans le secours

du corps. *Imaginationem extra corpus operari clarum esse puto...*, etc. » (*De medicina magnet.*, l. I^{re}, c 1.)

Il dit, en parlant du magnétisme : « Si vous savez employer des corps imprégnés de cet esprit, vous en obtiendrez de grands secours... C'est là le grand secret des sorciers.—Cet esprit est partout, et celui qui connaît la manière de l'unir au corps qui lui convient possède le plus grand trésor. On peut, par des moyens admirables, l'employer à quoi que ce soit, et par là augmenter la vertu des choses. (V. *Aph.*, 68, 9, 38.)

Dans l'aphorisme 69, il attribue à l'esprit vital le pouvoir de guérir quelqu'un à quelque distance que ce soit.—Il dit ailleurs que celui qui pourrait employer cet esprit universel et le communiquer à un autre corps pourrait opérer des prodiges.

Dans l'aphorisme 70, il dit aussi que celui qui pourrait fortifier l'esprit vital particulier au moyen de l'esprit universel, pourrait prolonger la vie jusqu'à un âge très-avancé, si l'influence des astres ne s'y opposait.

Cet agent peut non-seulement agir sur le physique, il a sur le moral un empire incontestable. Maxwell ne trouve pas prudent de s'expliquer autrement; car il reconnaît qu'il peut en résulter de graves dangers : « Si on s'expliquait clairement (que Dieu nous en préserve, dit-il), les pères ne seraient pas sûrs de leurs filles, les maris de leurs femmes, et celles-ci d'elles-mêmes ¹. »

1. « Non satis tutum de his agere propter pericula. Ansam præbere potest luxuriôsæ libidinis explendæ vel maximam. Imo, si hæc conclusio clare explicaretur (quod avertat Deus), patres de filiabus, mariti de uxoribus, imo feminæ de semetipsis certæ esse nequissent. » (C. XIII, *Conclus.* 12.)—Nous verrons un jour que nos magnétiseurs reconnaîtront ces effets merveilleux qui constituaient la ma-

Maxwel craint que ses écrits ne portent ses lecteurs à des actes criminels : il a vu les effets merveilleux de cet art, mais par lui on peut causer aussi des maux infinis, par l'abus qu'on en ferait : *Maximas utilitates... innumera mala ex debito usu vel incauto abusu*. C'est pourquoi il prie le lecteur de ne pas répandre ces moyens de faire le mal. *Non propalabis*.

Les émissions s'étendent fort loin ; nous sommes par elles affectés souvent de maladies dont nous ignorons la cause : *Longissime se extendunt..., et nobis ignorantibus... ab illarum læsione affecti sumus*, etc.

Là ne se bornent pas les effets merveilleux, il y en a de plus merveilleux encore : *Alia longe mirabiliora sunt*. (V. les *Recherches sur le magnétisme animal*, par Touret, 1784. — Si l'on n'a pas les œuvres de Maxwel.)

On aurait à citer beaucoup d'autres noms ; l'Europe entière avait ressuscité et rajeuni les vieilles doctrines. Levinus Lemnius, médecin à Ziriczée, en Zélande, disculpe le diable de plusieurs méfaits dont on l'accuse, lesquels ont selon lui des causes naturelles.

Crollius accorde à la foi et à l'imagination un empire immense ; tout est possible à celui qui croit, et impossible à celui qui ne croit pas. Il y a dans l'esprit de l'homme une vertu cachée qui peut changer, lier, attirer par un excès d'imagination ou de volonté. — Crollius croit aussi à la puissance de la foi dans la nature, qui n'est pas, comme on l'a vu, la foi des chrétiens. (*Basilica Chym.*, præf. admon.)

gie, que l'on a pourtant niée depuis, et qu'ils les attribueront comme les philosophes réformateurs à la même cause, au même agent.

Marsile Ficin.

Marsile Ficin soutient la doctrine d'Avicenne : l'esprit avec un vif désir peut agir non-seulement sur son propre corps, mais sur un corps voisin, surtout s'il y a conformité de nature et si celui-ci est plus faible : *Non solum in proprium corpus sed propinquum, præsertim natura conforme quidem, sed debilius, et consimili quadam afficere qualitate. (De vita cælitus comparanda, c. xx.)* — Si une vapeur, dit-il, et certain esprit lancé par les yeux ou autrement, peut fasciner et infecter la personne près de laquelle on se trouve, *à fortiori*, l'effet se produira si cet esprit découle de l'imagination et du cœur tout ensemble... — Il ne trouve pas étonnant que les maladies du corps et de l'esprit puissent êtres enlevées ainsi, et surtout communiquées. L'esprit, dans ce moment, agit sur cet esprit, qui tient le milieu entre le corps et l'âme et les affecte l'un et l'autre par sa propre affection : *Quoniam spiritus ejusmodi proprie tangit agitque in spiritum inter corpus animamque medium, et utrumque affectione sua prorsus afficientem. (Ibid., c. xxi.)*

Suite des philosophes qui ont plus ou moins contribué à renverser la doctrine démonologique.

Le jésuite Kircher ne négligea rien pour découvrir les lois les plus occultes de la nature; il crut pouvoir leur attribuer plusieurs phénomènes qualifiés de prodiges, et expliquer ainsi physiquement beaucoup de faits extraordinaires. S'il n'admit pas la sympathie, la palingénésie et cette physique corpusculaire fort en vogue alors et tombée depuis dans le mépris et

l'oubli, il crut pouvoir démontrer comment les prêtres du paganisme produisaient par la physique expérimentale, avec certains instruments, des effets extraordinaires propres à tromper les peuples idolâtres : de sorte que Kircher ne voit souvent que des expériences physiques et chimiques où les premiers chrétiens croyaient trouver le surnaturel diabolique. Si ces explications ne sont pas toujours heureuses, elles prouvent du moins la grande science de ce jésuite, qui peut être mis au nombre de ceux qui contribuèrent à détruire la croyance à la magie satanique, quoiqu'il crût pourtant à l'opération des démons et même à la magie ; son exemple fut suivi par plusieurs membres du clergé.

En Angleterre, Réginald Scott et autres auteurs firent tous leurs efforts pour renverser la foi à la magie. Ce zélé protestant rejette sur les *jongleries* du papisme tout ce que la croyance populaire nomme sorcellerie et possession. (V. Walter Scott, *Démonologie*.) Il étudia la magie naturelle et la prestidigitation, pour montrer que le diable n'était pour rien dans la magie. Il n'obtint pas d'abord un grand succès, car le livre où il entreprit de prouver que tout ce qu'on dit des sorciers est fabuleux ou s'explique physiquement, fut condamné au feu.

On aurait trop à dire si on voulait extraire encore quelques fragments des ouvrages de ces auteurs pour lesquels la magie, ayant cessé d'être diabolique, fut toute naturelle : tels que Borel, Libavius, Santanelli, etc., et une foule d'autres dont les noms seuls rempliraient une grande page ¹. — Ceux-ci disaient

1. V. Ferd. Santanelli, *Philosophia recondita, sive magicæ magneticæ mumialis scientiæ explanatio*. — Cet auteur dit que les miroirs

aussi que les magiciens instruits obtenaient par leurs connaissances physiques divers effets...; qu'ils réfléchissaient l'esprit universel dans une glace et en dirigeaient l'action sur une personne; c'est ainsi, disaient-ils, que le basilic se tue, que les femmes imprégnées de poison se font mourir en se regardant dans un miroir. — La France ne voulut pas, comme de raison, rester en arrière, elle eut aussi ses réformateurs¹.

Résumé.

On livre les systèmes des philosophes réformateurs aux réflexions du lecteur, qui saura les juger malgré leur obscurité et la brièveté de ces extraits. — A dater du seizième siècle, le vieux paganisme semble ressaisir le monde qu'il avait tenu si longtemps dans d'épaisses ténèbres. Les chrétiens orthodoxes savent

sont un des moyens que la magie emploie pour agir sur les corps. Selon Pierre Borel (*De curat. sympath.*), les émanations des corps s'étendent en tous sens à des distances très-grandes par la réflexion des rayons de la lumière.

Libavius dit que les magiciens, pour diriger les magnétismes sur l'économie animale, employaient divers moyens indiqués par la nature. En réfléchissant l'esprit, principe du magnétisme, comme on réfléchit la lumière par une glace, on peut en diriger l'action sur un individu. *Magi exemplis naturæ ducti mediis quoque usi sunt. Sicut enim per speculum, etc. (Syntagma arcanor. chymi., l. I, c. xix.)*

Il faut reconnaître que les magiciens ou sorciers, en usant de moyens aussi naturels que ceux-ci pour maléficier et guérir, avaient grand tort de les attribuer à des communications diaboliques. Il est certain, — pour les guérirons surtout, — qu'on ne les eût pas brûlés; ils auraient bien fait même d'apprendre ces recettes, aussi simples que naturelles, aux médecins; loin de les punir, on les eût considérés comme les bienfaiteurs de l'humanité.

1. Dans la Bourgogne les partisans du progrès seront fiers de savoir que Claude Dariot, né à Pommard, près de Beaune, fut un ardent disciple de Paracelse.

que le christianisme ne peut être renversé, mais l'antechrist a déjà ses précurseurs, qui lui préparent la voie. — Ainsi, en résumé, on retrouve l'éther des stoiciens, substance invisible, chaîne qui relie la terre avec le ciel, fluide universel; aimant, *magnes*, qui établit une correspondance entre toutes les parties de l'univers, principe vital qui pénètre tous les corps; *archée*, qui les fabrique et agit dans les trois règnes, germe des générations, premier organe de vie, siège de l'âme, etc.

On voit que la foi, c'est-à-dire la confiance au pouvoir de la nature, jointe à l'imagination, peut maléficer et guérir; que sa puissance s'étend au loin, qu'elle peut mouvoir les objets, les transporter, causer des tempêtes, etc. L'âme humaine, en exaltant l'imagination, produit des substances, envoie des corpuscules salutaires ou mortels. — Vapeurs lumineuses, rayons spirituels, instruments de fascination, souffle vital, qui voyagent comme la lumière, que rien n'arrête, ni le temps, ni l'espace; puissance qui peut être augmentée par diverses substances. — La foi unie à l'imagination peut soutirer la vertu des astres, l'appliquer aux pierres, aux métaux, qui, imprégnés de ces vertus sidérales, produiront les mêmes effets. Cette foi à la nature détruit aussi les maléfices des sorciers, opère des miracles. L'homme est un *microcosme* qui possède en petit tout ce qui compose le *macrocosme*. Non-seulement les sept planètes dominant chaque organe, mais on retrouve encore leur influence dans les parties de la main, comme la chiromancie l'enseigne.

L'âme humaine prédit l'avenir, voit les choses cachées; elle peut tout comme image de Dieu; tout existe en elle à l'état latent; c'est le péché d'Adam qui a lié sa puissance qu'elle peut récupérer par le jeûne, la

continence, les ablutions, etc... Tout ce qui l'affranchit des liens de la chair la rend semblable aux anges. Si parfois les mourants prédisent, c'est parce que leur âme est presque dégagée. L'homme prédit aussi, par son commerce avec les esprits. Les âmes des sphères, de la lune, — par exemple, — exerçant un empire sur certains animaux, végétaux et minéraux, leur communiquent la vertu divinatrice. C'est pourquoi certaines pierres, le cœur d'une taupe mangé tout palpitant, etc., font deviner.

L'âme d'un enfant voit les choses cachées dans un miroir, la puissance de l'âme de l'enchanteur qui a une foi vive, y passe et s'y attache comme l'aimant s'attache au fer.

Par des pratiques mystérieuses les dieux, les âmes qui dirigent les astres s'emparent de l'homme, et causent dans son âme des impressions qui lui révèlent des choses extraordinaires et lui donnent une intelligence divine : communiquant à l'homme leur puissance, il opère alors des prodiges ; il est vrai que de mauvais esprits accourent quand on évoque les bons, mais avec l'aide de ceux-ci on chasse les premiers.

L'homme, dans le somnambulisme, se dirige plus sûrement que dans la veille, car l'âme alors est son unique guide.

Les démons apparaissent, ils exercent une certaine puissance sur les créatures humaines et s'accouplent avec elles ; ils peuvent même engendrer : il en est de même des esprits élémentaires, dont le commerce charnel, selon ces philosophes, n'est pas sans danger.

D'autres philosophes pensent que le démon a un pouvoir plus restreint que celui que les docteurs de l'Église lui accordent. Ainsi, ce n'est pas Satan qui maléficie, il a besoin de l'intermédiaire des sorciers,

qu'il excite à mal faire, dont il attire la vertu idéale séminale, qui, liée au milieu sympathique, porte le désordre où on l'envoie; mais le démon peut apparaître et faire d'autres prestiges.

Au moyen du fluide universel l'esprit vital établit des communications qui expliquent les pressentiments, les songes, les guérisons sympathiques, etc., etc.

Tel est, plus ou moins exact, le résumé des systèmes qui expliquent tant de merveilles que les philosophes étaient donc loin de nier. Cependant on n'a pas encore tout dit dans ce résumé; les sympathies, les antipathies, le pouvoir de la rémora, qui arrête les vaisseaux, et tant d'autres choses que le lecteur n'a pas dû sitôt oublier. — Que penser de ces systèmes?

On les retrouve chez les philosophes de la Grèce et de Rome, qui les tenaient eux-mêmes de philosophes plus anciens. Nos réformateurs, quoique chrétiens, ont accepté ainsi des fables que Pline lui-même aurait rejetées. — Ces vieux systèmes, non-seulement étaient faux, mais très-dangereux; la plupart conduisaient au panthéisme. Heureusement les réformateurs du seizième siècle, soit par simplicité, soit par prudence, allièrent les principaux dogmes du christianisme avec la philosophie matérialiste des gentils. Cette alliance ne pouvait être durable, car si les systèmes païens étaient vrais, la doctrine de l'Église était fausse, et on cessait d'être chrétien pour devenir panthéiste; si l'on restait chrétien orthodoxe, il fallait rejeter le fluide universel, l'émission des corpuscules, le pouvoir de l'âme, l'influence des astres, etc., comme explication des faits de la magie diabolique.

Cependant les réformateurs restèrent chrétiens et en même temps attachés aux erreurs des païens; tant il est commun de voir les philosophes eux-mêmes

manquer souvent de logique. Avec les systèmes de sympathie et d'antipathie, peut-on croire qu'il suffit d'attacher un taureau furieux à un figuier pour le dompter, que l'œil droit d'une belette détruit les effets de la sorcellerie, que certaines pierres éloignent les tempêtes, que le laurier préserve de la foudre, etc. ?

Lorsqu'on veut secouer les langes du moyen âge et revêtir la robe virile des siècles de progrès, comment oser dire que l'imagination peut faire pousser des cornes au front, changer le sexe...? etc. — En supposant tout cela naturel, il était bien permis de regarder aussi comme naturels les stigmates des saints et les blessures des obsédés. Que de faits miraculeux il faudra rayer dans les procès de canonisation !

Mais comment oser dire sérieusement que l'imagination d'un fauconnier peut faire tomber des nues un milan, et cela pour prouver qu'un sorcier peut maléficier par son regard, et très-naturellement terrasser un taureau sans le toucher... — Les étrangetés dont les livres de Porta sont pleins étaient loin d'être propres à lui seul : une secte entière les admettait comme lui. Marsile Ficin trouvait fort naturel, par exemple, que le corail préservât de la foudre et chassât la grêle. Plusieurs médecins disaient sérieusement : « Si vous voulez vous purger par le haut, froissez telle plante par le sommet ; si vous voulez évacuer par les voies ordinaires, broyez-en les racines entre vos doigts. »

Les premiers réformateurs sont jugés : ils ont ressuscité le matérialisme de Pline et des anciens, le mysticisme des néoplatoniciens, l'éther des stoïciens, et bouleversé la doctrine du christianisme, sur laquelle nul doute avant n'aurait pu s'élever, pour expliquer physiquement des faits inexplicables sans elle. Il est constant que si ces faits dont l'expérience, pour la

plupart d'entre eux, était souvent facile, avaient été observés, il devenait difficile de les attribuer à une magie naturelle. — Faut-il admettre aussi toutes ces croyances, ou les rejeter toutes comme des fables? — L'aspect du loup qui cause l'enrouement, et la langue de grenouille qui, appliquée sur le cœur d'une femme endormie, lui fait dire tous ses secrets, et la corde de pendu qui empêche le boulanger de mettre le pain au four, et la puissance de l'imagination qui terrasse les taureaux et mille autres? Il faut faire une distinction. — Peut-être y a-t-il moins de croyances fausses qu'on ne pense; beaucoup sans doute ont été mal comprises, et plusieurs appartenaient à la magie superstitieuse, dont il serait plus que téméraire de nier les faits que l'on a cités précédemment. — L'erreur consistait à prendre les uns au pied de la lettre, mais l'erreur grave c'était de les expliquer tous naturellement comme les philosophes l'ont fait. Le dix-septième siècle dut mépriser la plupart de ces vieilles traditions merveilleuses, mais il se vit forcé d'en accepter de non moins étranges, qu'il expliquait d'une manière complètement absurde. — Les philosophes païens auront bientôt des disciples moins serviles, car l'esprit de critique va surgir, et en même temps l'incrédulité; on verra non-seulement des éclectiques, mais des sceptiques, des épicuriens comme Lucien, des matérialistes déclarés et des athées; d'autres philosophes, enfin, en petit nombre, qui resteront fidèles à la doctrine de l'intervention des malins esprits. La révolution qui continuera de s'accomplir mettra en présence une foule d'opinions variées dont le résultat sera un jour la négation des faits merveilleux et le triomphe du matérialisme.

CHAPITRE II

Dix-septième siècle. — Suite des attaques. — Le socinianisme ; l'exégèse ; ses résultats.

Dix-septième siècle. — Suite des attaques.

En poursuivant la même tâche, il s'agit d'exposer les divers genres d'attaques livrées à la démonologie, et dont les résultats furent immenses et subsistent. — Ce sont d'abord des doutes embarrassants, suivis de modifications dans les lois contre la sorcellerie ; enfin des négations suivies de la cessation des poursuites, etc. — On éprouve une assez grande difficulté à faire cet exposé, car on marche entre plusieurs écueils : 1° la nécessité d'un examen approfondi des sentiments des philosophes qui laisserait l'attention du lecteur ; 2° la nécessité d'être court pour ne pas l'enrayer, et pourtant la brièveté ne saurait suffisamment l'éclairer ; 3° la nécessité, enfin, d'être méthodique ; et tant de systèmes permettent difficilement, à cause de leurs mille nuances, d'établir des classifications.

On essayera de citer quelques philosophes qui paraissent marquer le mieux la marche générale du nouvel esprit philosophique concernant le merveilleux, et quelques autres qui voulurent l'enrayer. On fera plus loin l'exposé du sujet si vaste, si ardu, si com-

plexe des discussions qui se sont élevées entre les uns et les autres. Si la multiplicité des attaques nous étonne, si des objections devenues depuis longtemps populaires semblent sans réplique aujourd'hui, on sera néanmoins surpris de la fécondité d'argumentation de ceux qui se sont faits les champions de la doctrine démonologique, et de la vérité et de la vigueur de leurs réfutations. On pourra mieux juger ailleurs si ces derniers manquaient de discernement et de science, et nous saurons un jour enfin pourquoi la croyance à la sorcellerie est tombée ; pourquoi, chez plusieurs qui n'ont point cessé cependant d'être superstitieux, elle n'a plus excité que la moquerie et le dédain.

Avant de poursuivre, nous aborderons de suite une question qui se présente tout naturellement à l'esprit. Comment se fait-il qu'aux seizième et dix-septième siècles, époques où la foi avait encore tant de disciples, il se soit trouvé parmi eux tant de personnes qui aient osé repousser, avec les libres penseurs, l'influence que la sainte Écriture attribue au démon dans la magie, punie si rigoureusement par la loi divine ? — Ce fut, comme on va le voir, l'effet de l'exégèse dont on va montrer préalablement l'origine.

Le socinianisme et l'exégèse.

La réforme croyait fermement à l'action des mauvais esprits. Mais le socinianisme, cet enfant terrible né de la réforme, qui en a poussé les principes jusqu'à ses dernières limites, devait conduire fatalement l'hérésie du protestantisme au déisme, au pyrrhonisme et au matérialisme. Les doctrines de la réforme ayant été accueillies par les philosophes catholiques, l'effet sur

ceux-ci devait être le même, et le socinianisme est ainsi devenu le père de tous les esprits forts, dont on pourrait à peine aujourd'hui compter le nombre.

L'Écriture est la règle de notre foi, mais pour l'interpréter, chacun étant libre de consulter sa raison, tout ce qu'elle rejette doit être rejeté. Ce principe des premiers réformateurs fut surtout celui d'une société qui s'établit à Vicence en 1546. Elle décida que l'on ne doit admettre dans l'Écriture sainte que ce que la raison y voit clairement enseigné, ce qu'elle conçoit bien, ce qui est conforme, enfin, aux principes philosophiques.

Les membres de la société de Vicence, parmi lesquels étaient Gentilis, Alciat, etc., obligés de se disperser, se réfugièrent en Pologne où ils propagèrent ces doctrines; Fauste Socin y arriva en 1579, et y devint le chef de l'église socinienne.

Pour les sociniens Jésus-Christ n'est qu'un homme, mais un grand prophète. — Avec ce principe de la liberté de penser, d'où naîtra plus tard la liberté d'agir, tout se trouvera attaqué dans le christianisme.

Il ne s'agit pas ici de faire l'exposé des systèmes divers sortis de ces antres ténébreux. Ils restèrent cachés sous Louis XIV, mais furent protégés par le libertinage sous la régence, et trouvèrent bon nombre d'adhérents dans les hautes classes. — Les sociniens, usant de la liberté d'interprétation, expliquèrent le texte sacré dans un sens figuré; l'exégèse repoussant de la Bible le surnaturel et le surhumain, il en résulte d'abord que les prophéties ne sont que des prédictions vagues, de simples conjectures, et les miracles, des faits tout naturels, que l'ignorance, la crédulité des apôtres transformèrent en faits surnaturels. — Jésus-Christ n'était qu'un théurgiste, et moins encore; car,

selon les libres penseurs, les théurgistes païens n'opéraient point de prodiges : — c'étaient des jongleurs. — En France même on alla plus loin : l'exégèse marcha droit à l'impiété. Tous les miracles bibliques sont des fraudes. Les réformés n'avaient qualifié de ce nom que les miracles du moyen âge et ceux des papistes.

La Bible étant interprétée de cette manière en Allemagne, tous les prodiges dont elle fait mention sont des faits très-naturels. — Ainsi ils seront dus à la surprise des sens, à des illusions de la vue, à des erreurs faites par les copistes, ou à des erreurs dans le texte sacré. Le prodige souvent aussi n'existe que dans les secrets de la grammaire. L'arbre du bien et du mal, par exemple, c'est un mancenillier vénéneux ; — les trois rois mages étaient des marchands colporteurs ; — l'étoile miraculeuse, c'était un flambeau que tenait un valet ; — Jésus-Christ fut porté sur le pinacle du temple et sur une haute montagne par le démon ; il faut l'expliquer par une tentation ou par les rêveries d'un homme à jeun, etc. — Tout ce qui aurait pu embarrasser les exégètes fut ainsi expliqué ¹.

Tout ce qui concerne les anges, les démons, les miracles, ne fut donc qu'une simple mythologie. — Bekker, que nous examinerons plus loin, ne voit pas de magiciens en rapport avec le diable, mais des charlatans. — Du surnaturel, nulle part. — Magie, possession, tout cela est l'effet de la nature.

1. On sait que, au moyen de ces explications, les tonnerres et les éclairs du Sinaï n'étaient qu'un grand feu allumé par Moïse au moment d'un violent orage ; l'illumination de sa face était la suite d'un grand échauffement. — L'apparition des anges fut une méprise due à l'emploi de linceuls blancs. — La multiplication des pains s'explique par un partage égal de ces pains. Quant à l'ascension du Sauveur, c'est la disparition à l'aide d'un brouillard.

L'exégèse devait être aussi fort utile pour tranquilliser ceux qui s'attachaient au texte sacré plutôt qu'aux systèmes des matérialistes. Aussi, dès qu'on leur eut montré qu'il devait être ainsi expliqué, ils furent rassurés et n'hésitèrent plus. — On conçoit combien la doctrine de l'Église romaine sur la magie, les possessions, etc., dut peu à peu s'ébranler, pour tomber ensuite dans l'esprit de tous, même de catholiques qui se croient orthodoxes.

CHAPITRE III

Philosophes du seizième au dix-septième siècle. — Sceptiques, matérialistes, éclectiques, panthéistes, mystiques, athées et autres qui tendent à renverser les croyances à l'intervention des mauvais esprits dans la magie. — Cardan. — Ponzinibius (rejet du témoignage). — Montaigne, sceptique. — Charron. — Bayle. — Vanini, sceptique, matérialiste, athée. — Vanderbercete. — Bacon. — Descartes. — Spinoza. — Hobbes. — Locke. — Malebranche.

Philosophes du seizième au dix-septième siècle ; sceptiques, matérialistes, éclectiques, panthéistes, mystiques, athées et autres qui tendent à renverser la croyance à l'intervention des mauvais esprits dans la magie.

Arrivons actuellement aux philosophes du seizième et du dix-septième siècle, qui furent sceptiques, matérialistes, athées, éclectiques, mystiques, etc. — Plusieurs encore professeront, au moins de bouche, la doctrine sur les démons et la magie ; puis d'autres signaleront des abus dans la procédure, l'obscurité du sujet, les tromperies de Satan, etc. ; d'autres enfin soutiendront que tout est bien et vrai, que toute innovation serait funeste, etc. — On citera les opinions des uns et des autres ; on les choisira parmi les noms les plus connus, pour suivre la marche graduelle de l'esprit humain vers le mépris de la croyance au merveilleux, à la magie, au pouvoir des démons et des magiciens ; attendons-nous à trouver des contradictions et des sophismes, des négations et des aveux ;

peu importe, tout marchera vers le résultat que l'on connaît, qui subsiste : — le rejet de la saine doctrine.

Cardan.

Jérôme Cardan, qui avait atteint presque la science universelle, l'un des plus grands esprits de son temps, et peut-être aussi le plus fantasque, fut superstitieux et esprit fort, athée et fanatique, matérialiste et croyant aux esprits. Il est difficile de débrouiller ses opinions, mais il n'est pas le seul qui présente ces contradictions et ces bizarreries. Tantôt Cardan, comme Socrate, se croit sous la direction d'un génie ; tantôt il dit que cela peut tenir à l'excellence de sa nature ; il cite une infinité de prodiges par lesquels il a connu, en veillant ou en dormant, ce qui devait lui arriver. Il tombait en extase quand il voulait. « On peut s'unir ainsi à Dieu, dit-il ; cet état accordé aux sages surpasse toute félicité humaine : *Est enim hæc ectasis illa, solis probis, sapientibusque concessa, melior omni humana felicitate.* (Cardan. op. omnia, *De subtilitate*, l. XXI, p. 671.)

Cardan dit qu'il n'y a qu'un entendement dans les régions sublunaires ; il ne peut pénétrer dans les bêtes et rayonne seulement autour. — Il pénètre plus ou moins dans l'homme. S'il ne peut se mélanger avec le corps de l'animal, il y a une brute. S'il s'y joint médiocrement, c'est un homme. S'il s'y répand en grande quantité, il en fait un prophète. C'est pourquoi, près des pôles on n'en trouve pas ; le corps y est trop dense pour être accessible à l'esprit ; Platon a dit qu'un corps faible est mieux approprié à l'excellence de l'âme. (Ibid., *De anim. immort.*, p. 538.) — Cardan pense donc qu'il n'y a qu'une seule âme qui se ma-

nifeste plus ou moins, selon que la matière est plus ou moins disposée. — « D'après cette opinion, dit Bayle, notre âme serait mortelle comme celle d'un chien ; » et cependant Cardan dit que la preuve de son immortalité, c'est la connaissance de son unité avec Dieu.

« L'âme universelle, dit ailleurs Cardan, est le lien qui nous rattache à l'intelligence suprême... » — Les paroles des prophètes montrent que notre âme tire son origine de l'âme universelle..., etc. — On est averti de la mort de ses parents ou amis absents, parce qu'il y a des deux côtés une même lumière ; cela n'existe qu'entre les esprits les mieux unis... — Les habitants d'un même lieu n'ont pas la même force de pressentiment, parce que leur âme n'est pas également affranchie du corps... Les mourants prédisent, parce que l'âme commence à se rattacher à son principe, etc. — Comparant l'univers au corps humain, Cardan lui donne une vie qu'il appelle sympathie universelle, contre-balancée par l'antipathie ; sentiment qu'on vient de voir chez tous les philosophes de ce temps. — « Tout homme, dit-il, porte en lui deux mondes : l'humain et le surhumain ; le fini et l'infini... » — Cardan croit aux possessions, qu'il explique naturellement. On vient de voir qu'il sait fort bien se passer de l'intervention des esprits dans les prédictions et dans les pressentiments ; il s'en passe également dans les possessions. — « D'où vient, dit-il, qu'il y a des démoniaques qui s'imaginent avoir plusieurs démons ? La raison est la même que pour la lumière projetée sur des colonnes cannelées, sur des miroirs brisés : la lumière se divise et représente plusieurs images qui semblent différentes... — L'œil croit voir plusieurs objets où il n'y en a qu'un seul. — Mais quand la lu-

mière, dont on a parlé un peu plus haut, est divisée à l'infini dans l'âme, celle-ci devient multiple : on croit ainsi ressentir la présence de plusieurs démons... Les exorcismes réussissent mieux que la médecine, parce que l'âme est gouvernée par la foi et l'imagination. — Il est prouvé que plusieurs possédés ont été délivrés par des paroles profanes..... — Pourquoi paraissent-ils savoir ce qu'ils ignoraient auparavant? Le voici : — Quand la division a lieu, si les parties ne brillent pas, les démoniaques sont stupides et insensés; si la lumière est reflétée comme sur une colonne cannelée, les démoniaques sont d'une prudence extraordinaire; à cause de cette multitude d'images, ils se croient possédés d'une légion de démons. Ces formes multipliées et le secours de l'âme universelle leur révèlent l'avenir et l'inconnu; si l'esprit ne leur vient pas en aide, ils ne diront que des faussetés... » (*Ibid.*, p. 534-536.)

On sait que quelquefois les statues des dieux suaient chez les Gentils... — Cardan n'y voit pas de prodige, ce sont des sucs gras qui fondent à la chaleur. (*Ibid.*, *De subtilit.*, l. VIII, p. 503.) Il explique aussi les apparitions : lui-même, dans son enfance, avait des visions. Comme sa mère Claire et sa tante Marguerite l'interrogeaient, il refusait de répondre. « Galien, dit-il, attribue les visions à la subtilité des sens; et, d'après Averrhoès, quand l'imagination imprime dans l'esprit des formes, elle les transmet aux sens, à la vue, à l'ouïe, etc. Alors l'esprit les perçoit, quoiqu'il n'y ait aucun objet matériel; car, que la vision vienne d'un objet réel ou non, chaque fois qu'elle frappera le cristallin, l'esprit verra cet objet; on pourra voir alors des esprits, les toucher, les sentir..., etc. Dans la Norvège, le genre de nourriture cause beaucoup d'appar-

ritions, etc. » (*Ibid.*, l. XVIII, p. 652 et 663.) On voit ici la doctrine des hallucinations. Doit-on en conclure que Cardan ne crût ni aux apparitions d'esprits, ni aux charmes des sorciers? — Facius Cardan, son père, a vu des esprits et argumenté avec eux; il avait même un démon familier... — Cardan croit aux charmes; un laboureur de ses amis a été pendant vingt ans travaillé d'une maladie inconnue qui lui faisait vomir souvent du verre, des clous, etc.; il guérit, et assura que c'était l'effet d'un charme. — Cardan dit ailleurs qu'on punit très-justement les sorcières, que souvent cependant ce n'est que folie... Il prétend qu'elles ne vont pas au sabbat: ce sont des visions qui se fortifient par leurs conversations... Leur teint prouve qu'elles sont mélancoliques. (*Ibid.*, *De rer. variet.*, l. XV, c. LXXX.)

En parlant de leurs songes, il les attribue à la nourriture. — Ces sorcières mangent des châtaignes, des fèves et des choux, qui leur donnent des songes dans lesquels il leur semble voler en l'air en différents pays. (*Ibid.*, *De subtilit.*, l. XVIII, p. 639.)

Ce philosophe péripatéticien se montre ailleurs croyant aux guérisons par les esprits et à la cristallomancie. — L'aveu est assez étrange dans la bouche de Cardan pour donner ici un extrait de son récit. « L'an dernier (1549?), dit-il, une dame noble, issue d'une famille de sénateurs, était malade. Au moins sept médecins des plus célèbres de la ville, plusieurs médecins étrangers et plusieurs chirurgiens, l'avaient visitée. » Cardan lui-même fut appelé. Elle souffrait d'une ardeur d'urine; nul n'était d'accord sur la cause. Était-ce une pierre, un ulcère, un squirrhe, etc., etc.? On fit une incision, qui fut suivie, sans le vouloir, d'une émission d'urine. La malade reste deux fois comme



morte, et la maladie s'aggrave. Après avoir été tourmentée pendant sept mois par les remèdes, les médecins l'abandonnèrent. — « Certes, dit Cardan, elle ne simulait pas sa maladie, elle avait bu tant de médicaments, souffert tant de fomentations; l'organe malade avait été tant de fois examiné avec un miroir; elle avait subi de si longues diètes, tant de saignées, d'incisions, de brûlements, etc., etc.! » On pensa, — c'était aussi l'opinion de Cardan, — que les remèdes n'avaient fait qu'empirer le mal... Il y avait marasme, incontinence d'urine, ulcération de l'organe, insomnie. On la toucha pour découvrir s'il n'y avait pas une pierre dans la vessie; on n'y trouva rien. Tout en était là, c'est-à-dire l'état de la dame était désespéré, quand survint Joseph Niger. — Qu'était-ce? — Un homme fort ignorant en médecine, mais professeur célèbre en lettres grecques, et qui avait la réputation d'être sorcier. Il était le professeur de l'enfant de cette dame, âgé de dix ans. — Niger apporte un miroir triangulaire en cristal et dit à l'enfant d'y regarder. Celui-ci dit qu'il voit trois esprits tout noirs, ayant l'air méchant, et qu'ils sont à pied... Niger marmotte tout bas quelques paroles... — Que voyez-vous? dit-il à l'enfant. — « Je vois, dit l'enfant, un autre esprit à cheval, plus grand que les premiers, tenant un sceptre à trois pointes; il les enchaîne et les cache sous la selle de son cheval. »

Bref, quel fut le résultat? La dame dort, dit Cardan, l'ardeur d'urine, la douleur ont cessé; son teint revient. Après, elle conçoit, et sa santé fut excellente. Il invoque le témoignage de tous les médecins et des gens de cette dame. — Il fait ensuite ces réflexions : « fut-elle guérie par son imagination, par confiance ou par un esprit? Si l'enfant a dit la vérité, Niger, dans

la crainte des lois, la cachait, et elle a été guérie par un esprit ; ou bien l'enfant, à la persuasion de Niger, a inventé cela pour tromper sa mère et la guérir par l'imagination... Mais il est fort étonnant, dit Cardan, que, dans ce cas, Niger ait refusé un salaire. — Pourquoi cette fraude, s'il n'en tirait aucun profit et qu'il n'y eût pour lui à attendre que la honte et l'infamie en cas d'insuccès ou de non-réussite ? Il est vraisemblable, dit-il, qu'elle fut guérie par un esprit... » Il prouve par divers exemples qu'il y a des esprits errants dans le monde, et rapporte celui des sept esprits que vit son père ; — récit trop long pour être cité ici. « Ils ne l'enrichirent pas, ajoute-t-il, mais il n'eût pu prédire sans eux plusieurs événements si longtemps d'avance. » (*Ibid.*, l. XIX, p. 655 et 656.)

Il y a donc des esprits, on peut les voir, ils révèlent l'avenir, ils font des cures, des exemples incontestables le lui prouvent. Cependant Cardan, qui a beaucoup d'imitateurs non moins inconséquents que lui, dit plus loin qu'il suit la doctrine des péripatéticiens, en tant que cela est licite, lesquels n'admettent pas, ou doutent grandement qu'il existe des esprits... Les croire aussi nombreux dans l'air que les oiseaux, lui semble peu probable, attendu qu'on en voit rarement. (*Ibid.*, p. 660.) Cardan (*Ibid.*, l. IV, p. 427) traite au long des miroirs ; par eux on peut voir des hommes volant en l'air¹. Il croit à quatre genres de divinations. Comme astrologue, on lui attribue diverses prédictions. Il dit qu'on peut attribuer les apparitions

1. C'était aussi un moyen d'expliquer les suspensions en l'air des possédés ; phénomène qui ne pouvait l'être par les miroirs brisés et les colonnes cannelées. Ces systèmes ne niaient pas les faits ; mais ce qui est aussi difficile à expliquer que tout le reste, c'est que des hommes de bon sens aient pu accepter de telles explications.

d'hommes armés dans le ciel à la forme des nues et à des vapeurs. Une infinité de choses ne sont admises que parce qu'elles sont rares et parce que la cause en est inconnue. Les enfants qui parlent peu de temps après leur naissance sont pour Cardan un phénomène naturel...—Il n'est pas étonnant que la peur fasse voir plusieurs choses à ceux qui marchent la nuit; l'écho, les étoiles filantes, les feux follets, les voleurs, etc., ne prouvent pas l'existence des esprits dans notre monde... (*Ibid.*, l. XVIII, p. 654.) — En parlant de la sympathie, — *consensus rerum*, — et de l'antipathie, qu'il nomme *dissidium*, il rapporte les inepties qu'on peut lire dans Pline et dans Porta. — Par ce qu'il raconte des bateleurs, on est surpris de voir que ceux de son siècle n'étaient pas inférieurs aux nôtres; nul cependant n'attribuait leurs tours à la sorcellerie, comme on l'a prétendu.

Ponzinibius (rejet du témoignage).

Ponzinibius, dissertant sur la magie et le sabbat (*De lamiis*), dit que tout cela n'est ni constant ni prouvé; il invoque l'autorité d'Averrhoès, pour décider même que l'invraisemblable doit être regardé comme faux. Ainsi les témoins qui en déposent ne doivent pas être écoutés... Tout ce qui se fait par art magique doit être considéré comme purement fantastique; à plus forte raison quand c'est attesté par des personnes grossières, par celles dont la foi n'est pas saine, dont les mœurs ne sont pas pures, etc.

Montaigne, sceptique.

Doué d'un esprit éminemment observateur, Mon-

taigne dut être frappé des idées nouvelles ; pouvait-il les accepter toutes ? Non sans doute, car il avait la foi ; mais son scepticisme sur certains sujets, s'il eût été conséquent, devait la rendre chancelante ; il paraît disposé à croire tout ce qu'on attribuait à la force de l'imagination. — On admet avec lui qu'elle peut donner la fièvre et causer la mort ; mais comment oser dire, après d'autres, que Cippus ayant songé la nuit qu'il avait des cornes, il s'éveilla le lendemain avec des cornes au front..., et qu'une fille peut, par l'imagination, devenir garçon ? Évidemment Montaigne tombe ici dans l'absurde avec tous les partisans de la puissance sans limite de l'imagination : « On attribue à l'imagination les cicatrices de Dagobert et de saint François... On dit que les corps s'en enlèvent parfois de leur place... » — Il cite des exemples qui prouvent qu'elle peut causer des extases, et trouve vraisemblable que le principal crédit des visions, des enchantements, etc., vienne de l'imagination... « Ils pensent voir ce qu'ils ne voient pas ; » il en est qui ont été enchantés par crainte des enchanteurs..., d'autres sont préservés parce qu'on leur a assuré qu'on avait un préservatif. Il a lui-même rassuré avec un talisman un comte de ses amis qui avait peur du nouement d'aiguillettes ; ces singeries eurent leur effet... (V. *Essais*, l. I^{er}, c. xx.)

Il dit ailleurs « qu'il a noué l'aiguillette à quelqu'un par la simple plaisanterie de l'en menacer. » — En admettant ce qu'il y a de vrai dans cette opinion, si Montaigne eût voulu examiner ces faits, il aurait su que l'imagination effrayée est loin de pouvoir les expliquer tous ; mais poursuivons.

« Tel, par l'effet de l'imagination, dit-il, laisse ici les écrouelles que son compagnon reporte en Espagne... » La foi du malade vaut mieux que les remèdes. — Il

admet avec nos réformateurs que l'imagination peut agir non-seulement sur son propre corps, mais sur celui d'autrui ; — il parle des yeux des sorcières qui rendent malades... — Un fauconnier gageait que du regard seul il ferait tomber un milan volant dans les airs... Il ne l'a pas vu, il ne garantit que le témoignage. « Les discours sont à lui et se tiennent par la preuve de la raison, non de l'expérience : chacun peut y joindre ses exemples ; et qui n'en a point, qu'il ne laisse pas de croire qu'il en est assez. » (*Ibid.*)

Les sorcières de son voisinage courent hasard de leur vie, sur l'avis du premier qui veut donner quelque apparence à leurs songes. — On se courrouce, on lui défend de douter sous peine d'injures ; « nouvelle façon, dit-il, de persuader. » — Ce qui est hors de la conception, poursuit Montaigne, et surnaturel ne doit être cru que lorsqu'une approbation surnaturelle lui donne autorité ¹. Il a les oreilles rebattues de contes semblables... Trois témoins l'ont vu au levant ; le même jour, à telle heure, on le voit à l'occident. — Il trouve plus vraisemblable que deux hommes mentent que de voir un homme passer en quelques heures d'orient en occident ; plus naturel de voir un esprit détraqué que quelqu'un s'envoler en l'air sur un balai. Il a vu dix ou douze prisonniers pour sortilège, connu les preuves... et tout examiné avec attention. Il

1. Montaigne rejette les faits de transport des sorciers, parce qu'ils sont au-dessus de sa conception ; il les admettrait si l'approbation surnaturelle venait les confirmer. Il ne s'est incliné cependant devant le surnaturel divin que parce que des témoignages irrécusables l'ont forcé de l'admettre, puisque ce surnaturel était lui-même au-dessus de sa conception. Les mêmes témoignages peuvent donc être invoqués pour le surnaturel diabolique ; et, si on les repousse, par la même raison on repoussera ceux qui attestent les faits divins : et c'est ce qui a eu lieu.

leur eût donné plutôt de l'ellébore que de la ciguë :
 Parlant des métamorphoses, il dit : Si les sorciers
 songent ainsi et si leurs songes sont réels, doit-on les
 en punir ? Il nous avertit toutefois qu'il ne parle pas
 comme juge, il s'en trouve bien indigne, mais en
 homme du commun soumis aux lois... Ce qu'il dit, il
 n'en a nulle certitude, c'est par manière de devis...,
 mais rien par manière d'avis. « Je ne serais pas si
 hardi à parler, s'il m'appartenait d'en être cru, » dit-il.
 (*Ibid.*, l. III, c. XI.)

On avait attaqué le témoignage, Montaigne l'attaque
 aussi par esprit d'imitation : « La première persuasion,
 « prise du sujet même, saisit les simples ; de là elle
 « s'épand aux plus habiles sous l'autorité du nombre
 « et antiquité des témoignages... Pour moi, de ce que
 « je n'en croirais pas un, je n'en croirais pas cent
 « un. » (*Ibid.*)

Ces réflexions nous montrent que la philosophie des
 réformateurs pénétrait partout. Les doutes que Mon-
 taigne vient de manifester ici ne lui en font naître au-
 cun sur les dogmes ; sans doute il resta croyant sans
 hypocrisie ; et si l'Église eût décidé qu'une telle était
 sorcière, il l'eût cru sans hésiter. — De nos jours, des
 hommes aussi pieux que mauvais logiciens, acceptent
 sur les miracles, sur l'intervention des esprits, sur la
 magie, sur la force de l'imagination, sur la fausseté du
 témoignage, etc., etc., tout ce qu'ils entendent dire
 aux esprits forts ; ils demeurent excellents chrétiens
 quoique ces principes conduisent logiquement à l'incréd-
 ulité, parce qu'ils exceptent les dogmes ; ils oublient
 que ceux-ci reposent sur des faits établis par le témoi-
 gnage, et sur des prodiges qu'on s'efforce d'expliquer
 naturellement. Montaigne fit comme ces croyants et
 fut non moins inconséquent. Ses principes portèrent

leurs fruits; mais il ne le prévoit point; penseur, homme de bon sens, lequel ne saurait remplacer la science ¹, Montaigne *devise*, il effleure tous les sujets, laisse errer sa plume sur le papier pour retracer les réminiscences de ses conversations intimes; il ne convient pas à son indolence de faire autre chose. Remarquons cependant qu'il ne nie ni les sortilèges ni les miracles, quoiqu'il pense que tout cela peut naturellement s'expliquer : « Que ceux qui y croient, dit-il, gourmandent ceux qui accusent de fausseté leur opinion; je ne l'accuse que de difficulté et de hardiesse, et condamne l'affirmation opposite également avec eux, sinon si impérieusement. » Il veut qu'on sache douter dans des choses si difficiles à prouver, et que les preuves l'emportent... « Bien est vrai, dit-il, que les preuves qui se fondent sur l'expérience et sur le fait, celles-là je ne les dénoue point. » — Il ne croit donc aux sortilèges qu'autant qu'ils sont bien prouvés; il y croit parce que l'Écriture en parle, mais pour comparer les faits incontestables pour lui des livres saints aux faits modernes, « il y faut, ajoute-t-il, autre *engin* que le nôtre; il appartient à ce seul très-puissant témoignage de nous dire : celui-ci en est, et celle-là; et cet autre, non. — Je suis lourd, et me tiens un peu au vraisemblable. » (*Ibid.*)

Nous verrons des philosophes plus libres et plus décidés; quoi qu'il en soit, les doutes de Montaigne, nés de la nouvelle philosophie, doutes exprimés dans des causeries que tout le monde connut, parce qu'elles

1. Montaigne termina son cours d'études à l'âge de treize ans. Il fut ensuite pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Bordeaux, dont il se dégoûta. Sa science favorite fut l'étude de l'homme; pour s'y livrer, il voyagea beaucoup : mais rien ne prouve qu'il ait été initié aux graves études de la théologie.

étaient plus compréhensibles que les arguments des philosophes, durent contribuer puissamment à établir le scepticisme et l'incrédulité concernant le merveilleux. On doit donc le compter au nombre des hommes de *progrès*, puisqu'il a contribué à propager la nouvelle philosophie ; mais il n'est ni inventeur ni restaurateur ; il dit que les sorciers sont plus dignes d'ellébore que de ciguë ; Alciat l'avait dit avant lui ; mot heureux qui fut souvent répété.

Charron.

Cet ami de Montaigne dit aussi que les effets de l'imagination sont merveilleux : elle peut causer la folie ; elle fait deviner les choses secrètes et futures, ravit en extase... « C'est d'elle que vient la plupart des choses que le vulgaire appelle *miracles, visions, enchantements*. (*De la sagesse*, l. 1^{re}, c. xvii.) — Charron sait faire la part du diable, car il dit ailleurs : « Ce n'est pas *toujours* le diable, comme l'ignorant pense, quand il ne peut trouver le ressort de ce qu'il voit, ni aussi toujours l'esprit de Dieu, mais le plus souvent c'est l'effet de l'imagination. » (*Ibid.*) Le traité de cet avocat, qui devint prêtre, fit sensation et fut censuré par la Sorbonne. Le jésuite Garasse, qui crut Charron plus dangereux que Vanini, le peignit livré « à un athéisme brutal, *accoquiné* à des mélancolies langoureuses et truandes... » Cependant les biographes disent que c'était un prêtre pieux.

Bayle.

Philosophe érudit, profond, mais sceptique et impie, Bayle ne s'est point borné à donner des éloges aux

épicuriens et aux athées; il a dit de lui-même qu'il n'était ni luthérien, ni calviniste, ni anglican, et qu'il est moins dangereux de n'avoir point de religion que d'en avoir une mauvaise. Il est curieux de savoir ce qu'il pensait du merveilleux en général, et ce qu'il disait aux esprits forts qui décident si hardiment sur ce sujet obscur.

Il l'a traité dans ses *Réponses aux questions d'un provincial*, dans plusieurs articles de son *Dictionnaire* et dans ses *Pensées sur la comète*. — Il ne doute pas qu'il n'y ait des possédés imaginaires, mais l'Écriture ne permet pas de douter aussi qu'il n'y en ait de véritable. (Bekker cependant avait fait son ouvrage et l'exégèse était connue.) Bayle pense que les maléfices et les guérisons magiques peuvent provenir de l'imagination...; quand elle s'alarme, elle peut produire des symptômes qui mettent à bout les médecins... Il comprend qu'une femme se persuade qu'elle a le diable au corps; il suffit qu'on le lui dise, elle hurlera, elle sautera. Les mystiques y sont fort exposés; on en a plusieurs exemples. — Il ne faut pas accuser d'imposture ceux qui disent avoir eu des apparitions; les contes qu'on leur a faits ont laissé des traces dans leur cerveau... — Le nœud d'aiguillette tient à l'imagination..., etc. (*Rép. aux quest. d'un provincial*, c. xxxiv et xxxv.)

Les sorciers méritent-ils d'être punis? Bayle soutient hardiment l'affirmative... « Ce sont, dit-il, de véritables sorciers ou des sorciers imaginaires, ou bien ils n'ajoutent aucune foi aux sortilèges...—S'ils le sont réellement, les plus tolérants ne peuvent rien dire en leur faveur; s'ils sont imaginaires, il prouve qu'ils n'en sont pas moins coupables; dans tous les cas, il y a impiété et malice, ils sont punissables... — On objectera, dit-il plus loin, que ce sont des visionnaires

qu'il faut médicamenter plutôt que châtier. Bayle dit qu'ils ne donnent aucune marque d'aliénation, ils ne sont ni moins industrieux ni moins appliqués à leurs affaires ; ce sont parfois les plus fins matois du village. Prétendre que ce sont des fous, c'est vouloir soustraire aux mains du bourreau tous les scélérats. » (*Ibid.*, c. xxxv.) — En abrégeant Bayle, on l'affaiblit beaucoup.

On lui avait objecté que, pour nier la magie, il suffisait de voir la misérable condition de tous ceux qui s'y livrent. — Bayle y répond en prouvant historiquement que de grands seigneurs ont pratiqué la magie ; « a-t-on, ajoute-t-il, raison de soutenir qu'il n'y ait que la canaille qui ait eu de l'attachement ou de la crédulité pour elle ? » (*Ibid.*, c. xxxviii.)

Il examine la question d'utilité de la poursuite ; elle l'embarrasse. « Il faudrait, dit-il, persuader aux peuples que la magie ne peut rien, et cette opinion une fois introduite, vingt ans suffiraient pour ôter aux sorciers tout leur crédit... L'expérience prouve que les châtimens n'en diminuent pas le nombre. Cette raison a décidé le parlement de Paris à renvoyer tous les sorciers qui ne sont pas convaincus de poison ; s'il en condamne d'autres, il évite d'insérer dans ses arrêts un motif qui puisse favoriser la croyance populaire aux sortilèges... — Ceux qui nient tout sont plus utiles qu'on ne pense ; sans ceux-ci, on ne verrait que des contes où domine le merveilleux : cela fait qu'on y regarde de plus près. Il faut cependant, ajoute-t-il, éviter l'excès. » (*Ibid.*, c. xxxix.)

Bayle (*Dictionnaire histor. et crit.*, v^o *Spinosa*), dit que nul n'avait moins que Spinosa le droit de nier les apparitions : Bayle y prouve très-bien qu'on est ridicule de soutenir qu'il n'y a pas de démons...

— « Qui a donc pu le porter à nier, continue-t-il ? Pourquoi a-t-il cru qu'il n'y a rien dans le monde qui soit capable d'exciter en nous la vue d'un spectre, de faire du bruit dans une chambre et de produire ces phénomènes dont les livres sont remplis ? A-t-il cru que, pour opérer tout cela, il fallait un corps aussi massif que le nôtre ? Cette pensée serait ridicule, notre masse de chair est moins un aide qu'un obstacle..., etc. »

Dans l'article consacré à *Hobbes*, Bayle parle dans le même sens. — Après avoir parlé de *Ruggieri*, de cet homme qui mourut en disant qu'il ne croyait ni à Dieu ni au diable et qui pourtant était astrologue et magicien, Bayle écrit de longues réflexions : — « La magie, avec une telle opinion, semble ne pouvoir être qu'une imposture chez ceux qui la pratiquent. On croit généralement que toute personne qui nie Dieu doit nier les esprits et l'immortalité de l'âme ; il ne s'en étonne pas, ces deux blasphèmes sont réunis. Il se trouve cependant des chrétiens, orthodoxes dans tout le reste, qui rejettent la magie ; la raison fournissant des difficultés contre l'empire du diable, cela ne le surprend pas ; mais ce n'en est pas moins une entreprise fort téméraire, pour ne rien dire de pis, de vouloir faire accorder avec l'Écriture la *réjection* du pouvoir du diable... Il n'a trouvé personne qui ne fût très-persuadé que l'existence du diable prouvait nécessairement celle de Dieu... — Il ne voit pas, il est vrai, cette liaison que tout le monde aperçoit, mais il ne lui semble pas non plus qu'on puisse nier les esprits. » Il poursuit : « Adressez-vous à un athée, demandez-lui pourquoi il nie l'existence des démons, vous verrez qu'il ne répondra rien qui vaille ; et si vous le pressez, vous le réduirez bientôt à se taire. » Il expose les rai-

sons qui la lui prouveraient, et dit « que l'athée se rendra ridicule s'il ose nier qu'il y ait des êtres qu'on ne voit pas, qui sont plus malins et plus habiles que l'homme. »

Bayle ne voit pas que l'existence des démons prouve nécessairement celle de Dieu. Ruggieri athée a pu croire que certaines pratiques pouvaient déterminer un diable à produire certains effets, etc.

Après avoir dit qu'il serait à désirer pour le repos d'une infinité de gens qu'on ne parlât jamais des songes, Bayle (Ibid., v° *Majus*), remarque « qu'on peut en penser comme des sortilèges. Les historiens de tous les temps et de tous les lieux citent à l'égard des uns et des autres tant de faits surprenants, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects de manque de sincérité ou de défaut de lumières; leur préoccupation ou leur tour d'esprit leur bouche l'entendement. » Après une dissertation qu'on ne pourrait analyser, il dit que l'on ne saurait douter de certains songes ni les expliquer naturellement.

En parlant d'un songe prophétique du jésuite Maldonat, Bayle s'exprime ainsi : « De tels faits, dont l'univers est tout plein, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le témoignent. » (Ibid., v° *Maldonat*.)

Notre sceptique ne croit pas que Grandier fût magicien; il est loin de blâmer Ménage d'avoir traité de chimérique la possession des religieuses de Loudun, car il n'y croit pas, mais il le blâme d'avoir combattu en général tout ce qu'on dit des magiciens, parce que, selon Bayle, « c'est se tirer d'un embarras pour se jeter dans un autre; il est certain que les philosophes les plus incrédules et les plus subtils ne peuvent ne pas être embarrassés des phénomènes de la sorcellerie. » (Ibid., v° *Grandier*.)

Bayle cite des faits concernant Angelo Cattho, et qui prouvent le don de divination de cet archevêque. « Voilà des choses qui mettent à bout la philosophie, poursuit-il... Ne pouvant inventer aucun bon système, les philosophes sont obligés de nier tout court ces faits si fréquents dans les livres; mais il faut avouer que le parti de nier a ses inconvénients et qu'il ne contente pas l'esprit de ceux qui pèsent exactement le pour ou le contre. » (Ibid., v^o *Cattho*.)

On pourrait analyser ainsi des centaines de passages dans Bayle qui prouveraient l'embarras de cet incrédule. Bien supérieur à Montaigne qui n'approfondit rien, Bayle examine, compare, blâme ceux qui nient trop légèrement, et ne conclut point; il y a chez lui un obstacle qui s'oppose à ce qu'il croie et qui cause son scepticisme. — Quel est cet obstacle? Gerson nous l'a fait connaître, et d'autres nous le rediront encore, c'est l'impiété : n'y aurait-il pas deux hommes dans Bayle? — L'homme de haute intelligence, qui dit : *Cela est ou cela peut être*; — et un autre homme qui dit : *Je ne veux pas que cela soit*. Cette explication du scepticisme de certaines gens doit paraître assez juste.

Vanini, sceptique, matérialiste, athée.

Vanini, l'admirateur d'Averrhoès et de Pomponace, était aussi un savant universel. Élevé dans l'esprit de réaction qui remuait l'Europe entière, il étudia l'antiquité et conféra avec les savants de tous les États qu'il parcourut; il adopta les rêveries des restaurateurs du naturalisme, et fut grand partisan de l'astrologie. Les explications ou les négations des prodiges anciens lui permirent d'attaquer les miracles du christianisme.

Dans ses dialogues il feint de discuter avec un athée nommé Alexandre, dont les objections seront à dessein plus puissantes que ses réfutations.

Dans le livre IV, la religion païenne est examinée et leur sert de prétexte pour mettre au nombre des faits physiques, les miracles, le don des langues ; pour parler de la politique de Moïse, de celle du Christ, de la *able* de l'antechrist, et pour débiter mille impiétés. Ils examinent les doctrines des sages sur le monde et la Divinité ; leurs croyances étaient de pures fictions, auxquelles les génies, êtres tout à fait imaginaires, ont été fort étrangers. Ces doctrines, ces lois étaient établies par les souverains et par les prêtres pour asservir la populace ; leurs livres sacrés contenaient les prodiges qui sanctionnaient ces lois. On tremblait de frayeur sous le joug des superstitions ; les philosophes savaient que c'étaient des fables, et, par crainte, gardaient le silence, etc. — Les deux interlocuteurs sont conduits à parler des armées qu'on a vues dans les airs ; faits qui, « s'ils sont vrais, disent-ils, s'expliqueront naturellement ; l'imagination fait voir tout ce qu'on veut... Si une femme imprime sur son fruit l'image de ce qu'elle désire, les vapeurs qui sortent de nos corps, étant ainsi affectées, peuvent porter l'empreinte de l'image qui est en nous et la retracer sur un air plus dense ; il ne faut pas croire avec Pomponace que ce soit l'œuvre d'esprits supérieurs qui révéleraient ainsi l'avenir aux hommes. »

Les oracles de l'antiquité que les chrétiens attribuent aux démons, et les païens aux statues des dieux, ne sont pas oubliés. Pomponace a rejeté cette première opinion ; « il faudrait supposer, dit Vanini, que les démons raisonnent, mais pour raisonner, il faut des instruments matériels. Les démons étant imma-

tériels n'ont donc pu rendre des oracles. » — Nos deux interlocuteurs cherchent la cause des oracles. Pomponace l'avait trouvée dans l'intelligence qui anime l'univers; mais Vanini avait démontré ailleurs que la Divinité n'agit sur les corps sublunaires que par l'intermédiaire des cieux... « Voilà pourquoi, dit-il, Dieu nous avertit par les songes et les oracles des animaux; » il cite mille prodiges chez les anciens qui doivent être rapportés aux intelligences des astres. Celle qui meut le ciel, d'après Aristote, fait entendre sa voix dans les statues et prédit ainsi l'avenir. Si les astres donnent à la *sélénite*, à la *quiricia* la faculté de prédire, pourquoi l'intelligence qui meut les astres ne le pourrait-elle pas? » — Alexandre ne comprend pas qu'elle puisse s'occuper d'ici-bas.

Longue discussion, qui amène Vanini à dire que tout est soumis à la destruction, les religions comme le reste. Des miracles les établissent; les corps célestes font choix d'un homme, et lui communiquent les vertus dont les végétaux et les animaux sont doués, pour opérer des prodiges. On le regarde comme un dieu; le peuple l'adore, et prend pour les miracles du *thaumaturge* des événements que de longues circonvolutions célestes ont produits; puis tout cesse pour se reproduire un jour, car les vertus naturelles, selon Albert, ne durent qu'un temps. Cardan trouve que les religions sont l'œuvre des étoiles, et Plutarque croyait au retour des mêmes événements. — Vanini, craignant sans doute qu'on ne lise trop bien sa pensée, repousse cependant ces opinions; « car il veut, dit-il, rester fidèle à la foi chrétienne. » Et quand Alexandre lui demande ce qu'il faut penser des oracles, il lui dit que ce sont des impostures des prêtres. — La conversation roule sur la divination et les sibylles. On examine en quoi les pla-

toniciens différaient des péripatéticiens sur les divinations. Aristote et Platon attribuaient la divination à la mélancolie; toute l'antiquité atteste qu'elle peut entraîner les démons célestes dans le corps humain... On cite les sentiments des néoplatoniciens. Alexandre considère tout cela comme des contes auxquels les vieilles ne voudraient pas croire... L'opinion qui suppose les sibylles inspirées par le démon lui paraît plus vraisemblable. « Mais les médecins s'en moquent, » répond Vanini. La discussion continue sur les démoniaques: Alexandre cite l'opinion de Cardan, qui rend compte merveilleusement, par les colonnes cannelées, du grand nombre des esprits; il demande à Vanini son opinion. — Celui-ci hésite... il est « soumis à l'Église romaine; il sait que nombre de possédés ne sont que des mélancoliques; l'Église défend de dire tous... La crédulité et l'opinion ne sont pas ici pour peu de chose...; il y a des pays où l'on y croit à peine, d'autres où l'on y croit beaucoup. » — Alexandre avait vu une possédée, à Padoue, qui parlait une langue étrangère, et que l'eau bénite calma. Vanini ne nie pas la vertu de cette eau. Il n'affirmera pas, dit-il, que cette femme avait appris ces paroles pour cacher de sacrilèges amours; mais il raisonne ainsi : « L'âme possède en soi la science universelle et la connaissance de toutes les langues, comme participant à l'essence divine. C'est un brasier couvert de cendres qui a besoin d'excitation. Quand les humeurs fermentent, les esprits, vivement agités, se portent au cerveau, et la connaissance des choses qui y étaient cachées en sort, comme l'étincelle jaillit du caillou... » — Alexandre est enchanté de cette réponse, et Vanini encouragé poursuit : — « La fièvre chaude fait prononcer des mots inconnus du malade... Les mélancoliques disent des

choses qui sont dans l'âme à l'état latent. Soyez donc surpris si l'eau bénite, en jaillissant sur une tête échauffée, calme le mal!... » — C'est le contraire, objecte Alexandre; cette femme en était plus excitée... — « Précisément, réplique Vanini, les humeurs troubles qui se portaient au cerveau y ont été arrêtées par l'eau, et la malade est tombée en délire. » — Alexandre est si content de cette explication, qu'il s'écrie : « *Vous êtes Dieu, ou vous êtes Vanini!* »

La discussion arrive sur les statues des dieux qui suaient, qu'on explique par le suc gras du bois..., etc. — Que dire quand ce suc était desséché?... — On en a vu même qui pleuraient, dit Alexandre. — « Ce sont des vapeurs produites par les baisers des femmes..., ou par la chaleur qui fait fondre la couleur, dit Vanini, ou des impostures des prêtres... » — Des statues de pierre en ont fait autant. — « C'est qu'elles étaient imprégnées d'une humidité que la chaleur a fait sortir... etc. » — Alexandre paraît satisfait.

Longue dissertation sur les augures des animaux : « invention des prêtres et des rois pour dominer les nations. » — Vanini invoque Aristote, Cicéron, etc. Après vingt pages de discussion, il triomphe en disant qu'il a honte de perdre son temps à réfuter de pareilles inepties.

Les guérisons divines des païens, que le vulgaire attribue au démon, sont examinées. — « C'est une erreur : il faudrait qu'il fût matériel... Est-il donc apothicaire ou chirurgien?... » — Les végétaux et les minéraux ont des vertus occultes comme l'aimant... Pline en cite plusieurs. Les philosophes, qui les connaissent, guérissent les malades, et les ignorants attribuent la cure au démon. « Quel est l'ignorant qui, voyant un vaisseau poussé par un vent favorable être

arrêté par un petit poisson nommé *remora*, n'affirmerait qu'une légion de diables en est l'auteur?... L'action de la torpille ferait même faire des signes de croix. »

« Comme microcosme, l'homme réunit en lui les vertus des êtres supérieurs et inférieurs... Celui qui participera aux propriétés des pierres, des végétaux et des animaux, semblera faire des miracles. Le don octroyé par Paul contre les serpents vient de la nature..... Albert a connu des enfants auxquels l'influence céleste permettait d'ouvrir les portes sans les toucher. Le miracle de Pierre est inférieur à celui-là... Les astres concèdent à quelques-uns la faculté de guérir les maladies; le vulgaire en ferait des saints, mais il sort du corps des vapeurs mortelles, comme il en sort des exhalaisons bienfaisantes; une imagination vive réalise la conception de l'esprit à l'intérieur comme à l'extérieur : de là la santé ou la maladie. Une imagination riante produit un sang et des esprits dispos. Si les remèdes produisent certains effets, combien la vertu de ces vapeurs est puissante, puisqu'elle vient de l'âme, qui l'emporte sur tout ce qui est terrestre! Les esprits sont les instruments immédiats de la nature; c'est par eux que les remèdes agissent. Si les empiriques guérissent mieux que les médecins, c'est l'effet de l'imagination... »

« Quand Vespasien a rendu la vue à un aveugle avec sa salive, poursuit Vanini, ce fut par l'imagination; car si, d'après Aristote et d'après Avicenne, l'imagination fait pousser à une poule un éperon comme à un coq, pourquoi ne détruirait-elle pas la cécité? — et il rappelle Cippus qui, ayant admiré un combat de taureaux, en eut l'imagination si excitée qu'il s'éveilla le lendemain avec deux belles cornes. Si pour former

deux cornes l'imagination accumule des humeurs; elle peut dissoudre très-bien celles qui causent la cécité. — La puissance de l'âme qui réside dans la semence étant l'architecte de tous nos organes, ne peut-elle rendre les yeux à un aveugle? — On cite plusieurs exemples, dit-il, de femmes qui se sont changées en hommes. » — Alexandre n'a pas de confiance dans ces auteurs. Vanini n'en ayant pas davantage en Suétone; la puissance de l'imagination et des esprits qui lui obéissent sont, en définitive, des questions résolues négativement et ridicules. « Les athées, continue Vanini, disent que, de même que les vapeurs s'échappant du basilic sont mortelles, de même il a pu sortir de saint Pierre irrité une vapeur qui a tué Ananie; mais il ajoute qu'il a très-pieusement disserté contre eux et réfuté tous leurs dires. » — « Les intelligences célestes, selon lui, prennent soin des peuples et des rois; c'est ainsi que ces derniers guérissent les écrouelles... Nul enfin ne peut nier que les astres ne puissent rendre la vue et même former des yeux..... » — Alexandre, qui se montre peu convaincu, demande enfin à Vanini ce qu'il pense, en laissant tous ces détours. — Celui-ci répond que « quand il étudiait la théologie, il croyait qu'un démon avait pu rendre un homme boiteux, puis le guérir à la prière de Vespasien afin de pousser le peuple à l'idolâtrie; maintenant il pense que Vespasien voulant, comme Numa, entourer son pouvoir d'un prestige divin, gagna deux de ses sujets, pour que l'un contrefit l'aveugle et l'autre le boiteux. »

Laissons les dissertations sur les causes de l'incombustibilité du doigt de Pyrrhus, sur les serpents chez les Marse et sur la tarentule, etc., quelque curieuses qu'elles soient, pour arriver à la *résurrection des morts chez les Gentils*.

On cite des faits, et les opinions des philosophes sur ces faits : mais Alexandre dit qu'il n'en croit rien du tout. — Vanini dit qu'il n'ajoute foi qu'aux résurrections de morts dont parle l'Écriture. Ces morts, chez les païens, n'étaient qu'apparentes...; — ce qui amène les deux interlocuteurs à parler de l'extase, de l'épilepsie, etc., etc. — On entrevoit le but de Vanini, qui, rapportant toutes les explications des philosophes, et montrant ensuite que les gens ressuscités chez les païens n'étaient pas réellement morts, veut donner à penser que les résurrections dans l'Écriture sont semblables.

On arrive aux *sorcelleries* : Alexandre dit qu'il est certain qu'il y a eu et qu'il y a des magiciens et des sorciers. Opèrent-ils par des vers, des caractères magiques? — Ces opinions sont risibles, selon Vanini, non qu'il nie les faits, mais il les attribue à des causes naturelles... Les sorcières, en général, sont vieilles, se nourrissent de châtaignes et de lupins, elles manient des cadavres, se réunissent la nuit sous les noyers, ont l'haleine forte; leurs pores reçoivent des vapeurs empoisonnées qui leur donnent des maladies... Par leur haleine, elles empoisonnent les enfants, dont la chair molle absorbe ces vapeurs empoisonnées..... etc. —

Alexandre s'étonne que les poètes aient dit que les moissons elles-mêmes sont atteintes. — « Le souffle d'une vieille sorcière, répond Vanini, peut tout rompre. » — Alexandre objecte qu'il y a des sorcières qui sont jeunes et saines et n'ensorcellent pas moins. — Qu'on veuille le croire, dit Vanini; pour lui, qui ne croit aux démons que par religion, il n'en croit rien; il préfère attribuer ces effets à des causes naturelles. — Alexandre lui répond qu'il ne saurait le prouver. — Mais Vanini prétend avoir montré clai-

rement que toutes nos facultés sont soumises à l'imagination. — Alexandre, se souvenant des faits, les rappelle à Vanini. — Ce qui incite ce dernier à les compléter : « Une femme enceinte, dit-il, imprime sur son fruit ce qu'elle a convoité. Dans la sorcière irritée qui veut nuire, l'image du mal qu'elle veut faire siège dans son imagination, remue ses esprits, leur donne une couleur sombre ; le sang devient livide, et quand l'imagination leur commande un maléfice, ils cherchent dans le corps une matière nuisible et s'en font une arme ; une salive amère vient à la bouche, les yeux s'enflamment et semblent lancer des flèches, les mains se gonflent comme un basilic plein de venin, et la magicienne frappe qui elle veut en lançant des esprits sombres auxquels les enfants ne résistent pas. »

Comment le corail peut-il les préserver ? demande Alexandre. — « Il est d'une nature froide ; les vapeurs le ternissent, répond Vanini ; il devient ainsi la pierre de touche qui dénonce le crime... etc. »

S'il n'y a point de démons, dit Alexandre, comment les magiciens de Pharaon ont-ils fait tant de prodiges ? — « Les philosophes, qui les nient, se moquent des livres des Hébreux ; cependant Cardan répond qu'à force de souhaiter des grenouilles, les magiciens en firent venir le goût en leur palais, et leur salive alors produisit ces animaux ; car si on voit en été naître d'une goutte d'eau une grenouille, pourquoi la salive n'en produirait-elle pas, quand elle est aidée par la puissance de l'âme ? »

Ces longs dialogues se terminent en parlant des songes : les opinions d'Aristote, de Cicéron, d'Averrhoès et de Cardan sont rapportées. « Les songes ne prouvent point l'immortalité de l'âme... » — Alexandre désire savoir ce que Vanini pense de l'âme ; mais ce—

lui-ci refuse tout net de répondre : « J'ai promis, dit-il, de ne m'occuper de cette question que lorsque je serai vieux, riche et Allemand. » Et Vanini avait alors trente ans !

La lecture d'Aristote, d'Averrhoès, de Pomponace, de Cardan, fit de Vanini un sceptique, un matérialiste, un athée ; il est le disciple de cette réforme philosophique qui devait être un jour populaire. Trop souvent, de nos jours, le premier venu est aussi bon philosophe que l'athée Vanini, et professe à peu près la même doctrine, mais il l'exprime plus librement.

Vanderbercte.

Vanderbercte expliqua, par le système des idées séminales, les opérations de la nécromancie et les apparitions des spectres. « Il y a, disait-il, dans le sein de l'homme et des animaux des *idées séminales*, des corpuscules contenant en petit tout l'animal, qui n'est que l'amas des idées séminales. » Vanderbercte en appelle à l'expérience pour prouver la vérité de son système. — « On a distillé du sang humain nouvellement tiré, et, au grand étonnement des spectateurs, on a vu un spectre humain qui poussait quelques mugissements ¹... Qu'on n'aille pas, dit-il, rapporter cela au démon, comme le font ordinairement une foule de médecins ignorants, cela est tout naturel... En conservant les cendres de nos ancêtres, nous pourrions, par une nécromancie très-permise, évoquer des fantômes

1. Observarunt namque in eo varias humani corporis inesse ideas, ac tandem quoque phantasma quoddam humanum, mugitum quendam edens non sine terrore astantium, quale exemplum in Borelli *Observat. legi poterit, aliorumque.* (Vanderberct., *Experim. circa nat. rer. princ.*, l. II.)

qui nous représenteraient leurs figures... Rien là d'impossible, rien qui surpasse les forces de la nature; il ne faut donc attribuer ni aux anges ni aux démons les apparitions qu'on voit parfois sur les cimetières, puisqu'elles sortent naturellement des corps qui y sont enterrés. » — Il pense cependant que le démon pourrait aussi se cacher sous les idées séminales pour tromper les hommes et leur faire apparaître les défunts. » (V. Vanderbercht., *Experim.*, etc., l. II.)

Puisque ce sujet nous amène à dire un mot de la palingénésie, nous ferons remarquer que l'abbé de Vallemont a loué Gaffarel pour l'avoir élevée au dernier degré du merveilleux. « Ce serait un enchantement bien doux, dit-il, que de voir l'ombre d'un parent ou d'un ami défunt. — Quand j'ai dit, continuait-il, que les physiciens en feraient tant par leurs expériences, qu'ils parviendraient jusqu'à faire une image naïve de la résurrection, je ne me trompais pas tant. » (*Curiosités de la nature*, Paris, 1709, I, 292 et 295.) « Digby, poursuit Vallemont, a fait davantage : d'animaux morts, pilés et broyés, il en a tiré de vivants de la même espèce. » (*Ibid.*, 296.)

L'abbé de Vallemont était dans l'admiration, et ne fut point le seul. — « Ces folies, dit le père Le Brun (*Hist. des prat. superst.*, t. I^{er}, p. 84), ont été communes à plusieurs écrivains. »

Bacon.

On a remarqué que les philosophes dont on vient de parler ne contestaient pas les phénomènes de la magie ni les possessions; mais ils les expliquaient souvent de manière à nier l'intervention des esprits de ténèbres, du moins comme cause opérante. D'autres

philosophes réformateurs porteront une atteinte plus grave encore à l'ancienne croyance : ils rejetteront les explications absurdes des précédents philosophes, et seront amenés à nier les faits.

Bacon, chancelier d'Angleterre, conçut le projet d'une réforme qui devait accomplir la révolution philosophique. 1° Selon Bacon, ceux qui cherchent à expliquer les choses naturellement, sans faire intervenir des intelligences, sont fort au-dessus de ceux qui ne peuvent s'en passer; ainsi la philosophie de Démocrite est, selon lui, bien supérieure à celle de Platon... — 2° Pour connaître, il faut expérimenter : la méthode déductive d'Aristote est par lui rejetée, car il ne suffit pas de poser des principes généraux et d'en déduire des conséquences, il faut savoir s'ils sont bons, il faut observer patiemment les faits : l'expérience remplaçant les arguments, on sera conduit à des résultats certains.

Cet appel à l'expérience ne permettait plus d'admettre certaines erreurs grossières qu'on a vues dans les philosophes précédents; on ne tombait plus dans les méprises d'Aristote, de Pline, etc., ni dans les extravagances qu'on a lues dans Porta et autres. Mais cette nécessité d'asseoir les raisonnements sur des faits scrupuleusement examinés servait, comme on le verra, la cause du matérialisme et préparait le sensualisme. Et, ce qu'il importe de faire observer, la méthode contenue dans le *Novum organum* devait conduire à rejeter tout ce qu'on a vu dans la magie ou sorcellerie. — Par la méthode expérimentale de Bacon, pouvait-on découvrir l'auteur d'une foule d'absurdités et de bizarreries (qui n'existent qu'en apparence) dans la magie, puisque cet agent est inconstant, versatile et trompeur? D'après la théologie, l'expérimentateur

a affaire à un ennemi rusé, d'une intelligence dont l'homme ne saurait apprécier l'étendue. Faut-il, pour l'étudier et le connaître, n'admettre que les faits dont on a la preuve directe et la certitude physique? Les preuves morales et spéculatives doivent-elles être impitoyablement repoussées, parce que cet agent ne s'est pas présenté autant de fois qu'on a voulu le soumettre à des expériences? La méthode expérimentale est excellente pour les sciences physiques; mais si l'on y a recours, pour les actes d'une intelligence qui se dérobe, aux expériences réitérées de la curiosité, elle ne produira d'autre résultat que la négation de faits qui n'en existent pas moins, quoique le faiseur d'expériences ne les ait point vus: tels sont ceux de l'ordre surnaturel et surhumain. — Bacon lui-même entendait-il les soumettre à sa méthode? Non, sans doute, car dans sa lettre au roi Jacques, il dit que sa méthode ne s'applique qu'aux *faits naturels*; le domaine de la physique finit où commence celui de l'ordre surnaturel... — Mais à quoi servira le respect feint ou réel de Bacon pour les faits surnaturels, si ceux qui acceptent sa méthode l'appliquent en général à tous les ordres de faits?

Son appel à l'expérience prépara donc l'école matérialiste et sensualiste du dix-huitième siècle, de sorte qu'on ne sera plus surpris de voir nier ensuite certains faits qui appartiennent au merveilleux.

Terminons ce trop court exposé, en disant que Bacon n'avait peut-être pas trouvé invraisemblables certaines opinions de quelques philosophes, restaurateurs des systèmes anciens. « La fascination, dit-il, est la force et l'action de l'imagination d'un homme, dirigées sur le corps d'un autre... L'école de Paracelse en a dit des choses incroyables; d'autres se sont moins écartés de

la vraisemblance : ayant examiné l'énergie occulte des choses, les irradiations des sens, les transmissions d'un corps à l'autre, les vertus magnétiques, etc., ils ont pensé que l'esprit d'un homme pouvait communiquer avec celui d'un autre et produire sur lui des impressions. Comme les effets sont proportionnés à l'imagination, on a dû chercher à l'augmenter, et on a cru en trouver les moyens dans certaines cérémonies magiques, gestes, amulettes, etc. — On a trouvé un prétexte pour les excuser, en disant que leur efficacité ne venait pas d'un pacte avec les mauvais esprits, mais que celui qui s'en sert n'en use que pour fortifier et exalter l'imagination. » (*De augmentis scientiarum*, l. IV, c. III.)

Si Bacon a trouvé les explications de certaines opérations magiques non dénuées de vraisemblance, il serait encore ici un auxiliaire puissant pour les adversaires des démonologues.

Descartes.

Descartes fit en France ce que Bacon avait fait en Angleterre : il voulut réformer la philosophie ; il ne vit de base pour la certitude « que l'évidence... La pensée peut tout mettre en question, hors elle seule. Si on peut dire je pense, donc *je suis*, il en doit être autrement de l'existence du monde ; mais l'idée de Dieu, comme de l'infini, ne pouvant être le produit du moi, Dieu est donc une réalité, et comme il nous apprend que les corps sont une réalité, la certitude de l'existence du monde devient constante. »

Quoique la philosophie de Descartes combattit le péripatétisme, elle ne rejeta pas complètement les systèmes exposés précédemment. — On ne parlera point ici

de sa théorie des tourbillons et de ses trois éléments ; on n'analysera pas ses longs discours sur les vertus de l'aimant, de l'ambre, du jayet, de la oïre, du verre, de la résine, etc.

Descartes pense « qu'il s'échappe de la plupart des corps de petits corps *longs et remuants* qui peuvent causer des effets très-admirables, tourner çà et là sans s'écarter, passer quelquefois en fort peu de temps en des lieux fort éloignés, sans que les corps qu'ils rencontrent sur leur route puissent les détourner, et s'ils trouvent une matière disposée à recevoir leur action, ils y produiront des effets rares et merveilleux : » (*Princ. de la philos.*, IV^e part., § 187.) — Ainsi, par exemple, faire saigner, à l'approche du meurtrier, la plaie d'un cadavre ; émouvoir l'imagination de ceux qui dorment et même de ceux qui veillent, les avertir des événements qui se passent au loin, en leur faisant éprouver les vives afflictions ou la grande joie d'un ami intime ; en révélant les mauvais desseins d'un assassin, etc. — « Ainsi, dit Descartes, quand on considère les propriétés de l'aimant, les effets de l'étincelle qui enflamme une grande quantité de poudre, les extrêmes distances que la lumière parcourt en un instant, etc., on se persuadera aisément qu'il n'y a aucune qualité si occulte qu'elle soit, aucun effet de sympathie ou d'antipathie si merveilleux qu'il soit, aucune autre chose si rare en la nature que ce puisse être (pourvu qu'elle ne procède que de causes purement matérielles et dépourvues de pensées), dont la raison ne puisse être donnée à l'aide de ces mêmes principes. » (*Ibid.*)

Comme Bacon, Descartes se montre chrétien et croyant : « La raison, dit-il, ne doit pas examiner les vérités révélées. » — On vient de voir qu'il n'entend

expliquer les faits extraordinaires que lorsqu'ils proviennent d'une cause matérielle et inintelligente. Malgré cette profession de foi, le doute philosophique sur lequel il établit sa métaphysique lui donna le triste honneur d'avoir un jour les éloges des esprits forts et des impies ; en attribuant aux corpuscules des phénomènes merveilleux, il expliquait la cause de la sympathie et de l'antipathie, sujet qui occupait tant de fortes têtes ; mais on lui reproche de n'être pas l'inventeur de la théorie des tourbillons, et celui plus grave de l'avoir prise dans les philosophes matérialistes. — Huet prouve qu'elle vient de Leucippe. Bayle dit qu'en certaines choses le système cartésien vient de cet atomiste, et montre que Descartes, tout bon chrétien qu'il voulut paraître, en attribuant aux corpuscules tant de choses prodigieuses, fut jusqu'à un certain point disciple de Leucippe, d'Épicure, et surtout de Démocrite. Ainsi Descartes, par son principe du doute, favorisa l'incrédulité ; et, en attribuant à ses corpuscules des effets si merveilleux, il expliquait physiquement les incantations, les charmes, les pressentiments et autres prodiges. Le cartésianisme favorisa l'opinion contraire à l'intervention des esprits, il ébranla la doctrine des possessions, comme on le verra en parlant de Malebranche. — La méthode de Descartes, qui ne considère comme vrai que ce qui est d'une clarté et d'une évidence telle que le doute est impossible, devait faire rejeter une foule de croyances.

Spinoza.

L'abus des principes de Descartes produisit ce qu'il voulait peut-être éviter ; il conduisit, dit Bayle, Spinoza au panthéisme. Selon Spinoza, « il n'y a qu'une seule

substance, c'est Dieu ; la pensée et l'étendue n'en sont que des modifications. » Ce qui l'amena à soutenir que l'univers est Dieu, que tout ce qui arrive est l'effet des lois éternelles et immuables de la nature. — C'est à peu près le panthéisme des stoïciens et des Pythagoriciens, qui regardaient Dieu comme l'âme du monde et soumis aux lois immuables du destin ; cette doctrine, que Bayle lui-même considère comme « la plus monstrueuse qu'on puisse imaginer, la plus absurde, la plus opposée à la raison, » était en germe dans les philosophes cités précédemment, sans que la plupart aient paru s'en douter. — Spinoza fut très-victorieusement réfuté ; mais il eut des partisans ; son système est la négation des miracles. Si Dieu est identique avec la nature, il ne peut changer ses lois, car il agirait contre lui-même, ce qui est impossible.

Depuis Spinoza, combien d'hommes, qui ne sont point athées comme lui, ont nié les miracles d'après les mêmes raisons ; mais si on rejeta les miracles divins, *à fortiori* dut-on nier les prodiges des démons. Spinoza se moqua de l'apparition des esprits, et les spinosistes traitaient de chimérique la peur qu'ils inspirent.

Hobbes, matérialiste et sensualiste.

Après Bacon, vint une philosophie opposée à la sienne, préparée, à son insu peut-être, par sa méthode. Hobbes arrive à la suite de Bacon, comme Spinoza à la suite de Descartes. Hobbes, Locke, et après lui Hume, d'Holbach, Helvétius, etc., ouvrent la voie aux doctrines assez connues sous le nom de philosophie du dix-huitième siècle. Leur morale est le plaisir, leurs raisons d'agir ne peuvent dériver que de la sensibilité,

des passions ; pour eux, raisonner et juger ne sont que des sensations. — En attendant qu'il soit parlé des écrits de quelques-uns, au dix-huitième siècle, un mot seulement de Thomas Hobbes.

Il renonce à la philosophie d'Aristote quand il la voit dédaignée, n'admet pas de substance distincte de la matière, il nie la spiritualité de l'âme et fait Dieu corporel... Sa morale et sa politique n'ont d'autre base que les sentiments agréables ou désagréables. Cette doctrine qui diffère peu de celle de Spinoza, répandue parmi les gens du monde, y sema le matérialisme, l'impiété et l'anarchie : si les esprits les plus corrompus en furent charmés, certains esprits forts eux-mêmes en furent révoltés ; et pourtant des philosophes dont les sentiments sont chrétiens adopteront un jour plusieurs de ses principes. — Hobbes, qui n'a nulle idée ni de droit ni de devoir, dont la philosophie ne s'occupe que de la matière, devait trouver des partisans parmi les hommes du monde, désireux des plaisirs et en général fort peu métaphysiciens. On sent que la croyance aux esprits et à leur intervention, déjà bien ébranlée, devra subir un rude échec, à mesure que ces principes se répandront. — Cependant, ce qui semble une contradiction, Hobbes avait, dit-on, peur des esprits ; Bayle explique cette contradiction en faisant voir que, « bien qu'il ne crût pas à des substances autres que la matière, il pouvait croire à l'existence de fantômes matériels disséminés dans l'air, tout aussi méchants que les corpuscules qui forment la pensée dans le cerveau. »

Les épicuriens croyaient autrefois aux esprits, mais on sait que c'étaient pour eux des atomes, des corpuscules déliés. On verra d'après Locke qu'on peut supposer que la matière pense ; ne peut-il donc alors exister hors

du cerveau des atomes intelligents et malfaisants qui pourraient faire cent méchancetés? Ils s'accrocheront pour se réunir et produiront des apparitions. Tout cela ne prouve ni l'immortalité de l'âme, ni l'existence des purs esprits.

Locke.

Locke consulta Descartes, puisa quelques principes dans Hobbes, laissa tous les auteurs pour se livrer à ses méditations et composa un ouvrage qui favorisera le matérialisme. — Il établit ce principe péripatéticien si connu, qu'il n'y a rien dans l'esprit qui n'y soit entré par les sens, sentiment qui, adopté par Condillac, fut trouvé propre à détruire toute métaphysique, toute morale, toute religion naturelle ou révélée. Affirmer que les idées ont une matière sensible était une source d'erreurs graves; on trouva très-grave surtout qu'il eût supposé que la matière peut penser, car un tel sentiment favorise l'opinion de la matérialité de l'âme. On l'accusa enfin de pyrrhonisme et d'exposer, sur la liberté de l'homme, sur les révélations, sur la nature de l'âme, des hypothèses propres à porter une atteinte plus ou moins profonde aux dogmes chrétiens. L'Université d'Oxford s'en alarma; Leibnitz opposa à ce système celui des idées innées conforme à cette doctrine de l'Apôtre : « Que la loi de Dieu est écrite dans nos cœurs. » (*Rom.*, II, 15.)

Que pensait Locke sur la doctrine des esprits?... « Que nous ne sommes pas plus autorisés à nier leur existence que celle des corps; qu'il serait aussi raisonnable d'assurer qu'il n'y a point de corps, que de dire qu'il n'y a point d'esprits... La notion de l'une n'a rien de plus embrouillé que l'autre. » (Locke,

Essai conc. l'entendement hum., l. II, c. xxiii, §§ 5 et 31.)

L'idée que nous avons des esprits ne nous fait point connaître qu'ils existent hors de nous; mais la révélation et plusieurs autres raisons nous autorisent à le croire. — Sur leur existence on doit se contenter de l'évidence de la foi... C'est infiniment probable, mais Locke doute que l'on puisse par une autre voie le savoir certainement. (*Ibid.*, l. IV, c. xi, § 12.) Il dit encore qu'il n'est pas contre la raison qu'il y ait plusieurs sortes d'esprits qui diffèrent entre eux, etc... On peut conclure avec probabilité qu'il y a plus de créatures intelligentes au-dessus de nous qu'il n'y en a de matérielles au-dessous... « Si depuis nous jusqu'aux plus basses il existe des gradations, on peut conclure qu'au-dessus de nous des créatures s'élèvent aussi par gradations jusqu'à Dieu. » (*Ibid.*, l. III, c. vi, § 12.)

Dans les révélations, Locke se défie de l'enthousiasme qui laisse de côté la raison; celle-ci est une révélation naturelle par laquelle Dieu nous communique la portion de vérités qu'il a bien voulu mettre à notre portée. La révélation est encore la raison, mais augmentée de nouvelles découvertes émanées de Dieu même; c'est à notre raison d'établir par certaines preuves leur source divine. — Les inspirés prétendent sentir une lumière intérieure; s'ils n'ont d'autres raisons que leur persuasion, c'est un fondement peu sûr. « Et quel moyen plus propre, dit-il, de les jeter dans des extravagances... La vraie lumière de l'esprit ne peut être que l'évidence de la vérité de quelque proposition que ce soit, sinon l'on s'expose à l'illusion... *En toute chose la raison doit être notre dernier juge et notre dernier guide*, c'est à elle à juger une révélation; si elle la rejette, ce n'est pas une vérité, à moins qu'il

n'y ait de ces signes extérieurs que le ciel accordait aux saints pour prouver leur mission. » (*Ibid.*, l. IV, c. xix, §§ 4, 10, 11, 13 et 14.)

Locke pourtant ne nie pas qu'il ne « puisse exister des révélations vraies sans ces signes. »

Cette doctrine est sage, puisqu'elle prémunit contre l'enthousiasme et contre l'esprit d'erreur; cependant cette maxime, que c'est à la raison de juger une révélation, pourra devenir un jour une arme pour les impies.

Locke remarque que nous sommes attachés aux fausses opinions qui nous gouvernent à notre insu..., ce qui tient aux préjugés de l'éducation et souvent à l'association des idées : de là les sympathies et les antipathies naturelles. Ainsi certaines personnes ayant entendu, dans leur enfance, des contes d'esprits et de revenants, par une association d'idées, les ténèbres leur rappelleront l'idée de fantômes, etc. (*Ibid.*, l. II, c. xxxiii.)

En parlant des divers degrés d'*assentiment*, Locke dit qu'il y a des choses qui peuvent être prouvées par observation et témoignage, d'autres qui ne peuvent dépendre d'aucun témoignage, comme, par exemple, les esprits, les anges, les démons, etc. L'analogie est le seul secours qu'on ait dans ces matières pour établir la probabilité; d'après cette analogie, il admet, comme on l'a vu, qu'il peut exister des esprits. Il y a même des cas, selon Locke, où l'étrangeté d'un fait n'affaiblit point l'assentiment, et il admet les miracles. (*Ibid.*, l. IV, c. xvi.)

Le chapitre *De l'erreur* contient des observations fort judicieuses, mais où chacun peut trouver des arguments en faveur de son opinion.

« Il y a des faits sur lesquels il faut suspendre son

assentiment, dit Locke, et dont il faut examiner la probabilité; de ce que la vénérable antiquité atteste un fait, ce n'est pas une raison de le croire; il n'y a point d'opinion si absurde qu'on ne puisse accepter sur ce fondement. Il y a des faits si probables, qu'on doit les admettre : un homme raisonnable ne peut, par exemple, refuser son assentiment à croire l'existence de Jules César; mais, dans d'autres cas moins évidents, il suspendra son assentiment, et se contentera des preuves qu'il a, si elles favorisent l'opinion qui convient le mieux avec son inclination ou son intérêt, et il arrêtera là ses recherches. » (*Ibid.*, l. IV, c. xx, §§ 15 et 17.)

Dans toutes ces réflexions certainement fort sensées, les esprits forts peuvent, ce semble, puiser des principes propres à miner la vieille croyance, car ils diront (quoique Locke admette la possibilité de l'existence des esprits) que nul témoignage ne peut prouver les faits qui s'y rattachent; que l'antiquité a pu nous transmettre des absurdités qu'il faut rejeter; qu'on doit se contenter des preuves qui conviennent le mieux à notre *inclination*; que la raison doit être notre seul *juge* et notre seul *guide*. — Aux yeux des incrédules, les révélations, par exemple, seront toutes des mensonges ou des extravagances; quoiqu'en toute chose, cependant, pour se déterminer, la connaissance du sujet soit nécessaire, et que la science démontre souvent la vérité de ce que la raison trouvait absurde.

On ne saurait exposer ici toutes les réflexions que la lecture de Locke fait naître à l'esprit; mais plusieurs passages de son *Essai philosophique* (les uns à dessein, et d'autres peut-être sans qu'il l'ait voulu) ont dû contribuer à renverser la croyance au merveilleux. Il conviendrasouventàl'*inclination*de décider que la vénérable

antiquité s'est trompée; que, en fait de merveilleux, on doit décider que le nombre et la qualité des témoins ne pourront jamais rien prouver; de sorte que s'il convient à notre raison de décider qu'un fait invraisemblable est absurde, elle le rejettera sans hésiter.

Malebranche.

Selon ce philosophe, l'homme voit tout en Dieu, l'idée humaine est en Dieu; il peut se faire qu'il n'y ait pas de corps, l'étendue pouvant n'être qu'une idée : ainsi nous ne sommes assurés de l'existence des corps que parce que Dieu a dit qu'ils existent. Si le monde extérieur peut être simplement une idée, nous devons grandement nous défier de nos sens et de notre imagination : il faut donc douter de ce qu'ils nous rapportent. — Tout le livre I^{er} de la *Recherche de la vérité* traite des sens et des erreurs qui en dérivent.

Le livre II traite de l'imagination. — L'auteur y parle longuement des effets de l'imagination de la mère sur le fœtus, de ceux de la conversation de la nourrice sur l'enfant, des craintes extravagantes, des superstitions qu'elle jette dans son esprit, etc.

Le dernier chapitre de la troisième partie (l. II) traite du sabbat, des loups-garous, des sorciers... « On écoute avidement, dit Malebranche, ces histoires qui frappent l'imagination et causent de l'effroi, voilà pourquoi les sorciers sont si communs et d'où viennent les rêveries des démonographes. » Il explique comment on croit être allé au sabbat : « Un pâtre, pendant la veillée, raconte à sa famille les aventures du sabbat; l'imagination s'échauffe; on se couche, tout se représente à l'esprit durant le sommeil. Au réveil, on se raconte ce qu'on a vu; on est persuadé qu'on est

allé au sabbat, et voilà des sorciers achevés, qui pourront un jour en faire beaucoup d'autres. »

Si les cartésiens expliquent ainsi le sabbat, les possessions s'expliqueront d'une manière aussi peu conforme à l'ancienne doctrine. — Dieu est la cause immédiate du mouvement dans les corps. Selon les cartésiens, le corps ne peut agir sur l'esprit, ni l'âme sur le corps ; c'est donc Dieu qui meut nos membres par suite de notre volonté..... et ils essayent de le prouver.

Les cartésiens, en émettant cette opinion, la crurent propre à démontrer plus évidemment l'existence de Dieu. Cependant le célèbre médecin Hoffmann a fait observer que ce fut une source d'erreurs. — « Si Dieu est la cause du mouvement dans les corps, dit-il, le démon ne saurait donc agir dans les possédés ni les agiter à son gré, parce qu'il ne peut avoir action sur Dieu, auteur de tout mouvement. D'après ce même système, il n'a aucune puissance sur les corps inertes de la nature. — Selon les cartésiens, un esprit ne peut agir sur les corps, car il n'y a ni rapport, ni point de contact entre ceux-ci et un esprit, et pourtant tous les mouvements résultent d'un contact ; le démon ne peut mouvoir, car une substance inétendue ne saurait toucher une substance étendue, etc. »

Le résultat de l'opinion des cartésiens sera de faire décider que le démon n'agitait point les possédés, de faire nier les infestations de maisons, les obsessions et le sabbat, comme on vient de le voir, ainsi que les apparitions que l'on expliquait par l'imagination. Alors la démonologie serait renversée. — Les cartésiens donnèrent occasion de confondre Dieu et l'univers comme l'a fait Spinoza. — « La doctrine de Malebranche, que nous voyons tout en Dieu, dit Bayle, est

ancienne... C'est un développement du dogme de Démocrite. » — On nia les conséquences tirées de ces principes, et Malebranche essaya de tout concilier. Après avoir dit que les sorciers se font par imagination, que les condamnations en fortifient la croyance et les multiplient; il s'exprime ainsi : — « Quoique je sois persuadé que les véritables sorciers soient très-rares, et que le sabbat ne soit qu'un songe..., je ne doute pas qu'il ne puisse y avoir des sorciers, des charmes, des sortilèges, etc., et que le démon n'exerce quelquefois sa malice sur les hommes par une permission particulière de Dieu. Mais l'Écriture sainte nous apprend que le royaume de Satan est détruit, que le démon est enchaîné jusqu'à la fin du monde... etc. ¹. » (V. *Rech. de la vérité*, l. II, dern. chap.)

Cette nomenclature, qu'on pourrait étendre considérablement, nous montre, du quinzième au dix-huitième siècle, des modifications successives dans la croyance aux esprits et au merveilleux, lesquelles aboutiront un jour à une négation complète.

1. Si le démon, d'après Malebranche, est enchaîné jusqu'à la fin du monde, — opinion très-répandue de nos jours, — les sorciers et leurs sortilèges ne sont pas à craindre, et les cartésiens ont deux raisons au lieu d'une pour les nier.

CHAPITRE IV

Autre genre d'attaque livrée à la croyance à la magie. — Les apologistes des sorciers. — Wier. — Naudé. — Le père Spée. — Velledor, Meyfart, Mackenzie. — Nicolas. — Résultats des arguments produits en faveur des sorciers.

Autre genre d'attaque livrée à la croyance à la magie. — Les apologistes des sorciers.

Dans ce qui précède, les arguments contre la croyance à la magie ont été assez vagues; rien de bien satisfaisant, nulle attaque directe suffisamment approfondie capable de la renverser; mais plus sérieuse et plus efficace fut l'attaque de ceux qui prétendirent que les sorciers ne ressemblent en rien aux magiciens qui sont punis dans l'Ancien Testament, etc. — Ces apologistes plus ou moins zélés, qualifiés par les démonologues du titre dérisoire d'*avocats de sorciers*, signalaient des abus dans les procédures; le danger d'être trompé par le diable en recourant à certaines pratiques pour découvrir les sorciers, etc. Nous allons passer en revue les principaux défenseurs de cette singulière cause.

Wier.

Wier, protestant, médecin du duc de Clèves, composa un gros volume divisé en six livres, sur les pres-

tiges des diables, sur les magiciens infâmes, etc. Wier interprète les expressions du texte sacré pour les besoins de la cause qu'il soutient. Les mots grecs exprimant la magie ne se rapportent pas exactement, selon lui, aux mots hébreux ni aux termes latins. Le mot *pharmakeia* (φαρμακεία), que l'on traduit par sorcellerie, se traduit mieux par *empoisonnement*.

On ne saurait analyser ici quelques chapitres isolés des six énormes livres de l'ouvrage de Wier. — « Les mots hébreux : *Chasaph, kasam, onen, nahas, habar, ob, iidoni* expriment, dit-il, différentes espèces de magie : prestiges, pronostics, observations des songes, auguries, charmes par des paroles, engastrimysme, etc. » — *Hartummim*, en général, signifie magiciens, devins, etc. — Mais il en conclut que rien ici ne peut s'appliquer aux sorcières, et qu'on s'était, en Allemagne, lourdement trompé en les confondant avec les magiciens : ceux-ci sont instruits par les esprits malins ou par des livres à faire leurs prodiges ; c'est contre eux qu'il a été fait des lois, mais non contre les premières, dont Moïse n'a dit mot. *Mecassephim*, selon Wier, est un terme générique qui comprend tous les arts magiques de l'antiquité, mais non ceux des sorcières. — Comme les relations des historiens et des poètes lui sont contraires, Wier les traite de fables. — Les pratiques de nos sorcières pour se faire initier sont des inepties. — Wier est convaincu que le diable peut transporter en l'air les sorcières, et qu'il n'aurait pas besoin de prendre un corps pour le faire. — Les sorcières n'envoient pas de maladies, ne peuvent troubler l'air... — Les maléfices sur les bestiaux sont des poisons que les ignorants prennent pour des charmes. — Partout il justifie les sorcières : c'est le diable qui est le vrai coupable et qui les trompe en leur faisant

croire qu'elles ont fait tout le mal dont on les accuse ; il nie qu'elles puissent faire mourir par invocations, imprécations..., elles ne le pourraient, lors même qu'elles le voudraient... — Mais elles font alliance avec Satan, dit-on. — « Comment le savez-vous ? dit Wier, puisque vous n'y étiez pas, que vous ne le tenez point de gens dignes de foi, mais de ces vieilles imbéciles ?... Si cet aveu est forcé, il n'a nul poids ; s'il est volontaire, comme il s'agit d'avoir copulé avec le diable, fait la grêle, etc., etc., et que ce sont des choses impossibles, leur confession est fausse. » (*De præstig. daemon.*, l. VI, c. xxiv.) — « On l'a accusé, ajoute-t-il, de soutenir que les sorcières ne méritent pas de châtimement plus grave que les insensés... — On l'a calomnié : il a dit seulement, qu'au lieu de châtier celles qui n'ont fait aucun tort, il faudrait les instruire, et qu'il faut punir celles qui ont causé du mal par le poison. Mais il veut des supplices moins rigoureux. » (*Ibid.*) — Agrippa, son maître, assure qu'elles ne peuvent ensorceler au moyen de substances qui n'ont nulle vertu ; tout vient donc du diable, à qui Dieu le permet, parce qu'on y croit.

Nous aurons encore occasion de parler de ce médecin, que les démonologues ont surnommé l'*avocat* des sorciers ; comme élève d'Agrippa, il fut doublement suspect aux premiers.

Naudé.

Naudé¹, pour justifier sans doute les magiciens modernes, voulut justifier aussi les anciens sages de

1. Apologie pour tous les grands personnages faussement soupçonnés de magie. Paris, 1625.

l'accusation de magie. — Zoroastre, Pythagore, Mèlampus, Orphée, Empédocle, Abaris, Apollonius, Porphyre, etc., etc., n'étaient pas magiciens, mais des philosophes instruits dans les sciences naturelles. Ceux qui les ignoraient prirent pour des opérations magiques ce qui était le produit de leurs grandes connaissances en astronomie, en physique, en mathématiques. Le génie de Socrate n'était autre que sa prudence; on doit dire de même des génies de Porphyre, de Plotin, etc. Tous ces hommes n'avaient fait nul pacte avec le diable. On a traité d'hérétiques et d'impies les hommes lettrés, dit Naudé; ceux qui étudiaient les mathématiques étaient accusés de magie: — c'est à tort. — Il fait l'apologie d'Agrippa et des alchimistes; c'étaient aussi des hommes instruits dans les sciences physiques et possesseurs de secrets naturels qui firent croire à des ignorants qu'ils étaient en rapport avec les malins esprits.

L'ouvrage de Naudé concourut donc à renverser la vieille croyance; cependant que ceux qui ne l'ont point lu se gardent de penser que Naudé niait l'existence de la magie, car il y croyait. — « Le dix-septième siècle, dit-il, est le seul qui ait rejeté les fausses opinions... » Mais il accuse les auteurs de ne chercher qu'à faire de gros volumes, de répéter ce qui a été dit et de ne pas savoir faire un triage... Il accuse enfin les démonologues — à son avis — « personnes de crédit et de mérite, de n'avoir rebuté aucune histoire, quoique fabuleuse, de tout ce grand nombre de fausses et absurdes qu'ils ont trouvées pêle-mêle, sans discrétion, parmi les *vraies* et *légitimes*... Quand il n'y aurait de fausses que celles qu'il a réfutées, elles peuvent porter préjudice à la vérité des autres... Les histoires manifestement fausses qu'ils laissent glisser dans leurs

livres tourneront infailliblement à leur préjudice, et, qui pis est, au mépris de la *vérité* du sujet qu'ils traitent, quand il prendra fantaisie à quelque esprit plus libre de les examiner avec plus de diligence et de circonspection que les démonographes. — Tout ainsi, continue Naudé, qu'on voit depuis un siècle les hérétiques se servir des contes de la *Légende dorée* pour se confirmer dans l'opinion qu'il n'y a pas de miracles; les écrits des démonographes, grossis des fables qui étouffent la *vérité*, sont tombés par la même cause. Rien n'est plus dangereux que de mêler ce qui est faux et douteux avec ce qui est vrai... Les gens sensés ne peuvent croire, et le vulgaire adopte l'opinion de ceux qu'il croit plus instruits; et dès qu'une fois il a osé, à leur exemple, mépriser les récits qu'il croyait véritables, il méprise tous les autres, qui n'ont pour lui ni plus d'autorité, ni plus de fondement que ceux qu'ils ont ébranlés. Il serait donc à désirer, ajoute Naudé, que, dans l'intérêt de la vérité et du sujet que traitent les démonographes, ils fussent plus attentifs à ne rapporter une histoire qu'après en avoir examiné soigneusement les circonstances. » (*Apologie*, 2^e part., c. xxii.)

D'après lui, le meilleur profit que l'on puisse tirer de son œuvre, c'est d'apprendre à discerner la vérité du mensonge, la magie réelle de celle qui est feinte et simulée, la naturelle de celle qui est diabolique... Le titre de magicien ne convient qu'à ceux qui ont fait un pacte, mais non à ceux qu'il défend, etc.

Naudé est le précurseur des savants qui, au dix-huitième siècle, soutinrent qu'il n'y avait jamais eu d'hommes opérant par magie diabolique des choses extraordinaires; mais ces savants sont allés plus loin que lui.

Naudé fut réfuté, mais il reçut de grands éloges des sceptiques et des partisans du progrès, pour s'être élevé au-dessus des préjugés de son siècle, éloges qui lui ont été continués par les manigraphes de notre époque ; — pour les démonologues, ce ne fut qu'un avocat des sorciers ; ses croyances religieuses leur furent d'autant plus suspectes qu'il s'exprimait sur ce sujet avec une assez grande liberté.

On doit remarquer que ces protecteurs des sorciers ne nient point l'action des mauvais esprits, que plusieurs même admettaient encore la magie ; ceux qui suivent vont signaler surtout les abus dans les procédures.

On avait, en effet, reconnu des abus ; les épreuves trompaient ; le bain des sorciers, les signes dans l'œil, les marques, etc., avaient fait découvrir des coupables, mais le démon avait profité de ces pratiques superstitieuses pour jeter dans l'erreur ceux qui s'y livraient ; il y eut tellement d'incertitude, qu'il arriva quelquefois que l'on put craindre d'avoir sévi contre des innocents. On vit qu'il fallait beaucoup de prudence pour éviter de tomber dans les pièges de Satan. — En Allemagne, pendant et après la guerre de Trente ans, — c'était une désolation, — la magie était devenue si générale, que l'autorité, voulant l'extirper à tout prix, recourait à tous les moyens. C'était à peu près de même dans toute l'Europe, où les condamnations furent si fréquentes qu'elles lassaient les juges et les bourreaux ; nul rang n'était épargné, et le diable faisait chaque jour de nouveaux tours qui jetaient les magistrats dans des embarras inextricables. On sentit alors qu'on devait s'arrêter.

Spée.

Le *Cautio criminalis* du père Spée (1631) porta aux inquisiteurs une atteinte décisive; dans cet ouvrage, qui fut traduit en plusieurs langues, l'excellent jésuite disait qu'il ne prétendait nier ni les sorciers ni le sabbat; mais le grand nombre des condamnés excitant son attention, il s'informa, examina, assista les condamnés au supplice, et il fut convaincu des abus qu'il avait d'abord soupçonnés. — Ceux qui procèdent contre les sorciers, dit-il, sont la plupart des gens d'honneur; mais il y a des ignorants, des juges cruels; — il recommande la modération, la prudence; il ne faut pas épargner les vrais sorciers, mais bien examiner ceux qui ne sont que suspects. Les marques sont des indices vains; l'adresse du visiteur, la malice du démon peuvent en produire; les accusations des complices sont dangereuses, le démon a pu faire voir l'accusé au sabbat, quoiqu'il n'y fût point. L'aveuglement est du côté des criminalistes; il a autant qu'eux horreur des sorciers; mais, dans le doute, il faut pencher pour l'innocence... Pour accuser, on reçoit le témoignage de gens infâmes; même du diable par la bouche des possédés. On ne fait pas assez sentir aux premiers l'importance de l'accusation, on ne les menace pas de la peine du talion, dans le cas où leur déposition serait fausse... Il vaut mieux laisser le crime impuni que de punir des innocents. Il y a des sorciers, quoique plusieurs veuillent en douter, et que lui-même ait été embarrassé en les interrogeant en prison..... Le nier serait grande témérité; mais les princes auront beau brûler; à moins qu'ils ne brûlent tout, ils n'en sauraient venir à bout... On soupçonne même les gens

qui se montrent trop pieux, de sorte que plusieurs s'abstiennent d'aller trop souvent à la messe... Chaque jour voit surgir de nouvelles difficultés... et la chose devient plus obscure. Binsfeld, Delrio satisfaisaient les esprits raisonnables; maintenant le doute s'élève partout, sur le sabbat, sur les aveux; le démon jette dans les plus grandes illusions, et tous les jours de nouveaux écrits rendent la matière plus ténébreuse... Spée est convaincu qu'on a brûlé quelquefois des innocents; le père Tanner l'atteste et beaucoup d'autres avec lui. — Lui-même a assisté au supplice plusieurs innocents, dont les juges furent depuis brûlés à leur tour comme sorciers...; il est possible que ces derniers étant nombreux fassent avec le diable leur possible pour que les leurs deviennent eux-mêmes inquisiteurs, Dieu l'ayant déjà permis. Que les princes prennent donc garde! un bourreau a été exécuté lui-même comme magicien... Tous ceux qui lui tombaient sous la main étaient contraints d'avouer, quoiqu'ils fussent innocents. — Outre l'ignorance, le zèle indiscret, etc., il y a encore l'avarice et l'ambition. — Les vrais sorciers enfin, pour n'être pas soupçonnés, crient contre les inquisiteurs, qu'ils accusent de lenteur, puis, plus tard, on découvre qu'ils sont sorciers, de sorte que les inquisiteurs sont dans la plus grande perplexité. Quelle obscurité! quel doute!

Il serait curieux de suivre l'auteur qu'on ne cite ici qu'en substance. — La torture doit-elle être donnée aux sorciers? doit-on leur accorder un avocat? etc. Tout cela est amplement discuté. Spée fait un tableau fort émouvant du sort des sorciers en Allemagne, qui, « s'ils ne sont pas brûlés sur le bûcher, meurent estropiés, dit-il, des suites de la torture. »

Parmi tous les protecteurs des sorciers, Frédéric

Spée, tant par sa piété, son dévouement à l'Église, que par sa science, devait faire sensation. Ses arguments contre les poursuites des accusés étaient puissants et semblaient décisifs. — Nous devons donc nous arrêter encore quelques instants à l'examen du *Cautio criminalis*.

Le père Spée, dans un appendice à la fin de son livre, entreprend de démontrer ce que peuvent les tortures et les dénonciations. Il a une telle confiance dans ce dernier argument, qu'il désirerait que tout le monde en prit lecture : « La torture et les dénonciations peuvent tout, *possunt omnia*. — Quelqu'un, dit-il, tout récemment affirmait que la torture est *toute-puissante*. Nombre d'exemples prouvent que des gens, vaincus par les tourments, ayant avoué des choses très-fausse, ont été condamnés pour meurtres d'hommes qui ensuite ont été trouvés vivants. » Il pourrait accumuler les exemples, il n'en citera qu'un seul. — Rome fut incendiée sous Néron... On en accusa les chrétiens, que l'on regardait comme capables de toutes sortes de méchanceté; les tourments en triomphèrent. Ces chrétiens avouèrent qu'ils étaient coupables, ils en découvrirent d'autres; de sorte qu'une foule d'entre eux furent non-seulement convaincus d'avoir incendié, mais accusés de haine contre le genre humain; pour ces causes, on les fit mourir par divers supplices : les uns, habillés de peaux de bêtes sauvages, furent dévorés par des chiens; d'autres crucifiés, d'autres brûlés; d'autres enfin eurent la gorge percée avec des pieux qui les maintenaient debout, et, vêtus d'habits enduits de poix ou de résine, auxquels on mettait le feu, ils servaient de torches pour éclairer l'amphithéâtre.

« Néron basait ses poursuites sur le bruit public, sur les aveux obtenus dans les tortures et sur les dénon-

ciations des complices ; et c'est ainsi que des innocents furent convaincus d'être incendiaires et ennemis du genre humain. Dieu permit ainsi non-seulement qu'un petit nombre, mais qu'une foule d'innocents fussent convaincus, et pour cela l'Église les honora tous comme martyrs... — La passion de torturer chez Néron fut telle que les torturés s'avouèrent coupables. « N'est-ce pas de même aujourd'hui ? poursuit le père Spée. Le dessein des juges, je le veux bien, est autre que celui de Néron ; qu'ils aient plus d'indices que lui, je le veux bien encore : cela n'empêche pas que les tourments n'aient la même puissance qu'autrefois ; s'ils ont pu alors faire passer des gens très-innocents pour coupables, ils le peuvent maintenant. Si aujourd'hui ceux qu'on dénonce comme criminels le sont réellement, on peut décider de même de ceux du temps de Néron. — Il n'est pas douteux que, s'il eût continué, il n'aurait cessé de trouver des coupables, convaincus par les mêmes moyens ; — aujourd'hui, dit-il, si nous continuons de nous arrêter aux dénonciations, il sera impossible qu'il y ait une fin. »

L'exposé du père Spée n'est pas tout à fait exact, et l'analogie n'est pas complète. — L'histoire de l'Église dit qu'on prit d'abord quelques gens qui se dirent chrétiens et une multitude d'autres que l'on fit mourir comme convaincus, non d'être incendiaires, mais d'être odieux au genre humain.

Tout en désapprouvant vivement la torture comme moyen de découvrir les crimes, on fera observer, 1° que les tortures auxquelles les premiers chrétiens furent livrés étaient infiniment plus variées et d'une cruauté plus raffinée que la torture légale imposée, dans les temps modernes, aux criminels. Ces derniers étaient tourmentés, non par haine et cruauté, mais pour

découvrir ainsi la vérité, qu'on ne pouvait connaître autrement. Le législateur ne voulait pas causer une mort cruelle par la torture, celle-ci était graduée selon les tempéraments et le sexe ; on tâchait de sauvegarder l'intérêt de la société et celui d'un prévenu, qu'on ne voulait lui rendre ni estropié, ni à l'état de cadavre. Il n'y était soumis que lorsque des indices très-graves l'avaient désigné ; quand sa culpabilité était en quelque sorte constante : dans ce cas, on lui administrait la torture, surtout pour qu'il révélât des complices déjà fort suspects, et on avait à sa déclaration tel égard que de raison. C'était un nouvel indice dont avec d'autres on pesait la valeur. Telle était la loi ; et si quelques juges en France, et surtout en Allemagne, ont dépassé son vœu, ce zèle était blâmable, et ne peut trouver quelque excuse que dans leur conviction et dans l'horreur que leur inspirait l'*engeance* des sorciers, qui causait alors une consternation universelle. — 2° Les tourments des chrétiens sous Néron n'ayant pas eu lieu pour obtenir des aveux, et ceux qui se disaient chrétiens, ou que l'on dénonçait comme tels, étant convaincus, non d'être incendiaires, mais tout simplement d'être, comme chrétiens, odieux au genre humain, il était facile de les connaître : on leur enjoignait d'adorer les dieux ; s'ils refusaient, on ne leur infligeait pas de torture pour découvrir s'ils appartenaient à la nouvelle religion, mais pour les forcer de revenir à l'ancienne. — La plupart couraient au martyre, et faisaient connaître d'autres chrétiens qui faisaient les mêmes aveux, et tous s'encourageaient à supporter ces tourments, dont le but était de les ramener à l'idolâtrie. — « Dieu, dit le père Spée, permit qu'il y en eût, non un petit nombre, mais une multitude, etc. »

Ce qui dans tout autre cas serait peu concevable de

la part d'un être juste, ici on le comprend mieux, c'était une grâce ; le ciel s'ouvrait pour ces martyrs, et l'Église les honorait comme des saints ; mais on conçoit moins bien que Dieu ait permis que des multitudes de gens innocents fussent punis comme sorciers, parce que le diable, comme on va le voir, aurait usé de prestiges qui trompaient les juges. — Selon le père Spée, le démon prenait au sabbat la ressemblance de plusieurs innocents, que les vrais sorciers prétendaient y avoir vus. — On répondra qu'un juge prudent n'était pas aussi disposé qu'on pourrait le croire, à moins qu'il n'y eût d'autres indices, à accueillir une dénonciation émanée d'une telle source. — Nous ignorons ce qui se passait alors dans les tribunaux d'Allemagne ; mais en France cette présomption eût été insuffisante pour ordonner la torture.

Il est constant que le démon pourrait créer au sabbat des fantômes ressemblant à des gens qui n'ont jamais eu le dessein de s'y rendre ; mais bien qu'il soit assez méchant et assez puissant pour le faire, si Dieu lui permettait d'user de tels prestiges, le sort de l'humanité serait affreux. Satan commettrait, sous une forme d'emprunt, les meurtres et les crimes les plus infâmes ; car ce qu'il pourrait au sabbat lui serait possible ailleurs, et les défenseurs des prévenus de tous autres crimes auraient le droit, comme les protecteurs des gens accusés de sorcellerie, d'attribuer aux impostures de Satan les crimes dont on accuserait leurs clients ; si on refusait de les entendre, on pourrait sévir contre une foule d'innocents, et, si on faisait droit à leurs observations, il en résulterait l'impunité d'une multitude de coupables.

Jusqu'en 1780, époque de l'abolition de la torture, on n'eut cependant jamais recours à ce moyen de dé-

fense en faveur des prévenus autres que ceux qui étaient accusés de sortilège. Serait-il permis seulement à ces derniers de l'invoquer? Est-il plus facile au diable de prendre la forme d'un sorcier que celle d'un individu accusé de viol, de parricide ou d'assassinat?

La torture sans doute pouvait entraîner de graves abus, on a bien fait de l'abolir; mais on admettra difficilement qu'une institution aussi ancienne, aussi universelle, ait eu les résultats qui sont exposés par les protecteurs des sorciers; elle n'aurait pu subsister pendant tant de siècles et surtout durant les deux derniers. Malgré tous les murmures, il faut qu'on ait senti que ses avantages l'emportaient encore sur ses abus.

Résumons : le père Spée reconnaît l'existence des sorciers, il qualifie leur crime de très-énorme, très-grave, très-atroce, *enormissimum, gravissimum, atrocissimum*. « C'est, dit-il, un crime d'exception très-pernicieux à l'État; ses auteurs causant le mal d'une manière extraordinaire, il est juste que l'on recoure à des moyens extraordinaires; il n'accusera pas les magistrats. » — Il énumère leurs raisons pour purger les États de cette peste, *quæ ut cancer serpit*; mais il « pense que les souverains auront beau brûler, ils échoueront, à moins qu'ils ne brûlent tout¹. » — Le père Spée veut de la douceur, de la circonspection, de la prudence, il ne veut plus de la torture, à moins qu'elle ne soit adoucie. Il ne faut pas s'en rapporter aux marques et aux signes pour découvrir les sorciers, ni

1. On ne pensait pas généralement, comme le père Spée, qu'on ne pouvait venir à bout des sorciers qu'en les brûlant tous. — Il fut reconnu que, tant par les condamnations d'une partie des coupables du pays de Labourd que par la conversion ou la fuite des autres, ce malheureux pays fut délivré des abominations de la sorcellerie. (V. Le Brun, *Hist. des prat. superst.*, t. IV, p. 511.)

ajouter foi aux dénonciations, etc., etc. Il examine avec une grande logique le sujet sous toutes ses faces, et préfère, comme l'Église, la conversion des pécheurs à leur supplice. Indulgence donc, humanité, prudence, et certitude des faits.

Les observations du père Spée étaient justes, ses conseils très-sages; la torture pouvait avoir des abus, quoique moins nombreux (on parle ici pour la France) qu'il ne les signale; avec ses conseils on aurait peut-être évité de sévir contre des innocents; aurait-on atteint tous les coupables? — Je l'ignore. — Mais qu'arrivera-t-il des réformes demandées au dix-septième siècle? nous le verrons ailleurs.

Velledor, Meyfart, Mackenzie.

Le médecin Bouvot, de Besançon, traduisit, en 1660, l'ouvrage du père Spée, sous le pseudonyme de Velledor, et y ajouta ses réflexions. Spée, en signalant des abus, n'avait pas indiqué un meilleur moyen de procéder; Bouvot veut corriger ces abus : « Il ne faut pas, dit-il, s'occuper de la mauvaise réputation; il faut visiter les prévenus sans supercherie; au sujet des

1. Au dix-huitième siècle, les arguments de Spée et autres ayant porté leurs fruits, on conçut des doutes même sur la réalité du crime de magie, et on appliqua plus rarement les peines. En 1780 la torture fut abolie par Louis XVI, pour tous les crimes, et onze ans plus tard la sorcellerie fut complètement niée, et les lois qui la concernaient abrogées. Tels furent les résultats d'une réforme dont le père Spée s'était montré grand partisan. Résultats qu'il n'avait ni voulu, ni prévus. C'est ainsi que souvent se tromperont ceux qui veulent marcher dans la voie des réformes et du progrès, sans avoir vu par avance où elle les conduira. Le mobile de Spée était la douceur, la charité évangélique; celui de beaucoup d'autres c'était le vœu d'une réforme qui aujourd'hui, selon d'autres encore, est loin d'avoir atteint ses limites.

marques, consulter les médecins..., se dépouiller de tous préjugés, etc. »

Le théologien luthérien Meyfart (*Avertissement chrétien*) blâme les tribunaux protestants; on ne laisse pas dormir les sorciers, on ne leur donne à manger que des aliments salés... Les bourreaux font des atrocités; les ministres réformés ne demandent que chaînes, feu de bûcher...; son cœur s'en brise de douleur, il crie malheur aux auteurs de tous ces maux! »

Mackenzie rapporte que, ayant été délégué pour examiner quelques sorcières, une pauvre femme lui avait dit qu'elle préférerait la mort, car nul ne voudrait plus l'accueillir, et qu'elle serait obligée de mourir de faim... (Walter Scott, *Démonologie*.) — La pitié était excitée, même chez les magistrats chargés de sévir contre les sorciers; et ils se sentaient d'autant plus portés à une extrême indulgence, qu'ils commençaient à concevoir plus de doutes sur la réalité même du crime.

Nicolas.

Augustin Nicolas, conseiller du roi, maître des requêtes au parlement de Dole, fit paraître, en 1681, un ouvrage devenu très-rare (*Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets*), où il attaque aussi les mêmes abus : Insuffisance des témoins, souvent infâmes ou complices, — aveux par la torture, faux ou douteux... Conserver un innocent est préférable au supplice de dix criminels. — Il blâme les démonographes qui s'évertuent, dans leur cabinet, à prouver la possibilité du sabbat. « Ce n'est pas de sa possibilité, dit-il, qu'il s'agit, mais de sa réalité si difficile à vérifier. » — On n'en aurait pas l'idée, dit-on, si on

ne l'avait pas vu. — Ne suffit-il pas d'être assis sous l'orme avec des commères pour en savoir là-dessus autant que Delrio ou Bodin? — De douze personnes, il ne pense pas qu'il y en ait trois légitimement convaincues. C'est horrible d'exposer à la mort et à l'infamie des gens de bien sur la voix de la populace... Il s'indigne contre Jacques d'Autun, qui, s'érigeant en souverain de la magistrature, décide de la vie des hommes... — « Ils avouent, dit Nicolas, qu'un seul témoin ne suffit pas; on doit le dire, *à fortiori*, s'il est infâme, si par son pacte il est reconnu être l'ennemi du genre humain. » — Mais il est, dit-on, légitimement convaincu; il se repent, et ne dirait pas qu'un innocent était au sabbat s'il ne l'y eût vu. — Il n'y a point de sûreté morale, puisque le démon peut y représenter ceux qui n'y sont jamais allés. On traite de sorciers ou d'avocats de sorciers ceux qui veulent modérer cette boucherie; Bodin les accable d'injures, il croit tout ce qu'on a dit de plus fabuleux... Il soutient la réalité des transformations : « Il est, dit Nicolas, cent fois plus hérétique que Wier. — Quelque indignation que puisse causer le crime de magie, on ne peut soutenir qu'il faille employer les tourments pour obtenir un aveu..... Une preuve imparfaite ne peut se compléter par une preuve imparfaite. » Comment oser condamner celui qui est accusé par son complice, d'après un aveu arraché par des tourments insupportables? Plus le crime est affreux, plus les preuves doivent être claires. — « Je hais les sorciers, dit Nicolas, mais je ne croirai jamais légitimement convaincu celui qui a avoué dans la torture, qui a été inventée par le diable, et que l'Écriture n'a jamais recommandée. »

Il blâme l'usage de raser les parties cachées pour y découvrir les marques; il expose les diverses opinions

sur le sabbat. Tout cela est sujet aux illusions. C'est le moyen de faire triompher Satan, qui ne cherche que la perte du genre humain, etc... On a accusé l'inquisiteur lui-même d'avoir été vu au sabbat. — Nicolas cependant dit : que « c'est une marque très-sûre d'ignorance de nier qu'il y ait des sorciers ; » mais faut-il donc exposer les prévenus à un enfer de douleur pour le prouver ? — C'est une espèce de fureur de croire que les sorciers font tous les maux dont on les accuse. C'est Dieu qui nous punit ; le démon, prévoyant qu'il lui sera permis d'infliger des châtimens, pervertit la volonté des méchants : c'est lui qui en devient ensuite l'exécuteur.

« De cent sabbats, dit-il, si on ne craignait le reproche d'être l'avocat des sorciers, on pourrait assurer qu'il n'y en a peut-être pas deux de véritables. » — Le seul nom de Jésus les fait disparaître, dit-on ; il reste quelquefois un gobelet, etc. — Ce serait le moindre tour du démon, avec cet indice, de faire appliquer à la question le maître de ce gobelet ; car le diable a pu l'y porter. Il prend aussi quelquefois au sabbat la figure de ceux qui n'y étaient point allés. On sort de ces banquets avec la faim ; tout cela prouve bien l'illusion ; un pauvre sorcier du comté de Bourgogne a demandé si on pouvait être sorcier sans le savoir ! C'est aux juges provinciaux, aux gens éclairés à désabuser le peuple. — Toutes les bulles qu'on invoque ne sont pas des canons de conciles... — Il y a des sorciers, des transports réels et des sabbats ; mais la vérification en est si difficile, que les théologiens les plus habiles ne sauraient les reconnaître. Il y a là des feintes du démon ; il redoute le son d'une cloche, et dans les exorcismes il ne craint pas le corps du Sauveur. — Il faut donc abolir la torture, moyen si pé-

rilleux, qui peut faire périr tant d'innocents, ainsi que l'ont prouvé tant de procès... Nicolas s'adresse à tous les princes chrétiens : « Mais on attendra vainement, dit-il, qu'ils reviennent d'eux-mêmes, si les sages ne font pas entendre leur voix ¹. »

Résultats des arguments produits en faveur des sorciers.

Tant de motifs allégués en faveur des sorciers, tant d'arguments pour renverser une croyance si ancienne et si générale eurent un résultat favorable à leur cause. On crut remarquer qu'il y avait réellement des sorciers par imagination; que les châtimens en multipliaient le nombre; qu'un sorcier vrai ou faux en faisait découvrir d'autres qui, interrogés à leur tour, compromettaient une foule de personnes. Chacun craignait ainsi pour ses parents, pour ses amis, pour soi-même. Le diable faisait apparaître au sabbat l'effigie de ceux qui n'y étaient point allés; ruse digne de Satan, puisqu'elle pouvait faire périr des innocents et qu'elle devenait un moyen de faire épargner les coupables. Assurait-on qu'on avait vu telle sorcière à l'assemblée dansant sous un arbre, les maris soutenaient en vain qu'elle n'avait pas quitté le lit conjugal; on leur répondait : — « Le diable vous trompe, il a pris la figure de votre femme. » — Mais dès la première moitié du seizième siècle Alciat répliquait déjà : « Pourquoi ne présumez-vous pas plutôt que c'est le diable qui était sous l'arbre et qu'elles étaient couchées avec leurs maris? » (Alciati *Parerg. jur.*, VIII, 22.) — Bekker, comme on le verra, avait écrit

1. Ce que l'auteur, — entre autres réflexions très-justes, — a dit de mieux sur la torture comme moyen de *vérifier les crimes secrets*, c'est qu'il fallait l'abolir.

quatre gros volumes par lesquels ce ministre prétendit ruiner de fond en comble avec les plus solides arguments l'existence même du diable, etc. — Tant et de si longues attaques devaient faire modifier les lois contre la sorcellerie et exercer une certaine influence sur ceux même qui invoquaient l'autorité des livres saints pour prouver qu'on devait, pour obéir à Dieu, faire mourir les sorciers. Grand nombre de ceux qui croyaient à la magie étaient d'avis qu'en ménageant ceux qui étaient sorciers par imagination, ils finiraient par se désabuser de leurs illusions; — plusieurs pensaient donc qu'on ferait bien de ne plus les punir. Bayle disait qu'un des « principaux inconvénients de la magie, c'était de faire périr beaucoup d'innocents... La crédulité s'en fortifie : l'important, c'est de persuader que les sorciers ne peuvent rien, qu'on doit se moquer de leurs sorcelleries, et dans peu d'années il n'en sera plus question; » il citait comme exemple la Hollande; où l'on n'y croyait plus. (*Rép. aux quest. d'un provincial*, c. xxxix.) — Nous avons dit plus haut, d'après Bayle, comment le parlement de Paris avait modifié ses traditions touchant le mode de répression des sorciers.

Dans les premières années du dix-septième siècle, le parlement de Paris semblait déjà vouloir exiger des preuves bien plus évidentes que dans le passé, quoiqu'il continuât de condamner encore au feu, et quoique l'avocat général Serwin soutînt qu'il y a des devins et des sorciers, et qu'il réfutât ceux qui osaient écrire que ce n'était qu'illusion. — On voit, d'autre part, en 1610, ce parlement renvoyer un maréchal accusé d'avoir maléficié des chevaux; — et, selon l'avocat Bretonnier, — quand son avocat voulut prouver que le démon n'a pas de pouvoir sur les animaux, le président Séguier aurait déclaré que c'était inutile,

que la cour en était persuadée ¹. Ces paroles citées par Bretonnier (*Œuvres* de Cl. Henrys, t. II, p. 593) doivent-elles être prises dans le sens que cet avocat leur donne? Veut-il dire par là que l'on n'était plus assez crédule pour attribuer aux sorciers le pouvoir de faire des maléfices? Non-seulement la maréchale d'Ancre fut condamnée en 1647 comme sorcière, mais en 1691, on voit aussi la condamnation des bergers de Brie. — Ce qui est vrai, c'est que l'on sentait la nécessité de réformer la loi, que ceux même qui croyaient à la magie voulaient des lois plus douces et plus sages. Les Lettres de Louis XIV en 1670 ² qui avaient commué la peine de quelques sorciers condamnés à mort en celle du bannissement, étaient donc conformes au sentiment de ceux qui voulaient réformer les lois contre la sorcellerie; mais il est vrai aussi qu'un parti considérable, à la tête duquel il faut placer le parlement de Normandie, dont on analysera plus loin la célèbre remontrance, pensait le contraire, et nul doute que Louis XIV n'eût fait de sérieuses réflexions sur son contenu quand il fit son fameux édit de 1682. — « Il y rappelle » que les ordonnances de ses prédécesseurs ont été négligées. Ce relâchement ayant attiré des imposteurs dans le royaume..., ils auraient, par le moyen de *prétendues* magies, surpris diverses personnes, qui, séduites par eux, ont ajouté le maléfice et le poison au sacrilège. Ayant employé tous les soins possibles pour arrêter les progrès de ces détestables abomina-

1. Ce qui est constant, c'est le grand embarras que l'on éprouvait. — Les arguments en faveur des prévenus avaient une grande puissance. Celle des faits n'était pas moins grande, ce qui causait la perplexité. Ils subsistent; à quel agent les attribuer?

2. Nous avons, par erreur, employé le terme d'édit en parlant précédemment de l'arrêt de Louis XIV, en 1672. (T. II, p. 340.)

tions, et voyant la difficulté de les déraciner, il a jugé nécessaire de renouveler les anciennes ordonnances, etc. » — Mais dans les onze articles de cette déclaration, quoique l'article 3 porte que la mort peut être infligée, l'expression *prétendue* magie est seule employée, et elle n'est punie qu'autant qu'on y remarquera le sacrilège et le poison. Le merveilleux est écarté ; on veut innocenter Satan dans les causes de sorcellerie, mais on admet les maléfices ; car c'est un parti bien pris en France, comme partout, de nier la magie diabolique. Le prétendu sorcier était puni comme sacrilège si les faits y donnaient lieu, ou simplement comme empoisonneur.

En 1701, Thomasius, professeur de droit à l'Académie de Halle, fit une thèse, *De crimine magiæ*, puisée en entier dans les arguments de Bekker. Les théologiens vainement portèrent plainte à la cour de Brandebourg. « Le roi de Prusse, dit Bayle, était résolu d'aller bride en main dans les procès de sorcellerie..... »

Cependant l'Allemagne continuait de croire encore à la magie, puisque le même Bayle dit qu'elle avait besoin d'une congrégation de *propaganda incredulitate* qui expédiât de bons missionnaires. — Les philosophes matérialistes, les sceptiques, etc., ou l'expliquaient physiquement, ou n'y croyaient plus du tout. On exposera amplement ailleurs leurs arguments : la magistrature feignait de n'y plus croire ; mais pour plusieurs de ses membres ce ne fut bientôt plus même une fiction ; on a été trop crédule, disait-on, la philosophie nous éclaire de son flambeau. On trouvait même convenable d'affecter l'incrédulité. Le *Mercur* de janvier 1693 disait : « Il ne faut pas se fâcher contre ceux qui nient sans raison, ils sont utiles à la répu-

blique des lettres, il n'y aurait sans eux que conteurs de fables. » On voulait donc des incrédules par système dans le merveilleux, comme plus tard on voudra de l'opposition en politique. C'était tomber dans l'extrême contraire.

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE I

Protestations contre l'esprit de réforme. — Savants qui restent attachés à l'ancienne doctrine; Thomas Brown, Gérard Vossius, Leibnitz, Grotius, Clarke, Beausobre, Bonamy, Henrys, De la Mare. — Remontrance du parlement de Rouen. — Théologiens soutiens de l'ancienne doctrine; Delrio, Suarez, etc. Le cardinal Bona. — Le père Le Brun. — Nicole.

Protestations contre l'esprit de réforme.

Des hommes d'un mérite éminent, partisans de l'indulgence, ne cessèrent pourtant de protester contre cet esprit de réforme; ils persistaient à soutenir que les lumières du prétendu progrès n'étaient que ténèbres, que la vieille doctrine était la seule vraie; nul intérêt de leur part à la conserver. C'étaient des savants, des philosophes, qui connaissaient le progrès, l'aimaient dans ce qu'il a de bon et de vrai, qui néanmoins affirmaient l'existence du démon, son pouvoir sur les corps, admettaient la magie et l'existence non douteuse d'une secte immonde qui s'y livre. — En méprisant ou en affectant de mépriser les opérations magiques et niant le surnaturel, disaient-ils, on éta-

blira l'incrédulité religieuse. Ces hommes clairvoyants s'efforçaient de combattre les nouvelles doctrines ; on les voit surgir sur tous les points de l'Europe ; nous les retrouverons encore au dix-huitième siècle, quoique les progrès de l'incrédulité aient engagé plusieurs d'entre eux à entrer dans la voie des concessions.

On a dit que les théologiens, en Prusse, protestèrent contre la thèse de Thomasius. — Le consistoire d'Amsterdam, en Hollande, avait censuré le *Monde enchanté*, de Bekker, et destitué ce ministre de ses fonctions. — En Angleterre, le livre où Réginald Scott entreprit de prouver que tout ce qu'on avait dit des sortilèges est fabuleux, fut brûlé. — Le parlement de Rouen fit la célèbre remontrance dont il vient d'être parlé. — Partout des philosophes tels qu'Addison, Brown, en Angleterre ; en France les jurisconsultes Henrys, De la Mare, etc., avec tous les théologiens qu'on citera plus loin, adoptèrent et proclamèrent la vérité de l'ancienne doctrine, quoiqu'ils connussent parfaitement celle qu'on voulait lui substituer.

*Savants qui restent attachés à la doctrine de l'intervention du démon ;
Thomas Brown.*

Thomas Brown, savant antiquaire et médecin à Londres, anglican, mort à la fin du dix-septième siècle, connaissait les écrits lumineux qui préparèrent le dix-huitième siècle. Quoique hostile aux préjugés, il signale comme de vraies ténèbres et la pire des erreurs, celle de ne pas croire à l'intervention diabolique, et dans le livre même qu'il a écrit pour détruire les erreurs populaires, il établit qu'on doit croire aux esprits et aux enchanteurs. — « La religion de plusieurs s'est changée en athéisme, dit-il (*Religio medici*, sect. 18) ;

on a prêté l'oreille à de mauvais raisonnements... La théologie a ses objections auxquelles la philosophie ne saurait répondre; on est tombé dans d'inextricables difficultés... Le démon se sert de nos études pour nous jeter dans le désespoir... Il tâche de nous faire douter des miracles, de nous persuader qu'il n'y en eut jamais, par toutes les sympathies occultes et les propriétés physiques... — Tous les siècles ont leur Lucien, dit-il (*Ibid.*, sect. 19), Satan corrompt facilement les esprits légers, les hommes à préjugés. Brown ne saurait s'imaginer comment tant de savants ont pu tellement oublier ce qu'ils savaient des choses surnaturelles et révoquer en doute l'existence des esprits... Pour lui, il peut dire avec assurance qu'il a toujours cru, et peut dire même qu'il a reconnu qu'il existe des enchanteresses. *Jam vero certo comperi, sagas esse* (*Ibid.*, sect. 30). — Quels sont ceux qui nient la magie? Ce sont ceux qui nient aussi l'existence des esprits... Ce sont les gens irréligieux, les athées... — Ceux qui désirent voir une apparition pour dépouiller leur incrédulité, dit Brown, ne parviendront jamais à en voir; et, lors même qu'ils voudraient devenir enchanteurs, ils n'y réussiraient point. Pourquoi? — Parce que le diable les a jetés depuis longtemps dans une hérésie plus grande même que l'hérésie des sorciers (*le matérialisme*), de laquelle il les convertirait s'il apparaissait devant eux. »

Brown ne croit pas aux transformations comme les réformés, il se rapproche ici de la doctrine catholique. — Le démon ne prend forme humaine dans les accouplements que pour exciter l'impuissante passion des vieillards et favoriser l'ardeur de la jeunesse... Ces copulations sont stériles... Il est indigne d'un chrétien de penser autrement. — Il croit qu'il y a de

vrais possédés; d'autres ne sont que mélancoliques ou fourbes.

Quoique Brown fût anglican, sa doctrine sur le démon diffère peu de celle des catholiques; celle-ci étant plus raisonnable, elle a obtenu la préférence chez cet homme judicieux.

Dans son *Essai sur les erreurs populaires*, Brown dit qu'il est impossible d'exposer tous les artifices dont Satan use pour nous tromper : il pousse à l'athéisme; il tâche de persuader que Dieu est une invention politique; et, quand il ne peut en venir à bout, il veut persuader au moins que Dieu ne s'inquiète pas de nous, l'administration des choses terrestres étant confiée à des êtres d'un ordre inférieur: enfin, Satan recourt au Destin, au hasard, termes que le vulgaire comprend mal, dont les esprits forts abusent..., et il détruit ainsi la crainte de l'enfer, etc.

« Le comble de l'erreur a été de se faire passer pour Dieu, et de le contrefaire en employant des causes occultes; il guérit les malades, il fait des prodiges... »

L'erreur de quelques chrétiens, selon Brown, c'est de croire que les morts sont encore le jouet de Satan qui peut les évoquer, comme autrefois Samuel ¹.

« Il s'est servi de l'illusion des songes pour révéler l'avenir; il agite les hommes, leur fait prononcer des oracles ambigus et opérer des choses surprenantes parce qu'il connaît mieux la nature que nous ne la connaissons. »

Ayant ainsi exposé la doctrine chrétienne sur les démons et dit que c'est une erreur des plus déplorables de la rejeter, il fait voir « comment Satan a su

1. Brown aurait pu donner d'utiles conseils aux admirateurs de Cagliostro et aux spirites de nos jours.

persuader que les démons étaient des êtres chimériques : pour y parvenir il a rendu les apparitions suspectes ; par là, il a ébranlé la croyance à l'immortalité de l'âme, etc. — Il a su persuader que les astres produisent des effets qu'on ne peut attribuer qu'à des causes libres... que les météores étaient des présages surnaturels... Brown signale enfin, parmi les erreurs diaboliques, celle qui attribue à l'imagination l'effet des charmes, les guérisons, les divinations, les maléfices, etc. (*Essai sur les err. pop.*, l. I^{re}, c. x et xi.)

Ainsi, quoique Th. Brown connût les progrès de la science, ce savant, qui a fait un livre sur les erreurs populaires, regarde aussi comme la pire des erreurs celle de vouloir expliquer naturellement des faits qui ne sauraient s'expliquer que par l'action des esprits. On est surpris de voir Brown, au milieu de ses coreligionnaires qui nient le retour des âmes parce qu'ils rejettent le purgatoire, considérer comme une erreur satanique ce qui tend à rendre les apparitions suspectes : les apparitions des défunts étant en effet la preuve la plus irréfragable de l'immortalité de l'âme.

Citons à la suite de Brown les noms de quelques hommes célèbres qui n'ont pas abandonné l'ancienne doctrine.

Gérard Vossius dit avoir remarqué souvent que ceux qui nient les opérations des esprits font peu de cas de l'autorité des Livres saints ou les connaissent peu, et il ajoute avec indignation : *Tales homines, toto animo abominor.* (*Ep. de pythonis. Saul.*)

Addison, mort en 1749, expose dans plusieurs passages de son *Traité de la religion chrétienne*, qu'il croit à la magie.

Leibnitz, citant le sentiment de Bekker, qui niait la puissance du démon parce qu'elle le rendrait l'égal

de Dieu, le trouve juste : mais Bekker étant allé jusqu'à nier le démon lui-même, Leibnitz dit qu'il a poussé les conséquences plus loin que cela n'est raisonnable. *Recte istud quidem, sed consequentias ipsas longius quam par est provehit.*

Le célèbre Grotius, conseiller-pensionnaire de Rotterdam, avoue que les démons peuvent opérer des choses qui tiennent du miracle. (*De verit. relig. christ.*, l. IV.)

Clarke, né en 1675, disait : « C'est mal raisonner de prétendre que les prodiges attribués aux esprits malfaisants ne sont que des prestiges ou des tours de passe-passe... Si le démon a le pouvoir naturel d'agir, fût-il aussi borné que celui du moindre des hommes, il est évident que, à moins que Dieu ne le restreigne, il pourra, à cause de son invisibilité, faire des miracles réels, etc... » (*De l'existence et des attributs de Dieu*, ch. xix). — Et cependant c'est de Clarke que Gibson, évêque de Londres, disait à la reine Anne : C'est le plus savant et le plus honnête homme de l'Angleterre, il ne lui manque que d'être chrétien.

Beausobre, protestant, né en 1659, et chapelain du roi de Prusse, tout en traitant de la magie avec la légèreté de l'époque, n'ose cependant en nier l'existence ; ce qui eût été le meilleur moyen de disculper les manichéens, dont il a écrit l'histoire, du reproche qu'on leur adressait de s'adonner aux arts diaboliques.

L'Académie des Inscriptions accueillait, en 1728, dans ses Mémoires (t. VII), une dissertation de Bonamy sur le *Rapport de la magie avec la théologie païenne*. — Ce que la Compagnie n'eût point fait, si, d'après le progrès des sciences, elle eût jugé que ce sujet était indigne d'attention.

On lit dans le *Recueil d'arrêts* de Cl. Henrys, publié

en 1638 et réimprimé encore en 1772 : « Qu'il ne faut pas croire que tous ceux qu'on accuse d'être sorciers le soient, mais il ne faut pas douter qu'ils ne puissent l'être. Si c'est un défaut de croire légèrement, c'en est un plus grand de ne croire que ce qu'on voit et ce qu'on touche ; comme il y a des possédés en ce siècle, comme du temps du Jésus-Christ, aussi faut-il avouer qu'il y a des sorciers... On ne doute pas non plus que leurs transports ne puissent être réels quoiqu'ils ne le soient pas tous, etc. » (*Éd.* de 1708, t. II, p. 590.)

Enfin de la Mare, mort en 1723, est d'avis, dans son célèbre *Traité de la police*, qu'il y a moins de sorciers, de ces monstres abominables, qu'il n'y en avait autrefois... Il y a des fourbes qui trompent, mais il ne faut pas, dit-il, que la découverte de ces scélérats nous conduise à l'erreur de ceux qui ont pris occasion de nier qu'il y eût en effet des sorciers ou magiciens dans le sens que nous l'entendons. — Ceux-ci disent que les magiciens font à la vérité des choses incroyables, mais par une science naturelle, dont ils ont les secrets, etc... Pour détruire cette incrédulité, continue de la Mare, une foule de preuves se présentent à l'esprit... Après les avoir exposées, il dit qu'on ne présumera jamais que tout cela n'ait eu pour objet que de combattre une chimère. (L. I^{er}, tit. 7.)

Remontrance du parlement de Rouen.

Le parlement de Rouen, comme il a été dit, fit une remontrance à Louis XIV, qui avait commué la peine de mort de quelques condamnés pour sortilège en un bannissement perpétuel. Il rappela à Sa Majesté que, comme c'est l'un des plus grands crimes qui se puissent

commettre, il devait lui envoyer le sentiment général et uniforme de toute la Compagnie, puisqu'il y allait de la gloire de Dieu et du soulagement de son peuple ; lequel ressentait journellement les effets des menaces de ces sortes de personnes, par les maladies mortelles et extraordinaires, et par les pertes surprenantes de leurs biens. Il rappelle au roi qu'il n'y a point de crime si opposé à Dieu que le sortilège ; que l'Écriture, les canons ont décerné les plus grands châtimens contre ceux qui le commettent ; que l'Église en témoigne une si grande horreur que, n'ayant pas cru que les peines perpétuelles fussent suffisantes, elle les a renvoyés à la justice séculière ; que ç'a été aussi le sentiment général de toutes les nations, etc.

Jusqu'ici,—porte la remontrance,—le parlement de Normandie n'a point eu une jurisprudence différente de celle des autres parlements (dont elle cite les arrêts.)... « Tous font foi que l'accusation de sortilège est reçue et punie de mort dans tous les parlements ... Tels sont les motifs sur lesquels celui de Normandie s'est fondé pour condamner à mort ceux qui ont été convaincus de ce crime. Si depuis quelque temps certains parlements, et même celui de Normandie, ont, en plusieurs rencontres, condamné à moindre peine que la mort, c'est qu'ils ont conformé leur jugement aux preuves, d'après la liberté laissée aux magistrats de se déterminer pour le genre de peines sur la qualité des charges, etc.

« Sa Majesté est suppliée, après tant d'autorités, de réfléchir sur les effets extraordinaires des maléfices, sur les transports des corps, sur les assemblées nocturnes... etc. — Ce sont, dit la remontrance, des vérités tellement jointes aux principes de la religion, que personne jusqu'ici n'a osé les mettre en ques—

tion..., etc. Après toutes ces considérations, les membres du parlement espèrent que Sa Majesté agréera leurs très-humbles remontrances, et, qu'étant obligés de lui faire connaître que les arrêts intervenus ont été rendus avec une mûre délibération, Elle voudra bien en souffrir l'exécution, etc... » — Cette célèbre remontrance, beaucoup trop abrégée ici, fut suivie de la déclaration ou édit de 1682 qui, comme on l'a vu, punit les magiciens en laissant, pour les raisons ci-dessus exprimées, douter de la magie.

Il serait facile de grossir la liste de ces hommes sages, pleins d'une instruction solide, et attachés pourtant à une doctrine qui proclamait l'intervention des esprits malins dans notre monde visible. Ils considéraient, d'après cette doctrine, la sorcellerie comme le crime le plus grave. — On y joindra les noms de quelques théologiens distingués du dix-septième siècle.

Théologiens soutiens de l'ancienne doctrine ; Delrio, Suarez, etc.

Parmi ces théologiens, on devrait citer Delrio, mort en 1608. Mais on n'en dira rien ici, malgré la vaste érudition sur ce sujet qu'il a déployée dans les six livres de ses *Disquisitiones magicæ*, d'abord parce qu'il est du seizième siècle (nous parlons du dix-septième); 2° parce qu'en divers endroits de cet ouvrage on en a fait des citations: 3° parce que le lecteur est prévenu peut-être contre sa prétendue crédulité. Cependant, en admettant même que le savant jésuite ait rapporté quelques faits qui ne seraient pas suffisamment prouvés, — ce qui est fort contestable, — on doit dire que son *Traité de démonologie* est un excellent ouvrage, aussi complet et savant que méthodique. — Delrio excellait dans toutes les sciences; il occupa des

postes élevés sous Philippe II : conseiller de Brabant, intendant des armées, il renonça à toutes ces fonctions, devint professeur de philosophie, de langues anciennes, de lettres sacrées, et fut un théologien distingué. Son savant traité, conforme à la doctrine exposée précédemment, serait donc excellent à consulter.

On pourrait citer également, au dix-septième siècle, Gaspar Schott, « assez connu, dit Bekker, par ses doctes écrits. Il est, ajoute-t-il, papiste, et de plus jésuite. » — Bekker, hostile, comme on sait, à la doctrine des démonologues, le cite pour montrer jusqu'à quelles limites les principaux auteurs du papisme « ont porté. dit-il, leurs *créances illégitimes* sur la magie, les démons, les possessions. Tous les sentiments qui y sont allégués, continue Bekker, sont reçus généralement comme des articles de foi par tous les peuples de cette communion. » — (*Monde enchanté*, t. 1^{er}, p. 271.)

Qu'il suffise de dire ici que le pouvoir du démon d'opérer des prodiges, de mouvoir les objets animés ou inanimés, de faire agir les sorciers, ou d'agir lui-même, de posséder le corps de l'homme, de le plonger en extase dans un sommeil profond, de le rendre invulnérable, de lui causer des maladies, de le transporter, de se mêler charnellement avec les hommes ou les femmes, etc., etc., est exposé fort au long dans l'ouvrage de Gaspar Schott, conforme en tout à la doctrine de l'Église.

N'oublions pas dans cette trop rapide énumération le jésuite Thyrée.

Ce professeur de théologie a dédié au prince-évêque de Wurtzbourg deux traités fort curieux : l'un sur les possessions, l'autre sur l'infestation des maisons par les esprits. Ces deux écrits contiennent sur la matière tout ce que le lecteur peut désirer. Thyrée y réfute

quelques fables, et enseigne tout ce que l'Église a toujours enseigné, c'est-à-dire ce que de nos jours nombre de bons chrétiens considéreraient, dans leur ignorance du sujet, comme des croyances surannées et ridicules : le pouvoir des démons sur les corps, sur la matière, les apparitions, etc., etc.

Il faudrait joindre à Thyrée le grand théologien Suarez, « en qui, disait Bossuet, on entend toute l'école. » Il a traité en dix-neuf chapitres *de la superstition*. Si les limites de ce livre ne nous permettent pas, à notre grand regret, d'en donner l'analyse, nous en recommandons au moins vivement la lecture. Suarez a sur la magie la même doctrine que tous les théologiens. On signale spécialement les chapitres vii, *De malitia divinationis expresse a dæmone postulata* ; xiii, *Quæ divinatio per somnia superstitiosa sit* ; xiv, *An in operibus magiæ pactum cum dæmone detur* ; xv, *Quæ sint species magiæ* ; xvi, *An opera magiæ præstigiosa sint an vera* : Suarez y établit que les effets produits par les magiciens ne sont ni toujours réels, ni toujours fantastiques ; ce que la saine doctrine a toujours enseigné.

Le cardinal Bona.

Si, continuant d'esquisser ces auteurs, nous arrivons à l'illustre et savant cardinal Bona, mort à la fin du dix-septième siècle, on verra ce religieux, qui joignait une profonde érudition, une connaissance vaste de l'antiquité profane et sacrée, à une piété éclairée, professer toujours le même enseignement. Dans la dédicace de son *Traité du discernement des esprits*, il annonce qu'il n'y soutient aucune doctrine qui n'ait reçu toute sa force de l'autorité des saints Pères, de l'irréfragable témoignage des saintes Écritures et d'une

expérience constante, *aut certa experientia non roboretur*. Dans le chapitre 1^{er}, il répète que, dans cet ouvrage, fait pour l'instruction de ceux qui dirigent les âmes, il n'expose que l'enseignement des saints Pères, celui de tous les écrivains approuvés, et tout ce que l'expérience d'autrui et la sienne propre lui ont appris sur le discernement des esprits : *Quæ tum propria, tum aliena experientia percepi*. — Le chapitre xi traite de l'esprit diabolique, de ses signes, des ruses des démons, de leurs diverses illusions, des énergomènes, etc. Le cardinal Bona y explique ce qu'on entend par *esprit diabolique*, et expose les moyens employés par le démon pour tromper : ses secrètes embûches, qui vont jusqu'à se transformer en ange de lumière, pour nous conduire au mal sous l'apparence du bien ; ses ruses, qu'il varie selon les personnes, etc., etc. — Il parle ensuite de ses opérations sur les démoniaques, sur les obsédés, etc. — L'action du démon a lieu spirituellement ou corporellement : dans la première, il possède le cœur et l'esprit de l'homme ; Judas en est un exemple.

La possession est corporelle et extérieure : quand elle se manifeste par des vexations extérieures, *c'est l'obsession*. Elle a lieu intérieurement quand Satan, s'étant emparé de l'homme, l'agite et le tourmente : *c'est la possession* ; il y est présent comme le moteur de la machine. — Bona explique ce qu'on entend par cette présence ; d'après la théologie, les substances spirituelles sont censées occuper le lieu où elles opèrent. Il rapporte les signes de possession : les uns sont équivoques, tels que *blasphèmes, horreur pour les choses saintes*, etc. ; d'autres certains, tels que *parler des langues qu'on n'a jamais apprises* ; connaître le passé, le présent, l'avenir, etc. — Il montre ensuite l'action

du démon sur notre chair ; il nous révèle ses embûches occultes et des suggestions dont, pour la plupart, nous sommes bien loin de nous douter.

Le savant cardinal connaît trop bien la vraie doctrine pour soutenir que toutes pensées ou intentions mauvaises viennent du démon, et il repousse également la fausse opinion qui met tout sur le compte de nos passions.

Dans le chapitre iv il avait dit que le principe de tous les mouvements de l'âme vient de notre esprit, ou de Dieu ou du démon, et il avait donné les règles propres à faire ce discernement, — sujet difficile qu'on doit lire dans l'auteur.

Le chapitre xiv traite amplement de l'extase, de ses effets et de ses causes, des signes propres à distinguer celles qui sont divines ou diaboliques de celles qui peuvent être naturelles. Celles-ci dépendent d'un état pathologique du cerveau ou de l'organisme ; la science les reconnaît aisément. Un directeur éclairé doit examiner ce qui caractérise chacune d'elles. Bona expose le tout avec beaucoup de lucidité ; il n'oublie pas l'opinion des philosophes qui pensaient que l'âme quitte le corps. Repoussant cette opinion, il dit que ce sont des fables ou des impostures diaboliques : *Sed hæc ad fabulas, vel ad ludibria dæmonum referenda sunt.*

Le chapitre xv traite des visions, — étude fort difficile. — Le chapitre suivant traite des visions dans les songes, qu'on peut distinguer en naturels, divins ou diaboliques. — Le chapitre xvii est consacré aux songes prophétiques ; et le xviii^e aux visions intellectuelles. Dans le xix^e, il est question des apparitions ; à ce sujet curieux se rattachent les apparitions des démons. — Quelquefois ils prennent un corps, d'autres fois ils trompent nos sens par des prestiges. — Il est prouvé,

dit Bona, qu'ils ont désiré et accompli quelquefois l'acte charnel avec les femmes... *Multis experimentis compertum est, interdum mulieribus improbos esse demones, earumque concubitus expetere et peragere*, et on ne peut le nier. — *Idque negari non posse absque impudentia.*

D'après des témoignages irréfragables, un nombre innombrable de personnes ont reçu des coups des démons, et ont été blessés. — Nul homme sain d'esprit ne peut nier qu'il n'apparaisse dans les maisons, des esprits qui y opèrent plusieurs choses. — Outre les formes monstrueuses et épouvantables sous lesquelles Satan essaye de causer de la terreur, il ose prendre aussi celles de la sainte Vierge et des saints, et il y met tant de ruse, que des hommes d'une vertu éprouvée s'y sont trompés... Il prend même quelquefois la forme de défunts, morts dans le péché, pour faire croire qu'ils sont décédés en état de grâce et engager par là les vivants à vivre dans le vice.

Bona nous apprend qu'il n'est pas toujours facile de discerner les mauvais esprits des bons.... Le démon conseillant quelquefois ce qui est bien pour détourner de ce qui est mieux, afin de mieux tromper les imprudents; il les exhorte à la vertu pour leur faire ensuite d'horribles chutes ¹... Il va quelquefois jusqu'à imprimer les stigmates du Christ sur ceux qu'il a séduits.

Le chapitre **xx**, qui traite des révélations, n'est pas moins intéressant. L'auteur y donne des règles pour discerner celles qui sont diaboliques des illusions de l'imagination et des révélations divines. Comme tou-

1. Avis aux spirites, auxquels on ne saurait trop conseiller de lire la doctrine théologique sur les démons.

jours, on voit que le démon s'y montre plein de ruses et de tromperies.

En parlant des hérétiques, qui appuient leurs nouveautés sur des révélations, Bona dit : « J'omets la secte des illuminés qui s'est éteinte et souvent renouvelée. Séduits par les apparitions et les révélations de Satan, les illuminés se livrent aux actes les plus honteux de la chair. » — La pudeur lui défend de parler de leurs assemblées secrètes et des crimes qui s'y commettent... « Plût à Dieu, poursuit-il, que ceux surtout qui ont la conduite des âmes ferment tout accès à ces révélations privées, et fassent en sorte qu'elles ne soient pas facilement admises, à moins qu'elles ne s'appuient sur les miracles et les témoignages des saintes Écritures.

« C'est surtout avec les femmes, dit le savant cardinal, qu'il faut redoubler de précautions. » — Il fait une énumération des défauts de ce sexe (qui a d'ailleurs tant de qualités), et ajoute qu'il n'est pas difficile au démon de mettre à profit leur faiblesse native pour les tromper par diverses illusions. On doit observer si elles ne sont pas légères, bavardes, orgueilleuses, avares, médisantes, impudiques : *Vagæ, garrulæ, superbæ, avaræ, criminatrices, an impudicitiae suspicionem præbeant.*

Ce savant traité, qui contient la vraie doctrine de l'Église concernant les malins esprits, leur pouvoir et leurs actes, loin de faire rejeter ce que les démonographes en rapportent, démontre que leurs récits sont en tout conformes à cette même doctrine.

Le père Le Brun.

On recommande aussi, pour connaître la saine doctrine, de consulter les quatre volumes de l'*Histoire*

critique des pratiques superstitieuses, par Le Brun, prêtre de l'Oratoire, le plus important de tous les ouvrages estimés de ce savant auteur (Paris, 1732).

Le bel esprit du dix-huitième siècle, qui a comparé Lebrun à un médecin qui est lui-même malade, connaissait fort mal l'enseignement théologique; car il faudrait considérer comme malades tous les plus savants docteurs en théologie. On sent que pour le traité de Le Brun, comme pour tous les autres que l'on a déjà cités, l'idée que peuvent en donner ces analyses est si imparfaite, que l'auteur, s'il vivait encore, nous en saurait peut-être mauvais gré.

On sait déjà que le dix-septième siècle eut pour la baguette divinatoire un engouement excessif; le célèbre oratorien crut devoir faire connaître à ses contemporains, ignorants ou aveuglés, le vrai moteur de cette baguette *intelligente*. — Comme toujours, on croyait ou on niait, selon qu'on avait été témoin ou non de ce phénomène extraordinaire : pour l'expliquer, les uns exhumaient de vieilles rêveries, d'autres en faisaient de nouvelles, et tous échouaient. Le Brun ouvre ses trésors d'érudition profane et sacrée, il joint l'étude des sciences physiques à celle de la théologie; vérifie lui-même les faits, consulte, discute, et est amené à traiter la question si grave de l'intervention des malins esprits, c'est-à-dire à faire l'examen si difficile pour les gens du monde de leurs opérations et de ce qui appartient aux lois inconnues de la nature. Il passe en revue les philosophes, depuis Thalès jusqu'à Démocrite et Platon, depuis ce dernier jusqu'aux réformateurs; il examine les faussetés, les incertitudes de leurs systèmes matérialistes et mystiques, sans oublier les compilateurs de fables. Il fait voir que la crédulité est un grand mal puisque, en ac-

créditant des faits dont on découvre la fausseté, on a fait douter de ceux qui sont incontestables, et donne les moyens de les discerner. Le Brun blâme ceux qui nient tout sans examen; il établit des principes certains d'après lesquels le témoignage est irréfragable, et dit qu'on ne doit jamais décider qu'une chose est impossible, parce qu'on ne comprend pas comment elle peut se faire.

On peut supposer comme vérités démontrées qu'il y a deux sortes d'êtres, les corps et les esprits; cette supposition peut être faite puisque les libres penseurs eux-mêmes sont loin de la trouver déraisonnable. Or, les corps obéissent inviolablement aux lois de la nature, n'ayant ni intelligence ni volonté; mais les esprits, étant intelligents et libres, peuvent produire certains actes. Outre l'âme humaine, il faut donc reconnaître l'existence d'esprits bons ou mauvais, qui exercent un pouvoir sur les êtres matériels et produisent des effets sensibles. Il suppose ces vérités démontrées, car elles l'ont été, dit-il, dans un grand nombre de traités excellents. Enfin il distingue les faux prodiges des démons des miracles divins. Dieu permet quelquefois aux démons d'user de leur puissance; mais recourir à eux serait le crime de superstition. Les Livres saints nous apprennent qu'il n'y a en eux que désordre, fureur et folie... Dieu ne veut pas que l'on recoure à ce qui est *dérégulé*, frappé d'un éternel anathème. Les miracles amènent l'homme à Dieu, les prodiges du démon ne pourraient que flatter les passions de l'homme déchu, sa curiosité, sa vanité, etc.; on les reconnaît aussi à ceux qui les opèrent et qui sont loin de passer pour de saints thaumaturges.

Après avoir donné une règle générale pour discerner les miracles des prodiges diaboliques, Le Brun en in-

dique une autre pour discerner ce qui est naturel de ce qui est surnaturel. Il n'est pas toujours possible de voir clairement la cause physique d'un phénomène : ainsi, il y a des faits très-naturels qui poussent à bout les philosophes, lesquels risquent des explications sur *tout*, même sur ce qui ne peut s'expliquer physiquement. « Cette hardiesse de vouloir rendre raison de tout a fait souvent, dit Le Brun, autoriser des pratiques superstitieuses dont le peuple abuse. » (L. I^{er}, c. VIII.) Ainsi on a vu pendant longtemps des catholiques enseigner publiquement l'astrologie judiciaire, la cabale et les rêveries des Arabes. Tout effet n'est donc pas physiquement possible, quoiqu'on ait cru pouvoir l'expliquer physiquement. Comment faire ce discernement? « Il faut, dit-il, recourir à des règles fondées sur des notions presque universellement reçues. »

La plus simple, c'est qu'une cause physique agit toujours de la même manière dans les mêmes circonstances. — Si on trempe de l'acier rougi au feu, il se produit un changement qui persiste;... des circonstances morales ne changeront rien dans la substance. Une épée dans la main d'un assassin ou d'un brave produira constamment le même effet physique, si le coup porté est le même; l'acier rougi au feu subit les mêmes modifications entre les mains d'un scélérat, qu'entre celles d'un honnête homme..., etc.

Mais si des circonstances morales font varier l'effet physique, s'il dépend des intentions, s'il répond à la volonté : comme il y a raisonnement, il y a nécessairement intervention d'un être intelligent... Rien n'est plus assuré ni plus simple que cette règle; mais en même temps qu'elle fait voir que des choses qui nous semblent naturelles ne le sont pas, elle fait connaître

aussi que certains effets, dont on ne saurait découvrir la raison, sont très-naturels. On ne concevait pas autrefois que l'eau allumât la chaux au lieu de l'éteindre, pourtant rien de plus naturel... puisque l'effet ici se produit toujours invariablement de même dans les mêmes circonstances physiques.

On n'avait pas craint de dire que certaines plantes faisaient deviner, rendaient invisible, etc. La renaissance fit revivre ces vieilles erreurs. On se servit de l'aimant pour se communiquer des secrets à plus de cinquante lieues : deux amis tenant une boussole autour de laquelle étaient gravées les lettres de l'alphabet, pendant que l'un d'eux faisait tourner l'aiguille, celle de l'autre, quoique très-éloigné, se tournait d'elle-même. L'Église a montré que ces secrets étaient superstitieux ; il ne pouvait y avoir là que l'intervention d'un moteur intelligent.

La baguette qui tantôt découvre les sources, tantôt des voleurs ou des choses cachées, obéit à un agent intelligent ; car si l'effet ne peut être produit ici par la matière qui ne peut connaître l'intention, il faut nécessairement admettre des esprits ; et si Dieu n'en peut être l'auteur, il faut que ce soient des esprits séducteurs. « Quand même la religion ne nous eût pas révélé leur existence, j'ose dire, continue Le Brun, que tels effets extraordinaires le prouveraient ; » mais l'Écriture en a fait un article de foi : c'est le fait le mieux établi, le plus universellement répandu... la réalité des prodiges chez les Gentils, l'enseignement des apôtres, des saints Pères, des docteurs, etc., ne permettent pas le doute.

A ceux qui, abusant des termes de l'Écriture, prétendent que le démon est enchaîné, Le Brun répond qu'il n'est plus le prince de ce monde, mais il lui reste

du pouvoir : les possessions, mille effets extraordinaires, sont des preuves incontestables de ses opérations. — En parlant du pouvoir qu'ont les démons de remuer les corps, Le Brun dit : « Quel est l'écrivain ecclésiastique qui n'ait ou prouvé ou supposé cette vérité ? la tradition sur ce point est uniforme. D'où vient donc que cette vérité fait si peu d'impression ? — Saint Augustin, Gerson, etc., etc., nous l'apprennent : La cause, c'est l'affaiblissement de la foi, l'obscurcissement des lumières naturelles. — L'âme occupée des choses sensibles ne peut s'élever jusqu'aux esprits. Les païens avaient eux-mêmes reconnu cette vérité... on en voit la preuve chez les sadducéens et chez les épicuriens qui, n'admettant rien que de corporel, se trouvent au nombre de ces insensés qui ont poussé la folie jusqu'à ne pouvoir reconnaître qu'ils ont une âme, et que certains effets ne peuvent être produits que par des esprits. — On en verra toujours qui vous diront de sang-froid qu'ils ne peuvent croire ni miracles, ni prodiges, parce qu'ils n'en ont jamais vu ; — ne disputons pas avec de telles gens. Quand on veut être incrédule, on l'est même parmi les prodiges et les miracles. » (L. II, c. 1.)

« Il est certain, dit Le Brun, qu'il y a eu des magiciens qui ont répandu diverses pratiques superstitieuses et quantité de secrets que les esprits leur avaient révélés... Il est constant par plusieurs faits contemporains que le démon entre en commerce avec l'homme. S'il est rare qu'il le fasse ouvertement, il ne l'est pas qu'il fasse réussir ce qu'une curiosité déréglée fait expérimenter... Il sait aussi se transformer en ange de lumière et trompe même les gens de bien. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait pacte, il les trompe sans pacte... — Il peut remuer des corps sans que nous le voulions ; intro-

duire quelque usage qui fasse douter s'il est naturel ou non, pour faire pécher ceux qui agiront dans le doute. La faculté de théologie de Paris reconnaît qu'il y a pacte tacite quand on ne peut raisonnablement attendre l'effet ni de Dieu, ni de la nature; — il ne sert même à rien de dire qu'on renonce à tout pacte. — On ne doit pas même recourir pour faire le bien à quelque usage qu'on ne croit pas naturel. — Mais ne peut-on pas se servir du ministère du démon comme d'un ennemi dont on apprendrait quelque chose? — « Point de commerce, ajoute Le Brun, avec des ennemis dont nous ne connaissons pas les ruses; tout ce qui vient d'eux doit nous inspirer de l'horreur;... il ne peut y avoir entre eux et nous ni paix ni trêve. » (L. II, c. II.)

« Pourquoi ces bizarreries dans les actions du démon? il fait quelquefois des choses prodigieuses et souvent il ne peut rien opérer... Il ne peut pas faire sortir des sorciers de prison et fait cent actions plus difficiles... etc. — Cela vient de trois causes : — 1^o Il ne fait pas tout ce qu'il veut, la volonté de Dieu règle son pouvoir; il y met des bornes selon les occasions et les personnes, en ne lui permettant d'agir que dans tel lieu, etc.; — 2^o le démon ne voit pas tout, ne sait pas tout; c'est pourquoi il dit tantôt vrai, tantôt faux; — 3^o c'est qu'étant sorti de l'ordre il est menteur, tentateur, traître, trompeur, moqueur, etc... » (L. II, c. III, § 2.)

Le Brun dit qu'il est constant qu'en matière de sortilège on doit souvent se défier des faits que rapportent certaines personnes crédules; mais l'homme sage et instruit sait qu'il y a des intelligences capables de produire des effets surprenants; il sait qu'il y a eu des sortilèges et qu'il y en a encore; « car on ne peut, dit-il, douter de diverses pratiques, desquelles il ne

faut presque que des yeux pour savoir qu'elles ne peuvent être naturelles. » (*Ibid.*, § 3.)

Le Brun, à qui on ne peut refuser d'avoir eu des idées fort lucides et des notions très-étendues sur la matière, adopte comme on voit complètement, malgré le progrès des sciences auquel il n'était point étranger, l'enseignement des démonographes catholiques.

Nicole.

C'est encore ainsi que pensait Nicole, mort en 1695. Ce théologien, qui fut si bon logicien qu'un incrédule disait : « Il faut prendre garde à soi quand on le lit ; si on lui passe quelque chose, on est bientôt confondu. » — Ses *Essais de morale*, disent les biographes, ont produit des biens innombrables... Son style est froid, mais ses raisonnements sont pleins d'une force qui vaut quelquefois autant que la chaleur. — Dans divers passages de ses *Essais*, Nicole déplore les effets de l'incrédulité.

« Le monde a trouvé, dit-il, un autre secret que l'apôtre saint Paul, pour se fortifier contre les ennemis invisibles... C'est ou de n'en point croire, ou de n'y point penser si on les croit... — Il est bien rare maintenant de trouver des gens frappés de la crainte des démons, et qui aient quelque soin de se garantir de leurs pièges... C'est la chose à quoi on pense le moins ; toute cette république de démons mêlés parmi nous, qui nous voient et que nous ne voyons pas, qui sont toujours occupés à nous tendre des embûches..., ne fait pas plus d'impression sur la plupart des chrétiens que si c'était un conte ou une chimère ; notre âme n'est touchée que par les objets sensibles et ne craint point ce qu'elle ne voit pas ; — mais ces ennemis n'en sont

pas moins à craindre, pour n'être pas craints..., ils en sont beaucoup plus formidables, parce que cette sécurité fait leur force et favorise leurs desseins. » (*Essais*, ép. du *xxi^e* dim. après la Pent.)

Dans une lettre où Nicole dit qu'on doit apporter beaucoup d'attention à vérifier les choses extraordinaires, il ajoute que Dieu les permet à dessein qu'elles soient utiles. Quand on ne les examine pas, elles tombent dans le ridicule...

« Vous me direz peut-être quel si grand bien peut-on, par exemple, espérer de la vérification d'un corps élevé en l'air durant un espace notable?... » — Après avoir reconnu que ce miracle n'est pas nécessaire pour ceux qui ont la foi, il ajoute : « Quand on considère certaines gens dont le monde est plein, on juge autrement... La grande hérésie, ce n'est plus le luthéranisme, ni le calvinisme, c'est l'athéisme... Il y a des athées de bonne foi, de mauvaise foi, de déterminés, de vacillants, de tentés... Les raisons spéculatives ont peu d'empire sur ces esprits... Il en est autrement d'un miracle, ils n'en disputent que la vérité; ils ne sont pas assez fins pour dire qu'un corps peut être *naturellement* élevé en l'air durant un quart d'heure, ils disent nettement que cela n'est pas... — Mais que gagner à le prouver? me direz-vous. — Vous gagnerez tout, dit Nicole, car vous les forcez de conclure qu'il y a un Dieu et un diable, et c'est tout ce qu'ils ne croient pas... On laisse perdre toutes les marques de leur existence... Alors tout devient incertain et se tourne en ridicule... — Que savez-vous si cette négligence, qui paraît déraisonnable, n'est point un juste jugement de Dieu sur ceux qui méritent d'être aveuglés... Dieu veut les priver des lumières qui pourraient les redresser. » (*Lettre LXV.*)

Tous ces théologiens, tous ces partisans de la doctrine qui admettait la réalité de la sorcellerie, approuvaient-ils également les manières de procéder de certains magistrats; étaient-ce donc des gens crédules et cruels? — C'est ce que nous allons examiner.

CHAPITRE II

L'Église et ceux qui restèrent attachés à sa doctrine étaient-ils plus crédules et plus cruels que ceux qui prenaient la défense des sorciers? — Suite des observations. — D'où provenait la différence d'opinion entre les partisans de la vieille doctrine et ceux des nouveaux systèmes. — Intérêt que présente ce sujet.

L'Église et ceux qui restèrent attachés à sa doctrine étaient-ils plus crédules et plus cruels que ceux qui prenaient la défense des sorciers?

La doctrine de l'Église avait constamment enseigné la possibilité des rapports de l'homme avec le démon, et des crimes horribles qui en dérivent. Les papes n'avaient nommé des inquisiteurs que parce que la consternation causée par les méfaits fréquents des sorciers avait été à son comble : pourtant l'Église ne cessa de recommander la douceur et la prudence ; mais l'atrocité et la multiplicité des crimes finirent par exciter chez quelques juges laïques un zèle peut-être exagéré. La loi était rigoureuse ; il se trouva des juges plus rigoureux encore. On a signalé un fait d'une certaine gravité, c'est celui d'avoir eu recours à des pratiques superstitieuses qui firent découvrir peut-être nombre de coupables, mais dont le démon profita, — car la superstition est de son domaine — pour faire sévir parfois contre des innocents. De là, avec les causes signalées ailleurs, la protection que certains esprits, en

général partisans des idées nouvelles, accordèrent à tous les prévenus de sorcellerie. Si quelques magistrats outre-passaient leur devoir, ces hommes de progrès voulaient au contraire la plupart qu'on cessât de punir. — Était-ce possible, devant la continuation des crimes de sorcellerie?

L'Église, dans sa sagesse habituelle, devait blâmer ces deux extrêmes. Innocenter tous les sorciers, nier même la magie, c'était une erreur et une faute non moins grave que d'admettre trop facilement des accusations provenant d'une imagination alarmée, ou que la malveillance pouvait supposer ou inventer; c'était aussi funeste que de recourir aux actes superstitieux, et de croire que la grande sévérité des peines empêche les crimes. S'exposer à punir des innocents, c'est chose fâcheuse; mais, d'autre part, ne point punir les scélérats, c'est les enhardir et laisser s'accroître le nombre de leurs victimes. Les personnes attachées à la saine doctrine le sentaient, et persistaient à suivre la voie de la justice et à vouloir infliger des châtimens, dont la prudence et la douceur devaient diriger l'application. La loi de l'État qui faisait subir la torture pour découvrir les grands crimes n'avait pas excepté ceux de sorcellerie; on pouvait gémir d'une telle loi: mais elle existait; et d'ailleurs qu'y a-t-il au monde de plus criminel que l'homme qui se livre à Satan pour accomplir tous les mauvais desseins qu'il projette? L'Église, qui n'avait point inventé la torture, qui la savait très-dangereuse, désirait que l'on y recourût, du moins avec les précautions que l'humanité et la sagesse exigent; tant qu'elle avait été seule en droit de punir, les peines avaient été douces; mais quand l'État s'en chargea, elles devinrent rigoureuses, surtout après la réforme. Les réformés furent eux-mêmes très-sévères,

et ne craignirent pas de recourir à des pratiques superstitieuses, sous tous les points de vue, très-condamnables.

Pour juger l'esprit de l'Église, il ne faut donc pas se borner à consulter les livres publiés par ses ennemis ; on devrait au moins parcourir l'*Instruction de la Chambre apostolique*, imprimée à Rome en 1657.

Cette Instruction « reconnaît qu'il s'est glissé de graves erreurs dans les procès de sorcellerie, au détriment des accusés. La sainte Inquisition avoue que les procès sont loin d'être instruits régulièrement ; elle blâme les juges pour les vexations, les emprisonnements injustes, les tortures... Beaucoup se sont montrés crédules, dit-elle, incarcérant sur le moindre soupçon ; elle les blâme d'appliquer la torture quoique le maléfice ne soit pas prouvé... — Il ne suffit pas qu'une personne soit morte ou tombée malade pour la croire maléficiée ; il faut interroger soigneusement les médecins, pour savoir si cette maladie est naturelle ; interroger ceux qui soignent le malade sur l'origine du mal, comparer leurs déclarations avec les avis des médecins... — Il faut appeler des témoins impartiaux... — Si l'on trouve des poudres et des onguents, il faut les faire examiner par les hommes de l'art. — Quelques exorcistes ayant l'imprudence d'interroger le démon sur l'auteur du maléfice, Satan répond d'une manière affirmative, et on attaque ceux qu'il accuse. La sacrée Congrégation blâme encore ici sévèrement ces exorcistes et les juges. Plusieurs magistrats s'imaginent que l'obsession est causée par un maléfice, et procèdent contre les ennemis de l'obsédé qu'on leur a désignés comme auteurs du maléfice. Cette conduite est très-déraisonnable, le démon pouvant sans maléfice, si Dieu le permet, tourmenter le corps d'un homme... Les

juges ne doivent pas procéder uniquement sur le bruit public, quoiqu'il faille en tenir compte, mais il faut en rechercher la source. — Une femme, sans être sorcière, a pu recourir à des pratiques superstitieuses... On ne doit pas supposer réel ce qui n'est que possible, etc. Il ne faut pas employer des suggestions, qui font avouer aux accusées des choses auxquelles jamais elles n'ont songé, etc., etc. »

« Si on emploie la question, il ne faut pas se servir d'instruments qui déchirent les membres..., et on ne doit la répéter que dans les cas les plus difficiles, quand il y a des preuves convaincantes, etc. »

Cet extrait prouvera, sans qu'il soit nécessaire de continuer, combien la Chambre apostolique voulait que l'on usât de prudence et d'humanité dans les procédures. Les théologiens et les vrais chrétiens ne pensaient pas autrement.

On a déjà vu aussi combien, dans ces affreux procès, des juges, dont la mémoire est aujourd'hui flétrie, méritaient peu cette flétrissure. Si d'autres étaient dignes d'un juste blâme, ce qui pourrait les excuser, c'est la certitude des faits en général, et l'indignation universelle qu'ils causaient.

Il s'agissait ici de démontrer combien l'Église et ceux qui professaient sa doctrine étaient loin d'être cruels et crédules; ils voulaient au contraire ce *juste milieu*, qui déplaît toujours à ceux dont les passions violentes ne veulent que les partis extrêmes.

Suite des observations. — D'où provenait la différence d'opinion entre les partisans de la vieille doctrine et ceux des nouveaux systèmes.

On croit être aujourd'hui en droit de s'étonner de voir des magistrats, des savants, des philosophes, et parmi les théologiens, les hommes les plus instruits,

s'obstiner à croire de vieilles erreurs et à conserver une doctrine dont le progrès des lumières devait, dit-on, leur prouver la fausseté ; à suivre, enfin, stupidement une opinion qui devait les rendre aux yeux des gens sensés aussi odieux que ridicules. Si les crimes imputés aux prétendus sorciers n'étaient qu'une chimère, comment une opinion aussi extravagante, aussi exécrationnable même, puisqu'elle infligeait peine de mort à des innocents, pouvait-elle conserver encore de nombreux partisans parmi tant d'hommes probes et éclairés ? Si les arguments de leurs adversaires avaient quelque valeur, quelle que soit la ténacité de l'esprit humain pour des idées longtemps adoptées, on s'étonne en effet que durant plus de deux siècles des hommes judicieux, aussi savants que consciencieux, instruits de tout ce qui pouvait établir que la magie était une erreur des plus insensées, se soient néanmoins obstinés à garder leurs sentiments.

Pour porter un jugement dans cette matière, il semble fort inutile de rappeler ici les opinions des philosophes du dix-septième siècle. Le lecteur qui les connaît n'est pas surpris sans doute qu'elles aient paru impertinentes à des hommes savants en démonologie. — Que devaient penser des philosophes chrétiens pour expliquer tant de faits prodigieux, de ce système d'une intelligence qui rayonnant dans l'immensité, pénètre l'homme, ne le rend intelligent qu'autant que son organisme le permet, et n'opère rien dans la brute parce que sa conformation s'y refuse ? Ce système panthéiste rend-il raison des pressentiments, des songes, des divinations, etc. ? Cicéron s'était moqué des stoïciens, dont plusieurs chrétiens se font maintenant les disciples ; qu'aurait-il dit du pouvoir prodigieux attribué à l'âme, et surtout des colonnes cannelées et des miroirs

brisés de Cardan pour expliquer les phénomènes attribués à la présence d'une légion de démons dans un seul corps? — Est-il possible d'expliquer les apparitions, par une puissance imaginative agissant sur des vapeurs, comme agit l'imagination de la femme enceinte sur son fruit? — Pour expliquer la nécromancie naturellement, était-il permis d'admettre les merveilles de la palingénésie? — Les partisans de la démonologie pouvaient-ils attribuer les prodiges de l'antiquité à la fourberie des prêtres des Gentils, eux qui affirmaient avoir été témoins de faits semblables? — Pouvaient-ils attribuer les divers signes de possession à l'action de l'âme, à des tours de passe-passe, ou à la maladie? Expliquerait-on ainsi les suspensions en l'air, les forces surhumaines, le don des langues, les vomissements de corps étrangers, les prédictions, etc.? — Comment oser persuader à des médecins, à des théologiens, à des magistrats sensés, qu'un ensorcelé est un malade imaginaire, quand il est constant d'après l'âge ou la nature du sujet maléficié que l'imagination est étrangère à ce qu'il éprouve; surtout lorsque dans cette conviction les médecins n'ayant pu y porter remède, l'ont renvoyé au médecin suprême qui a opéré la cure. — Pouvait-on persuader aisément aux magistrats qu'une femme ne se croit sorcière que parce qu'elle se nourrit de châtaignes et de pois lupins, quand ils l'ont vue donner des preuves si frappantes d'un pouvoir mystérieux et terrible? — Forcés de le reconnaître, peuvent-ils le rapporter à l'imagination qui, remuant des esprits sombres, va chercher dans le corps du malfaiteur une substance qu'elle transforme en poison, et que ses yeux ou sa bouche lancent au loin comme le basilic ou la torpille? — Parce que la lumière franchit en un instant les plus grandes dis-

tance, peut on s'imaginer que des corpuscules viendront de cent lieues nous révéler un événement? La lumière éclaire tous les corps, mais ces corpuscules pour arriver à leur destination font un choix, ceci suppose donc en eux le discernement, ou du moins, qu'ils sont dirigés par des êtres doués d'intelligence. Le sabbat peut-il s'expliquer par les récits qu'un pâtre aurait faits durant la veillée? peuvent-ils exciter son imagination de manière à ce qu'il croie y être allé? — Son imagination serait-elle plus vive que celle de tant d'oisifs dans les cités, laquelle devrait produire des effets sinon identiques, du moins tout aussi étranges? — On ne dira rien de la puissance de l'âme des magiciens de Pharaon, dont la salive aurait pu aussi aisément créer des grenouilles que l'eau le fait durant l'été.

Les philosophes matérialistes, panthéistes, éclectiques, sceptiques ou athées, n'avaient donc rien allégué de satisfaisant pour expliquer ou nier le merveilleux. Mais les résultats de la méthode de Descartes et de Bacon lui devinrent très-pernicieux; quoique ces deux philosophes eussent excepté les faits surnaturels de leur méthode d'expérimentation, les rationalistes l'appliquèrent en toute circonstance.

On voit cependant combien il était difficile aux hommes convaincus de l'existence de la magie, des possessions et du merveilleux en général, d'en être dissuadés. Les négations leur paraissaient inacceptables et impies, et les explications, la plupart puisées dans l'antiquité matérialiste, excitaient un sourire de pitié pour ces pauvres philosophes rétrogrades, qui se croyaient des hommes de progrès.

Ne soyons donc pas étonnés que dans la magistrature et parmi les médecins, bon nombre aient persévéré dans leur ancienne voie. Mais peu à peu les idées

vont se modifier et on sait déjà ce qui arriva ; pour ceux qui avaient fait une étude sérieuse de la démonologie il n'en devait pas être ainsi... — En effet, suffisait-il de dire à ces hommes si convaincus du merveilleux qu'il ne faut croire un fait qu'autant que l'expérience peut le réitérer pour mieux l'observer ? Que pour en convaincre d'autres, il faudrait le produire aussi souvent qu'ils le demandent ? Les premiers, sachant que les prodiges émanent d'une intelligence qui se cache ou se manifeste à son gré, répondront : « Croyez-en les témoignages de ceux qui n'ont ni pu se tromper, ni voulu tromper ; la logique l'exige. » — Vainement on réplique qu'il ne faut point écouter des témoins qui déposent de faits invraisemblables ; ils répliqueront à leur tour : — « Si le vrai dans le monde physique parfois n'est pas vraisemblable, il en est ainsi surtout dans les rares manifestations du monde invisible ; et pour décider que ce qui concerne le merveilleux est fantastique, il faudrait montrer que tout s'est passé uniquement dans l'imagination, ce qui est impossible.

On l'a vu : ceux qui voulaient le maintien des lois contre la sorcellerie ne contestaient pas qu'il n'y eût des abus dont la plupart avaient déjà cessé ; — par exemple, les marques, l'épreuve par l'eau : il restait la torture, que souvent (le démon aidant) d'insignes magiciens avaient bravée, et qu'on devait supprimer ; mais les lois contre le crime de magie étant, disaient-ils, généralement bonnes, des erreurs judiciaires inévitables ne doivent pas être une raison pour s'abstenir de poursuivre. La loi étant abrogée, le démon se manifestera peut-être plus rarement, on assure même qu'il n'y aura plus de sorciers à punir, quand les poursuites auront cessé ; mais si le démon se cache

pour favoriser l'incrédulité et établir le matérialisme, ce grave préjudice sera-t-il compensé par l'avantage de n'avoir plus de sorciers à châtier? est-il bien vrai, enfin, qu'en cessant de les poursuivre, ils cesseront de nuire? S'il en est autrement, il y aurait lâcheté et cruauté d'abandonner à ces scélérats leurs victimes, et forfaiture contre la loi divine.

Les systèmes des premiers réformateurs étaient aussi absurdes qu'impies, et ceux des derniers philosophes qu'on vient de citer ne semblèrent donc ni plus raisonnables ni moins dangereux.

Si ce que l'on vient de dire n'a pas suffisamment éclairé le lecteur, la longue polémique qui suit pourra et devra sans doute le faire.

Intérêt que présente ce sujet.

Le combat avec la plume, incessant, acharné pendant plus de deux siècles, contre les partisans de l'ancienne doctrine, n'a pas même de nos jours complètement cessé. En vain ces derniers, découragés, fatigués, — mais non vaincus, — réduits à un fort petit nombre, ont gardé le silence du sage ; leurs adversaires les poursuivent encore lâchement avec des huées et des sarcasmes. Il devient donc d'autant plus important d'être initié à cette discussion si longue et si complexe, que nous verrons non-seulement les mêmes faits merveilleux continuer de temps à autre de se reproduire, mais se manifester en foule sous un nom nouveau, ce qui peut devenir une cause d'erreurs. Ainsi ce sujet si vaste présente un immense intérêt à l'homme sérieux, soit qu'on l'examine sous des points de vue physiologiques, psychologiques, ou théologiquement : il se rattache à tant de sciences diverses que chacun peut y

trouver un aliment pour son esprit. Quant au lecteur disposé à nier de parti pris ou qui, trop attaché à ses préjugés, refuserait d'examiner impartialement les raisons des deux camps, ce qui vient d'être dit a été inutile ; ce qui reste à exposer s'adresse donc spécialement aux hommes qui aiment la vérité, qui la cherchent et sont prêts à l'accepter, lors même qu'elle détruirait des opinions depuis longtemps adoptées et devenues l'objet de leur préférence.

Qu'a-t-on fait jusqu'ici pour établir le système contraire à l'existence des esprits et à leur action ? On l'a vu : on a interprété allégoriquement l'Écriture, expliqué les charmes, les guérisons superstitieuses, les divinations, les possessions, etc., physiquement, psychologiquement, en supposant des impostures, etc.

Nombre de faits acceptés par les premiers réformateurs, inexplicables par ces moyens, ont été rejetés. — Il y a des faits que nul témoignage, a-t-on dit, ne saurait prouver tant ils sont absurdes, quelque conscienzieux et éclairés que semblent ceux qui les rapportent.

Le bon sens d'une foule de personnes pourtant résistait encore. « Quoi, disaient ceux-ci, — ce qui a été vu, ce qui est attesté par tous les peuples et dans tous les temps, doit être vrai et, conséquemment, possible. — Comment serait-il donc absurde dans le nôtre ! Ces faits merveilleux ont établi les religions, et les maintiennent ; en se reproduisant dans les religions fausses, ils sont jugés par ceux qui connaissent la véritable : car la doctrine de l'Église, qui elle-même les atteste tous, sait aussi les discerner. Ce que les prêtres des Gentils attribuaient autrefois à leurs fausses divinités, le christianisme ne le nie point, mais il l'attribue aux démons. »

Pour répondre, que restait-il à faire aux philosophes ? C'était de livrer une vive attaque aux prodiges

des Gentils, d'accuser leurs prêtres de jonglerie, de les représenter sous les traits les plus odieux, et comme asservissant les peuples sous le joug de superstitions qu'ils avaient inventées. — Les Pères de l'Église eux-mêmes ne furent point épargnés; on supposa, au moins, beaucoup de crédulité, si on ne soupçonna pas la mauvaise foi. — Ceux qui ont cru ces sottises, s'ils n'étaient des cerveaux blessés, dirent les libres penseurs, étaient du moins très-vulnérables, et si des hommes sensés les ont admises, ce fut d'après un préjugé général.

Cette attaque était d'autant plus puissante et plus sérieuse qu'elle frappait indirectement le sacerdoce chrétien. — Les partisans de la saine doctrine répondirent à tout; ce ne fut pas — ce qui est toujours facile — en recourant à la mauvaise foi, aux mensonges et aux sophismes, mais par des réfutations savantes, solides, consciencieuses : avec un jugement et une logique qu'on est surpris de voir obtenir si peu de succès.

On n'a pu dans cet exposé s'astreindre, on en sent les motifs, à suivre un ordre chronologique bien rigoureux; on y a cité plus particulièrement les auteurs du dix-septième siècle, on en citera même du commencement du dix-huitième qui, par leur opinion, sont du dix-septième. — C'est surtout à la seconde moitié du dix-huitième que le matérialisme proclamera son triomphe, et que la cause du spiritualisme, comme nous le verrons, sera aux abois. Arrivons maintenant aux réfutations qui attestent et établissent la réalité des prodiges de l'antiquité.

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE I

Le merveilleux de l'antiquité païenne est attaqué dans toutes ses manifestations. — Oracles attribués à la fourberie des prêtres, par Van-Dale. — Réfutation par le père Baltus. — Réplique de Le Clerc. — Deuxième réponse de Baltus. — Les attaques de Basnage très-réfutables.

Le merveilleux de l'antiquité païenne est attaqué dans toutes ses manifestations.

Le but de la plupart des philosophes de ces derniers siècles était évidemment de ressusciter le matérialisme, le panthéisme ou l'athéisme païen, de l'époque d'épicurisme, en usant toutefois de ménagements pour ne pas effaroucher les consciences honnêtes et religieuses. Les moyens qui conduisaient le plus sûrement à ce but étaient de faire ce qu'on vient de voir : d'attaquer les faits surnaturels et surhumains, de tâcher de prouver qu'ils n'étaient pas dans l'Écriture, comme l'ont essayé les exégètes et Bekker, de rejeter l'autorité des Pères, de les accuser de platonisme, c'est-à-dire d'avoir adopté les erreurs des philosophes qui croyaient aux esprits ; et, pour extirper cette croyance,

de montrer que les faits qui l'avaient établie n'étaient que jongleries, tours de passe-passe des prêtres gentils, etc. Certaines opinions que l'on a signalées dans l'analyse de Vanini et autres philosophes furent partagées par de nombreux auteurs protestants ou catholiques; parmi ces derniers figurent des prêtres dont on n'accusera pas ici l'orthodoxie, mais qui ne virent point qu'en adoptant ces systèmes d'attaques contre les prodiges et le sacerdoce païen, ils fournissaient des armes contre les miracles chrétiens, et portaient des coups qui retombaient par ricochet sur les prêtres du christianisme. A côté de Van-Dale, de Le Clerc, de Basnage, on voit l'abbé Anselme, l'abbé Fraguier, etc. — Il est impossible d'analyser ici toutes ces attaques à coups de massue et à coups d'épingle, contre lesquelles on ripostait si bravement, que les assaillants qui, comme on l'a dit, triomphèrent, ne savaient le plus souvent où porter leurs coups.

Oracles attribués à la fourberie des prêtres par Van-Dale.

Van-Dale, médecin à Harlem, voulut prouver que les oracles étaient rendus, non par les démons, mais par les prêtres: Fontenelle traduisit l'œuvre indigeste du savant hollandais, et lui prêta l'agrément de son style.

« Les prêtres, dit-il, feignaient des prédictions et des prodiges, ils abusaient de la crédulité... Les Pères y crurent sur les récits de Cédrenus, etc.; des chrétiens, non moins fourbes que les prêtres païens, supposèrent des oracles en faveur du christianisme. Les oracles ayant cessé vers le temps de la naissance de Jésus-Christ, on attribua leur silence à cet événement. L'Écriture ne permet pas d'attribuer les oracles aux démons; Dieu nous l'eût appris. C'étaient donc les

prêtres qui rendaient des oracles dans des statues creuses ; l'Écriture prouve que ce n'est pas un dieu qui parlait dans les statues ; David ne leur eût point reproché d'avoir des organes qui leur étaient inutiles, il n'eût point souhaité aux Gentils qu'ils ressemblassent à leurs idoles, si elles prédisaient, ils n'en eussent point été fâchés ; d'ailleurs si ce prodige eût existé, l'erreur des païens aurait été excusable. — Les chrétiens, croyant que les démons rendaient des oracles, devinrent platoniciens... — On dit qu'en leur présence les oracles se taisaient ; c'est qu'ils découvraient la fourberie des prêtres..... — On invoque comme puissant témoignage de la vérité des oracles, le grand nombre de ceux qui les consultaient... — Cela ne prouve rien ; le sentiment de ceux qui ne croient pas a beaucoup de force, ils ont des raisons pour nier que n'ont pas ceux qui croient. — Eusèbe, après avoir exposé tout ce qui peut établir que les oracles sont des impostures, les a attribués ensuite aux démons ; c'est un raisonnement pitoyable, d'avouer que c'étaient des fourberies, puis de les attribuer au diable. La facilité de corrompre les oracles prouve bien qu'on avait affaire à des hommes... Ce que prouve aussi l'établissement des nouveaux oracles, car pour juger celui d'Amphiaraüs, il suffit de connaître celui d'Antinoüs et d'Héphestion. — La fantaisie d'Alexandre n'a pu envoyer le démon dans une statue. — Que l'on persuade à six personnes que ce n'est pas le soleil qui éclaire, des nations entières le croiront. — Pourquoi choisir les statues cachées dans des lieux obscurs ? celles des carrefours devaient avoir le même privilège.

« En résumé, *les oracles dans les statues*, c'étaient des prêtres qui parlaient dans leur intérieur. — *Les oracles dans les songes* étaient dus à des drogues so-

porifiques qui troublaient le cerveau. — *Les oracles par billets*, c'étaient les prêtres qui les décachetaient et qui adroitement les recachetaient. Ceux *par les sorts* : les prêtres savaient non moins adroitement manier les dés..., etc. »

Réfutation par le père Baltus.

Telle est substantiellement l'œuvre de Van-Dale et de Fontenelle. — Jusqu'à Van-Dale les auteurs ecclésiastiques ayant enseigné que les oracles étaient l'œuvre du démon, des théologiens trouvèrent ici une attaque indirecte contre la religion. Aussi vit-on Georges Möbius, luthérien, professeur de théologie à Leipsick, réfuter Van-Dale ; le jésuite Baltus en fit autant pour Fontenelle avec beaucoup d'érudition et de logique, en deux volumes, dont voici la substance :

Objection. — *Les Pères ont cru aux oracles sur les récits de Cédrenus et de Suidas...*

Réfutation. — Baltus fait remarquer que ces auteurs ont écrit plusieurs siècles après les Pères.

Obj. — *Des chrétiens supposèrent des oracles favorables à leur croyance.*

Réf. — Eusèbe, pour combattre les païens, a cité leurs propres auteurs, qui prouvaient les oracles et leur cessation ; mais les Pères avaient encore de meilleurs garants pour croire à leur existence et à cette cessation... Quant à *inventer* des oracles *favorables* au christianisme, si les livres des sibylles sont supposés, il faudrait en accuser les juifs hellénistes et les hérétiques des premiers siècles, et non les premiers chrétiens dont l'horreur pour le mensonge était excessive¹. Enfin on ne peut suspecter les oracles rap-

1. Peut-être avons-nous eu occasion de le dire déjà, les premiers chrétiens auraient mieux aimé mourir que de mentir.

portés par Porphyre, car celui-ci ne veut pas ruiner sa religion pour établir le christianisme.

Obj. — *Les oracles ayant cessé vers le temps de la naissance de Jésus-Christ, on y vit la cause de leur silence.*

Réf. — Comme il avait été prédit par les prophètes ; on vit en effet les oracles devenir muets à mesure que l'Évangile se répandit, c'est-à-dire peu à peu.

Obj. — *Le texte de l'Écriture ne permet pas d'attribuer les oracles aux démons.*

Réf. — La tradition constante de l'Église enseigne le contraire, peut-on la répudier ? Est-il vrai que l'Écriture soit muette sur ce point ? elle dit que les dieux sont des démons ; qu'Ochozias alla consulter l'oracle de Béalzébuch, prince des démons ; elle dit que les prophètes d'Achab étaient *inspirés* par un esprit menteur, etc.

Obj. — *Elle prouve, dit-on, que ce n'est pas un dieu qui parlait dans les statues. David n'eût point dit : elles ont une bouche et ne parlent pas.*

Réf. — Le saint roi avait raison ; les idoles étaient muettes ; et les Pères n'ont pas cru qu'elles rendissent des oracles... Mais le dieu parlait dans le devin qui prédisait dans la fureur sacrée, dans les convulsions, etc.

Obj. — *Les chrétiens n'ont cru aux oracles que parce qu'on s'était infatué du platonisme.*

Réf. — Quels sont ceux d'entre les Pères qui sont devenus platoniciens ? Est-ce Eusèbe, qui rejette toutes les sectes philosophiques, même celle de Platon, dont il réfute les erreurs ? est-ce Lactance, qui en a fait autant ! est-ce saint Augustin, qui a choisi le platonisme comme sujet de réfutation ? est-ce Théodoret, qui a montré que Platon a autorisé les plus grandes infamies ?

est-ce saint Épiphane, qui place le platonisme parmi les plus graves erreurs? « Tous leurs ouvrages, dit Baltus, le rejettent... » Une seule chose est vraie, ils ont reconnu que sur certains points les sentiments de Platon s'éloignaient moins que ceux des autres philosophes des dogmes chrétiens. Il est vrai aussi que, malgré les avertissements de saint Paul, des hérétiques, en s'infatuant de Platon, s'éloignèrent de la vraie doctrine; mais les Pères qu'on accuse leur en font le reproche. Ni Van-Dale ni son traducteur ne sauraient montrer une conformité entre ces deux doctrines¹. L'Écriture, qui nous enseigne l'existence des démons, n'a que faire de Platon; les Pères ont trouvé dans le texte sacré ce qu'ils devaient croire des oracles et de leurs auteurs. L'esprit qui devinait dans cette fille que guérit saint Paul ressemblait à celui qui inspirait la pythie, et à ceux qui inspiraient les devins de Claros et de Dodone, etc. — L'Écriture a traité ces abominations d'exécrables; les Pères pouvaient-ils ne pas regarder comme des possédés ces prêtres qui rendaient des oracles? Avaient-ils besoin de recourir à Platon? Ils avaient même leur propre expérience, eux qui, au nom de Jésus-Christ, chassaient les esprits hors des prêtres, et les forçaient d'avouer qu'ils étaient démons... Pourquoi ces aveux qui ruinaient le paganisme et multipliaient les conversions? — Baltus, qu'on ne peut suivre ici, multiplie les citations et les preuves.

Obj. — *Les oracles se taisaient devant les chrétiens parce que ceux-ci découvraient la fourberie des prêtres.*

Réfut. — Ces chrétiens étaient donc bien singu-

1. Baltus, outre la *Réponse à l'Histoire des oracles*, a composé en un volume in-4° une savante *Défense des saints Pères accusés de platonisme*.

liers ; — quoi, assez éclairés et assez habiles pour découvrir la fourberie des prêtres qui n'osaient plus rendre des oracles devant eux, ils étaient assez stupides pour s'imaginer qu'ils chassaient des diables, et assez téméraires pour défier sur ce sujet les païens. Ces prêtres n'étaient pas moins extraordinaires. Pourquoi ne pas confondre les chrétiens dans leurs défis? pourquoi, eux qui trompaient par leur habileté tant de Gentils, ne rendaient-ils pas quelques oracles fameux devant les chrétiens? leur intérêt, leur réputation, tout l'exigeait. C'était si facile; entourés de païens zélés, et protégés par les magistrats, qu'avaient-ils à redouter? En cas d'insuccès dans leurs fourberies, on eût puni comme calomniateur le chrétien qui l'eût découverte, on l'eût exterminé peut-être comme ennemi des dieux. — Au contraire, qu'arrive-t-il? Un chrétien, le premier venu..., impose silence aux oracles, confond les aruspices, les augures..., à la grande surprise des Gentils.

Ce qui prouve que les oracles étaient rendus par les démons, c'est qu'ils portaient à toutes sortes de crimes et d'infamies. Des hommes eussent-ils demandé, par exemple, des victimes humaines? Quel avantage d'ailleurs en eussent retiré ces fourbes? Quels châtimens si on eût découvert leur imposture? etc.

Obj. — *On invoque le témoignage du grand nombre de ceux qui croyaient aux oracles, ce qui ne prouve rien... ceux qui croient ignorent les raisons de douter, etc.*

Réf. — Jusqu'ici le simple bon sens a dit qu'en fait de suffrages et d'autorité, c'est le grand nombre qui doit l'emporter. Quant à la seconde proposition, ceux qui croient savent ordinairement pourquoi, et, au contraire, ceux qui nient, ignorent très-souvent les raisons qu'on a de croire. On ne croit pas sans

quelques motifs ; mais l'incrédule, loin de vouloir les connaître, n'étudie que les raisons pour les rejeter.

Obj. — *Eusèbe, après avoir exposé tous les raisonnements qui prouvent que les oracles sont des impostures..., les attribue ensuite au démon.*

Réf. — Ceci prouve qu'Eusèbe connaissait parfaitement les raisons des épicuriens ; mais est-ce par caprice que lui et les Pères ont préféré croire à l'intervention des démons ?

Obj. — *La facilité de corrompre les oracles prouve qu'on avait affaire à des hommes.*

Réf. — N'est-il pas très-possible d'admettre l'intervention du démon et aussi d'admettre qu'on ait pu corrompre quelquefois la prêtresse de Delphes ; que celle-ci ait pu feindre l'inspiration ? mais parce que les prêtres auraient pu être corrompus quelquefois, faut-il en conclure qu'ils l'aient toujours été ?

Obj. — *L'établissement de nouveaux oracles montre bien ce qu'étaient les anciens.*

Réf. — Pourquoi les démons n'interviendraient-ils pas dans les nouveaux temples ? ont-ils oublié leur intérêt ? les prêtres sont-ils moins superstitieux, moins infatués de la théurgie ? Comment se fait-il que personne n'ait fait ces réflexions avant le dix-septième siècle ?... Origène, parlant d'Antinoüs, dit qu'entre autres prodiges il y en a qui étaient l'effet de l'imposture des démons. Les anciens oracles pouvaient avoir la même origine que ceux d'Antinoüs et d'Héphestion, c'est-à-dire la flatterie et la superstition ; ce qui n'empêche pas qu'on ne soit forcé d'y reconnaître l'inter-

1. Si Eusèbe eût connu le somnambulisme magnétique, il eût dit avec les magnétiseurs que les somnambules qui tombent dans un somnambulisme réel, peuvent quelquefois le feindre, de connivence avec celui qui les dirige.

vention des esprits malins, non qu'ils obéissent aux caprices des hommes, mais ceux-ci cèdent à leurs suggestions.

Obj. — *Si on persuade à six personnes que ce n'est pas le soleil qui éclaire, des nations entières le croiront.*

Réf. — Ce serait précisément la difficulté..... Non-seulement l'antiquité ignorante a vu s'établir des oracles, mais les siècles les plus civilisés l'ont vu comme les plus barbares. Comment se fait-il que tant de pays, tant d'hommes éclairés n'aient pas reconnu qu'ils étaient dupes de fourbes qui se sont succédé pendant plus de deux mille ans? c'est d'autant plus surprenant que les consultants faisaient d'énormes dépenses; on leur demandait leurs enfants qu'on immolait aux idoles. Les villes livraient leur plus florissante jeunesse; les rois s'y soumettaient. De simples jongleries obtenaient-elles ces résultats? quelle habileté d'une part, quelle stupidité de l'autre!

Obj. — *Pourquoi choisir pour rendre des oracles les statues cachées dans des lieux obscurs?*

Réf. — Sans entrer ici dans tous les développements de Baltus, nous dirons que l'aventure des prêtres de Bel, et même les souterrains des temples découverts lorsqu'on les a détruits, sont, à la vérité, une preuve que les prêtres avaient de certains artifices pour rendre des oracles. Pourtant l'étude de l'antiquité païenne prouve aussi que ce n'est pas la statue qui parlait, mais les devins transportés de fureur divine¹; et Baltus l'explique longuement. Aristote, Platon, Socrate, Cicéron, Porphyre, Jamblique, etc., etc., n'ont déclaré nulle part que les statues rendissent des

1. V. le tome I^{er} *Des rapports de l'homme avec le démon*, liv. I^{er}, chap. v.

oracles : ce qu'ils ont dit des divinations ne suppose jamais qu'un prêtre s'enfermât dans une statue : il n'y a ni souterrains, ni machines. — Dans des temps plus modernes, on a vu le seul imposteur Alexandre essayer de rendre ainsi des oracles par son serpent Glycon.

En attendant plus ample examen, disons avec Baltus qu'on n'a combattu qu'une chimère, et qu'on a fait trop d'honneur aux prêtres en les supposant assez adroits pour tromper tout le genre humain pendant plus de deux mille ans. Il faut donc renoncer *aux oracles dans les statues*.

Obj. — *Quant aux oracles par les songes, ils étaient dus à l'effet de drogues soporifiques, etc.*

Réf. — Il ne suffit pas de donner des songes, il faut encore que ceux-ci coïncident avec les consultations ; cent malades rêveront-ils des remèdes, et précisément celui qui doit les guérir ? Les Pères n'ont pas nié ces guérisons. Si c'eût été fourberie sacerdotale, eussent-ils dit que les dieux guérissaient ? Cet aveu pouvait être funeste au christianisme naissant ! — Tous les païens s'y sont-ils trompés ? était-il réservé à Van-Dale seul de découvrir ces fourberies, faites des milliers d'années avant lui ?

Obj. — *Les oracles par les billets cachetés étaient rendus par les prêtres, qui les décachetaient et les recachetaient adroitement.*

Réf. — Si les prêtres étaient rusés, ceux qui s'adressaient à eux étaient défiants ; que pouvait produire l'adresse des prêtres quand la réponse au billet était faite en songe ?

A Claros un homme buvait de l'eau d'une fontaine sacrée, et quoique très-ignorant, il répondait en vers aux pensées des consultants... Les prêtres pouvaient—

ils non-seulement se cacher dans les statues, mais envoyer aussi des songes et lire les pensées?

Ayant hâte de terminer, on arrive, touchant l'imposture des prêtres, à une forte objection, née d'un fait historique : quand le christianisme eut triomphé, on trouva sous les temples des souterrains et des statues creuses qui excitèrent la risée des chrétiens.

On répond qu'on ne le nie point, car ce sont les Pères eux-mêmes qui nous l'ont appris. Les païens essayèrent tous les moyens propres à raviver le paganisme : les oracles sont muets, les temples sont déserts ; les prodiges des néoplatoniciens n'étant pas à la portée de tous, on fabriqua des oracles ; ces impostures furent de peu de durée : on sait comment l'empereur Licinius punit celle de Théotecnus..... Les païens s'en apercevaient bientôt et en châtiaient rigoureusement les auteurs, dont on ne saurait comparer les jongleries à ces oracles qui ont causé l'admiration des philosophes pendant vingt siècles, et qui ne se rendaient point dans les statues.

Eusèbe, dit Van-Dale, ne croyait pas lui-même aux oracles : il dit qu'on chassa du temple d'Esculape non un dieu ni un démon, mais le fourbe qui en avait si longtemps imposé à la crédulité.

Ce fourbe, répond Baltus, c'est Esculape lui-même. L'erreur vient du mot démon, pris ici par Eusèbe dans le sens que les païens lui donnaient — bon démon, divinité inférieure. — « Ainsi fut renversé, dit Eusèbe, et le temple et celui qui y était caché ; le séducteur des âmes qui, pendant un temps infini, avait trompé les hommes. Celui qui promettait de guérir, ne put trouver de remède à sa ruine, ni se préserver, non plus que lorsqu'il fut frappé de la foudre, selon que les fables le disent. » (Eusèbe, *Vie de Constantin*.)

Il est évident qu'Eusèbe n'entend point parler ici d'un prêtre répondant dans une statue : les Pères savaient quel était ce fourbe.

Baltus¹ gémirait de voir ses savantes réfutations aussi abrégées et écourtées qu'elles le sont ici : c'est donc dans sa *Réponse à l'histoire des oracles* qu'il faut lire la réfutation de Fontenelle. — Que répliqua ce dernier ? Il fit une réponse que chacun put interpréter comme il voulut.

« Le diable, dit-il, a gagné sa cause. »

Jean Le Clerc, dans le treizième volume de la *Bibliothèque choisie*, se chargea de répliquer à Baltus.

Réplique de Le Clerc.

Protestant, savant laborieux, Le Clerc avait essayé d'expliquer physiquement plusieurs miracles de l'Écriture. Les catholiques, et ses coreligionnaires eux-mêmes, avaient souvent blâmé ses interprétations sociennes ; ce journaliste était donc plus apte que Fontenelle à défendre l'œuvre de Van-Dale.

Van-Dale, dit Leclerc, n'a vu que fourberie dans les oracles : son opinion tiendra le milieu entre celles des deux adversaires. « Pour moi, je suis persuadé, dit Leclerc, que les démons ont souvent rendu des oracles, et que les prêtres ont aussi fort souvent trompé... Le censeur de Fontenelle a été très-méthodique, il suivra le même ordre que lui... » (*Bibl. choisie*, t. XIII^e.) On ne peut analyser cette réplique, dont Baltus, dans un deuxième volume, va découvrir les sophismes.

« Les chrétiens se vantaient publiquement de chasser

1. Ce savant jésuite, né à Metz en 1667, mourut à Reims en 1743. Il avait professé les belles-lettres à Dijon.

les démons, et ils faisaient des défis aux païens : vous triomphez avec cet argument, disait Le Clerc; mais Origène et Eusèbe ayant dit, d'une part, qu'il était facile de prouver que les oracles étaient des fourberies, ils se contredisent, puisque, d'autre part, ils se vantent de chasser les démons qui rendent ces oracles dans le corps des prêtres. Pour les tirer d'embarras, poursuit Le Clerc, on peut dire : qu'il y avait parmi les chrétiens des gens crédules et des fripons ; il suffisait d'aposter quelqu'un qu'on payât bien, qui fît le démoniaque ; des hommes crédules comme Tertullien ont pu l'écrire, enfler même la chose, et attribuer le même pouvoir à chaque chrétien... ; d'autres l'ont répété sans examen, et de plus clairvoyants n'ont dit mot pour ne pas se mettre à dos la populace, etc., etc. »

Deuxième réponse de Baltus.

« Il est vrai, répond Baltus, Origène et Eusèbe ont dit qu'on pouvait montrer que les oracles étaient des fourberies, mais j'ai démontré qu'ils ont exposé non leurs sentiments, mais ceux des épicuriens, qu'ils ne pouvaient accepter comme étant opposés aux dogmes chrétiens... Ainsi, loin d'être en contradiction avec eux-mêmes, les Pères ont fait voir qu'ils rejetaient les sentiments de ces épicuriens. Nul autant qu'eux n'a apporté comme preuve de notre religion, le silence des oracles et le pouvoir qu'avaient les chrétiens de chasser les démons. — On pardonne ceci au réfuteur, dit Baltus, mais on sera moins indulgent touchant son accusation contre les Pères d'être des hommes crédules, imprudents, intéressés, trompeurs, indignes de foi, lorsqu'ils attestent le pouvoir de chasser les démons par le signe de la croix..., et sa prétention que

c'étaient pures fourberies. » Baltus, passant ainsi en revue les invectives de Le Clerc, qui devaient échapper à notre analyse, s'écrie : — « Voilà donc l'idée qu'on nous donne des Pères de l'Église..... Un chrétien les traite plus indignement que les païens..... Les plus emportés n'ont pu s'empêcher de rendre justice à leur sainteté éminente et à leur capacité... Porphyre a loué Origène, pour lequel les philosophes païens avaient une haute estime. Libanius admirait saint Basile, saint Jean Chrysostome; ce philosophe païen, en envoyant à ce dernier une de ses pièces, lui écrit qu'il tremble en attendant son jugement; Maxime de Madaure n'écrivait à saint Augustin qu'avec un profond respect. Il le regarde comme le plus saint, le plus savant de son siècle. Dans le plus fort des persécutions, les païens avouaient que les chrétiens, loin d'être ou fourbes ou crédules, étaient sages, sincères, avaient le mensonge en horreur; et voici un homme, poursuit Baltus, qui se dit chrétien, qui traite tous les Pères avec le dernier mépris. Je dis *tous*, car tous ont rapporté ces preuves que repousse le journaliste... Jamais persuasion plus universelle, plus constante. — Où étaient donc alors les gens sensés, éclairés, sincères, si tous les Pères ont été trompeurs ou trompés? Comment ne s'est-il pas rencontré un seul chrétien qui, reconnaissant l'illusion du pouvoir d'expulser les démons, ait eu assez de zèle pour s'opposer à une impudence qui exposait le christianisme au mépris? S'il ne se trouve pas un seul chrétien, qu'il nous produise un seul païen qui ait, sur ce point, accusé les chrétiens de fourberie. »

« Mais ceux-ci, avait dit Le Clerc, ne lisaient peut-être pas les livres des chrétiens, *par négligence ou par mépris*.

Baltus déroule alors la liste des païens, tels que Celse, Porphyre, Hiéroclès, Julien, Proelus, etc. — « Celse se vante d'avoir lu tous les livres des chrétiens. Porphyre connaissait les commentaires de plusieurs anciens Pères sur l'Écriture. Les empereurs lisaient les apologies... Adrien, Marc-Aurèle, Antonin, qui se piquaient de tant de science, rendaient justice aux Athénagore, aux Aristide, aux Justin, et lisaient leurs livres, qui détrompaient les païens de leurs erreurs... — Tertullien, Arnobe, saint Cyprien, Eusèbe, saint Augustin, Théodoret, etc., auraient-ils adressé tant d'ouvrages aux Gentils pour les convaincre si ceux-ci ne les eussent jamais lus ? » — Après ces preuves longuement exposées, Baltus prouve enfin que les sophistes païens n'étaient pas à comparer aux Basile, aux Grégoire de Nazianze, à Origène, à Clément d'Alexandrie, à Tertullien, à Lactance, à saint Cyprien, à Minucius Félix, à saint Augustin, etc., etc.

« Mais peut-être, ajoutait Le Clerc, les chrétiens ont-ils eu souvent de rudes mortifications de la part des païens, au sujet du pouvoir sur les démons, dont ils se glorifiaient ?

Le père Baltus avait déjà prouvé que leurs dieux ne pouvaient paraître où étaient des chrétiens. (V. *Rép. à l'hist. des oracles*, t. I^{er}, part. 1^{re}, c. xviii, et part. 3^e, c. vi.) Il y revient ici.

Pour leurs raisons, les païens disaient que ni divinations ni évocations ne pouvaient réussir, non parce que les dieux craignaient les chrétiens, mais parce qu'ils avaient en horreur le signe de la croix. — S'ils eussent vu de la fraude, auraient-ils recouru à une telle défaite ? Les plus grands ennemis du christianisme, Celse, Porphyre, reconnaissent aux chrétiens le pouvoir de chasser les démons ; Celse, loin de le nier, dit

que c'est par Béalzébuth; Origène lui prouve que c'est pure calomnie. — Porphyre ne nie point, mais il se plaint que depuis qu'on adore Jésus-Christ, les divinités se retirent, et n'accordent plus de bienfaits. Il reconnaît que les reliques des martyrs, les exorcismes, tourmentent les démons et les chassent, mais il dit : que c'est une tromperie de ces démons... Julien l'attribue à la magie. Les païens les plus ardents reconnaissent donc le fait, mais ils recouraient à des subterfuges. — « Disons-le donc avec Vossius, ajoutait le père Baltus, la religion n'a pas de plus grands ennemis que les chrétiens; il y a des gens qui ne sont même ni calvinistes, ni arminiens, quoiqu'ils fassent profession de l'être, mais quelque chose de pis que tout cela. »

Ainsi Le Clerc fut victorieusement réfuté par le savant jésuite, et il ne jugea pas à propos de répondre. Au tome XVII de sa *Bibliothèque choisie*, au lieu de faire, selon l'usage, l'analyse de la réplique de Baltus, il se contente de dire : — « Qu'il ne s'est pas obligé à parler d'un livre dès qu'il paraît, ni à en donner des extraits; qu'il prend très-peu de part à cette dispute; qu'il verra ce qu'il aura à faire...; que le livre de Baltus est écrit avec plus de crédulité que de persuasion. — *Magis credula quam persuadenter.* » Et il passe à l'éloge de Van-Dale, « ennemi juré, dit-il, de toute sorte de superstition. »

Fontenelle s'en est tiré avec une saillie, et Le Clerc par une boutade. Il y revient au tome XXVII pour dire : « Qu'il n'a pas jugé à propos de répondre, qu'il vaut mieux se taire, dès qu'une dispute prend un tour trop aigre, et laisser le public juge de la question. »

Il est très-vrai qu'il n'avait rien à répliquer. Ce-

pendant, le public qui n'avait lu que l'histoire des oracles de Fontenelle, continua de penser, contrairement à la vérité, que les oracles étaient dus à l'imposture des prêtres des Gentils, et on le redit aujourd'hui ; car le livre de Fontenelle est entre les mains de tout le monde, tandis que le savant ouvrage du père Baltus est dans celles de quelques théologiens seulement.

Les attaques de Basnage très-réfutables.

Plusieurs années après, Basnage, dans son savant ouvrage des *Antiquités judaïques*, reprit ce sujet ¹.

« Les démons, dit-il, sont rentrés depuis peu en possession du pouvoir qu'on leur avait ravi (faisant allusion à Baltus, qui avait renversé les arguments de Van-Dale, de Bekker, etc. » — Basnage ne pense pas que, « pour être sauvé, il faille être aveuglément soumis à tous les sentiments des Pères. — *Tradition constante*, voilà le rempart des apologistes du diable; avec elle on décide que le démon peut rendre des oracles. (Tome II, c. vii et viii.)

Ici le savant protestant oppose à la tradition de l'Église celle de l'Ancien Testament : la première prétend que les faux prophètes étaient inspirés du démon, tandis que l'Ancien Testament les traite de *fourbes* ou d'*insensés* ; il cite, pour le prouver, le Deutéronome, les livres des Rois, les Prophètes, dont Baltus avait

1. Je ne pense pas que Baltus ait daigné réfuter ce qui avait été dit ici, en passant, par Basnage. — S'il se tut, ce ne fut pas faute d'arguments. Nombre de théologiens, d'ailleurs, disaient que cette querelle n'intéressait point le christianisme, et que Baltus n'aurait pas dû en faire une affaire de religion. — Il est permis de n'être pas de cet avis.

invoqué l'autorité. — « Élie veut montrer que Baal, qui était un dieu suprême pour les Gentils, et non le démon, est sans pouvoir ; il lui fait un défi auquel Baal ne répond pas ; si c'eût été le démon, il eût pu faire ce que ses prêtres lui demandaient. Pour Élie, Baal n'était qu'une idole, autrement il ne l'eût point provoqué..... Ochozias, continue Basnage, envoie consulter l'oracle d'Accaron. Élie réprimande ses envoyés. — Le dieu d'Accaron, c'est Béalzébuth, et pour les pharisiens, qui savent que les Gentils adorent les génies, Béalzébuth est le prince des démons ; mais Élie ne l'appelle pas démon ; pour lui, ce n'est encore qu'une idole. — Osée dit que les faux prophètes sont des insensés ; mais il ne dit pas qu'ils sont inspirés par le diable ; ils prédisaient par leur propre esprit.

Tel est en substance l'argument de Basnage.

Pour lui répondre, il n'est pas nécessaire d'être aussi savant que le père Baltus.

Si Élie eût pensé que Baal était un démon, se fût-il abstenu de lui faire le défi qu'il adressa à ses prêtres, parce que ce démon y eût répondu ? Élie n'ignorait pas que Satan est loin de pouvoir faire toujours ce que ses ministres lui demandent. — Votre dieu est sourd, leur disait-il en se moquant, non qu'il ne vît en Baal qu'une idole, mais il savait que Dieu allait brider sa puissance ; pour les prêtres eux-mêmes, Baal n'était pas une idole sans vertu. — Lui auraient-ils demandé et auraient-ils attendu de lui un prodige ?

Si Béalzebuth n'était le prince des démons que dans l'esprit des pharisiens, et une simple idole, selon l'Ancien Testament, on est surpris que Jésus-Christ ait confirmé l'erreur des premiers en leur disant que

Satan (le même que Béalzébuth), ne donne pas le pouvoir de faire des prodiges qui détruiraient son empire. — Si ce n'est pas lui qui fait parler les devins, on serait non moins surpris de voir saint Paul chasser l'esprit de Python de la fille citée dans les Actes des apôtres.

Il paraît constant, d'après l'Ancien Testament, que plusieurs faux prophètes prédisaient par leur propre esprit, *corde suo* (*Jérém.*, c. xxiii). On ne le nie point; mais ceux-ci étaient de faux prophètes au nom du Seigneur, et non les prophètes chez les Gentils. — Faudrait-il d'ailleurs inférer de là que l'Écriture ne reconnaisse pas qu'il existe des hommes inspirés du démon? — Moïse ordonne de lapider ceux qui ont un esprit de Python; Saül ordonne d'exterminer les devins. Ce sont des châtiments bien rigoureux infligés à des insensés ou à des escrocs! Si Saül n'eût vu dans ces misérables qu'il avait bannis que des imposteurs ou des fous, la veille de sa bataille contre les Philistins, eût-il consulté la devineresse d'Endor? « Cherchez-moi, dit-il, une femme qui ait un esprit de Python, pour que je sache ce qui doit nous arriver. »

Tous les hébraïsants traduisent le mot *oboth* par *magiciens*, gens remplis d'un esprit de Python; c'est le même qui inspirait la pythie à Delphes et la fille de la ville de Philippes. (V. D. Calmet, *Dict. hist. de la Bible*, v° *Magiciens*, et Fréret, *Sur les oracles rendus par les âmes des morts*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXVIII de l'éd. in-42, qu'on cite toujours.) Donc, selon l'Ancien Testament comme selon le Nouveau, les faux prophètes, les devins étaient inspirés par le démon. Ce n'étaient ni des fourbes ni des fous.

Basnage dit qu'on ne peut nier que les statues aient

rendu des oracles : témoins le serpent d'Alexandre, la tête parlante de Lesbos... — « On était persuadé, dit-il, que les dieux résidaient dans les statues; il en est qui ont parlé, comme on a vu des crucifix tourner les yeux ou parler, etc. »

On répondra qu'on est loin de le nier, puisqu'on l'a déjà dit; ce qui ne détruit point la réalité des oracles rendus dans le délire sacré, dans les songes : des statues ont parlé, se sont agitées; on admet même les souterrains, les *statues creuses*. Cela n'explique ni les prodiges qui s'opéraient dans celles qui ne l'étaient pas, ni les apparitions, ni les voix entendues, ni tous les prodiges dont l'histoire est pleine; — qu'il y en ait de faux, cela ne détruit pas les véritables. Le Clerc s'est vu forcé lui-même d'avouer que tout n'était pas faux... — Qu'un crucifix ait tourné les yeux, on l'examine; le mécanisme est découvert, voilà la fraude trouvée. Si le même phénomène se produit de nouveau, si l'examen le plus attentif (des faits récents le prouvent) ne peut rien découvrir, il est déclaré physiquement inexplicable, et le prodige subsiste. — Depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, comme on le verra, on a cru que des corps inertes ont pu être agités par une intelligence : témoins les statues, les trépieds des anciens, la baguette divinatoire, etc.; les sorciers, qui prétendaient enfermer le démon dans un anneau, dans un crapaud, etc. La théopée des païens, comme on sait, était l'art d'enfermer un génie dans une statue. — Le christianisme croyait-il que le démon y fût prisonnier? Non sans doute, mais il est certain que les Pères, avec les païens les plus instruits, ont pensé que les esprits pouvaient agir sur la matière, ce qui est fort différent. — Le peuvent-ils réellement? Cela expliquerait bien des prodiges que les

protestants nient aujourd'hui, avec tous les esprits forts.

Basnage demande pourquoi, dans l'Ancien Testament, les vrais prophètes n'imposaient pas silence aux devins : « Il n'y avait point là, dit-il, de démons qui s'enfuient en hurlant, qui se disent démons ; — la doctrine des Pères est donc différente. »

On répond qu'avant l'avènement du Sauveur, l'univers était livré aux démons. Jésus-Christ seul les a forcés de se dévoiler. C'était le moyen de faire connaître sa mission.

Voyons encore quelques objections de Basnage.

Objection. — *Les Pères, en devenant chrétiens, ont retranché du platonisme ce qui ne pouvait convenir au christianisme, mais ils en ont conservé certaines idées qu'ils ont cru pouvoir accommoder aux vérités du christianisme.*

Réponse. — On demandera à quelle époque a eu lieu cette étrange corruption, comment elle a commencé ? Une telle innovation dut soulever des clameurs dans toute l'Eglise ; pourtant les premières sectes hérétiques ne réclamèrent point ; lors de la Réforme, ses chefs étaient plus platoniciens que les Pères. Ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle, que les protestants, en attaquant les Pères, attaquèrent ainsi les patriarches mêmes de la réforme.

Obj. — *Si c'était le démon qui inspirait les faux prophètes chez les Gentils, il a dû inspirer aussi ceux des premiers hérétiques. Mais si ceux-ci ont pu tromper sans les démons, les faux prophètes pouvaient le faire de même... Pourquoi ne chassait-on pas le diable du corps des montanistes, puisqu'une parole suffisait ?*

On répond qu'il y avait une énorme différence entre l'hérétique et le païen ; il fallait prouver à ce dernier, qui par ignorance prenait Jésus-Christ pour un magi-

cien, que ses dieux étaient des démons; quant aux hérétiques, leur aveuglement, né de l'orgueil, était volontaire; au lieu de s'en tenir à la tradition, ils voulaient modifier à leur gré les dogmes...; Dieu permettait l'hérésie pour éprouver les chrétiens; s'ils s'éloignaient, Dieu ne leur devait point de prodiges, il les laissait libres. Loin de chercher à les convertir, on ordonnait même de les éviter. — « A quoi servirait, disaient les Pères (V. Tertullien, *Des prescriptions*), de vouloir convaincre ces orgueilleux, vous y perdriez votre temps et votre peine. » — Les miracles, on le sait, sont refusés à ceux qui veulent s'aveugler; cependant on avait tenté quelquefois les exorcismes. Eusèbe dit que « quelques-uns, oubliant la recommandation faite de fuir les hérétiques, en exorcisèrent un comme possédé... Le bienheureux Sotas, d'Anchiale, voulait chasser le démon de Priscille; mais Sérapion dit, « que des hypocrites l'en empêchèrent. » (V. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. xvi et xix.)

Ces tentatives étaient rares... Ajoutons qu'il y aurait eu témérité de la part du premier venu parmi les chrétiens d'essayer de chasser le démon du corps d'un hérétique; ignorant souvent à quels signes on distingue les vrais prophètes, le démon aurait pu le tromper et ébranler sa foi.

Obj. — *Faut-il prendre à la lettre ce que les Pères ont dit du démon, qui remue les fibres des victimes, gouverne le vol des oiseaux, etc.? Si cela est, les augures avaient tort de s'en moquer.*

Rép. — Qui s'en est moqué? des hommes qui ont avoué qu'ils ignoraient cet art; — et dans quel temps? à une époque d'épicurisme où le démon avait intérêt à se cacher.

Basnage a consacré ainsi de longues pages à attaquer

les prodiges du paganisme pour renverser les croyances catholiques, avec aussi peu de succès que Van-Dale; peut-être ce savant a-t-il vu lui-même que ces attaques n'étaient pas fort sérieuses. — « Je ne prétends pas, a-t-il dit, que ces réflexions persuadent tous les lecteurs. (V. *Antiq. judaïq.*, t. II, c. XII, § 27.)

CHAPITRE II

Suite du même sujet ; les sages de l'antiquité ne croyaient pas aux prodiges ; les récits merveilleux des historiens ne méritent pas de confiance. — L'abbé Anselme. — L'abbé Fraguier ; Réflexions.

Suite du même sujet ; les sages de l'antiquité ne croyaient pas aux prodiges ; les récits merveilleux des historiens ne méritent pas de confiance.

Parmi les hommes graves et érudits qui prétendirent au dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle que le merveilleux païen était une invention de la politique, et que certaines traditions étaient des erreurs populaires, on citera seulement l'abbé Anselme et l'abbé Fraguier.

L'abbé Anselme.

L'abbé Anselme composa, en 1717, sa *Dissertation sur ce que le paganisme a publié de merveilleux*. (V. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. VI.) « Les sages n'ont cru, dit-il, ni aux prédictions, ni aux prodiges cités dans l'histoire ; c'est par politique ou par crainte qu'ils ont suivi le torrent... Pour donner plus de créance à la religion, on l'a supposée donnée par les dieux. Minos la reçoit de Jupiter ; Numa, d'Égérie ; Lycurgue et

Solon l'ont reçue d'Apollon. Aussi le peuple crut-il aux prodiges : quand des pierres roulaient du haut des montagnes, on les disait tombées du ciel ; si un bœuf mugissait plus fort que de coutume, on prétendait qu'il avait parlé. La superstition s'empara ainsi des esprits : Tacite parle d'un autel dont la pluie ne pouvait éteindre le feu... à Rome on montrait les côtes du monstre qui voulait dévorer Andromède. Si quelques historiens paraissent y croire, d'autres sont plus sincères. Hérodote n'est pas persuadé des visions des Grecs du temps de Xerxès... Plutarque, en rapportant les prodiges de son temps, dit qu'il faut se garder de tout croire... Tacite, au sujet de certains prodiges, sous Othon, et des prédictions astrologiques, déplore la faiblesse humaine... Les hommes judicieux, poursuit l'abbé Anselme, n'ignoraient pas que les prêtres, intéressés à garder l'autorité, s'informaient de tout pour mieux conjecturer, et faisaient des réponses ambiguës. Les augures inventaient des présages, tout était à la dévotion des généraux qui savaient les mépriser ou en profiter... On marchait sur des brasiers sans se brûler, parce qu'on se frottait les pieds de quelque drogue. Pline a dit que la magie était une science illusoire. Les prêtres égyptiens cachaient leur science sous des signes et des nombres. Tous les sages, et Plutarque avec eux, déclamaient contre la superstition, mais avec prudence : la crainte des châtimens les forçait de paraître croire en public ce qu'ils condamnaient secrètement. La divination n'était qu'une ruse, comme l'ont dit Théodoret, Eusèbe, etc. Les oracles étaient faux, ainsi que les prodiges, etc. »

L'abbé Anselme se montre d'autant mieux disposé à faire main basse sur le merveilleux païen, qu'il signale théologiquement une différence énorme entre celui-ci

et les miracles chrétiens. — Les Pères, on le sait, avaient attribué ce merveilleux aux démons; selon l'abbé Anselme, Dieu ne l'eût point permis, c'eût été jeter les hommes dans l'erreur... Il avoue, cependant, que le démon pourrait aussi tromper; mais n'y ayant rien de surnaturel, on doit en conclure que prédictions et prodiges, comme l'avouent les sages, n'étaient que des impostures naturelles¹. »

L'abbé Fraguier; réflexions.

L'abbé Fraguier, dans une *Dissertation sur le prétendu démon de Socrate*, composée en 1713, loin d'attribuer ce phénomène de divination à l'intervention d'une intelligence qui aurait inspiré le fils de Sophronisque, comme Velléda et plusieurs autres, ne l'attribue qu'à la prudence et au jugement de Socrate. « Il ne faut pas, dit-il, chercher d'autres raisons de ses

1. L'abbé Anselme fait observer qu'en attribuant au démon des prodiges au-dessus des lois de la nature, chez les Gentils, c'était favoriser l'erreur dans laquelle ils étaient plongés, ce que Dieu ne saurait permettre. Il ne fait pas la distinction nécessaire entre les miracles supérieurs aux lois naturelles, et les prodiges supérieurs au pouvoir humain. Nul ne conteste au sujet des premiers; mais, en admettant les seconds, les prodiges païens n'étaient plus, comme il veut le dire avec les anciens épicuriens, de simples impostures. — Aurait-il oublié que ceux qui ont délaissé Dieu pour se livrer à Satan, sont abandonnés à cet esprit d'erreur et d'illusion? — Tous protesteraient; depuis les prodiges des prêtres de Pharaon, jusqu'à ceux des hérétiques, des magiciens et des illuminés. — Pour nier tous ces prodiges, il faudrait se mettre en opposition, non-seulement avec les Pères, mais avec la doctrine de l'Eglise; jusqu'à nos jours; aussi, avoue-t-il que le démon peut tromper, mais qu'il n'y a rien de surnaturel, et conséquemment, selon lui, c'étaient des impostures humaines. — S'il en était ainsi, la science du discernement des esprits serait fort inutile. On s'est borné à répondre par cette note déjà trop longue, à cette observation de l'abbé Anselme, qui ne mérite pas une plus ample réfutation.

prophéties, ni examiner, comme on l'a fait, s'il était inspiré par un bon ou un mauvais génie, c'était sagacité dans Socrate; il la nommait *daimonion* (δαίμονιον), employant ainsi une expression équivoque pour ne pas s'attribuer ses conjectures... » (V. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. VI.)

On le voit, l'esprit philosophique a fait des progrès. L'intention, sans doute, de ces deux ecclésiastiques n'était pas de favoriser l'incrédulité, mais bien de se montrer au niveau de leur siècle, et de justifier peut-être le clergé de l'accusation de favoriser la crédulité. Attaquer le merveilleux païen, loin de nuire au christianisme (on le pensa), en servirait mieux la cause; — les Pères, il est vrai, avaient suivi une autre voie et ne s'étaient pas joints aux sceptiques et aux épicuriens, ce moyen ne leur ayant semblé ni bon, ni conforme à la vérité.

En prouvant que les anciens historiens ne méritent nulle confiance quand ils rapportent des prodiges, on établissait que le merveilleux consigné dans l'histoire ne saurait nullement appuyer le merveilleux des temps modernes. — On s'autorisait d'Hérodote, de Diodore de Sicile, etc., etc., qui eux-mêmes nous avaient avertis d'être sur nos gardes. — « Il est vrai, disait-on, que l'on a grossi plus tard les anciens recueils par des mensonges, et que les plus célèbres personnages ont ajouté foi aux récits les plus puérils : — Ainsi, le phénix renaît de ses cendres, les juments de la Lusitanie sont fécondées par le vent, les macreuses s'engendrent dans de vieux troncs d'arbres, etc. Est-ce l'antiquité barbare qui seule a transmis et cru ces inepties? — Ce sont les plus beaux siècles de la philosophie avec le moyen âge, jusqu'au dix-septième siècle. — Brown, entre autres, a combattu ces vieilles

erreurs que les Pères eux-mêmes avaient adoptées ; saint Clément, saint Cyprien, ont cru ce qu'on disait du phénix. Varron, le plus savant des Romains, croyait que le vent engendrait des poulains. Quelle confiance alors, ajoutait-on, accorderons-nous à tant de noms illustres ? croirons-nous encore au merveilleux des temps modernes parce que l'antiquité en atteste de semblables ? Le nouveau, comme l'ancien merveilleux, disons-le hardiment, ce sont des erreurs populaires et des mensonges d'historien. Veut-on savoir comment de tels contes ont pris naissance ? que l'on voie l'histoire de la *Dent d'or* ¹. »

Comment répondre à ces objections ? — Il faudrait faire ici des distinctions et donner au sujet un développement, que ce plan ne saurait comporter. Cependant essayons, et procédons méthodiquement.

1. Un enfant de Silésie était venu au monde, assurait-on, avec une dent d'or. Jacques Horst, professeur de médecine à l'Académie de Helmstædt, homme d'un très-grand mérite, fit une dissertation sur ce phénomène. Ce fut à ses yeux un grand prodige propre à consoler les chrétiens ; il pensait qu'il présageait la décadence des Ottomans leurs oppresseurs. Tout le monde sait que l'imposture fut découverte ; la dent d'or était simplement recouverte d'une feuille d'or.

La fable de la pierre lumineuse et brûlante occupa davantage les savants. Fernel, médecin de Henri II, dans son *Traité De abditis rerum causis*, par divertissement, décrit en beau latin les propriétés d'un charbon ardent comme si c'eût été une pierre lumineuse et brûlante venue des Indes. Le médecin Jean Pipin en fit part à Antoine Mizauld et lui en fit une description magnifique. Ce médecin, qui aimait les choses rares, communiqua cette découverte à M. de Thou. D'autres s'empressèrent d'en grossir leurs recueils ; on examina les causes, on discuta, chacun exprima son opinion. Pendant ces savantes discussions, de Thou sut qu'ils avaient tous été joués ; les sceptiques en profitèrent et prétendirent qu'on devait porter le même jugement sur tous les prodiges anciens et modernes.

CHAPITRE III

Suite des réflexions sur les allégations de ces savants. — Même sujet : entre les chefs de l'État et les prêtres idolâtres y avait-il connivence pour tromper les peuples ? — Même sujet : les prêtres des Gentils ont été calomniés.

Suite des réflexions sur les allégations de ces savants.

Est-il vrai que les anciens philosophes n'aient pas cru au merveilleux et qu'ils aient redouté de manifester leur incrédulité ? — Thalès, en jetant les fondements de la philosophie, émit des nouveautés qui le firent taxer d'impiété ; il se moqua de l'effroi que causaient les éclipses ; — chose plus grave, il n'admettait pas les dieux tels que l'enseignait la théologie des Gentils : mais Thalès proclame que l'univers est peuplé de démons et de génies et reconnaît qu'ils interviennent dans les affaires humaines.

Diagoras fut poursuivi, non comme novateur en religion, mais sa tête fut mise à prix par l'aréopage, plutôt comme impie, comme un homme détestable qui ne cessait de blasphémer contre les dieux. Il faut en dire autant de Protagoras, ce sophiste qui déraisonnait par dilemme ; de Prodicus, mis à mort moins comme impie que comme corrupteur de la jeunesse.

Anaxagore apprit aux Athéniens à ne point s'alar-

mer des éclipses et de la naissance des monstres ; d'autres philosophes , qui l'avaient fait avant lui , admettaient pourtant encore la divination , les prodiges , l'existence des esprits. — Aristote fut mis en accusation ; car il enseignait que l'âme était mortelle , que les dieux ne s'occupaient pas de notre globe : de tels principes le firent accuser d'impiété : s'il s'était borné à rire du feu inextinguible de l'île de Paphos et des reliques du monstre auquel fut exposée Andromède , on eût été moins sévère ; mais Aristote , qui exprime si librement des opinions impies , n'a osé nier ni la divination ni les songes ; il reconnaît que les extatiques prédisent l'avenir : il dit qu'il n'est pas plus aisé de croire que de nier qu'il y ait une divination. Le fait peut lui paraître étrange , mais la négation serait une témérité.

La crainte des supplices empêcha-t-elle Démocrite de publier qu'il n'y a partout que le vide et les atomes ? On sait le contraire ; mais il reconnaît l'existence de certaines natures composées d'atomes fort subtils , qui ne se montrent que dans les ténèbres : ces êtres , dit-il , ont une voix , sont plus instruits que nous ; les uns sont bienfaisants , d'autres malfaisants ; enfin Démocrite admet la divination et les apparitions.

Socrate fut-il mis à mort pour avoir rejeté le merveilleux ? — il n'avait pas craint d'attaquer les superstitions qui déshonoraient le culte de la divinité , de s'exposer à la haine des fanatiques dont il condamnait les erreurs ; mais Socrate ne rejeta point le merveilleux ; il est l'admirateur des oracles répandus par tout l'univers , de cette foule de prodiges , indices de la volonté des dieux ; il y croit fermement ainsi qu'à toutes ces erreurs dont on veut justifier les sages.

« Pline , Sénèque , etc. , ont déclamé , dit-on , contre

la superstition, qu'ils croyaient plus dangereuse que l'athéisme. »

Le premier voulut expliquer physiquement beaucoup de croyances. Les matérialistes et les épicuriens anciens sont invoqués même par ceux de nos jours; mais Pline avait admis beaucoup de faits qu'il rangeait dans la classe des choses naturelles, que les épicuriens modernes nieraient comme impossibles. — « La magie, a-t-il dit, est un art trompeur. » — Nous pensons comme lui, et nous savons comment et pourquoi; mais nous ne pensons pas que la superstition soit plus dangereuse que l'athéisme; il serait facile de prouver que ce dernier est le plus funeste. — Un culte faux est préférable à l'impiété; le démon, qui dans les siècles matérialistes voile son intervention, ne l'ignore pas; mais que l'on ouvre Pline, et on verra combien ce philosophe matérialiste admet de faits merveilleux!

« Hérodote, Tite-Live, Tacite, Plutarque..., etc., etc., n'étaient pas, dit-on, persuadés des prodiges qu'ils consignaient dans leurs histoires. » — Le premier a dit qu'il y avait de faux oracles, mais il en reconnaît aussi de véritables..... « Dans les bacchanales, dit-il, les dieux se rendent maîtres des sens et de la raison; » il parle de la vérité de certains songes et de beaucoup d'autres faits merveilleux.

Tite-Live et Tacite n'étaient pas persuadés de tous les prodiges, et n'ont pas craint de le proclamer. — Qui donc les accepterait tous! En faut-il conclure qu'ils les rejettent tous généralement? Le contraire est facile à prouver. Tacite a traité l'astrologie comme elle le mérite, mais il reconnaît le merveilleux de certaines prédictions; celles faites à Tibère par lui citées ne peuvent appartenir à de simples conjectures; il blâme les Juifs de n'avoir pas essayé de détourner

les malheurs annoncés par les présages qu'il rapporte dans le livre V de son Histoire, et ne les confond nullement avec les phénomènes très-naturels sous le règne d'Othon. — En citant la guérison miraculeuse opérée par Vespasien, il dit : « Les témoins sont encore là pour l'attester, aujourd'hui qu'ils n'ont aucun intérêt à tromper. » (V. *Hist.*, l. IV, c. LXXXI.)

Combien d'autres passages prouveraient qu'il admet le merveilleux! — Plutarque, dit Anselme, a déclaré « qu'il fallait se garder de tout croire. » Plutarque ajoute *qu'il faut se garder aussi de ne rien croire*, ce qui est sage et change le sens de la citation. — Mais combien d'endroits dans Plutarque prouveraient qu'il croyait au merveilleux! — Impossible de continuer ces discussions. — En résumé, depuis Thalès jusqu'à Cicéron et à Lucrèce, depuis Hérodote jusqu'à Tacite, historiens et philosophes se sont montrés convaincus du merveilleux, et ce n'est point par crainte, comme on le prétend; les épicuriens mêmes, qui nient les dieux, sont forcés d'admettre les faits; à côté des sages qui proclament la divination et l'intervention des dieux, on voit ces mêmes épicuriens s'efforcer de donner raison des apparitions, des voix entendues et des prédictions. Mais, on l'a dit dans Cicéron, « Ils ne font que balbutier. »

Les matérialistes et les sceptiques pourtant, loin d'être terrassés, regardent leurs adversaires en pitié; pour leur prouver que les anciens leur ont transmis des absurdités, ils leur rappellent le phénix, les juments fécondées par le vent, les macreuses formées du bois pourri d'un certain arbre, etc., etc.; et ils leur disent : « Vos auteurs ont menti ou ont cru à des inepties, que les Pères eux-mêmes ont acceptées. Refuserez-vous donc d'avouer la crédulité de ces der-

niers, et de reconnaître avec nous que l'antiquité nous a transmis des fables que le dernier des rustres mépriserait ? »

Que les anciens se soient montrés parfois crédules, que les Pères eux-mêmes aient cru ce que croyaient Pline et Varron, en doit-on conclure que tous les récits empreints de merveilleux soient mensongers et indignes d'attention ? Parmi ces faits, les uns peuvent être exagérés ou mal observés ; les expressions ont été métaphoriques ou mal traduites, etc. — Pour être dans la vérité, il faut reconnaître tout cela, et ensuite on conclura deux choses : que les auteurs ont été infiniment plus véridiques qu'on ne pense, et que la crédulité est loin d'avoir été ce qu'on la proclame. — Dioscoride a avancé que le suc d'orge amollit l'ivoire (du moins on le traduit ainsi). Si l'on dit avec Pline que ce suc rend l'éléphant¹ plus traitable, on sera moins disposé à rire de la recette. — Certain vent féconde les juments ; si vous pensez qu'il favorise leur fécondation, l'auteur sera moins naïf. — Le rémora arrête les vaisseaux ; si vous admettez qu'une grande quantité de ces petits poissons, attachés à la carène des navires, ont pu gêner la navigation (ce qu'un seul ne saurait faire), la fable disparaît ; l'exagération doit rester. — Des voyageurs ont dit avoir vu tomber du ciel certain duvet qui disparaissait à terre ; pour nous, c'est simplement la neige ; pour ceux qui ne la connaissent pas, c'est une fable. — Ces voyageurs pourtant ne méritent pas ici plus le titre de menteurs que cet Européen qui affirmait vainement au roi de Siam qu'en certaine saison l'eau des rivières pouvait porter des éléphants. — L'équivoque du mot phénix, qui signifiait certains pal-

1. *Éléphas* en grec signifie *ivoire*, aussi bien qu'un éléphant.

miers qui repoussent après qu'ils ont semblé morts, a fait introduire la fable du phénix. (Le Brun, *Hist. des prat. sup.*, l. 1^{er}, c. v.)

On crut que le bois pourri engendrait des macreuses lorsqu'on eut vu de petites macreuses sortir du tronc pourri des vieux arbres. — Faut-il s'en étonner? Il y a des erreurs en histoire naturelle, des faits mal observés, des termes mal traduits, des explications fausses et même des mensonges. Aristote a pu croire que la corruption engendrait des animaux, plusieurs le croient même encore aujourd'hui; des physiciens ont pu supposer, pour expliquer quelques merveilles, certaines qualités occultes; d'autres matérialistes, pour rendre raison de certaines pratiques superstitieuses qui chassaient la grêle, ont pu penser que la vapeur du sang que l'on faisait sortir d'un doigt par une incision dissipait les nuées. Si le prodige était vrai, pouvait-il s'expliquer ainsi? Et ceux qui le niaient en avaient-ils bien le droit? — Quoi qu'il en soit, en osant donner des explications aussi saugrenues, les naturalistes, qui ne croyaient pas devoir nier, n'étaient-ils pas plus absurdes que ceux qui admettaient une intervention d'esprits?

D'autres n'avaient-ils pas tort d'arguer de mensonge ce qu'ils ne concevaient pas, puisque tel fait nié a été reconnu ensuite vrai et très-naturel? la chute des aérolithes, — par exemple. — Sans doute, il y a aussi des faits controuvés; hors des dogmes du christianisme, les Pères ont pu se tromper comme les philosophes; mais il y a eu de ces faits infiniment moins qu'on ne pense. — « Tout ne peut être illusion et mensonge dans les faits merveilleux, dit Sainte-Croix; on suppose difficilement une chose invraisemblable, et, osons le dire, elle est rarement controuvée. » (*Des Mystères.*)

Pelloutier (*Hist. des Celtes*, t. VIII, p. 54) dit que « les fables rapportées par les anciens auteurs ne peuvent établir de pyrrhonisme ; ce sont de bons auteurs qui méritent toute créance quand ils rapportent ce qui s'est passé sous leurs yeux... etc. »

Si l'on pouvait donner plus de développement à ce sujet, on pourrait citer beaucoup de savants qui ont reconnu tous que les préventions du dix-huitième siècle naissaient de l'ignorance. — (On aura occasion d'y revenir.) Si les récits sont presque toujours véridiques, il faut justifier les anciens de l'accusation de sottise et de crédulité ; car les plus savants d'une autre époque doivent errer nécessairement sur certains faits. — On riait de la crédulité des anciens qui croyaient que les macreusesse formaient dans le bois pourri ; les savants du dix-huitième siècle ont cru que la corruption engendre des insectes. Si la première opinion est absurde, la seconde ne l'est pas moins ; ce n'est pas la dimension de l'animal qui doit étonner, c'est son organisation. Voltaire aimait mieux croire que les coquillages trouvés sur de hautes montagnes eussent été laissés par des pèlerins, que d'admettre que le lit des mers eût occupé leur sommet. — Plus tard les naturalistes et les géologues doivent-ils rire des savants du dix-huitième siècle et de Voltaire ? — Les anciens, comme on l'a dit, étaient loin de tout accepter sans examen ; Hérodote disait n'avoir vu le Phénix (oiseau merveilleux) qu'en peinture ; plusieurs Pères n'en ont parlé qu'en manifestant leurs doutes. Saint Augustin disait que « certains faits vrais se changent en fables quand on y joint quelques circonstances mensongères. »

Le bon sens, — disons-le, — est de tous les temps, gardons-nous donc de nier toutes les prétendues fables de l'antiquité, d'accuser de crédulité ceux qui les ad-

mettaient, et surtout d'imiter ces mauvais critiques qui rejettent tout ce qu'ils ne comprennent pas.—Fréret, quoique libre penseur, ne trouvait ce procédé ni logique ni poli; il disculpe les anciens et blâme « ce commun des philosophes qui, par ignorance, ont cru pouvoir nier la possibilité des effets dont ils ne peuvent imaginer la cause physique. » Pour justifier les historiens il montre le naturalisme de quelques faits longtemps niés. « On ne croyait pas, dit-il, aux pluies de pierre; — on a constaté la chute des aérolithes; — on a nié les soleils doubles ou triples, tant qu'on n'a pas connu les parhélies; on a nié que le soleil eût été vu luire pendant la nuit : les globes de feu sont des météores aujourd'hui bien connus, etc. » (V. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. VI.)

En physique, connaît-on la limite précise du possible? — Le surnaturel, enfin, est-il une absurdité? — Les esprits forts, en parlant de ceux qui l'admettent, oseront-ils se moquer longtemps encore de leur crédulité et des erreurs qu'elle enfante? Les philosophes matérialistes sont tombés dans des erreurs bien plus graves; quand l'évidence des faits les a convaincus, les explications les plus absurdes ne leur ont plus rien coûté; dès qu'ils ont abandonné la vraie doctrine, une physique aussi fausse qu'inintelligible l'a remplacée : les effets de l'aimant, la palingénésie, les idées séminales, etc.—Mais ces systèmes furent de peu de durée, une philosophie plus sensée les a rejetés pour tomber ensuite dans le pyrrhonisme. On a cru voir partout l'histoire de la *Dent d'or*; tous les faits merveilleux de l'antiquité ont été répudiés comme elle; mais combien celle-ci et la palingénésie ont-elles subsisté? combien ont-elles eu d'adhérents? Les Pères ne vous inspirent pas de confiance parce qu'ils ont adopté quel-

ques erreurs de leur temps; les philosophes matérialistes en doivent-ils inspirer davantage?

Conclusion. — Il est bon de distinguer les faits extraordinaires en deux catégories: 1° les faits isolés, comme la *Dent d'or*, ou mal observés ou mal compris; 2° les faits que rien ne contrôle, — le rémora, la naissance des macreuses, etc., — cités pour montrer de l'érudition ou pour égayer la gravité du récit. Il faut savoir les distinguer de ces croyances universelles, de ces faits extraordinaires de tous les temps et de tous les lieux; observés dans toutes les parties du monde, identiques partout: en Égypte, en Grèce, chez les Romains comme dans les Gaules; chez les nations qui ont pu communiquer entre elles, comme chez celles qui n'ont pu avoir aucune espèce de rapports; de ces faits qui, niés ou discutés depuis des milliers d'années, se manifestent maintenant comme il y a trois mille ans. — Car ici, le témoignage est inattaquable et l'accusation de crédulité est puérile.

Tite-Live, Julius Obsequens, Val. Maxime, etc., ont transmis des faits merveilleux: les uns, rejetés d'abord, ont été ensuite expliqués; d'autres sont restés inexplicables physiquement et sont encore souvent admis. À côté des pluies de sang, de l'apparition de trois soleils, des poulets à quatre pieds, etc., on trouve les apparitions de spectres, les voix mystérieuses, les combats aériens, les statues qui donnent des signes de vie, les prodiges de la magie malfaisante ou bienfaisante, les divinations, les songes prophétiques, etc. Si les premiers ont été physiquement expliqués après les avoir niés, doit-on rejeter les seconds parce que physiquement ils ne s'expliquent pas?

Telles étaient, en substance, les réponses faites aux détracteurs des écrivains de l'antiquité et du merveil-

leux exposé dans leurs ouvrages. — Mais là ne se bornaient ni les attaques, ni la défense.

Même sujet : entre les chefs de l'État et les prêtres idolâtres y avait-il connivence pour tromper les peuples ?

Il suffit d'un seul mot pour accuser, il faut un volume pour justifier. Si l'on suppose qu'un aruspice n'était qu'un jongleur à la disposition d'un consul pour feindre des présages favorables ou funestes, selon le besoin ; ils devaient agir toujours de concert. Cependant, on voit les présages être souvent contraires aux vœux d'un chef : donc, l'aruspice était en désaccord avec ce dernier, ou dupe lui-même de son art. S'il y avait dissidence, le chef l'ignorait ; s'il l'eût su, il n'eût pas demandé une jonglerie qui pouvait faire échouer son entreprise : sachant ce qui peut advenir, il sera présent, lui ou son délégué, à la cérémonie, et s'il n'en connaît pas toutes les ruses, du moins il n'y saurait être complètement étranger. — « L'aruspicine était faite surtout pour tromper le peuple, dit-on ; les magistrats savaient à quoi s'en tenir. »

Un aruspice devant un consul, n'est pas comme un jongleur opérant dans une foire. Ce magistrat le surveille, et si cet aruspice était assez mauvais serviteur pour feindre des présages sinistres tandis qu'on lui en demande de propices, à quoi s'expose-t-il en pure perte ! Si c'est une jonglerie, elle doit être telle qu'on la lui demande. Au reste, le magistrat peut faire recommencer la cérémonie ; il peut aussi passer outre. Il lui serait même inutile de connaître les finesses de cet art ; il lui suffit de savoir que son agent ne s'est point conformé à ses ordres ; s'il semble respecter en public les prétendus décrets des dieux, en secret il sait qu'en penser, et malheur à l'aruspice ! Ce cas con-

traire aux désirs d'un chef ne saurait arriver qu'autant que l'un des deux ou l'un et l'autre croiraient à l'efficacité de cette pratique. Alors ce n'est plus une jonglerie concertée. — Si l'on consulte l'histoire, on voit qu'on a méprisé quelquefois des présages contraires, ou qu'on a recommencé la cérémonie..., car les signes n'étaient pas toujours infaillibles. Les dieux trompaient ou exigeaient de nouvelles victimes, dont les entrailles n'étaient favorables que lorsqu'ils étaient apaisés par leur nombre.

Alexandre voulut attaquer la ville des Oxydraques, Démophoon lui dit de différer, les présages annonçant du danger pour sa vie. Le bouillant monarque s'empporte : « Crois-tu, lui dit-il, que, occupé de si grandes choses et non d'entrailles d'animaux, il puisse me survenir plus de contre-temps qu'un devin plein de superstition ? » Il fit donc planter les échelles et monta hardiment. — On sait qu'il fut blessé et resta comme mort... L'aruspice se montre ici plein de confiance en son art et non l'agent complaisant d'Alexandre qui l'a traité de superstitieux.

Même impiété dans Marcellus qui, enivré de sa victoire contre Syracuse, ne voulut tenir compte des présages... — Même scepticisme de la part de César. Et tous cependant y croyaient ; mais on l'a dit, comme les dieux parfois se trompaient, on aimait encore à douter. César, le jour même de sa mort, se moquait des prédictions de Spurinna. « Les ides de mars sont venues, lui disait-il en plaisantant. — Elles ne sont point passées, répondait tristement le devin..... » — Tout cela est loin de prouver un jongleur dévoué à son chef pour tromper¹.

1. M. Michéa n'est pas tombé dans cette faute grossière de penser

Il faut bien le dire, cependant, ils ont pu s'entendre quelquefois pour abuser de l'aruspicine ; l'aruspice a pu aussi tromper seul, mais dans ce dernier cas, il faut que celui qui avait recours à son art y ait eu pleine confiance.

Cambyse recommande à son fils Cyrus d'apprendre l'aruspicine pour n'être pas forcé de s'en rapporter à d'autres qui pourraient *déguiser la vérité*. (Xénoph., *Cyri instit.*, I, vi.) — Que l'on veuille bien peser ces mots !

Aurélien recommande aux légionnaires de ne pas faire des présents aux aruspices (Vopiscus, *Vita Aurel.*, VII), pour qu'ils ne déguisent pas la vérité. Quelle vérité s'agit-il de connaître, si tout n'est que jonglerie ? — A toutes les époques il y a des hommes passionnés qui bravent tout, comme il y a des croyants et des sceptiques.

Prusias *croyant*, répond à Annibal, qui s'était réfugié chez lui, que l'inspection des entrailles s'oppose à ce qu'il demande.... — « Avez-vous plus de foi au cœur d'un veau qu'à l'expérience d'un vieux général, réplique Annibal ? » (Cic., *De divin.*, II, xxiv.) — Ce dernier croyait-il parler à un jongleur ?

Pausanias se montra dans une autre circonstance aussi croyant que Prusias. Vainement les prêtres cherchaient dans les entrailles des signes plus heureux ; Pausanias éploré s'adresse à Junon, en lui demandant

que les aruspices étaient des jongleurs. — « Les inductions illégitimes, dit-il, que les prêtres de l'antiquité tiraient des mouvements de la victime..., de l'inspection de ses entrailles..., peuvent à peine donner une idée des faux jugements portés par les *fous* sur les causes, la nature et les conséquences des perceptions vraies, etc. » (V. Michéa, *Délire des sensations*, p. 148.) — Pour M. Michéa c'étaient des fous. — Nous pensons qu'il se trompe. — Mais enfin ce n'étaient point des fourbes.

de ne pas tromper sa confiance ; aussitôt les auspices furent favorables.

Alexandre n'osait entrer à Babylone, parce que les Chaldéens avaient prédit qu'il y mourrait, et qu'il savait que leurs prédictions se réalisaient. Il fallut que Anaxarque lui persuadât qu'il n'en serait rien ; et ce fut précisément ce qui fit réaliser la prédiction.

Il a pu y avoir parfois fraude concertée ; mais feindre des présages qui n'existent pas ne prouve nullement qu'on ne croie pas à ceux qu'on cherche.

Ces fraudes d'ailleurs étaient fort rares, car on voit souvent le magistrat arrêté dans ses desseins : — donc il n'y avait pas connivence, et c'est à tort qu'on prétend que les aruspices étaient des prestidigitateurs. — Le sait-on mieux que les anciens ? — Si ce n'était qu'un *escamotage* en usage chez tous les peuples, à quoi bon choisir les fils des familles les plus illustres pour les envoyer dans le collège des prêtres faire une longue étude de cette science ! — Était-il nécessaire d'examiner les intestins des victimes, de fouiller dans leurs entrailles ? Consuls et aruspices, riant ensemble, comme l'ont fait plus tard les augures, pouvaient dire à un peuple crédule tout ce qu'ils voulaient lui faire accroire ; et ce secret n'aura jamais transpiré ? les anciens l'ignoraient, ce sont les modernes qui le savent ? Car Cicéron, quoique fort sceptique, n'accuse pas les prêtres ; il dit, au contraire, que, excepté les épicuriens qui déraisonnent, tous les plus fameux philosophes ont cru aux divinations, à l'aruspicine, etc. Démocrite même avait voulu l'expliquer physiquement.

« J'en ai honte, dit Cicéron, en nommant les philosophes ; tous disent la même chose : que dans le temps des sacrifices il se fait un changement dans les entrailles, etc. » Les stoïciens qui supposaient un

éther, un fluide universel, admettaient un rapport entre lui et les entrailles... Pline lui-même y croyait, comme on l'a vu; c'est ce qui fait dire au sceptique orateur romain que le bon sens est la chose la plus rare... Il n'accuse pas les aruspices, lui qui vivait à une époque d'incrédulité où l'on pouvait tout dire... N'admettant pas le merveilleux, il ne saurait comprendre que la cérémonie des sacrifices puisse anéantir les intestins d'une victime; et si le cœur manque, il préfère croire qu'il est atrophié, flétri, si petit qu'on croit qu'il n'existe pas; — ce qui serait non moins absurde. Car comment concevoir qu'un taureau ait existé avec un cœur qu'on ne voit pas! — Les présages souvent trompaient; Pompée, dit-il, qui y croyait, fut trompé; mais Cicéron n'accuse jamais les prêtres, et trois siècles après lui, les Pères de l'Église, qui veulent ruiner le paganisme, n'accusent point les aruspices.

Même sujet : les prêtres des Gentils ont été calomniés.

Les réformés et les esprits forts avaient pour le catholicisme une répulsion et une haine qu'ils n'osaient pas alors manifester aussi librement qu'on l'a fait depuis. Tous les faits surnaturels qui pouvaient prouver la vérité de nos croyances les exaspéraient; et comme ceux de la gentilité les corroboraient, il fallait, comme on l'a dit, les renverser tous. Un moyen indirect de saper les miracles de la religion du Christ, c'était d'attaquer, comme on vient de le dire, le merveilleux de l'idolâtrie, nier d'abord le diable et ses prodiges, le Sauveur et ses miracles, pour établir ensuite un vague théisme, ou l'athéisme pur. Si on établit que les anciens sages, tels que Minos ou Numa, ont feint des révélations divines, on sera fort disposé à le pen-

ser de Moïse ; il fallait donc calomnier les anciens sages, c'était attaquer indirectement le sacerdoce hébreu et chrétien. — On ne prétend pas ici nier dans l'accusation contre les Gentils ce qui peut être vrai par exception, ni se faire le champion de tous les prêtres individuellement ; ce qu'on n'oserait pas faire pour les ministres de la vraie religion, encore moins le fera-t-on pour ceux d'un culte faux ; mais on essayera de rétablir la vérité historique.

On a dépeint les prêtres idolâtres sous les traits les plus odieux. « C'étaient des tyrans qui voulaient régner par la superstition, commander même aux souverains ; c'étaient des fourbes, des menteurs, des hommes cruels épouvantant les peuples par des sacrifices humains, possédant exclusivement des secrets de physique et de chimie, expliquant à leur gré les paroles incohérentes des fous dans les oracles. — C'étaient des hommes dissolus, lubriques, interprétant les songes à leur gré, feignant le délire sacré. Les prodiges dans les initiations étaient produits par des machines analogues à celles de nos théâtres, etc., etc. — Les recherches historiques, celles même qui ont été faites par des érudits licencieux en religion, comme Boulanger, les justifieront de plusieurs calomnies.

CHAPITRE IV

Mœurs des prêtres idolâtres. — Étaient-ce des fourbes, des menteurs aimant à dominer? — Les prêtres étaient-ils des hommes cruels et sanguinaires? — Les prêtres possédaient-ils des tours de physique connus d'eux seuls? — Étaient-ce des hommes dissolus, impudiques? — Le délire sacré était-il une feinte? — Les devins, prêtres ou étrangers au sacerdoce, étaient-ils des imposteurs ambitieux ou des insensés? — Les prêtres expliquaient-ils à leur gré les paroles incohérentes des fous? — L'interprétation des songes n'était-elle qu'une fourberie? — Ce qu'on voyait dans les initiations était-il produit par un appareil, théâtral, par des machines? — Le pouvoir de faire tomber la foudre appartenait-il à l'électricité? — Socrate était-il inspiré par un génie ou feignait-il de l'être?

Mœurs des prêtres idolâtres.

Tous les monuments historiques attestent que les prêtres des Gentils étaient des personnages très-respectables. Il est prouvé qu'ils jouissaient en Égypte, en Perse, en Chaldée, dans l'Inde, en Chine, dans les Gaules, comme chez les Grecs et chez les Romains, d'un crédit et d'une puissance immense, qu'ils ne devaient ni à l'imposture, ni à l'hypocrisie, ni à l'intrigue, mais à de grandes vertus, nées de leur conviction profonde qu'ils étaient en rapport avec les dieux; relations qui se perdent dans la nuit des temps, puisque le père de famille fut le premier prêtre. — Si ces dieux étaient des démons, dira-t-on, c'est une contradiction de soutenir que leurs ministres étaient ver-

tureux. — Nous prévoyions cette objection, à laquelle on répondra plus tard ¹.

Sévères pour eux-mêmes, les prêtres se nourrissaient de mets grossiers, s'imposaient des jeûnes rigoureux, parfois de trois jours entiers; la continence était ordonnée, ils s'y soumettaient ². Les uns vivaient loin des villes, dans des cabanes isolées, au milieu des forêts, occupés de l'étude de la religion, de la divinité, de laquelle ils obtenaient, comme ses amis et ses confidents, la révélation de l'avenir, des guérisons merveilleuses et autres prodiges. Entre autres devoirs, il fallait pratiquer la justice, n'être point avares, renoncer à leurs biens; mariés, abandonner leurs femmes; le silence était un précepte; l'infraction en était punie; quand on les consultait, ils répondaient d'une manière symbolique et concise; ennemis du mensonge, et méprisant la vie, ils parlaient aux princes avec liberté; les menaces ne pouvaient les intimider, ni les présents les corrompre; le prince les consultait une fois l'an; s'ils se trompaient deux fois, ils devaient garder le silence toute leur vie. Les souverains étaient choisis dans cette caste, qui apprenait et transmettait sa doctrine par tradition orale; on ne la discutait pas, on l'enseignait; venue des dieux, c'était une vérité qu'on transmettait telle qu'on l'avait reçue ³. Après ce pré-

1. Rappelons-le en attendant : si les démons savent se transformer en anges de lumière pour gagner la confiance des chrétiens, pourquoi les dieux des païens n'auraient-ils pas usé des mêmes moyens avec leurs prêtres?

2. Cette continence n'était exigée quelquefois que pour un nombre déterminé d'années.

3. Voir entre autres documents, rapportant de nombreux témoignages des historiens de l'antiquité sur les sages de l'Inde et des autres nations, les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. LV. — Tous les érudits sont unanimes concernant les éloges que méritaient les castes sa-

liminaire un peu court pour exposer tant de vertus, arrivons aux diverses accusations dont les prêtres sont l'objet.

Étaient-ce des fourbes, des menteurs aimant à dominer?

Si cela était, les historiens nous l'auraient appris; tous, au contraire, nous les représentent comme ennemis du mensonge, expulsant de leur corporation ceux qu'on pourrait en convaincre: ils inspiraient une telle confiance qu'on les croyait sur parole; ce qu'ils avaient décidé devenait incontestable. Diogène Laërce a dit de leur doctrine, qu'elle consistait à adorer les dieux, à exercer le courage, à ne faire de mal à personne. Ces prétendus ambitieux du pouvoir vivaient dans la solitude pour se livrer à l'étude. — Diodore de Sicile dit qu'on les choisissait pour rois lorsqu'ils ne dédaignaient point le trône. Plutarque dit aussi que les rois étaient quelquefois choisis en Égypte parmi les prêtres. D'après Strabon et Xénophon, leur vie était réglée, paisible, leur conduite sans tache. C'étaient les amis des dieux, nul n'en doutait; de vrais prodiges d'ailleurs le prouvaient. Aussi les rois souffraient leurs réprimandes. Leur ascendant était si considérable, selon Strabon, qu'ils pacifiaient des armées prêtes à combattre. Agathias, cité par Pelloutier (*Hist. des Celtes*), dit aussi qu'ils soumettaient et punissaient même les rois. — Dicénéus, pontife chez les Gètes, conseille de quitter l'usage du vin. On s'empresse d'arracher les vignes. (Quel est le personnage respectable qui parmi nous serait aussi promptement obéi?) Il arrive chez les Goths, où le souverain lui accorde

cerdotales. (V. Deslandes, *Hist. crit. de la philosophie*; *Diction. encycl.*, v^o Dogmes et opinions philosophiques, etc.)

un pouvoir presque égal au sien. — Comosicus, après lui, jouissait de la même autorité. — Le respect que les druides obtenaient, dit Pelloutier d'après les auteurs, était si grand, qu'amis et ennemis se soumettaient à leur décision. De leur doctrine cachée ils ne publiaient, dit Jules César, que ce qui pouvait exciter à la vertu ¹.

Ce portrait est bien différent de celui que plusieurs s'en forment dans ces derniers temps, de celui surtout qu'on doit se faire des prêtres des démons. — Ceci semble une contradiction ; comment l'expliquer ?

Les malins esprits, pour se substituer au vrai Dieu, devaient, autant que possible, le contrefaire ; ce qu'on a dit précédemment nous a suffisamment appris qu'en eux tout est finesse et contradiction ; s'ils ne s'étaient montrés que méchants, les bons instincts de l'homme n'auraient pu y voir des dieux ; la société d'ailleurs n'aurait pu subsister. Les démons, se donnant pour des dieux chez les Gentils, devaient agir autrement que chez les sorciers, qui savaient qu'ils étaient des démons. Qu'on se rappelle ce qu'on a lu précédemment dans cet ouvrage, on aura la raison de ces contradictions.

1. On pourrait accumuler ici mille preuves émanées de savants non suspects. — La Tour d'Auvergne, dans ses travaux scientifiques, avait accusé les druides de fourberies. L'auteur de l'examen critique de ses œuvres déclare que « nul témoignage ne justifierait cette supposition. Rien n'autorise de si injurieux sentiments, dit-il, que rien n'explique, sinon l'animosité du dix-huitième siècle contre toute caste sacerdotale. » (V. *Magasin pittoresque*, juin 1846.)

Ferdinand Denis (*Hist. des sciences occultes*, p. 3) dit aussi « qu'on est fondé à croire que dans l'enfance de la civilisation, des hommes trompés par l'enthousiasme, par les rêveries de l'extase, etc., n'étaient pas toujours des imposteurs quand ils se donnaient comme favorisés par des intelligences supérieures... Il y a des sorciers de très-bonne

Les prêtres étaient-ils des hommes cruels, sanguinaires ?

On a dépeint cette caste se concertant avec les rois pour assujettir les peuples ; fourbes et cruels , les prêtres interprétaient comme ils voulaient les oracles ; au nom de leurs dieux ils répandaient le sang, pour inspirer le respect et la terreur, etc.

Les sacrifices humains ne sont que trop réels ; si ces imposteurs, prêtres et rois, obéissaient à des instincts aussi féroces, ils se seraient du moins exceptés... ; et pourtant Codrus, roi d'Athènes, après avoir consulté l'oracle, se dévoue lui-même pour son peuple et meurt de la main d'un soldat. Le choix des victimes humaines ne tombait pas toujours sur des têtes viles ; dans les grandes calamités , les rois eux-mêmes étaient immolés comme victimes plus propres à apaiser les dieux. Le premier roi de Vermeland fut brûlé en l'honneur d'Odin pour faire cesser une grande famine. Les monarques versaient le sang de leurs propres enfants : Haquin, roi de Norwége, sacrifia les siens pour obtenir une victoire ; Aune, roi de Suède, immola à

foi à Tonga-Tabou, au Brésil, etc. » — M. Michéa (*Délire des sensations*) en dit autant.

M. Lélut (*Amulette de Pascal*, p. 360) exprime la même opinion. — Nous verrons que les savants du dix-neuvième siècle ne professeront plus les sentiments du dix-huitième à l'égard de la caste sacerdotale. Ils croiront pouvoir, par l'étude de la physiologie et de la psychologie, expliquer le merveilleux de l'antiquité, autant que par les tours des Comus et des Robertson. Les ignorants seuls répéteront les vieilles calomnies.

« Les auteurs sont remplis d'histoires merveilleuses, dit M. Brière de Boismont, que le scepticisme ignorant du dix-huitième siècle avait reléguées parmi les contes, que la science plus éclairée explique aujourd'hui. » (*Des hallucinations*.) — Nous verrons ailleurs comment elle explique.

Odin¹ ses neuf fils, afin que ce dieu voulût bien prolonger ses jours. Les rois de la Scandinavie devaient se sacrifier aux dieux. L'histoire du Nord est féconde en faits de ce genre; ailleurs elle ne l'est pas moins: Tirésias promet la victoire aux Thébains, mais il faut que le fils de Créon soit sacrifié; Calchas prédit la ruine de Troie, mais il faut immoler Iphigénie. « Le fils d'Annibal allait être sacrifié, il ne conserva la vie que parce que son père promit d'immoler tant de prisonniers romains que les dieux n'auraient pas à se plaindre de perdre une victime, » dit Bayle (*Pensées sur la Comète*, § 69.) — Les prêtres, dira-t-on, dominaient même les rois; interprètes libres des prodiges, ils décidaient de la vie des souverains eux-mêmes, de sorte que tout tremblait sous leur joug.

Il y a plusieurs remarques à faire: — les rois étaient initiés à la doctrine sacerdotale. Codrus était roi et pontife: ignorait-il que les oracles fussent des impostures? — S'il était permis d'être moins bref, on rappellerait que ces sacrifices remontent à la plus haute antiquité: Abraham, en immolant son fils unique, n'obéissait point à un prêtre; prêtre lui-même et roi, comme chef de famille, il obéissait à Dieu seul.

Sanchoniaton dit qu'il était d'usage, dans de grands malheurs, que les chefs des nations ou des cités les rachetassent en immolant aux dieux vengeurs celui de leurs enfants qu'ils chérissaient le plus. (V. Eusèbe, *Préparation évangélique*.) On dévouait, dit Voltaire (*Philos. de l'hist.*), avec des cérémonies mystiques les rois choisis par les prêtres. Mais remarquons que ces derniers, n'étaient point eux-mêmes épargnés. — Selon la mythologie des Indous, le brachmane qui dessert

1. V. *Encyclop. méth.*; *Dict. d'antiq.*, v^o Odin.

les pagodes doit se sacrifier lui-même dans les cas extraordinaires. On sait que les Gaulois ayant été vainqueurs dans la bataille de l'Allia, non-seulement les sénateurs romains les plus illustres, mais plusieurs prêtres se dévouèrent. Cette caste redoutable qui ordonnait la mort des rois, partageait donc leur sort, et quoique très-vénérés, loin de faire trembler les monarques, les prêtres tremblaient souvent devant eux. — Le roi de Chaldée fait mourir les prêtres de Bel, et démolit leurs temples; on sait que l'aventure de Mundus eut le même résultat : les prêtres furent crucifiés. — Les bons prêtres inspiraient le respect et même la crainte, car on les savait en commerce intime avec les dieux. Les prêtres indignes (il peut s'en trouver dans toutes les religions) étaient sévèrement châtiés. Non-seulement Nabuchodonosor veut qu'ils lui expliquent son songe, mais qu'ils le lui rappellent; sa volonté tyrannique reste inflexible.

On sent qu'il n'a pu exister des imposteurs assez stupidement cruels pour immoler et les sujets et leurs rois par pur esprit de domination; n'était-elle pas mieux fondée en s'abstenant de commettre des actes aussi monstrueux? Si le monarque, si les grands, eussent pensé qu'il dépendait du caprice de leurs prêtres que leur sang ou celui de leurs enfants coulât sur les autels, n'auraient-ils pas secoué ce joug abominable? — Quoi! des peuples entiers ont été réduits à abandonner leurs foyers, leur patrie, et n'ont cherché ni à découvrir l'imposture, ni à se venger! Ah! ces prêtres fourbes auraient du moins excepté le souverain. Unis avec lui pour asservir les peuples par la terreur, ils n'auraient ensanglanté les autels que d'un sang plébéien. Mais ne respectant ni rangs, ni classes, combien on devait les surveiller! quelles fourberies pouvaient

lutter contre l'indignation des peuples et de leurs rois, qui souvent initiés (ne l'oublions pas) à la science des sages, et pontifes eux-mêmes, subissaient le même sort, comme un arrêt des dieux. — Ils savaient ce que les matérialistes du dix-huitième siècle ignoraient : que la divinité intervenait par ses oracles et commandait elle-même ces sacrifices.

Ainsi la superstition écrasait, sous un même niveau, prêtres, rois et nations ; et la même conviction étouffait leurs plaintes. Elle procédait des prodiges dont ils étaient témoins..... — Pourquoi les Hébreux, dont la religion abondait en miracles, laissaient-ils Jéhovah pour les dieux étrangers, et se plaçaient-ils ainsi volontairement sous le joug odieux des prêtres idolâtres ? Pourquoi Manassès sacrifia-t-il à Baal ? pourquoi se livra-t-il à toutes les abominations des Gentils ? — Qui forçait les Hébreux de les pratiquer ? ce ne pouvaient être les prêtres des Gentils. C'est que, séduits par les prodiges de leurs fausses religions, ils furent entraînés : quand les hommes semblent abdiquer le bon sens pour se livrer à des pratiques insensées, soyons sûrs que ce n'est pas sans des motifs puissants.

Les prêtres possédaient-ils des tours de physique connus d'eux seuls ?

C'étaient, dit-on, d'habiles prestidigitateurs ; leurs prodiges étaient dus à l'escamotage, au ventriloquisme, à certaines recettes, etc. Dans les temps modernes, on a prétendu que leur pouvoir de faire tomber la foudre venait de leur connaissance de la théorie de l'électricité, etc.

Ces opinions sont aussi fausses que contradictoires ; on ne parle que de l'ignorance des temps antiques et du progrès des sciences de nos jours, et dès qu'on a

fait une découverte expliquant tant bien que mal les anciens prodiges, on suppose que les prêtres gentils l'ont connue. Les sciences naturelles, — il est vrai, — étaient aussi l'objet de leurs études et avaient leur place dans les livres sacrés ; mais ne devant rien changer dans le recueil attribué aux révélations des dieux, la science restait stationnaire. Thalès, le premier, brisa les entraves que la superstition opposait aux progrès des découvertes scientifiques, et fit connaître la cause physique de certains phénomènes considérés jusqu'à lui comme prodiges. Le progrès des sciences devait permettre d'en simuler de nouveaux ; il n'en fut rien pourtant, parce que les prodiges n'appartenaient pas aux sciences physiques, mais à la science mystique des sacrifices et des formules, laquelle, comme l'a dit Cicéron, était moins un art qu'une superstition. (*De Divin.*, l. II.)

Analysons ici un récit tiré de la Bible : les prêtres d'Achab étaient, dit-on, des imposteurs ; — nous pensons le contraire.

Achab et son peuple ont abandonné le vrai Dieu pour suivre Baal ; hors Élie, tous les vrais prophètes ont été mis à mort. Dieu envoie un fléau, la divinité doit être apaisée ; mais quel est le vrai Dieu ? Élie ayant dit à Achab d'assembler le peuple d'Israël, il adresse à celui-ci des reproches sur son hésitation. Le moment, dit-il, est venu d'opter entre Dieu et Baal. Il propose de demander un prodige : chacun préparera un bûcher et invoquera son Dieu ; les prêtres de Baal, d'un côté, et lui du sien ; celui qui obtiendra que le feu du ciel tombe et brûle le bois et la victime, son Dieu sera déclaré le vrai Dieu. — Commencez, dit Élie aux prêtres de Baal ; ceux-ci n'hésitent pas ; depuis le matin jusqu'à midi, ils invoquent Baal à grands cris

pour obtenir le prodige. Élie, qui savait que Dieu voulait désabuser son peuple, leur disait sans cesse : *Criez plus fort, votre Dieu est sourd...* — Ceux-ci, armés de couteaux, se font dans les chairs de profondes entailles et réitèrent leurs cris; mais Baal ne donne aucun signe de sa présence... — Élie prie à son tour, et le feu du ciel tombe aussitôt sur la victime et la consume. Alors les Israélites n'hésitent plus : et les prêtres de Baal sont mis à mort. (3 Reg., XVIII.)

Si ceux-ci n'étaient que des jongleurs adroits, possédant des secrets naturels propres à faire consumer subitement la victime et le bûcher, pourquoi ne l'ont-ils point fait ? Pourquoi accepter une épreuve qui doit tourner à leur honte ? Pourquoi se faire des entailles dans les chairs ? Nos jongleurs ne se traitent pas aussi cruellement. — Tout ici prouve qu'ils croyaient avoir de grandes raisons de voir réaliser le prodige ; mais le doigt de Dieu était là.

Pour connaître les prêtres de l'antiquité, transportons-nous chez les tribus idolâtres avec nos voyageurs ; quoique ceux-ci aient dénaturé ce qui s'y passe, nous verrons une grande ressemblance entre les uns et les autres. — Mêmes austérités, même continence, même fanatisme farouche qui les pousse à se faire de profondes blessures pour obtenir de leurs dieux des prodiges. On présente aussi ces habiles jongleurs (singulière contradiction) comme des fanatiques en délire qui prédisent l'avenir, lisent les pensées, bravent le feu des bûchers, excitent ou calment les tempêtes, etc. Ces voyageurs avouent qu'ils leur ont annoncé l'arrivée d'un vaisseau et prédit mille circonstances réalisées à la lettre ; ils racontent de ces prétendus jongleurs des faits que la science n'explique pas ; n'est-ce donc que pure jonglerie ? Les cruautés qu'ils exercent sur eux-

mêmes pour opérer tant de merveilles ne sont-elles que des tours de physique amusante?... S'il était possible d'analyser ce que les relations nous apprennent des insulaires de Ceylan, des Tartares, des Samoyèdes, des Siamois, des nègres de la Côte d'Or, des peuples du Congo, de Benin, d'Ardra, des Antilles, de Fez, du Brésil, de l'Amérique septentrionale, etc., etc., on serait forcé de reconnaître que les faits attestés par tous les voyageurs ne pourraient être expliqués ni par la jonglerie, ni par la science; qu'il y a complète analogie entre les prodiges de ces peuples à demi sauvages et ceux des anciens sages. La différence ne consiste que dans l'abjection et l'ignorance de ces peuplades. Si le merveilleux ne se manifeste pas dans des temples, c'est dans des huttes. — A Delphes, à l'arrivée du dieu, le temple s'ébranlait jusque dans ses fondements, etc.; le laurier d'Apollon était agité comme par la tempête. Dans l'Amérique septentrionale, quand le prêtre évoque le grand Mattchimanitou, un bruit souterrain se fait entendre, la cabane qui sert de temple est violemment ébranlée, l'oracle parle, et les spectateurs sont remplis de crainte et de respect.

Chez les modernes comme chez les anciens, on retrouve le transport extatique et la seconde vue; leurs oracles sont si puissants qu'ils révèlent les secrets les plus cachés. Boulanger (*Antiquité dévoilée*) dit : qu'il n'y a qu'une différence entre les brachmanes et les fakirs, c'est l'ignorance des derniers : même fanatisme, mêmes austérités, mêmes mœurs, même tradition, quoique un peu défigurée. — Nos voyageurs ne s'expliquent pas comment les femmes les plus réservées vont baiser l'organe génital d'un sale fakir. Cela ne les surprendrait point, s'ils savaient que ces dévotes

adorent aujourd'hui par piété, comme les anciens Gentils, le symbole vivant d'un attribut divin, la puissance créatrice. Aussi les missionnaires voient dans ces idolâtres, comme les premiers chrétiens dans leur temps, des adorateurs du démon. — « Ce qui se passe dans les Indes, dit le père Boucher (ce dont nul ne doute et dont l'évidence ne permet pas de douter), c'est que le démon y rend des oracles, qu'il s'empare des prêtres et même indifféremment de quelqu'un des assistants. » — Il n'y a donc là ni jongleries ni sciences physiques; ils agissent par l'intermédiaire du même agent que les sorciers ¹.

Les prêtres étaient-ils des hommes dissolus, impudiques?

Pour appuyer cette accusation, on cite les Pères, surtout saint Augustin, dont on a vu dans cet ouvrage plusieurs passages, qui nous montrent les dieux exigeant que les femmes se prostituassent. — On de-

1. Les *Philosophumena*, publiés sous le nom d'Origène, et qui appartiennent du moins à son époque (V. l'édition qu'en a donnée Mgr Cruice, Paris, impr. imp., 1860), indiquent au livre IV une série de recettes pour produire les prodiges des magiciens, tels qu'oracles, tonnerres, apparitions, etc.; ce qui fait voir que l'explication des prestiges diaboliques par la physique n'est pas née d'hier. Mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil : l'antiquité avait ses prestidigitateurs, ses jongleurs fort habiles même, à côté de ses *mages*. — En ce moment on fait voir à Londres et à Paris des spectres, dont l'image apparaît dans l'espace au lieu d'être reflétée sur une surface. On paye tant pour jouir du spectacle, et il ne vient à personne l'idée de confondre ces expériences amusantes avec les évocations de M. Home. Quel *Maçon*, un peu initié aux mystères des hautes Loges, confond les épreuves passablement grotesques des premiers grades avec ces « *initiations qui livrent l'homme à des esprits violents*, » ainsi que le disait Saint-Martin ? — Serait-ce se montrer trop exigeant, que de réclamer en faveur des anciens un peu de ce bon sens qui nous fait discerner parfaitement deux ordres de faits fort distincts ?

vine, dit-on, que c'étaient des prêtres qui parlaient au nom des dieux ; certaines aventures scandaleuses sont venues le prouver. Mundus, pour quelques drachmes, s'introduit dans le temple... Tyranus se rend, par des passages secrets, dans le lieu où étaient les femmes qui attendaient l'arrivée du dieu qui demandait leurs faveurs....., etc. — Que répondre à de telles accusations ?

D'après tous les auteurs, ce sacerdoce si décrié était et devait être chaste... Les brachmanes sont des hommes si austères, dit Strabon, qu'ils ne s'approchent presque jamais des femmes. » Eusèbe dit qu'il y en avait ainsi des milliers chez les Indous. Leur vie était pure et chaste, selon Boulanger ; ils étaient lapidés et brûlés quand ils manquaient à la chasteté. Les galles, ces prêtres d'une sale divinité, s'y obligeaient par de cruelles mutilations.

Une loi de Romulus ne conférait le sacerdoce qu'à cinquante ans. Chez les Grecs, on choisissait de préférence les vieillards. L'hiérophante, pour mieux garder son vœu de continence, s'oignait de ciguë et même en buvait. (Boulanger, l. III, c. I.) Les prêtres d'Isis, dit Garinet (*Hist. de la magie*), gardaient un célibat rigoureux. — On sait qu'une vestale convaincue d'impudicité était brûlée vive. — Par la plus étrange contradiction, les mêmes dieux qui portaient l'homme aux plus sales voluptés refusaient pourtant de communiquer avec ceux de leurs prêtres qui seraient tombés dans l'impureté. « On attribue l'origine du culte du phallus au libertinage, dit Dulaure ; jamais les institutions n'ont eu dans leur commencement la dépravation des mœurs pour objet. — Les prêtres de Siva, dit-il ailleurs, n'approchaient du *lingam* que nus, en présence du public ; l'obscénité de l'idole, les scènes vo-

luptueuses peintes ou sculptées sur les murs, n'empêchaient pas que la chasteté la plus rigoureuse ne fût observée comme elle était prescrite... La moindre émotion eût été sévèrement punie. » (*Divinit. génératrices.*)

Rolle (*Culte de Bacchus*, t. III, p. 132) blâme (et à tort, je crois) les Pères d'avoir dit que les représentations mystérieuses étaient souillées par des actes honneux ; mais c'est avec raison qu'il proclame la chasteté des prêtres : « Ces soupçons disparaîtront, dit-il, si on considère les moyens employés pour s'assurer de la chasteté de ceux qui célébraient les mystères ; l'âge, la gravité, la pureté des mœurs des mystagogues leur conciliaient le respect. »

L'aventure de ce jeune prêtre dont parle Plutarque¹ prouve que ce vœu de continence était fort sérieux. Tous les érudits rendent le même témoignage. L'organe générateur étant adoré comme symbole de puissance créatrice, l'acte de génération devait être considéré comme une pratique de haute dévotion. Les mêmes esprits qui avaient révélé tant de secrets aux hommes avaient révélé aussi ce moyen de les honorer. Ainsi ceux même qui se livraient aux infamies des mystères ne le faisaient point par libertinage. — Les femmes les plus chastes allaient, — comme on sait, — par piété passer la nuit dans le temple. « Quand la

1. Il y avait dans la Phocide un temple dont le prêtre devait s'interdire tout commerce charnel durant l'année de son ministère... Un jeune homme, qui parvint à ce sacerdoce, aimait une jeune personne qu'il avait grand soin d'éviter. Un jour elle vint le surprendre pendant le repos qu'il prenait après les festins et les danses, et il s'oublia ; saisi de trouble et de frayeur, il accourut vers l'oracle pour lui demander s'il n'y avait pas quelque moyen d'expier son crime. L'oracle répondit : *que le Dieu pardonne tout à la nécessité.* — (Plutarque, *Des oracles de la Pythie.*)

superstition a établi un usage, dit Larcher, répugnerait-il, on se fait un mérite de ses répugnances. » (V. *Supplém. à la philos. de l'hist.*, p. 88.) — Ce n'est pas l'impudicité qui conduisait ces vénérables matrones, ce ne sont pas les prêtres qui les sollicitaient. « On évoquait des dieux touchés des mêmes plaisirs que l'homme, qui aimaient son commerce... — Ce sont des mystères, disait Varron, mais qui s'accomplissaient d'après les préceptes des dieux. (Saint Augustin, *De civ. Dei*, VI.)

Les acteurs de ces cérémonies impures et mystérieuses étaient-ils dans leur état normal? — Cela est peu probable; — c'était une sorte d'état extatique, sans doute, comme celui de nos sorcières au sabbat. — Les bacchantes, dit Varron, « avaient l'esprit troublé, » — non par les excès du vin, comme on l'a prétendu, mais par le délire sacré. Les prêtres étaient-ils appelés quelquefois à remplir cet acte auguste du culte? — C'est possible, ce n'était pas manquer aux vœux de continence; la divinité qui s'était emparée d'eux dirigeait alors leurs actes dans cet enthousiasme qui, aux yeux des Pères, était une possession véritable. Nul doute que tout ne s'y passât, comme dans les réunions du sabbat, tantôt corporellement, tantôt mentalement.

Saint Augustin (*Ibid.*) cite un fait qui semblerait le prouver. — Un surveillant du temple d'Hercule, n'ayant rien à faire, joua aux dés tout seul, d'une main pour Hercule, de l'autre pour lui-même. Si Hercule gagne, de ses deniers il lui donnera une femme; si Hercule perd, le surveillant emploiera l'argent des offrandes pour s'en procurer une à lui-même. — Hercule gagna, et le surveillant lui amena une fameuse courtisane nommée *Larentina*. Celle-ci s'étant endor-

mie dans le temple, se vit en songe unie à Hercule, qui lui dit que le premier qu'elle rencontrerait en sortant la récompenserait : ce fut Tarutius, jeune homme fort riche, avec qui elle vécut longtemps et qui lui donna tous ses biens. Larentina, pour être agréable aux dieux, institua le peuple romain héritier de ces mêmes biens qu'elle avait eus d'une manière si merveilleuse.

Qui a cité ce fait ? C'est Varron, non pour se railler des dieux, mais pour leur faire honneur, dit saint Augustin ; « un auteur si célèbre ne rapporte pas ces infamies, dit-il, comme des fictions..., mais comme des cérémonies sacrées, comme des mystères qui s'accomplissent dans les temples. »

A l'exception de deux ou trois faits, qui pourraient se présenter même dans la vraie religion par des prêtres indignes, l'antiquité n'a jamais accusé ses ministres, et dans ces faits le caractère sacerdotal, loin de les sauver (comme on l'a dit), appela sur leurs têtes les plus horribles supplices ; ils furent crucifiés, et leur temple démolí ; mais on n'en continua pas moins de croire que les dieux avaient les passions des hommes. Les femmes les plus chastes continuèrent de se rendre dans les temples, et leurs maris de les approuver ; tant on était convaincu de la chasteté des prêtres chez les Gentils. En effet, on verra au dix-neuvième siècle que la science n'accusera plus les prêtres de libertinage, elle n'hésitera pas à signaler une autre cause.

Le délire sacré était-il une feinte ?

Il ne s'agit plus ici de prêtres parlant dans des statues, mais, dit-on, feignant le délire et dans cet état prononçant des oracles. — Historiens et philosophes,

nul ne les accuse; chez les Gaulois, chez les Thraces, les Celtes, les Celtibères, etc., les prêtres avaient le don de la divination. (V. Pelloutier, *Hist. des Celtes*, l. IV.) Les druidesses en étaient douées à un si haut point, qu'on était persuadé qu'il y avait en elles quelque chose de divin, dit Tacite (*Hist.*, IV, LXI); par la divination elles connaissaient la cause des maladies, qu'elles guérissaient par des paroles. De si grands services leur conciliaient la confiance et le respect des rois. Il ajoute que le respect qu'inspirait Velléda allait jusqu'à l'adoration; on la consultait sur les plus graves intérêts, soit publics, soit privés; on la choisissait pour arbitre dans les traités internationaux: c'est à cette prêtresse que l'illustre Civilis, après la défaite de l'armée romaine, fit présent de Mummius Lupercus, lieutenant de légion. Cette femme admirée des vaincus comme des vainqueurs, n'était-ce qu'une fourbe ou une insensée?

Les Athéniens accordaient à leurs prêtres, nommés *manteis* (μαντείς), à peu près la même confiance: quoique généralement on reconnût que les prêtresses fussent plus propres encore à l'inspiration que les prêtres; ceux-ci entraient dans le délire sacré. Platon dit que c'est dans ce délire que la prophétesse de Delphes et les prêtresses de Dodone ont rendu mille services importants. (*Phèdre*.) Le délire était-il facile à feindre? était-il utile? y avait-il toujours délire? Admettrait-on que le faux inspiré ait pu feindre l'inspiration? — Cette supposition est peu admissible; — car l'extase était entourée de circonstances qui rendaient cette feinte pénible: les cheveux hérissés, le trouble de l'esprit, les mouvements convulsifs, les traits bouleversés, la mort, qui a quelquefois même suivi une consultation désapprouvée par les dieux, etc. — Mais

ce qui fait encore rejeter cette supposition, c'est que dans cet état, disait Platon, « on faisait beaucoup de prédictions *vraies* » et souvent très-claires. La plupart étaient sans équivoques, et le devin même était sain d'esprit. — Si le délire parfois n'existait pas, alors à quoi bon feindre cet état, puisque la prédiction s'accomplissait non moins exactement? Les prêtres, enfin, n'avaient pas tous la faculté divinatrice, tandis que des personnes étrangères au sacerdoce en étaient largement douées. Un Germain, Larginus Proculus, prédit le jour où Domitien mourra : on le fait comparaître devant l'empereur, il réitère sa prédiction; on le condamne à mort, mais sa prédiction s'accomplit.

Une Syrienne, repoussée d'abord par les sénateurs romains, étant mieux connue, fut si considérée, qu'elle accompagnait dans une litière Marius dans sa guerre contre les Cimbres, annonçant d'avance tous les événements. (V. Plutarque, *Vie de Marius*.) Un autre Germain, prisonnier avec Agrippa, lui prédit sa délivrance et sa grande élévation, à la vue d'un hibou, l'assurant que le même oiseau se présentera devant lui cinq jours avant sa mort; le tout se vérifia. (V. Josèphe, *Hist. des Juifs*, l. XVIII, c. viii.)

Une druidesse, ayant une discussion avec Dioclétien, pourvu alors d'un grade très-subalterne, lui reproche son avarice et lui prédit qu'il sera empereur quand il aura tué un sanglier. — *Quum Aprum occideris*. (V. Fl. Vopiscus.) Dioclétien avait beau tuer des sangliers, Aurélien, Probus, Tacite, Carus se succédaient, et Dioclétien disait en riant. « J'ai beau tuer des sangliers, c'est un autre qui les mange. » Mais on vit la réalisation de la prédiction, quand ayant tué *Aper*, l'assassin de Numérien, Dioclétien fut salué empereur. L'impos-

ture peut-elle faire de telles prédictions? les anciens ne l'ont pas pensé.

Les devins prêtres ou étrangers au sacerdoce étaient-ils des imposteurs ambitieux, ou des insensés? — Les prêtres expliquaient-ils à leur gré les paroles incohérentes des fous?

La folie ne donne pas la faculté de faire des prodiges; le désir de la célébrité, aidé de l'imposture, ne trompe pas longtemps. Quand on ne peut signaler dans un thaumaturge ni l'un ni l'autre, il devient difficile d'attaquer ses prodiges. Il serait aisé de justifier ainsi les devins de l'antiquité par des exemples.

Épiménide est accusé de nos jours d'avoir fait accroire qu'il était en commerce avec les dieux: — D'abord ce n'est point un fou puisqu'il a été mis au nombre des anciens sages; — mais était-ce un fourbe et un ambitieux? — Les Athéniens subissaient un fléau que les démonologues nommeraient une obsession; les furies semblaient déchaînées, on voyait errer mille spectres effrayants, tous succombaient. L'oracle, étant consulté, répondit que les dieux avaient voulu punir les Athéniens d'un certain crime qu'on peut lire dans l'histoire avec le prodige qui les délivra, et il leur ordonna d'aller en Crète chercher Épiménide. Ce personnage, qui entraît aussi dans le délire sacré, avait une telle réputation de sagesse, il était si familier avec les dieux, que tous les peuples sollicitaient la grâce d'être purifiés par lui. — Il se rend aux prières des Athéniens; il vient, ordonne des lustrations, fait conduire à l'aréopage des brebis noires et des brebis blanches, ordonne de les laisser libres et de s'assurer du lieu où elles s'arrêteront; là elles seront immolées aux *dieux inconnus*. On fait ce qu'il a prescrit, et, de suite, rappor-

tent les historiens, le fléau cessa. Un peuple entier témoigne sa reconnaissance à l'homme divin ; on veut lui faire des présents considérables et le retenir, mais Épiménide se dérobe aux regrets et aux ovations, il s'empresse de retourner dans sa retraite et ne veut emporter pour toute récompense qu'un rameau de l'olivier consacré à Minerve.

L'ambition sacerdotale se montre-t-elle ici ? de la part des prêtres athéniens, — non. — S'ils voulaient dominer le peuple par une fourberie, la circonstance était favorable. A quoi bon aller chercher un pauvre solitaire en Crète ? Pourquoi n'ont-ils pas eux-mêmes calmé l'imagination des Athéniens par cette cure qui eût assuré et cimenté leur empire ? Pourquoi laisser à un étranger cet honneur dont il paraît si peu se soucier ? — Pourquoi ce dernier n'en a-t-il tiré nul avantage ? Épiménide n'est donc ni un ambitieux, ni un fourbe : quel nom lui donner ? — C'est un fanatique, un enthousiaste, dira-t-on peut-être ; ce qui n'expliquerait rien.

On a dit aussi que les prêtres n'avaient pour office que d'interpréter à leur gré les paroles incohérentes prononcées par des fous : — C'est une erreur favorisée par des passages de Platon et de Cicéron : — « On nomme quelquefois *devins*, dit Platon, ceux qui interprètent les paroles..., etc., quoiqu'ils ne soient pas eux-mêmes *devins*. » — Et Cicéron dit qu'il y a des prêtres pour interpréter les prédictions des devins. — Ni l'un ni l'autre n'ont dit que les prêtres ne faisaient jamais de prédictions ; les dieux n'accordant pas cette faveur à tous les prêtres, ceux qui en étaient privés devaient interpréter les oracles obscurs d'après les règles. Les oracles sujets à interprétation ne devaient pas être expliqués par le devin, car il restait étranger à ce qu'il avait dit et ne s'en souvenait même

pas. Les prêtres, loin de se borner à une interprétation arbitraire d'oracles obscurs, en rendaient eux-mêmes, comme on l'a dit plus haut. Mais ni l'interprétation ni l'oracle n'étaient propres au devin ; tout venait de l'inspiration devine. — Platon nomme devins dans le *Menon*, « Les prophètes et les inspirés, qui disent beaucoup de choses *vraies*. » — Ceux-ci étaient-ils des fous ? y avait-il parmi ces inspirés des aliénés qui disaient des choses vraies et belles ? — Qu'était-ce que cette folie ? — Elle ne résultait pas d'une maladie mentale, mais d'un état particulier, nommé enthousiasme sacré, *extase* qui s'emparait subitement de la personne ; on le considérait comme grand et divin. « La divinité, dit Socrate, ne se manifeste à l'homme que par les dieux (les démons)... C'est pourquoi on les nomme *inspirés, démoniaques*. » — On en trouve un exemple très-ancien dans Cassandre : « Faut-il donc, disait la fille de Priam peu satisfaite de cette faveur, qu'Apollon m'ait choisie pour être livrée à l'enthousiasme sacré..., etc. » Puis, tout à coup, cessant de s'en plaindre, c'est le dieu qui parle par sa bouche. — Le poète ne la cite point comme une folle. — Ce prêtre d'Apollon, dont parle Tacite, qui n'était ni lettré, ni poète, après avoir bu de l'eau d'une fontaine, répondait en vers, non à une demande verbale, mais à la pensée ; était-ce un imposteur ou un fou ? Les philosophes matérialistes de cette époque ne le pensaient point, ils l'attribuaient au tempérament du devin ou à des exhalaisons terrestres, etc. — Aristote n'accuse les devins ni de folie ni d'imposture.

Cependant Démosthène, nous dit-on, accusait la pythie de philippiser. — Le scepticisme de cette époque exigerait ici autre chose qu'une simple allégation ; mais la fiction ayant pu quelquefois aussi être substituée à la

réalité, voyons dans quelles circonstances. — Plutarque nous apprend « combien il était dangereux de transmettre des révélations contraires aux désirs des rois; pour éviter les cruautés d'un tyran, on feignait l'inspiration, mais on ne la demandait pas. Les dieux eux-mêmes, dit-il, ne voulaient pas que leurs prêtres fussent exposés à la mort. » — Alexandre avait fait mutiler Callisthène, les Béotiens avaient fait brûler une prêtresse... — La crainte a donc pu, chez les Gentils, faire dissimuler la vérité; mais il n'en faut pas conclure que la divination ne fût qu'une imposture; on aurait contre soi toute l'antiquité.

L'interprétation des songes n'était-elle qu'une pure fourberie ?

Ici on n'examinera pas si une explication ambiguë, si des coïncidences heureuses, dues au hasard, ont favorisé les interprètes, qui ont pu tromper quelquefois; mais on examinera s'il est vrai qu'un interprète n'a jamais été qu'un fourbe, si son interprétation, au contraire, n'a pas embrassé une telle multiplicité de détails que le hasard et la fourberie doivent être écartés. — On sait que cette fonction appartenait à ces prêtres que Daniel nomme *mages, devins, Chaldéens*, etc., c'est-à-dire à ces sages, dont les historiens n'ont parlé qu'avec respect, qui n'épargnaient ni peine, ni voyages lointains, ni argent, pour s'instruire dans l'*oneirocritie*.

On a vu précédemment des songes très-clairs s'être réalisés. Quintus, sur ce sujet, a dit qu'on ne peut accuser Xénophon ni Aristote d'avoir trompé ni de s'être laissé tromper. (Cicéron, *De Div.*, I, xxv.) Hippocrate assure que, pour juger les songes divins, il y a des hommes qui ont un art certain, et Cicéron ne les accuse pas de fourberie, son scepticisme n'attaquait

que leur art. — Warburton, qu'on ne soupçonnera pas de favoriser la crédulité, dit aussi que les interprètes n'étaient pas des imposteurs. — Si l'oneirocritie eût été une ineptie ou du charlatanisme, les interprètes se seraient gardés d'approcher trop près des tyrans, qui ne se fussent point bornés à les chasser honteusement ; mais ces premiers entraient dans les plus minutieux détails de l'événement annoncé énigmatiquement par le songe. Aussi, dans tout l'univers et dans la plus haute antiquité jusqu'aux temps présents, on a vu des interprètes de songes. — La sainte Écriture, qui les traite d'hommes abominables, ordonne leur extermination, procédé bien cruel, s'ils n'avaient été que des charlatans ; elle-même avait les siens, par exemple : Joseph, Daniel, etc., mais leur interprétation avait une autre source.

On objecte que ceux des Gentils sont restés muets devant Nabuchodonosor, dont Daniel seul expliqua le songe ; que ceux de Pharaon furent contraints d'avouer leur impuissance, etc.

On répondra : 1° Si ces interprètes n'eussent été que des imposteurs, l'Écriture ne les assimilerait point à ceux qui ont l'esprit de Python. 2° S'ils eussent été assez habiles pour tromper si longtemps, on ne conçoit pas comment ils ont pu rester muets devant Pharaon et Nabuchodonosor. 3° L'Écriture elle-même cite des exemples où les Gentils ont interprété les songes avec succès. Ainsi Gédéon, s'étant glissé furtivement dans le camp des Madianites, entendit un soldat raconter un songe qu'il avait eu. Celui qui l'écoutait l'interpréta, et sa réalisation suivit de fort près. — D'après l'Écriture, c'est à Dieu seul qu'on doit s'adresser pour obtenir des révélations, car le démon, singe de Dieu, intervient pour séduire l'homme ; mais

Dieu, quand il lui plaît, le réduit à l'impuissance : l'Écriture en rapporte divers exemples, entre autres ceux des interprètes des songes de Pharaon et de Nabuchodonosor, que l'on vient de citer. Le seul fourbe ici forcé parfois d'être muet, c'est le démon, qui peut faire des prédictions aussi étonnantes que celles de l'onirocritie, quand Dieu le permet, mais ce ne sont point ses prêtres.

Ce qu'on voyait dans les initiations était-il produit par un appareil théâtral, par des machines, etc. ?

Quelques savants ont pensé qu'on ne pouvait méconnaître dans le spectacle des initiations les secrets d'une mécanique et d'une acoustique fort ingénieusement appliqués, les illusions de l'optique, etc. Le roman de Séthos, et des ouvrages plus récents, donnent des descriptions très-détaillées, avec lesquelles on croit pouvoir expliquer parfaitement le merveilleux des initiations. On pourrait très-pertinemment répondre ; mais ici, comme ailleurs, le manque d'espace ne permet guère d'approfondir le sujet. Cependant nous dirons : 1° que les documents modernes ne permettent plus d'arguer de mensonges, du moins, ce que rapportent les anciens, puisqu'on pense pouvoir en faire autant qu'eux aujourd'hui par des moyens physiques équivalents. 2° Comme leurs écrits n'ont jamais parlé de ces connaissances, il faut supposer que ces secrets auront été *inviolablement* gardés, ce qui surprend d'autant plus que les initiés devenus chrétiens auraient dû les dévoiler. — 3° On suppose assez gratuitement que des nations barbares (car le merveilleux des initiations remonte à la plus haute antiquité) ont étudié les lois de la perspective, de

l'optique, enfin la mécanique et la fantasmagorie... — Ces sciences étant le fruit d'une civilisation très-avancée, on admettra difficilement qu'elles aient été connues de ces barbares. — 4° Est-il bien vrai que ce qui se passait dans les initiations pouvait s'expliquer par les illusions théâtrales? Rappelons-nous quelques-unes des merveilles dont on a dit un mot dans le premier volume de cet ouvrage. — Outre les apparitions des dieux, les flots de lumière inattendue, etc., qui peuvent s'expliquer à la rigueur par des moyens physiques, il se présente d'autres prodiges moins explicables... — On voyait les montagnes trembler, les forêts s'agiter, etc. — Si cela se passait dans l'intérieur d'un temple, le récipiendaire pouvait peut-être un instant être dupe de cette fantasmagorie. Mais si c'était dans une forêt, les planchers mouvants, les illusions de l'optique ne l'expliquent pas. — Cette objection n'est pas la seule; les initiés étaient dans un état physiologique extraordinaire. Thémistius dit qu'il fut saisi d'étonnement et d'horreur (c'est le délire sacré); Claudien nous apprend qu'Apollon a passé tout entier dans le cœur de l'initié (le dieu de la divination s'est emparé de lui comme de la fille de Priam), le temple s'est agité, des feux apparaissent, puis d'affreux spectres et des serpents sifflants... Il voit tout cela quand Apollon s'est emparé de lui. — Qu'est-ce qu'Apollon? C'est le dieu identique avec Diane, Sérapis, Némésis, Pluton..., etc. — Dès qu'Apulée eut foulé le seuil de Proserpine, quoique ce fût la nuit, il vit le soleil luire de tous ses feux. — Était-ce un éclairage au gaz? on l'admet; mais Apulée, se trouvant auprès des dieux, raconte qu'il fut aux portes du tombeau... — Expressions qui nous montrent que l'extase était parvenue à ses dernières limites; l'âme était prête à quitter son

enveloppe matérielle. — Nous avançons ici le temps où le somnambulisme nous fera voir un état psychologique analogue, qui, dit-on, n'est pas sans danger pour la vie. Les initiations, on l'a vu, avaient lieu dans la fureur sacrée, après certains préliminaires. — Cet état se produisait-il chez tous indifféremment? Platon nous apprend que c'était chez ceux dont la divinité avait fait choix. « Ceux, dit-il, qui président aux initiations, savent et disent que tous prennent le thyrses, mais que tous ne sont pas inspirés par le dieu. » (*Phédon*.) — Ce spectacle n'étant perceptible que par ceux dont le dieu s'emparait, ce n'était donc point un appareil théâtral.

On nous apprend aussi que nul n'aurait voulu s'exposer témérairement à l'initiation; les dieux, étant consultés, en instruisaient le candidat dans une vision; nos sorciers disaient aussi qu'on ne plaisantait pas impunément avec les démons; il en était de même avec les dieux, quand il s'agissait d'entrer en rapport avec eux. — Aussi était-ce une affaire d'une grande importance; — Numénus avoue qu'ayant apporté dans ses dispositions plus de curiosité que de piété, les dieux le tancèrent dans une vision. — Donc tout y était grave, et tout annonce une profonde conviction. — Les préliminaires étaient sérieux. Sainte-Croix dit qu'on se préparait par la continence, le jeûne, les ablutions; que le récipiendaire était alors *illuminé*, c'est-à-dire il voyait les dieux et découvrait leur essence; l'union intellectuelle avec eux remplissait toutes les puissances de son âme : union reconnue par Agrippa, par Cardan, par les philosophes mystiques et par les illuminés des siècles derniers.

L'initiation des néoplatoniciens, les extases des

prétendus jongleurs citées par les voyageurs, jettent un grand jour sur les prodiges d'une époque plus reculée. On a vu dans la théurgie que, l'âme dégagée de ses liens corporels étant élevée à un état divin, l'initié voit descendre l'esprit qui l'instruit par inspiration et le dirige mystiquement... Il aperçoit une sorte de feu qui n'est pas visible pour tous, qui descend sur lui et lui confère de grands dons, puis il voit les dieux... Tout cela est peu encore; il a le pouvoir enfin d'opérer des prodiges. On l'a vu, les néoplatoniciens attestaient toutes ces merveilles, et les païens convertis au christianisme, les attestant avec eux, les attribuaient non à des appareils d'optique et de fantasmagorie, mais aux intelligences malignes. — On a parlé d'automates, de têtes parlantes... — Les philosophes païens, et, comme eux, les apologistes chrétiens, soutiennent que les statues étaient animées, malgré l'intérêt de ces derniers à dévoiler la fourberie si elle eût existé. C'est donc une grande puérilité de recourir aux planchers mouvants, aux décorations théâtrales, de vouloir assimiler enfin les prodiges des mystères et de la théurgie aux épreuves maçonniques, puisque, en supposant chez les anciens des connaissances dont le progrès des sciences nous a dotés, on n'explique rien, et on garde le silence même sur cet état extraordinaire accompagné d'une puissance surhumaine, signalé non-seulement chez les anciens, mais chez les modernes.

Malgré tout ce qui a été dit par Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*) des antres de Trophonius, de Delphes, etc., on ne saurait donc admettre, en parcourant les anciens auteurs dont il a cité quelques passages, ses explications naturelles: c'était le goût de son siècle, non la vérité.

En faut-il conclure qu'il n'y ait eu jamais de fraudes?

— Non certainement ; l'histoire dit le contraire ; on ne nie pas surtout qu'aux époques d'incrédulité, quand les prodiges faisaient défaut, on n'ait point creusé des souterrains, construit des machines et même barbouillé des décors, comme l'ont fait plus tard les franc-maçons ; mais ces supercheries étaient bientôt découvertes ; on sait que le candidat de la maçonnerie ne s'y trompe pas ; tandis que les initiés des mystères, la foule qui consultait l'oracle, les théurgistes des premiers siècles, nos sorciers et les illuminés d'un temps voisin du nôtre, sont tous pleinement convaincus de ce qu'ils racontent. Tous affirment les prodiges et le changement qui s'est opéré dans tout leur être après certaines pratiques : unis à une intelligence puissante, celle-ci leur confère en quelque sorte sa puissance, et leurs actes viennent prouver leurs affirmations.

Ces visions étaient-elles dues à un état physiologique ou psychologique naturel, mais très-rare ? C'est ce qu'il faudra un jour examiner.

Le pouvoir de faire tomber la foudre appartenait-il à l'électricité ?

Les anciens prétendaient avoir le pouvoir de faire tomber le tonnerre : ce que les sceptiques niaient lorsque l'électricité fut découverte, fut ensuite admis. Examinons brièvement ce sujet.

La prétention de faire tomber le feu du ciel remonte à la plus haute antiquité : on n'apportait point le feu sacré sur l'autel, on l'y faisait descendre : on distinguait le culte de Jupiter *Cataibatès*, qui descend, de celui de Jupiter *Élicius*, qu'on fait descendre. On avait deux formules, l'une *impérative*, l'autre *coactive* ; par la première, le tonnerre descend sans bruit ; dans la

seconde, l'éclair est suivi du coup de tonnerre. C'est d'après cette prétention qu'on voit Élie demander aux prêtres de Baal de faire tomber le feu du ciel. On sait qu'ils n'hésitèrent point ; mais Dieu empêcha un prodige qui eût aveuglé son peuple. — D'après le même pouvoir, les augures obtenaient des présages dans le ciel. Tantôt, sans doute, le prêtre fulgurateur ne demandait aussi pour signe que l'éclair, tantôt l'éclair suivi d'un coup de tonnerre. — Numa enivra deux prêtres, *Picus* et *Faunus*, pour connaître le secret de faire tomber la foudre, et apprit de la nymphe Égérie celui d'*expier* (*piare*) *fulmen*, c'est-à-dire de détourner les malheurs annoncés par le signe. Tullus Hostilius, voulant mettre en pratique ce qu'il avait lu dans les livres de Numa, fut foudroyé pour avoir omis quelques points de la formule. (V. Pline, XXVIII, iv.) Tous les monuments historiques attestant ce pouvoir, lorsque l'électricité fut découverte, on pensa que le prodige était obtenu par des batteries électriques, qu'on avait trouvé le moyen de l'*expier* : c'est-à-dire de diriger la foudre pour la rendre moins malfaisante, etc.

Mais on répondra que ce qui se passait dans l'opération ne permet pas d'admettre ce sentiment... *Piare* signifie *expier*, *détourner*, par certaines formules, l'effet d'un présage envoyé par les dieux. — Tullus, dit-on aujourd'hui, fut tué pour n'avoir pas su se servir de la machine électrique. — Remarquons que ce fut pour avoir mal récité la formule. Dans l'antiquité, comme chez les modernes, on sait déjà combien les évocations offraient de dangers ; les dieux punissant ceux qui faisaient quelques omissions dans ce que prescrivait le rituel. Il n'est donc ici nullement question de machines. — Quelle terrible machine électrique

aurait-il fallu aux prêtres pour attirer la foudre et la diriger ! Ninus emploie les prêtres chaldéens pour faire tomber la foudre sur les Bactriens ; Porsenna l'évoquait. Par le même moyen, on tua le monstre qui désolait le territoire de Volsinies, etc., etc. Comment pouvait-on diriger sur un point éloigné une décharge électrique aussi puissante que le tonnerre ? — Ceux qui veulent expliquer naturellement ce prodige ont senti la difficulté et n'ont pu dissimuler leur embarras. Nous pourrions, dit Eusèbe Salverte (*Sciences occultes*) recourir à un heureux hasard, supposer que le thaumaturge profitait de l'explosion d'un météore lumineux. — Mais ce savant a dû sentir qu'il est absurde de supposer que le hasard favorisait le prêtre chaque fois qu'il prononçait la formule. — L'expliquerait-on ainsi, on ne résoudrait qu'une partie de la difficulté ; on n'expliquerait ni l'orage, ni la tempête que causaient les prêtres. — Le bâton augural, symbole de la puissance magique, ne saurait jamais être identique, ni avec l'excitateur, ni avec le paratonnerre ; nous verrons des savants, non moins partisans du naturalisme, le confesser un jour et avouer que cela n'explique rien. Jamais les anciens historiens n'ont soupçonné l'emploi d'une machine ; ils n'ont connu que des formules magiques. Quand Alaric assiégea Rome en 408, des magiciens toscans se vantèrent de pouvoir chasser son armée en excitant des tonnerres et des tempêtes. Quelques notables leur permirent de faire leurs sacrifices impies sur l'une des places publiques ; mais ils n'avaient ni paratonnerre ni batteries électriques. Quand l'ennemi se fut retiré, les bons citoyens furent indignés du moyen. Innocent I écrivit à Honorius et à Théodose, et ordre fut donné de chasser ces magiciens. — Lorsqu'on

trouva les livres de Numa qui établissaient les augures, et, entre autres pratiques, apprenaient à faire tomber la foudre, loin de conserver ces livres comme étant utiles à la science, le préteur les fit brûler publiquement comme exécrables, et ordonna de faire perquisition exacte de tous les livres de magie. On ne voit jamais qu'il soit question de machines; depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos sorciers, on voit des gens qui prétendent commander au tonnerre et à la tempête, mais sans le secours de la science; c'est un pouvoir exercé par des moyens sans nul rapport physique avec l'effet. Dans le siècle matérialiste où vivait Cicéron, le culte de Jupiter *Élicius* subsistait encore, mais le secret de faire tomber la foudre était inconnu comme l'augurie; étranger alors aux sciences sacrées, un fantôme de sacerdoce riait de ce qu'il ne connaissait pas¹. Nos sorciers, les prétendus jongleurs des tribus barbares prétendent (on le sait) faire aussi tomber la foudre, comme les prêtres des Gentils; ce que les livres de démonologie rapportent, les relations des voyageurs l'attestent chez les sauvages. — Il en est de même relativement aux présages célestes obtenus par les augures anciens. — Les mêmes prodiges se voient chez les modernes. Le curé Aupetit déclarait que si l'on voulait savoir quel jour il y aurait sabbat, on regardait le ciel, et on était averti par l'apparition d'un bélier. — Les Cévenols, ignorant le lieu de l'assemblée de leurs frères, voyaient au ciel une étoile

1. Un Algérien pourrait-il nier les miracles de saint Pierre et de plusieurs saints évêques dans le christianisme, parce qu'il verrait un monarque protestant, qui est en même temps souverain pontife, non-seulement n'en pouvoir opérer, mais les nier lui-même quoique très-vrais pour un catholique? Cicéron augure différait autant des anciens augures que le roi de Prusse diffère de saint Pierre.

qui les dirigeait comme autrefois les rois mages. — Une femme étant exorcisée à Vallombreuse, on demande au démon quel signe il donnera de son départ, il répond : Ce sera un éclair venant du nord...; la foudre tombera sur un érable près de l'église et le brisera. Le ciel était serein, rien n'annonçait ce phénomène; au moment où le démon sortit, un éclair broya l'arbre désigné. — On conserva le tronc, que Jérôme de Raggiolo dit avoir vu de son temps (Bolland., *Acta sanct.*, 12 *juil.*, p. 385.) Ces faits, relativement très-modernes, offrent une similitude complète avec ceux de l'antiquité; il n'y a là ni machines, ni opérations physiques. Au lieu d'explications naturelles inadmissibles, mieux vaudrait nier, si c'était possible; car le merveilleux subsiste.

Socrate était-il inspiré par un génie ou feignait-il de l'être?

L'accusation d'imposture a atteint Socrate lui-même. Voyons si elle est méritée. Tous ceux qui l'ont connu l'ont représenté comme un homme aussi bizarre que grand philosophe. Charmide rapporte qu'étant entré un matin chez Socrate, il le trouva dansant seul, et le crut devenu fou. — On ne peut ici faire un narré même succinct des inspirations, des prévisions de Socrate.

Ce fut au siège de Potidée que se manifesta plus évidemment cet état qui ressemble à l'extase. On trouva un jour Socrate debout dès l'aurore regardant fixement le soleil, et comme un aliéné ne voyant rien de tout ce qui se passait autour de lui. Des soldats l'examinent, il garde toujours la même posture. Au lever du soleil, le lendemain, c'est-à-dire après vingt-quatre heures ainsi écoulées, Socrate fit à l'astre du

jour un profond salut et se retira à pas lents. Depuis cette époque, il s'arrêtait souvent en marchant et il s'interrompait en parlant, entendant, disait-il, la voix d'un dieu ou d'un démon qui lui parlait. — Un jour il emmène Aristodème pour souper chez Agathon ; tout à coup à la porte d'une maison voisine, et quelques instances qu'on lui fasse, il refuse d'assister au banquet auquel lui-même avait convié Aristodème..... — Ce dernier dit à Agathon qui insistait pour le faire entrer : « Laissez-le donc, il lui arrive souvent de s'arrêter ainsi. » — Un jour il s'agissait de passer l'eau, Socrate refuse : « Je sens, dit-il, le signal divin qui m'est familier, qui m'arrête... » — Ce signal ne l'engageait jamais à faire quelque chose, mais souvent il l'empêchait d'agir. « La faveur céleste m'a accordé un don merveilleux, disait souvent Socrate, c'est une voix... qui me détourne. » — Charmide lui communiquait un jour le dessein qu'il avait de disputer le prix de la course aux jeux de Némée ; de suite la voix parle à Socrate pour l'en dissuader ; Charmide n'en tint compte, mais Socrate disait depuis : « Vous pouvez lui demander ce qui lui arriva ; la chose le mérite bien. » — Timarque, ayant comploté de tuer Nicias, Socrate, qui l'ignorait, entend la voix. : « Ne sors pas, dit-il ; je sens le signal accoutumé. » Timarque se rassied ; s'étant levé un instant après, la voix se fait encore entendre ; à la troisième fois, Timarque sortit ; — mais il allait à la mort. — On ne peut rappeler ici les prédictions de ce philosophe qui ne se donne jamais comme tel : — « Je ne puis compter pour un sage, — disait-il ; — je ne produis rien de moi-même, mais ceux qui m'approchent, d'ignorants qu'ils sont, si le Dieu les assiste, font des progrès qui les étonnent. Ce qui est sûr, c'est qu'ils n'ont jamais rien appris

de moi. » — Il y avait des gens que l'esprit repoussait, et d'autres auxquels il suffisait d'habiter la même chambre, — que dis-je, — la même maison que Socrate, pour être instruits; si cela plaisait au dieu, en peu de temps ils faisaient d'immenses progrès. — Socrate disait un jour à Criton : « Il me semble que j'entends tout ce que je viens de te dire, comme les Corybantes croient entendre les cornets et les flûtes, etc. Le son de toutes ces paroles résonne si fort, qu'il m'empêche d'entendre tout ce qu'on dit ailleurs. » — Cette voix l'empêchait de se rendre aux assemblées... « Ce qui m'en empêche, Athéniens, disait-il, c'est je ne sais quelle voix divine ou démoniaque, dont vous m'avez si souvent ouï parler..... » — Ainsi averti par la voix, il était impossible de lui faire changer de détermination. Le génie qui le conseillait parfois dans l'intérêt de ses amis, le faisait non-seulement pour de graves intérêts, mais pour ceux d'une bien moindre importance. — Socrate avec Théocrite, Simmias et plusieurs autres, montaient un jour ensemble une rue d'Athènes; ils parlaient avec feu, quand Socrate s'arrête tout à coup, puis s'en va tout court par une autre rue, en appelant ses compagnons qui marchaient devant. — « L'esprit, leur dit-il, défend d'aller par là. » — Les uns continuèrent leur chemin, d'autres suivirent Socrate; mais quand les premiers furent arrivés devant le palais de justice, ils rencontrèrent un grand troupeau de porcs si serrés et si couverts de fange que, ne pouvant s'en détourner, les uns tombèrent, d'autres furent froissés par ces animaux : tous furent couverts d'ordure.... — Charillus en racontant cette aventure fit beaucoup rire ceux qui avaient suivi Socrate; tous s'émerveillèrent de ce que même, dans les petites choses, la divinité ne l'aban-

donnait jamais. (Plut., *De gen. Socr.*) — Ce génie qui l'assistait, envoyait à distance, même à travers les murailles, dans un rayon plus ou moins étendu, ses divines influences.

Ce personnage que l'épicurien Zénon avait surnommé le bouffon d'Athènes, tandis que l'oracle de Delphes le proclamait le plus sage des hommes, qui répétait sans cesse devoir tout à une voix divine, fut accusé au dix-septième et au dix-huitième siècle de supercherie. Mais comment l'admettre chez cet homme simple comme un enfant, sans ambition, bizarre jusqu'au ridicule? A quoi lui eût servi cette imposture? quel profit en obtenait-il? — Expliquerait-elle les prévisions de l'avenir, la connaissance des choses cachées, etc.? Les anciens reconnaissaient un génie protecteur non-seulement pour les États, pour les villes, mais pour chaque individu; génie qui se rendait visible quelquefois. Socrate ne voyait pas le sien, mais il l'entendait; aussi quand quelqu'un parlait de voix entendues, il s'en informait avec soin. Il est loin d'être le seul chez les anciens qui ait parlé aux génies, à des esprits : Pythagore, Julien, Jamblique, Plotin, etc., le faisaient comme lui. — Chez nous, Jeanne d'Arc, Luther, Cardan, Savonarole, Swedenborg, le Tasse, peut-être — madame Guyon enfin, et mille autres, comme Socrate, ont cru à un esprit leur révélant le présent et l'avenir, leur dictant une doctrine. L'antiquité n'en doutait pas; les Pères, les docteurs, jusqu'au dix-septième siècle y virent l'intervention d'un mauvais génie; quelques philosophes ont supposé l'action de l'âme, un état extatique; mais conférerait-il des dons aussi prodigieux? — Dans cet embarras, les uns ont nié, d'autres ont soupçonné l'imposture. — Naudé dit que Socrate n'avait pas de génie familier; il attribue

tout à son intelligence, qui pourtant serait si merveilleuse, qu'elle a préoccupé tous les philosophes depuis Platon jusqu'à Plutarque et même jusqu'à nos jours. Si on accepte ces faits, trop bien attestés pour être niés, les philosophes du dix-septième et du dix-huitième siècle, qui n'ont voulu voir que la propre intelligence de Socrate, se seraient fourvoyés. Le dix-neuvième, qui attribuera tout à un état extatique, a-t-il mieux rencontré?

CHAPITRE V

Supplément au chapitre précédent, prouvant encore davantage que le merveilleux n'était pas le résultat de l'imposture. — Des phénomènes très-naturels ayant été considérés par les Gentils comme autant de présages divins, il est évident qu'ils se trompaient grossièrement ou qu'ils voulaient tromper. — Réponse à cette objection.

Supplément au chapitre précédent prouvant encore davantage que le merveilleux n'était pas le résultat de l'imposture.

On insistera ici pour faire observer, en nous résumant, que ce sont non-seulement les philosophes païens qui justifient par leurs écrits les prêtres de l'accusation d'imposture, ce sont encore les Pères de l'Église, leurs antagonistes naturels. Ces hommes, ennemis du mensonge, et dans le seul intérêt de la vérité, avouent le merveilleux des fausses religions et n'accusent point les prêtres idolâtres. Était-il nécessaire d'y faire intervenir le diable pour renverser le paganisme ; ne suffisait-il pas d'en dévoiler les fourberies, puisque, à cette époque, comme on l'expliquera plus loin, elles ont eu lieu quelquefois ? D'abord, les philosophes contemporains des Pères, loin de nier les divinations, y voyaient, les uns l'action d'une âme plus puissante, d'autres l'intervention des esprits. Porphyre disait que cette dernière opinion était la plus vraie. (Saint Augustin, *Cité de Dieu*, l. X, c. XI.) D'après Ammien-Marcellin, l'esprit qui dirige

les éléments, peut, avec l'aide des sciences sacrées, révéler l'avenir, car les puissances intermédiaires, rendues favorables par certaines cérémonies, suggèrent des oracles. Ce sont les dieux qui dirigent le vol des oiseaux, qui annoncent l'avenir, d'après Celse, Pline, etc., car on donne comme certain, c'est une opinion générale, que de suite le cœur ou les entrailles des victimes disparaissent ou se trouvent doubles. Les entrailles prophétiques, tous l'attestent, prennent des formes sans nombre, lesquelles découvrent l'avenir.

Hiéroclès était loin, en citant les prodiges d'Apolonius, d'y soupçonner une fourberie naturelle; on voit dans la réfutation d'Eusèbe, que ce même Hiéroclès était convaincu des prodiges des brachmanes : tels que suspension en l'air, trépieds se mouvant d'eux-mêmes, etc.; il ne doutait pas du pouvoir de former la foudre et les vents. — Les interprètes de la foudre, d'après Pline, avaient poussé la science jusqu'à prédire à jour fixe les événements. — Lucien nous apprendrait (si on ne le savait déjà) que les plus illustres philosophes croyaient à tous les prodiges des Gentils. Cléodème avait vu un Hyperboréen voler en l'air; Ion avait vu un Syrien chasser le diable du corps d'un possédé; Eucrate affirmait avoir vu des statues marcher. Nul d'entre eux n'accuse les prêtres; s'ils ne sont pas d'accord avec les Pères sur la cause, ils le sont sur les faits. — Pour le philosophe Libanius, l'enthousiasme sacré n'était pas une fiction; il félicita Julien de son commerce avec les dieux.

Les théurgistes ayant retrouvé l'aruspicine perdue au temps de Cicéron, nul n'y voyait un tour de passe-passe des prêtres. Un jour Julien et plusieurs assistants furent effrayés : une croix entourée d'une couronne ap-

parut sur le foie d'une victime, mais l'aruspice les rassura : « Il n'y a rien de funeste dans ces entrailles, leur dit-il; ce signe indique que des bornes seront posées à la secte chrétienne et qu'elle sera renfermée dans un petit espace qu'elle ne pourra franchir. » — Ce prodige, qui effraya d'abord Julien, prouve que l'aruspicine n'était pas une jonglerie; car Julien, d'après Libanius et Ammien-Marcellin, était savant dans les choses divines. — On aurait le droit d'être surpris de voir les philosophes du dix-septième et du dix-huitième siècle accuser les prêtres païens d'imposture, si on ignorait que cette accusation était le complément de l'attaque livrée alors à l'intervention des esprits.

Les Pères, — on le répète, — les historiens ecclésiastiques, y croyaient; Julien quitta Maxime plein de l'enthousiasme sacré; fanatisé par les démons, dit saint Grégoire.

Théodoret rapporte qu'on célébra de nouveau des mystères abominables... Les initiés étaient agités avec violence par les démons... — Le délire n'était donc pas simulé; car le même agent qui donnait des convulsions aux hommes agitait aussi les statues, et la matière la plus inerte semblait alors être animée. Cœlius Rhodiginus dit que les mages fabriquaient des statues parlantes, c'est-à-dire animées par des génies ou démons. — « Les démons, dit Firmicus Maternus sont attirés dans l'image de Sérapis. » — Lactance dit qu'ils « se cachent dans les temples, qu'ils sont présents à tous les sacrifices. » (*Div. inst.*, II, xvii.) Saint Athanase rappelle que les démons, qui s'étaient emparés autrefois des fontaines et des fleuves, se sont emparés aussi des idoles de bois et de pierre pour séduire les hommes. (*De incarn. Verbi*, XLVII.) D'après saint Augustin, la théologie païenne avait pour but

d'attirer les démons dans des statues. — Origène (C. Celse, VII, v) en dit autant; il parle des démons attachés à certains lieux par des cérémonies superstitieuses. — Eusèbe (*Prép. évang.*, l. V, c. II) nous a fait connaître comment on avait divinisé des morts. Les démons agitant les statues qu'on avait érigées à certains morts, on pensa qu'il y avait en elles une puissance invisible; croyance qui acquit bientôt une force insurmontable; le résultat fut de leur accorder un culte. Toutes les statues n'ayant pas ce privilège, les prêtres trouvèrent bon de le leur supposer. — Eusèbe et Théodoret reconnaissent aussi que, longtemps après l'établissement du christianisme, les prêtres, pour remplacer les prodiges qu'ils n'obtenaient plus, recoururent à des artifices. On brisa à Alexandrie une statue colossale de Sérapis, qui était creuse, il en sortit une multitude de rats. Théodoret (*Hist. eccl.*, V, xxii) dit qu'on fit remarquer que c'était par là qu'on parlait aux ignorants et aux simples. Eusèbe écrit que, dans une autre circonstance, Licinius fit subir la question aux prêtres des idoles, qui avouèrent leurs artifices (*Hist. eccl.*, IX, xi); ce qui n'a point empêché le même Eusèbe, dans plusieurs endroits de ses œuvres, de proclamer les prodiges du paganisme, qu'il attribue à l'agent diabolique; ni empêché Théodoret de rapporter le fait suivant, qui prouve que le démon s'emparait des statues. « Saint Macaire, dit-il, ayant été avec d'autres relégué par ordre de Lucius dans une île où le christianisme était inconnu, le démon fut contraint de quitter l'idole où il faisait sa demeure, et prit possession du corps de la fille même du prêtre; il agita celle-ci avec violence, la fit parler comme la pythonisse de la ville de Philippes, et se plaignit qu'il ne pouvait supporter la présence des chrétiens. On le

força enfin de quitter cette fille, qui de suite fut saine de corps et d'esprit; » événement providentiel qui opéra une foule de conversions, et fit soulever le peuple contre Lucius. Le temple fut démoli, et saint Macaire fut renvoyé. (Théod., *Hist. eccl.*, IV, xxi.)

On voit donc que les Pères et les historiens, qu'on a dits si crédules, savaient distinguer les fourberies des prodiges; mieux que les esprits forts qui attribuent tout à l'imposture, ils savaient quand on doit nier le merveilleux ou l'accepter. « Une chose ne devient pas fausse, dit saint Augustin, parce qu'on n'en sait pas la raison. » — Il est bien d'avis qu'il ne faut pas *croire aveuglément* à tous les prodiges païens. « Nous nous contentons, dit-il, d'admettre ceux dont nous avons par nous-mêmes l'expérience, ou que nous savons par de bons témoins. » (*De civ. Dei*, XXI, vi.)

Laissons les témoignages et les opinions des contemporains au sujet de l'imposture des prêtres; voyons ceux d'un sceptique moderne. On pourrait penser encore, malgré ce qui a été dit, qu'Alexandre le Grand était un esprit fort qui se jouait des pratiques religieuses. Mais Bayle dit, d'après l'histoire, « qu'il avait toujours à sa suite un devin pour connaître les présages, et qu'il ne cessa d'y recourir que lorsqu'il fut au comble de la fortune. Dès qu'il éprouvait un revers, il retombait dans la superstition. Peu de temps avant sa mort, sa maison était pleine de devins appelés pour la purifier (chasser les esprits). » (*Pensées sur la Comète*, § CLIV.) Le même Bayle dit ailleurs que consuls, dictateurs, rois et empereurs, étaient fort superstitieux. Cent exemples prouveraient que ce n'était point la politique qui agissait en eux, quoiqu'il avoue que souvent elle n'y ait pas été étrangère. — Bayle sait distinguer les circonstances. — Ailleurs

(*Réponse aux quest. d'un provincial*, o. xxxvii), il dit encore que les philosophes étaient persuadés, comme le peuple, des prodiges, des augures, des divinations, de tous les présages; les épicuriens eux-mêmes n'étaient pas moins superstitieux, ils étaient accusés de croire à la magie et même de la pratiquer¹.

Sous le nom de Fréret, Lévêque de Burigny, savant hostile au merveilleux, avoue que c'était un principe reconnu de tous les partis et de Julien, qu'un homme, par le secours des esprits, peut opérer des choses surnaturelles; les philosophes de ce temps, dit-il, en étaient aussi persuadés que nos sorciers. (*Examen critique des apologistes*, etc.) — Lorsque nous serons arrivés à l'examen du dix-neuvième siècle, on verra se modifier l'opinion qui attribue le merveilleux à la fourberie; celle-ci est aujourd'hui pleinement rejetée par nos savants.

En attendant le moment où le merveilleux qu'on est forcé d'accepter sera expliqué, on devait au lecteur l'exposé de ces discussions peut-être encore trop courtes, quoique déjà fort longues.

Des phénomènes très-naturels ayant été considérés par les Gentils comme autant de présages divins, il est évident qu'ils se trompaient grossièrement ou qu'ils voulaient tromper.

Dans l'antiquité, « tout était indifféremment présages, disent les philosophes, les comètes, les éclipses, les aérolithes, les naissances de monstres, etc. Le progrès des sciences ayant cependant prouvé que ces

1. Mais comme certains magnétiseurs ou autres panthéistes de nos jours, ils attribuaient les effets à un fluide universel, à un esprit astral.

phénomènes considérés comme autant de prodiges au moyen desquels les dieux annonçaient les événements étaient dus aux lois physiques, nous en concluons naturellement que d'autres phénomènes quoique in-expliqués, tels que voix entendues, apparitions de spectres et autres signes prophétiques, étaient aussi très-naturels, n'ont eu d'autre existence que celle que leur ont donnée des récits ou fabuleux, ou au moins très-exagérés. Les Pères ont partagé la crédulité des païens en acceptant ces fables comme des vérités, et surtout en les attribuant aux démons. Si, malgré les lumières de la philosophie, on a continué, depuis Thalès jusqu'au siècle de Louis XIV, de redouter les comètes et les éclipses comme autant de présages funestes, si on a craint de voir se réaliser les terreurs chimériques qu'elles inspirent, il faut décider que l'humanité accepte les croyances les plus déraisonnables, et que la réalisation des prétendus présages dépend d'une coïncidence toute fortuite. »

Réponse à cette objection.

Il serait peu logique, d'après ce fait reconnu que certains présages dans l'antiquité étaient naturels, de décider qu'ils l'étaient tous également; d'accepter les uns parce qu'on espère pouvoir les expliquer un jour, ou de nier les autres parce qu'ils seraient physiquement inexplicables. L'apparition d'un spectre comme présage peut-elle s'expliquer toujours par une hallucination? Quand plusieurs l'ont perçue simultanément, ne faut-il pas décider autrement? La vue d'une statue ou d'un trépied se mouvant seul peut-elle être niée parce que la science ne l'explique pas? Ce serait rejeter de ces faits que des milliers de témoins peut-être ont

attestés dans tous les temps et dans tous les lieux. Si ces faits sont irrécusables, est-il possible de les considérer comme des fables, et de nier qu'ils aient été des présages?

Si on examine les prodiges naturels que les anciens et quelques modernes regardent comme autant de présages, doit-on taxer les uns et les autres de crédulité parce qu'ils ont vu constamment se réaliser ce qui a été présagé? Serait-ce donc constamment aussi l'effet d'une coïncidence fortuite? — Il faut distinguer d'abord si l'apparition d'une étoile, d'une comète ou d'une éclipse a été prévue par la science, et si cette apparition n'a été perçue enfin que dans telle contrée ou par les habitants de telle ville; il serait alors évident qu'elle a tous les caractères du prodige et qu'elle n'appartient pas à l'ordre physique, mais qu'elle peut être un signe divin ou diabolique. Des faits semblables existent; nous ne les rappelons pas¹, on en a cité quelques-uns.

Mais que doit-on décider concernant les phénomènes purement naturels, auxquels ont cru et croient peut-être encore un plus grand nombre de personnes qu'on ne pense? — Une comète, par exemple, peut-elle devenir un présage? — Tout devient présage pour le superstitieux quand il y croit, car le démon peut intervenir; la doctrine l'enseigne, et l'expérience le prouve.

« Quand il importait aux démons, dit Bayle, qu'il y eût des signes, s'il n'y en avait pas, ils en produi-

1. L'éclipse qui eut lieu à la mort du Sauveur n'avait pu être prévue : certaines apparitions d'étoiles, dont il est fait mention dans l'histoire n'étaient pas des étoiles connues par les astronomes. Telle fut celle qui guida les rois mages, etc., etc. Tous ces phénomènes, d'après l'Écriture, étaient des avertissements.

saient en appliquant la vertu des causes secondes : quand ils pouvaient bouleverser ainsi la nature pour en venir à leurs fins, ils le faisaient... » (*Pensées sur la comète*, § LXVIII.)

Bayle connaissait une doctrine aujourd'hui bien ignorée. — Quand il s'agissait d'une véritable comète, d'une éclipse, de la chute d'aérolithes, etc., il est évident que ces phénomènes naturels n'étaient pas des présages, et cependant Bayle dit encore ici avec raison — « que les démons ne manquaient pas d'employer tout leur art pour persuader que c'étaient des présages divins » (*Ibid.*, § LXIII); c'est-à-dire, ils tâchaient de réaliser tous les événements que les superstitieux croyaient prédits par ces prétendus présages. — On savait, même chez les Gentils, que les présages étaient insignifiants pour ceux qui n'y faisaient pas attention; Pline l'a dit, et Marcellus, on le sait, se cachait dans sa litière pour ne pas les voir.

Le même Bayle (*Diction.*, art. Périclès) dit que Plutarque a voulu prouver que les phénomènes physiques étaient souvent des présages divins. — On présenta un jour à Périclès un bélier qui n'avait qu'une corne; le devin Lampon, consulté, déclara que ce prodige annonçait que la puissance des deux factions d'Athènes allait se trouver entre les mains de celui chez qui ce prodige s'était manifesté. — Anaxagore disséqua le monstre et expliqua physiquement le phénomène; on admira l'explication du philosophe; mais on n'admira pas moins l'art du devin quand on vit se réaliser le présage. — Plutarque disait, à ce propos, « que la cause physique d'un prodige ne le détruit pas; un phénomène, quoique naturel, pouvant devenir présage, s'il est destiné à présager. On explique très-naturellement la lumière d'un fanal; il n'en est pas moins vrai qu'il

a été établi aussi pour indiquer la route que les pilotes doivent suivre. »

« Il est vrai, fait observer Bayle, que la cause efficiente ne détruit pas la cause finale; mais les lois générales de la nature ne peuvent présager un événement contingent, à moins qu'une intelligence, ou que Dieu lui-même n'intervienne... Ce qui dépend de la volonté de l'homme ne peut être l'objet d'une science; Plutarque n'a pu dire raisonnablement que le philosophe et le devin eussent bien rencontré... Un esprit n'ayant pu disposer le crâne du bélier de manière à ne former qu'une corne pour prédire l'avenir contingent qui est connu de Dieu seul; et pour admettre l'intervention de Dieu lui-même, il faudrait décider que les effets naturels pris pour présages sont autant de miracles; comme ils seraient presque aussi fréquents que les effets naturels, cette supposition est une absurdité. »

Tout en admettant les sentiments de Bayle, on fera une observation. Il ne répugne pas à la raison qu'une intelligence puisse intervenir, si Dieu le permet, dans la conformation d'un fœtus et en former un monstre qui présagera un événement; il est vrai que cette intelligence ignore l'avenir contingent; mais, ce que Bayle considère comme événement contingent pouvant exister déjà dans la disposition des esprits, une intelligence avait pu modifier le crâne d'un bélier pour présager ce qu'elle lisait dans la pensée des Athéniens, ou même ce qu'elle leur inspirait. Un phénomène naturel peut même devenir présage; voici comment: Un peuple superstitieux redoute les comètes, la naissance des monstres, les pluies de pierres, etc., qui sont pourtant des faits très-naturels, expliqués par la science; il les redoute parce qu'il a vu une conformité entre ces présages et l'événement: qu'ar-

rive-t-il? Ici l'intelligence (ou le démon) n'est pas l'auteur du prétendu présage, mais il peut en tirer parti, c'est-à-dire, si Dieu le permet, faire arriver l'événement qu'on espère ou qu'on craint. — Être treize à table, briser une glace, renverser du sel, faire telle rencontre sont des choses indifférentes et naturelles : pour celui qui les redoute cependant comme présages funestes, le démon peut les faire accomplir, si ce n'est pour lui nuire dans ses biens, ce sera pour le tromper; car, d'après la doctrine des Pères, Dieu permet souvent le mal que le superstitieux craint, et il le laisse tromper par le démon. — De la part de Dieu, dira-t-on, c'est bien rigoureux.

Il vous avait suffisamment averti; de votre plein vouloir, vous vous livrez à Satan, vous le consultez, vous faites avec lui un pacte tacite, vous êtes donc la cause de votre châtement; ce n'est pas Dieu qui vous punit, c'est vous-même. Il serait injuste de reprocher à l'hôte qui voulait vous abriter pendant l'orage, d'avoir été mouillé lorsque vous avez voulu quitter son toit hospitalier. On ne saurait reprocher à celui qui a enchaîné un dogue dangereux, d'avoir été mordu, si on s'est obstiné, malgré les avertissements, à s'en approcher trop près. D'après cette doctrine, on conçoit que les Gentils et les superstitieux aient pu être trompés par les comètes et autres phénomènes qui naturellement ne présagent absolument rien; tous ont donc pu y croire sans être des extravagants. D'après la même doctrine, les Pères ont dû y voir l'intervention du démon, sans être trop crédules; des chrétiens, quoique fort sensés, se livrent encore à de vaines observances, où les plus savants théologiens voient intervenir Satan sans cesse occupé à tromper les hommes. — En attendant la preuve qu'il n'existe pas de démon, ou qu'il est

impuissant, on croit avoir démontré que les phénomènes les plus naturels ont pu servir souvent de présages à certains événements ¹.

1. Il serait très-facile d'inventer de nouveaux présages : et nul doute qu'ils ne fussent souvent véritables, soit qu'ils appartiennent aux songes ou à une foule de vaines observances nouvelles. C'est un genre de tentation dont les superstitieux ne se doutent pas. Il y a pacte tacite entre eux et le démon, qui peut multiplier ainsi les présages. Il est donc infiniment dangereux de croire aux anciens et d'en inventer de nouveaux, et difficile même d'en détourner en disant que c'est folie, car le superstitieux est convaincu du contraire. Il faut éclairer sur la cause.

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE I

Explications naturelles de plusieurs opérations superstitieuses, ou application des systèmes des philosophes aux diverses pratiques dites magiques, et réfutation de ces systèmes. — Application des systèmes des philosophes aux divinations ; — à l'astrologie ; — à la rhabdomancie ou baguette divinatoire. — Exposé des motifs qui, après l'événement de Lyon, portèrent à décider que le tournolement de la baguette provenait du démon. — Application des systèmes des philosophes à la dactyliomancie ou divination par les anneaux. — Leur application aux pressentiments, aux prédictions, à la seconde vue. — Leur application aux songes ; — aux talismans ; — aux divinations par le feu. — Explication naturelle des épreuves. — Explication physique de l'épreuve par l'eau. — Explication de la vertu dite naturelle de la poudre de sympathie.

Explications naturelles de plusieurs opérations superstitieuses, ou application des systèmes des philosophes aux diverses pratiques dites magiques, et réfutation de ces systèmes.

Après avoir montré l'esprit philosophique et ses résultats durant cette période, nous reviendrons sur nos pas pour discuter encore les systèmes philosophiques, et en examiner la valeur.

On a exposé précédemment les systèmes des philosophes naturalistes. Le bon sens en avait déjà sans

doute fait justice. Cependant, on a cru devoir entrer encore dans les profondeurs du sujet et appliquer aux différentes pratiques, considérées comme magiques par les démonologues, les systèmes explicatifs des savants, et rapporter les réfutations et les explications que la démonologie a données. Ce complément était nécessaire et l'examen en sera d'autant plus intéressant que les progrès de la science marchant avec les siècles, permettent, selon les savants, d'expliquer nombre de faits crus autrefois surhumains.

Application des systèmes des philosophes aux divinations; — à l'astrologie.

On ne rappellera pas ici l'explication du don de divination. Les réformateurs, qui faisaient souvent encore intervenir les génies et les intelligences, ont eu recours, comme on sait, à l'âme des astres, à l'âme humaine. Pour ne pas répéter ce qui a été dit et anticiper sur ce qu'on aura occasion de rapporter ailleurs, on se bornera à l'astrologie, à la rabdomancie, à la dactyliomancie, aux pressentiments, etc.—Ces diverses pratiques, propres à découvrir l'avenir ou les choses cachées, ont été considérées comme si naturelles, non-seulement par plusieurs savants, mais encore par quelques ecclésiastiques, qu'il est important de connaître leurs raisons et celles qu'on leur opposait.

Les partisans de l'astrologie disaient « qu'une science étudiée dans l'Europe entière, ne saurait être une chimère. » A ceux qui n'y pouvaient croire, ils démontraient, comme on l'a vu dans l'exposé des faits, qu'il était déraisonnable de les nier, et absurde de supposer que des hommes instruits se fussent livrés à de longs calculs astrologiques, s'ils n'avaient jamais

réussi et que ces faits prouvaient d'ailleurs que le hasard n'y entraît pour rien.

« Nous nous garderons aussi de les nier, leur répondaient les démonologues. Mais Dieu permet aux démons de tromper les astrologues et de leur persuader, comme aux Gentils, l'existence de la fatalité. C'est une superstition que vous tenez des païens. » Elle est tout aussi naturelle qu'elle est vraie, répliquaient les astrologues ; c'est à tort qu'on attaque l'astrologie et qu'on la confond avec celle des païens que l'Église condamne justement, puisqu'elle établissait la fatalité ; la nôtre prédit les événements de la vie de l'enfant sans porter atteinte à son libre arbitre. Le patriarche Joseph n'a-t-il pas dit qu'on peut lire dans le ciel comme dans un registre tout ce qui arrivera ? L'Église n'a jamais condamné l'astrologie qui, par le moyen des astres, prédit les pluies et les orages, et conséquemment l'abondance ou la disette, elle ne condamne pas même ceux qui, d'après les astres, jugent du naturel d'un enfant... Car de quelque manière que les astres versent leurs influences, elles ne contraignent point notre liberté, etc.

« Ou votre science est purement conjecturale, répliquaient les adversaires de l'astrologie, ou bien elle porte atteinte au libre arbitre. Si vos prédictions sont certaines, l'avenir que vous annoncez est inévitable, et vous rétablissez la fatalité... Vous objectez qu'il suffit, pour la certitude des prédictions, que les astres aient déterminé les causes secondes, et pour ne pas porter atteinte à la liberté, que l'effet futur doive infailliblement arriver, quoiqu'il n'y ait pas *nécessité* ; qu'il y a une grande différence entre les mots *infailliblement* et *nécessairement*, attendu qu'ils n'expriment pas une égale opposition à la liberté ; qu'il en est ici

comme de la prescience divine, qui voit les événements sans leur imposer de nécessité, que les actes déterminent les mouvements de la volonté sans la contraindre. — On répliquera encore qu'il n'est pas moins contraire à la liberté que les astres soient déterminés *infailliblement* que *nécessairement*; dans l'un et l'autre cas, ils agissent dans toute l'étendue de leur influence, s'ils peuvent déterminer les actes, ils peuvent les *nécessiter*. Leur action étant naturelle et nécessaire préviendrait l'usage de la liberté, et diffère ainsi entièrement de la prescience divine, qui n'impose pas la nécessité. La détermination qui vient des astres, au contraire, impose cette nécessité, car on est tellement déterminé à une chose, qu'on ne peut s'en dispenser; ainsi, l'*infaillibilité* de l'effet qui provient d'une telle détermination est la ruine de la liberté. (V. entre autres l'*Incrédulité savante*, par Jacques d'Autun, qui a amplement traité cette question. — Ce qu'on ne saurait faire ici.) Il prouve que l'astrologie rétablit la fatalité, dont les conséquences funestes furent si bien prévues par plusieurs même d'entre les païens, que Cicéron s'empressa, *par politique*, de nier la divination.

En effet, si les astres n'agissaient pas sur notre liberté, comment prédirait-on les actes qui émaneront de cette liberté? Quand cette prétendue science révèle l'avenir, ce ne peut être que par l'intervention de Satan. Celui-ci ne connaît pas l'avenir; il ne fait pas arriver fatalement les événements, mais il conjecture à merveille, il peut même diriger mieux que l'homme les événements, pour tromper ceux qui ont voulu être trompés. C'est ainsi que, pour connaître l'avenir, et sans qu'on établisse le destin, le démon pourrait, quoiqu'il se trompe souvent, prédire l'avenir et le révéler aux astrologues qui recourent à des pratiques chimériques

en elles-mêmes. (V. saint Aug., *Cité de Dieu*, l. V, c. vii, et J. d'Autun, *Ibid.*, p. 349.)

Ces raisonnements, beaucoup trop longs pour être analysés, détournèrent rarement les adeptes des études astrologiques; cependant plusieurs finirent par les abandonner. Bayle dit qu'un Anglais y renonça, quand il vit plusieurs horoscopes qu'il avait dressés se réaliser, quoiqu'il y découvrit plusieurs erreurs de calcul. (V. *Contin. des pensées sur la comète*, § XLII.) Il fut convaincu qu'une intelligence était intervenue, et que tout son travail n'avait été que la cause occasionnelle qui avait déterminé cette intervention, et il l'abandonna comme une espèce de magie.

Les arguments des astrologues avaient séduit même de hauts dignitaires ecclésiastiques, qui penchaient à croire que l'astrologie était une science naturelle; c'est ce qui nous explique pourquoi des prêtres s'y adonnaient, et pourquoi des évêques ont protégé les astrologues. Cependant, on voulut s'éclairer, et le cardinal de Richelieu, assez partisan de l'astrologie, ordonna au révérend père de Condren, une des célébrités du dix-septième siècle, de traiter ce sujet. — Le père de Condren dit en substance, dans le *Discours* composé à cette occasion, « que c'est un crime de lèse-majesté divine de pratiquer l'astrologie, car c'est se mettre en rapport tacite avec le démon. C'est à l'Église, dit-il, à avertir ses enfants, à découvrir les ruses de Satan, et à anéantir sa puissance; il se couvre souvent des choses naturelles et cache son opération pour communiquer avec les hommes. C'est à l'Église à les détromper; Satan s'est fait adorer sous le nom des astres, on ne doit pas souffrir qu'il se cache sous leurs prétendues vertus, etc. »

Il semble qu'il était inutile que le père de Condren

fit ce travail : Richelieu ignorait-il donc que plusieurs astrologues avaient reconnu l'intervention d'une intelligence et s'étaient rétractés ? Agrippa se rétracta, Gafarel en fit autant, etc. Il fallait, ou se borner à dire que l'astrologie était une extravagance, ou accepter les faits en reconnaissant pourtant qu'elle était naturellement impuissante. La cause ne pouvait alors être autre que le démon. Bayle lui-même avouait que « s'il était vrai que l'astrologie révélât l'avenir, il ne croirait pas que ce fût sans le secours d'une intelligence. » (*Ibid.*) Et il dit ailleurs : « Ce qu'on raconte des prédictions met à bout la philosophie. »

La chute de l'astrologie fut à peu près complète au dix-huitième siècle. D'un côté les négations des esprits forts, d'autre part la doctrine théologique l'ont renversée.

Rhodomancie ou baguette divinatoire aux seizième et dix-septième siècles.

Ce phénomène exposé précédemment a tellement occupé les savants depuis le seizième siècle jusqu'au dix-neuvième, qu'on sera obligé de donner quelque étendue aux explications des philosophes.

Au seizième et au dix-septième siècle, la plupart des philosophes expliquaient tout, comme on sait, par les qualités occultes et par la physique corpusculaire. Fludd supposait entre les végétaux et le minéraux certaine harmonie entretenue par des passions *concupiscibles* et *irascibles*. Il faudrait lire Fludd pour se faire une idée de l'aplomb avec lequel il débite son galimatias mystagogico-scientifique. — Libavius, plus prudent et plus modeste, sait par expérience que, « la baguette tourne sur les métaux, et il n'ose espérer que

les physiciens trouveront la cause de son mouvement : pourquoi ne tourne-t-elle pas, dit-il, entre les mains de tout le monde ? C'est que la Providence s'est réservé la communication de sa vertu. » — Willenius pense que « cette vertu doit être aidée par le tempérament, qui varie selon les astres qui ont présidé à la naissance. » — Longtemps indécis, Frommann se décida pour le naturalisme : « Si elle ne tourne pas dans toutes les mains, c'est qu'on n'observe pas tout ce qu'il faut..... Une bonne raison pour ne pas l'attribuer au démon, c'est qu'il est trop avare pour indiquer les trésors, lui qui n'enrichit personne. » — L'abbé Hirnheim, en Bohême, où l'usage de la baguette était fréquent, dit que ceux chez qui elle ne tourne pas « ont une qualité d'antipathie qui s'oppose à sa vertu, comme le diamant s'oppose à celle de l'aimant. » — M. de Saint-Romain rejetait la sympathie et l'antipathie : — « La baguette s'agite parce que les atomes qui sortent de l'eau viennent l'*aggraver*. Selon lui, le coudrier est le seul bois qu'on doive employer... » — Opinion que l'expérience a démentie.

Toutes les discussions antérieures à la baguette d'Aymar se renouvelèrent plus nombreuses et plus vives, lors de l'événement de Lyon.

Parmi les opinions de ceux qui soutenaient que son mouvement est naturel, la *Dissertation* du docteur Garnier, médecin de Montpellier, mérite d'être signalée : ses arguments sont présentés avec lucidité, et s'ils ne satisfont point, c'est la faute de la cause et non de l'avocat, qui a dit ce qu'il y avait de meilleur et de plus ingénieux à dire. Il n'y a, selon Garnier, « ni miracle, ni sortilège, ni influence astrale ; cela peut s'expliquer par les phénomènes de l'aimant, de la poudre de sympathie ; par les principes qui opèrent la

fermentation du vin lors de la floraison de la vigne. — Voici pourquoi la baguette tourne entre les mains d'Aymar, tandis qu'elle reste immobile chez un autre. Il s'échappe des meurtriers des corpuscules qui ne sont pas ce qu'ils étaient avant le meurtre.... Une telle action ne laissant pas de sang-froid son auteur, il est possible qu'ils ébranlent vigoureusement le corps d'Aymar, qu'ils fassent fermenter son sang, tandis qu'ils n'ont nulle action sur d'autres personnes. C'est par la même raison qu'en temps de peste tout le monde n'est pas atteint, et que les corpuscules d'un lièvre frappent uniquement l'odorat d'un chien de chasse. — Les convulsions d'Aymar sont plus fortes sur le lieu du crime, parce qu'il y est resté plus de corpuscules.

« Enfin la baguette tourne parce qu'il s'échappe d'Aymar des corpuscules tels, qu'ils laissent aisément pénétrer la matière subtile dans les pores du bois; et ceux-ci gênent sa sortie. »

Le docteur Garnier explique longuement ce mécanisme par la théorie du jeu des pompes, par les valvules du cœur et des veines... La matière ayant pénétré librement mais ne pouvant s'échapper de même, voilà ce qui cause le tournoiement de la baguette. Il explique aussi ce qui la fait rompre. Aymar réussit sur mer comme sur terre, parce que les corpuscules s'y conservent longtemps... C'est comme l'odeur du musc dans une chambre. — On objectera que les chiens ne perçoivent pas si aisément les corpuscules d'un lièvre après un grand vent. — Je répliquerai, dit Garnier, que cela ne prouve pas leur dispersion; mais le vent a changé la disposition du nerf olfactif de l'animal. Si un chien perd la piste au bout de huit jours, si Aymar la retrouve après plusieurs années,

c'est que ce dernier la perçoit par le corps tout entier, et le chien par le nez seulement. — Aymar disait que la baguette ayant tourné sur la piste d'un criminel, cessait de tourner quand il trouvait celle d'un innocent. Garnier explique le phénomène : Vous aimantez, dit-il, un couteau en le frottant dans un sens sur l'aimant ; et pour qu'il cesse d'être aimanté, vous le passez à contre-sens. Il faut dire de même de la matière meurtrière. Les corpuscules d'un innocent diffèrent de ceux d'un assassin ; ceux-ci font tressaillir Aymar, parce que les siens agissent en sens inverse ; ceux de l'homme innocent n'empêchent pas la matière subtile de s'échapper, c'est pourquoi la baguette reste immobile. Elle ne tourne plus après l'aveu du crime, parce que la situation de l'esprit a changé ; après son aveu le criminel est plus résolu, il n'a plus le souci des remords, etc., etc.. Ce qui prouve enfin que le phénomène n'est pas diabolique, c'est que Jacques Aymar ne s'est pas donné au diable... » — Tels sont les principaux arguments de Garnier, qui pourront nous dispenser de rapporter en entier ceux de la *Lettre de Chauvin*, aussi docteur en médecine.

Celui-ci pense que les corpuscules qui sont soit sur terre, soit sur les rivières, ne peuvent être emportés par les vents et les tempêtes ; ils sont si petits et les interstices de l'air relativement si grands, que ses agitations ne sauraient les atteindre ; et si durs, que les molécules d'air sont relativement trop molles pour les déplacer... — « Ce raisonnement, dit Chauvin, peut paraître abstrait ; mais je le crois convaincant, les sens de l'homme ne lui permettent pas de sentir toutes les vérités, etc., etc. »

De telles explications, qui n'expliquent rien, dispensent de continuer. Cet échantillon suffit, je crois,

pour montrer que le dix-septième siècle recourait moins aisément qu'on ne croit à l'intervention satanique, et que, dans l'impossibilité d'expliquer physiquement certains phénomènes, on n'hésitait pas à entasser les raisons les plus ridicules. Non-seulement de savants laïques mais des théologiens les acceptaient pourtant comme des découvertes importantes. M. de Cohade, docteur de Sorbonne, déclare que « la lettre de Chauvin est conforme aux meilleurs principes de la physique, qu'il sait gré à l'auteur de n'avoir pas recouru, pour expliquer le phénomène, à un pacte avec le démon. » — Basset, docteur en théologie, approuve la *Dissertation* de Garnier; il en loue la solidité, et dit « qu'elle achèvera de détromper ceux que l'ignorance ou de vains préjugés engagent à décrier ce qu'ils ignorent ou ce qui leur fait ombre. » — Tout, on le voit, annonçait le dix-huitième siècle.

L'abbé de Vallemont (*Physique occulte*) fit un traité de six cents pages sur la baguette. — « Si on parvenait à expliquer clairement, dit-il, le mouvement de la baguette, il n'y aurait plus rien de si occulte qui ne fût évident... Vallemont ne met pas en doute le phénomène; il l'a vu, de ses propres yeux vu..., et l'explique par la philosophie corpusculaire; puis il dévoile les mystères de ce qu'on nomme *antipathie* et *sympathie*, et dit pourquoi le sang de l'homme assassiné devient fluide à l'approche de l'assassin, etc.

« Les écoulements des corpuscules étant certains, il s'agit de les montrer dans le mouvement de la baguette... Ceux qui s'élèvent des sources et des mines sont attirés par les corpuscules dont se trouve imprégné celui qui tient la baguette. Pour trouver un meurtrier, il faut s'imprégner sur le lieu du meurtre des

esprits de ce meurtrier ; la baguette étant ainsi aimantée, lorsqu'on rencontrera celui-ci, ses esprits se réuniront à ceux qui sont dans la baguette et dans celui qui la tient ; on sent alors avec quelle rapidité elle tournera... Si les corpuscules d'une chandelle éteinte servent de véhicule pour y amener la flamme d'une chandelle ardente, on doit penser qu'il en est de même des corpuscules de la baguette et du meurtrier à raison de l'homogénéité... Si la baguette se rompt parfois sur les métaux, ce qui n'arrive pas sur les eaux, c'est que celles-ci ont des vapeurs froides et humides, tandis que celles des métaux sont chaudes et sèches. »

Il est inutile et impossible même d'analyser l'ouvrage de Vallemont, qui explique les pressentiments, la transplantation des maladies, et la cure de l'hydropisie obtenue en attachant les ongles des pieds de l'hydropique sur le dos d'une écrevisse qu'on doit rejeter dans la rivière, etc., etc.

« On rit, dit-il, de ce que les corpuscules qui s'échappent d'une pièce de quatre sous peuvent agiter une baguette jusqu'à la rompre... On oublie qu'ils sont d'autant plus actifs qu'ils sont plus ténus. »

Comme explication surabondante, Vallemont parle de huit espèces d'hygromètres, des baromètres, des thermomètres et de l'or fulminant ; il se fâche contre ceux qui ne savent pas philosopher. « Les corpuscules sont comme les vingt-quatre lettres de l'alphabet, dit-il ailleurs, qui, de quelque manière qu'on les combine, conservent toute leur puissance..., etc. »

Il serait curieux de voir, en parcourant le traité de l'abbé Vallemont, dans quelles aberrations peuvent tomber ceux qui persistent à expliquer physiquement des choses inexplicables. Disons-le, pour détruire d'injustes préjugés, plusieurs membres du clergé ac-

cueillirent avec bonheur ce qu'on appelait les découvertes de la science¹. M. de Comiers, chanoine d'Embrun, fut si partisan du naturalisme de la baguette, qu'il écrivit une lettre d'injures au père Le Brun, qui lui répondit avec autant de politesse et de bonté que de bon sens.

Après ce bref exposé, examinons ce qu'ont pensé de ce phénomène avant l'événement de Lyon, grand nombre de savants qui s'étaient déclarés les adversaires du naturalisme.

Au seizième siècle, Agricola, ce savant minéralogiste, si supérieur aux anciens, ne partagea point l'opinion de ceux qui pensaient que l'agitation de la baguette était due à la vertu des minéraux; il ne doutait pas qu'elle ne fût causée par le démon.

Paracelse, si disposé à admettre le naturalisme dans les plus singuliers phénomènes, avertit le lecteur de se défier de plusieurs moyens inventés par le démon : « *Virgula divinatoria, fallax est*, dit-il, parce que le démon est trompeur. » — Le jésuite Forer, après mûr examen, fut de cet avis. Kircher, qui a fait des expériences nombreuses pour découvrir ce que la nature a de plus mystérieux, examina dans son *De arte magnetica* la prétendue sympathie qui existe entre le coudrier et les métaux, et fit des expériences multipliées sur la baguette; il plaçait en équilibre sur un pivot du bois sympathique avec les métaux, les moindres exhalaisons pouvaient détruire cet équilibre; mais il reconnut que cette sympathie était chimérique; car lors même que la baguette s'inclinerait vers

1. On est généralement trop prévenu contre l'esprit du clergé. On croit qu'il méprise les découvertes de la science, que des préventions nées de ses études théologiques l'éloignent de cette étude. Le contraire est évident d'après ce que l'on vient de voir.

les métaux, on ne pourrait admettre qu'elle pût s'agiter dans la main qui la presserait. Il conclut donc qu'il est ridicule d'attribuer son tournoiement à l'exhalaison qui sort des métaux.

Aldrovande, Gaspar Schott partagent les opinions précédentes d'Agricola et de Kircher. — Le savant jésuite Stengelius déplore l'aveuglement de ceux qui se livrent à des superstitions venues des païens. — Martin Mauritius paraît indigné de ce qu'on tolère des abus inspirés par le diable ; Grégoire Michel, Ray, Sperling blâment aussi cet usage avec Malebranche, Pirot, l'abbé de Rancé, et tant d'autres dont la liste serait trop longue. — Le père Roberti s'indigne contre Goclénus, qui croyait le tournoiement naturel ; transporté d'une pieuse colère, il va jusqu'à dire à son adversaire qu'il y a plus de sympathie entre lui et le feu vengeur, qu'entre le coudrier et les métaux. (V. Le Brun, *Hist. crit. des prat. superst.* t. II, c. XIV.)

Exposé des motifs qui, après l'événement de Lyon, portèrent à décider que le tournoiement de la baguette provient du démon.

Le père Le Brun ayant appris à Grenoble qu'on employait souvent la baguette pour trouver les bornes et les objets perdus ou volés, fut surpris qu'on n'osât pas en défendre l'usage sous le prétexte que la nature a des secrets impénétrables. Hésitant relativement aux sources, il fit, comme on l'a dit, plusieurs expériences, et fut assuré qu'on ne pouvait attribuer le phénomène qu'au démon. — Mademoiselle Ollivet avait le don de la baguette ; ayant appris qu'on en condamnait l'usage, elle alla trouver le père Le Brun, qui lui dit que sa bonne foi l'avait sauvée, mais qu'elle priât Dieu de lui ôter tout doute et de ne pas permettre que sa ba-

guette tournât, si le démon y coopérait. L'avis fut agréé; mademoiselle Ollivet passa deux jours en retraite, fit sa prière et communia à cette intention. Le père Le Brun en fit autant, et quand elle essaya sa baguette, dès ce jour elle ne tourna plus. — La fille d'un nommé Martin y était fort habile, elle avait découvert une cloche couverte par les eaux. Le père Le Brun et d'autres ecclésiastiques lui demandèrent diverses expériences, notamment sur des reliques, et voulurent lui faire comprendre que le démon pouvait y avoir part; comme elle était simple et fort sage, on crut que cela suffirait. Mais elle s'obstina, et il fallut se livrer à d'autres expériences; plusieurs pièces de métal furent cachées dans l'allée du séminaire : non-seulement elle les trouva, mais elle désigna si bien les différentes espèces qu'ils en furent tous surpris. Comme elle avait soin de cacher avec la baguette un morceau de métal dans sa main, le père Le Brun en profita pour l'amener à ce qu'il souhaitait, en se montrant instruit de tout ce qui concernait le phénomène... — « Ah! qui aurait cru, mon père, que vous saviez tout cela! » lui dit elle. — M. Peisson ne fait pas comme vous, lui répondit Le Brun. D'autres font aussi différemment. » — Bref, il sut lui prouver que la baguette tournait selon l'intention, ce dont elle fut ravie et essaya. On apporta un paquet contenant des reliques de saints canonisés, la baguette tourna avec rapidité; un second fut apporté...: elle fit à peine un demi-tour.... « Oh! dit-elle ingénument, il faut qu'il n'y ait rien là d'un bon saint. » En effet, dit le père Le Brun, c'étaient des morceaux d'étoffe qui avaient servi à une pieuse carmélite de Beaune. — Comme cette fille ignorait ce que c'était que ces reliques, on en fut étonné. — M. de Lescot, official du cardinal Le Ca-

mus étant arrivé pendant l'expérience, y regarda encore de plus près, mais la baguette indiquait toujours d'après l'intention. — On fit observer à la fille que son secret ne pouvait être naturel, puisqu'il dépendait de l'intention; mademoiselle Ollivet lui dit aussi ce qu'elle avait fait...., de sorte que cette fille renonça au démon, et la baguette resta immobile. Une de ses sœurs, dont les sentiments étaient moins chrétiens, en fut, ainsi que leur mère, vivement affligée, et lui inspira le désir de revenir à la baguette. Le père Le Brun apprit, qu'avec ce désir, le don perdu lui avait été restitué. (Le Brun, *Ibid.*, t. III, *Lettre VII^e*.)

Ces faits, si propres à prouver une intervention étrangère, n'étaient pas uniques. Un certain ermite qui cherchait des métaux pour le duc de Ferrare, certifia au sieur Lavoréius, archiprêtre de Barberini, qu'il pourrait trouver avec une baguette le métal qu'on aurait caché. L'expérience eut lieu; Lavoréius cacha soigneusement un écu d'or; de son côté, l'ermite disposa ses baguettes, en fit tenir d'autres à l'archiprêtre, en l'avertissant de se laisser aller à l'impulsion qu'il éprouvera. Après cet avis, l'ermite commence le psaume *Miserere*, et à ces mots : *incerta et occulta*, etc., l'archiprêtre se sent poussé invinciblement et dirigé dans l'endroit où il avait caché l'écu d'or; dès qu'ils y furent arrivés, l'impression cessa. Mais alors les baguettes s'agitèrent avec tant d'impétuosité que le digne archiprêtre, épouvanté, s'enfuit, laissant là, dit Le Brun (*Ibid.*, t. II, p. 384), l'ermite, les baguettes, et même son argent. On ne se contenta pas de ces essais; Le Brun consulta des hommes célèbres : c'étaient Armand de Rancé, abbé de la Trappe, Pirot, chancelier de l'université de Paris, Malebranche, etc., déjà cités, qui trouvèrent le sujet assez grave pour mériter un mûr

examen. Le Brun dit qu'il avait la certitude physique du phénomène : mais est-il naturel ou surnaturel ? telle était la question. Les doctrines théologiques, les décisions des conciles furent consultées ; les explications des naturalistes furent examinées et réfutées avec un sérieux qu'elles ne méritaient guère. Les réponses de ces théologiens rempliraient cent pages. Malebranche dit qu'il ne peut croire qu'il y ait des hommes assez insensés pour donner dans ces extravagances ; « une ignorance grossière et une excessive stupidité peuvent seules persuader que ces moyens sont légitimes et naturels. Je les crois diaboliques, ajoute-t-il, non-seulement par rapport aux meurtriers, mais encore par rapport aux eaux et aux métaux. Les causes matérielles n'ayant ni intelligence, ni volonté, agissent toujours de la même manière dans les mêmes circonstances. Le crime du voleur ne change point son corps... La baguette ne peut se tourner vers le voleur sans l'action d'une cause intelligente... La convention de ceux qui prennent une pierre pour borne, n'en change point la nature... Quelque vertu qu'on veuille attribuer à la baguette, il est impossible avec elle de déterminer la profondeur de l'eau, etc. » (Le Brun, *Ibid.*, t. III, p. 442 et suiv.)

Malgré une réponse aussi explicite, Le Brun lui écrivit une seconde lettre : « Il ne parlera, dit-il, ni de sympathie, ni d'antipathie, ni de constellation, c'est par trop ridicule. Il fera des objections plus graves. Ordinairement, ceux qui se servent de la baguette sont de bonnes gens, qui n'ont pas fait de pacte ; ne serait-ce pas un don de Dieu?... une loi inconnue de la nature ? etc. — Impossible encore d'analyser ici, vu leur longueur, les demandes et les réponses. Malebranche, convaincu de l'intervention du démon,

répondit que « le démon cache son action sous les lois naturelles... L'homme de bonne foi ne pêche pas encore, mais bientôt Satan donne des soupçons aux plus stupides; le merveilleux augmente, Satan se dévoile; l'aveuglement devient volontaire, et la conscience a des remords secrets... — Il faut donc condamner tous les usages de la baguette, le démon s'est coupé, il a découvert par degrés ses artifices. Puisque c'est le même acteur qui achève son ouvrage, on ne peut le condamner par parties. Tout ce qui vient de lui doit être frappé d'anathème, etc. » L'abbé de Rancé et le chancelier de l'université répondirent dans le même sens : « La baguette ne peut agir physiquement, cela ne saurait venir des anges, et vient donc du démon. (V. Le Brun, *Ibid.*)

Le Brun (même volume) examine l'illusion des philosophes. — « Les physiciens, dit-il, ont voulu toujours tout expliquer par les corps. » On sait jusqu'où cette envie a poussé les philosophes matérialistes; ce sont, par exemple, les atomes qui prédisent l'avenir, les écoulements terrestres, etc. — Il rappelle les folies que nos réformateurs ont débitées; leurs systèmes absurdes pour tout expliquer; il distingue les relations de Garnier et de Chauvin, dont il discute en détail les arguments. « En admettant, dit le père Le Brun, la possibilité de tout ce qu'ils ont dit, explique-t-on les contradictions et la singularité des faits? — Admettons que les corpuscules d'un meurtrier diffèrent de ceux d'un innocent; qu'ils agissent sur Aymar, organisé pour les percevoir, comme l'est un chien pour sentir la piste d'un lièvre... Est-il supposable que ces molécules ne puissent, durant vingt-cinq ans, être emportées par les vents et les orages, laps de temps pendant lequel on a pu commettre d'autres crimes,

dont les corpuscules n'empêcheront pas ceux d'un attentat précédent de conserver toutes leurs vertus? Comment se fait-il qu'un crime étant avoué, les corpuscules n'aient plus d'action parce que le souci a cessé?... — Tandis qu'un criminel oublie momentanément sa faute, s'échappe-t-il encore de lui des corpuscules meurtriers? l'innocent qui redoute les soupçons, ne pourrait-il laisser échapper des corpuscules accusateurs? Comment admettre que ces molécules atomiques agissent sur une baguette jusqu'à la faire rompre; qu'elles pénètrent même les hommes et leurs baguettes au point de les faire tourner, parce que la matière subtile n'a pu s'échapper de leurs valvules; que ces corpuscules ne s'épuisent pas malgré de longues années, et qu'on les retrouve après les pluies et les orages? » (V. Le Brun, *Ibid.*)

Dans l'événement de Lyon, pourquoi la baguette ne tournait-elle sur d'autres lieux que sur le théâtre du meurtre? Les corpuscules des cadavres et ceux des meurtriers ayant dû se répandre autre part que dans la cave et en aussi grande quantité, pourquoi ne tournait-elle ensuite que sur les chemins, puisqu'ils ont dû s'en écarter? — C'est parce qu'on demande (dit Le Brun) le lieu du meurtre et parce qu'on veut suivre la piste des meurtriers : elle répond donc à l'intention. Il fait remarquer qu'on avait ôté à une grande profondeur dans cette même cave tout le terrain, qui fut remplacé par des plâtras : où étaient donc alors les corpuscules? — Dans l'auberge la baguette tourne sur les verres, sur la bouteille, la table, les assiettes... — Comment ces corpuscules sont-ils restés attachés à ces objets lavés plusieurs fois? pourquoi la baguette n'a-t-elle pas tourné sur d'autres qui, n'ayant pas été lavés, devaient être imprégnés aussi de ces

corpuscules? — Pourquoi pas sur ceux qui ont parlé aux meurtriers? pourquoi dans la prison de Beaucaire, où il s'agissait de les découvrir, la baguette n'a-t-elle tourné que sur le coupable? — C'est qu'il ne s'agit pas ici de savoir qui lui a parlé, mais de le découvrir lui-même. — Il est donc constant que l'agent moteur de la baguette ne peut être matériel, puisqu'il se montre aussi intelligent. Les dispositions physiques peuvent exercer une action, il en est autrement des dispositions morales. Une loi physique inconnue agit constamment de même; si l'agent qui meut un corps répond à la pensée, il voit nécessairement et comprend. Alors c'est un esprit, et si parfois il trompe ce n'est ni Dieu, ni un ange. (V. Le Brun, *Ibid.*, t. I et II.)

Le père Ménestrier déclare aussi « qu'étant évident que la baguette connaît l'intention, elle ne saurait être dirigée par une loi physique. » — Il raconte qu'une dame de sa connaissance ayant le don de la baguette, on voulut s'assurer si elle découvrirait l'endroit où un meurtre aurait été commis. Son mari ayant fait tuer à son insu, loin de son logis, un coq d'Inde; l'animal étant caché et le sang soigneusement lavé : on dit à la dame qu'on a fait un meurtre et de chercher... — Ce qu'ayant fait, sa baguette alla tourner précisément sur le lieu même où ce coq d'Inde avait été tué. (*Philos. des images énigm.*, p. 456.)

Le père Ménestrier affirme et prouve par diverses expériences que l'imposture ne saurait exister.

On a vu cependant, lors de l'exposé des faits, que l'insuccès d'Aymar devant le prince de Condé fit décider que la baguette était une fourberie. Cette accusation fut répétée au dix-huitième siècle, et les faits seront niés au dix-neuvième. — Comment pou-

voir nier pourtant? La supercherie, d'après ce qu'on a dit, eût été si facile à découvrir! Aussi Bekker lui-même ne doutait pas du phénomène : « Tant de gens dit-il, l'assurent dans cette ville (à Amsterdam), et en France, où elle a découvert plus de cent cinquante mines. » (V. *Monde enchanté*, t. IV, l. iv, c. 23.) — On ne peut donc assimiler la baguette ni à la *Dent d'or*, ni à tant d'autres contes. — Les faits sont donc vrais, mais les théories des philosophes matérialistes sont ridicules. L'explication des théologiens jusqu'ici est la seule qui soit raisonnable.

Application des systèmes des philosophes à la dactyliomancie, ou divination par les anneaux.

Rien de plus naturel, disait-on : — Voulez-vous savoir l'heure, soit pendant le jour, soit durant la nuit? — Tenez suspendu dans un verre, par exemple, à l'extrémité d'un morceau de fil, un anneau, un cachet, etc.; l'objet en suspension frappera contre les parois du vase autant de coups qu'il y a d'heures..... — D'où vient ce mouvement? — De l'artère : — Le mouvement du sang peut dépendre du soleil; c'est cet astre qui règle les heures : comme il y a beaucoup de rapport entre le sang et le soleil, voilà tout le mystère expliqué.

Les partisans de l'intervention des esprits trouvaient la réponse assez concise, mais peu satisfaisante; presque tous étaient d'accord sur les faits.

Ils répondaient : « Les heures sont des divisions du temps fort arbitraires, car on pouvait le diviser autrement. Si l'artère fait frapper l'objet suspendu à un fil, il frappera autant de coups à trois heures qu'à midi, car il bat toujours de même et ne cesserait

même pas de frapper : mais la dactyliomancie devine bien d'autres choses encore que les pulsations de l'artère n'expliquent pas. — Avouez donc que votre explication ne signifie rien, et puisque vous admettez les faits, reconnaissez qu'ils ne sont pas naturels. — Objecterez-vous que celui qui se livre à ces pratiques n'a point fait de pacte avec le démon ? Ce qui a été dit prouve que toutes opérations semblables sont diaboliques, sans pacte explicite. D'ailleurs, vos pratiques varient : les uns récitent tel verset, d'autres, avant de se mettre au lit, font telle prière et tous s'éveillent en sursaut précisément à l'heure voulue. Tout cela, n'étant ni naturel ni divin, ne peut être que diabolique. (V. Le Brun, t. 1^{er}, p. 293-298.)

Les cadrans sympathiques, qui servaient à communiquer des secrets à plus de cinquante lieues, passèrent aussi pour naturels. — Deux amis prenaient une boussole autour de laquelle étaient gravées les lettres de l'alphabet. Pendant que l'un des amis faisait approcher l'aiguille sur quelques lettres, l'autre, quoique très-éloigné, voyait l'aiguille de sa boussole se tourner toute seule vers les mêmes lettres. — Le plus simple bon sens, disait-on aux expérimentateurs, prouve que le mouvement ne saurait être naturel, puisqu'il ne peut y avoir aucune force physique occulte qui puisse diriger l'aiguille de cette boussole. Si cela dépendait de la vertu de l'aimant, l'aiguille des autres boussoles devrait s'agiter également, ce qui n'est pas. La fureur de vouloir tout expliquer naturellement a donc fait employer l'aimant à des usages évidemment superstitieux. Les faits étant admis, nous ne saurions y voir que l'intervention d'une intelligence qui se joue de l'humanité.

Application des systèmes des philosophes aux pressentiments, prédictions, seconde vue.

Dans l'exposé des faits on a dit un mot des pressentiments; ils étaient admis, et l'agent qui les cause reste encore si mystérieux, que les esprits forts ne croient pas se compromettre eux-mêmes en les attestant, parce qu'ils les croient naturels. — Une famille qui peut être fort éloignée d'une autre, et qui est liée avec elle par le parentage ou l'amitié, se trouve avertie de l'événement malheureux qui a frappé l'une d'elles. — « Ceci peut s'expliquer, disait-on, par les esprits exhalés de celui qui a subi l'accident; car ils doivent se porter tout naturellement vers ceux qui sont disposés à les recevoir. Si tout le monde n'a pas de pressentiments, c'est que la disposition des organes n'est pas la même chez tous. — Il arrive aux hommes ce qui appartient naturellement aux chiens : il en est qui sentent à un quart de lieue l'arrivée de leur maître, etc., tandis que d'autres n'éprouvent rien. » (V. *Lettres sur la magie*, par Saint-André, p. 186.)

Nous ne demanderons pas comment ces esprits ou *corpuscules*, qui s'exhalent quelquefois à plus de vingt et même de cent lieues, peuvent aller si directement à leur adresse. Nous aurions beaucoup d'autres questions à faire. — On a quelquefois des pressentiments non d'un événement accompli, mais de celui qui menace de s'accomplir; les corpuscules peuvent-ils être des messagers pour nous l'annoncer? — Peuvent-ils révéler enfin la nature de l'événement? Depuis Socrate jusqu'à Jeanne d'Arc combien de pressentiments ont annoncé des faits futurs ou accomplis au loin! Les esprits exhalés ont-ils, outre le don de seconde

vue, celui de prophétie? — Nous renvoyons à l'exposé des faits pour cet examen. — Ce système est faux, c'est évident.

L'âme, l'imagination, le tempérament donnent le pouvoir de prédire, de voir à distance, objectent les partisans du naturalisme. Aristote pensait que l'imagination, le tempérament servent à la divination. Celui du mélancolique, abondant en esprits vitaux, excite les autres humeurs, comme certains combustibles donnent un feu d'autant plus ardent quand ils brûlent, que leur substance est plus dense. Les uns pensent que l'âme, étant abstraite, peut deviner... — D'autres pensent qu'elle doit être excitée par certains agents matériels, par des exhalaisons, par exemple; certaines substances, soit pierres ou plantes, favorisent le développement de cette faculté. — N'y a-t-il pas enfin des animaux qui devinent, dont les cris annoncent la pluie; des personnes qui voient à une grande profondeur des sources, des trésors enfouis? Si Adam n'eût pas péché, sa postérité eût prédit; mais sa chute ne permet à ses descendants de voir l'avenir qu'à travers d'épaisses ténèbres, etc.

On répondait : « Nous pensons qu'il est inutile d'entasser beaucoup d'arguments pour montrer l'absurdité de l'opinion qui attribue au tempérament, à l'imagination, et même à l'âme les pressentiments, les prédictions et le don de voir ce qui n'existe pas. L'homme doué de la plus grande sagacité peut merveilleusement conjecturer; mais prédire, ce n'est pas conjecturer, et le tempérament le mieux organisé pour faire des conjectures échouera quand il s'agira de prédictions. — Les événements annoncés dépendent souvent de tant de causes étrangères, sans compter le libre arbitre de l'homme, qu'il est impossible de les prévoir. — On a

vu des mélancoliques prédire, parce que la mélancolie est le bain du diable (*balneum diaboli*). Le tentateur, qui les inspire, aime à cacher son action sous l'apparence d'une névrose ou de la folie. Cet état lui en fournit peut-être les moyens. »

Si un esprit peut voir les choses cachées, l'avenir et les lieux lointains, objectaient les philosophes, pourquoi refuseriez-vous à l'âme ce pouvoir? N'est-elle pas elle-même un esprit, pourquoi n'aurait-elle pas alors la même puissance? Ni Satan ni l'âme ne peuvent voir ce qui n'existe pas. Mais l'un et l'autre peuvent prévoir également certains faits dans leurs causes; pourquoi donc enfin l'âme, suffisamment dégagée, comme celle du moribond, par exemple, ou de l'homme sain, mais dans un état physiologique particulier, ne saurait-elle lire les pensées, voir les choses cachées ou ce qui se passe à de grandes distances? Les mêmes raisons de l'attribuer à l'un existent pour l'attribuer à l'autre.

« Nous le nions, répondaient les démonologues. La puissance des esprits n'est pas limitée par des sens;... leur nature perçoit les choses universelles ou particulières par les *espèces*. Ils voient à la manière des esprits, à des milliers de lieues de distance, comme à cent pieds sous terre. Ce que l'enseignement théologique, la révélation et les faits nous apprennent par rapport aux démons, peut-il convenir à l'âme? Celle-ci, pendant la vie, ne perçoit que par ses organes et ne prévoit que par des conjectures purement humaines. Vous la supposez dégagée dans certains cas; cette hypothèse contient une allégation sans fondement, puisque ce dégagement n'a lieu qu'au trépas. Si c'est une faculté propre à l'âme comme aux purs esprits, pourquoi en jouit-elle si rarement, pourquoi l'observe-t-on dans un si petit nombre de personnes? L'âme est

soumise à la matière, il ne dépend pas d'elle de s'y soustraire. Le démon, au contraire, n'a rien perdu des facultés inhérentes à la nature angélique; tant de faits qu'on ne saurait attribuer qu'à des intelligences le démontrent. L'intelligence, qui nous donne des tentations, qui agit sur notre imagination, qui a le pouvoir d'agir sur notre monde matériel, peut, non-seulement faire d'heureuses conjectures, mais, si Dieu ne s'y oppose, faire même des prédictions dont la réalisation serait surprenante; est-ce donc si étonnant de la part d'un être invisible, qui dirige à son gré la plupart des hommes, qui excite leurs passions ou abat leur courage, qui les jette dans des idées superstitieuses, etc.? — Il serait même quelquefois étonnant qu'il se trompât, puisqu'on peut prédire parfaitement les événements qu'on prépare, si on ne savait qu'une puissance supérieure très-souvent lie le démon, et que souvent aussi le libre arbitre humain vient lui-même contrecarrer ses desseins; ce qu'on ne peut attribuer aux corpuscules venus de l'Amérique en France pour révéler un décès ou tout autre événement; ces divinations, ces prédictions qui ne sauraient appartenir aux conjectures de l'homme le plus sagace, toutes ces merveilles enfin, qui ne pourraient être naturelles, s'expliquent parfaitement par l'action des intelligences qu'il ne répugne nullement à la raison d'admettre. »

Application des systèmes des philosophes aux songes.

Au seizième et au dix-septième siècle, les songes, comme pronostics d'un événement se passant au loin ou devant arriver, trouvaient, ainsi que toutes les autres branches du merveilleux, des incrédules qui

disaient : — « Tout songe est mensonge. » La philosophie, le *progrès des sciences*, ont pu augmenter le nombre des sceptiques, ils n'ont pas manqué dans tous les temps. Mais, à côté de ces incrédules, on voyait comme toujours des adeptes fervents qui pratiquaient, et quelques hommes réfléchis qui, avant de nier, examinaient. — Dans le seizième siècle, on voit paraître encore des traités sérieux sur la matière : de Conrad Wimpina, par exemple, et à la fin du dix-septième, de Jean Belot, curé de Mil-Monts, qui établit soixante-douze principes pour expliquer les songes. La célébrité de cet interprète des songes fit accourir grand nombre de consultants. — Ceci suffit pour prouver que l'abbé Richard s'est trompé en affirmant que l'onirocritie était alors abandonnée aux femmes et aux devins de bas étage ; car les songes préoccupaient encore très-vivement ; l'Église n'avait pas dit que tout songe fût mensonge, et l'on citait aussi trop souvent des exemples du contraire. De sorte que les savants, qui ne pensaient pas pouvoir nier, essayaient d'expliquer. — Pour les théologiens, l'explication était toute faite. — Les songes extraordinaires ont pour auteur Dieu ou le démon. Mais plusieurs philosophes, qui voulaient tout expliquer physiquement, pensaient au contraire que les rêves indiquaient simplement l'état de l'organisme. Dans la veille, disaient-ils, l'homme étant distrait néglige ce qui lui est annoncé dans le sommeil. Cependant, dans cet état, l'âme sent ce qui la menace et peut même y apporter remède, etc.

Ce point de vue, qui ne manquait pas de vérité, rendait-il raison de tous les songes extraordinaires, clairs ou symboliques, dont les livres sont pleins ? Peut-on attribuer ceux-ci à un état pathologique ou physiologique, aux préoccupations de la veille, etc. ? —

D'autres philosophes ne le pensaient pas. Et, on est forcé de le redire ici, comme pour les pressentiments, ils suivaient la vieille doctrine de Démocrite : « Il s'échappe, disaient-ils, des corpuscules ou des atomes des personnes qui nous sont chères ; ils arrivent pendant notre sommeil jusqu'à notre âme et deviennent ainsi les premiers messagers de l'événement. »

Explication ridicule et incomplète puisqu'elle ne pourrait convenir à tous les songes qui se réalisent ; à ceux, par exemple, qui révèlent l'avenir. Beaucoup alors s'obstinaient à nier tous les songes. Ce moyen fort simple ne détruisait pas cet embarras que Bayle avoue. — « Tels faits dont l'univers est tout plein, disait ce sceptique, embarrassent plus les esprits forts qu'ils ne le témoignent. Ceux qui nient tout sont peu sincères, ou peu éclairés. » (V. *Diction.*, v^o *Maldonat* et v^o *Majus*.) — Que disaient alors les démonologues ? On le sait déjà ; d'après leur doctrine, ils les attribuaient presque tous aux démons : ceux-ci, qui nous tentent, qui peuvent agir sur notre imagination, peuvent envoyer des songes, et souvent même nous révéler l'avenir. — « Erreur et blasphème, disaient leurs adversaires ; car cela n'est permis qu'à Dieu. » — Cette opinion des partisans de la doctrine de l'intervention était cependant si raisonnable, que Bayle lui-même la partageait. « D'habiles gens, dit-il, nient les présages des songes, parce que Dieu seul connaît l'avenir. Et comme on voit de ces songes merveilleux chez les païens comme chez nous, ils préfèrent les nier tous. Cette objection a de la force, continue Bayle, et elle nous conduit à attribuer les songes à certaines intelligences qui, sous la direction de Dieu, gouvernent les hommes. »

Après avoir répondu à diverses objections qu'il s'est

faites, Bayle ajoute : « Que ces songes pourraient bien être moins prophétiques qu'on ne pense : si on examine bien, on le verra ; les intelligences annoncent un événement futur déjà réalisé pour elles dans ses causes, ou même accompli, qu'on n'apprendrait que plus tard, à raison de l'éloignement. Mais il en est, poursuit-il, qui ont songé qu'ils régneraient dans vingt ou trente ans. — Que répondre ? — Ce génie d'un ordre relevé, qui veut les placer sur le trône leur en ménage les occasions et leur communique des songes qui en sont l'annonce... » Puis il fait remarquer qu'il se borne ici aux lumières naturelles ; il suppose que les disputants rejettent l'autorité de l'Écriture. « Ceux qui soutiennent qu'il y a des songes de divination n'ont besoin, dit-il plus loin, que d'énerver les objections, car ils ont pour eux une infinité de faits. C'est à ceux qui les nient à prouver qu'ils sont impossibles. » Bayle n'en blâme pas moins cette superstition et persévère dans son sentiment émis ailleurs, qu'il n'y a point d'occupation plus ridicule et plus frivole que celle des onirocritiques ; mais il avoue « qu'on ne saurait douter de certains songes ni les expliquer par des causes naturelles, c'est-à-dire sans y reconnaître *une révélation*. » (*Ibid.*, v° *Majus*.)

L'onirocritie, ou interprétation des songes, était-elle une science trompeuse ? Nous dirons plus, elle était funeste. — N'était-ce qu'une chimère ? — Si on consulte les auteurs concernant les songes expliqués, on voit les interprètes justifier la confiance des consultants. Majus répondait clairement et avec détails, et ceux qui suivaient ses conseils évitaient de grands malheurs. Artémidore se vantait de répondre à toutes les questions et de convaincre les plus rétifs : il se croyait inspiré par Apollon lui-même, etc.

Cependant, tout songe n'est pas significatif. D'après l'Écriture sainte elle-même, la plupart sont naturels; comment les interprètes pouvaient-ils s'engager alors à expliquer tous les songes, le plus grand nombre étant insignifiants?—S'il est vrai que les interprètes aient mérité leur réputation (et il serait aussi difficile de le nier que d'expliquer naturellement comment ils ont pu l'obtenir en ne disant que des folies), on pourrait peut-être lever la difficulté:—Si la raison admet que le démon puisse faire des révélations, conduire même (si Dieu le permet) des événements, il pourra révéler une théorie d'interprétations de songes énigmatiques et faire arriver l'événement annoncé par cette interprétation tout humaine; dans l'un et l'autre cas, il suffit que l'observateur de songes ait mérité d'être trompé. Alors l'intelligence maligne dirigera l'événement annoncé par l'interprète, ou bien dans la prévision d'événements qu'elle connaît mieux que l'homme, elle enverra le songe énigmatique qui le pronostique. Ici, les démonologues, conformément à cette doctrine, d'après laquelle ceux qui méprisent les avis de Dieu pour suivre le démon sont aveuglés, pensaient que l'onirocritie, quoique frivole en elle-même, pourrait, comme les comètes, devenir un présage.

Application des systèmes des philosophes aux talismans.

A l'époque dont nous parlons, les talismans avaient, on le sait, de nombreux partisans qui avouaient que certains talismans pouvaient provenir très-bien de l'inspiration de Satan, mais ceux qu'ils fabriquaient s'expliquaient, disaient-ils, très-naturellement; car ils faisaient partie d'une science perdue, révélée à notre premier père; science aussi innocente que sublime,

que l'on comprendra quand on réfléchira que si le soleil nous envoie des influences qu'on peut attirer et condenser dans un miroir ardent, capable d'enflammer des matières combustibles, d'autres astres peuvent aussi envoyer leurs influences, quand on aura rempli certaines conditions. — Il y a sept planètes correspondant avec sept métaux. Que l'ouvrier qui fabrique le talisman choisisse l'heure, le jour, l'astre, la matière et la forme; que, ne songeant qu'à son œuvre, il s'en fasse une image nette dans son cerveau, il attirera sur elle l'influence de l'astre, comme la femme imprime sur son enfant l'objet qu'elle a craint ou convoité. — Veut-on obtenir des honneurs, par exemple, prenez l'or, qui correspond avec le soleil; gravez sur ce métal le signe qui donne l'influence de l'astre, et vous obtiendrez tout succès, etc.

Le défaut d'espace ne permet pas de développer ici le trop bref exposé qu'on a fait au chapitre des talismans. Les partisans de la science talismanique (que cela suffise au lecteur) étaient convaincus des excellents effets des talismans, et les trouvaient si naturels qu'ils étaient surpris du peu de jugement et de l'opiniâtreté de ceux qui ne pouvaient et ne voulaient comprendre des choses aussi belles et aussi propres à augmenter les douceurs de la vie.

De l'Isle (Ch. Sorel), entre autres, cependant, réfuta Gaffarel, qui avait dédié son *Traité des talismans* à l'évêque de Nantes, et fit un volume pour lui démontrer qu'il n'y avait dans cette prétendue science que superstition et folie.

« En augmentant par des miroirs l'ardeur des rayons solaires on n'agit pas sur l'astre, disait De l'Isle... Où sont les moyens naturels propres à forcer les astres à nous envoyer de secrètes influences, et à en disposer,

comme on le fait des rayons du soleil ? Est-ce par des figures gravées sous la constellation ? Faut-il admettre que tout ce qui existe ici-bas soit régi par les astres ? On conçoit qu'on leur accorde une influence météorologique agissant sur les animaux et les plantes ; mais sur les événements de la vie, c'est différent. — Supposons que Jupiter ou le Soleil soit favorable sous tel aspect ; que l'on grave une figure accordant tel avantage, le don de prédire, par exemple, ou la victoire, l'influence de l'image sera-t-elle plus puissante que celle de l'astre sous lequel on est né ? Vous renversez l'astrologie, dit De l'Isle, et cependant vous en tenez vos talismans. — Vous faites une figure pour devenir savant ; le talisman peut-il opérer ce que n'a pu faire l'astre qui a présidé à votre naissance ? Vous faites des talismans contre les orages, contre les maladies, les animaux dangereux : sont-ils plus puissants que l'astre lui-même ?... — Ce n'est ni tel métal, ni tel signe, qui ont de la vertu ; quelques coups de burin donnés par un ouvrier enfermé dans son atelier peuvent-ils réunir des influences supérieures à celles de l'astre qui ne s'oppose ni aux orages ni aux dégâts de certains animaux de telles contrées ? — C'est donc folie !

« On assure que des statues peuvent naturellement parler, s'agiter ; que ce phénomène est dû à telle figure, à telle rencontre d'étoiles, laquelle peut-être n'a lieu que dans des milliers d'années. On assure même que les talismans influent sur les volontés ; et, à cause de cela, plusieurs les condamnent même comme détruisant le libre arbitre. D'autres disent, il est vrai, que ce n'est pas *violence*, mais forte *inclination*. — On répondra : si elle est assez forte pour entraîner la volonté, elle peut attaquer le libre arbitre, etc. »

On ne suivra pas De l'Isle dans cette discussion peu

utile de nos jours. — « Ou bien il y a mensonge dans tout ce qu'on attribue aux talismans, dit-il, ou bien leur vertu vient d'une cause surhumaine ; comme on soutient qu'ils produisent des effets merveilleux (qui ne peuvent venir des constellations), il y aurait donc intervention diabolique. Vainement ceux qui s'en servent se croient philosophes matérialistes, physiciens ; ce sont des magiciens peut-être sans le savoir. » (V. De l'Isle, *Des talismans.*)

Gaffarel qui, y croyait, censuré, se rétracta. D'autres soutenaient que les talismans n'avaient jamais rien produit. — Question comme toutes celles du même genre, qui se décidaient par les faits, niés d'ordinaire dans tous les temps par ceux qui n'ont rien vu. — Les théologiens déclaraient les talismans superstitieux. Les Gentils et certains hérétiques se servaient des talismans, mais ils tombèrent au dix-huitième siècle dans un discrédit si complet, qu'on ne pensait pas qu'il eût été possible de croire à de telles folies. Cependant, on y avait cru pendant de longues suites de siècles ; ce furent des nations puissantes, des savants. — Comment expliquer une folie si générale, dont l'abbé D. B. prenait encore la défense trente-cinq ans après les attaques de De l'Isle.

Les théologiens viennent encore ici nous tirer d'embarras : « Tous les peuples se trompaient ; il est évident que c'étaient des extravagances, dit le savant Le Brun ; mais les plus déraisonnables, ce sont les physiciens qui prétendaient expliquer naturellement les effets des talismans. Car il n'est pas impossible que des intelligences puissent s'accommoder à nos désirs et opérer des prodiges, au lieu que la matière ne peut rien ici. (V. Le Brun, *Hist. crit. des prat. superst.*, t. I^{er}, p. 372.)

Divination par le feu ; explication naturelle des épreuves.

Concernant les faits d'incombustibilité, nous voyons encore ici les opinions des sceptiques, des physiciens et des spiritualistes. — Parmi ces derniers, les uns admettaient une intervention divine, d'autres celle de Satan. Les premiers ne pensaient pas que Dieu permît qu'un innocent faussement accusé succombât. Les seconds disaient : « Les épreuves viennent des Barbares ; les pratiquer, c'est tenter Dieu et faire intervenir le démon. » Les physiciens tâchaient d'expliquer naturellement le phénomène.

On dit que, dès le treizième siècle, Albert le Grand, et au seizième, Cardan, Ambroise Paré et autres, prétendaient qu'il existait des moyens très-simples de se rendre incombustible. Pour n'être point brûlé, selon ce dernier, il suffirait de se frotter de jus d'oignon et de faire une lotion d'urine. Dodart, au dix-septième siècle (*Lettre sur Richardson, mangeur de feu*), attribue ce phénomène à l'habitude. Il est fort inutile de rapporter ses explications ; elles sont tout à fait puériles. — Entre autres expériences, Richardson mettait sur sa langue des charbons allumés qu'on soufflait, et sur lesquels cuisait un morceau de viande. Pithot prétendit que le valet de Richardson avait révélé le secret de son maître, et, selon le père Regnault, ces recettes consistaient à frotter l'organe d'une lotion d'esprit de soufre ; il était bon d'y ajouter le sel ammoniac, l'essence de romarin et du suc d'oignon.

Les esprits forts, les sceptiques peu satisfaits peut-être de ces explications, niaient les faits, ou bien les attribuaient à certains tempéraments ou à des liniments inconnus ; les épreuves étaient des jongleries.

Les prêtres, dans les anciennes épreuves, favorisaient ceux qui les payaient le plus grassement. Le fer avait le temps de se refroidir pendant les aspersion d'eau bénite et les longues prières. Selon d'autres, les faits cités étant impossibles sont conséquemment faux ou fort exagérés, etc.

On répondait : Il est difficile de nier ce que tous les historiens et tous les voyageurs rapportent ; ce dont les théologiens traitent dans leurs ouvrages, ce que les lois ont réglé, ce que des conciles ont condamné.

Les tribunaux laïques et ecclésiastiques avaient accepté les épreuves : ces derniers discutaient gravement sur la cause des prodiges qui s'y manifestaient. — Les uns y voyaient l'intervention divine, d'autres l'imposture du démon ; tantôt elles étaient défendues ou tantôt tolérées ; si le concile de Tribur, en 895, les permit, Yves de Chartres, au onzième siècle, montra qu'elles étaient interdites. — Défendues ou permises, les discussions qui s'élevaient à ce sujet entre les ecclésiastiques prouvent leur bonne foi. Agobard, archevêque de Lyon, les rejette parce que c'est tenter Dieu : Hincmar pense qu'on peut y recourir lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de connaître la vérité. — « C'est une pratique superstitieuse qui vient des Barbares, que les chrétiens ont suivie, disaient ceux qui la repoussaient. Il est vrai que Dieu a préservé du feu de grands saints pour montrer leur innocence ; mais il est téméraire de la part des premiers venus de prétendre obtenir la même faveur. Le démon peut intervenir, et la preuve c'est que souvent le coupable triomphe, tandis que l'innocent succombe¹. »

1. On pourrait citer une infinité d'exemples qui prouvent la confiance des tribunaux laïques et ecclésiastiques. Juret dit avoir vu dans

Existe-t-il des préservatifs naturels? Après une lotion d'urine et de jus d'oignon, peut-on marcher pieds nus sur des barres de fer rouges? Peut-on porter dans les mains douze socs de charrue brûlants, enfoncer jusqu'au coude le bras et la main nus dans un gantelet de fer rouge sans se brûler? Y a-t-il des liniments propres à préserver les vêtements les plus combustibles, pendant qu'on traverse un bûcher enflammé, comme l'a fait le disciple de saint Jean Gualbert, ou lorsqu'on demeure comme Claris de Quissac au milieu d'un grand feu? — On ne le pense pas. — Quant à l'accusation de jonglerie des prêtres, jonglerie qui devenait si tragique, puisqu'on n'en était pas quitte pour la brûlure, tout prouve combien cette accusation est injuste, puisque d'une part il est constant que le clergé était de bonne foi par toutes les discussions qu'entraînait ce sujet. D'autre part, la jonglerie était-elle possible avec tant de formalités et avec toutes les précautions exigées par le haut rang de ceux qui se soumettaient ou assistaient aux épreuves? On recourait aux épreuves même pour des souverains. Il s'agissait parfois de l'honneur, de la vie, d'une portion de leurs États; et ce secret, qui serait devenu un secret de commère, puisque celui qu'on aurait favorisé pouvait un jour le dévoiler, n'a jamais été trahi. Les prêtres ne furent jamais soupçonnés. On le sait, s'il y avait eu le plus léger soupçon, nos preux du moyen âge n'étaient pas d'humeur endurante.

les archives de Sainte-Bénigne de Dijon un formulaire d'exorcismes pour ceux qui étaient obligés de se purger par l'épreuve de l'eau bouillante. — Ceux-ci demandaient à Dieu de manifester leur innocence en ne permettant pas qu'il restât sur eux nul vestige des épreuves. — *Hoc ei præstare digneris ut nulla læsio, vel macula in manu appareat, etc.* (V. J. d'Autun, p. 568.)

C'est peut-être dans celui qui demandait l'épreuve qu'on doit soupçonner la fourberie, l'emploi d'une recette? — Cette opinion n'est pas admissible.

Trois jours avant, les membres des personnes qui s'y soumettaient étaient soigneusement lavés et enveloppés dans un linge sous le sceau du magistrat, et c'était celui qui avait demandé l'épreuve qui, quelquefois, se brûlait, et celui qu'il avait appelé en sortait sans lésion.

Ce qui détruit le soupçon de fraude, c'est qu'on trouva la reine Thietberge innocente, quoique Lothaire fût intéressé à sa condamnation par toute l'ardeur de sa passion pour sa concubine Walrade. Si le roi avait pu concevoir le moindre soupçon, la chose se serait-elle ainsi passée? — On a parlé d'une gratification... Si le clergé devait favoriser l'une des parties, sans nul doute c'eût été Lothaire, comme pouvant mieux payer ses services. On sent aussi combien le plus léger soupçon pouvait lui être funeste. Le véritable imposteur, ou le juge, si l'on veut, était donc le *feu*; feu intelligent qui savait épargner l'innocent ou choisir le coupable.

Les démonologues pensaient que le valet de Richardson s'était moqué de ceux auxquels il avait confié le secret de se rendre incombustible, et qu'il ne le connaissait même pas. L'ignorance grossière des faits historiques, ou la mauvaise foi, disaient-ils, peuvent seules rendre raison du scepticisme des uns et des explications absurdes des autres concernant les épreuves. Si les moyens d'éviter les atteintes du feu sont aussi simples, depuis longtemps la science en aurait gratifié les forgerons, les pompiers, etc. — Tous les almanachs, depuis longtemps, ont révélé ce secret, et on continue de se brûler dans le feu et dans les

charbons, à moins qu'ils ne soient bien éteints. Ces prétendues recettes, publiées par les esprits forts, jusqu'ici ont atteint un seul but, le plus important pour eux : c'est de faire croire qu'il n'y a rien de prodigieux dans les faits d'incombustibilité. Il n'en est pas moins constant que tout, sur ce sujet, reste encore à apprendre. Les jongleurs d'Europe, comme les prêtres des tribus barbares, pourraient seuls en instruire nos chimistes, comme les *rebouteurs* pourraient enseigner à nos chirurgiens à guérir subitement les entorses. Mais tous seraient fort surpris de voir des gestes ridicules, des paroles bizarres produire des effets aussi prodigieux ; ils diraient sans doute comme Galien, qui longtemps avait obstinément nié la vertu de certaines paroles : « Que pour le croire, il lui avait fallu des preuves évidentes. » *Temporis autem processu ab his quæ evidentè apparent, persuasus sum, vim in ipsis esse.* Jusque-là, pour Galien, c'étaient aussi des contes de vieilles.

Ces faits, si vrais, disaient les démonologues, rien ne saurait les expliquer physiquement. Il faut de toute nécessité recourir à la doctrine de l'Église, qui fait intervenir le démon. Telle fut sa raison pour condamner les épreuves.

Nous verrons si la fin du dix-huitième siècle et le dix-neuvième, époque où la chimie a fait de si étonnants progrès, convaincront l'Église et les démonologues de crédulité et d'erreur.

Explication physique de l'épreuve par l'eau.

Il fut authentiquement prouvé, au dix-septième siècle, que plusieurs accusés soumis à l'épreuve de l'eau surnageaient. Il devint donc difficile de rejeter

comme impossibles les épreuves des siècles précédents. Mais il se trouva des philosophes qui voulurent expliquer ce phénomène. — Les uns disaient : Ceux qui enfoncent pèsent environ huit onces de plus que l'eau qu'ils déplacent; un peu plus d'ampleur dans la poitrine, la crainte qui accompagne l'immersion forçant de fermer la bouche et de retenir son haleine, font développer le thorax et augmenter assez le volume du corps pour le faire surnager. Donc le phénomène est naturel. D'autres disaient : l'eau, étant l'élément dont Dieu s'est servi pour nous régénérer, rejette les sorciers de son sein. — Scribonius pensait que le démon étant une substance spirituelle et volatile, il pénétrait dans toutes les parties les plus ténues du corps des sorciers et leur communiquait sa légèreté. — Wier ne pensait pas que le démon fût ni pesant ni léger; ce qui lui paraissait constant, c'est qu'il pouvait tromper les juges.

Hincmar justifiait l'épreuve en rappelant les miracles qui s'étaient opérés par l'eau pour prouver l'innocence de plusieurs qui avaient été sauvés; quoiqu'on leur eût attaché d'énormes pierres au cou, ils avaient surnagé.

On répondait que dans ce cas les miracles étaient opposés à l'épreuve.

Neuwald la croyait diabolique comme celle du fer chaud. Godelmann s'élevait aussi contre l'épreuve; ce jurisconsulte profond avait vu des sorcières convaincues enfoncer dans l'eau; ce qui détruisait l'opinion de Scribonius; — le juge Rickius réfuta ceux qui attribuaient le surnagement au démon. « Les sorcières enfoncent de suite dans l'eau, mais elles ne manquent pas de revenir à sa surface, disait-il; on fait l'épreuve trop vite; elle serait certaine si on y donnait plus

de temps; » il la croit tout à fait miraculeuse et venir de Dieu.

Les démonologues répondaient aux physiciens : — « En admettant qu'un homme ne pèse que huit onces ordinairement de plus que l'eau qu'il déplace, et qu'il puisse ainsi surnager un quart d'heure, il est prouvé que le même homme ne surnage que lorsqu'on veut savoir s'il est coupable ou non. Il en est de ceci comme des augures, dont Sénèque a dit qu'ils n'apprenaient rien si l'on n'avait l'intention de deviner quelque chose. Il est avéré que des sorciers ayant essayé secrètement, et sachant qu'ils enfonçaient, se présentaient hardiment; mais ils étaient ensuite fort surpris de nager comme du liège. Un accusé éprouvé pour plusieurs crimes, enfonce ou surnage selon qu'il est innocent ou coupable. Des personnes maigres, qui lors de l'épreuve enfoncent dans l'eau, surnagent, et, ce qui est plus étonnant, on ne peut souvent les faire enfoncer par la pression. On en a conclu alors que l'épreuve n'est pas naturelle; on est si convaincu des tromperies d'un agent caché, qu'il arrive souvent de favoriser l'évasion de ceux qu'il accuse; comme il ne peut appartenir à la pensée de rendre quelqu'un alternativement pesant ou léger, ni à l'intention de changer les lois de la nature, nécessairement une intelligence intervient. Ce ne peut être Dieu, car 1° ces épreuves nous viennent des Gentils; 2° elles font accuser des innocents et renvoyer des coupables. C'est donc Satan qui a profité de quelques miracles divins pour faire revivre de vieilles superstitions. On a toujours été si convaincu qu'il pouvait se substituer à Dieu, que ceux qui recouraient aux épreuves soumettaient les prévenus à des pratiques pieuses, et exorcisaient l'eau pour éloigner le démon. » (V. Le Brun, *Hist. crit. des prat. superst.*,

t. II, l. VI; Jacques d'Autun, *Incréd. sav.*, 2^e part., disc. XVII et XVIII.)— On pourrait continuer l'exposé de l'explication des autres genres de divination, si le lecteur ne devinait les absurdités que la sottise de vouloir tout expliquer naturellement savait entasser. Les démonologues, d'ailleurs, faisaient à tout la même réponse. — Loin de pouvoir nier l'intervention d'une intelligence puissante, ils montraient qu'on devait l'accepter comme cause de divers faits trop bien attestés et trop fréquents pour oser les nier, et qu'il était oiseux même de réfuter en détail des allégations sans nulle valeur.

Explication de la vertu dite naturelle de la poudre de sympathie.

Ce moyen de guérir les plaies, oublié de nos jours, eut jusqu'au dix-huitième siècle une réputation européenne. Il ne fut si préconisé par les philosophes matérialistes que pour démontrer expérimentalement la vérité de leur doctrine concernant le fluide universel. Le chancelier Digby prononça un long discours devant l'université de Montpellier pour prouver l'efficacité naturelle de la poudre et de l'onguent sympathiques ; il fit l'histoire de sa découverte et démontra sa vertu naturelle, d'après des principes selon lui certains. — Ce discours fort curieux est entremêlé de nombreuses historiottes à l'appui de ces principes : 1^o La sphère de l'air est remplie de lumière, une infinité de raisons prouvent que c'est une substance matérielle. 2^o Les rayons de lumière, lorsqu'ils ne pénètrent pas les corps rebondissent à leur surface et en détachent des atomes qu'ils emportent ; lesquels atomes sont composés de quatre éléments, etc. Il conclut de tout cela qu'il y a des corpuscules odoriférants et d'autres qui

sont infects, ce qui dépend des lieux où ils ont passé, etc. 3° L'air en est plein; ce qu'il prouve par les petites vipères qui se nourrissent d'air, etc.

Quatrième, cinquième et sixième principes : le feu ou les corps chauds attirent l'air et avec lui les atomes. Ce qui conduit l'illustre chancelier à parler de l'imagination, puis des femmes grosses et de beaucoup d'autres choses; à conclure que les corps qui attirent les atomes attirent plus énergiquement ceux de leur nature; à parler des nez artificiels, des chiens dogues, etc., etc.; puis il arrive à ce qu'il nomme « son *dernier tour de vis*, lequel, dit-il, ouvrira la porte qui cachait le mystère. — C'est que le corps qui attire les esprits entraîne aussi tout ce qui leur est uni. » — De là, une longue dissertation sur le lait tombé dans des charbons ardents, sur les vaches qui pissent le sang, sur les nourrices dont les mamelles sont douloureuses quand on n'a pas soin de jeter du sel dans leur lait tandis qu'on le fait bouillir pour l'éprouver; sur les chiens qui meurent de coliques quand on jette de la braise sur leurs excréments, etc., etc. — Appliquez toutes ces expériences à une blessure, dit le chancelier. — La lumière attire d'une grande distance les esprits du sang, la chaleur du foyer envoie les atomes au dehors, elle les dilate; ils sont portés au loin. L'esprit de vitriol uni au sang voyage avec eux. — La blessure exhalant sans cesse des esprits chauds attire de proche en proche l'air qui l'avoisine; avec l'air arrivent les atomes, les esprits du sang et du vitriol répandus au loin par l'action du soleil. Ces atomes de sang retrouvent la source d'où ils sont partis, ils s'y arrêtent et rentrent dans leurs demeures primitives; tandis que les atomes étrangers s'échappent, ceux du sang unis à l'esprit

de vitriol confortent la plaie, la guérissent, et voilà tout le mystère.

Suivent les diverses préparations de cette substance si admirable que les chimistes assurent être « une *corporification* de l'esprit universel, et où l'ignorance seule verrait de la magie. »

Les sceptiques en riant branlaient la tête ; ils ne voyaient là nul rapport entre le mal et le remède : *nier cependant*, ne prouve rien ; car ce remède bizarre guérissait ; l'abbé D. B. en était si convaincu, qu'il dédia au surintendant Fouquet son ouvrage : *De la poudre de sympathie justifiée*. On voudrait analyser ce travail d'un admirateur de la poudre, mais comme pour le *Discours* précédent, c'est impossible. — « On l'a abaissée plus bas que la poussière, dit-il, il veut la relever jusques aux cieux, d'où elle tire sa vertu. — Des ignorants la traitent de rêverie, ou l'attribuent au démon. — C'est un crime d'éteindre les lumières du ciel et de n'oser en publier les leçons ; mais il en aura le courage. Cette poudre ne peut venir du diable, puisqu'elle fait du bien ; Satan en serait-il l'auteur, perdrait-elle pour cela de son prix ? Un trésor indiqué par le diable ne cesse pas d'être un trésor, etc. » Il essaye de faire entendre raison « à ce tas d'ignorants déguisés en docteurs, dont la capacité, dit-il, consiste à parler grec et latin comme des perroquets, et qui sont moins éclairés que des hiboux. Ils ne peuvent comprendre comment la poudre opère au loin, comment un linge ensanglanté agit en un instant à plus de mille lieues sur une plaie. » — L'abbé D. B. l'explique en trois longs chapitres.

Il avoue qu'un remède ordinairement n'agit qu'autant qu'on l'applique au malade ; « mais ici, pour opérer, il suffit qu'il en soit proche par sa vertu. Le

soleil est fort éloigné de nous, il produit cependant des fleurs et des fruits. Cette poudre a tant de vertus qu'on peut l'appeler elle-même un astre, car elle les darde dans les lieux les plus éloignés; sa sphère d'activité n'étant pas déterminée, rien ne peut s'opposer à son action. Si on n'attribue pas au démon la vertu de l'aimant, pourquoi donc lui attribuer celle de la poudre? — Vous disputez au vitriol sa vertu astrale, niez donc un million d'expériences, et montrez-nous ce follet qui sort de l'enfer pour panser une plaie! La manière de s'en servir vous étonne. Pourquoi dites-vous l'appliquer sur un linge ensanglanté plutôt que sur la plaie? — C'est que son application immédiate tuerait le malade, et qu'étant appliquée sur le linge, elle envoie des esprits tempérés qui le guérissent. Donc la distance est nécessaire. — L'auteur démontre comment elle agit à plus de mille lieues. — Supposez, dit-il, un homme dont les pieds sont sur la terre, tandis que sa tête touche le ciel, n'y a-t-il pas, malgré sa haute taille, sympathie entre les esprits qui sont aux pieds et entre ceux du cerveau? — L'auteur explique le mystère par l'esprit universel qui vivifie tout dans l'univers... La sympathie unit les minéraux, les végétaux, la terre, les eaux et les astres. »

Quoique ces chimères ne méritassent que le silence du dédain, on leur avait fait l'honneur de les réfuter. De l'Isle, déjà cité, y avait consacré un volume. — « L'ambre et l'aimant, dit De l'Isle, ont une vertu attractive, mais elle ne va pas au delà de quelques pieds; l'onguent aurait-il une vertu sympathique, comment admettre qu'elle s'exerce à plusieurs lieues? » — Ayant discuté toutes les assertions en faveur de la vertu de la poudre, il ne voit pas qu'elles lui soient applicables. On ne concevra jamais qu'un linge ensan-

glanté puisse agir sur une plaie à quatre-vingts lieues de distance. Peut-on admettre ce qu'on dit des nez greffés, du lait des nourrices, de l'effet des charbons ardents sur les excréments des chiens, etc.? Qu'est-ce qui prouve que naturellement une sympathie s'exerce entre le sang et la plaie à plusieurs lieues? — Ceux qui révoquent le pouvoir de la magie disent toujours que c'est une fable. — On ne peut comparer cette cure à l'effet produit par l'imagination d'une femme sur son fruit; car il n'existe ici ni distance, ni séparation, tandis que le linge ensanglanté et la plaie peuvent être à mille lieues l'un de l'autre. — On objecte 1° que ce rapport s'établit par le moyen de l'astre sous lequel on a composé l'onguent. — De l'Isle démontre ailleurs la chimère de l'astrologie et des talismans. 2° On parle de la puissance occulte de l'esprit universel. « Ce serait une bien grande puissance, dit De l'Isle, mais il est fâcheux qu'il n'y ait pas d'esprit universel, et qu'on ne reconnaisse pas que le monde est un être intelligent. Serait-il même dirigé par une âme particulière, on ne peut penser qu'il appartienne à l'homme de lui commander. » Il montre la fausseté et l'impiété de tels systèmes. — Il entre dans l'onguent l'usnée, prise sur un crâne de pendu: conçoit-on que les esprits d'un supplicié aient pu donner quelque vertu à son crâne? — Ou cet onguent est une folie, ou bien n'étant point naturel il ressemble à l'onguent des sorciers, qui exigent aussi des substances de gibet, des charognes, de la graisse de petits enfants, etc.

L'arme, le linge ensanglanté, l'onguent, sont des signes de la volonté d'opérer une guérison superstitieuse; ils montrent au démon la confiance qu'on lui accorde et forment le pacte. C'est donc avec raison

que cette cure est considérée comme diabolique. Si l'onguent des armes et la poudre de sympathie ne guérissent point, que penser de ceux qui la préconisent? Ce serait une extravagance des plus étranges. S'ils guérissent (et comment oser le nier), ce ne peut être naturellement.

CHAPITRE II

Explications naturelles des opérations magiques et des maléfices. — Charmes par le regard. — Par le toucher. — Par la voix et le souffle. — Par l'influence des corps célestes. — Observations.

Explications naturelles des opérations magiques et des maléfices.

On a fait précédemment l'exposé de la doctrine des réformateurs sur la magie ; on rapportera ici fort succinctement l'explication naturelle des maléfices des sorciers ; elle sera suivie des réfutations des démonologues.

L'ensorcellement avait été généralement attribué à l'action satanique : c'était la doctrine de l'Église, celle des philosophes, des jurisconsultes, des médecins, comme celle du peuple. Les philosophes matérialistes s'en écartèrent quand ils eurent connu les écrits des anciens philosophes et ceux des Arabes.

Le charme est purement naturel, disait-on, et peut devenir très-dangereux, car il procède de la haine ou de l'amour ; il a pour cause l'imagination, ou le regard, ou la voix, ou le toucher. Il serait bon d'y ajouter l'influence des astres.

Le tempérament favorise l'action du charme ; le charmé succombe aussi d'autant plus vite que l'air a été plus infecté. Le charmeur (on le pensait du moins),

pouvait s'ensorceler lui-même : comme le basilic se tue en se regardant, un charmeur avec un miroir peut se faire mourir en reflétant sur soi les rayons qui sortent de ses yeux. — Peut-on naître charmeur? — Sans nul doute; si on peut empoisonner quelqu'un en se nourrissant de poisons, on peut naître, comme certains animaux vénéneux, avec telles dispositions. Les psylles naturellement tuent les serpents, et les femmes qui ont leurs menstrues, en se promenant toutes nues dans les blés, en détruiraient tous les insectes.

On a dit que l'influence des astres, jointe à la haine, à la colère, à l'envie ou à des passions d'une autre sorte, donnaient un grand succès. — S'agissait-il d'un désir envieux, on s'adressait à Saturne; de commettre des cruautés, c'était à Mars; d'un dessein tendant à la volupté, on s'adressait à Vénus, etc. Les astres ne descendent pas du ciel, comme l'ont dit les païens, mais leurs émissions favorisent les complots des méchants. On attribuait à l'imagination le pouvoir de percer dans l'avenir, de voir, comme on l'a dit ailleurs, les choses cachées. On pensait, d'après Avicenne, que l'âme peut opérer tout ce qu'on attribue aux esprits : agir non-seulement sur des personnes éloignées, mais transporter les corps, de sorte que même à une grande distance, elle pouvait forcer un cavalier de descendre de cheval, faire pleuvoir, causer des orages et des tempêtes. — D'après Aristote on pensait enfin que si les intelligences agissent sur l'intellect et la volonté, si elles meuvent les astres et renversent des armées, l'âme, étant douée comme elles de pénétration et de vouloir, possède la même puissance. L'aimant meut les corps sans les toucher, l'âme est bien supérieure à l'aimant. L'imagination qui opère des merveilles est

son agent; elle agit sur le fœtus, elle agit dans les maladies, sur les astres même, et sur les météores, a dit Avicenne. Les âmes d'élite, de ceux qui sont nés sous certains astres, qui sont dégagés des liens matériels, ont une puissance bien supérieure à celle des âmes vulgaires; outre la faculté d'agir immédiatement au loin, ils peuvent créer sans germe. Plusieurs philosophes traitent de stupides ceux qui le nient, et prétendent que ces âmes d'élite ont un pouvoir surnaturel, celui d'opérer de vrais miracles. — Tout ce qu'on imagine, a dit Aristote, chaud, froid, couleur, etc., devient une sensation; l'imagination le crée et peut tout produire. Si toute âme humaine peut faire ceci, *à fortiori* le pourraient des âmes plus nobles. Songez au froid, vous frissonnez; ayez une pensée triste, vos cheveux blanchissent, et il suffit de redouter la peste pour en être atteint.

Charmes par le regard.

Toutes les passions se peignent dans l'œil; cet organe peut, comme l'imagination, envoyer des rayons qui pénétreront comme des flèches; l'homme étant un petit monde, le pouvoir du regard des vieilles femmes ne doit plus étonner. La tortue couve ses œufs en les regardant; certains yeux tachent les miroirs et dépolissent les lunettes; le loriote attire à lui la jaunisse, etc.

Le regard de certaines personnes fait dépérir les moissons, dessécher les arbres, et tue les petits enfants. Ces faits étant incontestables et naturels, on ne doit plus être surpris qu'une vieille sorcière, avec ses yeux ordinairement louches, disgracieux et méchants, puisse très-naturellement maléficier.

Par le toucher.

Ce sens peut charmer; l'artère qui vient du cœur se dilate; les passions mauvaises du charmeur envoient des esprits infectés qui portent le poison dans tout ce qu'il touche. Le mal est plus grave quand il s'est frotté d'herbes vénéneuses.

Le charme par attouchement se prouvait aussi par la vertu de la torpille, par l'attouchement de la hyène qui empêche les chiens d'aboyer, etc. Les animaux produisant des effets aussi merveilleux, il n'est pas surprenant de la part de l'homme qu'il en soit de même; d'ailleurs n'a-t-on pas vu, — disait-on, — des hommes obtenir l'amour des femmes, en touchant seulement leurs robes.

Par la voix et le souffle.

Pour ensorceler il n'est pas nécessaire que la voix soit articulée; l'air humide qui sort du cœur avec la voix, participe de sa qualité et exécute tout ce qu'il a délibéré. Les uns pensaient que la puissance de la voix venait de la persuasion du charmeur concernant le succès de la chose souhaitée. La parole ou l'accent donne de l'espoir ou de la crainte; celle du médecin suffit souvent pour guérir le malade auquel il a promis la guérison; d'autres attribuaient la vertu des paroles à la conjonction des astres, à l'instant où on les prononçait. On savait que certaines paroles terrassaient un taureau, que d'autres guérissaient les plaies et remettaient les entorses.

Que la parole, disait-on, tienne sa vertu de l'air expiré, de l'espoir ou de la crainte, de l'influence des

astres, de la combinaison des mots, etc., ou de la puissance de l'âme, elle n'en est pas moins douée d'une grande efficacité.

Par l'influence des corps célestes.

On réduisait à sept les affections humaines qui devaient être sympathiques avec les sept planètes : l'amour charnel à Vénus, les chagrins à Saturne, l'allégresse à Jupiter, la fureur à Mars, etc. On divisait le corps humain en douze parties correspondant aux douze signes du zodiaque ; le bélier dominait la tête ; le taureau, le cou ; les gémeaux, les bras ; l'écrevisse, la poitrine, etc. — Quand on voulait maléficier par un des moyens précédents, on choisissait l'heure où dominait la planète ou le signe, les astres étant les uns benins et d'autres très-infortunés ; il fallait donc faire un choix. Leur influence se trouvant jointe à celle des paroles, du regard, etc., il devenait très-difficile de se garer du charme, car le ciel est un être intelligent ; son mouvement, du moins, provient d'une âme intelligente qui écoute la voix et exauce les désirs des enchanteurs. Aussi Almanzor avait dit : « Si l'on adresse au ciel une requête lorsque le chef de quelque signe se trouve au milieu, on ne tardera pas d'obtenir ce qu'on a demandé : pluies, tonnerres, foudres ou tempêtes. » C'est ainsi que les anciens provoquaient la foudre, et qu'ils attribuaient aux enchantements les tempêtes, les pluies de sang, de cailloux, de chairs, de lait, etc. ¹.

1. Voir, entre autres ouvrages, le 1^{er} livre du traité *De Fascino*, par Léonard Vair, et surtout les *Disquisitiones magicæ* de Delrio, pour connaître ces systèmes matérialistes des anciens, tels qu'Aristote,

Il paraît que les pratiques des enchanteurs étaient assez compliquées ; mais ce qu'avaient fait les prêtres d'Étrurie et les augures pour obtenir des présages, les magiciens le pratiquaient pour ravager les récoltes.

Observations.

Après la renaissance, les philosophes, en faisant ainsi revivre les explications des matérialistes païens, crurent à un progrès immense. — C'était restituer à la magie naturelle ce que l'ignorance du moyen âge attribuait à une magie diabolique. Ce prétendu progrès ne fit pourtant modifier en rien la vieille doctrine. La théologie montra que c'était une erreur transmise par les époques matérialistes de l'antiquité et, comme on l'a vu, des philosophes, des savants continuèrent de suivre la doctrine de l'intervention des esprits, sans daigner réfuter les nouveaux philosophes. — Des hommes, sinon plus zélés, mais plus préoccupés des funestes résultats des nouveaux systèmes, voulurent bien descendre dans l'arène et attaquer ces inepties. Il fallait déjà un certain courage : la nouvelle doctrine, quoique très-vieille, était séduisante d'abord, parce qu'elle semblait nouvelle ; enfin, on était fort satisfait, quoiqu'on reconnût l'intervention de Satan dans diverses occurrences, de l'éliminer le plus possible pour le faire oublier. Les apologistes de la vraie doctrine durent donc, aux yeux des partisans du progrès, être des hommes crédules, rétrogrades ou, au moins, stationnaires. De là les noms de Delrio, Bodin, de Lancre, etc., furent livrés au ridicule. Cependant le

Pline, etc., acceptés par les philosophes arabes, et plus tard par les réformateurs du seizième siècle.

premier était un savant jésuite ; le second est l'auteur du *Traité de la République*, ouvrage consulté par Montesquieu pour l'*Esprit des Loix* ; le dernier était conseiller au parlement de Bordeaux, chargé par Henri IV d'instruire le procès contre les sorciers de Labourd ; ce magistrat, qui interrogea durant quatre mois plus de cinq cents témoins déposant sur les faits qu'on leur reprochait, devait, en matière de sortilège, être plus instruit que tel physicien qui sourit aujourd'hui en prononçant son nom. Delrio réfuta Pomponace, Agrippa, Paracelse et leurs disciples. Bodin, dans sa *Démonomanie*, en fit autant pour Wier, auteur de six livres *Sur l'imposture des démons*. Le médecin Thomas Fyens (Fienus), dans un traité *De viribus imaginationis*, réfuta ceux qui attribuaient à l'âme humaine et à l'imagination la puissance des purs esprits.—Naudé, Ponzibius, etc., furent aussi réfutés¹. Ces athlètes étaient plus nombreux qu'on ne pense, si l'on considère qu'à côté de ceux qui composèrent des traités spéciaux de démonologie, il s'en trouva beaucoup qui n'en parlèrent que par occasion ; de ce nombre furent plusieurs médecins dont il sera question ailleurs.

1. Pour plusieurs lecteurs ces réfutations seront superflues : ce qui suit est le complément de ce qui précède.

CHAPITRE III

Réfutation par les démonologues des systèmes précédents, concernant le pouvoir de l'imagination sur soi-même et sur les corps étrangers. — Influence des astres sur l'âme. — Le charme par le regard. — Le charme par le geste ou par le toucher. — Le charme par la voix, la parole, les nombres. — Est-il absurde de penser que les esprits puissent agir sur la matière? — Réponse à l'accusation de manichéisme. — Par le témoignage acquiert-on la certitude?

Réfutation par les démonologues des systèmes précédents.

Si l'opinion d'après laquelle l'âme, l'imagination, certains tempéraments, peuvent opérer naturellement des prodiges était généralement admise, disaient les réfuteurs, elle conduirait droit au renversement du christianisme, car elle porte à penser que les miracles du Sauveur sont le produit d'une disposition particulière de son tempérament et les facultés d'une âme d'élite. La preuve de sa divinité reposant presque entièrement sur ses miracles, si ceux-ci tiennent à des facultés inhérentes à la nature humaine, Jésus-Christ cesse d'être Dieu pour n'être plus qu'un homme supérieur. Il importe pour cette raison (mais elle n'est pas unique), d'examiner cette prétendue puissance naturelle.

On ne niait pas certain pouvoir de l'imagination; par exemple, celui de causer une maladie, de favoriser une guérison, etc.; mais on contestait qu'elle pût ma-

l'efficier à distance, guérir, mouvoir les objets matériels, faire tomber la foudre et exciter une tempête. — Qui le contestait? — C'étaient non-seulement des théologiens, mais de savants médecins, tels que Fyens, dont on analysera brièvement le traité *De viribus imaginationis*. « L'âme unie au corps, dit-il, n'est point un agent, mais le principe d'agir. » *Non est verum agens, sed tantum principium seu ratio agendi*. (Quæst. I.) Le véritable agent, c'est le corps, ce sont les organes ; l'âme est le principe d'action, le corps est l'instrument ; lui seul produit l'action : ce n'est pas l'âme qui voit, qui digère, c'est l'œil, c'est l'estomac. — Sur quel corps exerce-t-elle ce principe d'action et comment? — Elle ne peut opérer de changement directement sur son propre corps : *alterare* ; elle ne le pourrait qu'indirectement. Si cela lui était possible, elle serait principe de génération et de destruction ; or, elle ne peut être principe de destruction des corps qu'elle anime, étant évident que l'homme ne peut, par la puissance de l'âme, modifier sa nature corporelle. Si cela était, elle pourrait, par exemple, échauffer le corps, qui ne manquerait jamais de chaleur, — comme elle pourrait aussi le refroidir. Elle pourrait même réparer ses pertes, *restaurare*, et n'aurait besoin ni d'aliments, ni de remèdes. C'est par les agents corporels qu'elle opère ces choses : l'estomac forme le chyle, un autre organe forme le sang. Au moyen des muscles elle meut le corps ; par elle-même elle ne peut rien ; il lui faut des organes.... La santé ou la maladie ne sont donc point son ouvrage, mais l'effet de l'état de ses organes.

L'âme peut-elle mouvoir le corps d'autrui? Elle ne peut mouvoir que son corps, dit Fyens, elle ne pourrait mouvoir même un de ses membres s'il était perclus ; car elle ne meut que ce à quoi elle est unie : les

artères, le sang... Mais n'étant point unie au corps d'autrui, qu'elle ne touche, ni ne dirige, il ne peut être mû par elle; son propre sang même n'est pas complètement à ses ordres; ce n'est qu'en vertu de la sympathie qui existe entre elle et son corps; elle ne dirige le sang, ni ne le fait circuler à son gré; les esprits et le sang sont des instruments *voisins* de son empire mais *distincts*. Or cette âme qui ne peut mouvoir un membre gangrené parce qu'elle n'a aucune action sur les instruments qui le font agir, comment opérerait-elle hors de son corps? — Avicenne a parlé d'un homme qui se paralysait quand il voulait; saint Augustin, d'un autre qui faisait mouvoir à son gré l'une et l'autre oreille. Restitutus, dit-il, entraînait en extase quand bon lui semblait. — On a cité divers exemples qui prouveraient que l'âme peut commander aux humeurs et à ses organes. Ainsi celui qui se donne une paralysie dispose de ses humeurs, puisqu'il en fait une répartition anormale; il en est de même de ceux qui suent et pleurent à volonté, etc.

« Ceci, dit Fyens, dépend d'une conformation particulière, et non de la puissance de l'âme sur certains organes. Quelques personnes ont des organes plus musculueux que d'autres, et des muscles dans des parties du corps où d'autres n'en ont pas. — C'est ainsi, par exemple, que certains animaux meuvent leurs oreilles au moyen de muscles dont l'homme est dépourvu; le chien hérissé ses poils, certains animaux ruminent. L'homme ne le peut, parce que ces opérations n'appartiennent pas à l'empire de l'âme, mais à la conformation du corps. » (*Quæst.* II.) Fyens, enfin, fait observer qu'il est bon de distraire des faits cités ceux qui sont mensongers, et ceux que l'imposture ou l'art magique ont produits. Il conclut donc que l'âme ne

peut agir sur les corps étrangers ou éloignés, ni fasciner, ni rendre malade, ni faire tomber quelqu'un de cheval, ni faire pleuvoir, etc. — Aristote et les scolastiques ont pu penser que les intelligences agissent par l'intellect et par la volonté, mais l'âme n'opère point ainsi. « On veut, dit Fyens, qu'elle ait autant de vertu que l'aimant et même davantage. » — L'âme n'agit pas comme cette substance physiquement sur les corps, mais moralement, par persuasion, par les menaces, *per accidens*, en mouvant son propre corps qui meut lui-même un instrument, tel qu'un bâton, par exemple, qui sert à frapper sur des corps étrangers. — Son action n'est que médiate; la doctrine péripatéticienne, d'accord avec l'expérience, décidait que l'âme ne peut rien par la seule volonté. On aurait beau exciter l'imagination, l'âme ne pourrait lever une pierre, ni même une plume, en y pensant; tant s'en faut qu'elle puisse remuer un objet étranger, puisqu'elle ne peut mouvoir ses membres atrophiés. Avicenne et autres sont donc allés trop loin quand ils ont attribué à l'âme tant de choses étonnantes, qui n'appartiennent qu'à la puissance diabolique. « Ils n'avaient pas, dit Fyens, l'intelligence de ce qui concerne la magie. — D'autres hommes et des magiciens, pour couvrir leur crime, ont préconisé cette doctrine; mais si l'âme avait ainsi le pouvoir d'agir sur les objets hors de son domaine, on l'observerait chez tous les hommes indifféremment; cependant il n'appartient qu'aux magiciens. Que l'on ne dise pas que c'est le partage d'une âme plus noble, dégagée de la matière, d'une personne née sous certaines constellations, etc. Les astres ne peuvent donner cette vertu à une substance toute spirituelle. Si quelqu'un avait ce don, ce seraient ceux qui vivent saintement, ou les na-

tures d'élite : les savants, les grands génies, tous ceux enfin qui ont une âme plus élevée. Mais nul, quelque sage, quelque savant qu'il soit, ne pourrait, par la seule force de son âme, remuer un simple brin de paille. Quoiqu'elle doive quitter le corps un jour, tant qu'elle l'anime elle ne peut en être séparée ; son corps borne sa puissance, qui n'est pas indéterminée comme celle des esprits. N'agissant que par ses muscles et ses nerfs, hors de leur sphère d'activité son pouvoir expire. Ses membres formant la limite de sa puissance, si l'un d'eux est blessé, l'âme ne peut s'en servir. — Dieu certainement aurait pu donner à l'âme, comme à l'aimant, une action extérieure ; mais il a pourvu chaque être de ce qui convient aux besoins de sa nature. » (*Ibid.*)

Concluons donc que l'âme ne peut *altérer* le corps d'autrui, puisqu'elle n'exerce nulle action où elle n'est pas ; que si elle agit *extérieurement*, c'est au moyen de ses organes, avec des instruments ; que si mon corps chauffe mon lit, ce n'est point par la vertu de mon âme : mais c'est une faculté toute physique inhérente à mon corps, comme le ferait un fer chaud, qui pourtant n'a point d'âme.

Pouvoir de l'imagination sur soi-même.

Ce n'est pas l'imagination, dit Fyens, qui meut les esprits et les humeurs des corps, mais elle excite les puissances *appétitives, cognoscitives* et *motives* qui remuent les passions. Si elle opérait ce mouvement, elle connaîtrait les organes internes, dirigerait où bon lui semble le sang et les humeurs, ce qui n'est pas ; elle est le canal qui conduit l'eau, mais non le moteur qui l'agite ou la fait tomber. Elle ne peut changer les

substances : quand on a froid, on imaginerait toute une journée qu'on a chaud que l'on aurait toujours froid; un nègre resterait noir lors même qu'il imaginerait une année entière qu'il est blanc. Ce n'est pas l'imagination qui agite les humeurs; on serait atteint de la maladie qu'on craint; tandis que celui qui s'effraye de la jaunisse ou de la goutte n'est atteint que d'une maladie causée par la tristesse, telle que le marasme. — On dit que ceux qui craignent la peste en sont atteints. L'imagination, dit Fyens, en excitant la crainte y prédispose, en altérant les humeurs; ainsi la peur fait affluer le sang au cerveau, donne le vertige et cause l'épilepsie; l'imagination, en excitant la crainte, peut déterminer une maladie qui était à l'état latent; jamais elle ne la produit. Quelquefois l'imagination s'alarme d'une maladie parce qu'on en sent le germe; mais le véritable agent, ce sont les passions.

Les os d'un chien guérissent comme les reliques, ainsi que les amulettes, a dit Pomponace, parce que l'imagination a eu foi en leur efficacité.

Fyens dit que l'imagination ne peut donner une maladie ni la guérir. Si elle pouvait détruire les obstructions, elle pourrait les former. Une foule de gens imaginent la santé et cependant ne guérissent point. Si l'imagination guérissait, ce serait surtout les maladies causées par une mauvaise disposition, telles que l'hydropisie, la cachexie; si la confiance rend la santé, c'est en donnant la gaieté qui ouvre les pores et vivifie les esprits, c'est en détruisant certaines passions qui favorisent la maladie; la tristesse, la crainte, qui resserrent les pores, obstruent les canaux. « On a beaucoup trop accordé à l'imagination, dit Fyens; et Pomponace s'est exprimé en impie : — Quant aux amu-

lettres, si la cure n'est pas due au hasard, elle est diabolique. » (*Quæst.* XI.)

Pouvoir de l'imagination sur les corps étrangers.

On a dit que l'imagination pouvait agir même sur les objets fort éloignés, les altérer, les changer immédiatement; rendre malade, faire mourir, causer une chute, former une nuée: Algazel, Alkendi, Paracelse, etc., l'ont pensé. — Marcile Ficin, Pomponace ont attribué le même pouvoir à des émissions malignes dont l'âme dispose à son gré.

Si on admet des émissions, dit Fyens, elles sont matérielles; *émissions* suppose un mouvement local qui n'appartient qu'à un corps: on a prouvé que l'imagination ne peut agir au dehors par un acte qui lui soit propre. — Il en est de même pour l'émission; puisqu'on a prouvé que l'âme ne peut mouvoir le corps auquel elle n'est pas intimement unie, elle ne pourrait dès lors transporter ces émissions que par le moyen des organes. Concluons donc que l'âme n'envoie pas les émissions qui doivent causer des maladies, etc., et que ni l'imagination ni l'âme ne peuvent que médiatement, c'est-à-dire avec le secours des organes, agir sur les corps extérieurs. Fyens, ayant fait un long exposé du pouvoir des puissances de l'âme, démontre qu'il est impossible de leur accorder celui que Marcile Ficin et Pomponace leur ont attribué.

Jacques d'Autun pensait comme Fyens; il ne concevait pas comment des savants ont pu tomber, au sujet de l'imagination, dans de si grandes extravagances: dire qu'elle peut troubler l'air, exciter des tempêtes, etc.; que notre âme, par sa ressemblance avec les purs esprits, peut agir sur un sujet quelque

éloigné qu'il soit; qu'il suffit à un moribond de se faire une forte idée de la santé pour guérir; à un ignorant d'imaginer l'excellence des arts et des sciences pour devenir très-savant sans étude. « Cette erreur n'est pas nouvelle, dit Jacques d'Autun, elle vient de la magie des platoniciens, etc. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison d'attribuer à l'imagination toutes ces choses, et, après l'avoir démontré scientifiquement, il conclut que c'est le démon qui donne l'effet aux maléfices des sorciers. »

C'est donc en vain, poursuit-il, que les protecteurs des sorciers, pour les mettre à l'abri des coups de la justice, attribuent les maladies qu'ils causent à l'imagination, à la malignité des regards par l'effusion de certains rayons empoisonnés, etc. (V. *Incrédulité sav.*, 2^e part., Disc. XIII.)

L'influence des astres sur l'âme.

L'âme, l'imagination peuvent, dit-on, recevoir certaine vertu de l'astre sous lequel on est né; les astres influent même sur les démons, puisque les possédés, selon le cours de la lune, sont plus ou moins tourmentés, etc.

Fyens, examinant ce sujet avec détail, montre que cela n'est pas et même ne peut pas être. La constellation agirait plus probablement sur l'âme végétative, ce qui n'est pas; mais elle ne peut exercer d'influence sur l'âme spirituelle. Les astres n'agissent donc pas sur l'âme, ni sur les démons; mais ceux-ci tourmentent quelquefois davantage les possédés, pour cacher leur propre action et pour faire croire à une cause naturelle.

Le charme par le regard.

Ceux qui pensent qu'on peut ensorceler par une vertu active ou passive qui sortirait du regard n'ont donc pas la moindre idée d'anatomie, répondaient les démonologues. Car l'impossibilité est évidente, même d'après la structure de l'œil : le regard ne modifie nullement l'objet regardé ; cet objet le modifierait plutôt qu'il n'en serait modifié. L'œil ne peut que percevoir ce qu'il voit, renverrait-il les apparences reçues dans le cristallin, qu'on se demanderait comment de simples images peuvent charmer. L'image d'un poison n'est pas du poison. Adopterait-on l'opinion inadmissible de Platon, qui pensait qu'il sort des yeux des rayons qui, après avoir reçu les images, les reportent à l'œil, on se demanderait qui devra ensuite les diriger sur un sujet éloigné? — On parle du regard du basilic ; s'il fait mourir, c'est plutôt par son haleine que par ses yeux. Il est faux qu'il se tue en se regardant ; ce qui sort de lui ne peut être un poison pour lui. — C'est sans doute une allégorie. L'enrouement que cause la vue du loup ne vient pas de son regard, mais de la frayeur qu'il cause. On doit dire de même du regard de la tortue : ce n'est pas lui qui couve ses œufs, c'est le soleil ; mais elle les regarde parce qu'elle craint qu'on y touche. — Si les miroirs des femmes sont tachés, c'est par leur haleine, non par leurs yeux. Si l'amour était inspiré par des émissions qui sortent des yeux, ils enflammeraient tous ceux qu'ils regardent, et pourtant les mêmes yeux trouvent une foule de gens indifférents. Ce qu'on dit du loriot est un conte. On ne doit pas pousser la crédulité jusqu'à admettre tout ce qu'on cite des qualités

occultes, disaient les démonologues, infiniment moins crédules ici que les philosophes. — Si le regard des vieilles femmes fascine, leur vue affaiblie ne pourrait disposer que de rayons bien faibles, etc.

Les faits étant admis, les démonologues, dont on ne peut donner ici toutes les réponses, soutenaient que la vraie cause serait, non le geste et le regard, mais le démon.

Le charme par le geste ou par le toucher.

Le charme est naturel, dit-on ; il existe soit dans la main qui touche, soit dans d'autres organes. On peut en trouver aussi la cause dans les aliments dont le charmeur se nourrit, etc.

Les démonologues démontraient longuement la fausseté de ce système : Celui qui touche, disaient ceux-ci, devrait nécessairement être infecté de la maladie qu'il cause. — S'il est sain, comment donnerait-il une maladie qu'il n'a pas aux hommes, aux bœufs, et même aux plantes ? est-ce par sa peau ou avec sa chair, son sang, ses nerfs, son cœur, son cerveau ? Mais tout cela sert à la vie de l'homme, et non à sa destruction. Est-ce par l'organe respiratoire ? — Il y a des animaux dont le souffle est vénéneux ; l'homme sain ne l'est pas. Le contact même d'un cadavre n'a rien ordinairement de nuisible. C'est donc rêverie de croire que le corps de l'homme sain puisse naturellement empoisonner. Serait-ce par les aliments dont il use ? Tous ceux qui s'en nourrissent auraient la même propriété vénéneuse ; il faudrait s'en nourrir longtemps, et s'être habitué aux poisons ; le contact pourrait-il alors communiquer une transpiration morbifique ? La qualité des aliments étant mûrement examinée, on

disait : qu'en admettant même qu'ils eussent une propriété vénéneuse, ce ne serait plus ce qu'on nomme *charme*, ce serait *contagion*, etc.¹. — Ce qu'on dit de la torpille, de la vipère, n'a nul poids ; l'homme en diffère par son organisation, par sa nourriture, par le milieu dans lequel il vit, etc.

Avec le même bon sens, on réfutait tous ces vieux proverbes qui avaient plus ou moins servi aux philosophes à établir le pouvoir physique du geste ou du toucher. L'aimant, le rémora, qui arrête un navire ; la fureur du taureau calmée auprès du figuier, etc., toutes ces croyances ineptes, à moins qu'elles ne soient un symbole, ne pouvaient servir de preuves à ce genre de charmes par le toucher ; il était donc absolument impossible de ne pas les mépriser.

Le charme par la voix, la parole, les nombres.

On ne peut voir dans la parole que les sentiments ou les pensées qu'elle inspire, ou ses effets sur l'imagination ; on sait déjà ce que peut celle-ci. Les mots barbares, comme la voix, n'ont d'autre vertu que celle que pourrait leur donner l'haleine qui s'échappe avec eux : il ne peut exister aucun rapport naturel de causes et d'effets entre des paroles articulées ou des sons, et le marasme, les avortements, l'impuissance, une surdité, la lèpre ou la cécité ; il n'y en a pas davantage entre ces paroles ou ces sons, et la guérison d'une dartre vive ou d'une entorse. — Si des paroles marmottées à l'oreille d'un cheval indompté le rendent doux comme un agneau et terrassent un taureau, ce

1. Celle-ci, en effet, atteindrait indifféremment tout le monde, et le sorcier sait choisir ses victimes.

ne pourrait être par la vertu naturelle de la voix et des paroles; il faut reconnaître un agent puissant et intelligent : c'est-à-dire l'intervention des intelligences malignes après un pacte exprès ou tacite entre elles et celui qui a prononcé ces paroles. Les gentils eux-mêmes l'ont senti, puisqu'ils punissaient ceux qui guérissaient avec des paroles.

Il faut penser des nombres abstraits ce que l'on pense des paroles : ils sont également sans vertu. Celle que les pythagoriciens leur attribuaient ne peut venir que de ces esprits ennemis de l'homme, qui entendent, comprennent et produisent tout ce qu'on observe de merveilleux dans la magie.

Toutes les maladies attribuées aux sortilèges et les cures superstitieuses viennent évidemment du démon. Toutes aussi sont au-dessus du pouvoir de la science, c'est pourquoi les médecins déclarent n'y rien connaître, et renvoient les malades à l'Église, qui seule peut les guérir.

Est-il absurde de penser que les esprits puissent agir sur la matière ?

Les antagonistes du merveilleux satanique, nous l'avons annoncé, étaient féconds en objections, le sujet d'ailleurs y prêtant éminemment; il reste alors beaucoup à dire. — Il doit donc nous arriver de revenir sur des points déjà traités; mais ce que ces répétitions pourraient avoir de fastidieux se trouve amplement compensé par l'avantage de mieux graver dans l'esprit des points doctrinaux bientôt oubliés par la plupart des lecteurs qui y auraient apporté peu d'attention, et par l'avantage enfin d'épargner aux lecteurs plus attentifs la fatigue de recourir, quand les faits se présentent, à la doctrine qui les explique.

Comme les démonologues répondaient à tout en faisant intervenir les esprits, leurs adversaires leur disaient : « C'est le *Deus ex machinâ* qui descend fort à propos. » — Trouvez une meilleure réponse, répliquaient les premiers. Les anciens ont si bien senti la valeur de notre doctrine, que, malgré les explications des philosophes matérialistes, Plutarque avouait lui-même que celle qui fait intervenir les esprits tranche le plus convenablement les difficultés. — L'existence et la puissance des esprits était alors examinée et discutée.

Quoique tous les réformateurs eussent reconnu l'existence des démons, on vit pourtant bientôt surgir des disciples de Leucippe, de Démocrite, d'Épicure, de Lucrèce et de Lucien, très-disposés à nier les esprits. On vit des athées qui, refusant de croire à l'existence de Dieu, rejetaient nécessairement les esprits, et des sceptiques, disant que, n'en ayant jamais vu, ils concluaient, jusqu'à ce qu'on voulût bien leur en montrer, qu'il n'en existe point. D'autres objectaient « que l'on ne peut rien dire des esprits, puisqu'on ne peut raisonner ni sur leur essence, ni sur leur nature, etc. » — D'autres niaient qu'ils apparaussent : puisqu'ils ne sont point matériels, ils sont nécessairement invisibles; il est absurde de penser que des intelligences dépourvues d'organes puissent parler, agir, avoir les passions de l'homme, exercer un pouvoir rival de celui de Dieu, marcher sans jambes, faire mille choses sans bras. — « Nous qui avons des organes, disait Bekker, nous ne pouvons agir par notre seule pensée; les diables le pourraient encore moins! » — « Même en les voyant, nous n'y croirions pas, disaient d'autres sceptiques que nuls témoignages, quelque nombreux qu'ils fussent, n'auraient su convaincre.

Nous ne pouvons, avec Averrhoès, admettre que des choses sensées, et ceci est une folie ; avec Ponzinibius, nous déclarons faux ce qui est invraisemblable ; avec Locke, nous pensons que la raison doit être notre seul juge et notre dernier guide : et nous nous félicitons de posséder la méthode de Bacon, car avec elle, il n'est plus possible de tomber dans les erreurs grossières où sont tombés nos pères. »

Les démonologues répondaient : De ce que vous ne pouvez raisonner sur l'essence des esprits, de ce que vous n'en avez point vu, etc., en faut-il conclure qu'ils n'existent pas ? Ne peut-on disserter sur leurs opérations et sur leurs apparitions, puisque des exemples journaliers les ont attestées partout ? Peut-on nier ce que tant de témoins ont vu ? N'y aurait-il même eu jamais aucune manifestation d'esprits, serait-il absurde de supposer leur existence, si vraisemblable aux yeux de la raison ? Si tout se lie dans la chaîne des êtres matériels, depuis les lithophytes et les zoophytes jusqu'à l'homme, n'est-il pas probable que l'immense lacune qui existe entre celui-ci et la Divinité doit être également remplie. — L'homme corps et esprit continuerait la chaîne des intelligences par gradation jusqu'à Dieu, créateur de cette chaîne, qui la termine sans en faire partie. Est-il nécessaire aux esprits d'avoir des jambes pour marcher, et des bras pour opérer des effets matériels ? Si Dieu, pur esprit, n'a pas eu besoin d'organes pour donner une forme à la matière, les intelligences en ont-elles besoin pour la mouvoir ? — Il semble inutile d'en dire davantage ; ce qui est absurde, ce sont les raisonnements des matérialistes. — « Rejetteriez-vous les purs esprits, ajoutaient les démonologues, vous devriez accepter, avec vos maîtres, des atomes ayant une figure, une sorte de voix, fantômes

matériels auxquels ils attribuaient ce que nous attribuons aux esprits. » Pour nous entendre avec ceux qui ne voient partout que matière, il suffirait sans doute de leur accorder que les esprits sont matériels, que la matière peut penser, et que tout doit être un jour anéanti, comme ils le désirent pour eux-mêmes; on pourrait leur faire cette concession, si elle n'était opposée à la saine raison comme aux traditions les plus respectables.

La doctrine sur les esprits est si rationnelle, que les philosophes les plus hardis, comme ceux qui sont le plus soumis à l'autorité des saintes Écritures, l'acceptent. Ainsi le sceptique Bayle a dit « qu'il serait ridicule de soutenir qu'il n'y a pas de démons. » — Locke, qui a favorisé l'introduction du matérialisme, répond à ceux qui les nient, parce que leur substance ne tombe pas sous nos sens, « que l'idée de la substance des corps est aussi loin de notre conception que celle des esprits; que plusieurs motifs portent à croire à ceux-ci; qu'il n'est même pas contre la raison qu'il y ait plusieurs sortes d'esprits; qu'on peut conclure avec probabilité qu'il y a plus de créatures intelligentes au-dessus de nous qu'il n'y en a de matérielles au-dessous, etc. »

Ce qui est plus surprenant, Le Clerc, ce protestant accusé de socinianisme, disait: « Nous ne pouvons pas dire qu'il n'existe aucun être intelligent qui n'ait pas un corps sensible comme nous; — nous avons plusieurs raisons très-fortes de croire qu'il y en a... On ne saurait prouver que la Divinité n'emploie jamais le ministère des intelligences. Nul ne saurait nous montrer que celles-ci (bonnes ou mauvaises) n'aient pas une étendue de connaissances beaucoup plus grande que les nôtres, etc., et qu'il ne peut se faire qu'elles

se soient quelquefois communiquées aux hommes et leur aient prédit l'avenir. Je ne parle que de la possibilité, dit-il, et j'en parle seulement en philosophe. Sans vouloir invoquer l'autorité de l'Écriture, il me semble qu'on ne saurait nier cette possibilité, pour peu que l'on sache raisonner. » (*Bibliothèque choisie*, t. III, p. 412 et 413.)

Grew, médecin anglais (*Cosmologia sacra*), dit : « Avant toutes choses, il faut faire voir qu'il y a des substances vivantes créées et distinctes des corps : je montrerai que leur existence est possible, que la raison veut que nous la reconnaissons, qu'elle le demande même nécessairement ; cette existence est possible, parce qu'elle ne renferme aucune contradiction. »

Le Clerc, après avoir exposé au long la démonstration de Grew, dit encore à ceux qui nient les esprits comme à ceux qui trouvent absurde qu'ils agissent sur la matière, — « qu'on admirera la proportion que l'auteur a su trouver entre le monde visible et l'invisible ; il avoue qu'étant très-difficile et même impossible de résoudre les questions concernant la vie, les sens, l'imagination et l'entendement des substances corporelles dont on n'a pas d'idées complètes, *à fortiori*, on n'a pas de raisons démonstratives à donner concernant celles qui sont purement *spirituelles* ; que ce que M. Grew en a dit philosophiquement s'accorde très-bien avec la révélation ; non-seulement on ne peut le nier sans absurdité, mais on le peut assurer comme chose très-vraisemblable. » (*Biblioth. choisie*, t. II, p. 410.)

D'après ce qui précède, il est donc logique, non-seulement de ne pas nier les manifestations des esprits, mais, les témoignages étant loin d'être absurdes, il de-

vient important de colliger les faits et de les étudier, pour connaître, autant qu'il est en nous, des êtres si supérieurs à notre nature. Cette vérité, il est vrai, n'est pas sentie par tous; ceux qui ne s'occupent que de la matière admettront difficilement qu'il existe des esprits et qu'ils aient avec elle un contact; le physicien portant la vue moins haut que le métaphysicien. « Le premier, dit Bodin, démontre qu'il n'y a rien qui ne soit corps, qu'il n'y a *touchement* que de corps à corps; le métaphysicien démontre qu'il y a des esprits, etc. »

Vous trouvez absurde, disait-on aux esprits forts, que les intelligences puissent agir sur la matière; nous vous en avons démontré la possibilité, prouvez-nous donc le contraire. Plusieurs d'entre vous admettent que Dieu, pur esprit, a imprimé des mouvements variés aux corps célestes, que sa toute-puissance les a lancés dans l'espace et qu'elle les y soutient; vous ne trouvez point absurde l'action de l'âme sur le corps, vous admettez parfaitement qu'elle agit sur les nerfs, ceux-ci sur les muscles, soit pour la locomotion, soit pour la préhension. Vous croyez plus encore, vous attribuez dans certains cas à l'âme, — à tort, il est vrai, — la puissance d'agir sur la matière sans l'intermédiaire des membres du corps; pourquoi niez-vous donc, contre de nombreux assentiments, que les différentes hiérarchies d'esprits, selon leur degré de puissance, puissent mouvoir les esprits matériels? Est-il donc si ridicule d'attribuer à ces intelligences, dont un grand génie (Bossuet) a dit qu'elles pourraient agiter notre globe comme une petite boule, le pouvoir de soulever le corps d'un homme, de remuer des ustensiles de ménage et même de gros meubles. La puissance de l'âme a été limitée par le fait de son

union avec le corps ; si celle des purs esprits n'a été circonscrite par aucune borne matérielle, ils peuvent donc agir (la raison ne peut soutenir le contraire) sur tous les corps de la nature, dans des limites qui nous sont inconnues, et qui sans doute varient selon l'ordre hiérarchique auquel ils appartiennent.

« On objecte que c'est physiquement impossible. Pour opérer des mouvements, deux corps, dit-on, doivent nécessairement se toucher. »

Il ne s'agit pas ici de l'ordre physique, quoique dans cet ordre lui-même on voie, à une certaine distance, la lune agir sur les eaux de la mer ; l'aimant attirer le fer sans le toucher ; la torpille engourdir à distance le bras du pêcheur, etc. — Mais si une force invisible produit des effets physiques dont on ne peut se rendre compte, comment voudrait-on surtout comprendre les effets produits par les esprits, puisque leur nature nous est inconnue ?

« On objecte que l'âme séparée du corps n'a plus de pouvoir sur son cadavre ; que l'on doit en dire autant des esprits, qui sont aussi des substances séparées. »

L'âme humaine, créée pour être unie au corps, peut avoir besoin pour agir de certains instruments qu'on nommera *fluide nerveux*, *esprits animaux*, etc. (Dieu sans doute pouvait faire autrement) ; mais il est constant qu'après leur altération, l'action de l'âme sur le corps cesse, et que les purs esprits n'ont pas besoin de ces véhicules ; leur nature leur permettant d'agir sur la matière sans organes. — On objectera que le dire, ce n'est pas le prouver ; il suffit d'invoquer les faits qui montrent la vérité de notre doctrine. C'est à nos adversaires d'en prouver la fausseté, de démontrer qu'il ne peut exister d'esprits, et que les faits qu'on leur attribue sont controuvés ou naturellement explicables.

Ce serait alors nous démontrer non-seulement que la matière pense, mais qu'elle peut s'agiter seule; nous serions ainsi forcés de dire que nos meubles sont parfois aussi intelligents que les philosophes, peut-être même verrons-nous un jour qu'ils les surpassent.

Réponse à l'accusation de mantchéisme.

Loin de voir des miracles dans les opérations des esprits malins, répondaient les démonologues, nous avouerons qu'elles sont pour la plupart fort ridicules; et si quelques-unes simulent le miracle, aucunes ne sont miraculeuses, et toutes sont subordonnées d'ailleurs à la volonté de Dieu, qui arrête ou permet... Nous sommes donc bien loin de penser que les malins esprits aient une puissance égale à celle de Dieu; si parmi tous les prodiges opérés avec leur aide par les magiciens on n'en voit aucun qui appartienne à la nature humaine, on n'en voit de même aucun qui soit digne de Dieu. Si des ossements, des reptiles, etc., déposés sous le seuil d'une porte, ont causé des avortements ou la stérilité, qui ont aussi cessé dès qu'on les a enlevés; si un mot, un souffle, un regard ont rendu impotent ou donné la lèpre, nous ne l'attribuons ni à la vertu de ces substances, ni à l'homme, ni à Dieu, mais à une intelligence malfaisante, dont la puissance, quand Dieu ne la lie pas, est considérable, mais infiniment au-dessous de la puissance divine.

En réfléchissant aux opérations des sorciers aidés du ministère des démons, nous voyons même qu'elles proviennent toutes de l'application des causes secondes. — S'agit-il des apparitions diaboliques, le démon peut se former un corps de vapeurs condensées, ou s'emparer d'un cadavre qu'il agitera : il peut agir sur l'en-

céphale, y causer une hallucination, etc. Rien là de miraculeux, rien qui fasse du démon le rival de Dieu. Sans prétendre pénétrer les secrets d'une intelligence si supérieure à la nôtre, nous ne voyons rien dans nos systèmes d'explications qui soit opposé au bon sens. Si avec certains instruments d'optique on peut faire apparaître des spectres, si le galvanisme peut agiter des cadavres, les apparitions des brucolaques et des vampires s'expliquent par une action diabolique toute physique, et les opérations d'un autre genre n'auront rien de plus miraculeux ni de plus contraire à la raison... Le démon peut certainement agir sur le cerveau des hommes les plus sains, y causer certains ébranlements nerveux analogues à ce qui survient dans la fièvre ou dans le délire, et aux effets produits par quelques toxiques, ou survenus enfin dans un état pathologique particulier.

Il en est de même des maléfices ; il importe peu avec quel charme on aura maléficié. Ce que l'homme n'a pu faire par le regard, par des gestes, un souffle ou des paroles ; ce que des substances sans vertu ne pouvaient opérer, le démon peut le faire, en agissant sur les parties les plus déliées de l'organisme, mieux que le chirurgien le plus habile avec des instruments, mieux que les substances les plus énergiques administrées par un médecin.

Ceux qui admettent que le démon agit sur notre imagination pour nous tenter peuvent croire *à fortiori* qu'il peut irriter les organes ou les stupéfier, faire naître tel désir, etc. — Si l'accent qui accompagne la parole peut naturellement irriter ou calmer celui qui l'entend, si tel regard apaise ou courrouce, un être qui agit invisiblement sur la nature peut faire davantage. Si les particules atomiques d'un virus ou d'un

remède apportent dans l'organisme la vie ou la mort, que ne feront pas des êtres intelligents? Ils pourront causer une maladie mortelle, ou donner la guérison, si toutefois le mal n'est point incurable. Tout par là s'explique : obsessions, possessions, nœuds d'aiguillette, aversion, dégoût, impuissance, charme amatoire, etc. — Nul doute que Satan ne puisse exciter des appétits charnels dans les corps les plus chastes, en opérant simultanément sur l'imagination et sur les organes de la génération.

« Alors vous accordez aux démons, disait-on aux démonologues, le pouvoir de souiller l'homme malgré lui, de faire commettre à une jeune vierge un péché d'impureté que son âme déteste. Satan peut ôter aux vierges la chasteté et enlever à Dieu ses serviteurs fidèles : quelle puissance ! »

L'âme reste libre ; en n'acquiesçant point, elle acquiert un surcroît de mérite. Dieu permet quelquefois la lutte, parce qu'il voit la victoire ; quelquefois aussi il abandonne à Satan celui qui cherchait une défaite. Refuser au démon le pouvoir d'exciter de violents désirs, c'est lui refuser ce que pourraient opérer auprès d'un anachorète les séductions d'une courtisane. Des libertins peuvent enchaîner le saint homme sur un lit voluptueux, cette courtisane peut user sur lui de tout le pouvoir de ses attraits, l'exciter par d'impures attouchements, mais il peut résister non moins héroïquement que ce jeune homme dont parlait saint Jérôme. Les mouvements désordonnés que Satan suscite, si l'on ne consent point, ne seront pas un péché. Nul doute que le démon, si Dieu le permet, ne puisse faire comme cette courtisane, et son action serait toute physique. Le péril est grand, sans doute, mais Dieu ne permet pas qu'on soit tenté au-dessus de ses forces.

L'effet du charme irait-il jusqu'à causer des actes de folie, avec un consentement apparent, l'âme serait encore sans péché, puisque le consentement d'un fou n'est pas libre. Par le ministère du démon, les magiciens peuvent troubler la raison; mais ils ne peuvent enchaîner la volonté de l'homme sain d'esprit, celle-ci appartient à l'âme sur laquelle Satan n'a aucun pouvoir. La raison étant liée, la créature ferait-elle les actes les plus condamnables, ils sont innocents, parce qu'ils sont involontaires. La vierge dont parle le même saint Jérôme, ne perdit rien de sa pureté virginale, quoique des charmes cachés sous le seuil de sa porte lui eussent inspiré un amour frénétique pour un jeune homme dont elle abhorrait les desseins. Comme une insensée, les cheveux épars, elle appelait l'objet de sa flamme, et le poursuivait jusqu'à ce que saint Hilarion eût rompu le maléfice. Pendant ces violences sa chasteté n'était point en péril. Il eût existé ce péril, si les lumières de sa raison n'eussent été qu'obscurcies. Le démon sans doute peut les obscurcir par les persuasions et faire ensuite triompher la passion. Là commence la faute, et Dieu seul est le juge de sa gravité; mais l'âme ne pouvant être contrainte peut toujours triompher.

Certains prestiges excitaient la moquerie des esprits forts. Ils les trouvaient absurdes, d'une part et au-dessus d'ailleurs du pouvoir de Satan. On n'en saurait faire ici l'exposé complet; tel est le sabbat, par exemple, dont nous parlerons plus loin amplement.

Si le savant éprouve quelque embarras pour expliquer les tours d'un jongleur, disait-on aux esprits forts, il devient, sans contredit, infiniment plus difficile d'expliquer les prestiges du démon, tant ils sont parfois

surprenants; il nous suffit de montrer qu'ils sont possibles et qu'ils n'ont rien de surnaturel.

Si le démon peut agir invisiblement sur la matière, il a mille moyens de nous tromper; tantôt il opère sur le sens intérieur qui jugera faussement des objets extérieurs; tantôt sur les objets eux-mêmes. Si une altération quelconque dans les organes peut sembler modifier les substances qu'ils perçoivent, le démon, en s'insinuant dans l'organisme, le modifiera mieux encore. Si des verres grossissent les objets, si des cristaux taillés à facettes les multiplient, si des nuages forment par leur assemblage des figures bizarres, le démon peut tout cela et mieux encore; car il peut représenter les apparences dans leur ordre naturel, ou les mêler confusément dans le *sensorium* et en composer un tout fantastique. Il peut rendre un objet visible ou invisible, le rapetisser ou le grossir, selon les spectateurs. Pour faire un géant ou un pygmée, il lui suffira de tromper sur la distance; un homme peut paraître gros comme une tour, et un éléphant sembler avoir la taille d'une mouche. Satan peut faire qu'on ne voie pas ce qui est proche, et qu'on voie très-bien ce qui est éloigné; montrer simultanément à deux hommes des objets différents. On conçoit que ces erreurs dans le sens de la vue peuvent exister pour les autres sens; de même qu'un simple morceau de fer suspendu à un fil aboutissant aux oreilles, a le son d'une grosse cloche. Le sens du goût, naturellement modifié par la maladie ou des remèdes, peut aussi l'être surhumainement par Satan. Ainsi des autres sens. — Le lecteur peut ici suppléer à tout ce qu'on pouvait répondre aux esprits forts sur les prestiges; tout ce qui se passait au sabbat était donc naturellement possible au démon.

Le transport des sorciers donnait lieu à mille objections, que nous verrons ailleurs. Comment le diable peut-il porter au sabbat les sorciers? Le comment, répondaient les démonologues, nous ne le comprenons pas. Est-ce une raison pour le nier? il suffit qu'il n'y ait rien d'absurde. En effet, que la matière agisse sur la matière, à distance, par les lois de l'attraction, nul ne le conteste quoiqu'on ne le conçoive point. Il a plu au Créateur, en vertu de cette loi, de suspendre les astres; pourquoi n'aurait-il pas établi une loi pareille entre les esprits ministres et les corps, en vertu de laquelle ceux-ci seraient soumis aux premiers¹?

Donc, les démonologues démontraient que l'existence des esprits, loin d'être absurde, était philosophiquement même très-probable; que leurs opérations, quoique supérieures au pouvoir humain, n'avaient rien de miraculeux; que dans certains cas, on était forcé de les leur attribuer, puisque l'on ne pouvait les expliquer autrement.

Le savant Le Brun, dont on aime citer les paroles, disait : « Quand des effets ne peuvent être produits par les corps, il faut nécessairement qu'il y ait autre chose que des corps, on est forcé d'admettre des esprits. » Aussi déclare-t-il « que lors même que la religion ne nous aurait pas enseigné l'existence des esprits, certains effets extraordinaires ne nous per-

1. Les Pères pensaient que les astres étaient gouvernés par les anges ministres du Très-Haut. Cette opinion n'a rien de déraisonnable : sans doute, la puissance de Dieu suffit. Après avoir donné l'impulsion aux corps célestes, sa volonté seule peut la continuer et les diriger; mais si la foi enseigne que nous avons un ange préposé à la garde de chacun de nous, nul ne saurait dire qu'il en soit autrement des astres.

mettraient pas d'en douter. » Ce qu'on ne peut attribuer aux lois physiques ou à Dieu, il faut de toute nécessité l'attribuer à quelque autre cause, — aux esprits.

Ce sont donc certains faits établis par une foule de témoignages qui nous font reconnaître leurs actes. Mais les esprits forts, en fait de miracles et de prodiges, niaient tous les témoignages. En vain les démonologues leur disaient : la certitude d'un fait s'établit par des témoins consciencieux et clairvoyants. Dès qu'un grand nombre de personnes, sans nul intérêt à mentir, sans s'être entendues, habitant des pays divers, à différentes époques, attestent un fait prodigieux ou miraculeux, ce fait est incontestable.

Les esprits forts répondaient : — « Pour de pareils faits il n'y a jamais certitude ; on ne peut arriver qu'à des degrés plus ou moins grands de probabilité, qui laissent toujours subsister le doute quand il s'agit d'un merveilleux, auquel la raison ne saurait jamais donner un acquiescement complet. Tout ce que vous direz sera donc toujours moins un sujet d'argumentation que de risée : par amour du merveilleux, par enthousiasme, préjugés ou ignorance, si l'on atteste un fait de ce genre, nous dirons avec Bacon : nous voulons expérimenter. Montrez-nous souvent les mêmes faits ; on les examinera, et nous n'aurons pas encore la certitude. »

Par le témoignage obtient-on la certitude ?

On verra, lorsque nous serons arrivés au dix-huitième siècle, un complément de ce sujet, *la certitude*, auquel on aura plusieurs fois encore occasion de revenir ; mais dès maintenant examinons les réponses

des démonologues. — « Ce qui semble aux uns une *impossibilité*, disaient-ils, on l'a vu souvent admis ensuite comme une vérité, ce qui prouve que ceux qui le répudiaient s'étaient lourdement trompés, soit que l'esprit des uns ne puisse s'élever à certaines conceptions, soit que celui des autres, avec plus d'étendue, ne le veuille pas. » On invoque les principes de Bacon, lequel a excepté les faits surnaturels de son expérimentation; il savait qu'il ne dépend pas de l'homme de les examiner à volonté. Ils se sont manifestés devant des savants et des ignorants, en présence des enthousiastes et de critiques sérieux et difficiles. Ils ont été observés dans tous les pays, dans tous les temps; examinés et critiqués, on a vu au fond cette analogie entre eux et ce caractère particulier d'étrangeté, qui ne permet de soupçonner ni le mensonge, ni l'ignorance, ni l'enthousiasme; car ils se contrôlent mutuellement. — Quel observateur pourrait rivaliser, par exemple, avec de célèbres médecins appelés à examiner les maléficiés et les possédés? — Par leur profession, par esprit de secte (la plupart sont protestants), par principes, ces hommes sont ordinairement hostiles au merveilleux; tous ont constaté pourtant des faits qui ne sauraient être produits que par des intelligences. Ces mêmes faits, par leur nature, n'exigent pour la plupart, dans l'observateur, ni science ni sagacité. A ces témoins nombreux il suffisait d'avoir des yeux et des oreilles et le bon sens le plus vulgaire pour les juger. Si l'individu qu'on dit possédé lit nos pensées, nous rappelle les événements les plus secrets de notre vie; s'il vomit, comme le constatent tous les médecins, ces corps étrangers dont on a cité des exemples; s'il fait des sauts de dix à douze pieds en l'air; s'il entend et parle, quoique très-ignorant,

des langues étrangères ; ces phénomènes, que chacun peut observer, peuvent aussi devenir le sujet d'un témoignage. Si ces témoins ont vu un maléficié atteint de cécité, de lèpre ou de mutisme, après des paroles prononcées, après un regard sinistre ; si ces témoins présentent ce qu'une saine logique exige pour la validité d'un témoignage, on ne voit pas de motifs pour le rejeter. Il ne saurait y avoir là ni enthousiasme ni erreur des sens ; les effets subsistent, les pièces de conviction restent ; ces clous recourbés, ces aiguilles, ces os vomis soigneusement recueillis par les hommes de l'art, attestent le phénomène. Il y a donc certitude ; vous le refusez parce que vous ne pouvez l'expliquer physiquement ; cependant ce sont des faits ; pourquoi donc, pour leur certitude, rejetterait-on les marques exigées pour des faits explicables ? Le prodige ne frappe-t-il pas les sens des témoins comme tout fait physique ? — Quand il n'y a pas évidence, vous exigez la certitude mathématique qui naît de la liaison que l'esprit aperçoit successivement entre plusieurs propositions. N'y a-t-il donc qu'un genre de certitude ? Outre la certitude mathématique, il y a la certitude métaphysique pour ceux qui la sentent, la certitude physique pour ceux qui voient, morale pour ceux qui tiennent un fait de bons témoins. Il y a des vérités de sens commun, des vérités primitives qui se sentent et ne se démontrent pas. Si je vois un corps inerte obéir à la pensée, s'agiter sans qu'on le touche, frapper des coups de convention, de manière à entretenir une conversation, etc., j'en conclurai nécessairement (loin de nier le fait que je ne comprends pas physiquement), qu'un être intelligent est le moteur et l'interlocuteur invisible. — Mais vous préférez croire que vos sens vous trompent, vous avez plus de confiance en votre

raison; vous êtes amené à penser que les sens de tous les autres spectateurs se sont trompés comme les vôtres; ce qui vous conduirait à douter de tout, à prendre tout ce que vous voyez pour une pure fantasmagorie. — Quelle déraison pour avoir trop de confiance en sa raison! Nous vous affirmons, au contraire, qu'il est certain que vos sens vous trompent moins que votre raison.

Réunissez vingt personnes qui toutes se croient douées d'une haute raison, — ce qui est facile à rencontrer, — ou qui soient douées même réellement de cette haute raison, — ce qui est infiniment plus rare, — consultez-les, elles émettront sur la même proposition dix et même vingt avis différents; consultez-les ensuite sur un fait perceptible par les sens : si la passion ne les égare point, toutes l'auront vu de la même manière.

Disons-le, le même homme à vingt, à trente, à cinquante ans, ne portera pas le même jugement sur la même question; cependant à toutes les époques de sa vie ses sens percevront de même l'objet qui les frappe. Disons aussi que l'horreur des matérialistes pour le surnaturel doit nuire au progrès des sciences, puisqu'en faisant rejeter l'examen des faits physiques qui ont l'apparence du prodige, elle a souvent fait nier ce qui plus tard est admis. Concluons que les marques de certitude propres aux faits naturels doivent être appliquées aux prodiges, et qu'on ne saurait arguer de l'impossibilité physique. — Qu'est-ce donc que celle-ci? C'est l'impuissance des lois naturelles à produire tel effet; mais le prodige cesserait d'être un prodige s'il avait une cause physique. Dès qu'il est constaté, il faut nécessairement qu'elle soit spirituelle : pour pouvoir nier en vertu d'une impossibilité physique, il faudrait nous prouver l'impossibilité spirituelle; or, vous ne

le pouvez. Plusieurs esprits forts eux-mêmes loin de taxer cette *impossibilité* d'opinion extravagante, disent qu'on ne saurait la nier, pour peu que l'on sache raisonner ; si elle est possible, vraisemblable même, les témoins de ces faits prodigieux peuvent les attester, et non-seulement on peut y ajouter foi, mais on doit les étudier, on le répète, pour discerner si les auteurs sont bons ou mauvais, à rechercher ou à mépriser.

CHAPITRE IV

Les croyances des démonologues sont-elles ridicules et propres à favoriser la superstition? Exorcisme des nuées, etc. — Songes, divination; dire qu'ils se vérifient quelquefois, est-ce favoriser la superstition? — Folie de la croyance aux transformations, examen des faits, etc. — Le nouement d'aiguillette doit-il être attribué à l'imagination? — Les démons incubes et succubes doivent-ils être attribués au cauchemar?

Les croyances des démonologues sont-elles ridicules et propres à favoriser la superstition? Exorcisme des nuées, etc.

Les esprits forts disaient : Les démonologues croient qu'un sorcier, par la médiation de Satan, peut faire grêler, et multiplier même les insectes, etc. ; et l'Église a la simplicité de les exorciser. — De là toujours l'accusation ordinaire de manichéisme, de folles superstitions et de crédulité.

Les démonologues répondaient : « Un sorcier, par l'intermédiaire du diable, ne saurait faire ni grêler, ni pleuvoir, en créant de rien de la pluie ou des grêlons ; le démon serait en effet le rival de Dieu en puissance ; mais il se sert des causes secondes, il opère en grand ce que l'homme peut faire en petit : il condense des vapeurs, les fait congeler, transporte dans les froides régions de l'atmosphère des molécules d'eau qui retomberont en grêlons ; ce pouvoir n'a rien de surnaturel, quoique *surhumain*. Quant à l'exorcisme des nuées,

dès qu'il est admis que le démon peut intervenir, les former, etc., il n'est point ridicule de prier Dieu pour qu'il l'enchaîne, et de conjurer le démon comme on le fait dans les possessions. Celui qui croit à l'efficacité de la prière et à la puissante intervention de Satan dans la plupart des fléaux de ce monde, loin de considérer ces pratiques comme puériles, déploreraient leur abolition. » En faut-il conclure que tous les orages soient causés par le démon? non sans doute; mais si les puissances de l'air peuvent former une nuée, elles peuvent aussi diriger celles qu'elles n'ont passuscitées. On pourrait en dire autant des brouillards, des gelées tardives, de plusieurs fléaux qui nous étonnent, des maladies des végétaux, qui surviennent inopinément, et dont la science cherche vainement les causes, car Satan peut transporter le germe des plantes parasites et les œufs des insectes. S'il ne peut créer, il peut s'emparer de tous ces germes et en infecter une contrée; il peut même seul faire le ravage que causeraient les insectes, par un prestige qui n'est pas au-dessus de son pouvoir; celui qui peut faire apparaître des fantômes d'hommes et d'animaux peut faire apparaître des myriades de fantômes d'insectes. L'exorcisme détruit alors ces illusions ¹, il met à néant ce pouvoir; cette confiance et cette croyance sont basées sur la sainte Écriture, qui nous apprend que Dieu s'est

1. Si les magiciens de Pharaon, par le ministère de Satan, ont pu transporter instantanément ou faire apparaître prestigieusement une multitude de grenouilles, il est constant que le même agent pourrait faire de même pour des papillons ou des sauterelles.

On rapporte qu'une femme ayant irrité une sorcière fut très-surprise, en conduisant ses bestiaux dans son pré, de voir sur chaque brin d'herbes des myriades d'insectes. Elle eut la pensée de répandre l'eau bénite sur ce pré, et les insectes disparurent, dit-on, aussi vite qu'ils étaient venus.

servi du ministère des esprits malins pour châtier les Égyptiens, que Satan a fait tomber le feu du ciel sur les troupeaux de Job, imité le miracle des grenouilles pour enduroir Pharaon, etc. La doctrine de l'Église n'a jamais varié; il n'y a ni puérilité, ni idolâtrie. Dès que le pouvoir du démon sur la matière est reconnu, tout le reste s'ensuit.

Songes et divinations; dire qu'ils se vérifient quelquefois est-ce favoriser la superstition?

Une autre accusation contre les démonologues, c'était de favoriser la superstition¹, la croyance aux divinations, de penser que certaines prédictions se vérifiaient, de croire à certains songes, etc., parce qu'il serait permis au démon de tromper ceux qui le consultent. « Ce qu'il y a de mieux à faire, disaient les esprits forts, c'est de nier absolument toutes les divinations; un principe constant pour nous, c'est que l'avenir n'existant pas, nul ne peut le prédire. »

On ne répétera point ici tout ce qui a été dit précédemment sur le pouvoir de deviner; mais les démonologues répondaient : « Le défaut des esprits forts est d'être trop tranchant et de ne vouloir jamais distinguer : comme eux, nous déplorons les superstitions et désirons sincèrement y mettre fin, mais faut-il recourir à l'erreur et au mensonge? A quoi donc servirait de contester avec ceux qui sont convaincus de la vérité de certaines prédictions? Si, par des moyens magiques, on a découvert l'auteur de tel vol, de tel assassinat, si

1. L'accusation portée contre l'Église de favoriser la superstition est aussi sotte qu'elle est injuste. — Les négations des esprits forts ne parviendront jamais à détruire la superstition. C'est la religion qui y parvient en montrant la véritable source aux superstitieux.

tel songe s'est vérifié dans ses plus minimes circonstances, quelle confiance inspirerons-nous en affirmant que le devin s'est trompé, en l'accusant d'être un imbécile ou un escroc. Ceux qui sont convaincus des faits que nous nous obstinerions à nier nous accuseraient à leur tour d'ignorance et d'opiniâtreté. La vérité nous force à déclarer qu'il est *possible* au démon d'inspirer des devins et de faire des révélations souvent véritables et souvent aussi très-mensongères ; » alors ils exposaient la théorie donnée précédemment.

Folie de la croyance aux transformations.

Les anciennes transformations, disaient les esprits forts, sont des allégories ou des fables, les transformations modernes, des illusions de l'imagination, des effets d'un état pathologique, de la mélancolie, de certaines onctions qui produisent des rêves, troublent la raison, font croire aux sorciers, par exemple, qu'ils sont changés en loups, en chats, etc. La raison nous dit que les transformations sont impossibles, alors quelle stupidité d'y croire, quelle cruauté surtout de punir de malheureux lycanthropes ! etc., etc.

Les démonologues répondaient : « Il est constant que l'antiquité a cru aux métamorphoses. En vain la philosophie a invoqué l'autorité de la raison pour détruire cette croyance ; celle-ci est forcée de s'incliner devant les faits. Les progrès de la civilisation ont été eux-mêmes impuissants, parce que des faits nouveaux fortifiaient chaque jour la foi aux faits plus anciens. Il est facile de nier et de plaisanter, il est préférable d'examiner.

« Nous attribuons tous les transformations aux démons ; mais nous nous séparons des réformés et des

ennemis du catholicisme qui, la plupart, ont puisé leurs opinions dans les écrits des Gentils. Des réformés ont cru les métamorphoses très-réelles; plusieurs admettaient une transformation complète, qu'ils ne croyaient pas supérieure au pouvoir de Satan. » Peucer, gendre de Mélanchthon, écrit qu'il avait toujours pensé que c'étaient des fables, » mais tant de gens dignes de foi lui attestent les métamorphoses, qu'il ne peut plus les nier. » — Bodin ¹, après avoir cité ses autorités, dit : « Voilà donc la vérité du fait en soi, quoiqu'il semble incroyable. » (*Démonomanie*, f° 101.) Après avoir exposé que plusieurs médecins ont vu dans les métamorphoses une maladie, il ajoute « qu'il faudrait de grandes raisons pour démentir l'histoire de tous les peuples, les philosophes les plus fameux, les médecins les plus célèbres, l'autorité de l'Écriture, celle de saint Thomas, qui les tient pour indubitables. Il serait absurde, continue-t-il, d'expliquer ce phénomène par une maladie, car il faudrait qu'elle frappât non-seulement le lycanthrope, mais ceux qui l'ont vu transformé.

Les démonologues catholiques répondaient : « Nous ne serons ni exclusifs comme les esprits forts, qui nient tout net ou expliquent par une maladie, ni superstitieux comme les réformés et de mauvais chrétiens, qui, avec les païens, croient que la métamorphose est complète. » Ayant établi les faits, ils expliquaient comment on doit les comprendre : — Nider, Ulric de Molitor, Sprenger, auteur du *Malleus maleficarum*, de Lancre, Boguet, Le Loyer, qu'on a ac-

1. Bodin, quoique partisan du naturalisme, et hostile au catholicisme, n'en était pas moins très-superstitieux. L'irréligion et la superstition souvent vont de compagnie; on en voit tous les jours la preuve.

cusés de tant de crédulité, se montrent fort réservés. — De Lancre avoue qu'il était fort incrédule sur ce sujet. « Les opinions sont divisées, dit-il, mais il n'y a pas moins de vice à tout croire qu'à ne rien croire. » Il a vu les motifs de l'arrêt rendu en 1603 par le parlement de Bordeaux contre un lycanthrope. Ce qui lui a fourni ample matière pour s'instruire; il vit le lycanthrope, l'interrogea, et fut convaincu. — Boguet n'ignore pas les disputes qui se sont élevées entre ceux qui affirment et ceux qui nient. Il pensait autrefois que les transformations étaient fausses, mais comme juge il a eu des faits semblables à examiner, et il y croit; mais, pour lui comme pour de Lancre, conformément à la doctrine catholique, c'est un prestige diabolique. Tous ceux qui l'acceptaient savaient enfin distinguer la lycanthropie diabolique de la maladie connue sous le nom de *insania lupina*.

Les motifs des démonologues pour croire à l'intervention de Satan dans la lycanthropie sont puisés dans des faits qu'on est forcé de rappeler ici sommairement : tel est celui que le parlement de Bordeaux eut à examiner, en 1603, contre un enfant de quatorze ans nommé Jean Grenier.

En plein jour, un animal plus gros et plus court qu'un loup, à queue courte, à poil roux, se jeta sur Marguerite Poirier, qui gardait ses brebis; celle-ci lui ayant assené un coup de bâton, le loup se recula un peu, s'assit comme un chien, la regardant d'un air si furieux qu'elle prit la fuite. Jean Grenier se vanta d'avoir été ce loup. D'autres témoins déposèrent qu'il leur avait dit qu'il pouvait se transformer, qu'il avait mangé plusieurs enfants, tué des chiens, etc., puis raconté comment il était devenu loup, pourquoi il avait quitté son père, etc.

Jean Grenier, dans son interrogatoire, complète les aveux faits devant témoins, et déclare que dans un village dont il ignore le nom, étant entré dans une maison où il n'y avait qu'un enfant au berceau, il l'emporta derrière la palissade d'un jardin, en mangea une partie, et laissa le reste à un autre loup, car ils sont deux qui courent ainsi. — Ailleurs, près d'une carrière, il a tué une fille et l'a mangée dans des bruyères. Ici il a attaqué une chèvre, ailleurs ce sont des chiens qu'il a tués. — Ce qui frappa surtout le parlement, c'est la grande conformité des aveux avec les dépositions des témoins concernant les lieux, temps, heures, forme du loup, blessures, secours donnés, et jusqu'aux moindres particularités que devait ignorer Jean Grenier. Dans l'un des villages, le loup avait emporté le plus gros de trois enfants. Aux cris du père, un oncle accourt avec des armes en disant : « *Je t'arrouterai bien!* » Le prévenu déclare s'être jeté sur le plus gros des trois enfants, l'avoir blessé dans tel endroit et emporté à quatre pas. Entre autres gens qui le poursuivaient, l'un d'eux criait : « *Je t'arrouterai bien!* » — Mêmes aveux concordants, concernant d'autres victimes. On ne se borne pas aux informations. Le prévenu est conduit dans les villages et dans les maisons, et réitère ses indications. Il voit au milieu d'un groupe celui qui a dit : « *Je t'arrouterai bien!* » et il dit : « C'est celui-ci, etc. »

Tant de coïncidences frappantes, qu'on n'a pu toutes rapporter, entraînent la conviction du parlement et de son premier président, M. Daffis, homme d'un mérite éminent, et Jean Grenier est condamné à passer sa vie dans un couvent où il sera instruit, etc.

« Les raisons de ne pas croire, disaient les esprits forts, c'est que la rumeur publique a pu avoir appris

toutes ces particularités à Jean Grenier ; il s'est cru loup, étant atteint de cette monomanie. »

On répliquait : « Le bruit public est aussi incomplet que variable dans ses récits, mais cet enfant presque idiot a été d'une exactitude surprenante dans la description des lieux, des personnes, des blessures ; il n'habitait Paulot que depuis peu de temps, il passait sa vie aux champs et devait fort peu connaître les autres lieux, puisque le nom du hameau, théâtre de ses ravages, lui était même inconnu. Enfin s'il est atteint de manie, on conçoit qu'il se soit cru loup, mais non que tous les témoins l'aient pris pour un loup ; et on ne conçoit pas qu'étant si borné, il ait pu inventer tout ce qu'il a dit sur la manière dont il est devenu loup, et qu'il ait décrit si bien les lieux ; il est facile de dire qu'il n'a fait que répéter ce qu'il avait appris sur ces horribles accidents ; mais lorsque le parlement l'a entendu entrer dans une foule de particularités toutes véritables, qui ne pouvaient être connues que de l'auteur seul de ces méfaits, il a été forcé de reconnaître qu'il y avait identité entre ce loup et Jean Grenier¹, ou que ce dernier, par un don de seconde vue non moins surprenant, aurait vu en esprit les moindres détails de l'événement. Jean Grenier, d'ailleurs, avait les instincts des lycanthropes, il marchait très-agilement à quatre pieds, ses ongles étaient fort longs, surtout celui du pouce de la main gauche, « que le diable, disait-il, lui avait défendu de rogner, » et il aimait singulièrement la chair des petits enfants.

1. Si ce loup n'était pas Jean Grenier, on ne conçoit pas comment ce dernier, dans un hameau dont il ignorait le nom, a pu indiquer si bien le lieu du meurtre, celui où l'enfant a été mangé, etc. ; répéter les mots qu'on a dits, rappeler les armes ou bâtons dont on s'est servi, etc.

On répliquait : « Comment cet enfant si chétif a-t-il pu tuer seul, sans armes, des enfants et même des chiens, c'est absurde. Depuis quand les chiens se laissent-ils étrangler par des enfants ? Il n'y a pas un mot de vrai. Cet enfant était monomane ; le parlement ne l'a pas senti. »

« Le parlement, qui avait mûrement examiné la cause, répliquaient les démonologues, connaissait mieux les faits que vous ; tout ce qu'on objecterait ne saurait détruire un fait constant pour lui : c'est que Jean Grenier (d'après les informations) est le loup qui a causé les ravages dont on se plaint. » Était-ce un lycanthrope naturel ? Les médecins l'ont examiné, dit de Lancre, et n'ont pas reconnu qu'il fût atteint de cette maladie. — Était-elle alors bien connue ? dira-t-on. — Les médecins anciens et modernes n'ont jamais ignoré l'existence d'une maladie appelée *lycanthropie*, mais l'état de Jean Grenier n'en présentait point les signes. Il était peu intelligent, il est vrai ; il avait des instincts féroces, ce qui ne suffit pas pour décider que dans sa folie il se soit rué sur les gens comme un loup ; parce qu'on ne devient pas insensé à volonté et que celui-ci savait parfaitement choisir ses instants ; parce que, enfin, on n'explique pas comment il aurait semblé aussi à ses victimes être loup. — L'auteur de ces meurtres a pu être un véritable loup, dira-t-on, et Grenier croire qu'il était ce loup. — Système inadmissible, car on ne s'expliquerait jamais encore comment ce prétendu fou a pu si bien connaître, on le répète, toutes les particularités de l'événement. Forcé d'admettre l'identité entre Jean Grenier et le loup, il reste un seul moyen d'expliquer ce mystère : le démon qui sait choisir ses instruments, a fasciné Jean Grenier, augmenté ses forces physiques ; il a éga-

lement fasciné les victimes et les témoins. Rien dans cette doctrine, qui est celle de l'Église, de supérieur à son pouvoir ; alors tout s'explique.

Trente ans avant ceci, un autre loup-garou avait mis en émoi tous les villages des environs de Dôle. Le parlement, justement alarmé, permit de lui courir sus. On a vu dans l'exposé des faits Gilles Garnier, dans moins de deux mois, être accusé d'avoir tué quatre enfants. Il prit entre autres, sous un poirier, près du bois de Pérouse, un garçon de treize ans, l'entraîna dans le bois, et quand on vint au secours de la victime, Gilles Garnier avait déjà repris la forme humaine. On sait qu'il avoua tous ces actes. — N'était-ce qu'un lycanthrope naturel ? — Ceux qui le pensaient, disaient : — « Dans son délire, il court à quatre pieds, mange de la chair humaine et se croit loup ; mais on ne peut condamner un pauvre insensé. Le parlement ignore, sans doute, que le délire peut se manifester sous des apparences aussi affligeantes. »

On répliquait : Ce loup attaque même les gens à cheval avec grand danger de leur personne ; tous le voient sous la forme d'un loup, mais on sait le distinguer des loups ordinaires. Jean Garnier simplement fou n'eût pas été pris pour un loup et n'eût point été si redoutable. Et si c'est un vrai loup qu'on a pris pour un loup-garou, pourquoi Garnier fait-il ces aveux ? — C'est bien la preuve qu'il est fou, répliquera-t-on.

Mais comment ce fou, qui vit retiré dans un ermitage avec sa femme, connaît-il si bien tous les accidents dont on se plaint ? Blessures, meurtres, heure, lieu, particularités des plus secrètes, etc. Pourquoi le trouve-t-on à côté d'un cadavre prêt à le dépecer ? — Parce que ce mélancolique se croit loup, dira-t-on

encore. — Alors on doit l'avoir vu dans ses accès courir à quatre pieds, se ruer sur gens et bêtes, dire à qui veut l'entendre, qu'il est loup. — Il n'en est rien pourtant. Garnier, comme tous les lycanthropes diaboliques, est fort discret; il est maître de ses accès, il ne court pas animé d'une fureur lupine sur tous ceux qu'il rencontre; il le fait, mais avec beaucoup de prudence. Les plus fous, peut-être, sont ceux qui l'ont cru réellement métamorphosé en loup. Quelle obscurité! quel mystère! que la saine doctrine explique seule.

On a vu, dans Boguet, des faits semblables : — Des loups ayant égorgé des enfants, il fut reconnu qu'il y avait identité entre ces animaux et les accusés. Les aveux, les particularités énoncées par ces derniers, furent en tout conformes à toutes les dépositions des témoins. Étaient-ils atteints de la maladie lupine, *insania lupina*? Ces prétendus fous ne furent découverts qu'en faisant le procès de Françoise Secretain. Est-il possible qu'il ait existé une dizaine de lycanthropes dans une même localité, ayant tous la même folie, sans qu'elle se soit manifestée publiquement?

Comment expliquer l'accident de Benoît Bidel, cité par Boguet? Ici le frère et la sœur voient un loup; mais ses pattes ressemblaient, disent-ils, à des mains, et il s'en servit pour faire au cou de Bidel une blessure dont celui-ci mourut.

L'un des trois sorciers transformés en loup, à Poligny, fut, comme on sait, blessé par un chasseur qui suivit la trace de son sang jusque dans un hameau et même dans la maison où il s'était retiré, et où il trouva un homme blessé dans le même endroit où il avait atteint un loup. — Dénonciation, aveux, etc. — « Le chasseur dormait-il? dit Jacques d'Autun; son imagi-

nation a-t-elle blessé un absent? celle de ce dernier a-t-elle pu en recevoir les atteintes? » (*Incrédulité savante*, p. 899.)

Comment expliquer l'aventure de ce gentilhomme qui dans sa lutte corps à corps avec un loup parvient à lui couper une patte avec son coutelas, la met dans son sac et en retire une main qui portait à l'un des doigts l'anneau de mariage de la femme du gentilhomme à qui il croyait offrir cette patte de loup? Ce dernier va chercher sa femme ; elle était dans la cuisine, le bras mutilé caché sous son tablier. — Interrogatoire, aveux, condamnation au feu à Riom. — Était-ce une lycanthropie naturelle? le mari l'ignorait. Le chasseur avait vu un loup qui fut trouvé identique avec cette châtelaine, puisque celle-ci n'avait plus sa main.

Même difficulté concernant ces chats vus sur un arbre par un cavalier sous le château de Joux. Il tire sur l'un d'eux, voit tomber un trousseau de clefs ; arrive à une hôtellerie, raconte son histoire, et montre les clefs qui furent reconnues, quand on vit arriver l'hôtesse, blessée à la hanche. — Aveux, etc.

Rappelons-nous ce lycanthrope de Padoue, auquel on avait coupé les pattes ; ayant repris la forme humaine, ses bras et ses pieds se trouvèrent coupés.

Le procureur général Bourdin raconte à Bodin qu'il a lu les pièces d'un procès d'où résulte qu'un loup ayant été atteint d'un trait à la cuisse ; un homme fut aussi en même temps blessé à la cuisse d'un trait que reconnut celui qui l'avait envoyé. Le temps et le lieu furent justifiés par l'aveu du blessé. (V. Bodin, *Démonom.*, n° 97.)

On a vu dans les différents procès ci-devant rappelés ces attaques livrées aux enfants par des chats ; quand ceux-ci étaient blessés, les mêmes blessures se re-

trouvaient sur le corps des personnes soupçonnées de sortilège.

Les démonologues exposaient cette multitude de faits étranges où Ponzinibius, Alciat, Porta, Levinus Lemnius, Pigray, etc., ne voulaient voir que folie, *rage lupine*. — « Pensez-vous, disaient les premiers, nous montrer une découverte récente? Depuis les anciens, jusqu'à Sennert, Fernel et autres célébrités médicales, on connaissait la lycanthropie naturelle, que l'on savait très-bien distinguer de la diabolique. Des faits irrécusables, nombreux, consignés dans les procédures, ne peuvent s'expliquer par ce fâcheux état où l'homme, ayant perdu le sens, se livre aux instincts de l'animal dans lequel il se croit transformé. — Si nos adversaires nous accusent de crédulité, nous les accusons de défaut de logique et d'ignorance. Quand un *lycanthrope*, se croyant transformé, apparaît tel à tous les regards, peut-on dire que c'est un rêve? Lorsque les effets imaginés sont visibles, que les enfants sont dévorés, qu'on trouve ce lycanthrope saisi de leurs restes, n'est-ce donc que pure illusion? Le doute est-il possible? Est-ce l'effet d'un onguent qui a troublé l'esprit et du lycanthrope, et de ceux qui le voient? Sa manie est-elle contagieuse? On invoque ces raisons pour faire élargir les lycanthropes. La métamorphose serait-elle imaginaire, les crimes n'en sont pas moins très-réels. — Wier s'agite beaucoup pour prouver qu'il n'y a pas une véritable métamorphose, ce qui par nous n'est pas controversé; mais il en conclut que tout est faux. C'est un sophisme. — Le lycanthrope peut se croire transformé et le paraître sans l'être en réalité; il en est autrement des blessures de ses victimes : il mérite donc un châtiment; car il n'y a pas simplement rêve, puisque des effets subsistent;

ce n'est pas folie, puisque, quand rien ne vient déceler ces lycanthropes, ils restent longtemps impunis, vivent très-circonspects au milieu de leurs compatriotes. La clémence est donc dangereuse.

« La matière offre des difficultés, nous l'avouons, poursuivaient les démonologues; il s'agit de dévoiler un être bien rusé. Les chrétiens seuls peuvent découvrir les ruses du démon, disait Tertullien; il faut savoir distinguer la mélancolie, qui a plus besoin de médecin que de juges, des impostures du diable : ce qui trompe, c'est sa diversité de manières d'agir dans tout ce qu'il fait; ainsi quelquefois, mais rarement, il peut s'emparer du corps d'un vrai loup, ou se former un corps de vapeurs condensées. — Un tel est accusé de lycanthropie, Satan lui en a inspiré la pensée, puis il a fasciné les spectateurs, agi sur le cerveau du lycanthrope ou bien il l'a endormi d'un sommeil profond, et pourtant celui-ci reçoit du démon les blessures destinées à l'animal blessé dans la lutte. — D'autres fois on croit devoir attribuer à l'âme de ce lycanthrope les ravages qu'on déplore. — Ordinairement le démon feint de lui donner une peau de loup ou un onguent; il se croit transformé, les témoins le croient aussi : c'est une illusion, la métamorphose n'est jamais qu'une apparence, qui quelquefois même n'est pas complète. On distingue le loup ordinaire du loup-garou à des signes qui souvent indiquent son travestissement. — Le démon use ainsi de mille supercheries; vous voulez croire que le lycanthrope est un insensé, le démon choisit son sujet : c'est quelque être disgracieux, bizarre, aux goûts dépravés; — vous prétendez que c'est un rêve causé par un narcotique, — vous le trouverez endormi; — d'autres sont disposés à croire à une sorte de pérégrination de l'âme,

— les faits corroboreront leur opinion ; — d'autres veulent nier, — il entourera les faits de tant de bizarreries et d'inepties, qu'ils nieront tout court. — Voulez-vous croire qu'il s'est couvert d'une peau de loup ; des témoins, en effet, vous diront que ce loup avait des mains. Toutes ces astuces ne peuvent surprendre celui qui a étudié ce sujet, pour lequel il faut être bon philosophe, bon chrétien, et en outre bon théologien ; il manque donc beaucoup à la plupart de nos contradicteurs. »

On sent que chacune des hypothèses précédentes est susceptible d'un long développement. On veut croire à un simple travestissement ; comment le pourrez-vous, quand on sait qu'il a eu lieu instantanément ? Comment supposer enfin que l'homme se soit revêtu de la peau de l'animal, quand il se métamorphose en apparence en chat, en lièvre, en serpent ? — Peut-être persisterez-vous à nier. — Que ferons-nous alors de tant de faits, partout, dans tous les temps ? — La critique manquait, dira-t-on. — Nous répondrons qu'on est tombé dans l'abus contraire.

Quant à ceux qui croyaient les métamorphoses réelles, on voit que les démonologues catholiques leur reprochaient d'adopter les vieilles erreurs des Gentils : le démon ne saurait changer une substance en une autre. Bodin, en citant l'exemple de Nabuchodonosor, s'est fourvoyé ; il a mal compris saint Thomas, qui n'a jamais parlé d'un changement de substance, mais d'accident. Saint Augustin, qui n'a pas nié les métamorphoses, ne dit pas que le démon change les substances. — D'après l'enseignement de l'Église, souvent la transformation est un de ces prestiges du démon qu'on a déjà signalés ; il agit sur l'encéphale, il opère comme la fièvre, etc.

La doctrine des démonologues a l'avantage d'expliquer ce que les esprits forts sont obligés de nier, au moins en partie. On ne saurait donc traiter d'hommes crédules Boguet, de Lancre, Delrio, etc., qui admettent la transformation prestigieuse, puisqu'ils la distinguent parfaitement de la mélancolie. Le premier croit la transformation réelle impossible. « Celui-là seul peut changer la forme, dit-il, à qui la création appartient. » (V. Boguet, *Disc. des sorciers*, p. 351.)

Le démon ne peut rien faire de surnaturel, dit de Lancre, et la nature ne peut arriver à cette transformation ; « si par l'imagination, l'homme se peut *fantasier* qu'il est loup ; toutefois, par cette sienne imagination, il ne paraîtra jamais loup aux yeux des autres, quoi que Avicenne en dise, etc. » (*Inconst. des démons*, p. 285.) Delrio admet la lycanthropie naturelle, mais il reconnaît aussi celle qui est magique. Quelques-uns se croient chiens ; ils sont malades, et non sorciers. « *Nonnulli se canes... putant..., qui solo morbo laborant... Hi magi non sunt.* Quand on les voit sous la forme de loup, de chèvre, etc. (comme la femme qu'on amena à saint Macaire), *hoc magicum est*, dit-il. Mais la transformation réelle est impossible, c'est une illusion. — *Semper ergo illusio, intervenit*, etc. » (*Disquisition. magicæ*, l. II, q. xviii.)

Si quelques médecins niaient les transformations, de fort célèbres leur ont consacré un chapitre. — Nynauld publia en 1615, un traité spécial *De la lycanthropie, de la transformation et extase des sorciers* ; il y mit tellement en évidence les astuces du diable, qu'il est difficile aux plus ignorants de s'y tromper, et il réfuta Bodin, qui avait soutenu la réalité des métamorphoses.

Le nouement d'aiguillette doit-il être attribué à l'imagination?

Des philosophes, des médecins, regardaient le nouement d'aiguillette comme une chimère. « On n'est d'accord, disaient-ils, ni sur la manière de l'opérer, ni d'en délivrer; c'est la nature qui lie ou qui délie. » Ils y voyaient ou une impuissance naturelle, ou l'effet d'une imagination frappée. « Si l'Église excommunie les noueurs d'aiguillette, c'est pour calmer les esprits, ce n'est pas qu'elle croie à leur pouvoir. »

On répondait : « Il n'est pas surprenant qu'on ne soit pas d'accord sur la manière de nouer, puisque Bodin dit qu'on en compte plus de cinquante qui toutes réussissent. Comme c'est le démon qui opère, il lui importe peu à quelle pratique superstitieuse on veuille recourir. Ce maléfice, connu déjà dans l'antiquité, est devenu commun aux seizième et dix-septième siècles. Très-souvent, ce n'est qu'une sorte de plaisanterie à laquelle les enfants eux-mêmes ne craignent pas de se livrer. Le nouement ici n'a lieu que pour un temps fort court. » — L'attribuer à l'imagination, ce serait ignorer les faits. — « On dirait que ce sont contes faits à plaisir, dit de Lancre, parce que le démon s'y sert d'inepties et de bagatelles si ridicules, qu'on ne peut croire aux graves accidents qui en dérivent; il en est autrement si on veut les considérer. » Il renvoie aux arrêts des parlements et aux conciles pour en connaître la gravité. « Peut-on, dit-il, l'imputer à l'imagination? On a de fortes raisons pour croire à son pouvoir; mais tout homme de sens ne pourra voir son influence dans les faits cités. » (*Mécreance*, p. 326.)

En effet, les princes liaient ou faisaient lier; et eux-mêmes étaient liés. Ce qui se passait dans les appro-

ches ne pouvait venir ni de l'imagination, ni d'une impuissance naturelle. Les époux n'étaient avertis ni de l'opération qui causait leur impuissance, ni de celle qui leur restituait la faculté d'engendrer : ils étaient, à leur insu, subitement liés ou déliés. En détruisant le charme, on rendait tout à coup féconds des animaux jusque-là stériles. — Est-il possible de voir en tout cela l'effet de l'imagination ? osera-t-on croire, enfin, que l'Église et les parlements se soient trompés à ce point, surtout quand on sait qu'il n'a jamais manqué d'esprits forts qui attribuaient l'impuissance à l'imagination ?

Si l'Église excommunie les noueurs d'aiguillette lors de la célébration d'un mariage, c'est, dit-on, pour calmer l'imagination des époux.

On répond que « L'Église ne recourt jamais aux mensonges ni à l'imposture, fût-ce même pour faire le bien. » En serait-il ainsi, l'excommunication produirait un effet contraire à celui qu'on souhaite ; elle pourrait retenir les enfants et quelques mauvais plaisants qui, durant la cérémonie, se livrent à cette coupable pratique ; mais elle exciterait la crainte des époux, en rappelant à leur imagination ce qui la trouble ; car ceux-ci n'ignorent pas que l'excommunication ne retient jamais les scélérats qui opèrent dans l'ombre, et ceux-ci sont les plus redoutables. L'Église parviendrait mieux à son but, en avertissant les époux de la puérilité de leur crainte, ou même en gardant le silence ; mais le pouvoir du démon, pour causer l'impuissance et les accidents dont il a été parlé dans les faits, est constant, elle n'en saurait douter ; c'est aussi le sentiment des plus célèbres médecins ¹. » — Voilà le vrai

1. Sennert, Fernel, etc. Ce dernier l'atteste en ces termes : « Ex-

motif de l'Église pour excommunier les noueurs d'aiguillette.

Les démons incubes et succubes doivent-ils être attribués au cauchemar?

Le cauchemar, les rêves érotiques, les illusions d'une imagination déréglée, la fourberie, etc., tel était le mode d'explication des copulations attribuées aux démons incubes et succubes par les naturalistes et par certains philosophes disposés à ne voir partout que des causes physiques. « Les sorciers, disaient-ils, sont sujets à ces illusions par tempérament. L'homme ne peut se joindre à un esprit qui n'a ni chair ni os. Les Pères ont cru une absurdité. L'antiquité, qui attribue à un commerce des mortels avec les dieux la naissance de certains personnages, a voulu flatter les grands... Ce sont des fourberies de prêtres ou des fictions, etc. » (V. Wier, *De l'impost. des diables*, l. III, c. xxiv.)

Ceux qui admettaient la réalité d'un commerce diabolique formaient plusieurs catégories : les uns pensaient qu'il en pouvait même naître des enfants, les autres y voyaient une illusion satanique ; mais tous disaient avec saint Augustin : « Les faits sont si multipliés qu'on ne saurait les nier sans impudence. L'autorité de tant de personnages graves, les récits de faits chez les peuples civilisés ou barbares, les aveux de plusieurs milliers de personnes, doivent être pris en considération. »

stinguitur virilitas... ex incantamentorum (neque enim fabula est) maleficis. » (*Patholog.*, l. VI, c. xiii.) Et Sennert dit : — « Que l'on puisse détruire la virilité par des charmes, ce n'est pas une fable. » *Incantamentis et maleficis virilitatem extinguere, non fabulosum est.* » (*Medic. practic.*, l. III, p. ix, sect. II, c. i.)

Ceux qui pensaient que ces copulations n'étaient pas stériles citaient des naissances d'enfants du diable connus sous différents noms selon les pays : *Wechselkind*, *cambions*, *wechselbalg*, *kilcrops*, etc., etc. Ces enfants, criards et gloutons, ne prenant plaisir qu'à voir et à faire le mal, vivaient ordinairement peu de temps. Luther en avait vu un dont on se délivra par des prières. Plusieurs hérétiques, tandis que d'autres niaient, pensaient comme Luther; croyance moins étrange qu'on ne pense, quand on considère le nombre infini de faits qui partout l'ont établie. (V. J. d'Autun, *Incréd. sav.*, p. 165.) Fallait-il nier complètement avec les esprits forts, ou admettre tous ces faits sans discussion, croire enfin que le démon peut procréer des enfants? Si quelques Pères l'ont pensé, si le moyen âge et le seizième siècle fournissent plusieurs partisans d'une opinion aussi ridicule, hâtons-nous de le répéter, la doctrine de l'Église la rejette; mais elle réfute également le sentiment des philosophes qui prétendent n'y trouver qu'une affection naturelle; aussi les démonologues leur répondaient : « Des faits irrécusables, vu leur source, ont fait penser qu'un commerce charnel est possible entre les hommes et les démons, et qu'il peut en naître des enfants; l'origine divine de certains personnages de l'antiquité perd ainsi son caractère fabuleux. On doit sans doute en dire autant des récits du moyen âge. Le rôle que jouent les incubes dans les histoires de cette époque ne saurait donc être une pure fiction. Car plus récemment encore, les accouplements se retrouvent dans les procédures où il est fait mention du sabbat, et dans les aventures qui firent appeler devant les tribunaux ceux auxquels Satan accordait ses faveurs. Tous les assistants du sabbat ont attesté, comme on l'a vu, ces impuretés; les

enfants eux-mêmes ont déclaré que ce qu'ils ne voyaient point (Satan le voilant à leurs regards), du moins ils l'entendaient; non-seulement les cris des malheureuses sorcières venaient à leurs oreilles, ils les voyaient revenir ensanglantées. — Que l'on n'objecte point qu'elles devaient éprouver de la répugnance, soit à cause de la forme épouvantable de Satan, soit de la douleur qu'elles ressentaient; cette forme, qui était souvent celle du chien, du bouc, ou même de l'homme, n'était pas toujours effrayante; quant à la douleur, l'honneur de copuler avec Satan l'emportait tellement dans leur esprit, qu'elles en éprouvaient une vive allégresse.

On ne rappellera pas ici les preuves objectives des accouplements. Les maris, voyant leurs femmes s'unir avec un fantôme, se ruaient sur lui l'épée à la main, et ne trouvant que de l'air, leurs femmes les bafouaient; ils n'étaient pourtant ni visionnaires ni maniaques, et tout prouve que leurs femmes n'étaient pas sous l'influence d'un cauchemar. La femme de Julien Vossot, dont on a parlé ailleurs, n'était pas seule à voir et à entendre le séducteur qui l'ama-douait. Ses voisines qu'elle appelait en étaient témoins comme elle, et trop bien se familiarisèrent avec l'apparition. On pourrait citer des faits plus matériels encore. — Qu'il suffise de dire que ces histoires, loin d'être fabuleuses, ont toute l'authenticité que peut leur donner une procédure instruite avec tout le zèle et le talent que pouvaient y apporter des magistrats éclairés et consciencieux, auxquels, à toutes les époques, les faits ne manquaient pas. L'incube qui s'adressa à saint Bernard reçut du saint abbé son bâton, qui empêcha le démon d'approcher, mais non de faire d'épouvantables menaces. *Minatur tamen acer-*

rime! Bernard lui défendit de communiquer avec elle, et aussitôt elle fut délivrée.

Ce n'est pas ici le lieu de rapporter des faits que les démonologues pourraient fournir par milliers¹.

La grande question maintenant à examiner, c'est la faculté d'engendrer; ce sont ces accouchements monstrueux que les médecins ont constatés, que des accouplements diaboliques avaient précédés. Question longuement débattue au quinzième siècle, à la demande de l'archiduc d'Autriche Sigismond², où, tout bien examiné, on décida qu'à la suite de ces copulations il y avait eu parfois *génération*.

La raison de décider pour l'affirmative, ce sont des accouplements suivis réellement de grossesse et d'accouchement. — Pour la négative, c'est que le démon, étant esprit, ne peut engendrer; que, n'ayant pas la puissance divine, il ne saurait créer. — L'enfant a un père *naturel*, tout le surplus est une illusion diabolique. — Mais cependant quand à la suite de cette même illusion il survient un monstre ou un enfant d'une nature étrange, comment l'expliquer? — Après l'illusion satanique, il est arrivé, dit-on, qu'il est né

1. Dans le fait cité par Boëce, et rapporté page 72 du deuxième volume de cet ouvrage, il y eut preuve matérielle de l'accouplement, puisque le démon, contraint de partir, enleva en fuyant le ciel du lit et brûla les meubles. Satan revêtait quelquefois les formes d'un homme connu (comme on l'a vu dans le procès de Louviers), puis on apprenait que celui-ci était à cinquante lieues de là. — Les inquisiteurs nommés par Innocent VIII déclarent aussi qu'on a vu des femmes couchées par terre, *juxta dispositionem illius spurcitæ... se agitantes*. Celles-ci voyaient l'esprit, tandis que les témoins ne voyaient qu'une vapeur très-noire de la taille d'un homme s'élevant à la fin au-dessus de la sorcière.

2. Auquel, sur la foi de Bodin, nous avons, par erreur, donné le titre d'empereur, au tome I^{er} de cet ouvrage, p. 506.

quelquefois un être difforme. — Serait-ce l'effet de l'imagination de la mère sur l'enfant? — Les faits prouvent que le démon peut intervenir aussi dans cette prétendue conception. Tel est celui cité par Ambroise Paré, arrivé de son temps, et qui eut plusieurs témoins : — Une jeune fille étant enceinte, avoue que sa grossesse est l'œuvre du démon, on l'incarcère ; on attend l'issue de l'événement. Mais quelle fut la surprise, quand on vit sortir de son sein ces corps étrangers que vomissent les possédés : des os, des clous, des morceaux de bois, des pierres, du verre, etc., « mis par le diable, dit ce célèbre chirurgien de quatre rois, pour tromper le vulgaire. » (V. dans ses *Œuvres* le chapitre *Des monstres*, l. XXV, c. xxix.) — Ce phénomène, en prouvant l'intervention de Satan, ne prouve encore ni pour ni contre la génération. Que décider? — Malgré des faits qu'on ne doit plus attribuer au cauchemar, faits qui démontrent une génération surhumaine, contrairement à l'opinion de Luther et d'autres réformés, on décidera nettement que le démon ne peut engendrer. Mais en présence de ces productions de monstres ou de monstruosité visibles, palpables, irrécusables, on dira que, n'étant pas au-dessus du pouvoir du démon de transporter les objets matériels, il a pu introduire des corps étrangers dans l'utérus des femmes qui croient se joindre à lui, comme il le fait dans l'estomac des possédés. — Quant à la procréation des monstres ou des *kilcrops*, on peut suivre l'opinion de saint Thomas, c'est-à-dire que le démon transporte le germe d'un homme ou d'un animal pris dans des circonstances que l'on devine aisé-

1. Voir dans Sennert, le chapitre très-curieux *De monstris*. (*Medic. pract.*, t. III, l. iv, p. II, sect. IV, c. x.)

ment. — On objectera que « cette substance perdrait sa vertu prolifique pendant le trajet. » — Les démonologues répondaient « qu'on ne peut assigner de limites aux connaissances physiques du démon, ni savoir s'il n'a pas des moyens inconnus de conserver aux germes l'esprit de vie. » — « Vous oubliez, leur disait-on, que toutes les sorcières déclarent que cette substance est très-froide? » — « Oubliez-vous donc vous-même, répliquaient-ils, que le démon cause à nos sens mille illusions? »

Dans la période que l'on examine à présent quel était en résumé le sentiment admis en bonne démonologie?

« Il n'y a d'ordinaire dans ces accouplements ni rêves, ni cauchemars : ce sont des illusions, des prestiges sataniques. La grossesse, cependant, est parfois possible ; mais les démons ne peuvent que transporter les germes, l'enfant appartient à l'être qui les a fournis. Satan, dans ces occurrences, varie, pour se montrer, ses moyens prestigieux ; il peut agir sur les sens, causer comme la fièvre une sorte de délire. Il peut aussi condenser des vapeurs, pour en former un spectre, se servir même du cadavre d'un mort, etc. ¹ »

1. « *Dæmones (quod postea docebo) possunt defunctorum corpora assumere, vel de novo sibi ex aere et aliis elementis ad carnis similitudinem palpabilia effingere ac formare; possunt illa pro libito movere et calefacere; sic ergo possunt, quem natura non habent sexum, artificiose exhibere, et viris specie feminea, feminis specie virorum abuti, et has subicere, et illis se substernere.* » (Delrio, *Disq. mag.*, l. II, q. xv.) — Cet auteur a consacré de longues pages à exposer la doctrine des saints Pères, des docteurs et des philosophes sur ce sujet. Je suis peu disposé, pour ma part, à admettre la condensation de vapeurs pour expliquer les apparitions, parce qu'elle ne suffirait pas; il faudrait encore que Satan opérât prestigieusement sur le cerveau de celui qui a l'apparition, —

Quand on admet l'existence et la puissance des démons, il n'y a plus rien d'absurde. La crédulité des Pères, eussent-ils admis une véritable copulation, serait excusable; mais les démonologues catholiques sont loin de mériter celle qu'on leur reproche. De Lancre, Boguet, Remi, qui passent pour très-crédulés, nient la procréation du diable et n'admettent que les prestiges de l'accouplement — « Il est vraisemblable, dit de Lancre, que les enfants qui naissent de la reine du sabbat sont ceux du mari. » — Boguet ne pensait pas que le démon puisse même « transporter les germes. » — Toutefois des hommes plus instruits en démonologie pensaient autrement. Le jésuite Delrio, par exemple, est d'avis qu'il peut naître de ce commerce un enfant, dont le vrai père n'est pas le démon, mais celui dont le démon *semen accepit*. « *Ex concubitu incubi cum muliere aliquando prolem nasci posse; et tum prolis verum patrem non fore dæmonem, sed illum hominem cujus semine dæmon abusus fuerit.* » (Delrio, *Disquis. magic.*, l. II, q. xv.) Après avoir cité, tant chez les anciens que chez les modernes, les opinions controversées, il dit que les scolastiques l'affirment communément, eux qui sont aussi les meilleurs philosophes, *qui omnes etiam optimi philosophi fuere*. Telle est la doctrine des démonologues,

en un mot, — qu'il l'hallucinât; et ce dernier moyen suffirait à Satan. On ne voit pas alors pourquoi il recourrait à celui qui ne suffit pas. Cette opinion a eu cependant de nombreux partisans; les faits la favorisaient. On a vu Satan se dissoudre comme un brouillard; on l'a trouvé constamment froid comme glace, etc. Tous ces motifs néanmoins ne décideront jamais qu'une apparition ait besoin de se former avec des vapeurs. Dans mille autres circonstances, il est certain que Satan n'était pas formé de vapeurs condensées; mais il use, pour tromper, de toutes sortes de prestiges qui sont inconnus,

que la raison ne peut guère, ce semble, taxer d'absurdité.

Nous verrons au dix-huitième et au dix-neuvième siècle la même opinion admise encore en théologie; on l'examinera de nouveau d'après les progrès de la science.

CHAPITRE V

Suite des objections et des réfutations concernant le sabbat et tout ce qui s'y passait. — Les rêveries du sabbat, discussions. — Les sabbats sont-ils imaginaires, sont-ils réels? — Preuves de la réalité du sabbat; faits qui prouvaient le transport réel et que le sabbat n'est point un rêve. — Objection. On peut admettre des assemblées réelles, mais le diable y est représenté par un insigne sorcier qui se déguise. — Réponse des démonologues. — Obj. L'antiquité n'a parlé ni du transport des sorciers, ni de leurs horribles banquets, ni de tous les crimes dont on les accuse aujourd'hui. — Les maléfices sont-ils produits par des poisons ou par l'imagination qui s'alarme? — Suite. Divination, seconde vue; réponse des démonologues.

Suite des objections et des réfutations concernant le sabbat et tout ce qui s'y passait.

On l'a précédemment annoncé, il doit nous arriver quelquefois d'examiner encore un sujet quoique déjà traité; car c'est surtout en parlant de la magie qu'on peut dire que tout est dans tout. En parlant d'un sujet, on est conduit ainsi, comme tout s'enchaîne, à parler d'un autre, à le compléter. Ce qui suit, en effet, sera moins une répétition que le complément de ce qui précède.

Avant de discuter ce qui concerne le sabbat, disons un mot de l'extase. — Dans cet état les sens sont suspendus, l'extatique semble jouir d'une vie différente. Tantôt il parle comme si une intelligence étrangère lui dictait ce qu'il dit; et, sorti de cet état, il a tout oublié; tantôt, éveillé ou profondément endormi, il

raconte ce qu'il voit, ou après ce sommeil, ce qu'il a vu dans des lieux proches ou éloignés. Son récit est souvent si vrai, si frappant, qu'on a pensé que l'âme avait dû quitter le corps, ou racontait ce qui l'avait frappée dans ses pérégrinations. Cet état, dont les faits ont dû donner une idée suffisante, était diversement apprécié. — Les uns le prétendaient naturel ; — d'autres, surhumain ; ceux-ci le distinguaient en extase divine et en extase diabolique. D'après les démonologies, certains récits du sabbat appartiennent à l'extase satanique.

Les rêveries du sabbat ; discussions.

Les rêveries du sabbat, d'après certains philosophes, étaient produites par des frictions faites avec un onguent composé, selon Wier, Porta, Cardan, etc., de la graisse et de la chair des petits enfants, d'aconit, de morelle, de belladone, de sang de chauve-souris, etc. Quand les sorcières s'en étaient frottées, elles se croyaient transportées par l'air, et il leur semblait assister à des banquets, ouïr de la musique, se livrer à des accouplements, etc. — Ces femmes, d'un tempérament mélancolique, nourries de châtaignes et de légumes flatueux, étaient des insensées ; Porta n'y voit qu'un effet naturel. — Selon Wier, c'est un moyen de favoriser l'intervention de Satan qui leur cause alors ces rêves. — Tout ce que l'on raconte du sabbat est invraisemblable, disaient d'autres. — On ne doit pas s'y arrêter, surtout quand ce sont des gens grossiers qui parlent. Le sabbat ne pourrait donc être prouvé même par témoins ; le canon *Episcopi*, d'ailleurs, est une règle qu'on ne peut violer ; il a déclaré que le sabbat est une illusion procédant du malin esprit, c'est un état

extatique. — Tout ce qu'on en raconte est faux, disaient Ponzinibius et Alciat; les sorcières n'ont pas quitté leur lit : folie chez les prévenues, folie chez leurs complices.

Avant de continuer la série d'arguments exposés avec détail par les protecteurs des sorciers, voyons d'abord ce que répondaient les démonologues relativement au canon *Episcopi*.

« Ce canon, que vous n'invoquez que parce qu'il sert votre cause, vous qui rejetez tous les conciles, excepté les six premiers, vous n'êtes pas même certains de son nom. On le cite indifféremment comme un canon du concile d'Ancyre, d'Angouri, d'Aquilée. On l'attribue au pape Damase, quoiqu'il n'en soit pas question dans ses œuvres; on en parle dans le fragment d'un ouvrage de saint Augustin, qu'on regarde comme apocryphe. Le concile d'Aquilée, qui ne serait que provincial, n'aurait pas été convoqué par un archevêque, mais par l'empereur Gratien. Il est donc déjà suspect et sa décision, pour nous, ne serait point un dogme. Mais on voit encore dans le canon *Episcopi* plusieurs choses qui ressentent les pailles de Gratien ou les additions de Burchard, et d'Yves de Chartres. Sur plusieurs chefs il pourrait errer et surtout s'il déclare le transport impossible; car il serait opposé au texte sacré; mais admettons que ce concile fasse loi et examinons-en sommairement le contenu. » (V. Jacq. d'Autun, *L'incrédul. sav.*, 3^e part., *Disc. ix-xiv.*)

« Les évêques et leurs ministres doivent apporter tout leur zèle à extirper de leurs paroisses l'art pernicieux de magie et de sortilège, et chasser honteusement (y est-il dit) ceux qui en sont atteints. *De parochiis suis ejiciant.* — On ne doit pas oublier que quelques méchantes femmes, *sceleratæ mulieres*, que le démon a

fait retourner en arrière, séduites par ses illusions et ses fantômes, croient et affirment qu'elles suivent Diane, déesse des païens, et Hérodiade durant la nuit, dans la compagnie de beaucoup de femmes; montées sur certaines bêtes, elles font un très-long chemin et obéissent à cette déesse, au service de laquelle, à de certaines nuits, elles sont convoquées... Un nombre infini, trompé par cette fausse opinion, croyant que ces choses sont vraies, abandonnent la foi et tombent dans l'erreur des païens... On doit donc prêcher que ces choses sont fausses; que c'est l'esprit malin qui met ces fantômes dans l'imagination. Satan s'empare de l'esprit de ces femmes... il prend la ressemblance de diverses personnes, trompe ainsi leur esprit durant le sommeil, représente différentes choses et des personnes connues ou inconnues. — Quoique tout cela se passe dans l'imagination, elles le croient corporel... — Mais qui est si fou de croire que ce qui se passe dans l'esprit se fasse corporellement, etc.? Il faut donc annoncer publiquement que qui croit ces choses et de semblables a perdu la foi...; que cela ne vient pas de Dieu, mais du démon. Quiconque croit qu'une créature peut être transformée par autre que par Dieu créateur est un infidèle et pire qu'un païen. »

On ne saurait rapporter textuellement tout ce qu'on objectait contre ce canon dont on examinait toutes les propositions. — Que condamne-t-il? disait-on. — L'idolâtrie, la croyance à un transport réel sur des bêtes à la suite de Diane? Ce canon n'accuse pas d'erreur ceux qui croient le transport au sabbat, ni n'en décrète l'impossibilité. S'il l'eût déclarée, il eût été opposé à l'Écriture et à l'histoire; il dit, il est vrai, qu'il y a des illusions, mais non que ce transport soit

impossible, Satan pourrait sans nul doute l'opérer et prendre une forme : « S'il peut prendre celle d'un ange de lumière, dit Jacques d'Autun qui discute longuement la question, il peut faire le moins. »

Ce canon ayant été longtemps mal compris, dit de Lancre (V. *De l'inconstance des démons*, l. II, *Disc.*, II, et *Mécréance*, IX^e traité), des châtimens trop doux ont encouragé le crime, qui n'était pas commun alors comme aujourd'hui... « On renvoyait les sorciers à leurs curés, qui l'étaient quelquefois autant qu'eux. » D'accord sur les principaux points de la magie, on variait quant aux aveux *de tant de faits* considérés par plusieurs comme absurdes; on blâmait des juges qu'on trouvait trop sévères... — Bodin, dit de Lancre, regarde le concile d'Aquilée comme un conciliabule; Garzoni, Strozzi, pensent que le canon *Episcopi* s'appliquait à toutes les sorcières; mais Pozzi est aussi d'avis qu'il ne rejette pas le transport, puisqu'il serait contraire à l'Écriture et aux décisions de tous les théologiens. — Le père Spina dit que ce canon mal compris favorise la sorcellerie. — Delrio, auquel de Lancre renvoie le lecteur, voyant que ce canon était un écueil pour certains juges qui l'interprétaient trop favorablement pour les sorciers, l'étudia avec soin et pensa qu'on ne saurait le rejeter, puisqu'il fait partie du recueil corrigé de Gratien; mais la commune opinion, selon Delrio, est que ce décret n'a pas voulu dire que le transport fût une rêverie. — Il existe deux sortes de sorcières, celles qui adhèrent tacitement, et celles qui, renonçant à Dieu expressément, sont transportées corporellement. Le canon n'entend parler que des premières, et n'a pu dire que le transport des dernières fût impossible.

Ainsi les démonologues, conformément à la sainte

Écriture, aux décisions de saint Thomas et des théologiens, et d'après les faits, admettaient le transport. Le canon, d'après tous ces auteurs, ne saurait condamner leurs sentiments; car, outre la sainte Écriture, on a mille expériences du transport, et la philosophie démontre avec le bon sens qu'une chose est possible quand elle a été faite.

« Le démon, dit Jacques d'Autun, n'a rien perdu de ses dons naturels pour mouvoir les corps... Ce transport n'est donc pas impossible¹. »

Les sabbats sont-ils imaginaires, sont-ils réels?

Pour ceux qui n'admettaient qu'un sabbat imaginaire, les uns l'attribuaient, comme on l'a dit, à des rêveries causées par l'onguent dont se frottaient les sorcières; d'autres attribuaient ces rêveries à l'action de Satan. Parmi nombre de faits, en voici quelques-uns qui paraissaient démontrer que l'assistance au sabbat n'était point réelle, mais purement imaginaire.

1. Le concile d'Ancyre, auquel assistèrent dix-huit évêques, eut lieu en l'an 314. — Voici sur ce concile l'addition de François Sylvius: « *Non damnantur hic qui existimant maleficas opera dæmonis aliquando transferri de loco ad locum: sed mulieres illæ damnantur, quæ credunt se noctu cum Diana, paganorum dea, vel cum Herodiade (nam et hæc exprimitur) et innumera multitudine mulierum equitare super quasdam bestias, et multarum terrarum spatia pertransire, ejusque jussionibus velut dominæ obedire.* »

Le père Schram dit que, outre les vingt-quatre canons de ce concile, Gratien, sous le nom de *Concile d'Ancyre*, en rapporte un autre contre les sorciers et les magiciens. (*Caus.* 26, q. V, c. 12.) « *De quotamen*, poursuit Schram, *correctores romani monent: in concilio Ancy-rano græco aut latino, neque impresso, neque manuscripto, est inventus.* » (V. Schram, *Summa conciliorum*, t. 1^{er}.)

C'est pourquoi il semble qu'il faille rapporter le canon *Episcopi* au concile romain célébré sous le pape Damase 1^{er}. (V. la note de la page 483 du tome 1^{er} de cet ouvrage.)

On avait vu souvent des sorcières dans une immobilité qui ressemblait à la mort. Celles-ci s'étant graissées, racontaient, étant sorties de cet état, tout ce qu'elles avaient vu au sabbat. Bodin rapporte que M. Belot, maître des requêtes, voulant s'assurer des faits, fit élargir une sorcière qui prétendait s'être rendue au sabbat; s'étant graissée, elle tomba comme morte, et après cinq heures de cet état, elle fit un récit de ce qu'elle avait vu; mais ce qui semble surnaturel, c'est que plusieurs choses qu'elle avait rapportées de divers lieux et endroits furent avérées.

Dans un procès fait à Nantes en 1549, sept sorciers dirent qu'ils rapporteraient en quelques heures des nouvelles de ce qui se serait passé à dix lieues à la ronde. Tous tombèrent comme pâmés, restèrent durant trois heures dans cet état, et racontèrent en effet ce qu'ils avaient vu à Nantes et au loin dans les environs; on en tint note exacte, et tout ce qu'ils avaient dit sur les localités, les personnes et leurs actes, fut avéré. Ce sommeil extraordinaire n'est pas constamment précédé d'onctions ou de breuvages, puisque souvent les sorciers n'y ont pas recours.

Les philosophes du progrès ne voyaient donc qu'un rêve; mais si les uns l'attribuaient à des onguents, d'autres ne pouvaient nier qu'il y eût intervention satanique, puisqu'il était constant que ces singuliers rêveurs avaient alors le don de seconde vue. Mais tous niaient la réalité du sabbat.

Les démonologues éclairés pensaient aussi qu'il y avait ravissement d'esprit causé par le démon; attendu qu'on ne pouvait expliquer autrement le fait de seconde vue, et surtout le fait d'avoir remarqué au sabbat tout ce qui s'y était passé, ainsi que le constataient les déclarations de ceux qui s'y étaient réellement rendus;

donc les narcotiques ici n'expliquaient rien, tous d'ailleurs n'en usant pas ; mais ils constataient en même temps l'existence d'un sabbat réel.

« Si ce que les sorciers ont vu dans leur songe concernant le sabbat est exact dans toutes ses circonstances, ainsi qu'il résulte des déclarations des gens qui y ont assisté, il faut décider qu'il y a un sabbat réel ; car il serait bien étonnant qu'ils fissent tous les mêmes songes, et absolument les mêmes dans tous leurs détails. Nous admettons donc, disaient-ils, qu'il existe des transports imaginaires, ce qui n'empêche pas qu'il n'y en ait de très-réels, comme les faits le prouvent ; il est constant que Satan trompe les sorciers ; il désire aussi surtout tromper les juges, en tâchant de leur persuader que le transport est constamment imaginaire ; mais Dieu ne lui permet de jeter dans l'erreur que ceux qui aiment l'erreur. Satan trompera toujours ceux qui ne seront pas suffisamment en garde ; car il fait tous ses efforts pour sauver les sorciers, ses suppôts, non pour l'affection qu'il leur porte, mais parce que ce sont des victimes qu'il prépare pour les immoler un jour à sa rage ; elles ne seront au point voulu que lorsqu'elles auront comblé la mesure de leurs crimes ; il ne craindra plus alors qu'elles s'en repentent. Les plus insignes sorcières n'avouent pas ni ne se repentent, et le suicide termine parfois leur mauvaise vie. — Doit-on s'étonner de ces obscurités, de ces leurres, de ces ruses diaboliques, et doit-on surtout s'y laisser prendre quand on connaît la manière d'agir de Satan ! Outre le sabbat imaginaire, il existe très-certainement un sabbat réel. »

Les diverses objections contre la réalité des assemblées nocturnes, où l'on a vu qu'il se passait tant de mystères infâmes, seront suffisamment connues par les

réponses suivantes des démonologues ; il est donc inutile d'en faire un exposé préliminaire qui allongerait trop ce sujet.

Preuves de la réalité du sabbat ; faits qui prouvent le transport réel.

Le sabbat est très-réel, disaient les démonologues, car non-seulement les sorciers partout l'ont avoué, mais des personnes dignes de foi l'ont vu. Mille particularités, mille preuves de faits évidents, palpables, prouvent que ce qu'on en raconte n'est point l'effet d'une imagination blessée. — C'est aussi ce qui résulte de quelques procédures analysées dans cet ouvrage qu'on rappellera en quelques mots.

A l'approche d'un boucher que le hasard avait fait passer près d'un sabbat, l'assemblée disparaît ; mais il reste une table sur laquelle il voit des coupes d'argent, gravées du nom de leurs possesseurs. Il s'en empare et les dépose chez le magistrat ; on informe : ces possesseurs sont découverts et font découvrir d'autres sorciers. (V. Bodin, *Démonomanie*, n° 86.)

Dans le procès d'une sorcière brûlée à Dôle, des témoins déposèrent qu'étant un jour à l'entrée du bois dit *la Couvette*, ils virent sur la neige un creux dans lequel se trouvaient plusieurs vestiges de pas d'hommes et d'animaux et de l'urine répandue récemment ; ce qui les surprit beaucoup ; car ces vestiges n'étaient enfoncés que de quelques pouces dans la neige, tandis qu'ils en avaient jusqu'à la ceinture. Ce qui était plus surprenant encore, c'est que cet espace circulaire ainsi foulé, n'ayant ni entrée, ni sortie, il fallait nécessairement conclure qu'on y était arrivé par l'air. (Boguet, *Disc. des sorc.*, p. 127.)

Dans Remi, la danse en plein midi qui causa tant d'effroi à la femme qui revenait du moulin de Guerningen, parce qu'elle vit parmi les danseurs s'agiter des pieds de bœufs et de chèvres, fournit encore une preuve matérielle. Car Petter Gross laissa, comme pièce de conviction, en disparaissant, le balai qui lui servait de monture, et chacun put voir sur le sol, foulé comme l'aire d'une grange, des pas d'hommes, de bœufs et de chèvres.

A Côme, en Italie, l'official et l'inquisiteur, refusant de croire tout ce qu'on racontait du sabbat, voulurent en avoir la preuve directe; comme ils avaient plusieurs prisonniers pour sortilèges, ils se firent conduire par l'un d'eux; se tenant à l'écart du sabbat, ils en virent néanmoins les infamies. Lorsqu'ils eurent tout vu, le démon, qui avait feint de ne pas s'en apercevoir, les battit tant qu'ils en moururent quinze jours après. (V. De Lancre.)

Torquemada (l. III) rapporte l'histoire d'un Espagnol qui persuada à un sien camarade d'aller au sabbat, tant, disait-il, on y était heureux. — Celui-ci consent; le moment venu, ils sont transportés par l'air, trouvent une nombreuse réunion d'hommes et de femmes, présidée par un bouc. Le jeune homme, à la vue de tout ce que le lecteur sait, s'étant effrayé, appelle Dieu à haute voix... Survient alors comme une tempête qui fait tout disparaître. Cet auteur citait ce fait comme récent.

Dans le procès de la sorcière de Loches, on voit qu'un homme, remarquant que sa femme s'absentait la nuit sous divers prétextes, pensa qu'elle se livrait au libertinage, et lui fit pour cette cause de telles menaces qu'elle lui avoua la véritable raison : c'était le sabbat, lui proposant même de se graisser pour s'y

rendre avec elle. Ayant consenti, ils furent transportés de Loches dans des champs près de Bordeaux. Cet homme, frappé de tout ce qu'il voit, s'écrie : *Mon Dieu, où sommes nous !* Tout disparaît aussitôt, il se trouve seul, nu, au milieu des champs; des paysans lui ayant enfin indiqué son chemin, il revint chez lui, dénonça sa femme, qui avoua tout de point en point. (Bodin, *Ibid.*, f° 81.)

Une jeune fille de Spolette, âgée de treize ans, conduite au sabbat par une vieille sorcière et étonnée d'y voir tant de monde, s'écrie : *Dieu soit béni, qu'est-ce que ceci !* Tout s'évanouit; la pauvre enfant, rencontrée le matin par un paysan, lui conta son aventure, revint chez elle, accusa cette sorcière, qui fut brûlée vive. (*Ibid.*, f° 83.)

Le procureur criminel Remi rapporte que dans les Vosges, près de Houécourt, des bergers virent pendant un orage, dans un bois, deux paysans perchés au sommet d'un arbre. Soupçonnant, d'après divers indices, qu'ils n'avaient pu monter là eux-mêmes, ces soupçons furent justifiés, quand ils virent qu'ils avaient subitement disparu; pris plus tard, ces derniers avouèrent tout ce que les bergers avaient déclaré. (*Demonolatr.*, l. I, c. xix.)

En 1581, Françoise Hacquart comparaisait comme accusée d'avoir livré au démon sa petite-fille Jeanne, âgée de sept ans. Les aveux de la sorcière et de l'enfant étant conformes, la première fut condamnée au feu; la seconde fut confiée à une dame très-respectée, qui, voulant l'arracher au démon, se chargea de l'élever dans la crainte de Dieu. — Le démon, on le sait, obsède assez ordinairement ceux qui, étant devenus siens, lui sont ôtés. — Une certaine nuit, l'enfant, quoique couchée entre deux servantes, fut enlevée

tout à coup, et à cette exclamation, *Jésus, sauvez-nous!* proférée par ces dernières, le démon laissa l'enfant suspendue au plancher entre deux solives. Ce spectacle horrible eut pour témoins les voisins, qui accoururent aux cris des servantes. Les membres roidis, le refus de nourriture pendant huit jours, le silence, les insomnies de la petite fille suffiraient pour écarter tout soupçon d'imposture. (*Ibid.*, l. II, c. II.)

Delrio (*Disquisition. mag.*, l. V, sect. III), en 1597, était à Calais après la prise de cette ville par l'archiduc Albert. Deux soldats, dit-il, aperçurent, par un temps très-clair, un nuage fort obscur, d'où sortaient des voix confuses. L'un d'eux ayant tiré son arquebuse, ils virent tomber de ce nuage une femme nue, qui, semblant ivre ou folle, ne put leur dire que ces mots : « Sont-ce des amis ou des alliés qui sont ici? » — Le savant jésuite ajoute que ce fait eut un grand nombre de témoins oculaires.

On pourrait peut-être se borner à ces faits, confirmés par tant de déclarations juridiques ; mais les démonologues en citent un si grand nombre pour détruire l'incrédulité provenant de l'ignorance des faits, que notre modeste rôle d'annaliste nous invite à en citer encore.

C'est l'histoire de cette fille de Bergame, transportée à Venise, dans la chambre où sa mère voulait maléficier un enfant. — A Lyon, celle d'une damoiselle, dont l'amant fut transporté jusqu'en Lorraine. — C'est l'aventure du gentilhomme de Melun, qui, par curiosité, se rend au sabbat, conduit par son meunier ; — c'est celle d'un paysan des environs de Rome, transporté sous un grand noyer au comté de Bénévent, obligé, pour revenir chez lui, de mendier son pain durant huit jours, etc. — Tous ces faits sont-ils fabu-

leux? — Ces faits, si fréquents alors, sont consignés dans des procès soumis à un long examen : témoins nombreux, aveux, confrontations, pièces justificatives, etc., etc. — C'est l'histoire de ce jeune homme conduit au sabbat par sa mère pour y jouer de la flûte, qui s'effraye en voyant toutes les étrangetés de cette réunion, se laisse tomber de l'arbre sur lequel il était monté et se casse l'épaule; accident qui en fit découvrir la cause, laquelle amena aussi la découverte de plusieurs sorciers.

Le transport par l'air, la musique entendue dans les airs, etc., faits qui, dans tous les temps, ont eu tant de témoins, sont attestés dans la cause de Gaufridi. — Le 24 janvier 1644, un nommé Jean Palouse appela les religieux pour entendre jouer la musique du sabbat au-dessus de la Sainte-Baume; tous l'entendirent. — Le 18, ils avaient vu en l'air passer quantité de flambeaux allumés.

Il faut bien en omettre un grand nombre d'autres, et des mieux attestés. Mais laissant à l'écart (fin du dix-septième siècle) les attestations unanimes de deux cent soixante-cinq témoins dans l'affaire de la Haye-du-Puis, qui déclarèrent avoir assisté au sabbat; on voit que le transport fut attesté par des personnes étrangères à cette affaire. — On sait que deux jeunes demoiselles, par pure plaisanterie, avaient dit à un nommé Chomel de les conduire au sabbat, ce que celui-ci leur promit. La nuit suivante, il descendit avec un second sorcier par la cheminée. Celles-ci refusant de les suivre, les deux sorciers s'en retournèrent par le même chemin... — Est-ce rêverie? Le lendemain, on voyait sur les cendres l'empreinte de leurs pieds. — C'est sans doute un mensonge? — Le 16 mai 1669, c'est-à-dire deux ans et demi après, Chomel avouait

ce même fait devant ses juges et nommait le compagnon de son voyage aérien. — Ce n'est pas encore tout. — Dans le même procès, Jeanne le Boulanger allait traire ses vaches, lorsqu'elle vit en l'air (ce qu'elle observa pendant plus d'une demi-heure) plusieurs personnes qui s'élevaient et s'abaissaient comme font en l'air les moucheron. Elle fut si effrayée, qu'elle tomba malade. Le lendemain, un sorcier lui demandait si la veille elle n'avait pas eu bien peur.

(Même affaire.) Scolastique Couillard, accompagnée de la fille de son maître, allait traire les vaches dans le verger, quand elles virent tomber nu devant elles un gentilhomme qu'elles connaissaient, qui les pria de n'en rien dire, et le lendemain vint renouveler la même prière.

L'existence du sabbat est si constante, il a eu tant de témoins qui l'ont vu de près ou de loin, qu'il n'y a peut-être pas un seul village en France où l'on n'indique la place du gros arbre du sabbat. Il en est de même ailleurs; Strozzi déclare lui-même, ajoutent les démonologues, avoir vu près de Vicence la place où dansaient les sorciers sous un gros châtaignier, et si foulée, dit-il, que l'herbe n'y pouvait croître. (Cité par de Lancre, *De l'inconstance des démons*, p. 210.)

Si aux attestations de tant de gens qui ont vu on joint les aveux des prévenus, le sabbat ne saurait être un rêve; car on y voit mille preuves matérielles de ces assemblées et du transport réel. — Boguet en cite plusieurs : ainsi l'assistance au sabbat de deux sorcières dont il parle ne pouvait être imaginaire. En revenant un jour, disaient-elles, de glaner, elles déposèrent leurs fardeaux, et, avant de rentrer, assistèrent au sabbat de Long-Chamois.

Dans le Labourd, dit de Lancre, elles filent devant

leurs portes le soir jusqu'à onze heures ; elles se disent bonsoir, mais celles qui vont au sabbat déclarent qu'elles ne rentrent pas chez elles ; elles s'y rendent à pied *en devisant*. L'assemblée est si peu un songe causé par un onguent, que la plupart ne se graissent même pas pour le transport par l'air. Il est si vrai que cette graisse n'est qu'un symbole, que plusieurs n'en mettent que sur leurs vêtements. On sait aussi que, quand le lieu du sabbat est loin (pour les grands sabbats, par exemple), le transport a lieu par l'air, mais la course a lieu à pied quand il s'agit d'un petit sabbat voisin ; rien là qui ressemble à un songe. « Comment ne pas y croire, dit de Lancre (*Ibid.*, p. 103), elles désignent les lieux du sabbat, la place, les arbres, buissons et champs, l'ordre du banquet, la viande qu'on y mange, etc. ; elles désignent ceux des convives qui n'étaient pas masqués, etc. Si tout cela est illusion, y aurait-il tant de conformité dans les dires de tant de personnes, de sentiments divers, de volontés si opposées ? l'imagination formerait-elle les mêmes images dans tant de personnes ? Celles qui se convertissent soutiennent durant toute leur vie que cela est très-réel. — Jeannette d'Abadie déclarait avoir vu le petit aveugle de Siboro jouer de la flûte au sabbat en s'accompagnant du tambourin, ce qui fut aussi déclaré par d'autres sorcières. » (*Ibid.*, p. 94.)

Parmi les preuves matérielles figurent les coups reçus au sabbat et la fatigue, suite nécessaire d'une longue nuit d'insomnie.

Par le but de l'association, les sorcières étant obligées de maléficier, elles doivent en rendre compte à chaque sabbat, et sont punies quand elles y manquent. — Devant le bailli de Châteauroux une sorcière confessa qu'une de ses compagnes ayant fait ce péché

d'omission, avait reçu plusieurs coups de bâton sous la plante des pieds, ce qui fit beaucoup rire tous les assistants du sabbat, dit Bodin, et provoqua leurs railleries. (*Démonomanie*, f° 87.)

De Lancre parle d'une sorcière battue à outrance quand elle manquait un sabbat, et vexée par Satan de mille manières pour ce fait. Elle aurait voulu se dégager, mais il la retenait dans ses fers. — Celles qui avaient quelque repentir éprouvaient une sorte d'obsession. Une femme de Biarritz, dit-il, pleurait à chaudes larmes, et se frappait la tête contre la table en disant : « Il est bien heureux celui qui n'a vu ni désiré voir *lou peccat*. » « Elle préférerait payer huit sous pour les *défauts* à une personne qu'elle nomma. » — Elles étaient aussi battues par les plus insignes sorcières. On sait que Marie Gastagnalde le fut par Necato pour avoir révélé quelques particularités du sabbat. Cette sorcière le déclara, et d'autres témoins du fait le confirmèrent. On fut d'accord sur le lieu, sur l'époque, le nombre de coups, les blessures toutes très-visibles, etc., etc. (De Lancre, *Ibid.*, p. 91.) « Ce serait merveille, dit-il, que ce ne fût qu'illusion. — Necato avait été elle-même battue à outrance par Detsail. » — Le diable les fustigeait aussi quelquefois horriblement.

On nie les pactes et les cédules, et on les voit figurer parmi les pièces de conviction ; — on nie les marques, et on les trouve marquées dans les places qu'elles avouent, et où les assistants déclarent qu'elles ont été marquées. — On nie les poudres et l'onguent magique, et dans les perquisitions on les trouve tels qu'ils ont été décrits. — On nie le pouvoir de ces signes symboliques pour le transport, et Remi rapporte que le juge ayant permis à des sorcières de se

frotter, elles le firent et furent *visiblement* emportées par l'air.

P. de Sandoval, évêque de Pampelune, cite un fait semblable en Espagne : celui de cette vieille sorcière, prisonnière dans une tour fort élevée, qui, s'étant graissée, sortit par une fenêtre en rampant comme un lézard le long de la muraille, et fut emportée par l'air en présence du public, après avoir crié : « *Es-tu là?* » mais fut reprise le lendemain et exécutée. — Le pouvoir du démon pour transporter ne serait-il pas constant dans la possession, et écrit tout au long comme signe dans les rituels, qu'il deviendrait constant par les faits assez rares où il a été public. En Angleterre, le sommelier du comte d'Orrery fut ainsi emporté. Ce comte, deux évêques, le célèbre Gréatrix lui-même, furent témoins de cet enlèvement, qu'il serait difficile de nier, vu la qualité des témoins.

Sans plus rien ajouter à ces faits, revenons aux poudres et onguents. — François Gaillard, étant incarcéré pour assassinat, reçoit de la graisse de Clauda Coyrière, et s'évade; mais il est repris à deux lieues de Saint-Claude, courant, disait-il, comme le vent, tant qu'il n'eut pas lavé dans la neige ses deux mains pleines de graisse.

Pourquoi, dira-t-on, les sorciers ne s'évadaient-ils pas? — Le démon ne peut sauver les criminels; Dieu permet que l'on connaisse la puissance de Satan, mais il l'enchaîne.

Le lieutenant de la prévôté de Laon demande à la sorcière de Sainte-Preuve pourquoi, par sa sorcellerie, elle ne lui échappe pas. Elle répond qu'elle peut faire tomber ses fers, mais qu'elle ne pourrait éviter la main de la justice. Ce magistrat dit qu'ayant détourné un instant ses regards, de suite ses fers tombèrent,

« ce qui était, ajoute-t-il, humainement impossible. »
(V. Bodin, *Démonomanie*, f° 141.)

On le voit dans de Lancre : soit que le démon aime à favoriser l'incrédulité, soit que Dieu lui-même ne le permette pas, ces preuves de pouvoir surhumain étaient données rarement aux juges qui les demandaient. Ce magistrat répète qu'il est impossible de découvrir toutes les menées et les ruses du diable. Nous nous bornons à rappeler brièvement, concernant les poudres et les onguents, ces exemples exposés si amplement par les démonologues, et cités ailleurs, moins succinctement dans cet ouvrage, pour aborder des preuves d'un autre genre.

Ce qui montre que le sabbat n'était point un rêve, c'est que tous déclarent que plusieurs d'entre eux sont masqués, que les rondes se font dos à dos ; leur motif, c'est, dans le cas de poursuite de l'un des accusés, d'éviter dans les interrogatoires qu'il ne dénonce ses complices. C'étaient surtout les prêtres et les gens d'une condition élevée qui se cachaient. On sait qu'il s'élevait des discussions entre les pauvres et les riches quand ceux-ci voulaient faire grêler ; parfois, les premiers, qui craignaient le renchérissement des denrées, ne le voulaient pas. Pendant que les sorciers de vile condition s'occupaient de maléfices, les riches discutaient sur la politique et se livraient à des maléfices d'une plus haute importance. Toutes ces particularités déclarées par les sorciers ne ressemblent nullement à des illusions.

Tout ce qu'on raconte du sabbat des différents pays se ressemble au fond, mais varie un peu dans chaque contrée quant aux détails ; on a vu que le démon y prend différentes formes, que la messe s'y célèbre avec quelque différence pour les cérémonies, les vête-

ments, etc. Il est évident que les sorciers ne répètent pas un thème tout fait, ils racontent dans chaque pays ce qui les a frappés dans ce qui s'y passe; par exemple, ils poussent des cris, mais ils varient... Tous déclarent qu'à l'élévation de la messe du sabbat, ils voient l'hostie noire; mais les uns disent qu'elle ressemble à un rond de rave tout noir, d'autres à un morceau de semelle de soulier, d'autres à une croûte de pain brûlé, etc., etc.

Il y a donc là des faits visibles, non des rêves, non un récit que tous répètent. — De même, la plupart déclarent avoir chez eux des crapauds servant à différents usages, tels que transports, consultations, maléfices, etc. Il y a plus, on les trouve dans leurs demeures accoutrés de livrées; selon les pays on leur donne différents noms; ici ce sont des marionnettes, là des mermilots, etc.

Il leur est recommandé de les bien soigner, bien nourrir, et ils sont très-exigeants; les sorciers les portent quelquefois au sabbat, ou bien ils y vont seuls: quand on dépouilla la sorcière de Sainte-Preuve pour la brûler, on trouva dans ses poches deux gros crapauds. Dans la même circonstance, on sait qu'il en sortit de dessous la coiffe d'une autre une multitude (*une fourmilière*, dit de Lancre), que les spectateurs de son supplice pourchassèrent à l'envi. — Comment se trouvait-t-il là tant de reptiles? où les avait-elle pris? Ce fait tenait donc du prodige! — Ces crapauds n'étaient eux-mêmes que des démons, ou mieux peut-être, ces esprits immondes s'étaient introduits dans de vrais crapauds par voie de possession... Trouvez une meilleure explication. Les faits sont là, les témoins ne manquaient pas. Il n'y avait ni rêves, ni rêveries possibles. Si c'était une illusion, la même illusion ayant

atteint tout le monde, n'étant pas naturelle, ne peut venir que du démon; mais s'il est assez puissant pour faire de tels prestiges, après tout ce qui a été dit, qui nierait qu'il ne le soit assez pour opérer la réalité? — Les démonologues démontraient même qu'elle offrirait ici moins de difficulté que le prestige.

Ces crapauds ne nous embarrassent pas, dira-t-on; on les a mis dans les vêtements de ces malheureuses femmes, à leur insu.

Par quelle infâme prestidigitation a-t-on pu placer une multitude de gros crapauds sous la coiffe d'une prétendue sorcière? Comment pouvaient-ils y tenir! comment n'a-t-elle pas crié à l'imposture, imposture inutile d'ailleurs, puisqu'elle allait subir son jugement? Si les perquisitions ont fait découvrir des crapauds chez les sorcières, faut-il recourir à une aussi horrible supposition pour expliquer ceux qu'on a trouvés sur elles?

N'a-t-on pas cent autres preuves qui établissent que le sabbat n'était point un rêve, mais une assemblée de gens se livrant à une sorte de culte religieux, qui avait ses officiers; certains sabbats avaient même leur évêque. Celui de Saint-Pé portait une sorte de tiare : dans les danses, le diable lui donnait la main, et on le saluait avec respect. (De Lancre, *Ibid.*, p. 456.) On sait que cette assemblée avait ses dignitaires des deux sexes, ses trésoriers et ses bedeaux. « On y faisait des offrandes en bel et bon argent, sans illusion, dit de Lancre. » C'était, disait-on, pour soutenir la cause des sorciers. Un nommé Detsail, chargé de tenir le bassin des offrandes, fut accusé d'en employer l'argent pour son propre usage. Le prêtre Vocal, qui disait la messe au sabbat de Siboro, y faisait une bonne collecte qu'on remettait à sa mère : cet argent n'était pas donné en

songe. — Ceux qui manquaient un sabbat payaient *les défauts* ; grand nombre de sorciers déposaient de ce fait : « Nous en connaissions les receveurs en quelques paroisses, dit de Lancre. (*Ibid.*, p. 94.) Ceux qui ne pouvaient s'acquitter en argent donnaient en gage des denrées, et obtenaient un délai. — En 1610, à la Bastide, on vit un jour, sur la place publique, un individu gourmandant un jeune homme ; il lui demandait huit sous, celui-ci n'en pouvait donner que cinq ; on intervient, on veut savoir la cause de la dispute ; on interroge le demandeur ; bref, on finit par tout découvrir : qu'il est sorcier, auteur de plusieurs maléfices, et de plus il avoue qu'il remplissait au sabbat les fonctions de *porte-bassin*. (*Ibid.*, p. 93.)

Dans la procédure d'Ustaritz, on découvre que Petry Daguerre fait au sabbat l'office de bedeau ; c'est lui qui tient à la main le grand bâton doré avec lequel il fait ranger tout le monde.

Jeannette d'Abadie nomma celui qui assignait à comparaître au sabbat. — Tout, on le répète, montre une corporation qui a ses officiers, ses rits, etc. Il en est même qui sont chargés des poisons. « A Maubec, dit Bodin, à huit lieues de Toulouse, une damoiselle niait qu'elle eût assisté au sabbat de la Croix du *Pâtis*. La nommée Béronde, dans une confrontation, lui dit : *No sables pas tu que le derrain cop que nous hemes le baran à la Croux do Pastis, tu portaos lo topin des poudoux?* » La damoiselle fut confondue ¹. (*Démonom.*, § 83.)

On pourrait ajouter beaucoup, on le répète, à ces diverses preuves de la réalité du sabbat. Dans le procès

1. Ne sais-tu pas que la dernière fois que nous sommes allés au sabbat, à la Croix-du-Pâtis, c'était toi qui portais le pot des poisons?

fait par le lieutenant criminel d'Orléans, en juin 1614, à Sylvain Nenillon et à Mathurin Ferrand, de Nouan en Sologne, le premier, qui exerçait le métier de maçon, déclara sur le sabbat les mêmes choses au fond, mais avec des particularités qui établissent, en différenciant un peu sur les faits, une analogie complète avec ceux des autres pays. Le sabbat d'*Olivet*, composé de deux cents personnes masquées, se tenait dans une maison (abandonnée sans doute), présidé par le démon sous la forme d'homme noir. L'hostie était noire, le calice en étain, fort crasseux; l'eau bénite ressemblait à de l'urine; la chasuble, comme les chapelets, présentait une croix qui n'avait que trois barres, etc.; puis les poudres, puis les *marionnettes* ou crapauds, auxquelles on demande la permission de s'absenter et qui disent si telle chose réussira, et qu'on préfère à Dieu, etc. Nenillon déclare que la sienne est grosse comme un crapaud, toute noire, cachée dans une boîte sous un carreau; elle se lève et sort pour manger.

Il va au sabbat sans se graisser; ce serait une sottise de le faire quand on ne va pas loin. On y rend compte des maléfices; le démon leur dit : *Vengez-vous, sinon vous mourrez*. On paye huit sous quand on manque un sabbat, etc., etc. (V. de Lancre, *Mécréance*, p. 799, et Chenu, *Arrêts notables*.)

Les femmes qu'on avait trouvées endormies, qui prétendaient être allées au sabbat et racontaient ce qui s'y était passé, s'y rendaient en esprit, — ou mieux voyaient par la seconde vue, tandis que d'autres y allaient réellement, tantôt à pied, quand il était proche, ou bien elles y étaient transportées.

Les incrédules disaient : « On ne peut ajouter foi aux révélations des sorciers; s'ils ne sont pas fous, ce

sont des personnes très-méchantes qui accusent des innocents. »

On répondait que c'était une grave erreur de penser qu'ils étaient disposés à dénoncer leurs associés : d'abord, si ce sont des étrangers, leurs révélations seraient inutiles, car on n'y attache quelque importance qu'autant qu'il y aurait déjà des motifs de forte suspicion ; quant aux gens de leur connaissance, ce sont d'ordinaire des parents, des amis : telle accusation, avec l'aveu de ceux-ci, certainement ne manquerait pas de gravité ; mais, loin de vouloir les dénoncer, ils s'imposent l'obligation de ne rien révéler : le démon leur en fait une loi à tous, et les maltraite quand ils sont indiscrets ; leurs parents, leurs amis les obsèdent par gestes, par signes jusqu'au moment fatal pour qu'ils ne révèlent rien. — De Lancre parle d'une exécution où il y eut un tel désordre, que le condamné n'était pas en sûreté ; on alla jusqu'à lui porter le poignard sous la gorge pour le forcer à se dédire. — Souvent les officiers de justice étaient eux-mêmes si épouvantés, qu'il fallait les contraindre d'assister aux exécutions. Le condamné, quoique sur le point d'être exécuté, était assailli d'autres terreurs ; le démon lui causait mille troubles, il redoutait un genre de mort plus affreux encore que celui que la justice humaine inflige.

Quand on avait obtenu des aveux concernant leurs complices, c'était une des raisons qui les portaient à se rétracter. De Lancre dit « qu'ils se soutiennent, se couvrent l'un l'autre le plus qu'ils peuvent. »

On s'obstinait à répéter que ce sont des idiots, des insensés, des mélancoliques. — Rien de plus faux, disaient les démonologues ; ce sont des gens adroits, rusés, insinuants, ce sont eux qui publient qu'il n'y

a ni magie, ni sorciers, qui plaisantent sur la crédulité de ceux qui y croient. Une circonstance vient-elle les dévoiler, les forcer d'avouer, on voit que leur longue vie ne fut qu'un tissu de maléfices. — C'est de ceux-ci que Brognoli a dit qu'ils allaient se faire exorciser avec les possédés, et s'ils pouvaient tromper un exorciste inexpérimenté, ils publiaient partout que les exorcismes étaient des momeries, et les exorcistes des imposteurs. — Qu'on se rappelle avec quel air hypocrite la Secretain disait son chapelet et protestait de son innocence ; à peine eut-on détruit le sort de taciturnité qu'elle avoua mille sortilèges de sa longue vie, lesquels se rattachaient à ceux de complices non moins prudents et tout aussi coupables. — Qu'on se rappelle le jeune Vuillermoz, que son père avait conduit au sabbat ; il raconte tous les faits que l'on connaît ; quand il eut été catéchisé et se fut retiré de la sorcellerie, il persista toute sa vie à attester les étrangetés qu'il avait confessées de sa vie de sorcier. — Était-il fou alors ? a-t-il cessé de l'être ? — Qu'on se rappelle dans Chenu (*Arrêts notables*) les vigoureuses dénégations de Lochet, de la Saddon, femme Perrin. L'audace, la scélératesse et le mensonge ont égalé chez celle-ci ses crimes, des mieux attestés. Était-ce une folle ? Sont-ce des monomanes ? Quand on leur parle du sabbat, ils disent tous « qu'ils ne savent ce que c'est... » Quand ils sont convaincus, deviennent-ils subitement fous ? ils avouent alors ce que les esprits forts appellent les plus étranges folies. — Singuliers fous « qui s'entendent fort bien pour se cacher, » dit de Lancre. (*Mécréance*, p. 611.)

Vous avouerez qu'il en est cependant auxquels on devrait administrer de l'ellébore, continuaient les incrédules ; de pauvres diables qui se croient sorciers

parce qu'on le leur a dit, et qui demandent « *si on peut être sorcier sans le savoir.* »

Pensez-vous, répondaient les démonologues, qu'on punisse la première idiote venue sur de simples dires? Vous savez le contraire. La question naïve qu'on prête à une personne qui aurait demandé *si on peut être sorcier sans le savoir* ne prouve ni pour elle ni contre elle. — Les sorciers ne sont ni idiots ni fous, ils appartiennent à tous les rangs, il y a parmi eux des savants et des ignorants. — N'a-t-on pas vu, dit Bodin, Pierre d'Abano, médecin, s'efforcer de persuader qu'il n'existe pas d'esprits, puis bientôt il fut avéré qu'il était un des plus grands sorciers d'Italie. Guillaume de Line, docteur en théologie, disait en chaire que tout ce qu'on débite sur les sorciers n'est que fable, et qu'il n'en faut rien croire; un jour lui-même est accusé de magie; il fait des aveux et est trouvé saisi d'un pacte par lequel il promettait à Satan de prêcher que la magie est une absurdité... Voilà pourquoi cette secte s'est multipliée, dit Bodin. « Quand on parlait de sortilège, ils se prenaient à rire et faisaient rire un chacun des traits qu'ils donnaient, de sorte que les juges renvoyaient tous les sorciers. » (*Démonoman.*, Préf.)

Les esprits forts disaient « qu'ils ne prétendaient point que tous les sorciers fussent des insensés; il y a parmi eux des fourbes qui aiment à passer pour sorciers, afin d'inspirer l'effroi et d'en profiter.

Ce serait bien téméraire, répondaient les démonologues; mais les faits sont contraires ici à vos assertions. Doucereux et patelins, les sorciers sédentaires se cachent et usent de précautions pour maléficier, ils doivent éviter les soupçons. — Quant aux sorciers nomades, à quoi leur eût servi cette réputation? Le vrai but de tous est d'obéir au démon et de satisfaire leurs

mauvaises passions ; mais en usant d'une grande prudence, puisqu'une longue vie s'est souvent écoulée sans qu'on ait pu sévir contre eux. « Dans tous les temps, dit de Lancre, ç'a été la coutume des plus grands sorciers de faire *les mescréants*, et pour éviter l'accusation de magie, de dire qu'elle est inepte et ridicule. » (*Ibid.*, p. 13.)

Objection. — On peut admettre des assemblées réelles, mais le diable y est représenté par un insigne sorcier qui se déguise.

Nous admettons volontiers, disaient d'autres esprits forts, qu'il existe réellement des assemblées de gens qui pratiquent en secret une sorte de culte. Cette assemblée a son ministre, il se travestit en homme noir, en bouc, etc., il célèbre une sorte de messe, se livre à de véritables accouplements avec les sorcières qui lui sont agréables, en simule de cruels avec les vieilles, prêche le mal, commande la vengeance ; il a ses dignitaires, ses officiers, infâmes scélérats comme lui. Il y a une sorte de jeux scéniques grossiers, suffisant pour tromper un vulgaire ignorant qui s'imagine que tout est prodige dans ce qu'il voit. On a soin d'entretenir en lui cette fausse opinion, afin de pouvoir en disposer pour faire le mal qu'on veut à ceux que l'on hait.

Les démonologues, si c'eût été possible, auraient adopté ce système. Mais il ne s'est jamais rencontré, disaient-ils, parmi ces princes du sabbat, un seul qui, étant accusé, ait dit à ses juges : « J'avoue les empoisonnements que nous faisons, tous les maux enfin que nous causons. Mais nous devons vous dire que le chef d'accusation certainement le plus grave, c'est-à-dire l'adoration du diable et tous les prodiges qu'on lui attribue ne sont que des impostures. » — Comment s'est-

il fait qu'aucun d'eux, dans son propre intérêt, dans celui de ses associés, ne l'ait dit? C'était un moyen si simple d'enlever à l'accusation une de ses circonstances les plus aggravantes, que s'ils ne l'ont jamais fait, c'est qu'ils n'ont pu le faire. En effet, que se passait-il au sabbat, qu'arrivait-il? — Une assemblée qui devient subitement invisible a été inopinément rencontrée, puis un aveu unanime de ses membres : un transport vu, une musique discordante entendue dans les airs... Le pouvoir accordé aux membres du sabbat de maléficier, de deviner, d'opérer des guérisons, etc., etc., attesté par ceux qui en usent, et par ceux sur lesquels on opère. Si l'on y réfléchit bien, après avoir relu les faits, tout cela ne saurait jamais s'expliquer naturellement.

Cependant toutes ces attestations du sabbat, tous ces aveux concernant les mystères que cachent les ombres de la nuit, ne pouvaient détruire l'incrédulité de ceux qui, hors la nature et ses lois, ne sauraient rien admettre. — « L'antiquité n'en parle pas, disaient-ils, c'est une invention moderne, les premiers siècles n'en font pas mention. » L'idolâtrie, les marques, les maléfices, les guérisons, etc., étaient niés et nul témoignage au monde ne pouvait les leur faire croire, car ce sont des extravagances : « Peut-on parler sérieusement d'un diable portant cornes, ayant des pieds de bouc, si ridicule et si grotesque qu'il semble fait à plaisir, ou imaginé dans le délire? »

Réponse des démonologues.

« Si l'antiquité ne parle pas du sabbat comme réunion de gens disposés à mal faire et se cachant, nous savons cependant qu'elle avait des assemblées où les

dieux manifestaient leur présence. Il faut bien le répéter, le culte du démon a été universel, il avait ses prêtres, ses *sacrements* et ses dévots, auxquels il se montrait aussi sous la forme du bouc, du taureau, d'un homme portant des cornes de bélier ; cette forme, aujourd'hui ridicule, était loin de l'être pour les Gentils. Le taureau était un symbole de force, le bouc, de fécondité, les cornes un emblème de puissance ; le Dieu céleste étant le même que le dieu infernal, qui se manifestait aussi sous des formes épouvantables, etc. »

Les démonologues rappelaient ainsi ce qu'on a dit précédemment sur le culte des Gentils, en faisant observer une conformité frappante entre les merveilles du paganisme et celles des réunions de sorciers. Le dieu terrible des enfers n'avait pas de forme fixe. On l'a vu sous celles de serpent, de feu, de flamme, de spectre effroyable, ayant une tête à deux visages, etc. — Les déclarations des sorciers en affirment autant des apparitions du sabbat. Dans la plupart nous voyons Satan assis sur un trône doré, avec ce visage triste et soucieux, cette voix rauque et sauvage signalés par les auteurs dans les mystères des anciens. — Si le diable danse au sabbat, il dansait chez les Gentils au milieu des torches de pin portées par ses adorateurs. Le sabbat a sa musique comme les mystères, et son emplacement sur un chemin croisé, près d'une mare ou d'une fontaine, sous un arbre séculaire. On offrait des victimes humaines chez les Gentils. — Les sorciers immolent les enfants quand ils peuvent s'en procurer. Il n'y a pas jusqu'aux cris qui, variant chez les uns et chez les autres, ne présentent cependant cette même conformité. Les prêtresses criaient *Sabohé!* les sorcières crient *Sabbat!* Le délire sacré se présentait chez les anciens ; un état extatique se manifeste sou-

vent aussi chez les modernes. Après les danses échelées des Gentils on mangeait de la chair crue, on faisait des repas horribles. — Quoi de plus horrible que les mets du sabbat ! — Les femmes consacrées au culte de Rhéa gravissaient les montagnes pour s'accoupler avec les divinités lascives ; les sorcières le font avec les démons. Les matrones les plus vénérables offraient leurs faveurs à Bacchus, à Jupiter, au bouc de Mendès, à Belphégor : partout c'était un acte pieux. Nos sorcières, malgré la douleur qu'elles éprouvent dans ce commerce impur, se livrent à Satan avec une vive allégresse. Et de même que les Gentils n'étaient point jaloux des dieux, dans les orgies du sabbat, les époux des sorcières voient ces abominations sans déplaisir. Les Gentils baisaient dévotement le phallus et le couronnaient de fleurs. C'est dans le même esprit qu'on baise au sabbat la verge du démon. Bref, sans qu'il soit nécessaire d'exposer ici de nouveau tant de détails dégoûtants et obscènes, il se passait dans l'antiquité des infamies qui révoltaient la nature, et on se livre au sabbat à des actes de dissolution qui font frémir. — Si Dieu nous fait un précepte de la chasteté dans les paroles et dans les actes, s'il ne commande que le bien ; chez les dieux des païens l'exemple de l'inceste, de l'adultère, du vol, de la cruauté était donné à leurs adorateurs ; et si par une contradiction qui semble étrange ils ont quelquefois puni des méchants, c'est que l'homme, inférieur en méchanceté à ses dieux, se fût scandalisé de ne voir dans ceux-ci que des vices. Constamment trompeurs habiles, ils ont dû quelquefois feindre la vertu. Il devait en être autrement au sabbat : les sujets de Satan n'ignorent pas qu'il est tombé du ciel ; il ne cumule plus ici la double qualité de dieu céleste et infernal. Comme dieu

des ténèbres il ne commande plus que le mal. La différence qui existe donc entre la religion des Gentils et les pratiques des sorciers, c'est que les premiers ne connaissaient pas leurs dieux, et ceux-ci (ce qui les rend très-coupables) connaissent Satan et l'adorent. Une autre différence encore, c'est qu'avant la venue du Christ, le démon régnait sur l'univers. Si on excepte la petite nation juive, il avait partout ses temples, ses autels et ses fêtes splendides. — C'est aujourd'hui un tyran détrôné, qui conserve un simulacre de cour, quelques officiers en haillons, une sorte d'étiquette grotesque, et pour sujets des gens exécrables qu'on traquerait comme bêtes fauves, si leur adresse à éviter les poursuites n'égalait la scélératesse qui appelle le châtimement sur leurs têtes.

Objection. — L'antiquité, dit-on, ne parle ni du transport des sorciers, ni de leurs horribles banquets, ni de tous ces crimes horribles dont on les accuse aujourd'hui.

Les protecteurs des sorciers et les incrédules prétendent qu'il n'était question chez les païens ni de transport, ni de banquets horribles; que toutes ces abominations que l'on reproche aux sorciers étaient inconnues alors; que ce sont aujourd'hui des faussetés, des rêveries, etc.

Nous répondrons avec Bodin que Plutarque a parlé du transport d'Aristée de Proconèse, et de Cléomède d'Astypalée; Hérodote a cité Abaris; Pline, Hermotime le Clazoménien; Philostrate, Apollonius de Tyane. L'histoire romaine rapporte que Romulus fut emporté en l'air comme le comte de Mâcon. (V. Bodin, *Démonom.*, Préf.)

Quant aux banquets, Apulée nous apprend qu'il était impossible d'empêcher les sorcières de ronger

les cadavres jusqu'aux os. Apollonius de Tyane découvrit à Corinthe les artifices d'une lamie qui mangeait de la chair humaine. Ajoutons que chez les anciens, les banquets disparaissaient aussi avec les sorcières. — Philostrate rapporte qu'Apollonius entrant dans une maison où une lamie se disposait à faire son horrible festin, comme il la pressait vigoureusement, tables, cuisiniers, etc., disparurent. — Philostrate eût-il menti, il n'en serait pas moins vrai qu'au deuxième siècle on parlait de la disparition subite de l'assemblée de sorciers, comme au dix-septième.

Les opérations magiques avec les cadavres des enfants sont anciennes, puisqu'Ammien Marcellin parle d'un tribun nommé *Pollentianus*, accusé d'avoir fait ouvrir le ventre d'une femme pour savoir de l'enfant qu'elle portait qui serait empereur. — Horace accuse aussi les femmes de faire leurs divinations avec les cadavres des petits enfants...

Neu pranzæ lamie vivum puerum extrahat alvo.

A une époque encore fort reculée nous voyons que, d'après la loi salique, si « la sorcière a mangé un homme, elle payera une amende de 200 sous. »

Quand le christianisme se fut établi, le démon ne pouvant plus se faire adorer comme dieu, séduisit les chrétiens faibles dans leur foi. De là les hérésies et les illusions de ces femmes dont a parlé le canon *Episcopi*. Puis, comme l'ancien serpent ne dort jamais, il se fit adorer comme le rival de Dieu. Le faux spiritualisme des chrétiens imparfaitement convertis lui en favorisa les moyens. Les druidesses qui semblaient chrétiennes, se réunissaient cependant à la clarté des

flambeaux sous un grand arbre. On les voit au quatrième, au cinquième siècle, et plus tard sous le nom de *Fées*. Ce druidisme bâtard existait aux huitième, neuvième et dixième siècles parmi nous, et Olaus Magnus, qui vivait au seizième siècle, dit qu'en Suède, de son temps, il se trouvait encore des fées qui se retiraient dans les cavernes. Ce qu'on a vu aussi en Bretagne, en Angleterre, en Allemagne, etc. — Que le démon ait causé des apparitions qu'on aura confondues quelquefois avec les druidesses; qu'il y ait eu exagération dans les récits; que Satan ait favorisé le doute pour jeter dans l'erreur, tout cela est possible. — Les uns ont dit : ce sont des sorcières, des druidesses; d'autres les âmes des méchants; d'autres encore des esprits follets, etc. Peu importe, il est certain qu'on a vu dans tous les siècles des assemblées nocturnes; qu'elles laissaient, entre autres preuves matérielles de leur existence sur la terre, les traces de leurs pas, et que l'herbe sur laquelle la danse avait eu lieu en « était grillée. » — Que l'on ne dise donc point que le sabbat est moderne, puisqu'il est une filiation des fausses religions de l'antiquité, établie par la preuve de mille faits journaliers dans tous les siècles et dans tous les pays.

« Ils ne sont ni idolâtres ni apostats, disent les incrédules; ce sont des ignorants. Instruisez-les, ils ne renoncent point Dieu; donc laissez-les vivre, etc. » (Wier, *De l'impost. des dém.*, l. VI, c. VIII.)

N'est-ce pas idolâtrie de se livrer, comme ils l'avouent, aux adorations du sabbat? N'est-ce pas apostasier que de renoncer à Dieu quand on a été baptisé, pour se donner au démon? Le tout est prouvé par les dépositions, les aveux, les marques, les cédules trouvées entre les mains des accusés. — « Quoi, disent les

démonologues (V. *L'incrédulité savante*, par J. d'Auntun), on punit un soldat déserteur, et on ne punira pas le déserteur de la milice chrétienne ! On punit le sacrilège et le blasphème, et on n'infligera aucun châtiment à celui qui, dans ces infâmes assemblées, porte des hosties consacrées, contrefait les cérémonies de l'Église et ce qu'il y a de plus auguste dans les mystères ; qui jure fidélité au démon et immole des enfants ! »

« Mais, disent leurs protecteurs, tout homme qui pèche mortellement devient esclave du démon, et pour ce fait vous ne le faites pas mourir. »

Le péché mortel n'est pas une apostasie ; manquer à Dieu, ce n'est point le renoncer. Mais la loi divine punit l'idolâtrie. La sainte Écriture en offre des exemples. Les sorciers, comme autrefois les Israélites, adorent le démon sous la forme du bouc ou du taureau. Les châtiments doivent être non moins sévères. — « Il faut, dit-on, les laisser vivre ; » — mais ils maléficient. Quand un crime est grave, il ne suffit pas seulement de satisfaire la partie civile, mais la société entière que ce crime offense. On doit leur inspirer la crainte et il ne faut pas qu'un feint repentir fasse adoucir leur peine. On a reconnu d'ailleurs que de tous les criminels, les sorciers sont ceux dont la conversion devient la plus difficile ; leur renoncement volontaire à Dieu a rendu fort rares les mouvements de la grâce qu'ils ont refusée tant de fois. — On doit les punir enfin, parce qu'il n'y a rien de plus contagieux que ce crime, le plus caché et le plus grand de tous ; c'est un venin subtil qui s'insinue en secret et corrompt entièrement ¹. »

1. D'après Philon (*De specialibus legibus*), qui vivait dans le premier

« Ils ne sont pas homicides, ils ne sauraient maléficier, » ont dit les réformateurs du seizième siècle.

On le sait, ils ont attribué leurs méfaits à l'imagination, à des émissions. On a suffisamment montré que les explications des anciens matérialistes sont absurdes et ne justifieraient point d'ailleurs les sorciers. Wier dit que « c'est le démon qui fait tout le mal, que les imprécations des sorciers, quand ils le voudraient, ne pourraient rien. C'est Satan qui trompe ces pauvres gens abusés; rêves, illusions, ceux qu'ils ont fait mourir sont pleins de vie, etc. » (*De l'impost. des dém.*, l. III, c. v et vi.)

Comme vous savez que le diable n'est pas justiciable des tribunaux, disaient les démonologues, vous l'accusez seul. Avec ce raisonnement, les crimes impunis se multiplient; mais les sorcières sont coupables, au moins par l'intention. — Bodin assure qu'elles ne sont point mélancoliques, et de Lancre montre qu'elles ne sont point folles; ce qu'on avait prouvé ailleurs par leurs dires, on le prouverait par leurs actes. — Non-seulement l'instruction démontre que, durant une longue vie, elles ont exercé leur art détestable en se cachant; qu'elles ont ensuite avoué, que cette mauvaise vie a duré parfois trente, quarante et même soixante ans; que rien ne décelait de la folie, mais au contraire beaucoup de finesse. Il y a d'autres raisons: elles avouent des infanticides, et on trouve les enfants suffoqués, leur sang sucé, les cadavres désensevelis,

siècle de notre ère, « la peine de mort infligée aux magiciens, etc., ne doit pas être différée d'un moment; aussitôt qu'on aperçoit un serpent ou un scorpion, disait-il, on le tue avant même qu'il ait fait un mouvement pour mordre. » — Tant ces gens ont inspiré de crainte et d'horreur dans tous les temps. Quelle prévention, si c'était sans fondement!

les sépulcres violés. Elles ont avoué des poudres, des onguents, on les en trouve nanties. Elles avouent avoir donné comme arrhes à Satan un morceau de leurs vêtements, cette pièce manque. Elles disent avoir maléficié tel homme, tel animal, le fait est vérifié. Elles disent que depuis telle époque elles ne vont plus au sabbat, leurs complices entendus séparément assurent aussi ne plus les y voir depuis tel temps. Il est arrivé enfin de surprendre en flagrant délit celles qui pénétraient invisiblement dans les habitations : où est donc la rêverie ? — « Les enfants qu'elles ont tués, dit-on, sont pleins de vie. » — C'est malheureusement le contraire. Ceux, au nombre de quarante, qu'une sage-femme en Allemagne a déclaré avoir fait mourir, étaient réellement morts, et celle qui fut découverte en laissant tomber le bras d'un enfant avoua ne savoir le nombre de ses victimes. — Était-ce une illusion, quand des populations entières étaient atterrées, parce que leurs enfants étaient enlevés à la tendresse paternelle malgré une surveillance incessante ? Était-ce une illusion, ces légions de chats, ces coups d'ongles, ces piqures, ces linges ensanglantés, ces vagissements que poussait l'enfant ? ces détails aussi horribles que curieux exposés dans les procédures, étaient-ce des illusions ?

« Elles ne portent pas d'hosties consacrées, dit-on, où les prendraient-elles ? » — Non-seulement elles l'avouent, mais on les a trouvées entre leurs mains ¹ ; quelle autre preuve exige-t-on ?

1. Ce sujet est si fécond que l'on se trouve forcé d'omettre une foule de faits très-curieux. Le suivant prouve sans réplique que certaines femmes qui allaient communier, s'emparaient de la sainte hostie pour faire des sacrilèges. — De Lancre (*Mécréance*, p. 492 et suiv.) cite une lettre écrite à l'archevêque de Tours, dont voici l'ana-

Les maléfices sont-ils produits par des poisons ou par l'imagination qui s'alarme?

Les esprits forts, qui ne pouvaient nier l'absurdité des explications données par les réformateurs concernant les maléfices, disaient que l'imagination alarmée

lyse. « Le 19 mars 1619, dit l'auteur de la lettre au prélat, est advenu un fait étrange : Trois Portugaises s'étaient confessées, à Saint-Jean de Luz, à don Antonio Faria, Portugais lui-même, qui avait coutume d'entendre ceux de sa nation. Après la messe, dix ou douze Portugaises se présentèrent, et avec elles deux femmes de Saint-Jean de Luz, pour la communion. Messire Pierre de Lyssardi, tout près de là confessait ; il avait ouï dire que plusieurs abusaient du sacrement. Quoique attentif à écouter sa pénitente, il crut voir que celles qui avaient communie les premières portaient doucement la main à leur bouche. Comme il ne les voyait que de côté, il ne put complètement s'en assurer. Il attendit donc que celle qui était plus près de lui eût communie. — Celle-ci était une nommée Catherine de Fernandes. — Voyant qu'elle jetait aux assistants et à lui des coups d'œil, ce fut ce qui l'invita à la mieux considérer. — Pour lui ôter tout soupçon, il lui dit de se retirer un peu en arrière, pour ne pas gêner sa pénitente. — Cette femme alors se couvrit un peu le visage, puis *bellement* à la dérobée porta la main à sa bouche, et de sa bouche au côté. Lyssardi ne perd pas de temps : il se lève *quand et quand*, lui saisit le bras et lui dit de lui montrer ce qu'elle cache, et la fouillant nonobstant sa résistance, lui attrape son mouchoir caché sous sa cotte, et le développant y trouve la sainte hostie humectée fraîchement de salive et repliée. Il s'écrie aussitôt, tout ému et hors de soi. — Don Antonio, ou son acolyte, le prie de garder le silence, et de peur de scandale disent : « *Que c'est peu de chose...* » Lyssardi, trop ému, redouble ses cris. — « Comment, leur dit-il, vous dites que ce n'est rien. Je l'ai « surprise et attrapée crachant le saint sacrement dans son mou-
« choir. » Lors don Antonio s'approche aussitôt de cette femme, lui reproche son crime, l'injurie et est prêt à la frapper. Celle-ci surprise, dit qu'elle en est devenue folle, que *le diable l'a tentée*, etc., etc. — Bref, les magistrats l'interrogent, et la sainte hostie repliée dans son mouchoir est examinée ; ils lui demandent ce qu'elle en eût fait ? — « Le diable, qu'elle nomme *El peccado*, m'a, dit-elle, excité une toux qui m'a contrainte de cracher... J'avais l'intention d'avaler la

pouvait en être parfois la cause, mais qu'il en existait une autre. C'étaient certaines compositions connues des sorciers seuls, transmises secrètement par tradition, pour tuer ou causer des maladies graves. « Mais rien de surhumain, disaient-ils, rien de satanique, que l'intention. »

On répondait : Il est constant qu'il y a des maladies données surhumainement, que nul poison ne peut causer ; que les poudres et onguents n'ont rien ordinairement de vénéneux, mais le deviennent d'après l'intention, car la main qui les touche n'en éprouve aucun mal, et que ces substances choisissent leur victime. Leur vertu est subordonnée au pacte ; elles ne sont donc qu'un symbole. Si les maléfices étaient naturels, il faudrait nier ces maladies extraordinaires, données par paroles, insufflation, regard et attouchement. Comme on ne peut les nier avec les sceptiques ni les expliquer avec les réformateurs, on est amené à reconnaître l'action d'une intelligence maligne. La sorcière dont parle Sprenger, qui en soufflant au visage du bourreau lui donna subitement la lèpre qu'elle n'avait pas, en lui disant : *Voilà ton salaire* ; le mendiant qui fit enfler ces deux femmes dont parle Chenu, et rendit aveugle le prêtre qui l'assistait, etc. ; tous ces

sainte hostie chez moi avec un peu d'eau. » — Ce nouveau mensonge devait être mal accueilli, nul d'ailleurs ne l'avait entendue tousser.

Cet interrogatoire avait lieu à la sacristie ; bientôt un grand bruit se fait entendre à la porte de l'église et la foule pénètre dans la sacristie... Les magistrats crurent d'abord qu'on voulait conduire cette femme en prison, car l'interrogatoire était à sa fin ; mais elle est enlevée des mains des magistrats. La populace se rue sur elle et, dans son irritation, la brûle toute vive. De plus, on chercha partout don Antonio, auquel, si on l'eût trouvé, on en eût fait autant. »

Ce fait, qui ne peut laisser de doute, montre comment les sorciers savaient se munir d'hosties consacrées. Il prouve aussi que les juges alors n'étaient pas libres de se montrer bien indulgents.

malfaiteurs évidemment n'avaient agi ni sur l'imagination, ni par des poisons. — On doit dire de même de ces deux prêtres du Médoc maléficiés par un simple attouchement ; — de même encore de la femme du portier de l'Hôtel-Dieu de Provins, qui mourut aussitôt qu'une mendiante l'eut frappée légèrement avec son bâton ; — de la dame de La Barrière maléficiée par une poudre répandue à terre, à son insu, tandis qu'elle était occupée à compter de l'argent. Il est très-évident que ces poudres et onguents sont intelligents puisqu'ils tuent, ou épargnent, ou causent tel ou tel genre de maladie, au gré de celui qui s'en sert. — Si l'on recourt à l'exposé des faits, il sera de toute impossibilité d'y voir l'influence d'une imagination troublée, puisque très-souvent le maléficié ignore ce qui s'est passé ; ni d'y voir un poison inconnu, puisque la même substance ne pourrait donner la lèpre aux uns, une hydropisie, la cécité, ou subitement la mort aux autres. Il est inutile d'insister ; les faits sont là, et innombrables. Une même substance guérit ou rend malade, fait tomber même les fers d'un prisonnier, ou donne le moyen de se transporter par l'air. Ces dernières vertus, quoique plus étranges, sont non moins certaines que les premières. Il serait inutile de multiplier les faits et les affirmations. Ainsi nous nions l'imagination, car il n'est pas admissible qu'un animal soit terrassé par un marmottement de paroles ou par un regard ; qu'un moulin cesse de tourner, une voiture de rouler, et qu'un coursier fringant et docile devienne soudainement rétif et immobile, malgré les coups d'éperons de son cavalier.

Nous ne croyons pas à la vertu naturelle des substances, car la plupart n'en ont pas, ou du moins qui soit capable de produire tels effets. — Quelle serait

celle d'un lézard placé sous le seuil d'une porte, ou d'un billet enterré à trois pieds sous terre ? Cependant le premier a causé souvent la mortalité des bestiaux d'une écurie, ou les a fait avorter ; cette vertu s'est étendue jusque sur les maîtres du logis. — Celle de ce billet a fait vomir des clous et des tessons, et uriner des aiguilles, etc. « C'est de là crédulité, » dira-t-on : — N'ayez foi ni aux théologiens, ni aux juristes, ni aux magistrats, ils n'ont souvent cru que sur des témoignages trompeurs. Un instant écartons-les tous, s'ils n'ont pas vu par eux-mêmes ; consultons les médecins les plus fameux, et par esprit de secte les plus défiants¹, les plus hostiles au merveilleux, et nous verrons qu'ils constatent ces mêmes faits dans leurs doctes écrits. Demandez-leur si ces phénomènes sont naturels, si leur cause est physique ; avouant leur impuissance pour les faire cesser, et convaincus d'une cause surhumaine, ils renvoient les malades au médecin céleste, qui seul peut guérir ces horribles maladies ; ils ne prennent ce parti qu'après un mûr examen, car quelquefois la maladie manifestait d'abord des symptômes naturels. Puis, peu à peu changeant de caractère, les phénomènes les plus extraordinaires répandant la surprise et même l'épouvante, ils furent forcés de reconnaître l'action d'une intelligence maligne. Cette maladie, où l'étrange et l'horrible sont réunis, est donc évidemment surnaturelle dans sa cause et dans ses effets.

Suite. Divinations, seconde vue ; réponse des démonologues.

Les philosophes réformateurs, comme on l'a vu, attribuaient la divination à l'âme, à l'imagination, à certains tempéraments. Explication inadmissible, comme

il a été dit. Les esprits forts le sentirent et trouvèrent un moyen infiniment plus simple de se tirer d'embarras. « Les divinations, disaient-ils, sont absurdes; il y a stupidité à y croire; l'avenir, étant un *non-être*, ne saurait être connu, et il y a impiété, car on est forcé d'admettre la fatalité antique, ou de croire que Dieu communique ses secrets à des scélérats. C'est donc de la part des devins une imposture. Quand leurs prédictions se réalisent, c'est par hasard. Voici la meilleure preuve : si les sorciers connaissaient l'avenir, ils en tireraient de grands avantages, et on ne les voit pas réussir mieux que nous, ni faire des marchés plus lucratifs. Ils meurent pauvres; la veille de leur incarcération ils ne s'en doutent même pas. Vous leur attribuez le don de seconde vue; avec cette faculté ils s'approprieraient les trésors cachés, ce qui n'est pas. »

Les démonologues répondaient : il n'y a ni impiété ni absurdité de croire aux divinations; on l'a prouvé surabondamment; nous montrerons même que les faits de divination, ayant été observés souvent et partout, ne sauraient être niés sans manquer au bon sens et aux règles de la logique. — Quoique le démon, qui seul fait aux devins des révélations concernant l'avenir, puisse se tromper, il est certain qu'il peut aussi souvent prédire juste (ce qu'ils prouvaient par les divers arguments rappelés dans cet ouvrage); il prévoit un mariage, par exemple, les obstacles qui s'y opposeront, et ce qui le fera réussir; — il voit la mort éloignée ou prochaine d'une personne dans le mal latent, qu'on ignore; les sources d'un procès, la nécessité de faire un voyage, etc. — C'est non-seulement un témoin invisible qui voit tout et entend tout, c'est en outre un conseiller toujours présent, dont les avis sont trop souvent écoutés. — On n'en dira pas davantage sur

ce sujet ; ces principes sont connus. — Ceci suffit donc pour montrer combien il est facile au démon de prédire, mais aussi combien il peut souvent se tromper, puisque la volonté divine et le libre arbitre humain peuvent détruire toutes ses prévisions, quoique supérieures à celles de l'homme. Rien donc d'absurde ni d'impie à croire que le démon puisse faire des prédictions qui se réaliseront, mais qui ne sont jamais certaines, par les raisons précitées.

Les prédictions réalisées des suppôts de Satan, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, on a pu le voir, sont innombrables ; non-seulement elles ont été admises par le peuple, et même par les grands, mais elles ont été fort constantes pour les théologiens, pour les jurisconsultes, les médecins, etc. Un médecin hérétique, Wier, parle assez longuement d'un enfant fort ignorant, qui avait fait une foule de prédictions qu'on croyait divines. « On reconnut, dit-il, qu'il était possédé. » Dans les possessions, on aurait le témoignage d'un grand nombre d'exorcistes ; dans les procès de sorcellerie, celui des magistrats ; dans les mille consultations faites aux devins et devineresses, les déclarations de ceux qui les ont consultés : la plupart gens d'honneur, de sens et même de science. Tous vous diront : Lorrains, Bretons, Normands ou Bourguignons, que, parfaitement inconnus du devin, habitant Paris, par exemple, il a deviné non-seulement des événements passés et présents, mais prédits ceux futurs, qui se sont réalisés dans leurs plus minimes détails. Déclaration qui n'a rien d'absurde, on le répète, puisque s'il existe une intelligence intervenant dans les diverses situations de la vie, nous suggérant des pensées, voyant et entendant ce qui se prépare pour ou contre nous, il n'est nullement absurde qu'elle prédise par l'organe des

devins. Mais ceux-ci souvent trompés n'ont le démon à leur disposition ni pour profiter des avantages de ses révélations, ni pour en obtenir quand ils le désirent. Le démon lui-même, étant trompeur et trompé, empêche ou est arrêté. *Deviner* n'est pas une faculté, c'est une inspiration donnée souvent quand on ne la demande pas, et refusée lorsqu'on la sollicite : surtout quand il s'agit d'en tirer un avantage pécuniaire. Ainsi les sorciers ne voient pas d'avance les numéros qui sortiront d'une loterie. Rarement ils voient les trésors cachés ; si cela arrive, ils n'en profitent pas. On en a donné les raisons : Dieu ne le permet pas, le démon lui-même ne le veut pas. S'il est bon de rappeler ces vérités, il deviendrait fastidieux de trop souvent les répéter.

CHAPITRE VI

Orages et grêles causés par les sorciers ; faits niés par les esprits forts, admis et prouvés par les démonologues. — Cures superstitieuses des sorciers, sont-elles des impostures ? — Les marques des sorciers sont-elles naturelles et attribuées faussement à Satan ?

Orages et grêles causés par les sorciers ; faits niés par les esprits forts, admis et prouvés par les démonologues.

Les esprits forts attribuaient au cauchemar, à la mélancolie des sorcières, leur persuasion d'avoir fait grêler, ce qu'elles n'ont, disaient-ils, ni fait ni pu faire. (V. Wier, *De l'impost. des démons*, l. III, c. xvi.)

Les démonologues répondaient : qu'étant prouvé que ce pouvoir n'est pas supérieur à celui de Satan, on n'a pas le droit de nier sans examen les aveux des sorciers et les déclarations des témoins.

Ils citaient, d'après Sprenger, cette petite fille de la Souabe, qui, sur la demande de son père, fit pleuvoir sur un champ. Et cette sorcière de Waldshut, dont les aveux furent conformes aux dépositions des bergers, qui la virent se livrer aux actes superstitieux qui causèrent un orage. — Agnès la Baigneuse et Anne Mindelheim, incarcérées et interrogées séparément, on se le rappelle, furent d'accord sur l'heure, le lieu et sur les pratiques observées, et jusque sur la place qu'occupait chacune d'elles, désignant les arbres où elles

se trouvaient, etc. Les circonstances avouées par ces femmes étaient en tout si concordantes ensemble et avec ce que les bergers avaient pu voir, qu'il était manifestement impossible que ces femmes qu'on veut supposer folles se soient ainsi rencontrées dans des dires qui n'ont pu être concertés. Elles l'étaient si peu, d'ailleurs, qu'elles ont commencé par des dénégations; qu'elles n'ont jamais passé pour des insensées, mais pour des femmes très-méchantes et fort suspectes de sorcellerie.

On ne saurait enfin expliquer par un cauchemar leurs aveux concernant tous les détails circonstanciés qui ont précédé l'orage dans la plaine de *Ruppel*, parce qu'il n'y a ni songes ni cauchemar qui puissent offrir, dans deux personnes, une ressemblance aussi exacte dans les aveux.

Les démonologues, parmi le grand nombre de faits semblables, en citaient un rapporté par le docte Jovianus Pontanus et arrivé de son temps. — Ferdinand, roi de Naples, assiégeait Rocca Mondragone, tenant pour Jean d'Anjou. Depuis plusieurs mois, les citernes, faute de pluie, étant à sec, les assiégés mouraient de soif. Dans cette fâcheuse situation, on recourut à la sorcellerie. Quelques habitants réussissent à tromper les assiégeants, sortent de la ville et jettent, en prononçant des paroles exécrables, un crucifix dans la mer. Pendant cette cérémonie, des prêtres (qui le croira?) amènent un âne à la porte de l'église, lui chantent un *Requiem*, mettent dans sa bouche¹ une

1. « Asino pro ædis foribus constituto, tanquam agenti animam cecinere funestum carmen. Post, divina Eucharistia in illius os palatumque injecta, conclamatum asinum funereis cantibus, vivum tandem ibidem pro templi foribus humavere. Hic vero vix dum perfecto sacro, obnubescere aer, ac mare agitari ventis cum cœpisset,

hostie consacrée, et après cette profanation l'enterrent tout vif aux portes de l'église. A peine ceci était achevé, que le ciel s'obscurcit, la mer s'agite, le soleil se cache, les éclairs sillonnent la nue, le tonnerre éclate, la tempête déracine les arbres, lance en l'air des cailloux et des éclats de rochers. Non-seulement les citernes s'emplirent par la masse d'eau qui tomba du ciel; mais des montagnes crevassées par la chaleur, sortaient des torrents d'eau qui creusèrent de profonds ravins. Le roi de Naples, trompé dans son espoir, leva le siège. (Jovianus Pontanus, *De bello neapol.*, l. V.)

Cet événement, vrai en tous points, vient-il du hasard? Il aurait servi merveilleusement les magiciens. — Faut-il attribuer aussi à un hasard tant d'autres faits analogues, dont nous avons déjà parlé? (On n'aura pas oublié celui des astrologues de Rome.) Remi prouve le pouvoir de faire des orages, par l'aveu libre et spontané de deux cents prévenus. Pour montrer que ce n'est point l'effet d'un cauchemar, il invoque le témoignage oculaire de plusieurs gens éveillés et sains d'esprit. — Les inquisiteurs en Allemagne, voulant savoir ce qu'il y avait de vrai dans ce pouvoir, permirent à une sorcière de se retirer dans un lieu planté d'ar-

diesque medius offundi tenebris, ac nunc cœlum micaret ignibus, nunc lux omnino eriperetur, tonitru cœlum, terræque horrescerent, volitarent evulsæ ventis arbores, discissaque fulminibus saxa complerent auras fragoribus, prorupit tanta e nimbis pluvia, imbresque tam validi, ut non cisternæ modo colligendis aquis satis non essent, sed arentia saxa, rupeque exustæ solibus, torrentes undequaque prolapsos diffunderent. Itaque rex, qui, sola in siti potiundi oppidi spem collocaverat, frustra ab ea habitus, ad Savonem vetera in castra rediit. Cæterum existimare Deum iratum, beneficium pro scelere referre, neque pii est hominis, neque rerum naturæ callentis, atque pervestigantis causas. Quo enim majores invaluerè sive hyeme, sive æstate æstus, cœlique ac terræ siccitates, eo tempestates consuevere post sequi fœdiores, nimbi que magis procellosi. »

bres. Celle-ci ayant agité de l'eau dans un creux avec son doigt, il s'éleva une vapeur qui se condensa en nuée; le tonnerre épouvantant les témoins, la sorcière leur demanda où ils voudraient qu'on dirigeât la grêle. On désigna des terres en friche sur lesquelles la nuée fondit aussitôt. — Le même Remi accordait une grande confiance au garde des archives de la collégiale Saint-Georges de Nancy. Celui-ci protestait, qu'étant écolier, et en présence de ses camarades de collège, l'un d'eux, fils de sorcier, avait souvent fait élever des nuages en agitant de l'eau dans un bassin ¹. — Pareil fait est si généralement attesté dans l'antiquité, chez les peuples barbares comme chez ceux qui sont policés, qu'on ne saurait le nier qu'autant qu'il serait *diaboliquement* impossible; or on a vu que, n'étant point supérieur au pouvoir de Satan, il peut être conséquemment l'objet du témoignage.

Cures superstitieuses des sorciers; sont-elles des impostures?

Les esprits forts disaient en parlant des guérisons magiques, qu'il n'y avait là rien de surhumain; s'il y avait eu parfois guérison, il fallait y voir l'effet de l'imagination. Mais généralement ce sont des fourberies. Le but des guérisons est d'escroquer de l'argent.

. Les démonologues distinguaient les guérisseurs des escrocs, des charlatans, etc. Comment, disaient-ils, pourrait-on les confondre, puisqu'il est souvent interdit aux guérisseurs, pour le succès de la cure, de recevoir aucun salaire? — Quand on a guéri un

1. Il s'était glissé quelque inexactitude dans la citation de ce fait au tome II de cet ouvrage, page 211.

animal, ou un tout petit enfant, par des gestes, des paroles ou autres moyens bizarres, a-t-on agi sur leur imagination? Quand la guérison s'opère à l'insu des malades, par le transport de sa maladie sur un autre, qui parfois ne s'en doute pas, est-ce l'imagination? — Qu'on se rappelle la guérison de ce conseiller au Parlement de Bordeaux, dont le mal retomba sur le guérisseur, parce que ce conseiller ne désigna personne au moment solennel de sa délivrance pour être atteint de sa maladie. — Qu'on se rappelle la guérison de Hulin Petit. Son guérisseur l'avait décidé à faire retomber son maléfice sur son enfant à la mamelle; la nourrice l'ayant entendu, emporta le nourrisson, et ce fut le guérisseur qui fut tué par le démon, à qui, d'après le pacte, il fallait une victime.

A Nantes, une sorcière avait maléficié sa voisine; les juges lui ordonnent de toucher l'ensorcelée. Elle fit grande résistance; mais, forcée d'obéir, elle s'écria : « *Je suis morte,* » et expira devant les juges. (Bodin, *Démonom.*, l. III, c. II.) — On a vu le berger Hocque mourir à l'instant même où on levait les *gogues* à plusieurs lieues de distance. — Singulières escroqueries, il faut le dire, qui causaient la mort du guérisseur, souvent sans aucun avantage. Les moyens d'opérer les cures n'étaient pas moins bizarres. Este-vene d'Audebert, pour guérir Jean Cardaillac, ordonne des signes de croix et des pratiques extraordinaires. — Ce qui survint ne l'est pas moins, il vomit le maléfice, c'est-à-dire des *sardelettes* vivantes et le morceau de pomme entouré de vers tout rouges, qui avait servi de charme.

Que l'on se rappelle le fait cité par Torquemada. Il s'était passé en famille et conséquemment il était bien connu de lui. Son père, ayant été mordu par un chien,

ne s'en préoccupe point; il se met en voyage. Cet accident lui était arrivé depuis trois ou quatre jours, lorsque se trouvant devant une église où il entrait beaucoup de monde, un paysan l'aborda et lui dit, sans que personne eût pu l'avertir, « qu'il avait été mordu par un chien. » Torquemada, qui déjà l'avait oublié, répondit affirmativement : — « Dieu, lui dit le paysan, vous a envoyé par ce chemin pour vous sauver, *porque soy saluador*. Ce chien était enragé, s'il s'était écoulé neuf jours, c'était fait de vous. » Et pour qu'il n'en pût douter, il lui rappela tout, et les circonstances, et la taille et le pelage du chien, etc. Ce gentilhomme en fut très-surpris, et, sur l'invitation du paysan, il se rendit chez lui. Ce dernier le *salua* et le fit dîner; tout ce qu'ils mangèrent fut également *salué*. Après le dîner, il le *salua* de nouveau, lui donna sur le soir trois petits coups avec son couteau sur le nez, d'où sortirent quelques gouttes de sang. Le nez fut lavé avec du vin *salué*. — Demi-heure après, il sortit de ces gouttes de sang, qu'ils n'avaient jamais perdu de vue, un ver vivant. Alors le *saludador* lui assura qu'il était hors de danger. — Tout ici est fort bizarre : l'étranger qui connaît l'accident, la recette pour guérir, et cette guérison qui devait être gratuite.

La manière dont les guérisseurs apprenaient à faire ces cures n'était souvent pas moins extraordinaire. C'était lors de l'apparition d'un esprit qu'elle leur était révélée. Quelquefois un personnage mystérieux leur communiquait ce secret sous certaines conditions. Il était accordé aussi comme le don de deviner, comme le pouvoir de maléficier; d'autres fois c'était la transmission d'un secret de famille qui devait rester caché.

On ne saurait exposer ici toutes les raisons qu'avaient les démonologues de ne point confondre les

oures magiques avec les escroqueries des charlatans ; quelques faits rapportés dans cet ouvrage dispenseront le lecteur de recourir aux sources.

Rien donc de plus sérieux que ces pratiques qui guérissent des maladies qui ont paru incurables aux médecins. Rarement elles sont un moyen d'escroquer de l'argent, puisque le traitement gratuit est souvent une condition *sine quâ non* de la guérison. Rien de plus sérieux puisqu'elles peuvent causer la mort du guérisseur lui-même. Si vous les niez, vous niez ce qui a été constaté chez les Gentils comme chez nous ; admis par les Pères, par les théologiens, par les magistrats et par les médecins. — Est-ce absurde, et pour ce motif tous les témoins sont-ils récusables ? Nullement ; puisqu'on a vu précédemment qu'il serait illogique de refuser ce pouvoir au démon. Telles sont, en substance, les raisons des démonologues.

Vainement donc dirait-on que c'est une pétition de principes de vouloir démontrer l'intervention du démon dans la magie, en citant des faits qu'attestent de nombreux témoins ; que si cette intervention est absurde, les faits l'étant comme elle, il n'y a point de témoignages capables de les attester. On rappellerait ce qu'on a dit en commençant : l'existence des esprits est si vraisemblable, que les sceptiques eux-mêmes disent qu'il serait ridicule de la nier. Et on a montré qu'il serait non moins ridicule de vouloir nier leur action dans le monde ; donc les prodiges de la magie peuvent être le sujet du témoignage.

Les marques des sorciers sont-elles naturelles et attribuées faussement à Satan ?

« Quand même le diable pourrait marquer, pourquoi le ferait-il, que signifieraient ces marques ? —

Les uns disaient : ces marques viennent de l'imagination de la mère ou d'une maladie. — D'autres, de la nature ; il y a sur la peau des parties insensibles, etc. Ne les croyez pas quand ils disent que le diable les a marqués ; détruisez, s'il le faut, ces marques avec le fer chaud, mais laissez-les vivre. » (V. Wier, *De l'impost. des démons*, l. VI, c. xxiv.)

Les démonologues répondaient : « C'est loin d'être aussi vain que vous le dites. Le démon contrefait les sacrements, et il feint par un signe visible de détruire le caractère invisible que le baptême imprime à l'âme. C'est une prise de possession. Les idolâtres autrefois étaient marqués ; ceux des Juifs qui se consacraient aux idoles se faisaient des marques. Philon dit que pour confirmer leur servitude, ils imprimaient sur leur chair un caractère ineffaçable avec un fer rouge. On trouva sur le corps du roi impie Joachim le signe de l'idole qu'il avait adorée. Les prêtres de Baal, avec un fer chaud, gravaient sur leurs bras les noms de leurs dieux. C'était leur consécration. — Ceux de Mithra en faisaient autant sur leur front ; ceux de Cybèle, sur la nuque. — Les Assyriens étaient marqués du signe de la déesse qu'ils honoraient. — On pourrait ainsi prouver que les marques jouaient un grand rôle dans l'antiquité. On marquait ceux qui s'enrôlaient dans les troupes ; on marquait les esclaves, les prisonniers de guerre. Les Samiens gravaient une chouette sur la peau des prisonniers athéniens. L'Ancien Testament parle des marques ; l'Apocalypse dit aussi que les prédestinés seront marqués, que les sectateurs de l'antechrist porteront le caractère de la bête, etc. — Il serait fastidieux de poursuivre. Les marques étaient un signe de servage, rien donc de chimérique. Ce que le démon exigeait des idolâtres et même des juifs, qui aban-

donnaient le vrai Dieu, il l'exige des sorciers qui se donnent à lui. C'est un moyen d'empêcher leur retour à Dieu ; c'est le signe visible d'un plein consentement. Il imprime sur eux la patte du chat, du crapaud, etc.; animaux symboliques, comme on sait. C'est une fiction ridicule en ce sens que Satan n'ignore pas qu'il ne saurait effacer le caractère du baptême, mais ce consentement du sorcier le rend plus coupable. — Julien voulut aussi effacer son baptême par une cérémonie aussi vaine qu'impie. Il suffit au démon que les sorciers le croient. Ainsi envisagée, la marque est loin d'être vaine et ridicule. Nous n'ignorons pas qu'il existe des marques naturelles sur la peau ; mais on les distingue des marques sataniques qui sont insensibles et ne rendent point de sang. Il y avait une autre raison, ces marques disparaissent après la conversion. De Lancre a trouvé dans le Labourd plus de trois mille marqués. Tous ont avoué. Deux mille enfants enlevés par des sorciers qui les offraient au démon se trouvèrent marqués. — Les chirurgiens sont fort experts à découvrir les marques, quoique le démon les cache. Les sorciers convertis ¹ étaient plus habiles encore à les trouver, comme on l'a vu. De Lancre lui-même en avait quelque expérience, car le 3 septembre 1610 les magistrats le firent appeler pour le consulter sur les marques d'une jeune prévenue, et à peine entré dans la chambre, il dit aussitôt : « Elle

1. De Lancre a parlé d'une jeune fille qui leur devint fort utile au Labourd. — On a vu Hopkins, en Angleterre, dévoiler ainsi des sorciers. — En Bourgogne, le petit prophète prétendait en faire autant. (V. J. d'Autun, p. 585.) — Les chirurgiens bandaient les yeux du prévenu. Celui-ci se trémoussait quand on piquait où il n'y avait pas de marques, et restait tranquille quand on enfonçait jusqu'aux os dans les vraies marques toujours insensibles.

en a une dans l'œil gauche. » Ce qui fut vérifié, et la prévenue en fit l'aveu, Les vieilles sorcières s'écroulaient pour qu'on n'y vît plus rien; mais l'expérience des chirurgiens en venait à bout... Des sorciers avouaient qu'ils avaient été marqués en tel endroit, on y trouvait les marques. Tels et tels, disaient leurs complices, ont été marqués en notre présence dans telle place; cela se vérifiait. Il faut avouer que les aveux, les dépositions, les marques concordant avec cent autres particularités, il devient difficile de nier que le démon ait marqué les siens; mais est-ce une preuve certaine? — Non, puisque l'expérience prouve aussi que le démon, voyant la confiance qu'on accordait aux marques, a pu, pour tromper les juges, les faire quelquefois disparaître, et même en établir sur des innocents. Ainsi, on a remarqué avec étonnement que, chez d'insignes sorcières, les marques ont parfois disparu. Alors, quoique ce fût un moyen assez sûr de reconnaître les sorciers, on a exigé le concours d'autres indices. — Comme l'épreuve par l'eau, les marques étaient un moyen dangereux, car il fut permis au démon de favoriser l'incrédulité, de tromper les juges, qui, cependant, sur ce seul indice, ne basèrent jamais une condamnation. (V. sur les marques : Jacques d'Autun, p. 136; de Lancre, *De l'inconst. des dém.*, p. 181; Costadau, *Traité hist. et crit. des principaux signes*, t. II, c. xxxii; Delrio, Bordin, etc.

CHAPITRE VII

Pourquoi les sorciers, qui sont si puissants, ne maléficient-ils pas leurs juges, ne s'évadent-ils pas de prison? réponse. — Les magistrats étaient-ils aussi cruels que crédules?

Pourquoi les sorciers, qui sont si puissants, ne maléficient-ils pas leurs juges, ne s'évadent-ils pas de prison? réponse.

On répondait : « si Dieu permettait que les juges fussent maléficiés, il en résulterait l'impunité d'un crime que lui-même ordonne de punir. Mais le magistrat ne redoute pas les sorciers; ceux-ci savent bien qu'ils ne lui peuvent rien; cette expérience est de tous les temps. » Cependant ils y essayent quelquefois. Trois des plus insignes sorcières se chargèrent de la mission d'ensorceler de Lancre, qui était dans son lit; trois fois elles parvinrent jusque sous les rideaux, trois fois elles revinrent prendre les ordres de Satan, qui se tenait à la porte. Toutes les sorcières prisonnières rassemblées invisiblement s'émeuvent; celui qu'on désire maléficier si ardemment sera-t-il atteint? Mais elles eurent la douleur d'expérimenter elles-mêmes une vérité qui est depuis longtemps un axiome en démonologie. *Un sorcier ne peut rien contre les juges.* Dieu les protège quand ils ont la mission de punir. — Ici on dut se borner à dire la messe du sabbat dans la chambre même où de Lancre reposait,

et enrager de voir ces charmes si puissants sur d'autres perdre ici leurs vertus. (De Lancré, *De l'inconst. des dém.*, p. 141.) — Les sorciers sont d'ailleurs arrêtés bien d'autres fois¹; car rien ne réussit, si Dieu ne le permet. On a vu cependant un bourreau atteint de la lèpre par le fait de la sorcière qu'il allait exécuter, et un mendiant affliger son confesseur de cécité; cas rares qu'il serait peut-être facile d'expliquer. Ce sont des exceptions aussi rares que de voir des exorcistes eux-mêmes possédés en exerçant leur ministère.

Les magistrats chargés de sévir contre les sorciers étaient-ils aussi cruels que crédules?

Combien d'exclamations excitées par l'indignation contre les magistrats des seizième et dix-septième siècles, qui punissaient ces malheureux sorciers dans toute l'Europe; que de plaintes amères, que de soupçons pour ces innocentes victimes de leur crédulité et de leur cruauté; que d'arguments entassés pour vouer au mépris ce corps respectable qui joignait l'érudition et la science des lois à ces convictions religieuses qui seront dans tous les temps le plus sûr garant de l'intégrité des juges, et même de leur clémence.

Le bref exposé qui a été fait au tome II^e de cet ouvrage, de la procédure suivie contre les sorciers,

1. Sans nul doute, le démon, par le ministère des sorciers, ferait infiniment plus de mal si Dieu ne l'enchaînait, comme il le pourrait aussi seul. Mais la Providence protège l'homme, qui ne lui en salt aucun gré. Quel puissant motif parmi tant d'autres pour l'aimer! — Maléfices, infestations, obsessions, possessions, séviraient sur nous sans cesse, si Dieu ne nous protégeait. — C'est une vérité dont plusieurs ne se doutent même pas.

prouve, ce semble, qu'on ne doit accuser les juges ni de crédulité ni de précipitation dans l'examen des faits, ni de cruauté. Ils ne faisaient d'ailleurs point la loi, et il serait facile de montrer qu'ils en adoucissaient, autant qu'il leur était possible, la sévérité ¹.

De Lancre, dont le nom excite une sorte d'horreur, disait : « Je trouve très-bon que les juges parfois ne punissent pas même les maléfices des sorciers, quelque évidents qu'ils soient, si la preuve n'y est entière. » (*Mécréance*, p. 620.) — Un vagabond fut pris en flagrant délit; deux femmes, sur lesquelles il avait soufflé, furent subitement atteintes d'une maladie mortelle, et ce vagabond fut condamné à mort. Chenu trouve cette procédure hardie. Le tribunal pensait comme lui, et ne fut pleinement rassuré de ses

1. Si ce n'est pas l'idée qu'on s'en fait aujourd'hui, ne serait-ce point l'effet de l'incrédulité et de l'irréligion des uns, et, il faut bien le dire, de l'ignorance des gens les mieux intentionnés? La magistrature savait tout ce que nous ignorons, pour juger les causes de sorcellerie. Elle possédait une foule de documents qui nous font défaut. Elle appliquait des lois mûries par des législateurs initiés à une science complètement inconnue de nos jours; les magistrats étaient eux-mêmes loin d'être étrangers à la science si vaste de la théologie, si méprisée par les impies qui l'ignorent. Sans doute, il faudrait excepter parmi les juges ceux qui recouraient imprudemment à des actes superstitieux, ceux qu'une trop vive indignation a pu rendre cruels; ceux enfin qui, par défaut d'instruction, étaient portés à la crédulité et poussés à sévir par prévention. Nous voulons parler ici surtout des magistrats de l'ordre inférieur, de juges subornés peut-être; s'il a pu s'en trouver, les accusés avaient d'ordinaire la ressource de l'appel. Mais leurs noms étant restés inconnus, on n'accuse de nos jours que ceux qui, ayant eu la pénible fonction de condamner plusieurs centaines de coupables, ont écrit sur le sujet de la sorcellerie pour fournir des enseignements aux juges qui avaient moins de cette engeance dans leur ressort. Elle existait plus ou moins partout. On la punissait aussi partout; mais il se trouvait des pays qui avaient l'affreux privilège de compter des prévenus par milliers. Ce sont précisément les magistrats de ces pays qui sont accusés de cruauté.

scrupules qu'après l'aveu du coupable, et surtout lorsqu'il vit de ses yeux le maléfice que ce misérable jeta sur le saint prêtre qui, par un pieux dévouement, le préparait à la mort. — On objectait à de Lancre qu'il n'y avait que des femmelettes et des idiots accusés de sortilège. — « Pour montrer que c'est une contagion générale, dit ce magistrat, je parlerai de ceux que nous avons vus, qui ne sont ni rustiques ni idiots, mais qui font profession de la meilleure doctrine (quoiqu'il lui fâche d'en parler si sinistrement, dit-il), — ce sont les prêtres. »

Il faudrait lire dans de Lancre ce curieux chapitre pour savoir ce qu'étaient alors plusieurs prêtres de Labourd, et combien étaient grandes la prudence, la clémence dont on usait à leur égard, et même la répugnance qu'on éprouvait à sévir contre eux; disons-le d'abord, d'après lui : « Le cabaret, la danse, le jeu de balle dans les rues, l'habit laïque, l'épée au côté, la demi-pique à la main, étaient chose ordinaire. — Les promenades aux fêtes de village, les pèlerinages accompagnés de trois ou quatre belles filles, étaient aussi choses très-communes chez les prêtres de Labourd et de la Navarre... » — « Les églises étaient bien ornées, poursuit de Lancre; on était fort dévot, du moins en apparence, les cérémonies du culte extérieur fort belles, et les prêtres tellement respectés, qu'on ne se scandalisait pas de leur conduite; mais le complément d'une vie aussi peu sacerdotale, c'était la pratique de la sorcellerie¹. » — Ces prêtres, infâmes

1. Est-il surprenant dans une contrée dont la plupart des habitants pratiquaient la sorcellerie, que leurs enfants étant élevés au sacerdoce se soient livrés aux mêmes pratiques et même à d'horribles sacrilèges? Conçoit-on alors que des juges pieux aient dû rester dans l'inertie; conçoit-on qu'ils l'aient pu? Le contraire serait étonnant, et pourtant

libertins, qui menaient si joyeuse vie, étaient accusés, comme les paysans grossiers, de se rendre au sabbat, d'y célébrer la messe, de s'emparer des collectes, etc. Eh bien, ces hommes, qui n'étaient ni idiots, ni atteints de mélancolie, qui avouaient, car les preuves les confondaient, — comme on l'a dit précédemment d'après le conseiller de Bordeaux, — on évitait, autant que possible, de les poursuivre : c'est quand on y était *forcé* qu'on les punissait comme des laïques. De Lancre rapporte « qu'ayant pris sept prêtres sorciers des plus notables, deux des plus chargés furent dégradés par l'évêque de Bayonne; ce prélat pleura tant sur les cinq autres, qu'on les laissa s'évader de prison; trois autres, incarcérés pour le même crime, furent mis en liberté; » — ce qui prouve que de Lancre n'était pas un fanatique, ni un juge aussi farouche qu'on le pense dans la poursuite des sorciers. Du reste, la mission dont Henri IV l'avait chargé, lui et le président d'Espagnet, était peu agréable, et le Parlement pouvait bien penser, lorsque le terme en fut arrivé (elle avait duré près de quatre mois), que ces magistrats « étaient harassés, que leurs oreilles bourdonnaient de tous ces discours de malins esprits, de sabbats, d'enlèvements d'enfants, de maléfices, de forfaits exécrables; et qu'ils devaient éprouver un désir aussi ardent de sortir de cette commission que d'un enfer. » (*De l'inconstance des dém.*, p. 467.)

On doit en dire autant de Boguet, cité comme un juge sanguinaire, disposé à condamner sans preuves

on usait de ménagements. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est de voir dans notre siècle des érudits, qui ont dû étudier cette matière, répéter les inepties du siècle dernier. Nous pensons que bientôt ils ne l'oseront plus.

tout individu prévenu de sortilège qui comparaissait à sa barre. Cependant on a vu comment il s'exprimait dans le procès de Françoise Secretain ; celle-ci était accusée d'avoir maléficié une enfant de huit ans, qui fut en effet atteinte d'une maladie des plus étranges dès que cette femme l'eut forcée de manger un morceau de pain noir. Quoique tout accusât cette mendicante, la nature de la maladie de l'enfant, les circonstances qui l'accompagnèrent et la manière dont elle cessa, Boguet dit qu'il craignait encore qu'il n'y eût pas matière suffisante, — non pour condamner à mort, — mais même pour ordonner la prison préventive¹.

Pour rendre hommage à la vérité, on est forcé de dire que si la magistrature a sévi contre tant d'accusés, c'est qu'elle les reconnut très-coupables ; ce triste devoir, d'ailleurs, lui était imposé par la loi, et n'était pas un joyeux passe-temps pour ses membres. — Qu'il y ait eu dans quelques bailliages des juges crédules que leur exécution pour ce crime disposait à la sévérité, c'est de tous les temps ; mais ce serait une insigne calomnie d'en accuser la magistrature entière. Non, les Remi, les de Lancre, les Bodin, les Boguet, etc., n'étaient pas des ogres avides de sang humain ; convaincus de la scélératesse des sorciers, leur conscience, la religion et la loi leur faisaient un devoir de les punir ; il y a plus, les victimes de ces gens abominables les eussent forcés d'agir.

Ils étaient convaincus, disons-nous.

Laissons parler de Lancre : « Quel est l'homme

1. D'après Bodin, il paraît qu'on renvoyait absoutes des sorcières convaincues. « Les juges (*Démonom.*, f° 206) alléguant pour toute excuse qu'ils ne peuvent croire ce qu'on en dit. »

sensé, disait-il, vu un consentement si général, qui oserait soutenir que tout ce que les sorcières disent concernant le sabbat, les maléfices, etc., n'est qu'illusion? Ce qu'elles avouent est-il impossible au démon? Surpasse-t-il la créance des plus saints personnages? En faut-il croire seulement des naturalistes, des athées qui ont quitté la doctrine de l'Église? Si elles ne pèchent que par illusion, la loi divine qui les punit de mort serait bien tyrannique. » (*Mécreance*, p. 50.) De Lancre est si frappé des maléfices et de la réalité du sabbat, qu'il revient plusieurs fois sur ce sujet. On regrette de n'en pouvoir citer que quelques fragments; malgré son vieux langage, ils ne manquent ni de verve, ni de bonnes raisons, ni d'une certaine éloquence.

« Trouver en chaque village une royne du sabbat que Satan tenait à délices comme une épouse privilégiée; confesser les mêmes caresses, et tout en même temps dire ce qu'elles avoient vu en public et en privé, et tous les sorciers d'Allemagne, d'Italie, etc., et de toutes les autres contrées de France, et enfin de toute l'Europe dire même chose; est-il possible que si c'étoit rêverie, illusion ou songe, que mêmes songes roulissent dans la cervelle de gens composés de si diverses humeurs, — les uns mélancoliques, les autres joyeux; les uns colères, les autres paisibles; les uns vieux, les autres jeunes, les autres de bon âge, etc.?

« Ce n'est pas tout, en l'année 1609, que nous vaquions par commission souveraine de Sa Majesté donnée à M. d'Espagnet et à moi, on vaquoit aussi en Espagne et Navarre à même inquisition; j'en ai des procédures en espagnol: ce sont mêmes accusations, mêmes circonstances, mêmes dépositions; tous s'exer-

çoient à mêmes abominations, et affligeoient le monde de pareilles maladies.

« Après tout, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre, les Flandres, les Pays-Bas, bref toute l'Europe étant touchée de cette maladie, est-il possible que tous ces peuples rêvent? Et s'ils rêvent, se peut-il faire que tant de gens si éloignés, si dissemblables aient mêmes rêveries, mêmes grotesques, mêmes songes, étant d'humeurs si diverses? aient le diable en apparition en même forme, aient pareilles visions, pareilles cérémonies, maux semblables? » (*Ibid.*, p. 36.)

Bodin en dit autant avec la même énergie, la même conviction.

De Lancre fait l'exposé succinct des marques : « Est-ce, dit-il, illusion? Cette illusion cesse, et la marque est perpétuelle jusqu'à ce que les sorciers soient venus à résipiscence par les suffrages de l'Eglise, et d'insensible la marque devient alors sensible; — il en a vu une infinité d'exemples. Des enfants avaient été battus au sabbat, on voyait sur leur dos les traces de coups de fouet : est-ce illusion? Un des témoins nous disait librement tout ce qu'il avait vu la nuit précédente au sabbat. La nuit suivante, il fut battu à outrance par Satan; le lendemain, on le vit morne, triste, éploré; il se tenait en silence et n'osait parler, étant découvert par douze ou quinze enfants qui l'avaient vu battre. — Peut-on dire que ce n'est qu'illusion? Les incrédules prétendent qu'il ne faut pas punir les sorciers, car ils disent choses impossibles. — Tout cela n'est pas impossible, puisque cela est confirmé par de notables exemples. — La Stevenote, brûlée en janvier 1619, nous montra son pacte écrit en sang de menstrues. » (*Ibid.*, p. 37.) — De Lancre,

citant enfin les preuves de faits qui attestent la fascination, le transport, le sabbat, etc., dit : « Est-ce donc illusion ? Il en est qui furent si effrayés d'avoir vu le sabbat, qu'ils en moururent tous au bout de quinze jours ; est-ce illusion ? » Il en cite d'autres qui sont morts ayant été maltraités par le diable : « N'est-ce, dit-il, qu'un prestige, lorsqu'on est obligé d'enfermer dans les églises les enfants que les sorcières portent au sabbat. Lorsque les mêmes plaintes se font dans tant de villages, et que tous les enfants sont marqués, qui peut dire qu'une illusion a causé une rumeur si universelle, que la noblesse de tout le Labourd a été forcée de recourir au roi pour obtenir des commissaires ? Si, malgré le concile d'Ancyre, les papes ont enjoint aux inquisiteurs de poursuivre les sorciers, si les parlements les punissent de mort, s'il se voit tous les jours des charmes qui donnent l'épilepsie, et des maux si étranges que les médecins n'y connaissent plus rien, si les sorciers causent des langueurs mortelles, des mélancolies qui font parler toutes sortes de langues, où sera donc l'illusion ? — On a reconnu, dit-il, le transport réel, ce qui ne peut pas plus se nier que si l'on prétendait, pendant que j'écris ceci, que je n'écris point, etc. »

« Vous qui niez par ignorance ou parti pris, disaient les démonologues, pouvez-vous raisonnablement accuser les juges de crédulité ? ce sont des magistrats qui ont entendu pendant leur long exercice plusieurs milliers de témoignages ou d'aveux : — les récits historiques, les preuves indirectes, les preuves directes, tout établit la certitude des faits. » N'oublions pas enfin que ce sont des hommes de foi, auxquels la doctrine de l'Église vient encore confirmer cette certitude. La loi divine punissait les sorciers ; le sabbat continue l'an-

cienne idolâtrie ; les maléfices de la magie étaient punis par les lois grecques et romaines, et le Recueil des lois françaises les a adoptées. Pouvaient-ils s'abstenir sans forfaiture ? et surtout quand il est établi en principe « qu'il est dangereux de pardonner la sorcellerie et la magie ; que la clémence serait très-funeste à l'État. »

Après ces motifs, plus que suffisants pour justifier la magistrature, on demande enfin si elle pouvait se dispenser de sévir, surtout quand les populations, alarmées et au comble de l'irritation en présence d'un tel fléau, vociférant contre des magistrats prévaricateurs, se chargeaient elles-mêmes du rôle de juges et de bourreau ? — Et pourtant, sans nul égard pour les maux causés par les sorciers, leurs *protecteurs disent encore qu'il faut les laisser vivre !* — Est-ce possible aux juges ? dit Bodin, qui rapporte tous les textes de loi, d'après lesquels ils ne peuvent ni y déroger, ni diminuer la peine, s'il n'y a urgente raison. « La loi tient le juge pour coupable, dit-il, elle le note d'infamie, elle le punit de confiscation, quelquefois d'exil, elle va jusqu'à le punir des mêmes peines que le coupable. » (V. Bodin, *Démonomanie*, n° 206.)

Les incrédules et les impiés qui feignent de s'apitoyer sur les sorciers peuvent-ils encore blâmer les juges qui remplissaient des devoirs imposés par tant de motifs et d'une telle gravité, et surtout quand un sceptique comme Bayle déclare que ces sorciers « *méritent les peines afflictives* qu'on leur fait subir. » (*Rép. aux quest. d'un prov., c. xxxv.*)

CHAPITRE VIII

L'Église s'est montrée tout aussi cruelle et non moins crédule que la magistrature, elle a entretenu ces croyances populaires; réponses.—Suite des attaques et des réfutations.

L'Église s'est montrée tout aussi cruelle et non moins crédule que la magistrature, elle a entretenu ces croyances populaires; réponses.

Quoique ce sujet ait été déjà examiné, ce que l'on va dire est moins une répétition qu'un complément.

« La doctrine de l'Église, disaient les esprits forts, est un tissu de contradictions, de superstition et d'ineptie. On ne saurait la disculper d'avoir allumé les bûchers pour y jeter de pauvres monomanes. »

Au hasard de nous répéter un peu, disons que l'Église elle-même ne pouvait rejeter ni le dogme des mauvais anges, ni l'autorité des saintes Écritures, ni les lois qui punissent les suppôts de Satan, ni rester sourde aux supplications des populations terrifiées par tant de crimes épouvantables.

« Elle s'est (dit-on) montrée cruelle. » — Pendant longtemps, les conciles se bornaient à frapper d'anathème ceux qui recouraient à la magie, et à les soumettre à une pénitence plus ou moins rigoureuse. Elle demandait une vraie conversion et la pénitence qui efface les fautes. L'hérésie croissant toujours et menaçant de tout infecter, l'autorité civile vit qu'il était

impossible de l'arrêter, si la justice ecclésiastique n'était aidée par la justice temporelle. — Car, par suite de la négligence des évêques et des officiaux qui ne faisaient aucune recherche des sorciers, ceux-ci pul-
lulaient sans crainte.

On a vu dans cet ouvrage que plusieurs papes, frappés des maux innombrables causés par les maléfices, furent contraints de décerner des commissions par diverses bulles, pour en rechercher les auteurs. Ces commissions furent composées de laïques et d'ecclésiastiques; ceux-ci étaient chargés d'examiner la question d'hérésie. — Des jurisconsultes enfin prétendirent que cette juridiction n'avait jamais dû appartenir à l'Eglise. « C'est un crime privilégié, disaient-ils, dont la condamnation appartient aux juges laïques. »

Donc les cruautés, si elles existent, les concerneraient seuls; ceci suffit déjà pour en disculper l'Eglise. Ainsi dépossédée, elle prétendait exercer encore sa juridiction sur les prêtres accusés de magie; mais on fit observer que les officialités pouvaient devenir pour ceux-ci des asiles d'impunité. — « De ceux que la justice séculière abandonne à celle de l'Eglise, dit Robert (*Rer. judicat.*, l. I, c. vi), l'on n'en voit pas un qui soit ensuite livré à la justice temporelle. » — Il importait donc de ne pas les lui renvoyer, car la plus grande punition qu'elle infligeait à ses prêtres, c'était la dégradation, la prison perpétuelle, et quelquefois même on favorisait leur évasion. De Lancre, on l'a vu, cite trois prêtres sorciers qui avaient été renvoyés par-devant l'official de Bayonne; au lieu de leur faire leur procès, celui-ci les vit se déguiser et les laissa s'enfuir, après qu'il leur eût donné des certificats pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle. (*De l'inconst. des dém.*, p. 524.)

L'Église n'a donc jamais manqué d'indulgence. Les juges royaux trouvèrent même qu'elle usait de trop de douceur; c'est pourquoi ils poursuivirent seuls les sorciers et les punirent. Quand c'était un prêtre, ils appelaient un juge d'Église pour instruire la procédure, et pour le dégrader, s'ils le condamnaient au dernier supplice. — « La peine ecclésiastique, dit Bodin, ne fait pas obstacle aux peines infligées par les juges laïques. »

Dans un aussi bref exposé, avant de terminer, un mot seulement sur l'inquisition. Je l'extraurai du livre d'un hérétique, de Wier. — « Pour la défense des pauvres sorciers, dit ce dernier, j'ajouterai l'avis de Paul Grilland, excellent jurisconsulte (*De sortilegio*, q. VII), lequel dit que les sorciers apostats étaient de deux sortes : les uns adoraient le diable et lui obéissaient; d'autres renonçaient à Jésus-Christ et se baptisaient au nom du diable. Il suffisait aux premiers de confesser leur péché pour éviter les peines corporelles, comme les hérétiques. — Le *Malleus maleficarum* en dit autant : — (3^e p. q. XXXV.) Si ces apostats ne veulent se repentir non plus que les hérétiques obstinés, ils doivent être livrés au bras séculier; s'ils se repentent, on ne leur impose qu'une pénitence. » (V. Wier, *De l'impost. des dém.*, l. VI, c. XIX.) C'est en effet la seule peine que l'Église infligeait; les tortures, la peine de mort regardaient le bras séculier. Il faut distinguer dans l'inquisition deux gouvernements, celui de l'Église et celui du souverain; à l'un la clémence, à l'autre les supplices. — Mais le second n'agit, dit-on, que d'après les ordres du premier. — Erreur; l'inquisition était purement politique et émanait du roi, qui désignait l'inquisiteur général, lequel nommait les inquisiteurs particuliers, qui étaient ecclé-

siastiques et laïques. Les premiers ne condamnaient jamais à mort; les uns et les autres jamais pour de simples opinions. Le roi était maître absolu de nommer, de renvoyer ou de suspendre les inquisiteurs; non-seulement il n'avait rien à craindre de l'inquisition pour lui-même, mais il pouvait faire grâce aux condamnés. L'inquisition ne condamna à mort que lorsqu'elle devint *royale*; elle n'a jamais été établie que du consentement ou sur la demande des souverains, qui profitaient seuls des confiscations; l'*avidité sacerdotale* n'avait rien à y gagner. Il ne s'agissait pas dans les hérésies d'une doctrine contraire seulement à la foi, mais à la tranquillité publique et à la morale. Les souverains enfin avaient d'autant plus d'intérêt à réprimer l'hérésie, que ses auteurs, comme on l'a dit, étaient ennemis de la royauté. On conçoit qu'ils aient aimé l'inquisition et repoussé les avis qu'on leur adressait contre elle.

Quand le pape Innocent VIII nomma des inquisiteurs pour instruire un procès contre les sorciers d'Allemagne, il fut prévenu des maux que ceux-ci causaient, autant par l'autorité séculière que par l'autorité ecclésiastique. Ce fléau sévissait aussi davantage sur les laïques que sur le clergé. — « C'est non-seulement une erreur, dit Joseph de Maistre, mais c'est un crime, seulement d'imaginer que des prêtres punissent de la peine de mort. Les templiers le savaient bien, eux qui demandaient d'être jugés par l'Église. »

Suite des attaques et des réfutations.

Les attaques des ennemis du merveilleux sont si multipliées, si variées, la plupart, si naïves, manifestent de la part de leurs auteurs une ignorance si gros-

sière du sujet dont ils parlent, et, disons-le souvent, si contraire au bon sens, que les démonologues (il le semblerait du moins) pouvaient les dédaigner et se taire; ce qu'ils auraient fait sans doute plus tôt, s'ils n'avaient eu que des adversaires volontairement aveugles; mais il s'agissait aussi d'éclairer les gens mieux disposés qui n'avaient pas encore de parti définitivement arrêté.

Les théologiens, les juristes, les médecins, les philosophes, qui sans prétendre au titre de démonologues le sont réellement, puisque, dans leurs livres, quand l'occasion se présente, ils en remplissent la tâche, continuèrent d'exposer les raisons de condamner la magie et réfutèrent les attaques des incrédules; mais ceux-ci à peine terrassés se relevaient aussitôt pour continuer leurs provocations; terrassés de nouveau, ils se relevaient encore et redoublaient d'efforts pour porter de nouveaux coups. — Les croyaient-ils sérieux? Il est permis d'en douter; mais des milliers de coups d'épingle étant incessamment lancés font une plaie; ils purent même chanter bientôt victoire sur le terrain où ils avaient été si souvent défaits; car leur obstination fut enfin la cause de leur triomphe. Le vulgaire les crut victorieux, ils n'avaient été qu'opiniâtres.

On voudrait bien terminer ici une polémique qui peut devenir fastidieuse; mais on est obligé de suivre les péripéties de cette longue querelle jusqu'à la fin. — En glissant légèrement sur certaines objections qui trouvent leur solution dans ce qu'on a dit précédemment, on pourra même omettre de répondre à quelques-unes des moins importantes, ou par trop naïves, car notre tâche est déjà bien assez longue. — Ainsi on prétendait que les démonologues se contredisaient, en affir-

mant que le pouvoir magique des sorciers cessait dès qu'ils étaient entre les mains de la justice, puisqu'on avait cité des faits qui prouvaient le contraire. On objectait que les sorciers ne pouvaient passer par des cheminées, car il faudrait supposer que le diable peut de même faire passer un sorcier par le trou d'une serrure, etc.

Quoique l'on puisse passer outre, on répondra à la première objection qu'il n'y a là nulle contradiction. — Dieu peut refuser au démon le pouvoir de faire maléficier juges et geôliers, de briser les chaînes des sorciers, de les rendre invisibles, etc., et cependant vouloir manifester pendant leur incarcération certains signes qui ne leur seront point utiles, mais qui prouveront cependant la puissance magique.

On répondra à la seconde objection : si la cheminée est trop étroite, le démon n'y fera point passer le sorcier ; aussi les faits cités prouvent-ils qu'ils passaient tantôt par les fenêtres ou simplement par les portes. — On est convaincu que le démon ne pourrait faire sortir un sorcier par le trou de la serrure ; ce qui ne s'opposerait pas toutefois à ce que ce dernier s'échappât par une cheminée même un peu étroite. Ce qu'on a vu dans la possession du corps humain par Satan, démontre qu'il agit si puissamment sur l'organisme, qu'il ne serait pas surprenant qu'il fît passer aisément un sorcier par une cheminée, fût-elle étroite. — Tout cela ne mérite pas plus de discussion que cette autre objection : « Les sorcières ne peuvent s'enrichir, » — fait très-vrai : — elles se plaignaient souvent que le démon les avait trompées. Car quoiqu'il fasse des choses plus difficiles que de les enrichir, il ne saurait user d'un aussi puissant moyen de séduction. Il n'en est pas moins cependant très-certain que les sorciers

ont retiré quelquefois, mais très-rarement, des avantages pécuniaires de leurs rapports avec Satan.

On pourrait écrire sur ce sujet de longues pages qui répondraient pertinemment aux esprits forts; mais ce travail serait aussi inutile que celui de réfuter longuement une erreur fort répandue, telle que celle-ci. — « Le seizième et le dix-septième siècle ont cru à la sorcellerie, parce que le moyen âge a laissé des traces profondes de sa crédulité. » — En effet les moindres notions de l'histoire de la magie prouvent précisément le contraire; la renaissance, comme on l'a vu, a admis beaucoup de faits rejetés par le moyen âge. — Saint Jean Damascène, au huitième siècle, niait le transport des sorciers au sabbat; saint Agobard, au neuvième, appelait *insensés* ceux qui affirmaient que des poudres magiques faisaient périr ou épargnaient, selon la volonté de celui qui les répandait, etc. Il serait facile de montrer (et on l'a déjà fait) qu'après la renaissance on fut plus convaincu de la réalité de certains effets magiques qu'on ne l'avait été durant le moyen âge: ce qui tenait à plusieurs causes; les peines canoniques si douces d'ailleurs, moins souvent infligées, les faits sans doute plus rares, moins connus que les crimes punis de la peine du feu, aux seizième et dix-septième siècles. Enfin la manière de procéder de l'Église n'avait pas le retentissement des procès criminels devant les tribunaux laïques. Lors de la renaissance, les faits s'étant multipliés devinrent notoires, et le doute ou les négations ne furent plus permis. — Les esprits forts du seizième siècle étaient donc des esprits plutôt stationnaires que de progrès, puisqu'ils continuaient de nier ce que la marche du temps avait rendu évident. — De Lancre dit que, pendant longtemps, le canon *Episcopi*, ayant été mal interprété, fit rejeter le sabbat.

— « Le crime de sorcellerie n'était pas connu, ajoutait-il, comme il l'est aujourd'hui. » — Chenu, dans ses *Arrêts notables* (98^e quest.), se plaint de ce que « l'incrédulité des juges » causait autrefois l'impunité des sorciers et les multipliait. Personne aujourd'hui, dit-il, ne peut douter qu'il n'y ait des sorciers dignes de mort, etc. » — Il serait donc aisé de multiplier les preuves qui démontrent que le moyen âge rejetait plusieurs faits magiques admis ensuite, après la renaissance, parce qu'ils s'étaient trop multipliés pour qu'on pût désormais les nier.

CHAPITRE IX

Le ministre Bekker (fin du dix-septième siècle), ses longs arguments contre la doctrine de l'Église, réfutations de ses attaques.

Nous arrivons à un adversaire ardent, déterminé, du merveilleux diabolique; aussi lui consacrons-nous un chapitre. — On a dit que l'exégèse était venue détruire tout scrupule chez ceux qui voulaient rester attachés au texte sacré concernant les esprits et leurs opérations, en leur montrant qu'il avait été mal interprété. Bekker, ministre à Amsterdam, dans un ouvrage en quatre volumes, chacun de plus de six à sept cents pages, aussi ennuyeux que diffus, a entassé tout ce qu'il était possible de dire pour établir qu'il n'y avait ni esprits malins, ni magie, ni possessions, ni obsessions; de sorte que le chrétien qui y croyait, parce que l'Écriture sainte l'enseigne, cessera d'y croire dès que Bekker lui aura prouvé que c'est une croyance superstitieuse des papistes. — Avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler que Bekker fut censuré par le consistoire d'Amsterdam, et déposé pour avoir émis une opinion si contraire à la doctrine de toutes les sectes chrétiennes.

« Tout ce qu'on pense du démon, dit Bekker (*Monde enchanté*, t. I^{er}), n'est appuyé que sur des fondements flottants. Tous ceux qui ont écrit avant lui ont été

retenus par quelques préjugés ; lui, Bekker, veut renverser le vieil édifice et n'y laisser pierre sur pierre ; il faut savoir si le diable a fait des choses plus miraculeuses que Dieu. »

Il examine les sentiments des païens sur les divinations et la magie, « science naturelle, à son origine, à laquelle dans la suite les mages, après avoir perdu leur antique réputation, joignirent la fourberie et la méchanceté, et qui devint prestigieuse et malfaisante ; elle en imposa aux Gentils, et les papistes étant des païens modernes, continuèrent d'attribuer un grand pouvoir au démon et à toutes les chimères du paganisme. Dès le deuxième siècle, la doctrine chrétienne perdant sa pureté, les chrétiens s'infatuèrent des superstitions de la gentilité ; les Pères, qui les mélangèrent avec la vraie doctrine, ne furent pas même d'accord sur certains points, par exemple, la matérialité des anges. Plus tard, ce qui avait été systématique ou douteux devint une autorité. Les juifs et les chrétiens, n'admettant qu'un seul Dieu et rejetant le polythéisme, auraient dû rejeter aussi la magie et les divinations ; tous cependant crurent à ces chimères par une mauvaise interprétation de l'Écriture. Ainsi on crut l'air rempli de démons, on crut même aux incubes et aux succubes. Dieu et le diable, poursuit Bekker, eurent chacun leur empire, et celui de Satan fut le plus illustre, car les diables opèrent mille prodiges, tandis que les anges restent dans l'inertie, etc., etc. »

Si quelques-unes de ces propositions purent plaire aux réformés, toutes les autres, surtout celles dont il va être parlé plus loin, les alarmèrent ; des interprétations aussi dangereuses, qui charmaient les incrédules, les impies et ceux qui prenaient la défense des sor-

ciers, furent réfutées ; on devait surtout signaler l'hétérodoxie de l'œuvre de Bekker.

Malgré son érudition indigeste, cet ouvrage, censuré par la Réforme, — qui l'aurait cru ? — par la suite du temps, vit ses arguments devenir populaires, et on les trouve dans la bouche même des catholiques. — On ne peut exposer ici que l'esprit d'un système si diffusément exposé par Bekker, et essayer de réfuter en quelques lignes ce qui exigerait de gros volumes.

En réponse à son premier tome qui attaque les saints Pères, on dira, 1° qu'ils n'ont point été plus païens que les apôtres, qui admettaient les démons (dont l'air, dit saint Paul, est tout plein), et pourtant le ministre Bekker croit à la doctrine enseignée par les apôtres), etc. 2° Les chrétiens n'empruntèrent pas aux Gentils la croyance à la magie, que d'antiques traditions font remonter aux temps les plus reculés ; des phénomènes qu'on ne saurait attribuer qu'à des intelligences, l'ont répandue partout, et les livres sacrés de tous les peuples en font mention : ceux même des Juifs, qui remontent à une haute antiquité, ainsi que le Nouveau Testament. — Il n'était donc pas nécessaire de recourir aux païens.

Bekker, il est vrai, veut prouver que ni les démons, ni la magie ne se trouvent dans les anciens livres saints, ni dans le Nouveau Testament, ce qui le conduit, dans son second volume, à nier même l'existence des anges. — Si ceux-ci n'ont jamais existé, il est évident qu'on ne saurait admettre le dogme de la chute des mauvais anges ; or, s'il n'y a point de démons, il n'y aura point de magie diabolique. Bekker ne s'est donc point borné à couper l'arbre par le pied, il l'arrache jusqu'au pivot, en affectant de montrer un zèle hypocrite pour la religion. Il semblerait, à l'entendre, que

les chrétiens croient les diables même plus puissants que les anges ; mais, s'ils font plus de prodiges que ces derniers, les chrétiens ne l'ignorent pas, c'est qu'il y a plus de magiciens que de saints personnages.

Arrivons à son premier argument, celui qui lui a permis d'en accumuler une foule d'autres, — la négation des anges. — Il a prétendu prouver que les anges, dans toute l'Écriture, étaient tantôt des personnifications de la puissance divine et non des êtres à part, — puis tantôt des hommes, « car *angelus*, dit-il, signifie messenger. » — Il faudrait un volume pour répondre à toutes les propositions de Bekker : on se borne à lui demander, — non pourquoi tous les peuples en général ont cru à des êtres analogues aux anges, — mais pourquoi l'Écriture parle d'un ordre hiérarchique parmi eux ? — Pourquoi le Nouveau Testament a dit que Dieu n'ayant point pardonné aux anges, il les précipita dans l'abîme ? (2 *Petr.*, II, 4.) On demande enfin ce que l'on doit entendre par la défense que fait saint Paul de rendre un culte superstitieux aux anges, etc.¹ ? (*Coloss.*, II, 18.) — Ces divers passages et d'autres permettent-ils de penser que l'Écriture considère les anges comme des hommes ou comme des personnifications de la puissance divine ?

On aurait une foule d'autres raisons propres à démontrer que l'Ancien et le Nouveau Testament reconnaissent les anges, c'est-à-dire des créatures spirituelles. — Quand Bekker se trouve embarrassé, il dit — que c'est une locution biblique ; au surplus, il lui

1. Les protestants se sont prévalus même de cette défense, ne voulant honorer ni les anges ni les saints. — Ils ont prétendu que les papistes étaient des idolâtres qui adoraient Dieu et des semi-dieux. Mais les catholiques distinguent le culte inférieur du culte suprême dû à Dieu ; ils adorent Dieu, ils honorent les anges.

importe peu s'il y a des anges, pourvu qu'ils ne s'occupent point de l'homme et que leur intervention soit niée.

Quant aux diables, même langage figuré. « *Diablos*, dit-il, signifie calomniateur; en hébreu, *Satan*, l'adversaire. Les diables, ce sont des hommes envieux, méchants : si c'étaient des esprits, comment brûleraient-ils? puisque l'Écriture les condamne au feu. » — On répondra d'abord, 1° qu'on ne se charge pas d'expliquer comment des esprits peuvent brûler; mais si l'âme des damnés, quoique spirituelle, doit brûler éternellement, on demande à Bekker pourquoi le diable ne pourrait brûler des mêmes feux? — 2° Avec l'interprétation de Bekker, on ne comprend plus saint Jean, qui parle de l'ancien serpent appelé *diable* et *Satan*, qui séduit tout le monde, qui fut précipité en terre avec ses anges (*Apoc.*, XII, 9), ce Satan dont Jésus-Christ a dit « qu'il l'a vu tomber en terre comme l'éclair. » (*Luc.*, X, 18.)

« Quel est ce *Michael*, dit Bekker, qui a combattu le diable? Tant qu'on ne le lui dira pas, il n'acceptera pas ce *combat*. » — En effet, le combat de Michel contre Satan ruinait le système de Bekker. — Le ministre d'Amsterdam pourtant ne devait pas ignorer que Michel est une des principautés parmi les anges. L'Apocalypse parle du combat de Michel contre le dragon vaincu avec les siens. — Ce dragon est l'ancien serpent, dit saint Jean; c'est le même à qui Jésus-Christ attribue la trahison de Judas, l'incrédulité des Juifs, l'aveuglement des Gentils, etc., etc. — Ces passages, et tant d'autres que Bekker connaît en sa qualité de ministre, permettent-ils d'interpréter les mots *anges* et *diables* comme il l'a fait?

L'action du diable dans Job ne l'embarrasse pas

davantage. « Ce n'est pas le diable qui cause du mal à Job, ce sont les créatures, c'est le feu du ciel, la tempête, les ennemis, les maladies, etc. » — Saint Paul a dit qu'il lui a été donné un ange de Satan pour le souffleter. (2 *Cor.*, XII, 7.) — Est-ce le démon? Non, « ce sont des gens d'armes, des gens de justice, dit Bekker. » Mais saint Paul ayant livré à Satan Alexandre et Hyménée, et l'incestueux de Corinthe, ce passage devient sans doute plus difficile à expliquer par son système, car il répond « qu'il n'a pas entrepris de donner le vrai sens des passages qu'il n'entend point. »

Revenons à Job pour répondre à Bekker.

Le texte porte que Satan ayant demandé à Dieu la permission de persécuter Job, il commença de suite l'épreuve : les ennemis s'emparent de ses troupeaux, ses esclaves sont égorgés; le feu du ciel, la tempête, deviennent des instruments de ruine pour éprouver ce juste; il est permis à Satan de compléter son œuvre : Job est attaqué dans son individu physique. — On demande à Bekker quelle était la nécessité de personnifier les ennemis de Job, le feu du ciel, la tempête, etc., sous le nom de Satan? Était-ce pour éviter l'énumération de tous ces agents destructeurs? — Non, puisque tous y sont rappelés : Satan devient, au contraire, une surabondance; la personnification, loin d'abrégier le récit, l'allonge sans motifs. — Satan, dans l'Ancien Testament comme dans le Nouveau, est donc bien l'antique serpent. — Si l'Écriture, par diable et Satan, n'entend parler que des méchants, comment expliquer tant d'autres versets du texte sacré?

Selon Bekker, Notre-Seigneur n'aurait été ni transporté, ni conduit par le diable sur le pinacle du temple, ni sur une haute montagne, car on l'aurait vu, à moins que cette course n'eût eu lieu pendant la nuit. Tout

cela est au figuré et ne s'est passé que dans l'imagination du Sauveur, qui a cru voir : « Explication préférable, selon Bekker, à toutes les absurdités qui font attribuer au diable des actes qui en font un Dieu. »

Pour répondre à Bekker, il faut consulter le texte sacré; c'est après un jeûne de quarante jours de Jésus-Christ que Satan, toujours prêt à tenter l'homme, se présente devant Jésus, qu'il se doute être le Christ, et qu'il lui dit, pour l'éprouver, de changer les pierres en pain. Après une réponse digne du Fils de Dieu, le diable emporte Jésus sur le pinacle du temple, et lui dit de se précipiter en bas. — Le Sauveur répond qu'on ne doit pas tenter Dieu (en demandant un tel miracle). — Puis Satan le porte sur une haute montagne. — Inutile de rappeler ce qui se passe entre les deux interlocuteurs; mais le diable laisse le Sauveur, auprès duquel des anges arrivent pour le servir. Peut-on, sans torturer le texte, expliquer ce passage par un acte de l'imagination? Ce transport, d'ailleurs, est-il si étrange dans les livres saints? N'offrent-ils pas le transport d'Habacuc, d'Élie, celui de l'apôtre Philippe? etc. Tous les commentateurs s'étaient-ils trompés, jusqu'à Bekker? Aucun d'eux n'a vu dans ce passage la rêverie d'un homme exténué par le jeûne.

« Les démons, dit Bekker, c'étaient les dieux des Gentils; ainsi quand on dit que le démon tremble, c'est le prêtre qui parle *dans les dieux, dans l'idole*, etc. »

Pour répondre à ceci, entrons dans quelques considérations.

L'Écriture parle du démon Asmodée qui avait tué les sept premiers maris de Sara, parce qu'ils étaient incontinents. Pour éviter un pareil malheur, Raphaël recommande à Tobie la prière et la continence. Le

tout étant ponctuellement observé, Asmodée est enchaîné dans le désert de la haute Égypte, et rien ne s'oppose plus au bonheur des deux époux. Ici le démon peut-il signifier les prêtres dans l'idole? La continence ni la prière de Tobie, — c'est évident, — n'auraient pu les chasser, et les esclaves de Sara avaient des moyens plus expéditifs. — Bekker dira ailleurs, en parlant des possessions, que *démon* veut dire maladie, etc.

Si le démon est pris ici pour maladie, comment Raphaël a-t-il pu l'enchaîner dans le désert? Si Bekker y voyait le démon comme les commentateurs, tout concorderait. « L'esprit immonde qui sort d'un homme, dit le Nouveau Testament, va dans les lieux arides, etc. » (*Matth.*, XII, 43.) — Dans l'Ancien Testament, le prophète prédit que Babylone sera le repaire des faunes. Asmodée est lié dans le désert, c'est-à-dire sa puissance est enchaînée, il ne peut l'exercer que dans les lieux où il ne saurait nuire aux hommes.

Bekker nie les apparitions du diable et son action, « parce qu'il est trop *orgueilleux*, que cela présente souvent trop de puérilités. » — On lui répondra que l'orgueil de Satan est subordonné, chez lui comme chez tous les méchants, au désir de nuire qui l'emporte; quant aux puérilités, si elles sont un moyen de causer notre perte, il ne les négligera point. — Bekker s'étonne que cet esprit, qui voit tout, « n'ait pas remarqué le dessein qu'il a de le détrôner en composant son ouvrage. »

Nier son existence, ce n'est pas détruire son pouvoir; certes l'ennemi le plus redoutable est bien celui dont on se défie le moins.

Bekker « veut renverser la puissance du diable; plus de commerce diabolique. »

On répond que détruire ainsi la puissance du démon, c'est la fortifier.

« Dieu seul, dit-il, fera des miracles. » — C'est aussi ce que la vraie doctrine enseigne.

« Plus de ces *pactes* dont l'Écriture ne parle pas. » On en demande pardon au ministre, mais la tentation dans le désert et l'apparition de l'esprit du mal sont des cas analogues à ce qu'on a vu dans la sorcellerie. — Satan ignore si Jésus est le Messie, et pour s'en assurer, entre autres épreuves, il le tente par l'ambition. — Il le rendra, lui dit-il, souverain des vastes pays qu'ils aperçoivent, s'il consent à l'adorer. — Adore-moi, je t'aiderai; c'est-à-dire je favoriserai tes projets ambitieux. — Quoique l'Écriture ne soit pas un traité de démonologie, cet exemple pourtant nous montre Satan promettant des richesses aux indigents et des honneurs aux ambitieux, sous une condition d'échange. Voilà bien le pacte; il n'est ici question, il est vrai, ni de cédules signées, ni de sang tiré de l'annulaire; mais on a vu des enrôlements de sorciers complètement semblables à celui-ci.

Bekker « ne voit pas comment on peut se livrer au diable de *gaieté de cœur*. »

Ne voit-on pas tous les jours, pour des biens périssables, l'homme perdre le ciel? Pour moins encore, ce jeune homme perd, avec le ciel, santé, réputation et fortune. Pour moins encore peut-être, un assassin, pour satisfaire sa vengeance, perd les biens de cette vie et ceux de l'autre.

« Les magiciens de Pharaon n'étaient pas en commerce avec le diable, rien ne démontre en eux un pouvoir surnaturel, dit Bekker; ils usaient de secrets naturels. » — Il en fait des jongleurs, des hommes de gibecière, etc.

Nous savons que les prêtres ou mages étaient des sages vénérés du peuple et des rois eux-mêmes : mais si ces hommes n'étaient que des fourbes qui trompaient Pharaon, et de vils jongleurs, dont les Israélites n'étaient que trop disposés à accepter les fourberies comme de vrais prodiges, comment Moïse n'a-t-il pas montré que ces prétendus prodiges étaient l'effet de jongleries adroites ? Pourquoi lui, initié à la science des mages, ne les a-t-il point dévoilés ? — Peut-être, dira-t-on, lui-même gardait ces secrets pour mieux tromper son peuple. — Mais, plus instruit que ces prêtres et plus habile, ne pouvait-il révéler le secret de leurs prestiges tout en gardant le sien ? — Une meilleure raison pour Bekker, ministre du saint Évangile, c'eût été que les miracles de Moïse devant être divins, rien ne s'opposait à ce qu'il dévoilât ces prestigiateurs égyptiens ; mais, loin de le faire, Moïse donne de l'importance à ces pratiques qu'il traite d'*abominations* punissables de la peine de mort. C'est bien sévère pour des tours de passe-passe. — Enfin, souvent les rois eux-mêmes étant initiés à la science des mages et pouvant exiger la démonstration des tours qu'ils ignoraient, on demande comment Pharaon, qui devait être plus ou moins habile dans ce genre d'escamotage, a pu confondre les miracles opérés par Moïse et Aaron avec les jongleries des mages ?

Analysons le texte : Premier prodige : une verge est changée en serpent, et les mages, pour prouver que le Dieu de Moïse ne l'emporte pas sur les dieux égyptiens, en firent autant, *similiter*. On n'examinera pas ici si ce serpent était apprivoisé, s'il était, au moyen d'une drogue, devenu roide comme un bâton, etc. ; nous remarquerons seulement qu'il fut dévoré par la verge d'Aaron, et comme il ne s'agissait pas pour Pharaon

d'une soirée de physique amusante, mais d'intérêts politiques d'une importance grave, comment se fait-il que Pharaon n'ait pas examiné cette verge? il eût été impossible qu'il prît un serpent pour un bâton. Laissons ce premier tour, fort adroit, puisqu'il trompa Pharaon; arrivons au second : au premier mouvement de la verge d'Aaron, les eaux des fleuves et des rivières, des lacs et des marais, se changent en sang dans toute l'Égypte. Les mages furent appelés et en firent autant, *similiter*, de sorte que Pharaon s'endurcit. — Cela se conçoit. — Au troisième prodige, à un signe d'Aaron, il sort une telle quantité de grenouilles des fleuves, des rivières et des marais, qu'elles couvrent la terre. Il y en avait dans les chambres, dans les lits, jusque dans les fours; mais les magiciens en firent autant, *similiter*, de sorte que Pharaon demeura toujours endurci. — Survient le quatrième prodige : La verge d'Aaron a frappé la terre d'où s'élève une immense poussière qui se change en insectes; ils s'attachent aux hommes, aux bêtes de somme, etc. Les magiciens avaient eu trop de succès jusque-là, pour hésiter un instant; mais, à leur grande surprise, ils sont impuissants et s'écrient : *Le doigt de Dieu est là*. — D'après l'explication de Bekker, un certain ingrédient dans de l'eau, et quelques grenouilles tirées d'une gibecière, ont suffi pour endurcir Pharaon. Ce fléau des eaux changées en sang, cette inondation de grenouilles n'ont rien, dans l'esprit du roi, de plus miraculeux que les tours des magiciens; pour que Pharaon n'ait pu les distinguer, il faut absolument, comme le porte le texte, qu'ils aient fait de même, *similiter*. Et il est évident que, s'ils ont fait de même, ce ne pouvait être un tour de passe-passe; si c'en était un, il ne ressemblait en rien aux miracles de Moïse, et Pharaon,

qui connaissait le savoir-faire de ces pauvres physi-
ciens, devait s'attendre à un échec qui compromettrait
la cause commune. Comment se fait-il donc qu'il les
fasse appeler? Mais leurs jongleries l'endurcissent, dit
le texte; ah! il faut le dire; l'Écriture se trompe, Pha-
raon n'avait pas seulement le cœur endurci, si cela
s'est passé comme le dit Bekker, c'était un insensé.
Qu'on s'en réfère aux esprits forts de l'univers entier,
non à ces pauvres esprits forts qui nient ou rient stupa-
dement comme étant l'argument le plus en rapport
avec l'étendue de leurs connaissances, — car ce n'est
pas à ceux-ci que Bekker s'adresse, — mais aux es-
prits forts qui prétendent raisonner; il ne s'en trouvera
aucun, qui, voyant les miracles de Moïse et les tours
des magiciens, puisse être aveuglé comme Pharaon
par les simples jongleries de ces derniers.

Bekker se trompe donc ou veut tromper; si ces ma-
ges ont imité les miracles de Moïse, ce sont de vrais
prodiges, non des jongleries. Le quatrième prodige ne
pouvait réussir, dit Bekker, car comment tirer des mou-
cherons d'une gibecière? — Cependant pourquoi ces
mages se mettent-ils donc à l'œuvre? est-ce pour mon-
trer leur impuissance? — C'est parce qu'ils espéraient
que la même puissance qui avait opéré les premiers
prodiges continuerait d'agir; mais ils sont forcés de
dire : *Le doigt de Dieu est là!* c'est-à-dire il arrête l'a-
gent qui a contrefait les miracles de Moïse, il a pa-
ralysé sa puissance. — Il est donc évident que les
prodiges des magiciens étaient l'œuvre d'un pouvoir
surhumain. Devaient-ils endurcir Pharaon? Non, sans
doute, puisque les derniers miracles de Moïse surtout
étaient bien faits pour l'éclairer; mais Pharaon était
aveuglé¹.

1. Quelques lecteurs pourront trouver ces réfutations inutiles. —

Bekker, pour rejeter la magie diabolique, dit qu'on ne sait « ce qu'on doit entendre par magie dans la Bible, » et il déploie toute son érudition pour interpréter les mots hébreux qui expriment l'astrologie, l'augurie, la nécromancie, les prestiges, la magie empoisonneuse, l'onirocritie, etc. Les traducteurs et les interprètes les ayant entendus différemment, dit Bekker, comment nous, pourrions-nous les comprendre?

Il faudrait un volume pour citer les mots hébreux qui hérissent le troisième volume du ministre Bekker, et autant pour le réfuter, et l'on ne peut ici y consacrer que quelques lignes. Essayons cependant d'en donner au moins une idée.

Hartummim, dit-il; signifie magiciens; les traducteurs disent aussi qu'il signifie les astrologues, les augures, les devins, et ils lui donnent au moins six interprétations. — *Mecassephim* est tantôt traduit par *malefici*, sorciers, tantôt par astrologues; quelquefois par empoisonneurs, enchanteurs ou par bateleurs. — « Cependant, se demande Bekker, si les mages étaient des joueurs de passe-passe, comment se faisait-il que les rois les appellassent pour expliquer leurs songes? (*Dan.*, II.) Il conclut de cette diversité d'interprétations l'incertitude de la signification des expressions mêmes; et il prétend qu'on ne sait ce qu'il faut entendre par ces mots hébreux; que rien dans la Bible ne désigne la magie noire; que nul traducteur n'a

On leur répondrait que le monde est plein aujourd'hui de disciples de Bekker; de graves théologiens, dans les temps modernes, ont semblé accepter ces explications. Faut-il espérer que les réfutations adressées au maître profiteront aux disciples? on n'oserait le penser. Il est à craindre qu'ils ne restent, comme Pharaon, *aveuglés* par les mêmes causes et par le même agent.

parlé du diable, et que les magiciens de l'Écriture n'avaient aucun commerce avec lui.

Wier, tout en interprétant les expressions du texte sacré pour les besoins de la cause des sorcières, dont il s'était constitué le défenseur, avait répondu d'avance à Bekker. Il a dit aussi que les magiciens, « cette engeance monstrueuse, » à laquelle on veut assimiler les pauvres sorcières, ont été nommés de différents noms dans l'Écriture, et interprétés diversement par les rabbins ; mais Wier n'y voit ni l'obscurité qu'y voit Bekker, ni n'en tire les mêmes conséquences : il a consulté un docte hébraïsant sur sept mots hébreux concernant la magie. Nous n'en recommencerons pas l'énumération que nous avons faite à la page 138 de ce volume. Voyons seulement ce que Wier, après avoir examiné les autres termes hébreux et leur signification, dit du mot *Hartummim*, qu'il considère comme le principal : — selon R. Lévi, il désignerait ceux qui usent de moyens naturels pour opérer des choses merveilleuses, et, d'après Aben-Ezra, ceux qui connaissent les secrets de la nature. « Mais, fait observer Wier, il est évident que les effets mentionnés dans l'Exode n'ont pu être produits par la force de la nature ; *Hartummim* signifie ici ces magiciens infâmes, ces suppôts de Satan, qui ont fait tout ce qu'ils pouvaient, au moyen de leurs prestiges diaboliques, pour que l'on ne crût point que Moïse était l'envoyé de Dieu. » — Wier prétend alors que les sorcières ne doivent pas être confondues avec ces *Hartummim* ; car ces derniers sont les magiciens de Pharaon, qui n'ont pu opérer leurs prestiges que par la magie noire. — Voyons d'autres interprètes.

Delrio dit que le mot *Hartummim*, magicien, ren-

ferme tous les genres de magies. — « Je pense, dit-il, que ceux d'entre les rabbins qui le rapportent à la magie naturelle se trompent; sous ce nom il faut voir tous les genres de magiciens qui ont fait alliance avec le démon : devins, faiseurs de prodiges prestigieux, les enchanteurs, les empoisonneurs, parce que les Septante ont traduit ce mot indifféremment par ces divers noms, et la Vulgate par devins, interprètes de songes, auteurs de maléfices, etc.

« *Mecassephim* vient de *chasaph*, et signifie celui qui fait le mal par des prestiges ou tous autres arts magiques : c'est de là qu'on l'a interprété si largement par sorciers, *maleficos*, arts magiques, maléfices ou poisons, *veneficia*.

« Pourtant, dit-il, un certain patron *ex professo* des sorcières, fortement suspect lui-même, s'est efforcé de persuader à ses lecteurs que ce mot, au moins dans l'Exode (XXII), doit se restreindre aux seuls empoisonneurs; erreur facile à réfuter, car sa racine *chasaph* ne signifie pas seulement, comme il l'a dit, faire périr par le poison, mais, quand il est employé sans restriction, il renferme tous les genres de prestiges des magiciens. (V. Malachie, Nahum, etc.) S'il est employé dans un sens restreint, c'est que la nature du récit l'exige. — Ainsi, dans l'Exode (VII), il signifie faiseurs de prestiges; dans Jérémie, devins; dans Daniel, interprètes de songes, etc. Que notre adversaire, ajoute-t-il, cite un seul passage d'où il puisse conclure qu'il doit être pris simplement pour un empoisonneur. *Locum ullum, ubi pro solis venenariis usurpetur.* » (V. Delrio, *Disquis. magic.*, l. I, c. II.)

Bekker ne doit donc pas s'inquiéter de rechercher si les uns ont traduit l'hébreu par *pharmakos* (φαρμακός)

μακος), empoisonneur, d'autres par *enchanteur*, d'autres par *prestigiateur*, etc., ni s'arrêter à toutes ces variétés. La difficulté tombe, puisque *pharmakeia* (φαρμακεία) peut signifier également *charmes*, *conjurations*, *sorcellerie*, ainsi du reste, etc. — Saint Jérôme l'a parfaitement compris en traduisant conformément le passage des Septante, où il est dit « que les magiciens en firent autant par leurs enchantements, ταῖς φαρμακείαις αὐτῶν; » il n'a pas traduit par *veneficiis* poisons, mais par *incantationibus*, et il est évident qu'il ne devait point traduire autrement; car le poison n'eût été d'aucun secours aux magiciens de Pharaon pour changer leurs baguettes en serpents et pour produire des grenouilles. Le mot *pharmakeia* signifie donc ici *charmes*, *sorcellerie*, soit qu'on use de drogues, soit qu'on recoure à des signes, paroles, etc.

On voit que les expressions concernant les arts magiques sont plus concluantes que Bekker le prétendait. Les magiciens de Pharaon, d'après l'Exode, n'étaient ni des jongleurs, ni des physiciens, mais des magiciens agissant par le secours du démon. — Que Bekker ne dise point cependant qu'à Dieu seul appartiendra désormais de faire des miracles, nul chrétien instruit ne pensa jamais autrement; et qu'il ne dise pas surtout que nul passage de l'Écriture ne prouve que les magiciens de Pharaon eussent un pouvoir *surnaturel*; c'est fort inutile, on est entièrement de son avis. Mais qu'il ne les transforme pas en simples jongleurs; car si leurs actes n'étaient point *surnaturels*, ils étaient évidemment *surhumains*; qu'il ne dise pas enfin que, les meilleurs théologiens ne sachant pas les discerner, Dieu serait de connivence avec le diable pour nous tromper; l'examen des prodiges des mages détruit ces assertions. — Dès le premier

prodige de Moïse, la verge dévore les serpents des magiciens ; lors du quatrième, ceux-ci s'avouent vaincus. Il est si vrai que Satan peut tromper, — mais ceux qui le veulent, par des prodiges, — que Moïse a prémuni contre eux, et que Jésus-Christ a dit de s'en défier : les faux prophètes en feront de si grands, que les élus (si cela était possible) pourraient eux-mêmes s'y tromper (*Matth.*, XXIV, 24) ; ceux de l'antechrist ont été prédits par saint Paul, qui nous apprend que Satan se transforme en ange de lumière, etc. (*2 Thess.*, II ; *2 Cor.*, XI, 14) : donc le démon peut faire des prodiges trompeurs ; tels furent ceux des magiciens de Pharaon. — Origène, Théodoret, Tertullien, saint Augustin, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, Tostat, Cajetan, Rupert, etc., etc., n'ont jamais pensé que les magiciens de Pharaon fussent des jongleurs. Les uns ont vu dans leurs prodiges une substitution réelle, d'autres l'application d'une vertu surprenante de causes produisant un effet subit qui naturellement devait être éloigné ; d'autres enfin de vaines apparences, une fascination, etc., etc. Nul n'a admis ni un miracle de création, ni un changement de substance, mais un prodige propre aux démons. Les commentateurs, les Pères, les docteurs, les théologiens catholiques, ceux de la Réforme, Wier même, l'avocat des sorciers, etc., etc., nul n'avait expliqué les opérations des mages comme Bekker : est-ce lui qui doit l'emporter sur toutes ces autorités ?

Si on pouvait pénétrer plus avant dans ce dédale qui forme l'œuvre indigeste de Bekker, on verrait combien il s'est trompé sur tous les points, ou mieux peut-être combien il a voulu tromper ses lecteurs, en accumulant des élucubrations que le consistoire d'Amsterdam a justement condamnées. Mais ni les prodiges du

démon, ni les arguments de Bekker ne sauraient induire en erreur ceux qui ont l'Église et l'amour de la vérité pour guides. Bekker a fait les mêmes sophismes sur les possessions; ils seront plus tard l'objet d'un examen particulier.

CHAPITRE X

Discussions sur les possessions. — Observations sur les phénomènes surprenants qu'elles présentent, et qui sont admis par les médecins célèbres dont les noms suivent : — Wier. — Fernel. — Ambroise Paré. — Jean Lange, etc. — Corneille Gemma, etc. — Baptiste Codronchi. — Henri de Heers, etc. — Zacutus Lusitanus. — Plater. — Antoine Santorelli. — Diemerbroeck. — Willis. — Sennert. — Hoffmann.

Discussions sur les possessions. — Observations sur les phénomènes surprenants qu'elles présentent, et qui sont admis par les médecins célèbres dont on vient de lire les noms.

On sait déjà que nous devons retrouver ici, concernant les possessions du démon, la même diversité d'opinions qu'on a remarquée précédemment relativement aux autres branches du merveilleux. Les uns les nient ou les attribuent à la fourberie du prétendu possédé ou des exorcistes ; d'autres expliquent ces étranges phénomènes par diverses causes physiques ; d'autres restent attachés à la doctrine qui fait intervenir le démon, lequel agit dans le corps du patient, et ils réfutent les opinions et les systèmes des premiers.

Ceux qui prétendaient qu'il n'y avait que pures jongleries concertées niaient la réalité des phénomènes de la possession. Pour les leur prouver, il faut recourir à d'autres relations que celles des exorcistes, même les plus pieux, que les impies jugent d'ordinaire très-défavorablement ; car ces derniers ne croient ni à leur

piété ni à leur sincérité; à leurs yeux, ce sont des fourbes, des imposteurs. — Cela se conçoit. — L'attestation des personnes les plus vertueuses est de nulle valeur pour les impies. Les partisans de la doctrine des possessions doivent donc, pour les faire accepter, rapporter de préférence les certificats des médecins, et, autant que faire se peut, les rapports ciconstanciés des médecins de la réforme. Ceux-ci inspireront d'autant plus de confiance, qu'ils sont loin d'être intéressés à accepter des faits soumis aux exorcistes de la communion catholique. On a choisi les plus célèbres, ce sont des praticiens fameux, des professeurs illustres de la science médicale, enfin des hommes investis de la confiance des souverains et des princes régnants dans toute l'Europe.

Les explications données par les réformateurs, concernant la magie, étaient absurdes, le lecteur a pu s'en convaincre en parcourant l'exposé de leurs systèmes; quelque extravagants qu'ils fussent, ils ont été utiles; ces philosophes, comme les médecins, ont constaté les faits, tandis que les négations des prétendus esprits forts ne constatent qu'une seule chose : beaucoup de suffisance, de prévention, de légèreté, enfin d'obstination à nier de parti pris, et de mauvaise foi ¹. Comment qualifier autrement la cause des négations perpétuelles de gens qui souvent n'ont rien vu, malgré les affirmations d'hommes instruits qui auraient horreur du moindre mensonge, malgré les témoignages des plus illustres médecins, des philosophes les plus profonds, qui tous, avec cet accent de

1. Comme les prévenus qui redoutent de se compromettre par un aveu nient constamment; ceux qui craignent de trouver la vérité nient tout aussi, de peur qu'un seul aveu ne les force logiquement de la reconnaître.

vérité qui doit inspirer toute confiance, communiquent le journal de leurs observations; malgré enfin les essais toujours infructueux pour rendre naturellement raison des faits. — S'il s'agissait d'un fait isolé aussi bien attesté, la négation serait déjà téméraire, car de tels témoins avaient une réputation à ménager, et nul n'aime à passer pour être un imposteur ou un homme crédule; mais les faits se sont multipliés partout. Ceux de la France sont contrôlés par ceux d'Allemagne, ceux d'Espagne par des faits semblables dans les îles Britanniques, ceux de Flandre par des cas non moins étranges en Italie, etc.

Cette réflexion, qui devra frapper tout esprit juste, pourrait nous dispenser, ce semble, d'analyser les observations d'Ambroise Paré, de Fernel, de Willis, d'Hoffmann, etc. Cependant on est forcé de le faire, car de quoi s'agit-il ici? C'est surtout d'abord de bien constater la réalité de tant de choses extraordinaires; puis de les bien examiner, et d'arriver avec la science à reconnaître leur cause; ce sera le sujet d'une discussion ultérieure. — On suivra dans cet exposé l'ordre chronologique jusqu'au dix-huitième siècle, en terminant par Hoffmann. — On va voir que ces savants ne se sont point bornés à parler des signes ou symptômes de la maladie appelée possession. Ils ont été conduits à parler aussi des maléfices.

Wier, médecin du duc de Clèves.

Nous ouvrons au seizième siècle notre liste par Wier, déjà cité, médecin du duc de Clèves; ce protestant, que les démonologues surnommèrent l'avocat des sorciers, leur fut justement suspect, comme élève d'Agrippa; aussi les manigraphes de nos jours nous le pré-

sentent comme un de ces rares génies qui savent s'élever au-dessus des préjugés de leur temps et éclairer leur siècle. Ardent défenseur des sorciers, Wier ne nie pas les maux qu'on leur attribue, mais il en accuse le diable; il ne croit pas aux exorcismes, qu'il traite de superstitions diaboliques, ni aux exorcistes catholiques qu'il regarde comme des magiciens. Mais ce savant médecin, qui ne saurait être suspect aux incrédules, va raconter ce qu'il a vu et observé longtemps.

Le résultat de ses observations, c'est qu'il croit aux possessions diaboliques, et il décrit les phénomènes qui ont déterminé sa conviction : il pense aussi qu'il y en a de simulées, que plusieurs gens enfin passent pour démoniaques et sont seulement atteints de mélancolie; d'autres, au contraire, sont possédés et on les croit mélancoliques; les plus savants s'y sont trompés. — Comme indices de possession, il rapporte les vomissements de corps étrangers, les prédictions, la connaissance des pensées non exprimées, la suspension en l'air sans soutien des possédés, etc.

Wier (*De l'impost. des démons*, l. IV, c. II et III) parle longuement, dans plusieurs chapitres, de ces vomissements étranges, signes de maléfices : « Ce sont, dit-il, des morceaux de drap de grosse laine, des clous d'une forte grandeur, des agrafes de fer et de cuivre, des aiguilles, des épingles en grand nombre, attachées ensemble ou piquées dans une pièce de drap, des pelotons de fil, etc. J'en ai vu de toute sorte : quelquefois ce sont des os, des aiguillettes, et ces choses monstrueuses, qui souvent étaient plus grandes que la bouche, n'ont pu y être mises que par la subtilité du démon qui trompe et fascine les spectateurs par divers moyens. »

On pourrait objecter que certaines substances ont pu naturellement s'engendrer dans le corps. Wier n'en doute pas et montre dans un très-long chapitre (*Ibid.*, c. xvi), qu'il a parfaite connaissance de ce phénomène. Mais le corps ne pouvant engendrer des clous, etc., Wier examine s'ils ont pu être avalés et il en prouve anatomiquement l'impossibilité. « Peut-on dire que ces objets sortent du corps? en quelle partie se seraient-ils arrêtés? L'un a été étouffé en voulant avaler un œuf, un autre a souffert durant trois ans et failli mourir d'une toux sèche après avoir avalé une pierre de la grosseur d'une aveline; il en est arrivé autant à un autre pour avoir avalé un petit caillou, etc. Les médecins savent combien l'estomac, qui peut être lésé par la moindre vapeur, est irritable; l'orifice de ce viscère est si sensible, qu'un seul poil a mis en danger de suffocation. A plus forte raison, poursuit Wier, n'endurerait-il une aiguille ou une épingle, lesquelles nous voyons quelquefois être avalées sans y penser avec grand'peine et danger de la vie. » Il conclut que c'est le diable qui met ces corps étrangers dans le fond de la bouche.

On ne peut analyser toutes les raisons de Wier, mais chacun sent comme lui qu'il est difficile que l'estomac puisse renfermer des clous, des aiguilles, du fer, des morceaux de bois, des os, etc., souvent sans le sentir. « Comment se fait-il que de toutes les choses vomies quelques-unes ne sortent de travers, puisqu'il est prouvé qu'une seule aiguille, dit-il, peut faire souffrir durant de longues années, que des épingles mettent en danger de perdre la vie, etc. » Ce qui le lui prouve enfin, c'est que quoique le malade ait mangé, on ne vit jamais d'aliments mêlés à ses vomissements; nul doute que, si l'estomac eût contenu

ces corps étranges, cet organe n'eût été écorché, perforé; pourtant le patient ne cesse de manger d'aussi bon appétit que ceux qui n'éprouvent rien.

« L'an 1548, dit Wier, j'étais médecin salarié par la ville d'Arnheim; il y avait alors une infinité de possédés qui éprouvaient ce dont je parle. Je maniais attentivement leur estomac devant et après le vomissement, en présence de plusieurs personnes, le tournant et retournant dessus et dessous, soit avec le poing, avec la main, soit avec les doigts. » Si cet organe eût contenu quelque chose, il l'aurait découvert par le toucher, il eût provoqué l'envie de vomir, fait sortir les matières, mais rien ne sortait; l'estomac n'éprouvait nulle douleur. Il n'y a donc que l'une de ces deux choses : ou elles sont mises subitement dans la bouche du maléfié et invisiblement apportées, ou ce ne sont que des apparences purement prestigieuses; l'auteur ne peut être que le démon qui feint de redouter l'eau bénite, et agite le possédé quand on fait des aspersions. Ph. Mélanchthon, dit Wier, raconte comment un jour il trompa le diable en lui jetant de l'eau pure au lieu d'eau bénite. (*Ibid.*, c. xvii.)

Wier rapporte ensuite des faits de possession où le diable accuse à tort de pauvres sorcières. — « Tandis qu'il visitait une jeune possédée, âgée d'environ seize ans; comme il regardait attentivement ce qu'elle avait en sa bouche, il aperçut tout à coup sur sa langue un morceau de gros drap noir (*Ibid.*, c. iii), qu'il voulait saisir avec les doigts pour montrer qu'il ne sortait point de l'estomac, car son père et plusieurs autres attestaient qu'elle avait vomé ainsi du drap, des aiguilles, des clous, etc. — « Mais Satan, voulant faire croire que cette pièce était sortie du fond de

l'estomac, il fit entendre une petite voix d'enfant presque inarticulée par laquelle il semblait que la fille se plaignît que ce qu'elle avait rejeté était amer. » Son bourreau l'ayant horriblement tourmentée, ses mains et sa bouche étant étroitement fermées, son père les lui faisait ouvrir avec le signe de la Croix ; ce que Wier obtenait lui-même, par sa seule confiance en Dieu. — Un jour annonçant la guérison de cette jeune fille, cette même voix enfantine lui répondit qu'elle ne voulait avoir affaire à lui, qu'il était trop fin, et elle accusa une femme fort honnête, selon Wier, d'être la cause de son mal.

Il est curieux d'entendre Wier, tout en jugeant à sa façon les pratiques catholiques, confirmer ce que les exorcistes déclarent, c'est-à-dire que les prières faisaient sortir les charmes. — « Elle ne rendait, dit-il, tous ces morceaux de drap, ces aiguilles, épingles, clous de fer, que lorsqu'on avait eu recours pour apaiser la douleur à des moyens illicites, lorsqu'on allait auprès d'un prêtre d'Amersfort chercher de l'eau, laquelle était bénite comme ils pensaient ; après en avoir bu, ce vomissement prodigieux suivait. — Dieu permet cela quand on délaisse la foi chrétienne et qu'on a recours au diable ou à ses anges, tel que le font ceux qui donnent à des hommes peu fermes dans la foi cette eau consacrée par des rites impies, etc. (*Ibid.*)

Wier, dont le répertoire est fort étendu, cite entre autres possessions celle du valet d'un gentilhomme (Meiner Clats), au château de Bontebroek, duché de Juliers. Ce valet, nommé Guillaume, était possédé depuis l'âge de quatorze ans ; étant tombé malade, « à la suscitation du diable, dit Wier, il voulut se confesser et demanda un curé, nommé Barthélemy Panen,

qui, venu là pour jouer son rôle, fit pauvre figure. Pendant que le démoniaque avait la gorge enflée, la face empourprée et qu'on craignait l'asphyxie, Judith, l'épouse de Clats, se mit en prière avec tous ses gens, et de suite il sortit de la bouche de Guillaume, entre autres ordures, toute la partie du devant de la braie d'un berger, des cailloux, les uns entiers, les autres brisés, des pelotes de fil, une perruque semblable à celle dont les filles se servent, des aiguilles, un morceau de doublure de la saye d'un enfant et une plume que le même Guillaume avait tirée de la queue d'un paon huit jours avant qu'il devînt malade. — Interrogé sur la cause de ce mal, il répondit qu'il avait trouvé près de Camphusen une femme qui lui avait soufflé au visage et que tout provenait de là, etc. » (*Ibid.*, c. vi.)

Wier signale lui-même dans les possessions des prédictions qui se sont réalisées. « Un jeune enfant de Bois-le-Duc prédit, en 1574, que le complot des gueux des Pays-Bas va prendre fin; il demande qu'on prie Dieu continuellement, lui-même prie trois heures par jour les bras étendus; il prédit merveilles et tout ce qu'il prédit arrive, sans qu'il se soit abusé en aucune circonstance. Il annonce la fin de ces tragédies de Flandre avant la fin de l'été, l'arrivée du roi d'Espagne, l'instant précis de la prise de Middelbourg, et beaucoup d'autres choses. » Cet enfant fut examiné par Colen de Bois-le-Duc¹ qui fut ravi de voir un enfant qui ne savait ni lire, ni écrire, répondre si promptement à toutes les difficultés qu'on put lui proposer; on le croyait, disait-on, inspiré par l'Esprit-Saint. — Comme Satan se transforme en ange de lumière, l'en-

1. On corrige ici une légère inexactitude qui s'est glissée dans la citation de ce fait, page 494 du tome II de cet ouvrage.

fant n'avait pas horreur de la croix, et même priait dévotement.—Mais « l'événement contraire, dit Wier, a montré que cet enfant était possédé du diable, car les troubles ne cessèrent que bien longtemps après. Le diable avait pu annoncer l'instant précis de la reddition de Middelbourg en Zélande, etc., et avoir incité l'enfant à prier, afin de faire croire à ces faussetés. C'est ainsi, dit Wier, qu'il mêle la vérité avec le mensonge. » (*Ibid.*, l. 1^{er}, c. x.)

Wier atteste le transport des possédés par le diable; il dit avoir connu plusieurs ensorcelés, qui étaient souvent transportés, et de diverses manières; d'autres parlaient des langues étrangères et diverses: il en a vu d'autres des oreilles desquels il sortait de petites bêtes, les unes rampantes, les autres volantes; et il cite quantité d'autres merveilles semblables qui se font par le seul moyen du diable, encore que les personnes trop crédules les attribuent aux vieilles sorcières.

On pourrait citer, selon Wier, plusieurs possessions simulées, comme il y en a qui seraient provenues de mélancolie. — On regarde aussi, selon lui, comme mélancoliques des gens vraiment démoniaques; comme ces deux états peuvent être parfois réunis, il entre dans le plan du démon qu'il en soit ainsi; il se mêle à l'humeur mélancolique, qui est très-propre à favoriser ses impostures. Il faut une grande intelligence pour discerner tout cela.

Wier manifeste sa haine contre les prêtres catholiques. En citant plusieurs possessions qu'il dit avoir été simulées, il donne aux exorcistes les surnoms les plus odieux; on ne saurait citer ici de telles histoires, qu'il qualifie de griefs abominables: — « Il y a des hommes sots, téméraires et audacieux qui s'appellent

gens d'église, mais mondains par trop, à raison de leur orde et sale vie, tels que les demande celui qui joue le principal rôle en cette farce, appelés pour guérir ceux que l'on pense ensorcelés ou pour chasser le diable, lequel se retire de sa propre volonté au moyen de leurs exécrationnelles blasphèmes, et se joue ainsi d'eux pour établir et confirmer l'impiété. Ce sera bien fait, dit-il, de les mettre au nombre des magiciens. » (*Ibid.*, l. V, c. xxiii.)

Pour l'honneur même du trop violent sectaire, on n'ose citer ses sales historiettes; il manifeste partout autant d'horreur pour le catholicisme que d'amour pour ses *chères* sorcières. « Par leurs exorcismes, dit Wier, les magiciens ecclésiastiques font profession de contraindre l'auteur du mensonge de révéler celui qui a fait le sortilège. Ces malheureux usent d'une infinité de blasphèmes enrichis de plusieurs croix qu'ils forment de leurs mains sacrilèges; ils abusent de leur sorcellerie, qu'ils mêlent aux choses saintes; tout cela se fait par suggestion diabolique... Les évêques sont des prisonniers du diable, les prêtres sont des magiciens. » (V. les chap. xxvi et xxvii du liv. IV, et II, III, xxiii, xxiv, etc. du liv. V.)

Il est bon de faire observer ici que Wier, en signalant les possessions, ne nie point l'expulsion de Satan par les exorcismes des catholiques, mais il suppose que cela se fait par des moyens magiques, et il dirige contre les prêtres papistes le reproche que les Juifs adressaient à Jésus-Christ dans les mêmes circonstances : c'est-à-dire de chasser les diables par Bel-zébuth.

Il attribue à Satan la puissance de faire des prodiges, comme la doctrine catholique l'enseigne. — « Le démon entre dans les animaux, dans les statues,

dit-il; il prédit, il épouvante par des apparitions, il transporte les objets visiblement ou d'une manière invisible, etc. » (*Ibid.*, l. I^{er}, c. XII.) Wier lui attribue enfin certains miracles qui s'opèrent dans l'Église catholique.—Ceci suffira pour montrer que Wier et ceux de sa secte ne pouvaient nier le merveilleux satanique; ceux qui usaient de ce moyen si facile étaient, au dire des hommes sensés et instruits, au moins des hommes légers, frivoles.

Wier cite Antoine Benivieni, médecin florentin (*De abd. morb. caus.*, c. VIII), qui a parlé d'une fille de seize ans atteinte d'une maladie singulière. Dès qu'une douleur de ventre la saisissait, ses mains étant étrangement crispées, cet organe enflait comme celui d'une femme enceinte de huit mois; ses cris alors commençaient à lui faire perdre haleine; ne pouvant tenir en place, elle s'agitait dans son lit, jusqu'à mettre ses pieds par-dessus son cou, et continuait jusqu'à la fin de l'accès. Alors, tout étant oublié, elle ne pouvait répondre aux questions qu'on lui adressait sur son état. — « Nous recherchâmes, dit Benivieni, les causes de cette maladie. Les uns y voyaient une maladie de matrice, des vapeurs... — Après que nous eûmes employé pour la soulager tous nos remèdes sans pouvoir réussir, elle devint plus furieuse, et, nous regardant de travers, elle se mit à vomir de longs clous recourbés, des aiguilles d'airain piquées dans de la cire, entrelacées dans des cheveux, avec une partie de son déjeuner, mais si grande que nul n'aurait pu l'avalier; et lorsqu'en ma présence elle eut recommencé plusieurs fois ces vomissements, je ne doutai pas que le malin esprit ne fascinât les yeux des assistants. — Après que nous l'eûmes recommandée, dit-il, aux médecins spirituels, la chose fut avérée par des signes plus évidents; nous l'entendîmes

prophétiser et la vîmes faire des choses qui surpassent toute intelligence humaine.»

Wier, entre autres témoignages, a cité celui de ce médecin, pour prouver que le vomissement est prestigieux, que le diable place invisiblement les substances dans la bouche du patient. Wier cite aussi l'opinion du célèbre jurisconsulte Paul Grilland, qui déclare avoir vu souvent des ensorcelés rendre, par le haut ou par le bas, des aiguilles, des cheveux, des ferrements, des clous, des pierres, etc.; bref, des choses qu'il eût été impossible d'avaler non-seulement entières, mais même par morceaux. Grilland avait remarqué que si l'on gardait ces matières, elles se liquéfiaient; mais, comme on le sait déjà, et comme on le verra encore, le démon variait ses prestiges, car la plupart des auteurs disent avoir vu et conservé ces singulières pièces de conviction.

Fernel, médecin de Henri II.

Nul d'entre les modernes, disent les biographes de notre époque en parlant de ce médecin, n'a mieux écrit sur la nature des maladies. Cet habile homme a laissé d'excellents traités, et, entre autres, deux livres : *De abditis rerum causis*. — Si on ouvre le livre II, *De morbis trans naturam*, on retrouvera non-seulement la saine doctrine sur les esprits, mais encore les mêmes phénomènes que Fernel leur attribue. Inutile donc de dire que le célèbre médecin croit aux esprits et à leurs œuvres par le ministère d'hommes qui causent ainsi beaucoup de mal en se servant d'imprécations, de charmes, de caractères, anneaux, images de cire, etc. — Fernel expose les arguments de ceux qui pensent qu'on peut maléficier naturellement par

des effluves, et dit « qu'elles ont peu de poids, » *parvi ponderis sunt* ; il ne croit pas que « les sorcières puissent naturellement ensorceler du regard : *Solo oculorum intuitu... pueros fascinare non facile credam*. Il est évident, ajoute-il, *compertum habemus*, qu'il faut reconnaître les arts magiques comme cause de ces maladies, et que des sorciers et des sorcières ont lié plusieurs personnes avec des charmes ; qu'il en est résulté l'impuissance, le marasme, des langueurs, que ceux-là seuls qui les avaient causés pouvaient faire cesser quand on leur faisait des présents ou lorsqu'on les en priait. Ces scélérats peuvent même envoyer les démons dans les corps. » En parlant de l'espèce de fureur qui survient, il dit que les possédés découvrent les choses passées les plus cachées et les secrets des assistants, mais qu'on terrasse leurs démons par des paroles de la sainte Écriture. — Forcé d'abréger, on rapportera un seul fait parmi ceux que Fernel a cités.

Le jeune fils d'un chevalier souffrait de convulsions par accès ; tantôt le bras gauche, tantôt le bras droit, parfois un seul doigt ; tantôt une jambe, tantôt l'autre, d'autres fois le tronc, étaient agités d'une si grande vitesse que quatre valets avaient peine à le tenir ; pourtant sa langue était libre et son entendement très-sain. Les accidents se reproduisaient dix fois le jour ; dans les intervalles, il se portait bien. « On aurait pu soupçonner l'épilepsie, dit Fernel, s'il y avait eu lésion dans l'entendement. » Les plus habiles médecins attribuant ces convulsions à une vapeur maligne de l'épine dorsale, qui des nerfs allait dans les membres sans attaquer le cerveau, il raconte ce qu'on fit dans cette pensée : clystères, purgatifs de tous genres, ventouses, onctions, emplâtres, frictions, etc. Enfin tout cela ne servant à rien, on provoqua des sueurs ; le

mal continuait. — « Mais nous étions bien loin d'en connaître la cause, dit Fernel; car au troisième mois, on découvrit l'œuvre du démon. Ce jeune homme commença à parler latin et grec, quoiqu'il ignorât cette dernière langue; à révéler les secrets des personnes présentes, à se moquer des médecins qui avaient mis le patient en grand danger par des remèdes inutiles, etc. » — Son père se mettait-il en route pour le visiter, quoiqu'il ne pût le voir, il poussait des cris, disant qu'on l'empêchât d'entrer, qu'on lui ôtât ce qu'il portait au cou, qui le faisait souffrir (c'était l'image de saint Michel, dont il portait le collier, comme chevalier de l'ordre); il se rappelait, entre ses accès, tout ce qu'il avait fait, et s'en affligeait, car les paroles saintes augmentaient sa fureur. Le démon répondait comme dans les autres possessions. — « Je ne rapporte pas ceci pour dire *du neuf*, ajoute Fernel, mais pour établir que le démon attaque les corps de diverses manières extraordinaires, tantôt en agitant les humeurs utiles, tantôt en envoyant de nuisibles dans les principaux organes; en obstruant des conduits, des veines, en agissant enfin sur l'organisme, de manière à causer diverses maladies. Les démons en sont les auteurs, mais leurs ministres sont des hommes perdus, des scélérats, qui agissent par des moyens surnaturels, et ce n'est que par des remèdes surnaturels qu'on peut les guérir. Il en est de divins et de diaboliques, etc., etc. »

Ambroise Paré.

Ce protestant fut successivement chirurgien de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III.

Il reconnaît l'existence de gens qui en vertu d'un

pacte avec Satan deviennent ses vassaux ; ce qui arrive aussi par infidélité, curiosité de connaître les choses secrètes, et par le désir qu'ont les pauvres de s'enrichir. Nul ne peut nier qu'il n'y ait des sorciers, et il expose toutes les autorités qui le prouvent. (V. *Œuvres*, l. XXV, c. xxv:)

Ambroise Paré ne croit pas au transport des sorciers par l'air, c'est selon lui une illusion causée par les démons. Après avoir dit que divers passages de l'Écriture prouvent leur action, qu'ils prennent la forme humaine, celle des animaux ; qu'ils s'emparent des corps vifs ou morts qu'ils agitent ; après avoir dit enfin que ce sont eux (les démons) qui durant la nuit font entendre divers bruits, comme s'ils étaient chargés de chaînes, qui remuent les meubles, feuilletent les livres, se promènent dans les chambres, cassent la vaisselle, ouvrent les portes, quoiqu'on ne trouve rien de cassé, ni portes ouvertes ; il arrive aux possédés :— « Ils parlent, dit-il, la langue tirée hors de la bouche, et par les parties naturelles ; s'expriment en diverses langues inconnues... , disent des choses merveilleusement grandes, racontent ce qui se passe, quelque secret qu'il soit, découvrent les secrets des assistants.

« L'esprit humain ne peut rendre raison des actes de Satan ; ils sont incompréhensibles, surnaturels. On ne doit pas s'opiniâtrer à rejeter la vérité quand on voit des effets dont on ignore les causes, mais confesser sa faiblesse. Les démons sont les exécuteurs de la justice divine ; Dieu a menacé d'exterminer les peuples qui souffriraient les sorciers ; toutes les sectes, excepté les épicuriens, décernent des peines contre eux. » (*Ibid.*, c. xxvi et xxxi.)

Aux chapitres xiv et xvi, Ambroise Paré avait parlé des accidents graves qui surviennent après avoir avalé

des corps étrangers. « Les uns sont morts, d'autres ont languï durant de longues années. »

On arrive au chapitre xxviii, — *Comme les démons nous peuvent décevoir*, — que l'on ne peut analyser ici. Les démons, dit Ambroise Paré, nous trompent par leurs impostures; ils entassent dans le corps mille choses étranges, vieux panneaux, ferrements, clous, épines, fils, cheveux entortillés, morceaux de bois, serpents et autres monstruosités.

La copulation diabolique est impossible, parce que le démon n'a ni chair, ni sang; mais il cause cette illusion. « *Or, quant à moi, je le crois,* » dit Ambroise Paré.

Le chapitre xxix traite des illusions diaboliques; le chapitre xxx, de l'art magique; le chapitre xxxi, de certaines maladies étranges et de guérisons superstitieuses. — « Les médecins, dit Ambroise Paré, ne peuvent guérir les maladies causées par sortilège, ni les sorciers celles qui sont naturelles. » — (Opinion qui n'est pas, je crois, vraie en tout.)

Le chapitre xxxii traite des incubes et des succubes; le chapitre xxxiii, des noueurs d'aiguillette, — pratique dont il ne doute pas; — le but du démon, c'est de semer la discorde.

Si nous revenons aux accouplements diaboliques, nous voyons qu'Ambroise Paré ne pense pas que le démon puisse se servir de la semence d'un mort, ni transporter celle d'un vivant; elle serait aussitôt corrompue. Il cite à ce sujet un fait arrivé de son temps, vu par plusieurs savants, et qui a donné lieu à plusieurs écrits.

Une jeune fille nommée Madeleine, était crue enceinte du démon, comme on l'a dit; on l'incarcéra pour attendre l'issue de l'événement; quelle fut la

surprise quand on vit « sortir de la matrice des clous, des morceaux de bois, du verre, des os, des pierres, des cheveux, des étoupes et toutes sortes de choses les plus étranges, introduites par le diable pour tromper et *embabauiner* le vulgaire. »

Jean Lange, etc.

On a de ce savant, mort à Heidelberg, en 1565, après avoir été médecin de quatre électeurs palatins, un recueil de lettres rempli d'une rare érudition et souvent cité par les médecins les plus célèbres des siècles suivants. Quoique Lange ait pensé, comme plusieurs philosophes de son temps, que l'œil peut faire des émissions de corpuscules malfaisants, il croit aussi à l'artifice des démons, et par là explique la maladie d'un cultivateur de Fugenstal nommé Ulric Neussesser. « Le malade ressentait de cruelles douleurs à l'hypocondre; un chirurgien parvint à extraire un clou placé sous la peau, sans qu'il y eût auparavant d'ouverture, *sub illæsa cute*. Les douleurs, loin de cesser, prirent chaque jour plus d'intensité, de sorte que le patient crut qu'il n'y avait pour lui d'autre remède que le suicide. Le chirurgien Jean d'Ettenstet, dit Lange, fit l'autopsie du cadavre en présence d'une nombreuse assemblée, *astante magna hominum frequentia*. Il retira de l'estomac un long morceau de bois de forme cylindrique, quatre couteaux, les uns aiguisés, les autres dentés comme une scie, deux outils pointus en fer longs de plus de neuf pouces, et un tampon de cheveux. Les témoins, la plupart, vivent encore, dit-il. » (V. *Medicinal. epist. miscel.*, l. I, ep. xxxviii.) Il parle aussi d'une démoniaque qui avait vomi des clous, un paquet de cheveux et des aiguilles.

Forestus (Pierre de Foreest), qui pratiqua avec succès la médecine en France et dans les Pays-Bas, a laissé plusieurs volumes in-folio d'observations, réunies sous le titre d'*Observationum et curat. medicinarum*, l. XXVIII, — Il y rapporte qu'il a vu en 1568 rendre par le vomissement, à une jeune fille de treize ans, des hannetons, dont l'un avait vécu pendant deux jours. *Res portentosa et incredibilis, nisi ipse conspexissem... referabatur autem ad incantationem hoc malum*, (L. XVIII, obs. XIX.)

Sennert cite François Hildesheim (*Spicil.* 2, p. 186), qui rapporte qu'un certain mélancolique rendait aussi par le vomissement du fer, des grains de poudre de guerre, des balles de plomb, etc.

Corneille Gemma.

Ce médecin, héritier des talents de son père, professa la médecine avec succès à Louvain au xvi^e siècle.

Il a fait une relation fort circonstanciée des phénomènes dont il s'agit.

Une jeune fille de quinze ans, sa voisine à Louvain, dit Gemma (qu'on abrège beaucoup ici), d'une figure agréable, d'un esprit au-dessus du vulgaire, en janvier 1571, éprouva divers symptômes. On ne peut citer ici tout ce qu'éprouva le sujet dans les trois premiers mois : — céphalalgie, vomissements et autres symptômes assez ordinaires dans les commencements d'une grossesse. Mais vers le milieu de juin, soif, convulsions, perte de connaissance ; la maladie s'aggrave, la jeune fille ne peut tenir en place, gonflement d'entrailles, souffrances telles qu'il lui semblait qu'on l'étranglât. Trois ou quatre valets pouvaient à peine la retenir au lit, attendu qu'elle

voulait fuir ; le tout survenait par accès. Au mois d'août, recrudescence du mal. Après des douleurs intolérables, — à la suite de grands efforts, elle rendit par le bas une anguille vivante, longue d'un pied et demi, plus grosse que le pouce. On remarquait la queue, les yeux et des écailles, comme dans les anguilles. Elle paraissait morte ; quand on l'eut mise dans un vase plein d'eau elle reprit vie. Les douleurs inouïes de la malade cessèrent. Mais, nouveau prodige : l'anguille, placée dans un endroit assez élevé pour être à l'abri des animaux, tout à coup disparut, et la malade commença à vomir une quantité énorme d'humeur aqueuse d'une saveur particulière. Ce vomissement dura plus de quatorze jours et s'élevait chaque fois à plus de vingt-quatre livres. Cependant les urines étaient aussi très-copieuses et le ventre n'était point gonflé, ni le corps bouffi ; elle mangeait peu et ne buvait qu'un peu de vin ou de bière. — Depuis la sortie de l'anguille elle sentait au côté gauche, où elle avait éprouvé un poids, une blessure et de la cuisson. Après ce vomissement durant quatorze jours, elle rendit une très-grande quantité de poils, les uns longs comme le doigt, d'autres plus courts, tels qu'il en tombe du pelage des vieux chiens, ce qui alla croissant, de sorte qu'elle en vomit ainsi plusieurs pelotes assez fortes, avec grande douleur. Vers le soir, longue défaillance, avec de telles convulsions par intervalles, qu'elle se jetait de côté et d'autre avec une telle précipitation, qu'elle se fût brisée la tête contre la muraille, si on ne l'eût retenue. Tantôt ses mains étaient crispées sans pouvoir les remuer, tantôt violemment agitées, elle s'en frappait la poitrine de coups si rudes, qu'on craignait qu'elle ne se tuât ; et cela durait deux heures environ. Pen-

dant ces accès elle perdait connaissance, riant ou pleurant successivement. Puis survinrent des vomissements contenant de gros tampons de cheveux, avec matière purulente ressemblant à la fiente d'oie ou de pigeon. Dans ces ordures, on remarquait des morceaux de bois de la grandeur de l'ongle. Il survint un autre vomissement, noir comme de l'encre, composé de charbons broyés, qui continua pendant plusieurs jours; il s'élevait, par jour, à deux ou trois livres, et fut très-souvent mélangé avec des cheveux blancs, très-durs et très-longs. Puis il fut suivi du vomissement d'un sang veineux, suivi lui-même d'une autre déjection noire, chaque jour d'environ cinq à six livres, et cela constamment, durant une semaine. — Alors des symptômes d'épilepsie qui s'étaient souvent manifestés n'eurent lieu que de trois jours l'un, puis seulement tous les sept jours. Les vomissements ne contenaient que peu de cheveux, mais de plus en plus noirs, hachés en petits morceaux, mêlés à une matière d'apparence boueuse. — Autour de septembre, vomissements de fragments de membranes intestinales. — Après ces accidents minutieusement rapportés par l'auteur, survinrent des vomissements de pierres innombrables pendant plusieurs heures avec des efforts inouïs, causant de grandes défaillances. La malade rendit aussi une pierre anguleuse, le double en grosseur d'une châtaigne, qui, s'étant arrêtée plus d'un quart d'heure dans l'œsophage, faillit l'asphyxier; ses pieds et ses mains étaient froids, et son corps roide comme une statue; elle resta ainsi comme morte jusqu'au moment où, s'agitant de nouveau, elle vomit un morceau de bois de la longueur et de la grosseur du pouce. Pourtant les vomissements de cheveux continuaient par intervalles, toujours en diminuant et devenant aussi

de plus en plus noirs ; elle faillit encore être étranglée par un os de forme triangulaire ; les jours suivants, elle rendit des os, des jointures, des doigts, des rotules de diverses dimensions, mélangées parfois de poils et de cheveux, enfin des morceaux de cuivre et de verre, etc. A la suite de ces déjections monstrueuses, la jeune malade resta très-pâle et le ventre gonflé comme une hydropique. On la guérit avec des apéritifs, mais il lui resta une hernie provenant sans doute de la violence de ses cris. — Gemma a été, dit-il, témoin oculaire. *Vidi oculis meis.* (V. *De naturæ div. charact.*, l. II, c. iv.)

Disons un mot, en passant, d'André Matthiole et d'Alexandre Benedetti.

Matthiole, cet homme célèbre qui avait été premier médecin de l'archiduc d'Autriche, était convaincu que les démons se mêlent avec les humeurs et portent le désordre dans toute l'économie. — Comment combinent-ils leurs moyens ? Matthiole l'ignore, mais il ne faut pas oublier, dit-il, qu'ils en possèdent d'infailibles, et qu'on ne peut révoquer en doute l'existence de divers états causés par les mauvais esprits.

A. Benedetti rapporte qu'il a vu deux femmes, ses voisines, après avoir pris de *mauvais remèdes, malis medicamentis potionatas*, agitées par des vomissements prodigieux. L'une d'elles vomit une aiguille en forme de hameçon attachée à un long crin, qui fut rejetée après de grands efforts, avec des rognures d'ongles ; elle mourut le lendemain. — L'autre vomit une perruque de femme, des fragments de verre, une queue de chien, avec le poil, presque tout entière, en trois morceaux.

Baptiste Codronchi, d'Imola.

Ce médecin, fort célèbre au milieu du seizième siècle, écrit qu'une vieille femme ayant touché le ventre d'une accouchée, celle-ci, après six mois de douleurs abdominales horribles, rendit par le bas des épines, des os, des morceaux de bois, etc. (*De morb. venefic.*, l. II, c. III), ce que chacun devinera n'avoir pu être naturel. — Le même rapporte qu'une sorcière ayant touché de la main le ventre d'une autre femme enceinte, le fœtus fit un mouvement extraordinaire et peu après il sortit par morceaux. (*Ibid.*) — Dans le liv. I^{er} du même ouvrage (c. VIII), il raconte l'étrange maladie de sa petite fille nommée François, âgée de dix mois; comme on soupçonnait du sortilège, ayant cherché dans son matelas, on y trouva du charbon, des os de mort, de la coriandre, des pois chiches, un objet qu'on ne sut déterminer, et des plumes arrangées avec art; plus tard, deux morceaux de noix sèches, des ossements, des arêtes de poisson en forme de peignes, du corail, etc. Lorsqu'on eut jeté le tout au feu et changé de logis, l'enfant guérit sans remèdes. Le même auteur cite l'aventure d'un jeune homme qui, ayant voulu quitter une jeune fille qu'il fréquentait, *reperit se genitalibus privatum*; comme il racontait ce méfait à une femme, celle-ci lui conseilla de se les faire rendre, soit par caresses, soit par menaces; il choisit l'heure et le lieu favorables, guetta cette fille, la bâillonna à l'étouffer et ne lâcha que lorsqu'elle eut promis de détruire le maléfice : *quæ tactu manus inter femora præstigium abstulit*. — Codronchi avait la ferme opinion qu'on peut par magie causer l'avortement et empêcher d'uriner¹.

1. Le lecteur retrouve dans les observations de ces médecins des

Henri de Heers, etc.

Henri de Heers, médecin de l'électeur de Cologne, rapporte longuement l'histoire d'une petite fille de neuf ans qui, en 1625, avait vomi des plumes, plusieurs petits paquets de paille plus gros que le pouce, traversés par des épingles, des cordons tissus de fils de différentes couleurs, une de ces feuilles de papier azuré où l'on pique les épingles pour les vendre..... L'enfant (contre l'opinion que l'on a vu exprimer par Wier) ne doutait pas que tout cela ne sortit de son corps, attendu qu'elle le sentait venir du fond de l'estomac. De Heers dit que tandis qu'il approchait sa main de la gorge où il sentait une épingle prête à sortir, quand de sa main gauche il croyait la saisir, elle lui était enlevée; mais bientôt, l'enfant la crachant, de Heers la recevait dans sa main ¹. Il ajoute que d'autres fois il a senti monter ainsi de petits paquets à l'orifice du ventricule, et prêts à sortir par la bouche; il y mettait toute son attention, mais le démon se jouait de ses efforts. *Cacodæmone conatus ludente. (Observat. medic., obs. viii.)*

A quoi bon multiplier ces autorités? Les plus savants médecins pensaient tous de même. Valvasor, par plusieurs exemples, démontre que les sorciers ont souvent envoyé des pluies abondantes, causé des ouragans, fait tomber la foudre, etc. Camerarius, entre autres

faits pareils à ceux qui ont été consignés dans notre deuxième volume. On voit aussi que ces vomissements monstrueux contiennent d'ordinaire les substances employées pour causer l'ensorcellement.

1. « *Quæ tum viderim, dit de Heers, audiverim, tetigerim, quia scio fore, ut multos inveniant medicos, maxime a Pontificia fide alienos, incredulos et fidem narrationi meæ non habituros. ita me amet Deus ut verissime scribam quæ vidi.* »

faits, parle d'un homme qui nommait par leur nom les gens qu'il voyait pour la première fois, et leur racontait non-seulement toutes les actions de leur vie passée, mais celles de leurs parents et amis qu'il n'avait jamais vus. Quand il prédisait, il était calme, quand il était agité, ses discours étaient pleins d'obsécrités.

En arrivant au dix-huitième siècle, nous verrons les plus illustres médecins citer les mêmes faits qu'ils attribueront à la même cause.

Zacutus Lusitanus.

Le médecin Zacutus (Abraham Zacuto), né à Lisbonne, mort dans le dix-septième siècle à Amsterdam, a composé deux volumes in-folio de médecine, où on trouve du savoir et des observations curieuses. — Zacutus cite la maladie extraordinaire d'une jeune demoiselle de seize ans, d'une beauté peu commune, issue de famille noble. Le maléfice qui causa cette maladie, dont on ne peut relater ici toutes les circonstances, fut confirmé par un énorme vomissement de matière noire avec des pelotes de crin, des paquets épineux d'un certain chardon, aiguilles d'airain, certains corps ayant la forme d'un œuf de couleur noire, desquels sortirent, étant coupées, plusieurs fourmis volantes, et d'où s'exhala une telle puanteur qu'on fut obligé de quitter la maison. On ne pouvait douter du maléfice à la vue de tout ceci, dit Zacutus; mais ce ne fut pas tout : la malade étant tombée en syncope, dans un vomissement très-laborieux, il sortit un animal gros comme le poing « pelage noir et à longue queue, ressemblant à un rat, qui se sauva d'abord très-agilement, mais mourut bientôt. »

Les parents consultèrent des devins, des sorciers, des magiciens; un quidam promit de guérir la malade; que si on voulait lui donner bonne récompense, on l'appellerait lors d'une crise; dans un affreux paroxysme on l'appela en effet. « J'étais présent, dit Zacutus (*me présente*), il mit sur la tête rasée de la malade un morceau de papier très-blanc sur lequel étaient écrites les deux lettres T. M. Il y plaça le sabot à demi brûlé d'un âne, marmotta quelques paroles, et elle fut délivrée. » (*Prax. medic. admir.*, l. III, obs. 139.)

Reste à connaître la cause de ce maléfice. — Un jeune homme éperdument amoureux de cette demoiselle, étant irrité de son dédain, s'adressa à une sorcière; celle-ci se servit d'une image de cire qu'elle piquait avec des aiguilles en prononçant des paroles, et la jeune personne en ressentait des douleurs inouïes. Après des convulsions affreuses, dont on a vu ailleurs des exemples, elle restait sans voix, les yeux tournés, le visage tout noir; puis tremblement de la langue, lipothymie, sommeil inquiet et perte complète des forces. Cet état dura trois jours: les médecins qu'on avait appelés ayant discuté longtemps sur la maladie, furent tous d'avis que le mal provenait d'un vice de l'utérus et d'une vapeur maligne qui causait tout ce désordre. Des remèdes furent administrés, mais d'horribles convulsions, un délire furieux, etc., firent retirer les médecins qui reconnurent enfin l'œuvre du démon seul, ou un ensorcellement, opinion qui fut confirmée par les accidents qu'on a décrits plus haut.

Plater.

Tous les hommes de la science s'accordent aujour-

d'hui à dire que Plater a écrit sur la pathologie cérébrale des observations si remarquables, qu'il semble que son ouvrage vienne d'être composé : manie, démence, idiotisme, folie, mélancolie, épilepsie, etc. En parlant de tous ces états, il fait preuve d'une grande profondeur de jugement et d'une non moins grande expérience. Pourtant ce médecin pensait aussi que certains symptômes extraordinaires ne peuvent appartenir aux maladies naturelles, mais à l'action des esprits déçus, qui, dans certains cas, portent le désordre dans l'organisme ; ces maladies ont, il est vrai, quelque analogie avec les maladies mentales naturelles, mais certains signes les distinguent. Pour Plater, ces signes sont : les apparitions d'esprits, avec ces culbutes extraordinaires dont on a cité tant d'exemples ; d'entendre le démon parler par la bouche du patient, etc. Et ce qui met le sceau à tous ces signes, c'est la faculté de prédire l'avenir, la prévision, la connaissance des choses cachées, le pouvoir de parler des langues qu'on n'a jamais apprises, survenu depuis l'invasion de la maladie. Selon Plater, tous les traitements ordinaires sont inutiles dans ce genre de maladies causées par le démon (ce dont il n'est pas permis de douter). — C'est aux ministres de la religion, aidés des prières des fidèles, qu'il appartient de les guérir.

Antoine Santorelli, professeur de médecine à Naples.

Santorelli n'admet pas, comme les philosophes réformateurs, que l'imagination puisse agir sur les corps étrangers, faire tomber quelqu'un de cheval, faire mourir, exciter tonnerres, pluies et tempêtes. — Diverses expériences, dit-il, prouvent que, au marmotement d'un magicien, un sas tourne, un taureau est

terrassé; qu'on peut marcher sur l'eau, faire enfin des prodiges; tout cela n'appartient ni à une âme plus excellente, ni à l'influence d'un astre favorable. — Ce que le plus simple bon sens aperçoit, Santorelli le démontre. — Il nie la fascination naturelle et les incantations par des paroles; il examine la prétendue vertu des poudres, de l'onguent des sorciers : ces substances en sont naturellement dépourvues; et quoiqu'il soit du dernier ridicule de leur en accorder, il veut bien prouver le contraire, comme si ce sentiment était sérieux. — L'opinion de ceux qui admettent une cause surhumaine est donc très-probable, dit-il; mais parmi ceux-ci il en est qui voient les intelligences qui meuvent les astres (les anges), d'autres voient les démons. — Peut-on nous apprendre comment les premières, douées d'une si grande bonté, commettraient tant de forfaits? poursuit Santorelli. — Il n'hésite pas à dire qu'il est évident que ce sont les démons. *Inesse hanc vim daemonibus patet*. Si, d'après Aristote et Platon, des intelligences meuvent les corps célestes, à fortiori peuvent-ils remuer les humeurs. (C'est aux philosophes réformateurs qu'il s'adresse.) « Si les premiers ont pensé que les *idées*, qui sont des substances séparées de la matière et distinctes de Dieu, ont ce pouvoir, c'est avouer nécessairement que le démon peut en être l'auteur. *Fateantur necesse est posse id a dæmone fieri*. Mais cela, dit-il, ne peut être discuté, puisque la sainte Écriture l'a confirmé par des faits. » — Santorelli pense que le démon ne peut rien créer. S'il semble produire, la substance n'est que prestigieuse. Il dit enfin que dans la possession il n'est pas nécessaire que le démon s'insinue dans les corps; son action seule y agit, sa substance ne s'y trouve point... Quant aux guérisons des maladies diaboliques, on

ne les obtient que par les remèdes surnaturels.
« Comme ce sujet concerne les théologiens, dit-il, je n'en dirai rien, *nam recte monet ille, ne sutor ultra crepidam.* »

I. de Diemerbroeck, professeur de médecine et d'anatomie à Utrecht,

Cet excellent praticien cite dans un de ses traités un fait singulier, qu'il attribuait au démon. Appelé pour un enfant de cinq ans, qui poussait de si hauts cris causés par de vives douleurs, qu'on craignait qu'il n'en résultât une hernie, il examina le ventre du petit malade, et sentit sous les téguments, entre l'ombilic et le pubis, un corps pointu qui perça la peau sous la pression de la main ; on le saisit avec des pinces, et quel n'est pas l'étonnement de voir apparaître une alène de cordonnier, de la longueur d'un médius de grande dimension sans manche, avec un morceau du ligneul qui l'avait fixé jadis. L'opération faite, l'enfant se porta fort bien ¹. (*Observ. et curation. medic., obs. XLVI.*)

Willis, professeur de philosophie naturelle, membre de la Société royale de Londres.

Ce célèbre médecin, disent les biographes, excita l'envie et subit des tracasseries qui abrégèrent ses

1. Quoique les observations chirurgicales citent des cas où l'on aurait avalé par mégarde des corps étrangers d'une grande dimension, il serait difficile de regarder celui-ci comme le résultat d'un accident. On conçoit qu'une aiguille avalée puisse se montrer au talon, mais on comprend moins qu'une alène ait passé par le pylore, traversé les intestins grêles, et soit arrivée sous les téguments, entre l'ombilic et le pubis, sans avoir perforé ni l'estomac ni les intestins, ni causé de lésion au péritoine, puisque après l'extraction l'enfant se porte bien.

jours. Il mourut, jeune encore, en 1675, et laissa, entre autres traités estimés des médecins, des écrits sur la manie, la mélancolie, la frénésie, le délire, etc., qui forment un traité presque complet de pathologie du cerveau.

Willis possédait des connaissances fort étendues sur les maladies du système nerveux. On ne peut rien extraire de ses observations sur les maladies mentales; mais on doit constater ici que ses travaux sont du plus haut intérêt pour les manigraphes de nos jours, et, de leur aveu, il y a beaucoup à apprendre.

« On a composé bien des volumes sur la mélancolie, dit Willis (qui a fait des observations profondes sur la matière), mais, pour décrire ses principales nuances, il faudrait les multiplier à l'infini. » — En examinant la nature des diverses espèces de mélancolie et leurs causes, il n'oublie pas celles qui sont dues aux idées religieuses, à la croyance à la magie... Il sait que des mélancoliques ont été frappés par toutes ces histoires. On voit qu'il a non-seulement puisé des connaissances dans les écrits de ses prédécesseurs, mais qu'il y a beaucoup ajouté. — Nos manigraphes avouent qu'il avait la plupart des connaissances que nous sommes si fiers de posséder aujourd'hui. — Admettons quant au but de la science, qui est de guérir, qu'elle a pu gagner quelque chose. Quant à la connaissance des diverses causes des aliénations, admettrait-on aussi quelques progrès depuis Willis, il serait très-ridicule de le considérer comme étant un héritier, sans critique, des vieilles traditions; il n'ignore rien de tout ce qu'on peut attribuer à l'imagination, aux diverses causes physiologiques, morales, physiques, atmosphériques, pathologiques, etc., et cependant Willis, ce qui devrait un peu rabattre la présomption et l'outrecuidance de tant d'es-

prits forts qui n'ont pas la moindre notion du sujet, Willis adopte sans restriction aucune la doctrine des théologiens. — « Il ne répugne nullement à la raison de ce logicien sévère, dit un de nos savants aliénistes (V. Calmeil, *De la folie*, 1845, t. I^{er}, p. 407), d'admettre que les démons puissent en quelque sorte s'insinuer dans les couloirs du système nerveux, agir, dans certaines limites, à la place de l'âme humaine. C'est à ces esprits, qui ont le pouvoir de stimuler l'organisme par différents moyens, que sont dues mille lésions fonctionnelles, et surtout celles qu'on note dans les véritables énérgumènes. »

Willis était bien d'avis pourtant qu'il ne faut pas voir partout l'action du démon, ni faire mourir une vieille sorcière, parce qu'on se croit atteint d'une maladie singulière qui peut souvent être fort naturelle; mais il reconnaît l'intervention des esprits comme causes de certaines maladies extraordinaires.

Sennert.

Daniel Sennert, professeur de médecine à Wittemberg, a laissé, disent les biographes, divers ouvrages où les principes fondamentaux de la médecine sont savamment établis et les maladies exactement décrites. Ils forment, disent-ils, une bibliothèque complète de médecine qui vaut infiniment mieux que beaucoup de livres modernes tant vantés.

Sennert, comme plusieurs autres médecins, aurait cru être incomplet s'il eût omis les maladies causées par *ensorcellement*; il examine ce qu'on entend par ce mot; plusieurs l'attribuent à un écoulement de corpuscules. Il démontre longuement que ni la voix, ni le regard, ni le souffle, etc., d'une personne saine ne

peuvent causer une maladie; les divers systèmes des réformateurs sur ce sujet sont estimés par lui à leur juste valeur. Sennert veut bien accorder à l'imagination une grande puissance; « mais penser qu'elle puisse agir sur l'air atmosphérique, sur un corps étranger, etc., — c'est une erreur. — L'auteur de tous ces maux, dit Sennert, c'est le diable. » *Omnium illorum malorum autem auctor diabolus est. (Practic. medic., l. VI, p. ix, c. 1^{er}.)*

« Il n'opère pas pour rendre l'homme puissant, mais pour tromper sa crédulité, pour s'en faire un complice d'impiété, un compagnon de son éternelle infortune. Celui qui penserait, dit Sennert, d'après Scaliger, produire naturellement ces effets avec des paroles serait un insensé. *Stultus ille, ac vecors putat, suis se verbis agere.* » Sennert montre sur cette matière autant de prudence que de grand sens. — Les démonologues parlent de femmes à double prunelle qui ont dans l'œil l'effigie d'un crapaud... — « Il n'est pas impossible, dit Sennert, que ceux qui ont fait un pacte avec le démon aient de tels signes. » — Sont-ils réels, n'est-ce qu'une apparence? Sennert le laisse décider à d'autres. « *Aliis dijudicandum relinquo.* »

Après avoir distingué les diverses espèces de fascination, il examine (c. II) l'incantation magique, celle par laquelle Satan accomplit le mal voulu par celui qui a fait alliance avec lui. Il dit qu'on ne peut nier que la curiosité de l'homme ne l'ait fait recourir au démon.

Dans huit paragraphes, il rapporte les différents noms de ces esclaves de Satan, lesquels correspondent aux diverses opérations magiques. — Plus loin il cite des observations fort curieuses faites par les médecins dans les maladies causées par sortilège; les vomissements

monstrueux, alors assez fréquents, sont amplement exposés et bien attestés; Sennert analyse soigneusement Wier dans [le chapitre iv. — Dans les chapitres suivants, il explique d'où viennent ces maladies et comment les sorcières y concourent; — longue et difficile controverse qui ne peut trouver place ici. — « Il est certain, dit-il, que le démon connaît les vertus des plantes, qu'il peut les révéler aux siens; mais aussi qu'il les trompe en leur indiquant l'usage de substances qui n'ont aucune vertu. Il est non moins certain que des gens ont donné des maladies par des poisons dont la composition venait du démon; je pense, continue Sennert, que Wier lui-même ne peut le nier. *Quod nec ipsum Wierum negare posse existimo*. Que les compositions soient quelquefois naturelles, quoique venant du diable, ce n'est pas la question principale, mais de savoir si, sans l'emploi des poisons naturels, les sorcières peuvent, avec l'aide de Satan, causer la mort. » (*Ibid.*, c. v.) Il examine les arguments de Wier, et les réfute dans neuf conclusions. On ne donnera ici la substance que de quelques-unes seulement.

« Quoiqu'elles se proposent de nuire, ce ne sont point ces sorcières, c'est le démon qui opère. Quelquefois aussi, quand il prévoit l'arrivée d'une maladie naturelle, il leur suggère de faire un maléfice, qu'elles croient avoir causé; il leur envoie des songes qu'elles croient vrais, et pensent ainsi avoir fait tout le mal qu'elles ont rêvé. Il peut leur enseigner la préparation d'onguents et de poudres. — C'est le plus rare. — Mais elles usent d'ordinaire de substances que tout homme sensé sait être sans vertu, coquilles de noix, ongles, os, crapauds, serpents, verres, cheveux; images de cire, etc., etc.; elles les cachent dans les lits, sous les seuils; ces substances fort inutiles, lors même

qu'elles contiendraient des principes vénéneux, ne produiraient rien, surtout quand elles sont placées à quelques milles de ceux qu'on veut maléficier. Mais le démon feint d'être forcé d'agir par leur emploi. Les poudres, dont le venin est si subtil, peuvent, dès que les sorcières sont en prison, être impunément touchées; elles ne nuisent qu'à celui auquel celles-ci voulaient nuire; des faits innombrables le prouvent. »

Sennert montre comment les plus habiles peuvent être trompés par le démon; celui-ci prévoit une maladie naturelle, il suggère à un sorcier de la donner; ce sorcier se livre à ses pratiques; la maladie naturelle survient; il croit alors et avoue en être l'auteur. Comme le médecin qui la reconnaît naturelle la guérit, celui-ci refusera de croire au maléfice et pourra juger ainsi de toutes les autres. — Le démon cause aussi des maladies naturelles, qui pourront de même être guéries naturellement.

Sennert montre par là combien l'astuce du démon peut causer d'erreurs, mais on ne saurait entrer dans tous ces développements.

D'autres fois, pour maléficier quelqu'un, il suffit de le demander au démon. Ce mode fait courir moins de danger au sorcier.

Sennert examine les divers prestiges : — ici figurent les vomissements de corps étrangers, question difficile à décider; ils sortent quelquefois de l'estomac, d'autres fois ils sont simplement prestigieux. On n'est assuré de leur réalité que lorsqu'on les a conservés. Il cite des faits fort curieux.

Dans tous les cas, les sorcières n'en sont pas moins coupables; puisqu'elles ont voulu faire le mal, on ne saurait les excuser. Ici encore on réfute Wier, qui a soutenu que le pacte était vain, le diable n'ayant ni

chair ni os ; que tout est prestigieux, etc. Mais Sennert dit : « Les sorcières ont cru à la réalité de l'apparition, leur but n'en est pas moins condamnable. » Bayle, comme on l'a vu, partageait la même opinion.

Les maladies causées par sortilège ne peuvent être du domaine de la médecine ; il n'y a pas de moyen humain de les guérir. *Morbos omnes a veneficio inductos curabiles non esse, sed Deo permittente, a diabolo corporis humani constitutionem ita sæpe vitari posse, ut nulla humana ope in pristinum statum reduci possit.*

Sennert n'a point omis les philtres qui causent l'amour et les maléfices qui inspirent la haine, ni les ligatures qui rendent l'homme impuissant. « Elles sont connues de tout le monde, dit-il ; l'effet dure plusieurs mois, quelquefois des années ; le démon intervient pour détruire l'affection conjugale et donner occasion de pécher. »

Le chapitre viii traite des remèdes diaboliques ; le ix^e, des remèdes naturels. Quand le démon se sert des humeurs du malade, le médecin peut favoriser la guérison. — On sent qu'il faut nécessairement, dans ce cas, que Satan cesse d'agir.

Le chapitre x traite des remèdes divins.

Sennert donc croit aux effets de l'ensorcellement, qu'il sait peut-être discerner, autant qu'il est donné à l'homme de le pouvoir.

On est surpris, en parcourant son ouvrage, de la manière aussi approfondie que méthodique avec laquelle il a étudié la catalepsie, l'épilepsie, la manie, la frénésie, le délire, le somnambulisme, le sommeil comateux et tout ce qui tient plus ou moins aux maladies mentales. L'erreur serait grande de croire que les anciens médecins attribuaient au diable des phénomènes que la science est parvenue aujourd'hui à expli-

quer naturellement; ils n'admettaient l'intervention diabolique que dans les cas extraordinaires regardés aujourd'hui comme fabuleux; dans toute autre circonstance, ils accordaient une large part à la nature, on pourrait dire même parfois trop grande; car l'influence des opinions des réformateurs subsistait au dix-septième siècle, et plusieurs médecins se montraient encore fort disposés à admettre, au moins en partie, leur doctrine, quelque absurde qu'elle fût.

L'incrédulité était plus grande qu'on ne pense, plusieurs du moins voulaient en faire parade. — Les sentiments du seizième siècle semblent sommeiller durant le dix-septième pour se réveiller au dix-huitième et grandir, comme on le verra.

Sennert, en distinguant la mélancolie de l'état causé par le diable, dit qu'elle favorise son association; aussi les médecins la surnommaient le bain du diable, *balneum diaboli*.

Pour l'ordinaire, son action était facile à reconnaître. Quand des mélancoliques prédisent l'avenir, connaissent les choses secrètes, parlent des langues qu'ils n'ont point apprises, font des choses surhumaines, vomissent des morceaux de fer, des balles de plomb, des graviers, des animaux vivants, etc.; ils sont démoniaques. — « Plusieurs pensent, dit Sennert, que quand, dans leurs agitations, ils prédisent et parlent des langues étrangères, ce sont des mots insignifiants, que le vulgaire prend pour du latin, du grec ou de l'hébreu; » pour soutenir le contraire, il cite les faits observés, entre autres celui d'un paysan qui, en pleine lune, composait des vers latins, puis redevenait parfaitement ignorant. Guainerius, son médecin, attribuait ce phénomène à l'influence des astres. « L'âme, disait-il, avant d'être unie au corps, possède la science

universelle, que le corps détruit, mais qui est récupérée sous l'influence de la planète qui présidait à la naissance... » — Vaine supposition, selon Sennert. — On l'attribue aussi à la mélancolie ; « peut-elle révéler l'avenir, faire connaître des langues qu'on ne sait qu'en les étudiant ? D'autres l'attribuent au démon ; nous partageons cette opinion, » continue Sennert. — Mais il s'explique : « On ne doit pas attribuer au démon tout ce que les maniaques font d'extraordinaire, quoiqu'il agisse peut-être plus souvent qu'on ne croit. *Forsan frequentius hoc accidit quam sæpe creditur.* (*Ibid.*, l. I, c xv, q. 1.)

Quelquefois il arrive aussi que le démon quitte un corps qui a cessé d'être propre à cacher son action. — En parlant du cauchemar et de l'*incube*, Sennert dit qu'il n'entend point dissenter de l'incube diabolique, dont il est possible que le démon se serve pour tourmenter les hommes. (*Ibid.*, c. xxix.) — Sennert reconnaît enfin que l'imagination peut causer des effets difficiles à expliquer.

C'est l'ouvrage de l'auteur lui-même que doit consulter tout lecteur qui désire connaître ses opinions sur le sujet de l'intervention diabolique ; elles sont extrêmement sages, et cependant conformes à la doctrine démonologique.

Hoffmann, dix-huitième siècle.

Lorsque nous examinerons le dix-huitième siècle, nous y verrons régner le matérialisme et ce sensualisme grossier qui engendre le scepticisme et l'impiété, et pourtant dans ce siècle corrompu, hostile à la doctrine des esprits, on voit encore de célèbres médecins ne pas craindre de s'en déclarer les partisans et proclamer les faits surnaturels dont eux-mêmes ou

leurs confrères ont été les témoins. Ces faits se manifesteront plus rarement, on en devine la cause; l'observation étant plus rare aussi par suite de l'incrédulité de ce siècle, ils peuvent rejeter quelques points de la doctrine démonologique, mais ils en acceptent assez pour que les démonologues puissent leur dire : « Si vous admettez tel principe, vous devez logiquement admettre aussi telle conséquence. »

Nous terminerons notre liste de médecins par Frédéric Hoffmann, conseiller aulique du roi de Prusse, membre de plusieurs académies, mort en 1742, après avoir rempli avec distinction l'emploi de professeur de médecine dans l'Université de Halle.—Hoffmann connaissait la médecine à fond, disent ses biographes, et mérite d'être mis au nombre des meilleurs auteurs; c'était d'ailleurs un grand praticien.

Ce célèbre professeur n'a pas dédaigné d'insérer dans ses six volumes in-folio une dissertation physico-médicale sur la puissance du démon (*De potentia diaboli in corpora*, en vingt-sept paragraphes ou chapitres). Loin de s'y montrer partisan du pyrrhonisme qui s'est manifesté surtout à la seconde moitié de son siècle avec tant d'impudence, il dit, dans son Introduction, « que les hommes les plus doctes et les plus sensés ont condamné dans tous les temps ceux qui rejetaient les faits historiques sous prétexte de ne pouvoir les expliquer. Les philosophes ont posé en principe, dit-il, que la non-existence d'un fait ne peut se conclure de l'ignorance où l'on est de son mode, et il blâme les médecins d'oublier si fréquemment cette règle, que l'on a peine à compter leurs écarts. Il montre qu'ils suivent une marche opposée à celle qu'ils devraient suivre. On les voit recourir à leur raison, la tourmenter de mille manières; qui donc ignore, dit-

il, que la raison est inhabile à pénétrer la plupart des causes naturelles ou métaphysiques? Quand il s'agit de faits, il faut, *à priori*, examiner leur authenticité; l'infraction de cette règle, surtout en ce qui concerne les malins esprits, a enfanté une prodigieuse variété d'opinions. Les uns, poussant trop loin la crédulité dans les effets physiques, n'ont vu que diables et enchanteurs; d'autres nient leur influence parce qu'ils pensent que la raison la repousse. » Hoffmann fait à ces derniers cette objection: « Si deux ou trois témoins suffisent pour constater un fait, on ne conçoit pas l'obstination que l'on met à nier ce qui fut constamment la croyance de toutes les nations; ce dont les théologiens, les philosophes, les médecins les plus distingués sont tous tombés d'accord; ce que l'histoire nous montre sanctionné par tant d'édits et d'arrêts, et confirmé par les aveux des coupables. » — Hoffmann dit « qu'il faut peser les arguments de part et d'autre, ne pas trop accorder aux démons, ni leur tout refuser. Qu'entendent les théologiens, les physiciens, les médecins par *démon*? un esprit, c'est-à-dire une substance inétendue, n'occupant aucun lieu. » — L'ayant défini comme être créé, comme esprit du mal, etc., et distingué des anges, il examine la question de sa puissance; quoiqu'il l'exerce surtout sur l'imagination, « elle n'est pas moins admirable sur les corps eux-mêmes. » Il discute les raisons des cartésiens qui la nient, dit que « Descartes a fait naître cette erreur en enseignant que Dieu est la cause prochaine et immédiate du mouvement dans les corps. Cette opinion est des plus erronées; il est faux que la force qui agit dans les corps soit une intervention divine immédiate; ce serait confondre Dieu avec l'univers et tomber dans le spinosisme; si le principe qui meut tous les corps était divin, Dieu ne serait

qu'un principe actif, partie constituante des corps, puisque la matière est passive. » — Après avoir prouvé que les créatures sont au contraire douées d'une force propre qui vient originairement de Dieu, il conclut qu'il est faux que Dieu soit la cause immédiate des mouvements. « Qui oserait dire que ce soit Dieu qui veuille et pense en nous ? » dit Hoffmann (qui, toutefois, ne nie pas le concours général dû à sa protection continuelle) ? Il complète sa preuve *à posteriori* en citant l'effet de l'imagination d'une femme sur le fœtus : « Si, comme les cartésiens le pensent, Dieu procédait à sa formation, il serait troublé par l'imagination de la mère, conclusion impie. » De cette fausse opinion il en est né une autre, poursuit Hoffmann : c'est que les cartésiens ne peuvent se persuader que le démon puisse agir sur les corps ou les mouvoir, attendu qu'il ne pourrait avoir aucune action sur Dieu, auteur de tout mouvement... — Mais, leur système étant détruit, cette dernière proposition tombe. — Il examine les autres arguments des cartésiens : « Un pur esprit, disent-ils, ne peut agir dans les corps ; car, entre eux et lui, il ne peut exister de point de contact. Or, le mouvement n'ayant lieu que par contact, il faut nécessairement refuser au démon la puissance de mouvoir, puisqu'il est inétendu. » — Hoffmann établit qu'un corps ne saurait se mouvoir de lui-même, la nature en requiert au moins deux, l'un qui imprime la force motrice, l'autre qui la reçoit. Mais c'est une question de savoir si un corps ne pourrait être mû indépendamment du contact d'un autre ; par l'impression de la force d'une substance immatérielle, par exemple d'un esprit. Quant à lui, il ne voit pas pourquoi cela n'aurait pas lieu ; il prouve même que si on examine la nature de cette force qui meut les corps, on est forcé d'avouer

qu'elle est immatérielle. D'autre part, l'esprit étant une substance essentiellement active, il ne voit pas pourquoi son action ne se communiquerait point aux corps. Mais, d'ailleurs, les faits parlent, poursuit Hoffmann; qu'y a-t-il de plus avéré que la puissance de l'âme sur les esprits animaux, puisqu'elle oblige à se mettre en mouvement telle partie du corps? Nul ne dira que ce soit l'âme elle-même qui meuve immédiatement les muscles; il faut croire que les fluides nerveux qu'on nomme esprits animaux sont les intermédiaires dont elle se sert. — L'esprit pouvant déterminer certains actes, Hoffmann examine ce que Satan peut ou ne peut faire, et quelle est précisément l'étendue de sa puissance sur les corps de la nature. « Il ne peut rendre savant, l'intelligence est un bienfait étranger à son essence; il ne peut opérer de transmutation de métaux, ni rendre la vie à des cadavres, car il ne connaît pas la construction intime des éléments d'aucun corps, sinon il en produirait à volonté. — Peut-il agiter, remuer à volonté les corps grands et solides, animés ou inanimés? Hoffmann refuse ce pouvoir au démon. — « Il faut des observations certaines pour décider ce qu'une créature peut ou ne peut pas, » et il ne voit aucun témoignage prouvant d'une manière certaine que le démon, par sa seule force, puisse porter des corps lourds et de grande dimension.—Nous en doutons avec raison, dit-il : *jure meritoque*. — L'esprit n'est pas la cause du mouvement, il ne peut que le diriger; l'âme hors de son domicile ne peut remuer son corps, ni même en mouvoir aucune partie, qu'en faisant intervenir un autre agent; les esprits n'ont donc qu'un pouvoir restreint; mais si le démon n'a pas la libre faculté de mouvoir les corps, beaucoup moins a-t-il celle de les pénétrer, de faire qu'un plus grand pénètre dans un plus petit... — Tout ce

qu'on dit des épées qui ne peuvent entrer dans la peau sont des fables, *mera sunt figmenta*.

« Le diable peut-il transporter les sorciers? » La négative vient d'être décidée, comme on l'a vu. — « Ce serait un miracle, dit Hoffmann; il faudrait détruire la pesanteur des corps ou rendre l'air plus pesant qu'eux. Les théologiens s'autorisent du transport de Jésus-Christ. Mais le protestant A. de Wale, théologien sagace et érudit, a réfuté cette opinion dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament. *Perpulchre refutavit hoc ipsum eruditus et acutus theologus reformatus Walæus*, » le mot *παραλαμβάνειν* ne signifiait pas ordinairement *gestare* porter, mais *abducere*. — Ce qu'on dit du transport des sorciers sur le Brocken sont des illusions, des insomnies. »

Le démon peut-il prendre un corps sensible? Il peut s'en donner un fantastique, qui ne pourra être touché. Excellent physicien, il dispose des différents fluides. Les nuages ne représentent-ils pas différents objets? Le démon peut donc très-bien produire de tels effets; il peut agir aussi sur notre imagination, prendre l'effigie soit des morts, soit des vivants.

« Si on était assez téméraire, dit Hoffmann, pour nier l'existence des démons, les tentations forceraient d'y croire. Nul doute que les impies ne soient constamment dirigés par son influence et qu'il n'inquiète même souvent les fidèles. » *Neque dubitandum quin perpetui ejus influxus et operationes in impios adhuc durent, ac ne ipsi quidem pii fideles ab earum impetu immunes sint.* (§ XII.)

Son action sur nos corps, d'après ce qui vient d'être dit, n'est pas immédiate; Hoffmann pense que Satan n'agit que par l'intermédiaire des fluides. *Ut nostra fert opinio, ea potentia in corpora diabolo magis secundaria,*

quam primaria est. — Assignamus itaque ei potestatem in fluida corpora et per hæc tandem in alia. (§ XIV.)

Le démon est le prince de l'air ; il peut donc agir sur l'air, sur les vapeurs de l'atmosphère, non-seulement les condenser pour en faire des figures d'hommes et d'animaux, comme l'attestent les monuments de tous les temps ; mais il peut y produire certains bruits, sons, éclats de voix, et exciter les vents, la foudre et les pluies ; — il peut agir sur le feu, etc. *Nam si potentiam habet aeris motum sistendi, vaporesque humidos colligendi, utique et ipsam in flammam habet, etc. (§ XVI.)*

Hoffmann admet que « le démon peut être l'auteur de ces nuées d'insectes qui désolent une contrée, en transportant les germes, et même les effluves des maladies contagieuses. On ne peut taxer d'erreur ceux qui lui attribuent ces fléaux, quoiqu'il ne faille pas le considérer comme la cause de tous. Les plus savants médecins, dit-il, se fatiguent à chercher l'origine de la peste. Si l'âme peut agir sur l'imagination de manière à nuire au corps, il ne voit pas pourquoi le diable n'aurait pas le même pouvoir. Hoffmann ne voit pas que l'opinion assez répandue que « les sorcières peuvent empêcher l'explosion des armes à feu soit fausse ; si le démon agit sur l'air, il peut agir sur le feu. »

Après avoir examiné le pouvoir diabolique dans le *macrocosme*, Hoffmann l'examine dans le corps humain ou le *microcosme*. « Comme Satan agit sur les fluides, il le peut aussi sur les esprits animaux ; en agissant sur l'intelligence et la volonté, il opère sur l'âme ; son influence sur l'imagination s'étend très-loin. » Hoffmann montre que le démon peut produire une foule de sensations et d'idées mensongères ; de là, par exemple, les illusions des sorciers, le transport par l'air, les apparitions, etc. Il n'agit pas ainsi indifféremment sur tous

les hommes, il faut une disposition particulière; il pense aussi que la mélancolie est le bain des sorciers, et que le tempérament, la nourriture, le climat favorisent cette disposition. Se trouvant en Westphalie, il a observé dans les procédures pour sortilèges, les phénomènes des sorcières, qui, par des onctions, tombent dans ce sommeil comateux durant lequel le démon leur révèle des événements prêts à s'accomplir; il profite de cette circonstance pour leur suggérer de faire telle pratique, que tel effet s'ensuivra, le démon étant soumis à certaines lois, etc.

Hoffmann est loin de douter que le démon ne puisse susciter des maladies. « Toutes les maladies magiques, dit-il, ont leur diagnostic; tels sont les convulsions, les spasmes; la raison est d'accord avec l'Écriture; Satan peut interrompre le cours des esprits animaux, causer l'impuissance, former des ulcères, relâcher les fibres, favoriser la stagnation du sérum et de la lymphe, et causer par suite la décomposition. « Il regarde comme dangereuse l'opinion de Bekker, qui ôte au démon et aux sorciers le pouvoir de donner des maladies. — « Beaucoup de gens aujourd'hui, dit Hoffmann, ne veulent assigner que des causes naturelles aux maladies diaboliques, mais celles-ci ont des signes particuliers... » Il reconnaît qu'il y a souvent aussi une grande analogie entre les maladies naturelles et les diaboliques, le démon déguisant ses opérations; cependant il ne faut pas attribuer à des causes surnaturelles toutes celles qui présentent des symptômes insolites. — Après avoir exposé les signes de l'action probable de Satan, il en rapporte les signes très-certains : la révélation des choses secrètes, l'annonce de l'avenir; de ce qui se passe dans des lieux très-éloignés, etc. Si des gens illettrés parlent des langues

qu'ils n'ont jamais apprises ni même entendues, si les malades vomissent des corps étrangers, comme des clous, des cheveux, des épines, du bois, du verre, de petits cailloux, des épingles, du papier, des arêtes de poisson, de la laine torse, des dents, etc.; s'ils rejettent par les voies urinaires et s'il sort des oreilles et de la matrice des aiguilles, des cartes, des cheveux, etc.; par les yeux, des plumes, des étoupes, des grains de millet, etc., etc., le signe est très-certain.

Certissimum signum est, si varias monstrosas et heterogeneas res, v. g., clavos, crines, ligna, ceram, vitrum, spinas, silices, aciculas, frustula fistulæ nicotianæ, chartam, piscium ossicula, globulos stanneos, lanam contortam, dentes, cum gravissimis et horrendis doloribus ventris, per vomitum maxime emittant; vel grana milii, stupas, plumas, ex oculo; chartas, crines, acus ex membro virili, ex auribus, et utero extrudant. (§ XXIV.)

Entre autres auteurs qu'on peut consulter, Hoffmann cite Sebizius, Gaspard de los Reies, etc., etc. — Le célèbre Mercklin, dit-il, a rassemblé soixante histoires de maladies magiques les plus dignes de fixer l'attention. Des médecins dignes de foi lui ont rapporté à lui-même des faits dont ils avaient été témoins oculaires; mais il craint d'être trop long en les citant; du reste, il ne croit pas qu'il puisse rester le moindre doute à cet égard à quelque médecin. Après avoir cité quelques faits remarquables, il dit que ce serait le lieu de parler du traitement. On recommande plusieurs remèdes; mais le meilleur, c'est la prière et le jeûne ¹.

1. On pourrait énormément grossir la liste des médecins célèbres qui ont constaté, d'après leurs études et une longue pratique médicale, l'existence des possessions et les faits de maléfices provenant des esprits malins.

André Césalpin a prouvé que toutes les maladies pouvaient être

causées par les maléfices des sorciers. *Omne genus morborum ex maleficiis inferri posse*, etc.

Fortuné Fidelis avait la même conviction ; il admet les vomissements monstrueux de pierres, d'aiguilles, etc., qui n'ont jamais été avalées. Les possédés parlent des langues qu'ils n'ont point apprises, connaissent des sciences qui leur sont étrangères, ils prédisent l'avenir, etc. Ce fameux médecin a examiné lui-même ces sortes de maladies, et dit qu'il est facile de les distinguer des maladies naturelles. *A cæteris ægrotantibus internosci*, etc. (V. *De relationibus medicorum*, l. II, q. *De dæmoniacis*, etc.)

Si Hoffmann s'éloigne en quelques points de la doctrine démonologique, on voit que sur le plus grand nombre il est entièrement d'accord avec elle. Ce célèbre médecin pourtant n'ignorait pas les systèmes des ses confrères *naturalistes*, il possédait aussi bien qu'eux l'art de la critique, que l'on croit à tort tout moderne ; c'est son abus qui a fait tomber dans les sophismes et dans l'absurde.

CHAPITRE XI

Autres médecins attestant à peu près les mêmes faits que les précédents, mais qu'ils expliquent naturellement. — De Rhodes. — Westphal. — Sentiments de plusieurs médecins sur les vomissements de corps étrangers. — Christophe Lange. — Saint-André.

Autres médecins attestant à peu près les mêmes faits que les précédents, mais qu'ils expliquent naturellement.

Les faits qu'on vient de lire sont des mieux attestés par les hommes les plus fameux de la science médicale ; ils ont fait plus, ils les ont loyalement expliqués : L'auteur, disent-ils, ne peut être que le démon seul, agissant ou avec ou par les siens. Ces médecins connaissent les nouvelles découvertes ; non-seulement ils sont au niveau de la science, il en est parmi eux qui l'ont fait progresser : d'où peut donc venir chez eux cet attachement à une doctrine surannée, et qui bientôt sera honnie par les ignorants comme par les savants ? Ces hommes illustres formaient-ils une classe à part qui ait voulu par originalité se distinguer de la foule ? — Leur attachement à la vieille doctrine tient à ce qu'ils trouvent impossible de la remplacer par un meilleur système. — Loin de former une petite classe à part qui veuille se singulariser, c'est le contraire ; car leurs adversaires, jusqu'au dix-huitième siècle, étaient peu nombreux ; l'explication que ceux-ci donnaient des phénomènes de la possession, explication rejetée par

les hommes de sens, n'était ordinairement acceptée que par les épicuriens et les impies ; à ceux-ci, disons-le, tout est bon. Rien de plus crédule qu'un incrédule, pourrait-on dire, s'il était possible de savoir ce que nient ou croient réellement les ennemis de toute vérité. — Le lecteur n'a encore qu'une idée imparfaite des explications matérialistes des possessions ; les colonnes cannelées de Cardan, et la propriété inhérente à l'âme de tout connaître, selon l'athée Vanini, appellent un complément : il doit nous tarder de le connaître, puisqu'il a renversé une croyance de tous les temps, et, ce qui est plus grave, donné un démenti à l'Église, qui, d'après son divin auteur, ne peut errer ni mentir.

On se tromperait si l'on pensait que les explications pathologiques des possessions sont dues à la marche du temps et au progrès des lumières. Le paganisme, et surtout l'époque d'épicurisme, eurent aussi des médecins qui attribuèrent une cause toute physique aux phénomènes qui semblaient surnaturels. Si Homère attribuait à un démon la maladie d'un homme qui éprouvait de grandes douleurs ; si les Grecs et les Romains l'attribuaient à Cérès, à Hécate, etc., et aux larves, quelques médecins y voyaient une cause toute naturelle. Il suffit de citer, dans l'antiquité, le médecin grec Arétée, qui vivait au premier siècle de notre ère ; celui-ci, parlant de la folie, dit qu'on voit des fous si habiles, qu'ils connaissent sans maître l'astronomie, la philosophie, la poétique... ; ils prédisent l'avenir, et l'événement, dit-il, justifie leur prédiction ; Arétée l'explique, et on le répétera longtemps après lui : « C'est que, dans l'état normal, l'esprit est plongé dans les humeurs épaisses du corps ; une maladie inflammatoire survient qui l'en dégage, l'homme s'élève

alors au-dessus des choses matérielles. » (*De caus. et sign. acut. morb.*, l. II, c. iv.) La médecine le guérit, et il retombe dans son état d'ignorance¹.

Nos premiers réformateurs puisèrent leurs opinions dans les récits des anciens. — Au seizième siècle, Lévinus Lemnius avait vu un homme qui s'agitait comme un possédé. « Il devait, dit-il, à sa maladie de parler allemand. » — Pomponace dit aussi que la femme d'un savetier de Mantoue parlait plusieurs langues. Le médecin Calderia la guérit avec l'ellébore. — Horst a vu une mélancolique parler latin ; après sa guérison, elle redevint illettrée.

Marthe Brossier, exorcisée comme possédée, parlait aussi plusieurs langues, elle révélait les secrets des cœurs, discernait les vraies reliques des fausses ; les objets bénits redoublaient ses convulsions ; elle était élevée à quatre pieds de terre sans support, etc. Des médecins reconnurent la possession ; d'autres, et parmi eux se trouvait Marescot, décidèrent qu'il y avait beaucoup d'imposture, peu de maladie, et que le diable n'y était pour rien : « *Nihil a dæmone, multa ficta, a morbo pauca,* » et l'on fut content.

L'université de Montpellier, consultée sur les postures étranges des religieuses de Loudun, n'y vit pas une preuve suffisante de la possession, 1° parce que les sauteurs opèrent des mouvements fort étranges qui peuvent être imités par une longue habitude. 2° L'enflure subite du visage et de la langue peuvent venir

1. Ce médecin, dont on a dit qu'il n'avait embrassé aveuglément aucun parti, et qui étudiait la nature plus que les livres, reconnut cependant que certaines maladies ont pour cause l'influence des démons sur l'homme. — Tout en lui rendant justice sur ce point, on voit qu'il assigne à la folie des facultés qui mettent les sages au-dessous des insensés.

de vapeurs mélancoliques ; celle de la gorge peut avoir lieu en retenant son haleine, etc. 3° La privation apparente de sentiment n'est pas une preuve ; car si un jeune Lacédémonien se laissa déchirer le ventre par un renard, et Scævola brûler la main sur un brasier, on pourra bien souffrir des piqûres d'épingles sans crier ; on peut dire de même de l'immobilité, du ventriloquisme, etc. Les piqûres de lancette sans qu'il en sorte de sang ne prouvent pas la possession. Le sang des mélancoliques est si grossier, qu'il ne peut s'échapper par de petites ouvertures. On peut de même évacuer ou vomir différents objets sans que ce soit une preuve de possession ; car la lienterie fait rendre les aliments tels qu'on les a pris. — On examinera ultérieurement la valeur de ces réponses de la faculté de Montpellier ; malgré ce qu'elles ont de vrai au fond, prouvaient-elles que la possession de Loudun pût s'expliquer par ce moyen ? — On le crut ; mais poursuivons.

De Rhodes, médecin.

En 1690, Marie Volet prononçait des mots barbares, que les uns disaient être arabes, d'autres hébreux ; elle restait huit jours sans manger ; les reliques, l'eau bénite, etc., lui donnaient des convulsions, elle faisait des grimaces effroyables. — M. Destaing, chanoine de Lyon, pour s'assurer de la possession, lui fit toucher, à son insu, de vraies reliques, et le diable resta coi ; soupçonnant que la maladie était naturelle, il consulta le docteur de Rhodes, médecin à Lyon, qui, dans une dissertation de 75 pages, confirma l'opinion du chanoine. M. de Rhodes ne parla à la malade ni de démons ni de prières, il lui fit prendre durant quinze jours des

eaux minérales artificielles qui lui ont fait rendre, dit-il, « une infinité de *démons bilieux* de toutes couleurs, et vomir d'autres des plus aigres et des plus amers. » Il explique les causes physiques de sa maladie... Les craintes et les scrupules ont, selon lui, fait le reste. — Des femmes se croient possédées ; les eaux, la distraction les guérissent ; les pèlerinages sont aussi d'un grand secours aux mélancoliques. — De Rhodes pensait expliquer par là les possessions d'Auxonne, de Loudun, etc., le sabbat, les transformations... — Le même médecin, dans une lettre sur les maladies guéries par les eaux minérales, parle d'une personne nouvellement convertie, qui se disait battue par le diable et portait la trace de ses coups ; il la reconnut atteinte d'épilepsie. — Il parle d'une femme de Millery, qui prononçait des mots barbares, et qui faisant des contorsions, passait aussi pour possédée, à laquelle du vin émétisé fit vomir une légion de *démons jaunes et verts*.

J. Gaspard Westphal.

Westphal (*Pathologia dæmoniaca*) dit qu'on attribue faussement aux démons certaines maladies. — Hélène Goltschalch, âgée de dix ans, fut agitée de convulsions pendant sept mois ; c'est le 7 décembre 1701 que son mal commença ; à peine avait-elle passé le seuil d'une maison devant laquelle une vieille femme, nommée Sabine, avait jeté un peu d'eau, qu'elle pâlit et fut glacée, puis survinrent des convulsions violentes ; elle restait parfois élevée en l'air, comme si elle eût été suspendue avec une corde ; dans cet état, l'enfant adressait sans cesse ses plaintes à Sabine, devinait toujours où était l'objet le plus secrètement caché, ré-

pondait avec une science extraordinaire aux questions qu'on lui adressait sur la religion, et faisait des discours fort pathétiques. Six mois et demi après, Sabine mourut; Hélène prédit que le temps est venu où Dieu la sauverait; en effet, cinq jours après l'enfant fut guérie. — Westphal, qui expose au long cette histoire, demande d'où peut venir cette maladie? — On ne peut, dit-il, l'attribuer au démon, elle est très-naturelle. 1° Cette eau était une décoction d'herbes vénéneuses, dont la vapeur a dérangé la raison de l'enfant. — Il prouve, par divers exemples, que la jusquiame, quand on la brûle, inspire la fureur, donne des vertiges, etc. — 2° La vieille a dirigé sur l'enfant son désir de nuire, avec les corpuscules de l'eau, de sorte que celle-ci reçut en même temps ces corpuscules et l'impression *des idées* de la vieille. Nul prodige à ce que l'imagination produise tels effets surprenants; car la foi, dont l'Écriture a dit: qu'elle peut soulever les montagnes, n'est autre que l'imagination; faut-il donc s'étonner que les sorcières fassent tant de choses surprenantes? Si l'imagination ne délivre pas les sorcières de la prison, c'est parce que la crainte l'affaiblit, etc.

On sent tout le parti que ce médecin peut tirer du système d'explication qu'on a vu chez les réformateurs. — Ces connaissances étranges de l'enfant, l'âme les renferme toutes. Dégagée des liens du corps sans cesser de l'animer, plus rien n'étonne, ni les secrets découverts, ni les connaissances profondes en théologie, et l'intervention du diable devient inutile. (V. *Journal des Savants*, 25 nov. 1709.)

Sentiments de plusieurs médecins sur les vomissements de corps étrangers.

Le vomissement des corps étrangers étant un des signes certains de la possession, Bayle et Langeron

l'expliquèrent pathologiquement. — Durant l'automne de 1682, sept jeunes filles des environs de Toulouse, qu'on avait amenées dans cette ville pour être exorcisées, présentèrent des phénomènes assez extraordinaires pour que les magistrats demandassent à ces deux médecins de les examiner. — Outre les chutes, hoquets, mouvements convulsifs, roulements sur le côté, état fébrile, paroles extravagantes, etc., ces filles vomissaient des épingles, des filets, des rubans, etc. — Puis oubli complet de tout ce qui s'était passé.

Les deux médecins, dans leur rapport, décidèrent que tout cela « s'expliquait naturellement. Dans leurs accès de mélancolie, elles avalent ces objets à leur insu ; les exorcismes, la vue des églises rappellent les accidents ; la cause, c'est tout ce qu'elles ont entendu raconter des possessions. » — Cette décision fut trouvée très-satisfaisante.

Les faits suivants n'eurent pas une moindre influence sur l'esprit public.

Les corps étrangers, disait-on, ne sont pas des signes de possession, puisque les observations des médecins citent divers accidents très-naturels de ce genre. En 1660, une femme de Leyde sentait de vives douleurs au nombril ; il y parut une tumeur d'où l'on tira une aiguille qu'elle avait avalée depuis trois ans. — Un malade de l'hôpital de Lille, 1686, se plaignait de douleurs au bas-ventre, il y avait aussi une tumeur, etc. ; tout indiquait un abcès. Le malade mourut ; on trouva une épingle dans l'urètre. — La femme d'un savetier de Sens éprouvait de vives douleurs à la région hypogastrique depuis deux ans ; on craignait un squirrhe, la tumeur perça ; on vit au milieu une grosse épingle. — En 1688, une tumeur parut aussi à l'hypocondre d'un enfant de douze ans ; quand on crut pouvoir l'inciser,

il sortit beaucoup de pus, et on en tira un épi d'orge.— En 1720, une paysanne de Tornin, voulant provoquer un vomissement avec son couteau, l'échappe et l'avale, quelque temps après il fait saillie à l'ombilic; après l'incision, le couteau fut retiré couvert de pus.—Sylvius cite le fait d'une jeune fille de treize ans qui, tombée dans l'idiotisme, avait la manie d'avaler des épingles et des aiguilles; elles faisaient saillie à la peau et on en opérait l'extraction. Elle mourut de marasme après avoir subi, durant vingt-quatre ans, les douleurs les plus déchirantes. — Souvent aussi les corps pénétrent du dehors à l'intérieur. On citait ainsi une foule d'exemples tous propres à prouver qu'il n'est pas nécessaire que le diable introduise dans les chairs des corps étrangers.

Christophe Lange.

« La médecine, dit le *Journal des savants* (24 février 1718), présente des cas merveilleux dont on se rend difficilement raison, et qui semblent surpasser les forces de la nature : ainsi des relations rapportent qu'une vis d'un demi-pied, un couteau, la verge d'un gril, etc., auraient été rendus soit par les voies naturelles, soit en se faisant une issue. Ces faits, ajoute-t-il, n'approchent pas de celui que rapporte M. Lange, conseiller-médecin du roi, dans son *Histoire de la fille maléficiée de Courson*. (Lisieux, 1717.)

« Madeleine Morin, âgée de 22 ans, après quelques démêlés avec une voisine qui avait été incarcérée avec son mari pour maléfices, éprouva durant vingt-deux mois des maux d'estomac qui ne lui permettaient que de manger des fruits et de boire de l'eau. Ce régime fut suivi d'accidents étranges. Pendant un pèlerinage à

Notre-Dame de la Délivrance, près de Caen, d'où elle revint parfaitement guérie, elle vomit un lézard et plusieurs chenilles vivantes, une fois, entre autres, au nombre de vingt-huit. — Le 22 juin 1716, la même voisine lui ayant assené trois coups de bâton, l'un sur la tête, l'autre sur l'épaule gauche, et un troisième vers l'estomac, elle tomba en syncope. Cet état fut suivi de fièvres et de défaillances; le 10 juillet, visitée par le chirurgien Dubois, à l'occasion des grandes douleurs qu'elle ressentait à la tête, celui-ci, ayant incisé la contusion produite par le bâton, il fut extrait une aiguille et deux épingles; depuis ce jour au 29 avril 1717, on fit l'extraction de plus de cinquante-deux, tant aiguilles qu'épingles, soit des joues, soit des bras, des mamelles, de l'épigastre, des genoux, etc. Dès le 28 janvier, pour constater le fait, les médecins l'avaient fait conduire à Lisieux, où pendant quatorze jours on l'avait observée avec toutes les précautions imaginables; deux sœurs de l'hôpital la surveillaient nuit et jour; on avait eu soin de lui donner d'autres vêtements, jusqu'à la chemise, pour n'être pas trompé. Après son départ de Lisieux, le chirurgien Dubois atteste qu'elle a vomi soixante-deux épingles et une aiguille. Examen fait par le médecin, les unes étaient de fer, d'autres de laiton. Les têtes des aiguilles et des épingles avaient été coupées. Avant l'apparition de ces corps étrangers, la malade avait de la fièvre, des maux de cœur, vomissait même du sang. Une dureté douloureuse se manifestait dans les chairs, et le troisième jour on sentait l'épingle, située obliquement, mais présentant toujours sa pointe; aucune ne suivait la même route. Ce qui surprend Lange, c'est que ces corps ne traversaient aucun vaisseau, ne causaient nul épanchement sérieux. L'incision faite, tout était aussi

sain qu'avant l'opération. Il suffisait d'imbiber la plaie d'huile d'olive, quatre à cinq heures après il n'y paraissait plus. »

Après un exposé plus détaillé qu'on ne peut le faire ici, Lange essaye une explication : après avoir établi qu'il existe deux causes du mouvement, le naturel et l'artificiel, que ce dernier dépend de l'action d'un être intelligent sur l'organisme, que l'âme meut certaines parties du corps par les esprits animaux, mais non pas toutes, que le mouvement du cœur, par exemple, n'est pas volontaire, etc. ; — « il dit que le mouvement naturel ne peut expliquer le voyage des épingles. Il n'y a de naturel que le vomissement des chenilles et du lézard, dû à une ingestion de substances insolites. La direction des aiguilles et des épingles ne pouvant donc être le fait de l'âme, il se croit obligé de l'attribuer aux intelligences malignes, dont il trouve inutile de prouver l'action suffisamment établie par la foi ; mais, poursuit ce médecin, le démon n'a de pouvoir ni sur l'âme, ni sur les esprits animaux, car nous ne serions pas maîtres de nos mouvements. Pour agir sur nos organes et pour les remuer, il faut donc d'autres moyens. »

Comme il devient impossible ici de suivre l'auteur dans sa longue et nébuleuse dissertation, qu'il suffise de dire, après lui : — « Que le démon se servira d'*insectes* aériens, invisibles, pour en venir à ses fins. Ainsi la malade étant tombée en syncope, la malfaitrice introduisit dans sa bouche des aiguilles et des épingles ; mais comme elles n'ont traversé ni tendons, ni veines, ni artères, elles ont été charriées par des insectes aériens qui, sous la direction des esprits malins, ont suivi tous les détours, en entr'ouvrant les mailles des réseaux les plus déliés, et y ont fait pé-

nétrer les pointes des épingles si subtilement qu'il n'en est résulté aucun épanchement. » — On ne fera aucune observation sur cette explication semi-naturelle, semi-diabolique, sinon que Lange atteste les mêmes faits que ses confrères; ne pouvant les nier, on essayait de les expliquer naturellement ¹.

Saint-André.

Nous avons clos la liste des médecins qui faisaient intervenir le démon, par Hoffmann (1742). On terminera celle des médecins qui la repoussent, par M. de Saint-André, médecin à Coutances, qui prend le titre de conseiller-médecin ordinaire du roi, dans ses *Lettres au sujet de la magie* (Paris, 1725).

On sera surpris de retrouver, sous Louis XV, les systèmes extravagants de Van Helmont, de Digby, etc., pour expliquer la sorcellerie. Saint-André expliquera-t-il plus sensément que Christophe Lange la présence des corps étrangers?

Après avoir reconnu la réalité des maléfices et établi que leur vertu n'a rien de diabolique, qu'elle dérive des corpuscules malfaisants qui s'échappent des maléfices; pour mieux prouver cette malignité, Saint-André cite l'aventure de l'abbé Rousseau : Celui-ci ayant placé sous un bocal un gros crapaud, le reptile et l'abbé se regardèrent longtemps en silence, car il s'agissait d'un duel à mort entre eux par la puissance

1. Le docteur Mead, né en 1673, à Stepney, près de Londres, niait aussi les miracles et les possessions. C'est-à-dire que, rejetant l'intervention divine ou satanique dans les faits, il admet ceux-ci comme naturels et attribue les possessions à l'influence de la lune, du soleil, etc. Mead, pour repousser le surnaturel, tomba dans des explications absurdes et n'eut bientôt que trop d'imitateurs.

du regard; mais celui du crapaud allait causer la mort de l'abbé, qui cessa le combat à temps, et en fut quitte toutefois pour courir à sa garde-robe.

Saint-André pense que les esprits des malfaiteurs agissent comme ceux de ce crapaud. Ce reptile, à la vérité, était tout près; mais si l'éloignement modère l'action, il ne l'empêche pas; il le prouve par les guérisons sympathiques, par le nez greffé qui tombe quand meurt celui qui en a fourni la substance, etc. Donc rien de merveilleux dans les maléfices, ils sont dus aux esprits qu'exhalent les malfaiteurs ou les substances par eux préparées. Veut-on savoir comment un malfaiteur peut *cheviller* quelqu'un, l'empêcher d'uriner: il enfonce, dans la terre humectée par l'urine de celui auquel il veut nuire, une cheville; celle-ci opère dans l'urine une solution de continuité; en l'enfonçant, le malfaiteur exhale des esprits malins qui font contracter à cette urine des vertus irritantes; puis, en vertu de la sympathie, elle va retrouver la vessie du maléficié, irrite son urètre, qui s'enflamme et cause ainsi les souffrances du chevillement.

L'enclouure est tout aussi naturelle; veut-on faire boiter un animal, il s'agit d'enfoncer un clou dans l'endroit où il a posé le pied. Ce clou agit sur les esprits qui en sont sortis et qui s'étaient attachés au sol; en vertu de la sympathie, ils reviennent au pied de l'animal, mais joints aux esprits irrités du malfaiteur qui a planté le clou. — On peut enclouer aussi un animal avec des poudres; en frappant l'odorat d'un cheval, par exemple, il va reculer, se cabrer, désarçonner son cavalier.

Quelqu'un a déposé des charmes pour maléficier; pour en arrêter l'effet, il suffit de les lever. — Mais le malfaiteur, dira-t-on, meurt lorsqu'on les lève. —

C'est l'effet de son imagination, répond Saint-André. Il est possible aussi que les esprits irrités, sortis de son corps quand il a enterré le charme, retournent à leur source quand on le lève, en entraînant les parties les plus corrosives de la charge, en vertu de la sympathie. — Le désensorcellement qui s'opère au moyen de clous, d'aiguilles, etc., est également très-simple : dès que l'ensorcelé les fait bouillir, le sorcier éprouve une douleur qui le contraint de lever le sort ; — pourquoi ? — Parce que les esprits qui sortent du maléficié, chargés des atomes du feu, se portent vers l'auteur du maléfice, mieux disposé que nul autre à les recevoir ; il est d'autant moins surprenant qu'il en soit blessé, et quand il est peu éloigné, qu'il accoure éteindre ce feu ; que les esprits exhalés du malade se réunissent enfin aux corpuscules qui se détachent des aiguilles, lesquelles ne cessent de piquer cruellement ce sorcier jusqu'à ce qu'il vienne renverser le vase ¹.

Saint-André avait consacré un volume pour écrire d'aussi belles explications ; Boissier en fit autant, comme on le verra, pour les réfuter, et réussit mieux ; on demandait précédemment encore si les explications de Saint-André, concernant les corps étrangers,

1. Voilà une explication très-ingénieuse des douleurs aiguës qu'éprouve le malfaiteur quand on lève un sort, et qui explique en même temps pourquoi on le voit accourir si vite auprès du sujet maléficié. Mais cela ne rend pas raison de toutes les circonstances qui ont accompagné quelquefois la levée d'un sort. — Une sorcière (ceci s'est passé dans le siècle dernier) ayant jeté un maléfice sur les bestiaux d'une écurie, un guérisseur la força par ses pratiques magiques d'accourir, non pour renverser le vase, on s'y serait opposé ; mais, en rentrant dans la maison, ceux qui l'habitaient furent épouvantablement surpris de la voir *collée* au plancher comme une mouche, entre deux solives, et en proie à des douleurs atroces. Ses flancs battaient comme si elle eût été près d'expirer. — Cette suspension n'est pas expliquée par le système de Saint-André.

seraient plus rationnelles que celles de Christophe Lange.

Henri de Heers, dit Saint-André, a cité l'histoire d'une petite fille maléficiée qui éprouvait de vives douleurs abdominales : convulsions, perte de sentiment, cessation du pouls, etc., avec vomissement de verre, de coques d'œufs, de clous de roue de chariots, d'aiguilles, d'épingles, de plumes, etc., jusqu'à un couteau de fer ; à deux cents pas, elle était avertie de l'arrivée de la sorcière par un redoublement de douleur. De Heers, dit Saint-André, qui croyait à un ensorcellement, la guérit avec l'onguent indiqué par Charrichter, ce qui prouve bien, ajoute-t-il, que la maladie était naturelle, et venait de vapeurs malignes qui s'échappaient de la malfaitrice. — Enfin les chlorotiques, poursuit Saint-André, sont portés à manger des charbons, du plâtre, de petites pierres, etc. Les personnes qui les vomissent les ont avalés par mégarde, ou bien ce sont des tours de passe-passe ; il en est même qui se forment dans les organes. Il cite une fille dont la matrice était une vraie carrière d'où sortaient des pierres de toute sorte.

Saint-André ne recourt pas comme Lange à des animalcules dirigés par des intelligences pour conduire des épingles à travers les viscères sans les blesser ; il dit qu'un couteau, un canif, avalés en badinant, ont ainsi traversé les viscères et sont sortis par la cuisse ; que quelqu'un ayant eu la tempe traversée par une flèche, rendit plusieurs années après, en éternuant, un morceau du bois et du fer de cette flèche, long comme le doigt *medius*, sans incommodité et sans laisser de traces. Tous ces faits sont naturels, et pourtant plus extraordinaires que celui de la fille d'Orbec. Si celle-ci vomissait des chenilles, c'est qu'elle en avait

avalé les œufs, qui auront ensuite éclos dans son corps. Les épingles extraites de cette fille s'étaient glissées dans les pores, qui s'étaient dilatés; elles sont arrivées jusqu'à la peau.

C'est ainsi qu'il explique les vomissements monstrueux cités par les médecins dont il a été parlé, et qui les considéraient comme indices de possessions. (V. Lettre IV sur les *maléfices*.) Disons cependant que Saint-André ne nie point absolument les possessions, mais il ne dépend pas, dit-il, d'un sorcier de faire posséder quelqu'un, et la plupart de ces histoires sont apocryphes ou des effets de l'artifice. (V. Lettre V.) Les véritables possessions sont très-rares; on n'y doit croire que lorsqu'on voit les signes propres à les faire reconnaître. Saint-André est d'avis qu'il n'y a pas de possession, quand le démon ne se manifeste pas devant les incrédules, et qu'il ne devine pas les choses cachées, ni ne répond aux questions qu'on lui adresse. — Il cite une prétendue possédée qui ne put lui dire ce qu'il avait dans sa poche; cependant des ecclésiastiques avaient affirmé la possession. Il en cite plusieurs autres, selon lui tout aussi fausses : par exemple, les possédées de Loudun, de Louviers, etc. — Au lieu d'un reliquaire, le prince de Condé mit un jour sa montre sur la tête d'une possédée, qui nomma tous les saints de la légende. — Le comte de Lude, selon Aubin, trompa de même la supérieure des Ursulines de Loudun et son exorciste, en mettant sur la tête de cette religieuse, au lieu de reliques, une boîte pleine de plume et de poil. — Une autre démoniaque, dit toujours Saint-André, jouait un autre rôle : étendue par terre, immobile et sans paroles, l'exorciste et tous les assistants prétendaient que nul ne pouvait la soulever, à moins que le démon n'y consentît. L'écuyer d'une dame ar-

rivée en même temps que le comte de Lude s'approcha de la possédée et la mit debout très-facilement, ce qui surprit l'assemblée, fort persuadée des discours de l'exorciste. — M. de Chamillard, docteur de Sorbonne, continue Saint-André, fut envoyé avec un autre docteur pour examiner quelques prétendues possédées; entre autres signes, il arrivait que deux personnes tenant chacune un bras de la démoniaque, et lui touchant le pouls, sentaient pendant l'exorcisme, soit au bras droit, soit au bras gauche, le mouvement cesser à l'instant même où l'exorciste disait : *Cesset pulsus brachii dextri, vel sinistri*. — M. de Chamillard, en homme défiant, dit : *Non moveatur arteria in parte laxea*. Le diable, ne connaissant rien à ce latin, ne put obéir, et le pouls battit dans les deux bras, ce qui déconcerta l'exorciste et l'exorcisée. — Saint-André explique le tour par une sorte de nœud coulant. « Les deux docteurs, dit-il, furent de l'avis de deux fameux médecins : *Multa ficta, pauca vera, a demone nulla*. » (V. Lettre V.) Ce médecin paraît persuadé que si l'on mettait les possédées au pain et à l'eau et si on les fouettait, on n'en entendrait plus parler.

Quoique les ministres protestants crussent aux possessions et exorcissent de leur mieux, il est constant que, dès le seizième siècle, des réformés s'y montrèrent hostiles et signalèrent de *fausses* possessions chez les papistes. — Pigray, chirurgien de Henri IV, dit que le roi l'envoya au couvent des Capucins à Paris visiter une fille qui avait le diable au corps; le prieur lui en conta des choses fort étranges, et offrit de l'exorciser en sa présence. Elle fit des mouvements si extraordinaires, si horribles, que le roi voulut aussi la voir. On fit venir l'évêque d'Amiens, qui l'avait exorcisée; ce prélat dit au roi que, l'ayant mandée à l'évêché, il

avait fait habiller en prêtre un de ses gens, qui lut les épîtres de Cicéron, qu'elle prit pour l'Évangile. Alors l'évêque la fit fouetter, puis elle avoua son imposture. Le roi commanda de la mettre en prison perpétuelle. (V. Pigray, *Épitomé des préc. de méd. et de chir.*, l. VII, c. x.)

D'Aubigné, dans sa satire de la *Confession de Sancy*, dit qu'une jeune dame qui faisait des *tressauts* et des mugissements fut amenée à l'évêque d'Angers; « celui qui la conduisait troussa la galante, qui était couchée à terre, jusqu'au jarret, et fit signe au prélat de la toucher avec sa croix; mais ce mauvais homme, dit d'Aubigné, arracha bien la croix de son cou, mais de l'autre main tira une clef de sa pochette, dont la dame ne'sentit pas plutôt la froidure, qu'elle effraya les assistants de ses gambades... — Pour seconde preuve, il fallait lire l'évangile devant elle; mais l'évêque y substitua un *Petronius Arbiter* qu'il portait au lieu de bréviaire, et commença à lire : *Matrona quædam Ephesi*, etc., et la dame d'écumer et de faire miracle; mais aux mots : *Placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba évanouie. — L'évêque, ne pouvant douter de l'imposture, le dit à qui voulut l'entendre. » — On citait aussi l'histoire de Marthe Brossier.

Les reliques qu'un prince Radziwil avait rapportées de Rome au seizième siècle, ayant été perdues par celui qui en avait la garde, celui-ci y substitua les premiers os qu'il trouva. Le prince étant arrivé dans ses terres, « les moines, dit Bayle, lui fournissaient des démoniaques sur lesquels ces reliques opéraient des miracles. Mais le prince, plus tard, sut que les moines apprenaient aux démoniaques à contrefaire la possession, etc., etc. » (V. *Dict. hist.*, v° Radziwil.)

CHAPITRE XII

Le ministre Bekker ; son opinion sur les possessions, sa relation sur celle de l'enfant de Campen. — Réflexions et notamment réfutation de Saint-André par Boissier.

Le ministre Bekker ; son opinion sur les possessions, sa relation sur celle de l'enfant de Campen.

Le ministre Bekker, qui niait le diable, devait nier les possessions. « On devrait appeler, disait-il, les possédés *espirités*. Ni Jésus-Christ, ni les apôtres n'ont cru aux possessions ; ils ont feint d'y croire par condescendance. » — Entre autres impostures, Bekker cite celle d'un enfant de treize ans.

« En décembre 1685, l'enfant d'un couvreur de Campen se plaignit de vives douleurs dans tout le corps ; quand il urinait, on trouvait souvent des aiguilles et des épingles dans le vase de nuit, et cela depuis qu'il eut mangé certaine racine qu'une marchande de légumes lui avait donnée. On pensa que les souffrances qu'il éprouvait résultaient d'un maléfice, car il lui arriva même, dit Bekker, de pisser deux clous assez gros... Interrogatoire de la femme, et ordre donné aux valets de l'hôtel de ville de veiller sur l'enfant. Le scellé fut apposé sur le vase de nuit, lequel étant apporté devant les magistrats, ils y trouvaient plus ou moins d'aiguilles ou d'épingles. Les parents du petit malade

se désolaient, et les femmes des ministres priaient ardemment. Comme les états siégeaient alors à Campen, grand était le nombre des curieux. » Non moins grand était l'émoi que causait cette affaire ; car, on ne l'a pas oublié, l'autorité était lasse de ces procès de sorcellerie, dont l'instruction compromettait une foule de gens.

« Il est constant, dit Bekker, que, en présence de deux personnes qui examinèrent ce qui se passait, l'enfant urina un jour amplement et l'on ne trouva point d'épingles. — On conçut des soupçons. — Mais durant le mois de janvier 1686, il rendit, par haut et par bas, des épingles, des aiguilles, des cheveux, de la filasse, des tessons, etc., et il était visité par quantité de chats faisant un tintamarre épouvantable. On l'enferma dans une des chambres de l'hôtel de ville, et on lui donna des surveillants ; en leur présence il vomit plusieurs fois des tessons, des toupets de cheveux entortillés d'un ruban et jusqu'au thème d'un écolier ; le tout fut encore apporté aux magistrats par les gardiens, qui déclaraient avoir vu l'enfant vomir ces choses et uriner des épingles. — Interrogé par les magistrats, l'enfant persiste à déclarer qu'il souffre beaucoup en rendant tous ces objets. — Ils lui dirent de vomir en leur présence ; mais il répondit ne pouvoir le faire à volonté... — Le bourgmestre, poursuit Bekker, usant tantôt de promesses, tantôt de menaces, le força de tout avouer, et l'enfant déclara qu'il faisait tout cela pour avoir des friandises et ne pas travailler ; il montra comment il faisait ses tours, qu'il avait appris d'un Égyptien, dit que ses parents l'ignoraient, etc., etc. » — Ceux-ci, en effet, ne purent croire que leur enfant ajustât si bien les tampons de cheveux et les aiguilles. On ne put les convaincre d'avoir eu part à cette supercherie, qui in-

téressait tout le monde. L'enfant fut fouetté et rendu à ses parents. — « Dieu veuille, s'écrie Bekker, que la Réforme, qui a extirpé plusieurs malices diaboliques, croisse de plus en plus, etc. — Il y a donc, ajoute-t-il, des expériences trompeuses qui peuvent faire croire des choses que le seul bon sens devrait rejeter. » (V. *Monde enchanté*, t. IV, l. IV, c. X.)

D'autre part des magistrats prétendaient que ces vomissements étaient naturels. — Une jeune fille de Charenton, à la fin aussi du dix-septième siècle, souffrait depuis deux ou trois ans d'une maladie singulière; quatre hommes la tenaient à peine sur son lit de douleur, ses convulsions étaient suivies de vomissements d'araignées, de chenilles, de limaces, etc. Comme toujours, on les attribuait au diable. Le lieutenant-criminel Defila, ayant interrogé la malade, dit que celle-ci lui avait avoué que depuis huit ou neuf mois, elle ne vomissait que les insectes qu'elle avait avalés, et pour lesquels elle avait un goût singulier.

Cet exposé est suffisant pour montrer l'opinion que certaines gens, dès le commencement du dix-huitième siècle, voulaient faire prévaloir au sujet des possessions¹, et sur quoi on la basait. Leurs raisons de les rejeter peuvent se résumer ainsi :

Le vomissement de corps étrangers ne prouve ni maléfice ni possession : on les vomit parce qu'on les a avalés; la mélancolie y porte. La chlorose donne des goûts dépravés; une mauvaise digestion fait rendre les aliments tels qu'on les a pris. — On a vu des

1. Il ne faut nier ni les ruses de quelques faux possédés, ni les maladies singulières, quoique très-naturelles, que l'on attribue au diable; mais nous savons qu'un exorciste prudent avait des moyens infaillibles de reconnaître les vraies possessions. L'esprit du siècle fut porté à les rejeter toutes.

couteaux avalés par accident, sortir par les voies ordinaires, ou se manifester à la peau. *A fortiori*, peut-on avaler des clous et des aiguilles qui apparaîtront sur la peau. — Il y a des cas où l'âme, se dégageant du corps, manifeste les connaissances universelles qu'elle possède; donc il n'est pas nécessaire de recourir au diable quand on entend le prétendu possédé parler des langues étrangères, prédire, discuter sur les sujets les plus élevés, etc. L'âme, avec l'imagination, peut tenir les corps en suspension, et ce qui prouve enfin que le malin esprit y est étranger, c'est que les remèdes, les eaux, la distraction, etc., guérissent le malade. Les postures étranges, les culbutes, les sauts périlleux, la force surhumaine, le gonflement subit du visage, de la langue, de la gorge, etc., ne prouvent rien, comme il a été dit; il n'y a de même rien de surnaturel dans l'acte de se laisser brûler sans sourciller ou déchirer la peau, etc. — Ceux qui se prétendent battus ou fouettés par le diable le doivent aux coups qu'ils se donnent, sans le savoir, dans les attaques d'épilepsie. Enfin, la fourberie s'y montre aussi fort souvent, et on accusait nombre de religieuses d'avoir trompé ainsi de connivence avec leurs exorcistes.

Réflexions, et notamment réfutation de Saint-André, par Boissier.

Pour plusieurs, c'était un parti pris de disculper les sorciers; ils avaient différentes raisons pour agir ainsi, on ne les rappellera pas. Il fallait donc accuser le diable d'opérer seul des maléfices, ou expliquer ceux-ci naturellement. On a vu ces explications; les démonologues les avaient très-pertinemment réfutées, ce qui ne s'opposa point à ce que Saint-André, au

commencement du dix-huitième siècle, ne fit revivre ces prétendues explications, et ne voulût rendre raison, comme on vient de le voir, par les corpuscules et par la sympathie, de divers ensorcellements. Boissier ne dédaigna pas de faire un volume entier pour y répondre. Voici très-substantiellement ses réfutations.

Saint-André met à la disposition de la volonté des corpuscules qu'elle envoie où bon lui semble; existent-ils? dit Boissier; et si cela est, peut-on les envoyer ainsi faire un message comme un maître envoie ses valets? Les serviteurs comprennent leurs maîtres, des corpuscules comprendront-ils la volonté d'un méchant pour aller au loin remplir leur cruel mandat? Qui donc les conduira? ce n'est pas l'imagination, ce n'est pas la sympathie. Comment se fait-il qu'un sentiment change leur nature, et ne la change que pour celui auquel on les destine; à quoi sert donc l'emploi de ces moyens, tels que clous, images de cire, fruits charmés, paroles d'imprécations? Il suffirait d'envoyer ces corpuscules à l'objet de la haine, sans recourir à tant de préparatifs inutiles; est-il naturel qu'un fruit maudit cause tant de mal à un être souvent très-éloigné? — Mieux vaudrait nier tout court; Saint-André y serait fort disposé; mais s'il préfère expliquer, c'est qu'il ne peut nier. — « C'est la haine, dit-on, qui rend les esprits si corrosifs. » — Mais ils doivent se volatiliser, ou bien il faut que le sorcier soit constamment en colère pour en envoyer de nouveaux, sinon le maléficié cesserait de souffrir; et si même le sorcier n'était point irrité quand il a préparé le charme, ce qui a lieu dans certains cas, il ne saurait exciter de venin, ni conséquemment causer de souffrances. — « On dit que le charme fait mourir son auteur quand on le lève; mais on l'attribue à l'imagination. » — Que dire lorsqu'il

ignore qu'on le lève, et pourtant meurt au même instant? — « Ce sont les esprits pestilentiels, dit-on, qui retournent peut-être à leur source. » Mais il n'y a ordinairement rien de pestilentiel. Ce sont communément des os, des chiffons, un morceau du cierge pascal, etc. Toutes ces substances sont fort innocentes, et physiquement si peu vénéneuses qu'elles ne nuisent que d'après l'intention. — « Le sorcier est contraint, dit-on encore, d'arriver quand on fait bouillir les clous, les aiguilles. » — Est-il naturel que l'évaporation de quelques clous envoie des corpusules, surtout en plusieurs lieux? On ne comprend pas comment il peut se détacher des atomes de feu, et comment des aiguilles peuvent de si loin piquer si fort le sorcier qu'il soit forcé d'accourir; et on demandera toujours quelle est l'intelligence qui dirige ces atomes. — On explique physiquement le chevillement, l'enclouure : la cheville opérant dans l'urine une solution de continuité, celle-ci devient irritante. — Mais qu'est-ce donc que cette sympathie qui porte ces corpuscules malins dans la vessie, et dans l'urètre de celui qui a uriné et qui est souvent à plusieurs lieues de là? On concevrait mieux qu'elle s'adressât aux passants.

Tout ce qu'on a débité sur la sympathie étant des folies, encore une fois, il faut une intelligence qui guide les corpuscules. — « L'enclouure s'explique, dit-on, par des poudres qui agissant sur l'odorat d'un cheval, l'empêchent d'avancer, le font se cabrer. » — Comment n'agissent-elles pas aussi sur le nerf olfactif du cavalier? Pourquoi leur odeur, qui devrait être dissipée si promptement en rase campagne, subsiste-t-elle quelquefois fort longtemps? pourquoi n'atteint-elle uniquement que celui à qui on l'a destinée? etc., etc.

Il est fort inutile de dissenter longuement sur ce sujet. Il est évident pour Boissier que les corpuscules et la sympathie ne sauraient expliquer le moindre des faits magiques cités dans cet ouvrage, et on est réellement dans la stupéfaction de voir, au dix-huitième siècle, un médecin, « obscur il est vrai, dit-il, quoiqu'il se dise médecin du roi, » ressusciter ces inepties. (V. *Recueil de lettres*, par Boissier.)

Donc, au milieu de ces médecins fameux, observateurs scrupuleux de faits qu'ils ont cru ne pouvoir expliquer qu'au moyen d'une doctrine qui se perd dans la nuit des temps, on en voit d'autres, partisans très-chauds du progrès, adopter un système puisé chez les anciens philosophes naturalistes. — Favorisé d'une part par l'esprit épicurien du dix-huitième siècle, ce système favorisera lui-même l'épicurisme, de sorte que l'action simultanée de l'effet et de la cause, dès la seconde moitié de ce siècle, comme un réseau inextricable, aura enveloppé le monde. La vérité ne peut opérer que le bien; — on verra si ce système est vrai. — Avouons-le, on est surpris de voir des médecins, la plupart obscurs, s'ériger en adversaires d'hommes illustres, de philosophes, de savants, de médecins célèbres, et d'autant plus surpris, que toutes ces célébrités n'ignoraient aucune des raisons que leurs adversaires présentent comme étant le flambeau qui doit éclairer l'ignorance. Comparons ces raisons avec celles de nos célèbres médecins; comparons les observations des uns et des autres, discutons ce sujet plus grave qu'on ne pense. On est exposé à se répéter; mais c'est souvent utile.

CHAPITRE XIII

La puissance de l'âme explique-t-elle ce que l'on observe dans les possessions?

— Certaines agitations extraordinaires des possédés sont-elles un indice de possession? — Le phénomène du vomissement de corps étrangers serait-il naturel comme on l'a prétendu? Ces questions sont examinées. — Examen de l'opinion de Bekker sur les possessions en général.

La puissance de l'âme explique-t-elle ce que l'on observe dans les possessions?

Si le fait de parler des langues étrangères, de voir des choses cachées, de prédire, etc., est dû à une sorte de dégagement de l'âme, il est clair qu'on doit rejeter le sentiment de ceux qui prétendent que ces phénomènes sont diaboliques. Dès qu'un fait, dit-on, peut être expliqué naturellement, le merveilleux de suite doit être écarté. — Les démonologues déclarent qu'ils seraient prêts à accepter l'action de l'âme dégagée, si des raisons assez puissantes ne s'y opposaient. La première (on ne saurait trop blâmer en eux cette petite *faiblesse*), ils sont catholiques, et la doctrine de l'Église a été constamment contraire au sentiment de ceux qui prétendent qu'il y a dans la possession un dégagement de l'âme et non l'intervention d'un esprit étranger. L'Écriture, les Pères, les docteurs, l'enseignement théologique jusqu'à nos jours, n'ont jamais expliqué la possession par le dégagement de l'âme : on a toujours enseigné que l'âme, cessant d'être en

relation avec les objets extérieurs, communiquait avec les esprits, en recevait des inspirations ¹, et que ceux-ci substituaient leurs actions à celle de l'âme et du corps. — 2° En rejetant une doctrine respectable pour les vrais chrétiens, qui devrait l'être aussi pour ceux qui n'ignorent pas que l'Église est elle-même un corps savant, qu'a-t-on fait? — On lui a substitué l'opinion de quelques païens (on verra qu'elle avait peu de partisans); on a donné comme certain ce qu'ils regardaient même comme douteux; on a été plus affirmatif que certains théurgistes; car Porphyre, consulté pour savoir si ceux qui prédisent, qui font des prodiges, etc., ont une âme plus puissante, répond que, selon toute apparence, cela se fait par le moyen d'esprits naturellement fourbes, et Jamblique, plus instruit, l'attribue aux inspirations des dieux. — 3° Une autre raison, c'est qu'un léger examen de ces phénomènes attribués à l'âme montrera que ce système est aussi absurde qu'incomplet pour les expliquer. Admettons un instant que la faculté de prédire, de parler des langues étrangères, etc., observée chez les possédés ou chez les mourants, soit due à l'âme qui aurait récupéré son état divin par le dégagement, voyons dans cette hypothèse ce qui doit arriver.

L'âme, selon les médecins naturalistes, possède, à l'état latent il est vrai, la connaissance universelle des sciences et des arts. C'est le feu caché sous la cendre, ravivé par un état pathologique particulier; l'âme parlera toutes les langues, dissertera sur toutes les sciences, etc.; elle sera peut-être encore légèrement gênée par son enveloppe matérielle, mais l'action

1. On ne prétend pas que le démon agisse directement sur l'âme, mais il le fait indirectement en opérant sur le cerveau. On l'a dit précédemment, on croit devoir le rappeler.

de celle-ci sera si affaiblie, que dans tout ce que fera cette âme apparaîtra le cachet divin; si elle prédit, tout doit être alors grave, utile, important; ses avis seront sages, pleins de charité, ses révélations sublimes. Tout ce qui émanera d'elle manifestera le mépris des choses terrestres, l'estime des vrais biens; enfin la vérité seule sortira de cet être redevenu pur esprit. Si cela doit être, voyons ce qui est. — Un rustre, une vieille idiote, parlent ou comprennent le latin, le grec et l'hébreu; ceux qui les entendent en sont stupéfais; ils prédisent des événements de peu d'importance, il est vrai; mais tout est si bien circonstancié, que nul n'oserait attribuer leur réalisation au hasard. Ils voient les choses cachées, quelquefois même ils lisent vos pensées de manière à vous causer le frisson; ils discutent merveilleusement sur des sujets hors de la sphère de leurs connaissances; mais il se manifeste un mélange si monstrueux de haute raison et de bouffonneries, de vérité et de mensonges, qu'il semble que cette âme n'excite la curiosité et l'admiration que pour se jouer de ses interlocuteurs. On est aussi surpris de voir cette âme s'avilir par des propos d'une grande inconvenance, qu'on a été frappé de stupeur en voyant cet homme grossier doué de facultés qui semblaient surnaturelles. — Si son âme lui fait parler ainsi une ou plusieurs langues étrangères, on se demande pourquoi il ne les parle pas toutes; s'il est poète, philosophe, médecin, pourquoi n'est-il pas jurisconsulte, physicien, etc.? Pourquoi cette âme, avec ses connaissances universelles, est-elle si ignare sur d'autres sujets? Tout ce qui se manifeste prouve évidemment qu'on est en rapport avec un être trompeur, bizarre, moqueur, malin, qui se plaît à vous abuser.

Pourquoi l'âme de ce prétendu possédé voit-elle au

loin les jeux de deux amis, ou l'accident qui menace leurs bestiaux, tandis qu'elle ne voit rien de ce monde invisible où elle exerce déjà presque ses droits de cité ? Qu'on se rappelle les possessions des premiers siècles, on verra cette âme dégagée, forcée par le premier chrétien venu, d'avouer qu'elle n'est qu'un démon ; au commandement d'un exorciste, elle suspend son propre corps à la voûte du temple comme un lézard, chose étrange puisqu'elle ne pourrait mouvoir sa jambe paralysée. Cette âme menteuse s'impose des noms de démons, donne des signes de leur expulsion, confirme les maléfices, en indiquant des sorts cachés, et sans doute en les y plaçant invisiblement par sa vertu d'âme dégagée ; car on les trouve dans les lieux indiqués. — A une distance de plus de deux milles, les âmes des prétendus possédés voyaient jadis accourir saint Martin, et probablement pour le tromper tenaient leur corps suspendu en l'air, en poussant d'effroyables rugissements et se disant démons. — Pourquoi chez tous tant d'agitation à l'approche des choses saintes ? Pourquoi ces blasphèmes, ces hurlements, toutes ces tromperies ? L'âme n'acquiert-elle son état divin que pour donner un si épouvantable spectacle ? — « Nous reconnaissons, dira-t-on peut-être, l'action de l'âme dégagée dans l'extase, la frénésie, dans les paroles de quelques mourants ; mais ces possédés dont on parle n'étaient peut-être que des insensés ou des fourbes. » On répond ; les médecins déclarent que leurs malades prédisaient, parlaient des langues étrangères, lisaient les pensées et manifestaient tout ou partie de ce qu'on vient d'exposer ; on ne peut donc l'attribuer qu'à l'âme dégagée, ou au démon ; car il leur eût été facile de découvrir l'imposture. Si on rejette le démon, que l'on nous explique, on le répète, les contradictions

étranges que présentent les actes d'une âme rendue à l'état divin, laquelle se trompe ou veut tromper, qui sait tout et manifeste la plus crasse ignorance, qui ne peut remuer un de ses membres paralysé, et qui fait faire à son corps des sauts périlleux et cent tours de force; qui fait lutter ce corps contre les forces réunies de six, huit, jusqu'à seize hommes, etc., et est terrassée par quelques paroles d'un vieux prêtre; de cette âme enfin qui, se déclarant être une légion de *démons*, manifeste des signes sensibles de leur sortie, par des apparitions, par des vomissements prodigieux, etc., puis tout se termine par la guérison subite du prétendu possédé, qui en rendant grâce de sa délivrance ne se doutera jamais que son âme ait été l'auteur de tous ces vilains tours. Avouons-le, quand il s'agit d'expliquer ces merveilles effrayantes, de quel côté se trouve l'absurdité? Est-ce chez les démonologues qui acceptent les doctrines de l'Eglise, ou bien chez les médecins naturalistes, qui, ayant hérité des systèmes flottants des épicuriens païens, les transforment en arrêts d'une science moderne? — On n'ajoutera rien à ce qui a été dit ailleurs sur l'imagination, qui transporterait même les montagnes. On y a répondu.

« Ce qui excuse les médecins qui nient l'intervention de Satan, ce qui invite même à penser comme eux, dira-t-on, c'est qu'ils ont guéri avec des remèdes ces maladies que vous attribuez au diable. »

On répondra qu'il ne serait pas surprenant que Char-richter eût guéri les maléfices avec des simples, puisque Paracelse chassait le diable des possédés avec l'aimant blanc, le Juif Éléazar avec la racine *baaras*, et Pline avec le sang de taupe. Sans plus ample discussion, il suffit de rappeler que certains médecins recouraient, — à leur insu sans doute, — à des moyens non moins su-

perstitieux que ceux des magiciens; quoique connus de Sennert et des plus fameux médecins, ceux-ci n'y ont point eu recours dans ces étranges maladies; ils savaient trop bien qu'ils étaient naturellement inefficaces; aussi recommandaient-ils, comme unique remède, les suffrages de l'Église.

« Mais les eaux ont guéri, dit-on, Marie Volet, que l'on croyait possédée. » — Il reste à savoir si son état présentait ou non les signes cités dans le rituel, qui consistent à prédire, lire les pensées, bouleverser en quelque sorte les lois physiques; tant qu'il ne sera pas démontré qu'ils sont naturels, nous soutiendrons que tout l'art pharmaceutique est impuissant. Si ces signes se manifestaient dans Marie Volet, les eaux n'ont pu la guérir, c'était donc un leurre du démon, qui s'est retiré volontairement pour mieux tromper; elles ont servi de voile pour cacher son action et pour aveugler : erreur que Dieu permet quand on la cherche. Si, au contraire, la maladie était naturelle, évidemment, les signes qui constatent une possession ne s'y manifestant point, on ne peut dire que les eaux aient guéri une possession vraie, telle que nous l'entendons. C'est donc à la raison, aidée de la saine doctrine, à examiner l'état qui constitue la possession; lorsqu'il existe, nous déclarons hardiment que les remèdes naturels ne peuvent inspirer aucune confiance.

Pensant avoir suffisamment montré par ce qui précède que l'explication des médecins naturalistes est inadmissible, le raisonnement des démonologues paraîtra sans doute aussi sage que solide, car il laisse au progrès de la science dans l'avenir le soin d'expliquer encore ces phénomènes.

Les agitations extraordinaires des possédés sont-elles un indice de possession ?

« Les médecins de Montpellier, objectent les philosophes, ont décidé que les agitations étranges, les postures insolites, les sauts prodigieux, etc., ne prouvaient nullement la possession, attendu que chacun peut, avec une longue habitude, s'y rendre fort habile. »

On répond qu'on ne peut comparer les bateleurs, qui dès l'enfance sont dressés à cet art, aux adultes des deux sexes qui, jusqu'à leur possession, y étaient restés complètement étrangers. Un tel apprentissage à soixante, et même à trente ans, aurait peu de succès; la charpente osseuse alors a peu de souplesse, et les muscles ont peu d'élasticité. Le jugement le plus borné sent qu'il serait très-difficile d'exécuter les tours de force les plus élémentaires si l'on n'y avait été élevé dès le bas âge. Ainsi donc il faudrait supposer que dans tous les rangs de la société, depuis le dernier rustre jusqu'au grand seigneur, on aurait fait dresser chaque année par des bateleurs un certain nombre d'enfants dans l'Europe entière pour les rendre aptes à jouer le rôle de possédés quand la circonstance se présentera : quand des prêtres, par exemple, voudront faire brûler un confrère innocent, comme Grandier, ou faire exhumer le corps du curé Picard, etc., etc., Il est bien entendu que le professeur en jonglerie ne se montrera jamais soit à la ville, soit au hameau, ou du moins que domestiques et voisins auront toujours été d'une discrétion étonnante; car nul, en aucun temps, n'a dit que tel possédé eût jamais appris à faire la moindre culbute; à plus forte raison, les tours

inimitables observés dans les possessions. N'ayant pu supposer un apprentissage aussi invraisemblable, on a dit : — « On s'habitue à tout ; ce qu'un homme fait, un autre peut le faire aussi. » — Ce qui équivaut à dire que le premier venu, avec la persévérance et du temps, fera les tours de force des plus fameux saltimbanques et dansera comme Vestris ; il faut supposer cela, et plus encore, car tel faux possédé est plus agile que ce fameux danseur. Disons mieux encore, tel sexagénaire causerait de l'envie à Vestris lui-même, car Vestris, qui disait modestement qu'il n'y avait que trois grands hommes, Voltaire, Frédéric et lui, avec tout son art et sa force de jarret, ne s'élevait, dit-on, qu'à trente pouces de terre, et des possédés s'élèvent parfois à plus de dix pieds, quoique retenus sur le sol par plusieurs personnes.

« Le gonflement subit du visage, de la langue, etc., a-t-on dit, est causé par des vapeurs mélancoliques, et celui de la gorge pour avoir retenu son haleine. » — On l'attribue aussi à l'imposture.

On répondra que les docteurs de Montpellier n'ont rien appris de nouveau aux exorcistes ; ceux-ci, par surcroît de prudence, n'ont jamais regardé ces gonflements comme signes de possession, à moins que de plus certains, décrits dans les rituels, ne se soient aussi manifestés. — Mais, en admettant que des vapeurs mélancoliques puissent faire enfler le visage, la langue ou la gorge du maniaque, on n'est pas moins fort surpris de voir ce phénomène se produire instantanément au commandement de l'exorciste, et surtout quand le maniaque ignore la langue dont on s'est servi et quand l'ordre a été donné, ou quand des reliques ont été appliquées à son insu, etc. Des vapeurs, en prononçant quelques mots à voix basse ou mentale-

ment, peuvent-elles donner à la langue une longueur et une grosseur démesurées, la rendre boutonnée et livide? Si la mélancolie peut présenter des phénomènes aussi épouvantables, peut-on croire que l'imposture pourrait les feindre? Quand ces horribles névroses existent réellement, qui peut croire enfin que le malade puisse y joindre des fourberies concertées. — C'est beaucoup trop s'arrêter sur ces sophismes. On ne saurait admettre dans de telles conditions de pareilles névroses, et nul ne pensera qu'il soit donné à un fourbe de se faire instantanément enfler ou désenfler à volonté.

« L'histoire nous présente dans l'antiquité des personnes qui se sont laissé brûler ou déchirer sans sourciller. Un faux possédé, dit-on, pour jouer son rôle, peut faire de même sans crier. » — On répond que ces actes de courage ont été assez rares pour que l'histoire les ait transmis comme des faits fort surprenants. Si des natures exceptionnelles, douées d'une rare énergie, en présentent des exemples, est-il bien naturel à de faibles femmes, à de timides religieuses de se laisser torturer par des chirurgiens sans manifester la moindre douleur?

Peut-être est-ce un état extatique, dira-t-on encore, lequel ne prouve pas la possession? — Il est vrai, mais il est permis de demander comment une sorte d'extase et comment des jongleries peuvent être observées simultanément chez le même sujet.

Parlerons-nous « du sang devenu trop grossier pour couler? » — On demandera comment il peut devenir épais ou fluide au gré de l'exorciste, car il coule à son ordre ou cesse de couler. Est-il possible de commander à la circulation de son propre sang ou du sang d'autrui? Si cela est, cette jonglerie serait bien étrange.

« Les contusions de ceux qui se disent battus par le

diable proviennent des coups qu'ils se donnent dans les accès d'épilepsie. »

Que décider quand ces malades n'en sont point affligés? quand ils sont l'objet d'une surveillance incessante? quand il résulte des circonstances l'impossibilité absolue que ces blessures ou ces coups soient leur ouvrage? quand leur dos, sous ses vêtements, est subitement lacéré de coups de fouet? Quand un obsédé, par exemple, se trouve subitement aussi, percé, attaché, etc., peut-on attribuer de tels effets au mal caduc? Un épileptique peut-il se fouetter, se lier, se glisser des clous sous la peau sans que nul s'en soit aperçu? L'épilepsie cause-t-elle des apparitions qui permettent au patient d'annoncer les souffrances et les tortures cruelles qu'on lui prépare? — Tout cela est d'autant plus étrange que ces blessures étaient subitement guéries.

Les démonologues ont cru pouvoir se dispenser de réfuter plus amplement les docteurs de Montpellier, dont la décision n'a trompé que ceux qui l'ont bien voulu. Avec une base si générale, et une manière d'envisager qui ne tient nul compte des circonstances, telle décision n'est qu'un pur sophisme; elle trouve peut-être un peu d'excuse dans l'embarras et l'ennui que les possessions causaient aux esprits timorés ou frivoles et dans le parti pris en conséquence de s'en occuper le moins possible à l'avenir.

Le phénomène du vomissement de corps étrangers serait-il naturel comme on l'a prétendu?

On sait que les célèbres médecins qui attribuaient au démon les corps étrangers vomis et ceux qui quelquefois même apparaissent sous la peau, étaient loin

de nier les accidents naturels, qu'ils distinguaient très-bien des maléfices... Ils n'ignoraient point que par mégarde, par une sorte de bizarrerie de malade, des corps étrangers ont pu être avalés, se montrer sous la peau et être ensuite extraits; mais tous les auteurs étaient d'accord que leur ingestion présentait les plus graves dangers. — Le corps même le plus ténu peut s'arrêter dans le larynx; alors la face devient livide, la suffocation, le râle, l'asphyxie surviennent, puis la mort. — Descend-il dans l'estomac, il y cause des déchirements, le hoquet, de vives nausées, des syncopes convulsives et la mort. — S'il pénètre dans les organes, il survient une fièvre lente, des abcès, la suppuration, le marasme et la gangrène; après de cruelles douleurs et un temps plus ou moins long, toujours la mort. Donc le malade succombe le plus ordinairement, et c'est une rare et heureuse exception quand il arrive qu'une simple épingle suive les sinuosités des intestins et sorte par les voies naturelles. Tous les traités de médecine, toutes les collections académiques, etc., sont là pour le prouver. Une simple arête, une plume, un tendon, suffisent pour produire les désordres les plus graves. Si des corps de dimensions aussi petites ont causé la mort, ou durant de longs mois de graves accidents qui firent appeler plusieurs médecins, à plus forte raison, disons-le, s'il s'agit de morceaux de verre, de pierres, de métaux, de longs clous et de couteaux; s'il est arrivé à ces derniers corps de paraître quelquefois sous la peau après avoir perforé l'estomac ou les intestins, on ne se charge pas ici de l'expliquer naturellement, et bien moins encore d'expliquer ces épouvantables vomissements de tessons, d'épines, de linges, de clous recourbés, etc. — Maintenant bornons-nous à conclure, après ce qui vient d'être dit :

que le premier venu qui voudrait simuler ainsi un ensorcellement ou une possession serait d'une témérité poussée jusqu'à la folie ; car il s'exposerait à une mort presque certaine ou inévitablement à de longues et affreuses souffrances, jusqu'à l'instant où les clous, les agrafes, les aiguilles et les couteaux pourraient se faire une issue à la peau. — On livre aux réflexions du lecteur les effets que devraient nécessairement causer dans un viscère qui peut être très-irrité même par des aliments indigestes, la présence de clous de roues, de morceaux de bois, de tessons, d'épines, de fragments de verre, etc. — Quand un corps, tel qu'un couteau, par exemple, ou une alêne avec ou sans son manche traversent l'estomac, les intestins, le péritoine, sans lésion, et apparaissent à la peau, on se demande d'abord si cela est naturellement possible ; quoi qu'il en soit, on veut bien le supposer ; on fera observer alors que ce qu'on donne comme indices de possession, ce ne sont pas précisément les corps qui se montrent sous la peau, mais presque exclusivement les *vomissements* de ces substances survenus non une seule fois, ni deux, mais nombre de fois. — On demandera avec les médecins qui les ont observés, comment il arrive que de toutes ces choses, verres, aiguilles, épingles, tessons, clous et épines vomies à foison, aucune ne soit sortie de travers, aucune n'ait perforé l'organe, aucune n'ait causé d'ordinaire même de douleur ? — Avec Wier, ce protestant qui a examiné, palpé avec tant de soin nombre de *prétendus* possédés, on demandera s'il est naturellement possible qu'ils aient avalé ces corps étrangers ? Wier, loin de le penser, est forcé de supposer que le démon aura apporté invisiblement ces substances : — la fourberie humaine étant impossible à ses yeux. Quand on lit ses observations et celles de ses con-

frères, une telle supposition est effectivement inadmissible.

Une autre circonstance, avec les précédentes, ne permettra point de penser que ces vomissements soient dus à ces corps avalés par mégarde ou par dépravation de goût; car plusieurs médecins qui les avaient conservés ayant trouvé qu'ils avaient disparu, ils ont pensé que c'étaient souvent de simples apparences, des prestiges de Satan.

Ceux qui niaient le côté merveilleux ne reculant devant aucune explication, quelle qu'en fût l'extravagance, supposèrent que ces corps se formaient dans l'estomac et autres organes. Des démonologues tels que Delrio (*Disq. mag.*, l. III, p. 4, q. iv, sect. 6), Boguet (*Disc. des sorciers*, c. xxxv), se montrèrent même ici (sans doute par condescendance) partisans du progrès; ils ont semblé admettre qu'il peut s'engendrer dans le corps des os, des pierres, des cheveux, des coquilles. Boguet n'oserait penser qu'il s'y formerait du linge, et Delrio dit qu'il ne peut s'y engendrer des métaux, moins encore des objets fabriqués, tels que ciseaux et couteaux, à moins qu'on ne dise avec Démocrite « que tout se forme avec le concours fortuit des atomes. » — Les démonologues, repoussant donc toute jonglerie humaine, disent : — Non, le malade n'a pu, à l'insu de ceux qui l'entourent, faire provision de toutes les substances qu'il rejette; — non, il n'aurait pu les introduire sans que des gardiens vigilants, des médecins éclairés, défiants, s'en fussent aperçus. Pareil rôle eût été non-seulement difficile, pénible et périlleux, mais tout à fait impossible; que l'on se rappelle les faits, et entre autres celui de cette jeune demoiselle noble qui vomissait de longues aiguilles, des pelotes de crin, des paquets épineux, etc., et (à

peine ose-t-on le dire) jusqu'à un animal ressemblant à un rat. Était-ce une imposture de la part de cette jeune personne mourante, de ses parents si affligés, qui eurent recours à un magicien pour la guérir?

Le linge trouvé dans le bras de Bassaud, de Besançon, avait-il été avalé? avait-il voyagé sous sa peau? Certains malades ont pu manger des insectes; mais sortiraient-ils vivants, des yeux, des oreilles, de la verge et de la bouche du malade? sortiraient-ils enfin sains et entiers? L'impossibilité est si constante qu'il y aurait puérilité à insister. — Comment expliquer ce fait rapporté, et si bien circonstancié par Gemma, de cette maléficiée qui, ne buvant chaque jour qu'un peu de vin ou de bière, vomissait pourtant jusqu'à vingt-quatre livres de liquide! — Quand ces maladies extraordinaires durent de longues années, lorsque le patient a été à deux doigts de la mort, que ses parents ont épuisé tous les moyens humainement possibles, à grands frais et inutilement, et quand ces souffrances n'ont pris fin qu'en recourant aux prières de l'Église, on le répète, non, on n'y peut voir ni imposture ni maladie naturelle. On trouverait plus commode de nier; mais quel serait l'homme assez dépourvu de sens pour nier ce qu'ont attesté tant de philosophes, de théologiens, de jurisconsultes, et deux catégories de médecins, lesquels, conformes tous quant aux faits, ne diffèrent que dans leurs explications ¹.

Les unes, il est vrai, sont naturelles, mais si ridi-

1. Peut-être a-t-on mal observé. — N'est-ce donc que de nos jours que l'on sait observer des faits qui ne demandent que des yeux? On ne saurait dire que ce sont des fables; un fait isolé, quelque bien attesté qu'il fût, on se permettrait de le nier. Mais ces masses de faits sont partout les mêmes. Pourquoi, dit-on, ne se présentent-ils plus? On y répondra plus loin.

cules, que la mauvaise foi la plus insigne devrait les rejeter par une sorte de pudeur. D'autres explications sont conformes à l'ancienne doctrine, et émanent d'hommes qui n'ignoraient point les nouvelles. — Quinze ans après les explications naturelles de Saint-André, Hoffmann n'hésitait nullement à regarder les vomissements de corps étrangers comme signes *très-certains* des possessions, auxquelles tout chrétien d'ailleurs devrait croire.

Examen de l'opinion de Bekker sur les possessions en général.

Selon Bekker, dira-t-on, « Jésus-Christ et ses apôtres avaient feint de croire aux possessions par une sorte de condescendance. »

S'il était utile de réfuter encore ce ministre, censuré par son consistoire, on répondrait qu'il serait bien surprenant, si la possession est une maladie naturelle, d'entendre Jésus-Christ l'attribuer à Belzébuth, à l'esprit impur, au prince des démons, dont Bekker, par système, a fait autant d'êtres distincts, quoique dans l'Écriture ils soient identiques. Aussi Bekker, ne pouvant expliquer convenablement la possession de Gêrasa par une maladie qui aurait saisi la troupe de pourceaux qui paissaient sur les bords du lac, termine par une boutade, et dit : « *Arrière les diables ! Qu'était-il besoin d'eux pour faire noyer tous ces cochons ! Que Jésus-Christ en ait seul l'honneur, etc.* » (V. *Monde ench.*, t. II, c. xxix.)

La raison ne peut admettre que Jésus-Christ ait fait noyer deux mille pourceaux pour s'accommoder à la folie d'un insensé et aux préjugés du vulgaire qui croyait à la possession du diable ; c'eût été confirmer une erreur par un acte brutal. Mais si le démon est pris

ici comme synonyme d'esprit de malice, Jésus-Christ ne trompe personne, il manifeste sa puissance sur les démons et il montre leur rage ; ceux-ci, ne pouvant plus torturer le possédé, demandent qu'il leur soit du moins permis de noyer tous ces animaux.—Jésus-Christ l'a permis ; ce fait est-il blâmable ? — Témoins chaque jour de châtimens divins qu'on ne peut expliquer, en serait-il de même ici, qu'il n'y aurait pas lieu de murmurer. Mais on sait que la chair de porc était prohibée chez les Juifs, que ces animaux étaient destinés sans doute à être vendus pour les sacrifices idolâtres. Rien donc de condamnable ; ce fait prouve la puissance de Jésus, la rage des démons, la permission que Dieu leur accorde de punir ceux qu'il cesse de protéger ; enfin la frénésie qui s'empare des pourceux dès que Satan a quitté le possédé, devient le signe de son expulsion.

Les possessions sont de foi, et les signes en sont indubitables. — Y a-t-il eu des personnes qui aient simulé l'état de possession ? On est si loin d'en douter, que ce fait a été signalé dans le deuxième volume de cet ouvrage ; mais l'ignorance grossière de l'exorciste pouvait seule s'y tromper ; un exorciste instruit des règles ne le pouvait. Certaines possessions, déclarées fausses par les hérétiques, par les matérialistes et les impies, crues telles de nos jours, l'étaient-elles réellement ? Cette question va être examinée.

CHAPITRE XIV

Réflexions sur des possessions réputées fausses; Marthe Brossier, Marie Bucaille, etc. — Réflexions sur l'enfant de Campen, qui en urinant rendait des aiguilles. — Suite des réflexions sur les possessions dites simulées; Perry, Somers, etc.

Réflexions sur les possessions réputées fausses; Marthe Brossier, Marie Bucaille, etc.

Les personnes qui acceptent la vieille doctrine démonologique trouveront sans doute les réfutations suivantes fastidieuses, et elles sont fort inutiles à ceux que rien ne peut convaincre; mais il est nécessaire pour d'autres, qui désirent connaître la vérité concernant certaines possessions déclarées fausses, de la leur faire bien connaître, puisque cette décision a pu les rendre toutes fort suspectes. — Selon les uns, presque tout; selon d'autres, absolument tout ce qu'on a cru de ces possessions n'a d'autre principe que la mauvaise foi ou une imagination déréglée. — Examinons donc la valeur des exemples précédemment cités, qui établirent cette opinion.

Il serait beaucoup trop long de discuter en détail toutes les possessions accusées de fausseté. On a cité surtout trois prétendues possédées qui présentaient cependant tous les signes d'une vraie possession; lesquelles, exorcisées par des évêques, furent reconnues

fourbes. 1° L'une fut exorcisée par le valet de l'évêque d'Amiens, qui remplaça le rituel par les épîtres de Cicéron; 2° la jeune dame qui, selon d'Aubigné, fut exorcisée par l'évêque d'Angers avec un Pétrone qu'il avait dans sa poche au lieu de Bréviaire, et par l'application d'une clef sur la cuisse nue de la dame, qu'elle prit pour la croix du prélat; 3° Marthe Brossier, qu'on dit avoir été exorcisée par l'official de l'évêque d'Orléans avec un Despautère, et par l'évêque d'Angers avec Virgile.

Qu'y a-t-il de vrai en tout cela? Un auteur non suspect nous l'apprendra, c'est Bayle, qui dit que l'histoire de ces possessions a été altérée en plus d'une manière; de sorte qu'on a cru véritable le conte satirique et grivois de d'Aubigné, qu'il y a eu confusion de personnes, que la possédée d'Angers est identique avec Marthe Brossier, etc.

D'abord, quel que soit le nombre de ces possessions qu'on proclame simulées, ce ne serait pas une preuve qu'il n'en existe point de réelles, comme on l'a publié depuis; pourtant elles en éprouveraient, il faut l'avouer, une rude atteinte; car si les premières, en présentant ce qu'on appelle des signes certains, sont fausses, quel serait le moyen de reconnaître les véritables? — On fera observer, 1° en faveur des prélats précités, que, loin ici de favoriser l'erreur populaire, comme on en accuse tous les évêques, ils auraient fait tous leurs efforts pour découvrir la fraude; 2° si on ne craignait de paraître peu respectueux ou trop sévère, on oserait les blâmer d'avoir oublié les sages préceptes de l'Église qui, redoutant plus encore les ruses du démon que celles des hommes, recommandent la foi et la prière, et repoussent ces moyens nés quelquefois du scepticisme et propres à favoriser l'illusion de Satan,

lequel, s'il y avait réellement possession, pourrait alors se cacher. Ces évêques n'avaient qu'un seul moyen légitime et efficace, c'étaient les exorcismes probatifs. — On dira enfin que s'ils ont découvert avec un moyen si facile des ruses qui semblaient si bien ourdies, — ce qu'ils ont fait de fort bonne grâce et facilement, — chacun peut déjouer tout aussi aisément ces impostures avec les mêmes moyens.

Arrivons à Marthe Brossier, regardée comme une fourbe; on verra que, sans être trop crédules, sans vouloir entretenir les erreurs populaires, les exorcistes durent y voir une vraie possession, et que, loin de s'empresser légèrement d'admettre les fausses possessions, par mesure de prudence, ils consentent quelquefois à abandonner celles même qui pourraient être très-réelles.

En 1599, la fille d'un tisserand de Romorantin, nommée Marthe Brossier, outre divers signes que l'on connaît, parlait hébreu, grec, latin, anglais, etc., lisait les pensées, s'élevait à quatre pieds de terre. Celle-ci (et cela se conçoit) trompe des exorcistes, des docteurs en théologie... Cinq médecins l'examinent; est-ce simultanément? (cela n'est pas probable.) Car trois ne furent pas d'avis de la possession, et deux qui étaient d'un avis contraire demandèrent qu'on leur adjoignît trois autres confrères. — Ce qui se passe aux exorcismes fait croire à la réalité de la possession, et l'exorciste est si convaincu qu'il ne craint pas de dire : « Que celui qui reste encore incrédule se *commette* avec le démon. » Le médecin Marescot accepte le défi et en présence de ce médecin hostile à cette possession, Marthe perd aussitôt ses facultés surhumaines et on trompe son démon avec des exorcismes simulés.

On demande comment il se fait, avec une fourberie

si facile à découvrir, que son exorciste ait osé proposer un défi? et comment Marthe a pu causer tant d'embarras et laisser tant de doute dans les esprits?— L'imposture aux yeux même des médecins fut si peu constante, que l'un d'eux demande que Marthe soit examinée encore pendant trois mois. Plusieurs médecins sont appelés; interrogée devant eux en plusieurs langues, elle y répond, mais souvent, il est vrai, de manière à favoriser les doutes des sceptiques, et Marescot accuse les exorcistes de l'avoir instruite. — On lui demande : s'il pense que tous les exorcistes soient des compères et des fourbes? Si cela est, il serait aisé de déjouer leurs manœuvres frauduleuses. — « Mais pourquoi, disaient les incrédules et les protestants, la possédée ne répond-elle point à toutes nos questions? »

Parce que vous arrivez avec votre scepticisme devant une intelligence qui veut vous tromper, et que Dieu le permet parce que vous aimez vous-mêmes à vous aveugler. — Il en résultait donc, comme toujours, que ceux qui croyaient, voyaient, et que par mauvais vouloir les incrédules ne voyaient rien, ou bien dénaturaient ce qu'ils avaient vu. Il y avait plusieurs raisons de nier; on craignait que le démon de Marthe ne parlât contre l'édit de Nantes. Qui nous l'apprend? c'est l'impie Bayle; selon lui, cela eût causé une sédition. — Que décider alors? — On pria Henri IV de faire enfermer Marthe au Châtelet, poursuit Bayle; les médecins l'examinèrent et décidèrent qu'il n'y avait pas possession... — « Quand on songe, dit ce philosophe, qu'une misérable créature pouvait faire retomber le royaume dans la combustion qu'on venait d'éteindre, on ne saurait s'empêcher de plaindre la destinée des souverains et leur dépendance du clergé. »

Cette réflexion explique tout. Dans la prévision d'é-

vénements aussi funestes, on vit qu'il fallait déclarer que la possession était fausse. — Qu'arriva-t-il? L'Église, les prédicateurs, tous ceux qui étaient certains de la possession, protestèrent contre cette concession faite aux hérétiques. — L'autorité n'en tint compte, et fit reconduire Marthe chez son père à Romorantin, avec défense, sous peine de châtimens corporels, de courir de nouveau demander des exorcismes.

Cette possession qu'on cite comme exemple des possessions fausses, était donc loin d'être jugée telle par tout le monde; les exorcistes qui se sont succédé partout y ont cru, des médecins y ont cru. Marthe ne craint pas d'aller à Paris se faire examiner; là plusieurs médecins y croient également. On ne l'a soustraite à l'autorité ecclésiastique que dans la crainte d'une sédition, etc. — L'imposture serait donc au moins fort douteuse : combien il faudrait supposer d'imposteurs avec Marthe ! Cependant s'il n'est pas toujours facile de découvrir la présence du démon qui se cache, il l'est toujours en pareil cas de s'assurer d'une fourberie humaine. D'autre part, si l'imposture était constante, Marthe ne méritait-elle d'autre châtiment que d'être renvoyée chez son père ! Ce n'est pas tout. Malgré la défense, Marthe, qui désire être délivrée, se rend en Auvergne auprès de l'abbé de La Rochefoucauld et de là à Avignon. Ce dernier, qui crut à la possession, se laisse ajourner à deux fois, il laisse même saisir ses bénéfices, et ne craint pas de se rendre à Rome avec la possédée et le père de celle-ci. Là, on pouvait oublier la fille du tisserand de Romorantin, s'en rapporter à tant d'hommes éclairés pour découvrir une imposture si facile d'ailleurs à dévoiler ; elle n'est plus en France, on ne devrait plus s'en occuper. Mais le roi écrit au cardinal d'Ossat et à M. de Sillery, son ambassadeur

auprès du Saint-Père; on prévient Sa Sainteté; on essaye de gagner les jésuites; on montre au père Sirmond les ordres du roi; on lui fait entendre que l'action de l'abbé de La Rochefoucauld, qui avait étudié chez les jésuites, peut devenir un obstacle à leur rappel en France, etc., et ces raisons sont accueillies. Donc, à Rome, tous croyaient aussi à la possession, puisqu'il fallut des motifs aussi puissants pour renvoyer Marthe en France, qui n'eut d'autre refuge avec son père, dit Bayle, que l'hôpital.

Fallait-il, on le demande, faire jouer tant de ressorts contre une fille de vingt-deux ans, fourbe ou même un peu malade? S'il suffit, comme on le dit, de substituer au rituel des livres profanes pour dévoiler l'imposture, l'abbé de La Rochefoucauld, les exorcistes, les jésuites, le pape et les cardinaux ne le pouvaient-ils de même? Quand elle était en France, si c'était une fourbe, au lieu de l'envoyer chez son père, on devait la châtier sévèrement; et dès qu'elle eut quitté le foyer paternel, il fallait l'incarcérer. Mais quand elle fut à Rome, il fallait s'en rapporter aux lumières de l'Église, qui se montre toujours si prudente et ne se décide qu'après avoir vu des signes certains, à moins qu'on ne veuille supposer que le pape et ceux qu'il avait commis aux exorcismes ne fussent tous aussi fourbes que la fille du tisserand de Romorantin.

Que la fausseté de cette possession ait été proclamée dans plusieurs ouvrages du temps, cela nous importe peu; cette fausseté doit paraître aux gens sensés plus que douteuse. Ce qui est plus clair, c'est le désir de tout faire pour conjurer des troubles qu'on craint, c'est l'inquiétude qu'inspiraient les protestants. Telle est pourtant l'histoire apportée comme preuve irréfragable de la fausseté des possessions.

Que doit-on penser des reliques du prince Radziwil, qui, étant perdues, furent remplacées par les premiers ossements qu'on rencontra ? — Ces reliques fausses guérissaient, dit-on, pourtant tous les démoniaques que les moines amenaient, etc. — Que ce soit une histoire ou un conte assez plat, il serait facile d'expliquer encore ces guérisons sans faire intervenir la fourberie des moines et sans nier les possessions. — 1° Ces démoniaques présentaient ou non, les signes voulus par le rituel ; s'ils faisaient défaut, c'étaient des mélancoliques qui s'en retournaient avec l'esprit rassuré ; — mais si on y remarquait les vrais signes, la délivrance pouvait encore avoir lieu : Dieu pouvant l'accorder à la vertu des prières et à la confiance des exorcistes. 2° Le démon lui-même pouvait se retirer : Pomponace n'a-t-il pas dit que les os d'un chien pourraient délivrer comme des reliques ! Dans tous les temps les magiciens ont paru expulser les démons qui se retiraient volontairement. Saint Augustin dit quelque part que les reliques des hérétiques ont fait parfois des miracles. Celles qui furent apportées à saint Bénigne de Dijon opéraient, quoique fausses, des prodiges accompagnés de convulsions. Donc les reliques confiées au prince Radziwil, leur aurait-on substitué des ossements d'animaux, pouvaient encore délivrer des possédés ; soit que Dieu récompensât leur foi et celle des exorcistes, soit que la fraude de Satan intervînt : combien, en effet, elle eût servi sa cause quand on aurait découvert que les vraies reliques ayant été perdues, celles-ci n'étaient que des ossements d'animaux !

Marie Bucaille se disait possédée ; elle se fit passer pour béate, on la punit comme sorcière, elle n'était rien de tout cela. Selon Saint-André « elle était en

commerce avec un moine, et pour le couvrir, elle affecta la dévotion, etc. » (V. *Lettres au sujet de la magie*, p. 434.)

Un mot sur celle-ci : elle avait des extases qui duraient trois à quatre heures, il se passait des choses surprenantes et bien attestées qui rappellent l'abbesse de Cordoue. Le curé de Golleville voulant l'éprouver, s'adressa, dit-il, à son ange gardien pour qu'elle vînt le trouver ; une heure après il la vit arriver ; — « Vous m'avez ordonné, par mon ange gardien, de venir à cette heure ; me voici, » lui dit-elle ; une autre fois, quelqu'un renouvelant la même épreuve ; elle s'écrie au milieu de plusieurs personnes : « *On m'appelle*, etc. » — Dans une de ses extases, on lui met une lettre dans la main ; sans l'ouvrir, elle prie pour les malades qui invoquent sa charité. Il n'était parlé que des malades désespérés qu'elle avait guéris, des prodiges qu'elle avait faits... Elle avait paru en différents endroits à la fois pour faire des œuvres de charité. Elle découvre qu'un prêtre a eu telle mauvaise pensée en célébrant la messe ; — il en fait l'aveu. — En extase, on lui remet un billet ; sans l'ouvrir, elle répond parfaitement à toutes les demandes qu'il contient. Le curé de Golleville étant malade, se recommande à ses prières, de suite il est guéri... Quelques jours après, elle lui dit qu'elle avait souffert les mêmes maux qu'il devait souffrir. — On cite plusieurs faits qui prouvent qu'elle connaissait les pensées ; elle était stigmatisée, et par mortification, demanda d'être possédée. — On ne peut rappeler toutes les raisons qu'on eut de la croire béate, et celles qu'on eut ensuite de l'accuser de sortilège, mais toutes prouvaient que ce n'était pas une fourberie humaine. Était-ce donc pour cacher son commerce avec un moine ? — Infiniment mieux caché autrement, il n'é-

tait pas nécessaire d'opérer tout ce qu'on lit dans les *factums*. C'est d'ailleurs depuis l'âge de cinq ans que ces phénomènes se manifestaient chez elle. On ne pensa point comme Saint-André; ce qu'elle opérait devint suspect. Accusée de magie, on informa, et après les témoins entendus, on la condamna à mort. Ceci étant postérieur à la déclaration de 1682, le parlement commua la peine de mort en celle du fouet et du bannissement. — Marie Bucaille ne fut point bannie pour ses fourberies, mais pour des faits de magie qui, d'après la déclaration de 1682, n'étaient plus punis de mort.

Que Marie Bucaille ait été possédée ou sorcière, ce n'est pas ce dont il s'agit ici, mais de reconnaître que ce qu'elle a fait est supérieur aux fourberies humaines. Saint-André et autres ont voulu matérialiser ces choses étranges; car il fallait persuader le public que les faits les plus merveilleux étaient des impostures. On verra dans le dix-neuvième siècle si les mêmes faits seront expliqués de même.

Réflexions sur l'enfant de Campen, qui en urinant rendait des aiguilles.

Bekker ayant voulu montrer combien on est dans l'erreur quand on accepte des faits que le sens commun doit rejeter, il a cru le prouver par l'exemple d'un enfant de treize ans qui urinait des aiguilles et des épingles, et vomissait des tessons.

N'est-on pas étrangement surpris, — on le demande, — de voir un enfant si jeune tromper la surveillance de tous ses gardiens, qui tous affirment avoir vu s'échapper des aiguilles et des clous avec l'urine, et des tessons sortir de sa bouche. Les plus grandes précautions ont été prises, des circonstances très-graves, comme on sait, l'exigeaient. La populace se livrait à

d'affreuses voies de fait, des personnes de considération étaient vivement compromises, et la cause, c'est un enfant sans instruction, « sans grand jugement, » dit Bekker, qui se joue, par ses tours, et des grands et des petits ; mais dans quel but ? — Les résultats pour lui sont d'être privé de sa liberté et des jeux de son âge tout le temps qu'il continuera son rôle. On demandera ensuite s'il n'était pas facile de lui ôter les objets dont il avait fait provision, et de l'empêcher de les renouveler ? Avant de le placer sous la surveillance, des valets de ville n'ont-ils pas dû le fouiller, le dépouiller même de ses vêtements ? Alors dépourvu d'aiguilles, d'épingles, de clous et de tessons, on peut assurer qu'il eût cessé ses tours. Séparez le prestidigitateur le plus habile de ses machines et de ses compères, qu'il soit permis aux spectateurs de lui ôter sa gibecière, ses vêtements, de lui tenir les mains, ses tours manqueront. Mais cet enfant est plus adroit encore que les plus habiles physiciens ; lui qui met en émoi tant de familles, on ne peut surprendre ses tours ; il faut que lui-même les découvre et se dénonce... Combien les incrédules sont parfois crédules !

« Mais l'enfant a avoué, dit-on. — Qu'avez-vous à répliquer ? » — Nous dirons : si des hommes, amateurs du merveilleux, peuvent exagérer quelquefois ou se tromper, ceux qui s'efforcent de le détruire ne craignent pas, pour étayer leurs manœuvres, d'employer la ruse et le mensonge. L'enfant n'avait rien accordé aux promesses, il n'a cédé qu'aux menaces. « Les magistrats, dit Bekker, ont fini par obtenir des aveux, il a consenti à se rétracter. » — L'intimidation pouvait-elle avoir d'autres résultats ? — « C'est, dira-t-on, accuser les magistrats ! » — Mais oubliez-vous donc que la populace était ameutée ; que plusieurs familles distinguées

tremblaient; qu'on fut sur le point de voir, en 1685, recommencer avec vigueur les poursuites contre les sorciers, allumer un bûcher qui en eût fait allumer cent autres; que l'autorité était lasse des procès de sorcellerie, sujet des plus ardens; que les réformés et les esprits forts avaient aussi des raisons particulières? Est-il surprenant que le magistrat ait amorti cette affaire; que l'enfant intimidé ait consenti à déclarer tout ce qu'on a exigé de lui pour conjurer tant de malheurs? Est-ce moins probable que de supposer, sans but, des artifices si faciles à déjouer? — L'obsession de l'enfant de Campen, fût-elle fausse, ne prouverait qu'une chose, la possibilité de montrer des signes trompeurs dans les possessions, ce qui ne peut y porter atteinte, puisque l'Église en exige qu'il est impossible de contrefaire devant des exorcistes instruits et clairvoyants.

Suite des réflexions sur les possessions dites simulées; Perry, Somers, etc.

Les mêmes attaques que les incrédules et les protestants dirigent contre le clergé papiste se voient chez les peuples voisins, et les ministres du culte réformé ne furent pas eux-mêmes toujours épargnés.

On a signalé, dans le deuxième volume de cet ouvrage, comme étant des possessions simulées, celles de Somers et de W. Perry. Commençons par l'examen de ce dernier.

W. Perry dit, en rentrant chez ses parents, qu'il a été grondé par une femme, la nommée Cock, parce qu'il ne l'avait pas saluée; mais, à dater de ce même jour, cet enfant dépérit, et subit des convulsions si violentes, que deux ou trois hommes peuvent à grand' peine

le tenir; il n'y a que les exorcismes des prêtres catholiques qui soient capables de calmer ses accès. Ses parents recourent à la magie; puis ils y renoncent d'après les avis d'un prêtre papiste, qui, avec l'eau bénite et l'huile consacrée, rendait la parole à l'enfant et faisait cesser la paralysie de ses membres.

Au milieu de violents efforts, il vomissait des aiguilles, des feuilles de noyer, des plumes, etc. — Il était en voie de guérison, quand ses parents recoururent de nouveau à des exorcismes étrangers. Alors il retombe, et l'exorciste catholique l'abandonne.

Bref, l'enfant et la femme Cock comparaissent devant l'évêque de Coventry; le possédé, agité de convulsions étranges, accuse cette femme; mais celle-ci ayant été absoute, l'enfant est confié à l'évêque de Coventry. Ses paroxysmes continuent; il ne mange plus, il maigrit effroyablement. Son père, homme fort honorable, étant venu le visiter, fut témoin des accès que lui causait la lecture de l'Évangile selon saint Jean : *In principio erat Verbum*, etc. — Comme rien n'avancait, l'évêque, pour en finir, décide qu'il faut apporter un Nouveau Testament en grec : « Car si c'est le diable, disait-il, il répondra. » L'épreuve n'ayant pas réussi, l'évêque décida que l'enfant était un petit scélérat, il le fit fouetter, et lui fit enfoncer dans les doigts et les pieds des aiguilles sans qu'il en parût affecté; mais il devint espiègle, dit-on, méchant, et, durant trois mois, voulut se suicider. Son urine étant devenue noire, on l'épia, et on prétendit qu'il la teignait avec de l'encre. Il avoua le fait, et dit qu'un vieillard nommé Thoms lui avait donné des leçons pour hurler, et se dispenser ainsi d'aller à l'école. — Sans égard pour les signes de la possession, on publia qu'il n'y

avait eu que jonglerie. — Que devint l'enfant? On ne le dit point.

Après avoir rappelé brièvement ces faits que nous avons cités précédemment, on demande, avec ceux qui croient à la réalité des possessions et qui connaissent les ruses de Satan, s'il y avait ici évidemment jonglerie? — L'enfant dépérit; ses convulsions nécessitent l'aide de deux ou trois hommes; on le fouette, on le pique, il ne sourcille pas. Son état est survenu inopinément. — On a cru à la possession jusqu'au moment où son démon a refusé de répondre en grec, et où l'enfant aurait, dit-on, noirci son urine; sa famille est désolée; l'enfant a subi l'ennui des exorcismes catholiques et même celui des pratiques des magiciens; il s'est exposé à la mort en avalant des aiguilles et autres corps étrangers; il a longtemps gardé le lit et simulé des convulsions horribles; — il a même voulu se suicider, et pourquoi tout cela? — Pour ne point aller à l'école. Rien chez lui n'a manifesté cette étrange résolution, et le secret a été par lui si bien gardé, que ses parents ont été constamment dupes de ses tours pourtant aussi difficiles que fatigants. Est-ce l'enfant qui était l'imposteur, ne serait-ce pas le démon?

D'après ce qu'on a vu précédemment, examinons : — Les signes d'une possession deviennent d'autant plus douteux et elle est souvent d'autant plus tenace, que les moyens pour la combattre sont moins convenables; les exorcismes des papistes faisaient beaucoup de bien, Satan ayant avoué que le catholicisme était seul vrai, les parents de l'enfant méprisent ces grâces divines pour retourner aux opérations magiques et hérétiques. Alors la possession s'aggrave, il est permis au démon d'user de son astuce, et sous son influence

l'enfant fait des aveux, et commet, dit-on, un acte qui favorise l'erreur. Rien là de surprenant de la part de Satan qui maîtrise cet enfant ; mais, de la part de ce dernier, tout est incroyable dans ce qui précède ; le doute surgit davantage dans ce qui suit.

Le succès obtenu par les catholiques dans les exorcismes, l'impuissance des protestants, ce que le démon était forcé de dire contre la réforme, etc., cela paraît évident, firent rejeter la possession de W. Perry. Ses prétendus aveux, la bouteille d'encre, son silence quand on l'interroge en grec, d'après ce que nous savons, ne permettaient pas de nier si témérairement la possession. Car s'il est vraisemblable que Satan ait pu intervenir ici, il ne l'est pas que l'enfant ait pu opérer des choses si étonnantes !

Que décider de la possession de Somers ?

Celui-ci se dit aussi possédé : on voyait subitement enfler, non-seulement son cou, mais le front, les oreilles, tout le corps, jusqu'aux jambes ; les articulations étaient si roides qu'il était impossible de les faire ployer ; il devenait si lourd, qu'on ne pouvait le soulever et il tombait comme mort. Le ministre Darrel, qui obtenait des signes de possession, ne pouvait le délivrer. D'après ces insuccès, on prétend que Somers trompe ; on le menace, il avoue tout ce qu'on veut. Le ministre soutient qu'il y a possession, qu'il est même plus possédé que jamais ; il veut d'ailleurs prouver aux papistes que les réformés peuvent chasser Satan. Le possédé soutient alors qu'il ne l'est pas,

1. La bouteille d'encre ne serait-elle pas une pure invention du parti hostile aux papistes ? Les aveux de l'enfant n'auraient-ils pas été extorqués ? — Hutchinson cite cette possession comme étant simulée. Gorres la rapporte comme exemple de possession fausse ; il semble qu'il est très-permis de n'être pas de cet avis.

mais son exorciste ne voit dans ces dires qu'un leurre de son démon.

L'archevêque d'York nomme une commission; des témoins sont entendus; Somers offre de reproduire tous les signes de la possession. En effet, les convulsions surviennent, des aiguilles sont enfoncées sans qu'il bouge, il n'en sort pas une goutte de sang, etc. Tous les spectateurs, convaincus, attestent qu'il y a possession, et le maire présent n'a rien à objecter; le possédé affirme de nouveau qu'il est possédé, et on le déclare tel. Mais Anderson vint ouvrir la session à Nottingham, où devaient comparaître deux sorcières accusées par le possédé. — Tout le pays étant en émoi, Anderson, sans nul égard pour tout ce qui s'était passé devant la commission, parla alors très-sérieusement au possédé et l'invita à déclarer la vérité; celui-ci avoua de nouveau son imposture, et fit, ajoute-t-on, ses tours devant les magistrats; mais le ministre Darrel soutient toujours que c'est encore la même puissance qui agit; car, selon lui, Somers est réellement possédé. — Ce dernier et son exorciste sont cités devant le haut jury; quarante-quatre témoins sont entendus. Somers déclare n'être point possédé. On demande au ministre comment il peut accorder la possession avec l'état de santé de ce garçon. — « Quand le fort est tranquille, répond l'exorciste, la maison paraît en paix; mais le démon, comme un vieux renard, se tient caché. »

On avait plusieurs raisons pour nier la possession : l'accusation de magie, et le peu de succès des exorcismes du ministre, qui fut condamné et déposé.

Y a-t-il ici preuve certaine d'imposture humaine? — L'exorciste avait remarqué quatorze signes de possession, Somers les donna tels qu'on les lui indiquait.

Le maire, les commissaires, de nombreux témoins entendus séparément sur tout ce qui s'était passé aux exorcismes furent convaincus de la possession. — Qu'oppose-t-on ? Le désaveu du possédé, son état de santé, son impuissance en présence du haut jury qui voulait s'assurer de la possession. Comme s'il n'était pas de doctrine et conforme à la raison que ceux qui arrivent avec un esprit d'incrédulité sont exposés à être trompés par le démon, dont la prière seule peut paralyser la puissance.

Est-il naturel de se faire enfler tout le corps à volonté, de ne pas sentir la douleur, d'empêcher son sang de couler ? Tous ces signes étaient regardés comme des tours, et même encore de plus étonnants ; car Hutcheson allait jusqu'à prétendre que l'action de voler en l'air est produite par les esprits vitaux.

Était-ce donc possible ? Le ministre Darrel, à qui il était facile de déjouer l'imposture humaine, devait être plus capable que nul autre de découvrir la possession, car il pouvait faire mentalement des adjurations, et recourir à diverses autres épreuves, et pourtant il crut à cette possession. — Mais comment la prouver à ceux qui persistaient à dire qu'il s'entendait avec le trompeur ?

S'il y avait réellement ici possession, Satan ne pouvait-il tantôt se cacher, tantôt se montrer ? Somers a, dit-on, fait des désaveux ; — les Ursulines de Loudun, dans leurs accès, affirmaient aussi qu'elles n'é-

1. Si Darrel s'entendait avec le prétendu possédé pour simuler une possession, comme ce ministre désirait ardemment chasser quelques diables, pour prouver aux papistes que les réformés le pouvaient aussi, on ne conçoit pas que ce faux possédé, jouant son rôle jusqu'au bout, n'ait pas feint une expulsion de ses diables ; ce dernier tour n'eût pas été plus difficile que les autres.

taient point possédées; mais, à peine libres, elles disaient que ce mensonge ne venait pas d'elles.

Ici, comme à Campen et ailleurs, la population est en émoi, des sorcières sont accusées. Un homme se dit possédé, les exorcismes des réformés sont impuissants, les embarras ordinaires surgissent, et l'incrédulité, qui favorise l'action de Satan, a remplacé la foi et la piété.

Ces possessions si témérairement déclarées fausses seraient loin, en tout cas, de démontrer, comme on le prétend, la fausseté de toutes les autres. Il est certain que s'il était possible de simuler ce qu'on est convenu de regarder comme signes *certain*s de possession, ceux qui y croient succomberaient; car le diable intervendrait-il quelquefois, comment distinguerait-on les vraies possessions de la fraude?

Tant qu'on n'aura pas démontré clairement que les signes voulus par le rituel sont naturels, les prétendus aveux d'un possédé doivent être méprisés. S'il y a fraude, s'il y a parfois violence, c'est de la part de ceux qui ont intérêt à extorquer des aveux. S'il est impossible de simuler les vrais signes de possession, il n'est que trop facile à la mauvaise foi, disaient les démonologues, de recourir aux plus pitoyables raisons et même aux mensonges pour nier les possessions les plus certaines.

On aurait pu multiplier les exemples de ces attaques, qui furent livrées à la croyance des possessions, soit pour la renverser, soit du moins pour faire naître des doutes graves dans l'esprit. — On disait aussi que les plus célèbres étaient l'œuvre d'une horrible coalition entre des prêtres et des religieuses, c'est ce qu'on examinera bientôt.

En résumant ce qu'on vient de voir, on peut sou-

tenir que certaines possessions, dites simulées, furent déclarées telles par l'autorité pour des raisons politiques.

Relativement aux médecins naturalistes, on peut affirmer qu'ils n'ont rien avancé de sérieux ni de solide, au contraire : ils n'ont dit souvent que des inepties ; ils ont aussi mis à l'écart toutes les circonstances qui pouvaient contrarier leurs systèmes. — Christophe Lange trouve naturel que Madeleine Morin ait vomi des chenilles... Elles étaient vivantes, on le sait ; les avait-elle avalées ? les personnes qui la soignaient lui ont-elles vu manger des insectes ? Il ne le dit point. — Une fille de Charenton, qui vomissait aussi des chenilles et des araignées, le faisait après une léthargie de dix, parfois de vingt heures. — Defila, sur son aveu, dit qu'elle les a mangées. Cet aveu n'a-t-il pas été extorqué ? Comment croire que ces insectes, après un séjour aussi long dans l'estomac, fussent encore entiers, non décomposés par les sucs gastriques, ni triturés par les dents ? Disons-en autant de la fille de Courson. Quand les insectes enfin sortent par les yeux, par les oreilles, etc., comme l'atteste Wier lui-même, et comme on l'a observé le 27 août 1691 sur Marguerite Steflin, serait-ce naturel ? — Cette dernière, à la suite de fièvre et de syncopes, rendit par l'oreille quatorze chenilles vivantes de différentes grosseurs et couleurs : les unes grosses de trois à quatre lignes et longues de six, d'autres un peu moindres. A la fin du même mois les élancements redoublent ; elle porte le doigt à son oreille : il survient une hémorragie, et en même temps une chenille vivante de l'espèce arpen-teuse, longue de vingt lignes environ et de cinq à six de grosseur. On ne donne nul autre détail ; mais on essaye d'expliquer le phénomène par un papillon qui aurait

déposé ses œufs dans l'oreille. — On demande comment ces chenilles de diverses dimensions, couleurs et espèces, ont pu se nourrir et se loger dans le conduit auditif, y séjourner sans obstruer l'organe et sans qu'on les vit? Quelle est donc l'oreille qui pourrait contenir tant de chenilles! — Avec la meilleure volonté, il est impossible d'accepter des explications aussi misérables. On était bien d'avis qu'il ne fallait pas multiplier sans raison les faits merveilleux, mais aussi qu'on devait les reconnaître quand ils se présentaient.

Il faut donc avouer que toutes ces possessions considérées comme des impostures étaient loin de mériter cette qualification.

Abordons l'examen d'une possession célèbre, celle qui a été peut-être le plus vivement attaquée : la possession des Ursulines de Loudun ; quoique l'on ait déjà donné quelques preuves de sa réalité. Nous verrons ensuite celle de Louviers.

CHAPITRE XV

Examen des accusations de fourberie dont les religieuses de Loudun et leurs exorcistes ont été l'objet, et leur réfutation.

Quoique la cause de Grandier soit liée à la possession des Ursulines de Loudun, il ne s'agit pas ici d'en parler. Précédemment, en rapportant ce procès, on a exposé tout ce qui prouve l'intégrité de ses juges, les motifs de leur conviction, et les raisons de ne pas considérer ce prêtre comme victime d'une vengeance horrible, ainsi qu'on l'a publié dans le temps. — Le cardinal de Richelieu eût-il pensé que Grandier était l'auteur d'une satire contre Son Éminence, n'avait-il pas cent autres moyens de l'en châtier? fallait-il déshonorer le sacerdoce par une accusation qui faisait gémir l'Église? Les médecins, les quatorze juges venus des présidiaux voisins lui étaient-ils tous vendus? Tous ces hommes, juges ou médecins, étrangers les uns aux autres, se sont-ils entendus pour faire brûler Grandier? — Aurait-on oublié combien l'Église et la magistrature désiraient éviter ce scandale, trop souvent renouvelé, d'un prêtre magicien? Ces quatorze juges, au crime de prévarication, ont-ils joint une hypocrisie infernale, car ils s'y sont préparés par une confession générale, par la communion, et ils ont passé quarante jours à examiner un procès dont

le prévenu était condamné d'avance. Dans ce procès tel que les réformés l'ont présenté, il faudrait admettre tout cela et plus encore : que des prêtres vénérés pour leur piété, des religieuses pieuses ¹ et chastes auraient renoncé à tout principe de religion, à tout sentiment d'humanité et de pudeur, pour commander ou faire des jongleries *impossibles*, dans le seul but de faire brûler un prêtre innocent, inconnu de presque toutes celles qui se prêtaient à un rôle aussi exécrationnel.

Toutes les calomnies inventées par les protestants ou par les impies furent accréditées au dix-septième siècle, accueillies très-favorablement au dix-huitième et répétées au dix-neuvième. Les travaux des manigraphes ont pourtant déjà en partie justifié ceux qui avaient été calomniés.

La réalité de la possession des religieuses ne prouve pas, il est vrai, absolument la magie du curé Grandier ; les juges eux-mêmes ne le pensaient pas : ils avaient de plus graves indices. Il ne peut appartenir à ceux qui ne possèdent que des documents incomplets de juger ces magistrats et de se prétendre mieux instruits qu'eux des crimes reprochés à Grandier. Mais, fût-il innocent, on n'aurait pas le droit de calomnier des juges qui ont pu se tromper, ni surtout d'attaquer les religieuses et leurs exorcistes. Lorsqu'on veut réfléchir, lorsqu'on n'est pas l'ennemi déclaré de la religion, de ceux qui la protègent et de tout ce qui est bien, on ne saurait admettre que des religieuses issues des plus illustres familles du royaume, élevées dans une

1. Environ cinquante ans après l'événement il fut question, selon Aubin, de canoniser la prieure. Serait-ce donc les ennemis de Grandier, cinquante ans après sa mort, qui auraient demandé cette canonisation?

haute piété, se livrant par conviction aux austérités du cloître, nourries dans les nobles traditions d'urbanité et dans des sentiments élevés, aient consenti, pour servir la haine prétendue d'un prêtre, à pratiquer durant six années (c'est-à-dire de 1632 à 1638), non ce qu'on a nommé des tours de passe-passe, mais à subir les plus affreuses tortures. Le calviniste Aubin en a senti lui-même l'in vraisemblance : « Il y en avoit parmi elles qui étoient crédules et de bonne foi, dit-il ; mais on leur insinua peu à peu ce qu'on vouloit qu'elles crussent. »

Mais pour leur apprendre ces tours, il fallut bien tôt ou tard les initier à ces infâmes projets ; quand elles connurent ces desseins, qui font frissonner d'horreur les hommes les plus pervers, toutes ont donc consenti, et toutes sont devenues plus ou moins habiles dans l'art des acrobates, et si habiles qu'elles les ont surpassés. En leur confiant cet horrible secret, non-seulement on a su que nulle d'entre elles ne refuserait d'agir, mais que toutes le garderaient, même les séculières. — Eussent-elles enfin voulu toutes ce qu'elles ont fait, l'auraient-elles pu ? — Ces gonflements de la face, de la poitrine à point nommé, ces contorsions, ces agitations telles que la supérieure eut un jour deux molaires brisées, ces surexcitations nerveuses telles que les religieuses même qui étaient malades ne pouvaient être contenues par sept ou huit personnes. Ces tours de souplesse auxquels, pour y réussir moins bien, on est obligé de façonner le sujet dès sa plus tendre enfance : des religieuses adultes (la supérieure avait trente-cinq ans) les pratiquaient avec un succès qui doit désespérer tous les faiseurs de tours de force présents et futurs. Le poulx, autre prodige, n'a rien de précipité ; le sujet est aussi calme que lorsqu'il s'éveille. On ne dit rien

encore des phénomènes d'un autre ordre qui seront l'objet d'un examen particulier. Or si les protestants et les impies, qui avaient tant à cœur de nier le surnaturalisme des faits, avaient pu les expliquer physiquement, ils n'auraient pas recouru à des suppositions aussi absurdes. — Il faut un but à nos actions : ce ne pouvait être leur haine personnelle contre Grandier, qu'elles ne connaissaient pas. Espéraient-elles donc obtenir de l'honneur ou une récompense pour leurs tours? — Leur maison s'est appauvrie, on a retiré les pensionnaires. « Leurs parents même les ont abandonnées, dit le père Tranquille, et le mot de possession a éloigné tout le monde... » — Mais, on le demande à tout homme sensé et de bonne foi, quel est l'infâme qui, pour l'espoir d'une grande récompense, ferait tout ce dont on les accuse? Cependant ici nous en trouvons plusieurs qui l'ont fait sans motifs; et, pour comble d'horreur, ce sont des religieuses qui font de fréquentes confessions, qui savent quel péché énorme ce serait de faire brûler un innocent; qui, séquestrées, examinées, interrogées séparément, ayant dû changer de directeur et de confesseur depuis six ans, n'ont jamais rien avoué, n'ont jamais manifesté de remords... En vérité, l'enfer n'en aurait jamais vomi de semblables.

Plusieurs personnes ont pensé qu'il faudrait être dépourvu de jugement, ou du moins fort corrompu, pour ajouter foi à tant de monstruosité; et, cependant, qui le croirait? des hommes qui ne sont ni fous ni pervers les ont crues, les croient encore!... — Empressons-nous de le dire; si ces filles, quand les disputes religieuses eurent cessé, ont conservé tant de détracteurs, c'est que cette affaire, rapportée par des gens hostiles, a trouvé des auditeurs très-hostiles eux-

mêmes à l'ancienne croyance, qui ont admis plus facilement les prodiges dans le crime, que les prodiges du démon.

Essayons le plus brièvement possible d'examiner cette affaire ; comme il serait trop long d'analyser les anciennes relations, bornons-nous à quelques réflexions que suggèrent certains faits.

1° Nul bateleur n'a pu apprendre aux religieuses leurs inimitables tours et leurs épouvantables contorsions ; on peut le dire déjà, nous le verrons mieux encore. — 2° Dans quel souterrain se cachait donc l'école d'athées et de libertins, où ces personnes élevées au couvent, consacrées à la vie du cloître, dont rien n'a pu flétrir la pudeur dans un monde qu'elles n'ont jamais fréquenté, auront appris à vomir des blasphèmes et à dire et à faire des obscénités ? — C'est le même agent, n'en doutons pas, qui donnait à leurs membres ces postures inimitables, qui disposait aussi de leurs langues. Aussi dès que sa rage cessait un instant, on retrouvait ses victimes, paisibles, sensées, pieuses et si résignées, que trois demoiselles des bonnes familles huguenotes de Loudun, par admiration pour leurs vertus, se jetèrent dans leurs bras et entrèrent dans leur ordre.

Pourvu que la possession soit niée, toute supposition sera bonne. C'étaient des folles, dit-on. — Comment peut-on, en même temps, les supposer fourbes ? — comment a-t-on pu les instruire pour répondre à tous ceux qui se présenteront dans des exorcismes répétés deux fois par jour, surtout quand on sait que si les uns étaient accourus par curiosité ou par dévotion, d'autres y venaient pour les surprendre en faute ; quand on sait enfin que l'affluence était si grande qu'elle remplissait tout le jour les grilles du parloir. Duncan, hérétique,

médecin à Saumur, ne pouvant accuser les religieuses de fourberie (il le déclare), ni même de folie, essaya de démontrer dans un long traité qu'elles étaient atteintes de mélancolie. — De La Ménardière, docteur en médecine de Loudun, dans un ouvrage fort supérieur en science au premier, examinant les signes de la mélancolie, de l'hystérie, de l'encéphalite, etc., prouva d'une manière irréfutable que les phénomènes observés chez les religieuses y sont tout à fait étrangers.

En effet, rappelons-en succinctement quelques-uns. — *Elles lisaient les pensées.* Comme on sait, le père Surin a dit que dès le premier exorcisme il fut convaincu de la possession de la mère prieure, parce qu'elle lui révéla plusieurs particularités de lui seul connues sur la ville de Marennes. Elle lui dit qui lui avait écrit une lettre qu'il venait de recevoir, etc.

Morin, prieur de Thouars, demande à l'oreille de M. de Morans, que l'une des possédées lui apporte cinq feuilles de rosier : ce qui fut fait. — Le lieutenant criminel d'Orléans, le lieutenant-général de Saint-Maixent, furent convaincus de même que les possédées lisaient les pensées.

Deniau, conseiller à La Flèche, pour épreuve, demande que la sœur Claire lui apporte un chapelet en lui présentant un Ave; elle obéit à sa pensée. — Chiron, prieur de Maillezais, dit à M. de Fermaison, à l'oreille, qu'il voulait que la religieuse ouvrît tel missel, sur l'introït de telle messe; M. de Morans, qui n'avait rien entendu, ordonne à la possédée d'obéir à l'intention de Chiron. Après force convulsions et blasphèmes, celle-ci appelle par son nom M. Chiron, qu'elle n'avait jamais vu, puis prend le missel et l'ouvre à l'endroit demandé. — Un gentilhomme du Maine, M. de Mil-

lières, priait ; la possédée dit qu'il récitait un *De profundis* pour sa femme, ce qui était vrai. — Le marquis de La Motte, fils du gouverneur du Poitou, certifie que Louise de Nogeret lui a dévoilé le secret de sa conscience avec beaucoup de détails, en présence de plusieurs personnes. — Le chevalier de Méré demande à sœur Claire le jour où il s'était confessé la dernière fois ; — Un vendredi, lui fut-il répondu.

Un homme présent aux exorcismes demandait au père Surin si le démon connaît nos pensées : — Faites-lui mentalement une question, dit le Père. — Après un refus, la possédée alla prendre l'Évangile de saint Jean, etc., et cet homme assura qu'il l'avait ainsi commandé. — On se rappelle que M. de Nîmes pria le père Surin de faire un commandement en latin assez difficile : *Appone lævam poplitibus meis*, et que la possédée alla mettre sa main gauche vers les genoux de l'exorciste. M. de Nîmes fit aussi, comme on sait, intérieurement six commandements qu'il révoquait l'un après l'autre, disant : *Obediat ad mentem*, etc., et tous les six furent répétés tout haut, en disant après chacun : *Mais mon-sieur ne veut pas*, etc.

Le démon conduisait la prieure sous la gouttière quand il pleuvait ; Surin lui ordonnant mentalement de la ramener, elle venait aussitôt, disant : *Que me veux-tu ?*

Un jour beaucoup de personnes nobles étant venues aux exorcismes, leurs laquais étaient au parloir avec une séculière, pensionnaire dans le monastère, aussi possédée. Chacun, pour se divertir, lui demandait ce qu'il pensait. — Toute l'après-dînée, elle dit à chacun d'eux sa pensée, et tous attestent qu'elle a deviné juste. — On a vu précédemment (t. II, procès Grandier) son Altesse Royale Gaston, frère du roi, certifier un fait

semblable aux précédents. On a vu aussi dans ces exposés les mouvements, les agitations étranges des religieuses; ils ne pouvaient appartenir à des névroses. On les voyait se battre le dos et la poitrine avec la tête comme si leur cou eût été disloqué, et si vite et si rudement que nul au monde n'aurait pu les imiter. Le repos le plus absolu succédait aux convulsions les plus violentes. — On a vu sœur Claire ployée en tous sens comme une lame de plomb; ses cuisses être tellement écartées que le périnée touchait la terre. La paume des mains des religieuses venait s'appliquer aux pieds, leur tête touchait leurs talons, et elles marchaient ainsi avec une vitesse surprenante. — Puis des cris horribles, et si étranges que rien n'en approche. C'étaient des hurlements supérieurs à ceux des bêtes féroces... Couchées par terre, nul ne pouvait les en soulever. — Dans le corps de Françoise Fillatreau (séculière), on entendait différentes voix se disputer à la fois, etc.

Les signes suivants n'appartiennent ni à l'hystérie, ni à la mélancolie, etc. — On avait vu la prieure dans une de ses convulsions élevée horizontalement, sans soutien, sur sa couche, de manière que son bras touchait la poutre; et plusieurs fois on vit Élisabeth Blanchard, les pieds en haut, la tête en bas, suspendue aussi, sans point d'appui.

Elles parlaient des langues qui leur étaient inconnues. — M. de Launay, qui avait voyagé chez les sauvages, étant venu à Loudun, leur en parla la langue et elles répondirent très-bien. — Sœur Élisabeth répondit parfaitement au père Vignier qui lui parlait grec, et sœur Claire obéit à l'évêque de Nîmes qui lui fit des commandements dans la même langue. Des gentilshommes normands interrogèrent, ainsi qu'ils

l'ont certifié, sœur Claire, en turc, en espagnol et en italien, auxquels celle-ci répondit très-pertinemment. — M. de Nîmes, aumônier du cardinal de Lyon, interrogea en grec et en allemand, etc. Les médecins eux-mêmes interrogèrent sur des termes de médecine fort difficiles, connus seulement des plus savants d'entre eux, et qu'elles ont expliqués ; il serait bien inutile de continuer. Ces phénomènes ne sont pas du ressort de la médecine, ni ne peuvent être des fraudes ; « plus de trente médecins les ont jugés par-dessus la nature » dit l'auteur de la *Véritable relation*, d'où on a tiré les notes précédentes.

On a dit : « Ces relations émanent des exorcistes, qui ont aidé les religieuses dans leurs jongleries : eux-mêmes étaient des fourbes. »

Il faut donc accuser tous les exorcistes venus de toutes parts, qui se sont succédé pendant six ans. Plusieurs d'entre eux furent possédés, était-ce encore une imposture ? Le père Lactance mourut possédé, un mois après la mort de Grandier, et le père Tranquille en 1638, quatre ans après. Les protestants, ne pouvant pas nier ces morts funestes, ni supposer la jonglerie, voulurent y trouver une punition divine et l'effet des remords. Mais Lactance et Tranquille n'avaient pourtant exorcisé que parce que l'obédience leur imposait ce devoir ; ils ont succédé à de pieux exorcistes, convaincus de la possession, qui n'ont jamais manifesté de remords ; et si le père Tranquille en eût éprouvé, eût-il exorcisé pendant quatre ans, même après la mort de Grandier ? Se serait-il livré à des jongleries qui sans cesse lui rappelaient son crime purement inutile d'ailleurs, puisque le but était atteint ? Les protestants n'insistent pas, il est vrai, sur les remords ; ne pouvant nier la maladie étrange qui

atteignit les exorcistes, ces hommes, qui niaient la possession des Ursulines, reconnaissent celle de leurs exorcistes. — « S'il est vrai, dit Aubin, qu'il y ait des sorciers et qu'il puisse y avoir des possédés, comme on n'en peut douter, n'y a-t-il pas assez d'apparence que Dieu, pour châtier ces scélérats (les exorcistes) qui se moquaient de sa divine majesté, ait permis que leur feinte devînt pour eux une réalité, et qu'ils fussent effectivement possédés? On ne peut s'empêcher, dit-il, de déclarer que tous les mémoires portent que les pères Lactance, Tranquille et Surin, furent agités par les démons après la mort de Grandier; réformés et papistes qui ont assisté aux exorcismes en sont demeurés d'accord; tous ont déclaré que leur état n'était point naturel et qu'il fallait que les démons s'en fussent mêlés et eussent possédé ces prétendus exorcistes. » (V. Aubin, *Hist. des diables de Loudun*, p. 224 et 225.)

Les protestants les comparaient à ces Juifs qui, voulant exorciser au nom du Dieu de paix, furent battus par les diables : donc ils n'y virent point d'imposture. C'eût été difficile, à moins qu'on ne soupçonnât ces religieux d'avoir appris aussi des tours de souplesse, auxquels les plus âgés surtout auraient sans doute mal réussi.

Voyons ce qu'étaient ces exorcistes : Le père Tranquille, excellent prédicateur, renonça par un pieux scrupule à la prédication; il craignait que les mouvements d'orgueil qu'il pourrait éprouver ne fissent obstacle à l'empire qu'il voulait exercer sur les démons. Par une permission divine, dont on pourrait citer des exemples, il fut vexé par ceux qu'il conjurait, ils criaient, juraient par sa bouche, le renversaient rudement, lui faisaient tirer la langue, en sifflant comme

un serpent, et faire mille contorsions extraordinaires. — Cependant il jouissait de toute sa raison. — Ces démons veulent le faire mourir. Les magiciens renouvellent leurs maléfices, et les corps étrangers qu'il rendit avant d'expirer prouvèrent qu'il était aussi victime de leurs pratiques infernales. Ce pieux exorciste mourut comme un saint; on ne dira rien de son dernier sermon, le meilleur qu'il eût fait; à peine fut-il terminé, qu'il fut assailli de nouveau par les démons; il éprouva des douleurs inconnues de la science, des accidents qui ne peuvent être compris que par ceux qui en ont été les témoins et qui en étaient effrayés. Le jour de sa mort, le religieux qui le veillait entendit un tintamarre infernal dans l'infirmerie, lequel eût fait fuir de moins résolu. Le père Tranquille mourut à 43 ans, et pendant qu'on l'administrait, l'esprit malin qui le possédait le quitta, dit le père Surin, pour entrer dans le corps d'un excellent religieux qui était présent et qui fut possédé depuis.

Ce récit naïf de faits que nul n'a contestés, ne manifeste ni effet de vengeance divine, ni remords. Le pieux exorciste, comme Stagirus, accepte en esprit de pénitence les peines que Dieu lui envoie, il ne meurt point en désespéré, mais résigné, victime de la rage des démons, auxquels Dieu quelquefois abandonne le corps pour mieux récompenser l'âme.

Le père Surin, appelé quatre mois après la mort de Grandier, devait-il éprouver des remords et des effets de la vengeance céleste? il remplaçait le père Lactance, et pourtant il fut obsédé. Le récit qu'il fait de son état respire la candeur, la piété, une simplicité qu'on ne peut feindre. « Il n'avait, dit-il, que 35 ans quand le provincial des jésuites jeta les yeux sur lui. Le Conseil le trouva trop jeune, et lui-même croyait cet em-

ploi au-dessus de ses forces, on n'y eut pas égard, » il sortit le 17 décembre 1634, avec les sentiments de cette obéissance aveugle qui fut toujours pour lui le premier des devoirs, et il reconnut la possession. — On ne rappellera pas ici ses combats à outrance avec les diables, ni ses succès; s'il les persécutait, ils usaient largement de représailles. — « Je t'ai fait déjà sentir mon pouvoir, lui disait le démon, mais tu verras bien d'autres choses. Je forcerai tes supérieurs à te rappeler, etc. »

Il faudrait un volume pour décrire les peines de Surin. Ce furent des tentations d'impureté, dit-il, pendant un an, dont il n'eût pu se défendre, sans une grâce miraculeuse. — Voulait-il parler aux religieuses, il perdait soudain la mémoire. — L'obsession bientôt devint publique. (V. Surin, *Hist. abrég.*, p. 121.)

Durant la semaine sainte de 1635, il fut horriblement vexé; et le vendredi saint, comme le diable le lui avait annoncé, il commença à se débattre et à se tordre, avec des transports si affreux que tous les exorcistes en furent épouvantés; il semblait avoir perdu la raison, qu'il possédait cependant dans toute sa plénitude. Il était contraint de se mordre les mains, de se mettre à genoux, de faire des cabrioles qui étonnaient tout le monde. Les exorcismes seuls les faisaient cesser; quelquefois il ne recouvrait la parole qu'en touchant le saint Sacrement. Renversé par terre, il était forcé de s'y rouler en poussant des cris épouvantables. — Chose non moins étrange, le démon quittait la mère de Belciel pour s'emparer de lui, et causait tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, les phénomènes qu'on a décrits ailleurs. — « Quitte la mère, lui disait souvent le démon, je te laisserai en paix; »

mais le courageux athlète soutenait la lutte ; il fallut cependant abandonner le poste. Lorsqu'il revint en 1637, il était encore fort malade. — « J'ai été longtemps en doute, dit Surin, si j'écrirais ces choses, par la raison qu'elles étaient si étranges, si peu croyables, que ceux qui les liront les prendront pour des imaginations d'un esprit égaré. » (*Ibid.*, p. 209.)

C'est dans son livre seul qu'on peut s'en faire une idée : avant la délivrance de la mère, quoique obsédé, il prêchait avec une ardeur admirable ; après cette délivrance, il ne put ni prêcher, ni lire, ni confesser ; il fut comme possédé ; on l'exorcisait : il ne pouvait faire de mouvements qu'avec une peine extrême. Il fut huit mois sans pouvoir proférer un seul mot et vingt ans sans pouvoir écrire une seule ligne. On ne dira rien de ses peines d'esprit, de ses tentatives de suicide, etc.

La plupart de ses confrères, le croyant fou, le traitèrent comme tel. — Il n'y a encore ici ni feinte ni châtimens divins, ni remords pour une condamnation à laquelle ce religieux était complètement étranger. Surin, Lactance, le père Tranquille, avec tous les nombreux exorcistes des religieuses, ont cru aux signes de la possession, tels que plusieurs d'entre eux ont été ici rappelés ; avec ceux-ci les prélats de divers diocèses, les dignitaires des églises de différents pays, des docteurs en théologie, des magistrats, des personnages considérables ; des savants, des médecins, etc., des personnes étrangères à Grandier, hostiles aux catholiques, y ont cru. Rien de mieux attesté.

Examinons une nouvelle objection. — D'après Aubin, ceux qui niaient se prévalaient de ce que tous ne voyaient pas ces merveilles. « On prétend qu'elles lisent les pensées, disaient les incrédules, ce sont des gens simples, des bigots qui l'affirment ; ceux-ci

s'adressent aux exorcistes en leur disant qu'ils sont venus de fort loin pour voir ces choses extraordinaires. — Les exorcistes répondent qu'il ne faut ni les désirer ni les rechercher. — On insiste. — On leur recommande alors de prier, de se confesser. Ils se confessent, si ce n'est aux exorcistes, c'est à d'autres confesseurs qui sont d'intelligence avec eux. — On leur dit de se prosterner devant telle image, de prier leur ange gardien... — Pendant les exorcismes, les possédées, voyant ces pénitents, disent hardiment qu'ils récitent une oraison à leur ange gardien; ces pauvres pénitents en demeurent d'accord. Les possédées leur reprochent tous les péchés que leur confesseur a répétés aux exorcistes. Ces pénitents, ne s'imaginant pas qu'ils sont trahis, croient que le diable leur a révélé leurs secrets. — Il est facile enfin d'établir certains signes pour se parler et se faire comprendre. On ne peut manquer d'être dupes de maîtres si expérimentés, qui ont pris soin de former depuis longtemps leurs écolières, etc. »

On répondait : — Les suppositions les plus fausses n'ont jamais rien coûté aux impies. — Vous dites qu'on recommande de se confesser avant d'assister aux exorcismes ; on le fait avec raison, puisque le démon trompe ordinairement ceux qui ne sont point en état de grâce. Cependant Dieu parfois a touché de grands pécheurs, et c'est précisément à ceux qui ne s'étaient pas confessés que les possédées ont révélé leurs péchés. — *Les confesseurs, dit-on, répètent les confessions...* Il faudrait supposer que les exorcistes et les possédés auraient une mémoire bien étonnante pour se ressouvenir ainsi tous des péchés que leur a confiés le confesseur. C'est d'autant plus étonnant qu'il faut que chaque possédé et chaque exorciste puisse attribuer

ainsi sans méprise à chacun des pénitents ses péchés particuliers. — M. de Quérolet, ce conseiller impie et débauché, qui s'était rendu aux exorcismes par curiosité et par moquerie, *s'était-il confessé?*... Il reçoit pourtant de la possédée des réponses si étonnantes, que cet homme, qui voulait se faire calviniste, qui était venu à Loudun pour débaucher une huguenote, fit une confession générale et devint un saint prêtre. — *S'était-il confessé* ce jeune libertin qui, sans respect devant le saint Sacrement exposé, se tenant assis auprès de la possédée pour tout voir, fut si déconcerté par les paroles de celle-ci, qu'il fut amené à s'agenouiller et à prier? Elle lui découvrit le fâcheux état de sa conscience, et il fut si frappé de ce qu'il avait entendu qu'il entra dans l'ordre des Capucins.

Outre les preuves journalières que les exorcistes obtenaient ainsi, on a vu des spectateurs faire eux-mêmes un commandement mental où l'exorciste n'intervenait que pour se faire obéir de la possédée. Peut-on dire ici qu'il y ait eu signe convenu entre elle et son exorciste, qui ignorait la demande?

On l'a vu, les ecclésiastiques comme les laïques usaient de tant de prudence et de précautions, que les preuves obtenues par les uns et les autres ne laissaient pas le moindre doute dans leur esprit. Que pouvait objecter la calomnie, dans le cas où une possédée rappelait des faits secrets oubliés, ou bien prédisait ce qui devait arriver?

On prétendit que Gaston, frère du roi, avait été trompé par des tours. — « Ce qui surprit davantage Son Altesse, disait-on, c'est ce qui concerne l'hostie d'Élisabeth Blanchard; mais ce qu'elle a fait là est la moindre de toutes leurs illusions, etc. » (V. Aubin, *Ibid.*, p. 240.)

On répond que le tour était pourtant difficile. Au milieu des convulsions horribles d'Élisabeth Blanchard, au commandement de l'exorciste (d'après Aubin lui-même), la langue devient tout à coup enflée, livide, d'une longueur et d'une grosseur extraordinaires, la figure change de couleur et de forme; Élisabeth roule en serpentant jusqu'aux pieds du prêtre, qui met sur ses lèvres la sainte hostie en défendant au démon de commettre aucune irrévérence. Celui-ci renverse aussitôt la possédée en arrière en forme d'arc; elle ne touche la terre que du bout des pieds et de l'extrémité du nez. L'agent qui la maîtrise veut faire toucher la sainte hostie à la terre, dont elle n'est séparée que de l'épaisseur d'une feuille de papier; mais il suffit à l'exorciste de s'y opposer par ses conjurations. Le démon souffle contre la sainte hostie, qui est agitée comme le serait une feuille d'arbre par la tempête, et elle passe ainsi plusieurs fois d'une lèvre à l'autre *sans tomber*. — Commandement fait à Béalzébuth de monter au visage : la gorge enfle de suite extraordinairement; on y voit un battement, et elle devient dure comme du bois. — Ordre donné aux démons de se manifester sur le visage. — Chacun y produit une difformité différente... — On commande à Astaroth de paraître aussi, et il se fait à l'aisselle gauche une grosse tumeur, un battement précipité qui surprend le médecin de Son Altesse, qui a tout examiné. — L'exorciste ordonne au démon de quitter cet endroit : il va au visage, et l'hostie tombe sur la patène, toute sèche; on ne peut voir par où elle a adhéré aux lèvres qui se trouvent pelées et exco-riées. L'exorciste applique la sainte hostie au milieu d'une des incisives supérieures, après les avoir essuyées, et elle y reste suspendue par un point de sa circonférence, malgré ces agitations violentes dont

on a donné une idée si incomplète. — Enfin les saintes espèces sont avalées. Le médecin visite la bouche, touche même le gosier pour s'en assurer, et fait boire de l'eau à la possédée. On visite encore la bouche ; puis le prêtre, pour prouver la vertu des saints exorcismes, fait rapporter la sainte hostie, qu'on revoit plusieurs fois ainsi, saine et entière, sur l'extrémité de la langue. — Ce fait est attesté non-seulement par Son Altesse, mais François Pidoux, médecin de Poitiers, témoin oculaire, l'atteste aussi dans sa réponse à Duncan, médecin de Saumur. Après avoir cité tous les prodiges que nous rapportons des Ursulines, il dit : « *Sacrosanctæ Eucharistiæ species subinde in os solas regerunt, easque... illibatas palam ostendunt* ; c'est-à-dire les rapportent dans la bouche sans être *altérées*.

Tout cela est-ce de l'adresse ? Quelle adresse, quelle souplesse, quelle puissance sur son propre organisme surtout, pour produire à volonté des palpitations, des tumeurs, faire enfler sa langue, peler ses lèvres, faire voyager une hostie d'une lèvre à l'autre sans la laisser tomber, sans la briser ; l'attacher à un seul point sans l'humecter, la faire résister à la violence d'un grand souffle, l'avalier enfin, boire même de l'eau, puis, chose inconcevable, la faire reparaître entière plusieurs fois sur l'extrémité de la langue ; et tout cela au milieu des plus grandes agitations ! Quelle habileté de la part de cette femme qui, hors de là, ne peut rien, ne se ressouvient même de rien, et quelle impiété même ! — Serait-ce une névrose ? — Alors comment peut-elle, dans cet état, être maîtresse d'imprimer les mouvements les plus variés, les plus difficiles à cette hostie, et surtout la rapporter entière du fond de l'estomac ? Les médecins ont-ils vu de semblables névroses ? — Non, il n'y a là ni jongleries, ni maladies nerveuses, et pour-

tant les faits ne sont pas de pure invention, on les tient des protestants, et les impies ne les nient pas.

Mais ces filles dissertent avec une érudition qui l'emporte sur celle des docteurs en théologie; quel est le savant même qui le ferait sans préparation? Ces religieuses sont vraiment des sujets rares, car sur toutes choses elles ont un égal succès. Veut-on des tours de force? elles surpassent les équilibristes et les jongleurs; veut-on des polyglottes? elles parlent toutes les langues; veut-on éclaircir des points de théologie? elles en savent plus que les docteurs. Vous ne craignez pas d'entendre des obscénités, des impiétés? elles surpassent les plus pervers. Voulez-vous voir d'excellentes religieuses? ce sont des saintes, des prophétesses : elles savent vos péchés oubliés et vos pensées.

On a vu au procès Grandier (vol. II de cet ouvrage) que l'expulsion de leurs démons se manifestait par des noms sacrés qui s'imprimaient sur elles. Le voyageur Monconys disait : « On a découvert la supercherie de la supérieure. » Ayant voulu voir les noms imprimés sur sa main, elle se fit attendre assez longtemps au parloir, et quand elle le quitta, la rougeur des lettres était moins foncée qu'à son arrivée, il lui sembla qu'un jambage de la lettre M s'écaillait avec un léger attouchement, comme si elle eût été formée avec de l'empois desséché.

Rappelons sommairement ce qui se passa lors des expulsions; elles eurent lieu, comme on sait, à diverses époques; Surin dit qu'il « désespérait d'obtenir la délivrance de la mère; l'humble père allait se retirer, pourtant il devait exorciser encore le 5 novembre 1635, et comme il y avait, dit-il, beaucoup de monde, Léviathan voulait se moquer de lui, et ce fut précisément ce jour-là qu'il le chassa. — Surin l'adjure par la puis-

sance de celui qu'il tient en ses mains et demande les signes; aussitôt, dit-il, la mère rampe comme un serpent, sa coiffe tombe, et chacun put alors voir s'imprimer une croix rouge sur son front sans qu'on le touchât. Le 29 du même mois, trois seigneurs anglais, hérétiques, étaient présents; l'un d'eux, milord Montagu, tenait la main de la mère par le bout des doigts, d'autres spectateurs la considéraient aussi très-attentivement. On vit clairement, sur cette main, au moment de l'expulsion, paraître le nom de *Joseph* en caractères sanglants. Milord Montagu en fut si frappé, que non-seulement il se convertit, mais il entra dans les ordres. » — Le naïf et véridique père Surin dit aussi : « Le 15 octobre 1637, je vis aussi clairement que j'aie vu aucune chose le nom de *Jésus* s'imprimer au-dessus de celui de *Marie* et de *Joseph*, etc. »

Monconys insinue que la mère peignait ces noms avec de la couleur rouge à l'empois. — C'est que sans doute elle en était très-vaine et aimait à les montrer. Voyons ce qui se passait : on évalue à deux millions d'individus ceux qui ont vu ces noms. Chacun, mû par des sentiments divers, en parlait à sa guise. Dans le voyage que la mère fit à Paris, elle fut visitée par une grande partie des seigneurs et des dames de la cour. La reine la vit, et voulut par respect baiser la main sur laquelle Dieu avait formé ces caractères. De sorte que la mère fut obligée, durant son séjour à Paris, de se tenir à la fenêtre d'un rez-de-chaussée où plus de cinquante mille personnes allèrent, dit le père Surin (*Ibid.*, p. 192), baiser cette main. La bonne mère étant obsédée par les curieux et les dévots, pria Dieu, si c'était sa volonté (ce fut en 1662, c'est-à-dire vingt-cinq ans après l'événement), de vouloir bien effacer ces noms, — ce qu'elle obtint. — Si Monconys a bien deviné, la mère

a été bien constante dans son imposture pour renouveler si longtemps une peinture à la détrempe, et d'autant plus incommode qu'il fallait nécessairement la renouveler tous les jours. Si l'on supposait un tatouage, Monconys n'aurait pu dire qu'il avait effacé un jambage de l'M, ni qu'elle était faite à l'empois ; la disparition après vingt-cinq ans ne permet pas de supposer enfin un tatouage. On demande donc à Monconys et aux incrédules qui ont pu se présenter pour baiser cette main, comment il ne leur est pas venu à l'esprit, à eux si fins, au milieu de tant de dévots imbéciles, de faire disparaître avec l'humidité seule de leurs lèvres cette peinture à la détrempe. C'était le moyen de couvrir cette femme de confusion. On demande enfin à Monconys, qui n'ose pas précisément affirmer, mais qui s'est borné à jeter le doute, comment il expliquerait tant d'autres merveilles de cette possession ?

Ces observations fort incomplètes, même en les joignant à ce qui a été dit dans le procès Grandier, donnent une idée des preuves fournies par ceux qui soutenaient la réalité d'une possession à laquelle toute la population catholique de Loudun et une grande partie des protestants croyaient fermement. Trente exorcistes au moins, appelés de pays divers dans différents temps, l'ont reconnue ; enfin les médecins de Poitiers, Niort, Fontenay, Loudun, Thouars, Chinon, Mirebeau, Fontevrault ont déclaré que les faits soumis à leurs investigations étaient surnaturels. C'est le calviniste Aubin qui a fait prévaloir, en en parlant longtemps après l'événement (soixante ans environ), une opinion contraire ; et quoiqu'il ait dénaturé les faits, ils présentent encore un merveilleux fort embarrassant.

Au dix-huitième siècle, l'auteur des *Causes célèbres*, répété par d'autres, devait présenter Grandier comme

un martyr des croyances superstitieuses et nier la possession. Tous ces ouvrages répandus dans le public ont été cités ensuite par une foule d'auteurs, tandis que ceux du temps de la possession étaient rares ou oubliés ¹.

1. Ne pouvant citer ici tous les arguments des partisans de la possession, ni les noms des auteurs, le lecteur peut consulter une brochure récente qui a pour titre *Étude sur les possessions*, 1859, par M. l'abbé Leriche. — Je regrette de n'avoir connu cet ouvrage qu'après la composition du mien. J'aurais pu ajouter aux raisons précédentes d'autres que j'ignorais. M. l'abbé Leriche a signalé entre autres, en cinquante pages de notes, les contradictions, les erreurs et les mensonges qui fourmillent dans les deux ouvrages seuls connus aujourd'hui, c'est-à-dire *Les diables de Loudun*, par Aubin, et le procès de Grandier dans les *Causes célèbres*.

CHAPITRE XVI

Possessions de Louviers. Réfutation, par le père Esprit du Bosroger, des calomnies contre les religieuses.

La possession de Loudun avait été vivement attaquée, il en devait être ainsi des autres. Les religieuses de Louviers eurent donc le sort commun. Les faits étant encore plus étranges, l'attaque fut aussi non moins violente. Mais les réfutations vont se retrouver.

Pendant la possession et après l'expulsion des démons, la langue et les écrits des impies distillèrent le venin de la calomnie sur les religieuses de Louviers. Quoique deux médecins bien capables de juger les faits eussent pris, dès le principe, leur défense; quoique l'archevêque de Toulouse, les députés que la reine avait envoyés pour lui rendre compte de cette possession, et d'autres témoignages encore en eussent attesté la réalité, la calomnie continuait; mais le père Esprit attendit que le calme se fût rétabli pour adresser au public son discours historique : *La piété affligée*. « Il sait, dit-il, qu'il est exposé à la censure des faibles qui condamnent tout ce qu'ils ignorent; que ceux qui traitent ces fâcheuses affaires ne sont exempts ni de la fureur des démons, ni de la rage des magiciens, ni de la malice des critiques. Il n'en affirme pas moins devant Dieu que, à l'exception de quelques faits qu'il

tient d'une source authentique, il a tout vu de ses propres yeux : il n'écrit ni pour les athées, ni pour ceux qui n'estiment que leurs faibles idées, mais il s'adresse aux esprits raisonnables et aux savants soumis à l'Église.

« Les bruits épouvantables excités contre les religieuses dépendent de plusieurs causes : de la fureur que la condamnation des deux magiciens a causée chez quelques-uns ; de la rage des démons, qui voulaient gagner les religieuses à la secte des magiciens, et auxquels, par grâce divine, elles ont échappé. Mais il n'y a pas un seul homme judicieux qui ne voie clairement, poursuit le père Esprit, que les fondements de cette calomnie sont ridicules. »

Pour compléter une justification que l'exposé précédent des faits a dû commencer, on peut dire dès maintenant qu'il faut rejeter comme cause, non-seulement l'imposture, mais les maladies mentales et les névroses, ainsi qu'on le prétend de nos jours.

D'abord, les longs discours des démons étaient fort au-dessus de la portée des religieuses. Les exorcistes, outre un latin choisi, que ces religieuses n'auraient su comprendre, employaient les termes d'une philosophie théologique subtile, telle que celle-ci : *Tandem superba substantia subjecieris puro accidenti*. La sœur du Sauveur montra qu'avec l'intelligence du latin, elle comprenait encore ces termes philosophiques. — Elles entendaient, dit le père Esprit, aussi bien le grec que le latin. (V. *La piété affligée*, p. 274.)

Mais ce que l'on remarque surtout dans ces discours infernaux, c'est un orgueil immense, la haine du Christ, de ses saints, de l'humanité tout entière, et ces expressions méprisantes, ordurières et grossières que nous retrouverons dans le sixième volume de cet ou-

vrage, quand il sera parlé de la manifestation des esprits au dix-neuvième siècle.

Accaron, qui possédait sœur Marie de Jésus, offre un exemple de cet orgueil. « Je me nomme Accaron, grand prince, disait ce démon; à ce nom répond l'attribut de la subtilité de mes discours que vous admirez, et auxquels vous ne comprendriez rien, si je ne les accommodais à votre faiblesse. Je me nomme aussi Belphégor; je suis le dieu qui faisais idolâtrer la synagogue, etc. — Je me nomme... » Mais ici il refuse de poursuivre. Forcé enfin par l'exorcisme, il dit : « Je suis celui qui est tout (c'est-à-dire qui persiste à vouloir être tout) et qui n'est rien... Je suis le grand prince Belzébuth; à ce nom glorieux répond l'attribut d'impassibilité... » L'exorciste l'interrompt en lui rappelant ses tourments diaboliques. — « Va, chien, dit ce démon, je suis pourtant l'être impassible par ma nature, et si je souffre c'est par la tyrannie de celui de là-haut qui m'opprime. »

L'évêque d'Évreux exorcisant un jour le même démon disait : *Exprimat distincte cogitationem suam.* — « Ces petits chiens d'hommes parlent bien grossièrement. Cela est bon pour ces pots de terre et de fumier... Chien d'évêque, ai-je donc des pensées comme les hommes? Dis donc *vues* et non *pensées*, nous voyons bien d'autres *biais* que toi, etc. »

On lui demandait un jour l'époque fixe de sa sortie. — Ces *chiens* d'hommes pensent que je suis comme eux mesuré et réglé par le temps..., que ces ignorants apprennent que je n'ai point de temps. »

Au milieu de cet orgueil, de ce dédain pour l'homme, de ces expressions grossières dont nous retrouvons de nos jours tant d'exemples, il faut remarquer une profondeur de pensées qui ne pouvait appartenir

à ces religieuses. — « Ce démon, dit le père Esprit, a voulu mettre subtilement ici la distinction qu'il y a entre la connaissance angélique et l'humaine : l'une *unitive* et l'autre par *illation*. » (*Ibid.*, p. 278.)

Nous quittons ces exemples, dont les spirites ne douteront pas, et qu'ils comprendront, pour arriver à ceux de cruauté.

Un jour Ramond, qui possédait sœur Marie de Saint-Nicolas, voulait, dans sa rage, lui arracher l'œil, et le chirurgien crut en effet qu'il était crevé. Ramond ayant alors laissé libre sa victime, celle-ci, à l'instant même où elle a reçu cette furieuse secousse, et malgré une douleur très-vive, se jette à genoux les mains jointes et remercie Dieu de ce qu'il lui a plu la délivrer un instant pour se consacrer à lui et dire qu'elle se soumet de bon cœur à ses ordres : « Faut-il perdre la vie, ordonnez Seigneur, ordonnez en souverain. Je suis consolée d'avoir perdu l'œil, puisque votre sainte volonté le demande. »

C'est ainsi que s'exprimaient ces pauvres religieuses quand les démons ne disposaient pas de leurs bouches pour blasphémer. — Il faut dire ici, ce qui n'est pas moins prodigieux, que cet œil fut guéri subitement.

Le père Esprit, qui avait obtenu du père Zacharie de Lisieux un morceau de la vraie croix, lui écrivait, dans une lettre confidentielle du 10 mai 1644, l'effet produit par cette relique, qu'il avait eu grand soin de cacher dans sa main ; mais on ne saurait relater ici ce qui, dans cette occurrence, se passa chez les religieuses qui l'ignoraient. Tout y est aussi prodigieux qu'épouvantable.

On a dit un mot au tome II, page 467 de cet ouvrage, d'une croix qui se trouva imprimée sur sœur Marie du Saint-Sacrement, en signe d'expulsion du démon.

Cette marque conserva sa rougeur dans toute son étendue, et tous les vendredis, depuis trois heures après midi, heure où elle avait été gravée, elle paraissait plus éclatante. « Il y a plus de cinq ans, dit le père Esprit, on la voit encore : elle est maintenant presque blanche, mais bien dessinée. »

Cette sœur, ainsi que Louise de l'Ascension, furent délivrées le jour du Vendredi saint 1644. Mais elles restèrent tellement percluses, ainsi que les démons l'avaient prédit, qu'elles ne marchaient que très-difficilement avec des béquilles. Cet état, comme on va le voir, dura près d'un an. — Sœur Louise de l'Ascension, ayant fait une neuvaine devant l'image de Notre-Dame de Santé à Rouen, communiait aux messes que l'on célébrait. Elle achevait le vendredi sa neuvaine et devait en commencer une autre le samedi 11 février 1645, quand elle se trouva si bien guérie, le vendredi, que le samedi, pour se rendre à la messe d'actions de grâces, elle descendit les escaliers du couvent, longs et assez difficiles, avec tant de précipitation qu'elle était dans le carrosse de sa mère, madame de Pinterville, avant que ceux qui l'accompagnaient fussent arrivés au milieu de ces mêmes escaliers.

Sœur Marie du Saint-Sacrement, laquelle après sa délivrance ne se traînait également qu'avec des béquilles, fut aussi, après trois neuvaines, miraculeusement guérie à l'instant même où le prêtre prononçait ces mots de la Passion : *Inclinato capite tradidit spiritum*. S'approchant aussitôt du célébrant avec grande joie, elle lui dit : « Mon père, je marche maintenant sans potences ! »

Si ces guérisons, selon les savants, ne sont pas divines, du moins peut-être ne diront-ils pas que la maladie fut une fourberie ; il n'est pas probable que

ces jeunes religieuses, après une possession simulée et une feinte délivrance, auraient consenti à rester encore percluses pendant près d'une année, et à se traîner appuyées sur des béquilles.

Les charmes dont on a parlé, indiqués par les démons et trouvés dans le sol qui n'avait pas été remué, à une profondeur parfois de douze pieds, indiquaient évidemment l'action d'un agent surhumain, car ils étaient trouvés derrière des boiseries solidement ajustées ; à six pieds en terre sous la maçonnerie du grand autel et jusque sous les fondations de l'édifice, etc. De telles preuves et tant d'autres que l'on est bien forcé d'omettre pourraient-elles être rejetées ?

Il était impossible d'attribuer à l'imagination ce qui s'était passé dans cette possession. — Comme le disait le père Esprit, l'imagination a ses bornes, et nombre de personnes avaient vu comme les religieuses, « les plats et ustensiles de cuisine tomber rudement, les pupitres renversés, les règles, les diurnaux transportés, les disciplines, chapelets et socques voler en l'air, s'attacher à l'extrémité des voiles, les chandelles s'éteindre, etc. Ces tintamarres et fracas dans les cheminées, ces paroles connues de plusieurs personnes dans les dortoirs, étaient-ce des imaginations ? Les soufflets donnés, entendus, une religieuse emportée en l'air par le nœud de sa corde et précipitée ensuite du grenier jusqu'au bas des escaliers ; sa blessure, le sang qu'elle répand ne sont pas des rêveries. Un tumulte épouvantable, une sorte de foudre remplissant de feu la cellule d'une pauvre fille, la frappant, la portant par terre sans la blesser, c'est véritablement une étonnante imagination !

« Enfin ces obsessions, dit-il, se changent en une possession réelle et approuvée par tant de gens sa-

vants et judicieux. — Les bons esprits épluchent ces matières avec la plus grande maturité, et quoiqu'ils soupçonnent la vivacité de l'imagination, ils ne lui attribuent rien pourtant qui soit au-dessus de ses forces. » (*Ibid.*, l. I^{re}, c. xiv.)

« Si jamais il y eut des possessions, poursuit le père Esprit (dont la relation et la doctrine furent approuvées avec des éloges par un grand nombre de théologiens de plusieurs villes de Normandie), celle de Louviers en est une. Tous les signes qui s'y sont rencontrés sont si clairs, si visibles, qu'ils ont frappé les yeux de tous ceux qui ne sont pas entièrement aveugles. » Il rappelle dans sa conclusion « ces étranges mouvements, ces contorsions, ces suspensions de sens plus effrayantes encore; ces pesanteurs, ces légèretés plus étonnantes; ces plis et replis monstrueux, ces corps soutenus en l'air tant de fois, une si longue maladie, qui n'est suivie ni d'incommodité ni de lassitude. — Qui vit jamais l'or d'une patène, dit-il, brûler sans feu et le feu ne point brûler? Une fille parler la langue tirée hors de la bouche, et dans l'état de faiblesse rompre les cordes et le fer? Qui vit jamais les cailloux ne point blesser, une jambe devenir comme une colonne torse parce qu'on y a relégué le démon? Qui peut humainement répondre ou obéir à des paroles en langues étrangères, inconnues? Qui peut découvrir les pensées, révéler les choses occultes, ressentir la vertu des choses saintes sans les voir, apercevoir des charmes dans les entrailles de la terre? Qui peut répliquer si promptement, si subtilement, si ce n'est par l'opération d'une puissance spirituelle, etc.? » (*Ibid.*, l. II, c. ix.)

Pour exposer avec quelques détails toutes ces merveilles, il faudrait, comme le père Esprit, faire un livre,

et comme lui on en omettrait encore une foule d'autres, vues non-seulement par les religieuses et les exorcistes, mais par des personnes étrangères, toutes formant une démonstration complète, évidente, irrécusable de l'obsession et de la possession qui la suivit, car l'imposture, l'influence de l'imagination, l'hystérie, la catalepsie, l'hallucination ne sauraient jamais les expliquer. On ne dira pas que ce sont des merveilles qui se sont passées du temps d'Hérodote ou de Tite-Live, ou à une distance de deux mille lieues, elles sont écrites par celui qui les a vues, quatre ou cinq ans après l'événement, et lues par ceux qui en ont été les nombreux témoins sous le règne du grand roi. Leur témoignage, par leur dignité, leur science, leur piété, leur valeur personnelle, doit-il être rendu douteux par les propos des impies qui n'ont rien vu ? Ce récit naïf des faits peut-il être altéré par les élucubrations des libres penseurs deux siècles après l'événement ? On est forcé logiquement de les accepter tels qu'ils sont ; mais qui pourra les expliquer naturellement ?

CHAPITRE XVII

Examen des prodiges des camisards ; leur réalité ne peut s'expliquer par une cause naturelle.

L'incrédulité avait les mêmes motifs pour nier tous les faits merveilleux ; il aurait fallu opter et décider qu'il y avait intervention divine, ou prodiges diaboliques ; on ne voulait ni l'un, ni l'autre. La Faculté de médecine de Montpellier, consultée sur les phénomènes que présentaient les camisards inspirés, décida gravement, comme on sait, que c'étaient des fanatiques. Le dix-huitième siècle répéta ce nom, que le dix-neuvième leur a conservé.

D'après Villars et Fléchier, ce sont des fous qu'on aurait fanatisés et auxquels on a appris à feindre des extases. — Ceci ne pouvait éclairer personne, pourtant on s'en contenta ; il suffisait aux incrédules qu'on n'y vît rien de surnaturel, et à plusieurs catholiques qu'on ne donnât pas le titre de prophètes à des hérétiques. C'était le moyen d'éviter une discussion ; cependant, cette dénomination n'expliquant rien, il se trouvait encore, malgré l'esprit du siècle, des gens qui recouraient à la doctrine de l'Église qui a expliqué des faits analogues dans d'autres temps. D'après celle-ci ils ne doutaient pas qu'il n'y eût intervention diabolique. La réforme est une hérésie, disait-on,

quoique la piété s'y manifeste, quoique les inspirés profèrent des paroles bibliques, etc. C'est le démon qui se transforme en ange de lumière ; ces convulsions terribles qui les assimilent à des possédés, ces prodiges où le grave et le grotesque se mélangent, ces prophéties pleines de vérité et de mensonge le prouvent surabondamment.

A ceux qui niaient ces faits, on établissait leur réalité ; il ne leur manque ni la multiplicité, disait-on, ni le nombre des témoins, ni la durée de temps pour les examiner. Ces inspirés se comptent par milliers ; les assemblées étaient au nombre de plus de huit mille ; la durée des phénomènes fut de vingt ans. — A ceux qui les accusaient d'imposture jointe à la folie, on disait : Ces deux choses s'excluent dans le même individu, on ne saurait même supposer l'une dans lès chefs qui commandent et l'autre dans ceux qui obéissent ; il serait facile de prouver que les premiers n'étaient pas des croyants moins fanatiques que les seconds, et que ni les uns ni les autres n'étaient ni insensés ni trompeurs. Car dans leur extase, suivie d'un complet oubli du passé et qui n'avait rien de commun avec la folie, il se passait des choses étranges qui ne peuvent être suggérées et qu'on ne peut feindre. On en a cité plusieurs exemples dans cet ouvrage. — Isabeau Vincent n'était ni séduite ni folle ; elle gardait le troupeau d'un laboureur lorsqu'un inconnu lui souffla l'esprit prophétique ; dès ce moment, cette jeune fille, d'une ignorance grossière et qui ne savait que le patois de son village, parla français dans son extase, usant d'un langage pur, bien lié et pathétique — N'y aurait-il pas exagération ? — Il ne s'agit pas d'un fait isolé, unique, arrivé devant quelques témoins ; la célébrité de la bergère de Crest s'était répandue bien vite en

Dauphiné, à Genève, en Hollande, etc. Chacun voulait la voir ; un avocat de Grenoble fit exprès le voyage et écrivit une relation assez circonstanciée. — Supposerait-on même que son français fût un peu vicieux, toujours est-il vrai qu'elle parlait en extase une langue dont elle ne savait pas le moindre mot étant éveillée, et qu'elle prêchait si bien que cet avocat, qui eut la curiosité de l'entendre, assure que, quoiqu'elle ne sût pas lire et fût incapable dans l'état normal de s'exprimer, elle faisait en extase des discours si excellents, si pathétiques, qu'on était forcé d'y reconnaître du surhumain. Où serait l'imposteur qui aurait instruit cette paysanne sans qu'on s'en fût aperçu ? disons mieux, sans qu'elle le sût elle-même ? — Faut-il supposer la discrétion ? elle serait aussi étonnante que le prodige ; depuis quand un secret confié à des milliers de femmes a-t-il été si bien gardé ? Mais qu'on se le rappelle, ce fait étant loin d'être unique, cette supposition serait absurde, car il est bien connu que le don de prédire et de prêcher se manifestait inopinément comme une maladie contagieuse. En voyant Isabeau, la veuve d'un conseiller au Parlement de Grenoble fut de suite inspirée comme elle, et près de trois cents personnes qui l'entendirent le devinrent aussi, ... et combien d'autres encore !

M. de Caladon, parlant d'une idiote qui n'aurait pu prononcer quatre mots de français, dit que de sa bouche sortaient des torrents d'éloquence. Arnassan a parlé d'un espèce d'idiot, berger chez son père, que celui-ci mena à l'assemblée où il resta deux heures ; ce pauvre pâtre qui ne savait pas lire et qui, vu son défaut d'intelligence, n'aurait pu apprendre, prêchait en français, citait des textes de l'Écriture sainte, que jamais il n'avait entendus. Il n'y a ni exagération, ni mensonge

possibles. Ce que des milliers de témoins ont vu pendant vingt ans dans de vastes contrées, ce que des hommes de tant de caractères et d'intérêts divers soutiennent véritable, ne peut être nié. On ne peut donc supposer ni fourberie, ni folie ; si le fanatisme fait des martyrs, la fourberie n'en fait pas. Comment expliquer enfin que des enfants, depuis l'âge de trois ans jusqu'à celui de neuf ou dix, prêchent et prédisent ? Y a-t-il eu séduction ? Leurs parents les maltraitent, l'autorité les met en prison, mais les châtimens sont impuissans.

« C'était une épidémie d'extase, disait-on, on y acquiert naturellement une aptitude surprenante. »

Quoi ! il y aurait des maladies épidémiques qui apprendraient une langue inconnue, les textes de l'Écriture, qui révéleraient l'avenir, liraient les pensées ? C'est par trop étrange... Ces milliers de prédicants disent que leur bouche seule prononce ces discours qui vous étonnent, leur esprit reste inerte : l'agent occulte qui meut leur langue est le seul savant. Croyez-les donc, disaient les démonologues, croyez surtout une doctrine de dix-huit siècles qui vous apprend que cet agent est le démon ; mais vous la répudiez pour lui substituer les sottises des épicuriens ; — quel aveuglement ! s'écriaient ces rares disciples des saints Pères et des docteurs. — On a vu les parents eux-mêmes qui châtiaient leurs enfants, saisis tout à coup de l'esprit et inspirés comme eux. Ce qui est plus étonnant, on a même vu des enfants à la mamelle devenir eux-mêmes orateurs et prophètes ; ceux-ci étaient-ils susceptibles d'être atteints d'épidémie fanatique, ou de s'abandonner à des suggestions ? invoqueriez-vous encore l'exagération, ce serait en vain. — Qu'un enfant ait quatorze mois ou qu'il en ait vingt-quatre, qu'il ait fait un discours soutenu, ou qu'il se soit borné à une

simple conversation, le prodige subsiste, et nous savons qu'il effrayait les assistants; mais de quel droit taxer d'exagération tant de témoins : le récit naïf de tant de faits le permettrait-il? — Il en est de même des apparitions célestes, des musiques aériennes, que de si nombreux témoignages ont attestées.

Ces fanatiques étaient-ils tous hallucinés? La même hallucination a-t-elle pu atteindre tant de gens de caractère et de tempérament si divers; un délire contagieux pouvait-il indiquer le lieu de l'assemblée à ceux qui l'ignoraient? Nierez-vous les prédictions, il est constant que plusieurs se vérifiaient, elles n'étaient pas infaillibles, il est vrai; car l'esprit qui les dictait trompait souvent, mais elles n'en étaient pas moins surhumaines, puisque d'autres se réalisaient dans tous leurs détails. Les faits d'invulnérabilité dont on ne peut donner aucune explication physique ne sont pas moins certains. Claris de Quissac reste pendant un quart d'heure au milieu d'un bûcher sans perdre un seul cheveu; Élie Marion, en extase, se frappe le ventre et la poitrine à grands coups de couteau, et sa peau résiste comme le fer. On a vu les balles respecter les camisards, et, après avoir traversé leurs vêtements, s'arrêter sur la peau : on a vu ces inspirés faire des chutes effroyables sans se blesser. — « Un extatique, dit-on, ne sent pas la douleur; » — si l'extase rend insensible à la douleur, paralyse-t-elle l'ardeur des flammes, peut-elle émousser la pointe des couteaux, etc.? Si c'est un vrai prodige, il n'a pourtant rien de divin, car l'esprit qui avait promis l'invulnérabilité leur inspirait une confiance bien funeste, puisque souvent aussi il manquait à sa parole.

L'état d'extase naturelle peut-il révéler l'intérieur des consciences? — On a vu Élie Marion se faire

camisard parce qu'un frère lui a fait un exposé de ses péchés secrets. — L'extase concède-t-elle la faculté de voir ce qui se passe au loin? — On sait que frère Cavalier, dans une vision, vit le courrier du maréchal de Montrevel porter des lettres à Nîmes; il désigna son cheval, ses vêtements, le lieu où on le trouverait, etc. — On a fait voir ailleurs que l'extase ne peut donner la faculté de prédire, de connaître les pensées, de voir ce qui est caché, etc. — Pour les démonologues, l'intervention de Satan était manifeste. Le fanatisme, lors même qu'il causerait une extase naturelle, ici n'expliquerait rien.

Il fallait donc renoncer à expliquer ces prodiges physiquement, ou les nier comme l'ont fait quelques incrédules, ou bien, passer sous silence, comme Villars et Fléchier, ceux qui étaient inexplicables¹; ces deux personnages se sont bornés à rapporter tout ce qui pré-

1. Plusieurs penseront que le témoignage de Fléchier qui traite les camisards d'insensés, doit l'emporter sur celui d'une multitude d'autres qui les croyaient inspirés par le diable. — Ceux qui niaient les prodiges des Cévenols, comme Fléchier, avaient sans doute d'excellentes intentions. Cependant un pareil procédé ne peut trouver son excuse que dans l'*intention*, parce que les résultats sont loin d'être bons; en niant les prodiges des camisards, comme en niant ceux des jansénistes, ce n'était pas le moyen d'éclairer ces sectaires, qui chaque jour en étaient témoins, et ce n'était pas le moyen d'empêcher le prosélytisme. Que devaient penser de ces négations ou de ce mépris affectés les catholiques que la curiosité ou le hasard rendaient témoins de ces faits extraordinaires?—Il fallait aux uns et aux autres en montrer la source. Nous verrons encore un jour des hommes *bien intentionnés* mépriser le spiritisme, et dire qu'il ne mérite que le silence d'un profond mépris. Nous sommes loin de partager cette opinion. Il faut essayer d'instruire les uns, de prémunir les autres. Si ce moyen n'a pas de succès, moins encore faut-il attendre du silence ou des négations. Si on ose nier les prodiges qui se manifestent dans les temps modernes, en présence d'une foule de témoins, il faut craindre avec raison de voir nier les miracles et les prodiges des vieux siècles passés.

sentait un caractère de folie et ont omis le surplus. On verra les manigraphes du dix-neuvième siècle accepter presque tout. Sont-ils plus zélés pour la vérité que Villars et Fléchier? Non, sans doute; ceux-ci acceptent ce qu'ils croient pouvoir expliquer; on verra s'ils ont réussi.

Fléchier cite une prophétesse qu'on fit conduire à la Torrette, et qui « redisait mille fois en chemin : Coupez-moi les bras, coupez-moi les jambes, vous ne me ferez pas de mal. » Le frère de cette folle, dit-il, n'était pas moins fou qu'elle. » (V. Fléchier, *Relat. des fanat.*, p. 361.) Il dit ailleurs : « Les religionnaires, sur le point d'être chargés, étaient prêts à se disperser, mais leurs prophètes et leurs prophétesses leur disaient qu'ils n'avaient rien à craindre... que les gens de guerre ne leur pourraient nuire... que font-ils? Ils s'embrassent, se communiquent l'Esprit-Saint et viennent hardiment devant les troupes, persuadés qu'ils sont immortels » (*Ibid.*, p. 362-363); des apparitions les confirmaient dans leurs desseins. — Fléchier parle d'un inspiré qui, découvrant son estomac, disait : « Tirez-moi ce fusil, vous ne sauriez me faire de mal; » sa femme, par contagion, était aussi folle que lui, elle écoutait son enfant qui prophétisait dans son ventre; un autre disait : « Ne voyez-vous pas le Saint-Esprit qui saute sur mes mains. — Selon Fléchier, qui attribuait le tout à une sorte de délire, ils étaient tous trompeurs et trompés par contagion.

On peut concevoir qu'il y ait des gens ainsi trompés; trompeurs s'explique moins aisément. — Fléchier n'a donc cité que des actes de folie... mais on est surpris que ces fous aient entraîné les sages, qui se laissaient guider par eux; pour que ces sages aient eu tant de confiance dans ces fous, on sent qu'il y avait nécessairement autre

chose que de la folie. Si les camisards n'avaient jamais vu de preuves d'invulnérabilité, se seraient-ils laissé conduire ainsi tous pour être massacrés, et avec tant de confiance ? On a vu les troupes royales, y croyant elles-mêmes, tourner bride... — Fléchier accuse Du Serre, il s'étonne de la crédulité de Jurieu. En acceptant l'explication des démonologues ou même celle des manigraphes, plus rien ne peut surprendre.

Le maréchal de Villars parle d'une prophétesse qu'on arrêta, qui parlait hébreu, grec et des langues étrangères ; l'évêque d'Alais l'interrogea, elle répondit modestement et fit en langue étrangère un discours auquel ni lui ni plusieurs ecclésiastiques ne comprirent rien ; il dura une heure. Villars veut que ce soient des sons insignifiants, ce qu'il est loin de prouver, car il est constant que quelquefois l'inspirée traduisait son discours, que les inflexions de voix, les repos, etc., indiquaient que ce n'étaient pas simplement des sons insignifiants. Hors de là enfin, ces gens étaient très-sages. Des protestants, qui s'étaient moqués des extases des camisards, devenaient eux-mêmes inspirés, et on a vu même des catholiques en faire autant. De Mandagors, ancien subdélégué de l'intendance, homme redoutable aux hérétiques, devint inspiré en voulant convertir une prophétesse et renonça à toutes ses charges. — Les enfants de leurs persécuteurs, continue Villars, devinrent inspirés.

En 1707, les camisards, réfugiés en Angleterre, tombèrent encore en extase ; elle ne quitta que ceux qui embrassèrent le catholicisme. — Singulière folie, complètement guérie en changeant de religion !... — Les prodiges des camisards sont donc très-réels : observés en France et en Angleterre par des gens désireux de connaître ces phénomènes, on n'en saurait douter. Un

Anglais, voulant découvrir la vérité, faisait venir chez lui ces réfugiés, il les admettait à sa table, vivait familièrement avec eux et prenait tous les moyens propres à dévoiler l'imposture ou la folie, et n'y vit ni l'une ni l'autre. — A l'exception de ceux qui avaient intérêt soit à nier les faits, soit à les trouver naturels, on dut peu se contenter du nom de *fanatiques* donné aux camisards. Les personnes qui avaient quelques notions de l'histoire des hérésies et des prodiges qui se sont manifestés dans tous les temps, chez la plupart des hérétiques, n'hésitèrent point à attribuer au démon ceux qu'on a signalés chez les camisards : nous verrons au dix-neuvième siècle les manigraphes accepter les faits ; mais on verra aussi, on le répète, comment ils les expliqueront.

FIN DU TOME TROISIÈME.



TABLE DES MATIÈRES

LIVRE ONZIÈME

CHAPITRE I. — Hérésies du seizième et du dix-septième siècle. — La Réforme, sa source, ses tendances, ses résultats. — Prodiges des réformateurs, leurs extases, leurs convulsions.....	1
CHAP. II. — Les illuminés au seizième et au dix-septième siècle.....	14
CHAP. III. — Dix-septième siècle. Hérétiques du Dauphiné, des Cévennes, du Vivarais; leurs desseins. — Exposé de quelques faits. — Assemblées des Cévennes. — Exposé des prodiges d'après les dépositions. — L'esprit descendait sur les simples et les idiots. — Prodiges dans le ciel, météores lumineux, voix entendues dans les airs, prédictions. — Invulnérabilité des Cévenols. — Ils lisaient les pensées, voyaient les choses cachées, etc. — Diverses opinions sur ces phénomènes.....	16
CHAP. IV. — Des thaumaturges, prophètes, visionnaires, quiétistes, etc., inspirés par le démon. — Visions et révélations de Christine Poniatowa. — Miracles de Nicole Chevalier. — La mère Madeleine. — Madame Guyon.....	36

LIVRE DOUZIÈME

CHAPITRE I. — Esprit et physionomie des seizième et dix-septième siècles. — Philosophes réformateurs de cette époque, péripatéticiens, matérialistes, cabalistes, théurgistes, etc., etc. — Paracelse. — Pomponace. — Corneille Agrippa. — Van Helmont. — Goclenius. — Robert Fludd. — J.-B. Porta. — Sébastien Wirdig. — Maxwel. — Marsile Ficin. — Suite des philosophes qui ont plus ou moins contribué à renverser la doctrine démonologique. — Résumé.....	43
CHAP. II. — Dix-septième siècle. — Suite des attaques. — Le socinianisme; l'exégèse; ses résultats.	90
CHAP. III. — Philosophes du seizième au dix-septième siècle. — Sceptiques, matérialistes, éclectiques, panthéistes, mystiques, athées et autres qui tendent à renverser les croyances à l'intervention des mauvais esprits dans la magie. — Cardan. — Ponzinibius (rejet du témoignage). — Montaigne, sceptique. — Charron. — Bayle. — Vanini, sceptique, matérialiste, athée. — Vanderbercte. — Bacon. — Descartes. — Spinoza. — Hobbes. — Locke. — Malebranche.....	95

CHAP. IV. — Autre genre d'attaque livrée à la croyance à la magie. — Les apologistes des sorciers. — Wier. — Naudé. — Le père Spée. — Velledor, Meyfart, Mackenzie. — Nicolas. — Résultats des arguments produits en faveur des sorciers.....	137

LIVRE TREIZIÈME

CHAPITRE I. — Protestations contre l'esprit de réforme. — Savants qui restent attachés à l'ancienne doctrine; Thomas Brown, Gérard Vossius, Leibnitz, Grotius, Clarke, Beausobre, Bonamy, Henrys, De la Mare. — Remontrance du parlement de Rouen. — Théologiens soutiens de l'ancienne doctrine; Delrio, Suarez, etc. — Le cardinal Bona. — Le père Le Brun. — Nicole.....	159
CHAP. II. — L'Église et ceux qui restèrent attachés à sa doctrine étaient-ils plus crédules et plus cruels que ceux qui prenaient la défense des sorciers? — Suite des observations. — D'où provenait la différence d'opinion entre les partisans de la vieille doctrine et ceux des nouveaux systèmes. — Intérêt que présente ce sujet.....	183

LIVRE QUATORZIÈME

CHAPITRE I. — Le merveilleux de l'antiquité païenne est attaqué dans toutes ses manifestations. — Oracles attribués à la fourberie des prêtres, par Van-Dale. — Réfutation par le père Baltus. — Réplique de Le Clerc. — Deuxième réponse de Baltus. — Les attaques de Basnage très-réfutables.....	195
CHAP. II. — Suite du même sujet; les sages de l'antiquité ne croyaient pas aux prodiges; les récits merveilleux des historiens ne méritent pas de confiance. — L'abbé Anselme. — L'abbé Fraguier; Réflexions.	218
CHAP. III. — Suite des réflexions sur les allégations de ces savants. — Même sujet: entre les chefs de l'État et les prêtres idolâtres y avait-il connivence pour tromper les peuples? — Même sujet: les prêtres des Gentils ont été calomniés.....	223
CHAP. IV. — Mœurs des prêtres idolâtres. — Étaient-ce des fourbes, des menteurs aimant à dominer? — Les prêtres étaient-ils des hommes cruels et sanguinaires? — Les prêtres possédaient-ils des tours de physique connus d'eux seuls? — Étaient-ce des hommes dissolus, impudiques? — Le délire sacré était-il une feinte? — Les devins, prêtres ou étrangers au sacerdoce, étaient-ils des imposteurs ambitieux ou des insensés? — Les prêtres expliquaient-ils à leur gré les paroles incohérentes des fous? — L'interprétation des songes n'était-elle qu'une fourberie? — Ce qu'on voyait dans les initiations était-il produit par un appareil théâtral, par des machines? — Le pouvoir de faire tomber la foudre appartenait-il à l'électricité? — Socrate était-il inspiré par un génie ou feignait-il de l'être?.....	238
CHAP. V. — Supplément au chapitre précédent, prouvant encore davantage que le merveilleux n'était pas le résultat de l'imposture. — Des phénomènes très-naturels ayant été considérés par les Gentils comme autant de présages divins, il est évident qu'ils se trompaient grossièrement ou qu'ils voulaient tromper. — Réponse à cette objection.	274

LIVRE QUINZIÈME

CHAPITRE I. — Explications naturelles de plusieurs opérations superstitieuses, ou application des systèmes des philosophes aux diverses pratiques dites magiques, et réfutation de ces systèmes. — Application des systèmes des philosophes aux divinations; — à l'astrologie; — à la rhabdomancie ou baguette divinatoire. — Exposé des motifs qui, après l'événement de Lyon, portèrent à décider que le tournolement de la baguette provenait du démon. — Application des systèmes des philosophes à la dactyliomancie ou divination par les anneaux. — Leur application aux pressentiments, aux prédictions, à la seconde vue. — Leur application aux songes; — aux talismans; — aux divinations par le feu. — Explication naturelle des épreuves. — Explication physique de l'épreuve par l'eau. — Explication de la vertu dite naturelle de la poudre de sympathie.	287
CHAP. II. — Explications naturelles des opérations magiques et des malélices. — Charms par le regard. — Par le toucher. — Par la voix et le souffle. — Par l'influence des corps célestes. — Observations.	332
CHAP. III. — Réfutation par les démonologues des systèmes précédents, concernant le pouvoir de l'imagination sur soi-même et sur les corps étrangers. — Influence des astres sur l'âme. — Le charme par le regard. — Le charme par le geste ou par le toucher. — Le charme par la voix, la parole, les nombres. — Est-il absurde de penser que les esprits puissent agir sur la matière? — Réponse à l'accusation de manichéisme. — Par le témoignage acquiert-on la certitude?	339
CHAP. IV. — Les croyances des démonologues sont-elles ridicules et propres à favoriser la superstition? Exorcisme des nuées, etc. — Songes, divination; dire qu'ils se vérifient quelquefois, est-ce favoriser la superstition? — Folie de la croyance aux transformations, examen des faits, etc. — Le nouement d'aiguillette doit-il être attribué à l'imagination? — Les démons incubes et succubes doivent-ils être attribués au cauchemar?	368
CHAP. V. — Suite des objections et des réfutations concernant le sabbat et tout ce qui s'y passait. — Les rêveries du sabbat, discussions. — Les sabbats sont-ils imaginaires, sont-ils réels? — Preuves de la réalité du sabbat; faits qui prouvaient le transport réel et que le sabbat n'est point un rêve. — Objection. On peut admettre des assemblées réelles, mais le diable y est représenté par un insigne sorcier qui se déguise. — Réponse des démonologues. — Obj. L'antiquité n'a parlé ni du transport des sorciers, ni de leurs horribles banquets, ni de tous les crimes dont on les accuse aujourd'hui. — Les maléfices sont-ils produits par des poisons ou par l'imagination qui s'alarme? — Suite. Divination, seconde vue; réponse des démonologues.	394
CHAP. VI. — Orages et grêles causés par les sorciers; faits niés par les esprits forts, admis et prouvés par les démonologues. — Cures superstitieuses des sorciers, sont-elles des impostures? — Les marques des sorciers sont-elles naturelles et attribuées faussement à Satan?	436
CHAP. VII. — Pourquoi les sorciers, qui sont si puissants, ne maléficent-ils pas leurs juges, ne s'évadent-ils pas de prison? réponse. — Les magistrats étaient-ils aussi cruels que crédules?	446

CHAP. VIII. — L'Église s'est montrée tout aussi cruelle et non moins crédule que la magistrature, elle a entretenu ces croyances populaires; réponses. — Suite des attaques et des réfutations.....	456
CHAP. IX. — Le ministre Bekker (fin du dix-septième siècle), ses longs arguments contre la doctrine de l'Église, réfutations de ses attaques.	464
CHAP. X. — Discussions sur les possessions. — Observations sur les phénomènes surprenants qu'elles présentent, et qui sont admis par les médecins célèbres dont les noms suivent : — Wier. — Fernel. — Ambroise Paré. — Jean Lange, etc. — Corneille Gemma, etc. — Baptiste Codronchi. — Henri de Heers, etc. — Zacutus Lusitanus. — Plater. — Antoine Santorelli. — Diemberbroeck. — Willis. — Sennert. — Hoffmann.....	482
CHAP. XI. — Autres médecins attestant à peu près les mêmes faits que les précédents, mais qu'ils expliquent naturellement. — De Rhodes. — Westphal. — Sentiments de plusieurs médecins sur les vomissements de corps étrangers. — Christophe Lange. — Saint-André...	527
CHAP. XII. — Le ministre Bekker; son opinion sur les possessions, sa relation sur celle de l'enfant de Campen. — Réflexions et notamment réfutation de Saint-André par Boissier.....	544
CHAP. XIII. — La puissance de l'âme explique-t-elle ce que l'on observe dans les possessions? — Certaines agitations extraordinaires des possédés sont-elles un indice de possession? — Le phénomène du vomissement de corps étrangers serait-il naturel comme on l'a prétendu? Ces questions sont examinées. — Examen de l'opinion de Bekker sur les possessions en général.....	551
CHAP. XIV. — Réflexions sur les possessions réputées fausses; Marthe Brossier, Marie Bucaille, etc. — Réflexions sur l'enfant de Campen, qui en urinant rendait des aiguilles. — Suite des réflexions sur les possessions dites simulées; Perry, Somers, etc.....	567
CHAP. XV. — Examen des accusations de fourberie dont les religieuses de Loudun et leurs exorcistes ont été l'objet, et leur réfutation....	586
CHAP. XVI. — Possessions de Louviers. Réfutation, par le père Esprit du Bosroger, des calomnies contre les religieuses.....	607
CHAP. XVII. — Examen des prodiges des camisards; leur réalité ne peut s'expliquer par une cause naturelle.....	615

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.